



HAL
open science

Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif

Isabelle Frechon

► **To cite this version:**

Isabelle Frechon. Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif. Sociologie. Université de Nanterre - Paris X, 2003. Français. NNT: . tel-00989328

HAL Id: tel-00989328

<https://theses.hal.science/tel-00989328>

Submitted on 12 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris X – Nanterre
U.F.R. de Sciences Sociales et Administration

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif



Thèse pour obtenir le diplôme de Doctorat de sociologie et démographie sociale
de Paris X – Nanterre
Présentée et soutenue publiquement le 1^{er} juillet 2003

Par

Isabelle FRECHON

Sous la direction de Catherine BONVALET

Jury

Catherine BONVALET, Directrice de recherche à l'Institut National d'Etudes Démographiques
Michel CORBILLON, Professeur à l'Université de Paris X – Nanterre
Maria Eugenia COSIO-ZAVALA, Professeur à l'Université de Paris X – Nanterre
Michel DUYME, Directeur de recherche au CNRS
Maryse MARPSAT, Administrateur de l'INSEE, Chercheur à l'INED et au CSU
Catherine ROLLET, Professeur à l'Université de St. Quentin en Yvelines

L'université de Paris X – Nanterre n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse, ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Table des matières

Introduction	1
---------------------------	---

PARTIE 1 : ETUDIER LE DEVENIR D'ENFANTS PLACES. ETAT DES CONNAISSANCES ET CHOIX DES DEMARCHES	9
--	---

CHAPITRE 1 : La protection de l'enfance en France, Présentation d'un système complexe et mal observé	11
---	----

1- La protection de l'enfance, histoire d'actualité	11
--	----

1-1- La place de l'enfant dans la famille et dans la société	11
---	----

1-2- L'origine de la protection de l'enfance en France	16
---	----

<i>1-2-1- Le début du placement moderne trouve son origine dans l'Eglise</i>	16
--	----

<i>1-2-2- La Révolution française et la responsabilité de l'Etat</i>	19
--	----

<i>1-2-3- Les grandes lois de la protection de l'enfance et la naissance de l'Assistance publique</i>	21
---	----

1-2-3-1- La loi Roussel (1874) : le contrôle du placement nourricier	21
--	----

1-2-3-2- Loi de 1889 : la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés	22
--	----

1-2-3-3- La loi de 1904 : l'organisation de l'Assistance publique	23
---	----

<i>1-2-4- La naissance de l'Education surveillée</i>	24
--	----

1-2-4-1- La création des prisons pour jeunes et des colonies pénitentiaires agricoles	24
---	----

1-2-4-2- Loi de 1912 : les premiers tribunaux pour enfants et adolescents	27
---	----

1-2-4-3- L'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante	27
--	----

1-3- Un double système de protection de l'enfance et de l'adolescence	29
--	----

<i>1-3-1- Compétences décisionnelles</i>	30
--	----

<i>1-3-2- Compétences financières et modes de prises en charge</i>	33
--	----

<i>1-3-3- Présentation des catégories juridiques d'enfants</i>	36
--	----

<i>Conclusion</i>	37
-------------------------	----

2- Estimer le nombre d'enfants pris en charge par la protection de l'enfance	40
---	----

2-1-Trois méthodes de comptage	40
---	----

2-2- Les diverses sources statistiques de la protection de l'enfance	42
---	----

<i>2-2-1- Les sources statistiques en amont des mesures de protection</i>	44
---	----

2-2-1-1- Le SNATEM compte des appels	44
--	----

2-2-1-2- L'Odas compte des signalements transmis à l'ASE	45
--	----

<i>2-2-2- Les sources statistiques en aval de la décision de prise en charge</i>	48
--	----

2-2-2-1- La PJJ compte des mesures décidées par un juge des enfants	49
---	----

2-2-2-2- L'ASE compte les mesures financées par leur organisme	50
--	----

2-2-2-3- Une estimation du nombre d'enfants protégés	52
--	----

2-2-2-3- L'enquête ES	55
-----------------------------	----

2-3- Quelques éléments pour un cadrage statistique	56
2-3-1- <i>Les caractéristiques des prises en charge par l'ASE et la PJJ</i>	56
2-3-2- <i>Caractéristiques des mineurs et jeunes majeurs placés en MECS</i>	58
2-3-2-1- Répartition par âge et par sexe.....	59
2-3-2-1- Origine du placement.....	64
2-3-3-3- La scolarité.....	66
2-3-3-4- La destination à la sortie.....	69
Conclusion	70

CHAPITRE 2 :Que deviennent les enfants après une prise en charge ? Les apports et limites des études antérieures.....73

1- Les diverses méthodes employées	73
1-1- Les enquêtes intergénérationnelles : rétrospectives ou prospectives ?	74
1-2- Les études intragénérationnelles	79
1-2-1- <i>La population enquêtée</i>	79
1-2-2- <i>Le devenir à court, moyen ou long terme</i>	82
1-2-3- <i>Analyse transversale ou longitudinale ?</i>	83
1-2-4- <i>Le choix entre enquêtes quantitatives ou qualitatives</i>	87
1-2-5- <i>Le mode de prise en charge observé</i>	90
1-3- Le problème de la comparabilité	92
1-3-1- <i>Comparaison avec les générations précédentes</i>	92
1-3-2- <i>Comparaison avec un groupe témoin</i>	93
1-3-3- <i>Comparaison entre catégories juridiques d'enfants</i>	96
1-3-4- <i>Comparaison selon des types de trajectoires</i>	100
2- Revue thématique des études sur le thème du devenir d'enfants placés	104
2-1- Le devenir observé au niveau de l'individu	105
2-1-1- <i>L'individu observé à partir de variables négatives</i>	106
2-1-2- <i>L'individu observé à partir de variables plus neutres</i>	113
2-2- Le devenir observé au niveau de la famille	123
2-2-1- <i>Observer les relations entre la famille d'affiliation et Ego</i>	123
2-2-2- <i>Observer la famille de procréation des « ex-placées »</i>	127
2-3- Le devenir des « ex-placées » pour évaluer les prises en charge	132
Conclusion : l'importance d'observer les mécanismes d'insertion dans le contexte du passage à l'âge adulte	138

CHAPITRE 3 : Cadre de l'enquête : un terrain peu commun	143
1- Cadre de la recherche	143
1-1- Historique de la recherche	143
1-2- Présentation du foyer le Caligo et de son projet pédagogique	145
<i>1-2-1- Présentation du foyer par les différentes maisons</i>	145
<i>1-2-2- Présentation du foyer par ses objectifs pédagogiques</i>	147
<i>1-2-3- La composition de l'équipe du foyer le Caligo</i>	151
<i>1-2-4- Récit d'une journée passée au foyer le Caligo</i>	154
2- Problématique et méthodologie d'enquête	158
2-1- Hypothèses et problématiques	158
2-2- Les outils mis en place	161
<i>2-2-1- La population étudiée</i>	161
<i>2-2-2- Les sources de données et les échantillons concernés</i>	161
<i>2-2-3- Informatisation des données et confidentialité</i>	164
2-3- La difficulté de retrouver les « ex-placées »	166
<i>2-3-1- Les caractéristiques de la population rendant difficile leur localisation</i>	167
<i>2-3-2- Les méthodes de recherche mises en place</i>	169
2-3-2-1- Les personnes ou services qui ont permis de retrouver l'individu.....	169
2-3-2-2- L'impact du temps sur les méthodes de recherche.....	172
2-3-2-3- Les résultats de cette méthode de recherche.....	174
2-4- Les stratégies mises en place pour garder les adresses	175
<i>2-4-1- La prise de conscience de l'équipe</i>	175
<i>2-4-2- La prise de conscience de l'individu</i>	175
<i>2-4-3- Le cahier de bord</i>	176
<i>2-4-4- Le barbecue</i>	176
3- Présentation de la population à partir des dossiers archivés	178
3-1- La famille d'origine	181
<i>3-1-1- La situation socio-démographique des parents</i>	181
<i>3-1-2- La fratrie</i>	187
3-2- Les jeunes filles du Caligo	190
3-3- Les trajectoires familiales et institutionnelles	203
<i>3-3-1- Présentation des trajectoires</i>	203
<i>3-3-2- Caractéristiques des jeunes filles selon leur trajectoire éducative</i>	208
3-4- Caractéristiques de l'échantillon du questionnaire par rapport à la population étudiée	211
<i>3-4-1- Représentativité selon le passé familial et institutionnel</i>	211
<i>3-4-2- Représentativité selon le temps du placement</i>	213
Conclusion	219

PARTIE 2 : LA PERIODE DE PLACEMENT AU CALIGO ET LE DEVENIR ADULTE. RESULTATS DE L'ENQUETE	221
--	-----

CHAPITRE 1 : Perceptions des anciennes de leur période de placement	224
1- L'impression première du foyer	224
1-1- Les orientations imposées	224
1-2- Les orientations choisies	226
1-3- Les raisons du choix du foyer le Caligo	229
2- L'adaptation au foyer le Caligo	232
3- La cohabitation entre adolescentes ayant des problématiques différentes	238
3-1- Le point de vue des jeunes filles "sans problème"	238
3-2- Le point de vue des jeunes filles "difficiles"	243
3-3- Les stratégies de regroupement	246
3-3-1- Qui se ressemble, s'assemble...	247
3-3-2- Les opposés s'attirent...	249
3-3-3- Rester seule : un désir ou une contrainte ?	250
4- Le cadre éducatif : une notion en débat. Choix pédagogique ou laxisme?	253
4-1- Encadrer les adolescentes de manière informelle	254
4-2- Libres mais pas autonomes	261
4-3- Le motif de sortie : une idée similaire aux dossiers ?	269
Conclusion	270
CHAPITRE 2 : Autour de trois thèmes qui interrogent l'équipe du foyer	273
1- Tolérer la déscolarisation	273
1-1- Age et motif de la rupture scolaire	274
1-2- La déscolarisation au «Caligo» : un regret plus qu'une limite éducative	282
1-3- Le niveau scolaire des « ex-placées »	289
2- Ne pas intervenir sur le maintien du lien parental	295
2-1- Relation parentale pendant le placement selon le vœu de l'adolescente	295
2-2- A l'âge adulte, qui garde des liens avec les parents ?	201
2-3- Les différents types de comportements des anciennes envers leurs parents	305
2-3-1- Le maintien d'un lien ininterrompu	305
2-3-2- Après une rupture du lien familial, quel devenir ?	307
2-3-2-1- Le refus d'une reprise du lien parental	308
2-3-2-2- Un début de lien : comprendre le parent	312
2-3-2-3- La reconstruction du lien parents-enfant	316
3- Travail thérapeutique au foyer : dans quel but ?	320
3-1- La présence des « psys » au sein de l'équipe	320
3-1-1- La consultation psychologique : un passage obligé	321
3-1-2- La présence des « psys » : la familiarisation avec un nouveau type d'aide	323
3-1-3- Les limites de la présence des « psys » au sein d'un foyer	325

3-2- Le devenir des psychothérapies entreprises au foyer le Caligo	327
3-2-2- <i>La psychothérapie : un service d'aide ponctuelle</i>	330
3-2-3- <i>L'aide psychologique au service des enfants des « ex-placées »</i>	332
3-2-4- <i>Le besoin de soins psychologiques, une idée qui « mûrit »</i>	335
3-2-5- <i>L'absence de besoin de soutien psychologique</i>	337
3-3- Les jeunes femmes hospitalisées en psychiatrie	339
Conclusion	343
CHAPITRE 3 : Devenirs social et familial des jeunes femmes anciennement placées au foyer le Caligo	347
1- La situation sociale actuelle des « ex-placées »	349
1-1- Le logement	349
1-1-1- <i>Le premier logement à la sortie du foyer le Caligo</i>	349
1-1-2- <i>La situation résidentielle actuelle</i>	351
1-2- La situation professionnelle	355
1-3- La situation financière	360
1-4- La sociabilité	364
1-4-1- <i>Les vacances et les loisirs</i>	364
1-4-2- <i>Les relations amicales et de voisinage</i>	369
1-4-3- <i>La vie sociale et civique</i>	371
2- La situation familiale des « ex-placées »	373
2-1- La famille d'affiliation	373
2-1-1- <i>Les relations avec les parents</i>	373
2-1-2- <i>Les relations fraternelles</i>	374
2-1-3- <i>L'étendue du réseau de parenté</i>	377
2-2- La famille de procréation	379
2-2-1- <i>La plupart des « ex-placées » vivent en couple</i>	379
2-2-2- <i>La moitié des « ex-placées » a débuté sa descendance</i>	380
2-2-3- <i>Le difficile contrôle des naissances</i>	382
2-2-4- <i>La situation familiale des femmes sans enfants</i>	384
2-2-5- <i>La situation familiale des mères de famille</i>	385
2-2-6- <i>La situation des enfants des « ex-placées »</i>	386
2-2-7- <i>Comprendre la situation familiale au travers de la trajectoire conjugale</i>	386
3- Les formes d'entrées dans la vie adulte	396
3-1- Précautions méthodologiques	396
3-2- Observer les trajectoires par secteur	399
3-2-1- <i>Les trajectoires résidentielles</i>	399
3-2-2- <i>Les trajectoires domestiques des « ex-placées »</i>	403
3-2-3- <i>Les trajectoires professionnelles des « ex-placées »</i>	406
3-3- Les stratégies d'autonomisation des « ex-placées »	408
Conclusion	414
CONCLUSION GENERALE	415

Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent à Catherine Bonvalet, ma directrice de thèse, pour son soutien continu, son écoute et ses conseils durant ces cinq années de thèse. Elle a toujours veillé à ce que je dispose des moyens matériels et relationnels nécessaires pour réaliser ce travail et je lui en suis très reconnaissante. Enfin, je la remercie de la confiance qu'elle a su m'accorder tout au long de ce travail se traduisant à la fois par une grande liberté d'action et une très bonne intégration dans son réseau de recherche au sein et hors de l'INED.

Je tiens tout particulièrement à remercier Maryse Marpsat pour son aide si précieuse et régulière, pour les discussions souvent très riches d'enseignements et ses relectures toujours si efficaces et constructives. Sa grande expérience dans le domaine des études sur les sans-domicile a permis que nous échangions nos difficultés (souvent similaires) rencontrées à la fois lors du terrain et d'un point de vue méthodologique. Ces discussions m'ont souvent encouragée à persévérer sur un terrain d'enquête difficile.

J'ai eu la chance d'être accueillie dans deux laboratoires de recherche, l'INED et le CERPOS, et d'utiliser à ce titre tous les moyens scientifiques et logistiques nécessaires à la réalisation de ce projet. Merci au CERPOS et tout particulièrement à Maria Cosio qui a su faciliter ma « reconversion professionnelle » ou plutôt la continuité de mon parcours atypique en m'accueillant, en cours d'année, en licence après l'obtention de mon diplôme d'Etat d'assistants de service social. C'est aussi grâce au CERPOS et au programme SOCRATES que j'ai pu partir quelques mois à l'Université de Southampton afin d'élargir ma bibliographie aux études étrangères. Merci également à l'INED et son directeur François Héran dont je suis redevable de la qualité d'accueil des doctorants. Cette recherche n'aurait jamais eu lieu sans le financement de l'Aide sociale à l'enfance du Val de Marne et la participation de l'association Jean Cotxet et de la Protection judiciaire de la jeunesse. Je tiens tout particulièrement à les remercier pour la liberté qu'ils m'ont laissée dans la mise en œuvre et la rédaction de cette thèse.

Un grand merci à toute l'équipe du *Caligo* et plus particulièrement à son directeur pour m'avoir accueillie et fait confiance durant ces longues années, pour avoir accepté le jeu de la recherche souvent très éloigné des préoccupations quotidiennes de la vie du foyer. Je ne saurais oublier la contribution de tous ceux et celles qui, durant toute cette période de terrain m'ont rendu d'innombrables services me facilitant ainsi l'accès aux informations. Je pense tout spécialement aux membres du comité de pilotage dont la confidentialité de cette recherche ne me permet pas de les nommer.

L'appui technique d'Elisabeth Callu (CNFE-PJJ) a été extrêmement précieux pour la compréhension du système de protection de l'enfance et de l'adolescence. Le premier chapitre de cette thèse est liée à une véritable contribution de sa part. Des heures durant, elle m'a expliqué point par point les diverses catégories

de ce système, je lui adresse ici tous mes remerciements. C'est aussi par son biais que j'ai pu rentrer en contact avec bon nombre de chercheurs travaillant sur ce sujet. Son rôle a été primordial.

Merci aussi à Michel Corbillon pour m'avoir gentiment accueilli dans le séminaire des doctorants de sciences de l'éducation de l'université Paris-X Nanterre. Autour d'un sujet commun, la suppléance familiale, ce séminaire était pour moi un moyen de rencontrer des doctorants réfléchissant sur les mêmes thèmes de recherche.

Etant donné que la relecture est une tâche parfois ingrate, je remercie du fond du cœur tous ceux qui depuis cinq ans ont été mis à contribution. Merci en priorité à Céline Clément ma plus fidèle relectrice, tes conseils et tes annotations m'ont été fort utiles. Merci à mon père qui a bien voulu débiter sa retraite par cette tâche parfois pénible, sa persévérance ne m'a pas étonnée. Merci à Laurent pour avoir changé de place à peu près toutes les virgules des passages relus. Merci à Sabine pour ta relecture régulière de mes traductions franco-anglaises. Enfin, merci à Sara, Géraldine, Karine, Catherine, Christophe, et les autres qui à un moment donné ont relu certains passages précis de ma thèse.

Durant ces cinq années beaucoup d'événements ont eu lieu dans ma vie privée. C'était pour moi aussi, la période de l'accès à l'autonomie. Sans toi Laurent je n'y serais sûrement jamais arrivée. Merci d'y avoir cru, merci de ta patience mise à rude épreuve ces derniers mois. Tanguy, ta venue au monde représente un bonheur indéfinissable, je te promets d'être plus disponible à l'avenir. Je remercie d'ailleurs mes parents et mes beaux-parents, tout particulièrement ma mère pour avoir tant joué son rôle de grand-mère et m'avoir transmis un peu de sa disponibilité depuis la naissance de Tanguy.

Enfin, je remercie bien sûr les jeunes femmes passées par le foyer le *Caligo*. Avant tout, celles qui ont accepté de répondre au questionnaire, à l'entretien, sans votre participation ce travail ne serait rien. J'ai un souvenir particulier de chacune d'entre vous, vos paroles m'ont été précieuses et souvent très riches d'enseignement tant sur le plan de la recherche et sur le plan humain. J'espère n'avoir jamais trahi vos propos.

A vous et à celles qui n'ont pas souhaité répondre ou que je n'ai pu retrouver, je vous souhaite tout le bonheur possible et vous dédie cette thèse.

INTRODUCTION

Que sont-ils devenus ? Cette question, toute personne travaillant en relation directe avec des individus se l'est posée et certains se la posent encore. Les médecins vis-à-vis de leurs patients, les surveillants de prison vis-à-vis des anciens détenus, les enseignants vis-à-vis de leurs élèves, les éducateurs vis-à-vis des jeunes en difficulté... Si certaines activités professionnelles peuvent être évaluées par un chiffre d'affaires, les professions travaillant auprès d'hommes et de femmes, souvent définies comme « non-productives » n'ont jamais de résultats objectifs de leur action. Bien au contraire, les retours épars biaisent les perceptions qu'ils peuvent en avoir. En effet, l'action d'un professionnel de « l'humain » est temporaire et vise à aider une personne ou un groupe de personnes à un moment donné puis à s'effacer de sa (leur) vie... sauf lorsque cela va mal. Le professeur accompagnera ses élèves tout au long d'une année scolaire puis cédera sa place à un autre professeur l'année suivante... sauf si l'élève redouble ; un médecin soignera son patient puis n'aura plus de raison de le rencontrer une fois guéri... sauf en cas de rechute ; le surveillant de prison sera quotidiennement présent auprès du détenu puis disparaîtra de sa vie à sa remise en liberté... sauf en cas de récidive. Bien sûr, il existe des cas où les bons élèves viennent revoir leur ancien professeur, où les patients en bonne santé viennent remercier leur médecin, et où un ancien détenu réinséré cherche à revoir un surveillant avec qui il s'est bien entendu mais la variabilité de ces rencontres donne souvent une vision pessimiste du devenir de ces personnes. Il en est de même pour les professionnels de la protection de l'enfance et de l'adolescence, toutes ces personnes qui s'occupent, de la décision de placement à la prise en charge quotidienne dans un foyer ou une famille d'accueil, des enfants en danger ou en « risque de danger ». La fin de la prise en charge se manifeste souvent brusquement par la fin d'une relation qui a pu durer quelques mois mais aussi

quelques années. Il se peut que l'enfant revienne pour un nouveau placement, ce qui traduit généralement un échec du retour en famille. Toutefois, la particularité de ce domaine est sa limitation dans le temps : à 21 ans même si le jeune connaît encore des difficultés, cette protection s'interrompt et avec elle les relations avec les professionnels de la protection de l'enfance. Ceci est plus particulièrement vrai pour les placements institutionnels. Que deviennent-ils alors ? Par ailleurs, l'existence dans certains foyers d'un service de suite engendre un retour quasi exclusif des jeunes anciennement placés qui ont des difficultés. Ici encore, cela altère l'image que l'équipe se fait du devenir de ces jeunes dont ils ont partagé un moment de leur enfance malheureuse, et tenté de les aider à se reconstruire.

L'équipe du foyer le *Caligo*, qui était initiatrice de la demande de mise en place d'une recherche sur le devenir des jeunes femmes anciennement placées, s'inscrit donc entièrement dans ces préoccupations mêlées à la fois de curiosité humaine et de souhait d'avoir un retour objectif de son travail. Ce foyer accueille en effet, depuis son ouverture en 1982, des adolescentes entre 15 et 21 ans, confiées par le juge des enfants et les services d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), sur l'ordonnance du 2 février 1945 et en application des articles 375 et suivants du code civil ainsi que du décret du 18 février 1975 relatif aux jeunes majeurs. Pendant ce séjour qui dure en moyenne deux ans et demi, elles vont être prises en charge quotidiennement par les membres de l'équipe. Les limites d'âge à l'accueil en font généralement le dernier placement avant l'accès à l'autonomie. La création en 1992 d'un service de suite au sein du foyer a entraîné un retour des « ex-placées » en difficulté. Certaines anciennes reviennent néanmoins de temps en temps donner des nouvelles, parfois accompagnées d'un conjoint ou de leurs enfants. Mais objectivement, quelle est la situation de toutes ces jeunes femmes qui ont occupé les vies professionnelles de plus d'une vingtaine de personnes depuis près de vingt ans ?

Cette recherche est issue d'une enquête de terrain menée entre 1996 et 1999 auprès de jeunes femmes anciennement placées dans le même foyer le *Caligo*. La population étudiée est composée des 136 jeunes femmes entrées et sorties du foyer le *Caligo* entre 1982 et 1996. Elles ont été prises en charge au moins six mois par cet établissement. Trois sources de données ont été mises en place : l'analyse des 136 dossiers archivés permettant de recueillir certaines caractéristiques familiales et individuelles des jeunes filles placées au *Caligo*; un questionnaire passé auprès de 68 « ex-placées » afin d'obtenir quelques données chiffrées sur leurs situations sociale et familiale actuelles, ainsi que les trajectoires

résidentielle, domestique et professionnelle depuis leur sortie du foyer le *Caligo* ; enfin parmi ces dernières enquêtées, 30 ont passé un entretien semi-directif de type récit de vie. Ce travail utilise à la fois les méthodes d'observations intragénérationnelles sur le devenir d'enfants placés et s'inscrit dans le courant des enquêtes biographiques. Ce n'est pas la seule enquête sur ce sujet. La première a été conduite aux Etats-Unis et date de 1920¹. Par la suite, elles se sont largement développées en Grande-Bretagne à partir des années 1980. En revanche, en France, elles restent encore rares. Toutefois, il a été possible d'en dénombrer une dizaine dont les méthodes et les populations étudiées diffèrent autant que le contexte social évolue. Parmi elles, nous pouvons citer la thèse de doctorat en Science de l'éducation de J. Sawras² qui, en 1981, a ouvert la voie aux études sur le devenir de populations anciennement placées même si elle est rarement mentionnée dans les études plus récentes. Il a observé la situation sociale et familiale de 51 jeunes hommes âgés de 24 à 29 ans et anciennement placés dans le même foyer au moment de l'adolescence. Par la suite, l'étude nationale de M. Corbillon, J.-P. Assailly et M. Duyme fait figure de référence française dans ce domaine de recherche puisqu'elle a permis d'obtenir les premiers résultats quantitatifs tant sur la question de la reproduction intergénérationnelle du placement que sur la situation à l'âge adulte de 131 individus âgés de 34 à 35 ans et anciennement pris en charge par l'ASE³. Quelques années plus tard, l'étude de M. Coppel et A.-C. Dumaret (réalisée en 1990-92) apportait davantage de connaissances sur le devenir de 45 adultes anciennement placés dans des familles d'accueil d'une même association : l'Œuvre Grancher.⁴ En 1993, le CREDOC publie une étude portant sur la situation de 367 jeunes âgés de 21 à 24 ans et anciennement pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance et la Protection judiciaire de la jeunesse⁵. En 1997, M. Corbillon, A. Duléry, M.-P. Mackiewicz étudient le devenir de 62 jeunes dont certains sont encore mineurs et les plus âgés ont moins de 25 ans⁶. Ils ont tous connu un placement dans la même « maison

¹ Theis Van Senden S., *How foster children turn out*, New-York, States Charities Aid Association, n°165, 1924

² Sawras J., *Le passé, le séjour, le devenir des garçons "cas sociaux" ayant été placés dans un foyer de semi-liberté (étude portant sur 108 adolescents)*. Université Paris VIII, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, 1981, 261 p.

³ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *L'enfant placé : de l'Assistance publique à l'Aide sociale à l'enfance*, Paris, Documents affaires sociales, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, 1990, 196 p.

⁴ Coppel M., Dumaret A.-C., *Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'Œuvre Grancher. Analyse d'un placement spécialisé*, Toulouse, Erès, 1995, 192 p.

⁵ Bauer D., Dubéchet P., Legros M., *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*. Etude commandée par l'instance d'évaluation des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté, Paris, CREDOC, 1993, 199 p.

⁶ Corbillon M., Duléry A., Mackiewicz M.-P., *Quel devenir à l'issue d'un placement dans une maison d'enfants*, GERIS, Rapport final, juin 1997, 99 p.

d'enfants à caractère social », les Cèdres bleus. Enfin, notons la sortie très récente d'une étude portant sur 72 adultes âgés de 20 à 40 ans et anciennement pris en charge par l'ASE de Seine-Saint-Denis⁷. Toutes ces recherches ont des points communs. Il s'agit d'enquêtes de terrain, souvent difficiles à élaborer car cela nécessite de retrouver une population dont on n'a plus les coordonnées depuis plusieurs années ; elles portent toutes sur des adultes anciennement placés et les thèmes étudiés sont souvent proches (caractéristiques sociales et familiales des « ex-placés » au moment de l'enquête et, pour certaines, quelques informations sur la période de placement notamment au travers du jugement des enquêtés). Seulement, les connaissances apportées par ces diverses recherches ne sont jamais comparables. Toutes abordent une partie différente de la protection de l'enfance et de l'adolescence, et de surcroît à des époques différentes. Les tranches d'âges étudiées varient, elles aussi. Evidemment, ce qui est vrai pour les études françaises l'est d'autant plus lorsque l'on cherche à cumuler les connaissances avec les recherches étrangères. Il a donc été nécessaire pour élaborer cette recherche de consacrer un temps relativement long à situer la population étudiée dans le contexte global de la protection de l'enfance et de l'adolescence et à tenter de faire le point sur les apports et limites de l'ensemble des recherches françaises et étrangères sur ce sujet afin d'élaborer une problématique novatrice faisant évoluer ce domaine d'enquête vers de nouvelles connaissances.

Le choix de nous inclure dans un courant de recherche sur l'approche biographique nous est apparu être la méthode la plus pertinente pour observer l'insertion de ces jeunes femmes et ceci pour plusieurs raisons. D'une part, le point commun de cette population est un placement dans le même foyer au moment de l'adolescence, ce qui suppose la possibilité d'une hétérogénéité des histoires de vie avant ce placement. En effet, certaines ont connu une succession de placements, d'autres ont toujours vécu dans le même contexte familial. Intégrer cette diversité des parcours dans l'analyse des devenir adultes paraissait être un élément explicatif essentiel. En ce sens, nous nous rapprochons tout à fait d'un objet de recherche que D. Bertaux nomme « catégorie de situation » et qu'il considère comme favorable à l'approche « *ethnosociologique* »⁸ qui nous intéresse ici : « *Le recours*

⁷ Gheorghiu M.-D., Labache L., Legrand C., Quaglia M., Orra J.-R., Teixeira M., *La recherche des personnes et les entretiens, novembre 2000 – mai 2002, Rapport final de la recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000*, Non publié, Bobigny, juin 2002, 478 p.

⁸ D. Bertaux définit l'ethnosociologie lorsque « les sujets prennent le statut d'informateurs de leurs propres pratiques et sur les contextes sociaux au sein desquelles elles sont inscrites ; on accorde a priori à leur témoignages un statut de véracité, que l'on vérifie néanmoins en les comparant systématiquement et en

aux récits de vie s'avère ici particulièrement efficace, puisque cette forme de recueil de données empiriques colle à la formation des trajectoires ; cela permet de saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée, et comment ils s'efforcent de gérer cette situation »⁹

D'autre part, jusqu'à présent les études sur le devenir ont principalement apporté des connaissances par la méthode transversale montrant ainsi certaines caractéristiques sociales et familiales des « ex-placés » à une période donnée de leur vie adulte. Pour comprendre les divers processus qui mènent à l'insertion, il est maintenant nécessaire de prendre en compte l'âge et le temps écoulé depuis la fin de prise en charge par la protection de l'enfance. Cette nécessité s'explique d'autant plus par la tranche d'âge observée. En effet, les jeunes femmes ont entre 19 et 32 ans au moment de l'enquête, ce qui correspond tout à fait à la période de l'entrée dans la vie adulte observée par les sociologues et démographes de la jeunesse¹⁰. Cette période est caractérisée par une phase de précarité où les accès à l'autonomie résidentielle et à l'indépendance professionnelle ne sont plus simultanés et linéaires comme cela fut le cas pour la génération 1950-60. Au contraire, les sociologues ont observé des allers et retours entre certaines formes d'autonomie et de dépendance. La solidarité familiale est alors très présente. Cette phase de la vie mérite donc d'être ré-interrogée sur une population où par définition la famille est ou a été défaillante.

Dans cette perspective, l'approche biographique permet d'accéder à une lecture différente du passage à l'âge adulte d'une population spécifique. Puisque, comme le rappelle D. Courgeau, elle permet « *de ne plus considérer les phénomènes séparément les uns des autres, mais de prendre les interactions entre eux comme l'objet principal d'étude* »¹¹. L'approche biographique développe alors une « approche en réseau » qui se traduit par une meilleure connaissance du tissu de solidarité mis en jeu dans ces processus. Celui-ci peut être familial, mais aussi « conjugal », amical ou encore social. Et comme le souligne D. Bertaux à propos de l'intérêt des récits de vie dans les études en sociologie de la mobilité

recoupant leurs dires avec d'autres sources. » Bertaux D., *Les récits de vie*, Paris, Nathan, Coll. 128, 1997, p. 118

⁹ Bertaux D., *ibid.*, p. 15

¹⁰ Blöss T., « Décohabitation familiale, rapports entre générations et mobilité résidentielle », In Haumont N., Segaud M. (Dir), *Familles, modes de vie et habitat, Actes du colloque international d'Arc et Senans*, 17-19 septembre 1987, Paris, l'Harmattan, coll. Habitat et sociétés, 1989, pp. 277-298 ; Blöss T., Godard F., « Décohabitation juvénile : Stratégies juvéniles et conjoncture de l'existence », In, Bonvalet C., Fribourg A.M. (org.) *Stratégies résidentielles, Actes du séminaire Paris 1988*, Ined, n°2, 1990, pp. 205-222 ; Villeneuve-Gokalp C., « Faux départs et soutien familial » In, *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes : séminaire international d'Aranjuez*, 1994, pp.495-504 ; Villeneuve-Gokalp C., Le départ de chez les parents: définitions d'un processus complexe, *Economie et statistique*, n° 304-305, 4/5 1997, p. 149-162.

sociale, « *il faut creuser [...] chaque histoire de famille, en ayant conscience que ce que l'on a sous les yeux ce n'est pas une famille mais un entrecroisement de lignées porteuses d'histoires spécifiques (lignée du père, lignée de la mère) ; car « la famille », ou plutôt le familial, se multiplie et se recompose à chaque génération* »¹². Cette remarque est d'autant plus vraie que la « famille » a été suppléée¹³ au cours de l'enfance des individus, qu'elle est parfois absente ou très défaillante à une période de la vie où elle est souvent sollicitée. Dans ce cas, il faut largement dépasser le cadre de la famille nucléaire pour comprendre les stratégies déployées par les « ex-placées » pour s'en sortir.

Par ailleurs, dans le domaine du travail social, l'évaluation des pratiques professionnelles est actuellement très présente et sollicitée. Il existe d'ailleurs un ouvrage collectif totalement consacré à ce thème dans le secteur de la protection de l'enfance « *Familles d'accueil et institutions. Evaluer les pratiques de placements d'enfants et de jeunes.* »¹⁴ Néanmoins, apprécier l'impact d'une mesure de placement sur le devenir des usagers est irréalisable à partir de ce type de recherche. En effet, le destin se construit tout au long d'une vie grâce ou à cause des rencontres, des difficultés ou au contraire des aides qui jalonnent ce parcours. Le passage au foyer ne dure en moyenne que deux ans et demi. Pour certaines il s'agira de leur unique placement, pour d'autres au contraire il ne s'agira que d'une prise en charge de plus. Comment alors isoler l'effet de cette mesure de placement parmi parfois une dizaine de prises en charge différentes ? Outre ces interventions institutionnelles, la famille – qui est loin d'être absente de la vie de ces jeunes femmes –, la rencontre avec un conjoint, ou avec toute autre personne peuvent être autant d'aides sollicitées ou au contraire d'obstacles à franchir qui feront varier les trajectoires menant à l'accès à l'autonomie. Toutefois, sans évaluer par des chiffres, sans que l'équipe du foyer le *Caligo* s'approprie la responsabilité du destin des « ex-placées », il était possible d'obtenir un retour de leur travail par la perception que ces jeunes femmes gardent de cette période. Certaines orientations pédagogiques prises par le foyer le *Caligo*, mériteront d'ailleurs d'être étudiées car elles sont souvent en rupture avec les politiques actuelles en

¹¹ Courgeau D., « Préface », in Groupe de réflexion sur l'approche biographique, *Biographie d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, INED/PUF, Paris, 1999, p. XII.

¹² Bertaux D., « Du monopole au pluralisme méthodologique dans la sociologie de la mobilité sociale. », *Annales de Vaucresson*, n°26, 1987, p. 315.

¹³ Terme emprunté à P. Durning. La « suppléance familiale » a été introduite par P. Durning dans les années 80 et repris largement dans le champ des sciences de l'éducation.

¹⁴ Bonte M-C., Cohen-Scali V. (Coord.), *Familles d'accueil et institutions : évaluer les pratiques de placement d'enfants et de jeunes : actes de la table ronde*, Rouen, 23 janvier 1997. Paris ; Montréal : L'Harmattan, 1998. - 263 p.

matière d'éducation et de protection de l'enfance. Ainsi, l'équipe du *Caligo* accepte que les jeunes filles soient déscolarisées ou qu'elles ne maintiennent pas de relations avec leurs parents au moment de la prise en charge. L'intervention d'un travail thérapeutique au sein d'un foyer éducatif se veut une réponse innovante pour pallier les carences institutionnelles dans l'accueil d'un public aux besoins spécifiques. Les opinions des « ex-placées » sur ces choix pédagogiques seront analysées en rapport avec leur vécu passé avant leur arrivée au *Caligo*.

Dans le cadre de cette étude, on commencera donc par présenter le système de protection de l'enfance et de l'adolescence en France. La bi-répartition de celui-ci avec d'un côté le secteur administratif et de l'autre le secteur judiciaire, se comprend par ses fondements historiques. Néanmoins, il en découle un système très complexe où les deux secteurs sont à la fois liés et distincts, se partagent certaines compétences à des niveaux différents et où les enjeux de pouvoir décisionnels et financiers engendrent des logiques peu compréhensibles. Compte tenu de cette complexité, il n'existe pas une mais des sources statistiques différentes qui observent à chaque fois qu'une partie de l'enfance malheureuse en amont ou en aval de la prise de décision de protection. Les deux sources statistiques principales, à savoir celle de l'ASE et celle de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) qui englobent à elles deux l'ensemble des enfants protégés ne peuvent s'apparier entre elles à moins d'un exercice fort périlleux et risqué d'élimination des doubles comptes. Cette difficulté nous empêchera de situer précisément la population étudiée par rapport à l'ensemble des enfants protégés. Elle sera néanmoins présentée par rapport à l'ensemble des enfants placés dans le même type de foyer, c'est-à-dire une « maison d'enfants à caractère social ». Le chapitre suivant se propose de présenter l'état de la recherche sur le devenir d'enfants placés en France et à l'étranger (notamment dans les pays anglo-saxons) depuis les années 20. Elle se présente sous deux angles d'approches : d'une part une synthèse critique des différentes méthodologies utilisées pour étudier ce sujet ; d'autre part une observation des divers thèmes analysés ainsi que de l'évolution de ces thèmes selon les époques et les pays observés. Nous conclurons par les aspects oubliés ou mis au second plan dans les analyses alors qu'elles pourraient constituer un regard nouveau sur ce thème, notamment la notion dynamique qui entoure le processus d'insertion et de passage à l'âge adulte. Ces deux premiers chapitres constituent le socle de la problématique qui peut être considérée comme un compromis entre une demande institutionnelle et les contraintes des rigueurs de la recherche. Ce troisième chapitre reprendra alors les arguments qui nous ont conduite à formuler la problématique par cette

succession de questions : *Que sont devenues les jeunes femmes placées au moment de l'adolescence au foyer le Caligo ? Quels jugements portent-elles sur le temps du placement ? Comment ont-elles construit leur autonomie sociale et leur vie familiale ? Existe-t-il des facteurs inhérents au passé de l'individu qui feraient varier ce devenir ?* Du fait de sa particularité, la présentation du terrain d'enquête, le choix des sources de données, les difficultés pour recueillir ces données seront largement développés ici. Nous présenterons par la suite, la population étudiée à partir de caractéristiques observées dans les dossiers archivés. Cette première analyse permettra de plus, de situer l'échantillon des 68 « ex-placées » enquêtées par rapport à l'ensemble de la population.

La seconde partie de cette thèse est consacrée entièrement aux résultats de l'enquête. Notre souhait était d'allier autant que possible, les deux niveaux d'analyses quantitative et qualitative. Les trajectoires passées – élaborées à la fois par les diverses ruptures familiales et par celles institutionnelles qui ont jalonné leur enfance – feront partie intégrante de cette analyse. Dans un premier temps, c'est la période de placement qui est interrogée, de la décision de prise en charge à la sortie. Par la parole des jeunes femmes anciennement placées, nous tenterons d'observer comment a été ressentie cette période : Ont-elle eu le choix ? Se sont-elles facilement adaptées à cet univers collectif ? Comment ont-elles vécu la fin de prise en charge ? Puis, nous ré-interrogerons les choix d'orientations pédagogiques pris par l'équipe du foyer le *Caligo* (la déscolarisation, les relations avec les parents et le travail thérapeutique) à la fois par les impressions des « ex-placées » mais aussi, sans en chercher un lien de causalité, en observant le devenir de ces thèmes sur un plus long terme. Enfin, le dernier chapitre présentera d'une part, la situation sociale et familiale des « ex-placées » par une analyse transversale mais qui tiendra compte de l'âge des enquêtées et du temps écoulé depuis leur sortie. Et d'autre part, on tentera d'expliquer les processus d'accès à l'autonomie depuis la sortie du foyer le *Caligo* au travers d'une analyse longitudinale.

Partie 1 :

Etudier le devenir d'enfants
placés

*Etat des connaissances et choix des
démarches*

CHAPITRE 1 : LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE. PRESENTATION D'UN SYSTEME COMPLEXE ET MAL OBSERVE.

1- La protection de l'enfance, histoire d'actualité

On a coutume de dire que la protection de l'enfance débute au XVII^{ème} siècle avec la création par Saint Vincent de Paul d'établissements et de confréries religieuses de secours aux enfants trouvés. Le contexte dans lequel s'est produite cette initiative, qui n'était pas isolée en France, est très probablement imputable à la situation démographique de l'époque. Un bref retour en arrière sur la place de l'enfant dans la famille et dans la société va permettre de clarifier les objectifs recherchés par ces fondateurs de la protection de l'enfance.

1-1- La place de l'enfant dans la famille et dans la société

Au cours du Moyen Age, la jeunesse n'existait pas et l'enfant dès six sept ans, était intégré au monde des adultes. Les œuvres picturales de cette époque en sont un révélateur, elles montrent des enfants comme des hommes en miniatures : « ... daté de la fin du XII^{ème} ou du début du XIII^{ème}, *Ismaël, peu après sa naissance a les abdominaux et les pectoraux d'un homme.* »¹ P. Ariès est le premier à avoir étudié l'histoire de l'enfant en proposant « *un schéma d'évolution de la place de l'enfant dont les historiens continuent à s'inspirer* »² même si certaines idées ont été nuancées par d'autres historiens par la suite. Selon P. Ariès, l'éducation des enfants se résumait en deux temps ; de la naissance à l'âge de six-sept ans, c'est la période du « mignotage », où « *l'enfant devient par sa naïveté, sa gentillesse et sa drôlerie, une source d'amusement et de détente pour l'adulte, c'est à l'origine un sentiment de femmes, de femmes chargées du soin des enfants, mères ou nourrices.* »³ Le « mignotage » coïncidait à la période de forte mortalité infantile où l'enfant tel que nous le connaissons aujourd'hui n'intéressait pour ainsi dire pas le monde adulte, du fait de l'incertitude de sa

¹ Ariès P., *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*, Paris, Seuil, coll Points Histoire, 1948, p. 53.

² Burguière A., *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, p. 245.

³ Ariès P., *op. cit.*, p. 179

survie. A partir de l'âge de sept ans, « l'enfant » n'est plus considéré comme tel, il se confond alors au monde des adultes sur le plan matériel et affectif.

La thèse de P. Ariès, d'une absence de sentiment maternel à cette époque, a été fortement nuancée, notamment par Jean-Louis Flandrin⁴ qui suggère « *d'échapper à l'obsession d'établir la date de [la] naissance [du sentiment de l'enfance] ; il n'y a sans doute que modifications de forme, de valeur, mutation des liaisons rationnelles et affectives, changement de place dans la structure de l'existence* »⁵ Cette critique a d'ailleurs été admise par P. Ariès lors de la réédition de son ouvrage⁶. En tout état de cause, le « mignotage » commença à être critiqué par les moralistes et les éducateurs au XVII^{ème} siècle. Ainsi, Montaigne « *n'admet pas qu'on aime les enfants 'pour notre passe-temps, ainsi que des guenons', qu'on s'amuse à leurs 'trépignements, jeux et niaiseries puériles.'* »⁷. Ces personnes étaient aussi devenues sensibles au phénomène auparavant négligé de l'enfance.

Ainsi, à partir de la fin du XVII^{ème} siècle, et notamment par le biais de la scolarisation, les enfants de plus de six ans vont progressivement être considérés comme des êtres différents des adultes. « *L'école s'est substituée à l'apprentissage comme moyen d'éducation. Cela veut dire que l'enfant a cessé d'être mélangé aux adultes et d'apprendre la vie directement à leur contact.* »⁸ Cette substitution de l'école à l'apprentissage entraîne, pour Marie Anaut⁹, une séparation entre l'enfant et ses parents. En effet, au cours du XVIII^{ème}, l'internat scolaire se développe dans un premier temps pour les garçons de la bourgeoisie. Ces pensions au règlement souvent très strict ne fermaient pas pendant les vacances scolaires, ni même celles de fin d'année. Ceci engendrait très peu de retour des écoliers dans leur famille. A l'inverse, P. Ariès y voyait « *un rapprochement de la famille et des enfants, du sentiment de la famille et du sentiment de l'enfance autrefois séparé.* »¹⁰ Cette différence d'appréciation traduit aussi l'évolution lente de la scolarisation ; en effet, il a fallu plusieurs siècles pour que l'école se développe dans toutes les couches de la société et prennent en compte les deux sexes. Ainsi les filles ne seront pas scolarisées avant le XVIII^{ème} et le début du XIX^{ème} siècle. L'allongement de l'enfance résulte de la scolarité des enfants et plus généralement de la transformation des sentiments à leur égard ; il a fait émerger une nouvelle classe d'âge de la

⁴ Voir chapitre 9 « Enfance et Société. A propos d'un livre de P. Ariès », In Flandrin J.-L., *Le sexe et l'Occident. Evolution des attitudes et des comportements*, Paris, Le Seuil, 1981, 376 p.

⁵ Flandrin J.-L., *Ibid.*, p. 149.

⁶ Voir Préface Ariès P., *op. cit.*, pp. 9-10.

⁷ Ariès P., *Ibid.*, p. 181

⁸ Ariès P., *Ibid.*, p. 7.

⁹ Anaut M., *Entre détresse et abandon, la répétition transgénérationnelle chez les enfants placés*, Vanves, Editions du CTNERHI, Nov 1997, p. 26

¹⁰ Ariès P., *op. cit.*, p. 259

vie allant du début du XX^{ème} à nos jours. Aujourd'hui celle-ci est devenue un des groupes les plus étudiés. Autour des années 1900, « *on commence à se demander sérieusement ce que pense la jeunesse, (...) elle paraît comme recelant des valeurs nouvelles susceptibles de vivifier une société vieillie et sclérosée. On avait connu quelques sentiments de ce genre à l'époque romantique, mais sans référence aussi précise à une classe d'âge.* »¹¹ C'est seulement depuis un siècle que les statuts de petite enfance, d'enfance et d'adolescence sont distingués de celui d'adulte. Cette transformation des âges de la vie s'est aussi effectuée par un changement du sentiment des parents qui ne perçoivent plus leur enfant de la même manière. Auparavant, il était considéré comme un moyen de profit familial ou un garant de leur vieillesse ; Aujourd'hui, il est devenu dans notre société contemporaine, l'enfant attendu et planifié par le couple. Les changements démographiques réalisés à la fin du XIX^{ème} et au cours du XX^{ème} siècle vont d'ailleurs marquer les conditions de la place de l'enfant au sein de la société et de la famille.

Les historiens ont souvent expliqué l'absence d'amour des parents pour leurs enfants dans la société traditionnelle par l'existence d'une mortalité infantile élevée ; seule une certaine indifférence envers les enfants en bas âge permettait aux parents de supporter ces nombreux deuils. On estime au XVIII^{ème} siècle, que le taux de mortalité infantile¹² était de 250‰ (soit un bébé sur quatre décédait avant son douzième mois), mais comme le souligne E. Shorter « *la mortalité juvénile rendait fort probable la disparition d'un quart encore des bébés avant qu'ils n'aient atteint l'âge adulte. Il existait donc un risque de 50% de voir mourir ses enfants avant l'âge d'homme.* »¹³ Ce même auteur montre que la baisse du taux de mortalité s'est produite dès le XVIII^{ème} siècle dans certaines régions de France. Il s'oppose aux autres historiens en expliquant que ce déclin était dû à la Révolution du sentiment maternel et à l'amélioration de l'allaitement. Il ajoute, « *on ne saurait expliquer l'absence traditionnelle d'amour maternel par la mortalité infantile puisque c'était précisément celle-là qui était cause de celle-ci. Ou du moins en partie.* »¹⁴

Outre l'éducation, ce sentiment moderne a entraîné également un souci de la santé et du bien-être des enfants en bas âge. La mortalité infantile a ainsi amorcé sensiblement une baisse, avant que les progrès médicaux n'apparaissent. Ainsi, selon J.-C. Chesnais, le premier grand tournant de la baisse du taux de mortalité infantile a eu lieu dans « *la seconde moitié du*

¹¹ Ariès P., *Ibid.*, p. 49

¹² Taux de mortalité infantile = Mortalité des enfants de moins d'un an. On la mesure en rapportant le nombre de décès d'enfants de moins d'un an au cours d'une année civile au nombre de naissances de la même année.

¹³ Shorter E., *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil, 1977, p. 252.

¹⁴ Shorter E., *Ibid.*, p. 252-253.

XVIII^{ème} siècle et le début du XIX^{ème} siècle avec des progrès agricoles, parfois substantiels, une amélioration des conditions d'hygiène et la découverte de la prémunition contre la variole. »¹⁵ La première révolution médicale, caractérisées principalement par les découvertes de Pasteur n'eut lieu qu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle permit aux taux de mortalité infantile de passer de 164‰ en 1850 à 13,5‰ en 1975¹⁶, pour atteindre 4,2‰ en 2002¹⁷. La mort d'un tout petit est donc devenue aujourd'hui, une catastrophe pour les parents, du fait de la rareté de l'événement.

Par ailleurs, la baisse continue du taux de natalité¹⁸ (hormis la période d'après-guerre correspondant au baby-boom), passant de plus de 26 naissances pour 1000 habitants en France en 1850¹⁹ à 12,8‰ en 2002²⁰ est une source de préoccupation nationale. Avec cette baisse du taux de natalité, l'enfant est devenu précieux et important aux yeux de la société. Ce changement de vision que la société porte sur l'enfant entraînera aussi ce souci de protection. Enfin, la pratique contraceptive a toujours existé mais depuis les trente dernières années la contraception a fortement évolué, passant des méthodes traditionnelles aux méthodes médicales. La diffusion massive de la pilule à partir de 1970 (en 2000, 60% des femmes de 20 à 44 ans ne souhaitant pas être enceintes²¹, utilisent la pilule) et l'utilisation du stérilet (23% en 2000) ont permis aux femmes d'aujourd'hui de contrôler le nombre de leurs naissances ; De ce fait, un enfant, né en France, a beaucoup plus de chance d'être désiré qu'il y a un demi-siècle.

L'Interruption Volontaire de la Grossesse (I.V.G.) peut être pratiquée avant la fin de la dixième semaine de grossesse²² lorsque la femme se trouve en situation de détresse conformément à la loi du 31 décembre 1979 relative à l'I.V.G et reprenant à titre permanent les dispositions de la loi du 17 janvier 1975. Les frais de l'IVG sont pris en charge par l'Etat à partir de 1983. Ainsi, le taux d'avortement depuis le milieu des années 1990, est devenu

¹⁵ Chesnais J.-C., *La transition démographique. Etapes, formes, implications économiques*, Paris, Ined, Travaux et Documents, cahier n°113, PUF, 1986, p. 71.

¹⁶ Chesnais J.-C., *Ibid.*, p. 71.

¹⁷ Pison G., « La population de la France en 2002 », *Population et sociétés*, n° 388, Mars 2003, p. 3.

¹⁸ Rapport entre le nombre des naissances et celui des habitants d'une région pendant un temps donné. (Le taux de natalité exprime le nombre d'enfants nés vivants par rapport à un groupe moyen de 1000 habitants.)

¹⁹ Chesnais J.-C., *op. cit.*, p. 122.

²⁰ Pison G., *op. cit.*, p. 3.

²¹ « *Seules les femmes susceptibles d'être enceintes sans l'avoir souhaité seront prises en compte : sont donc exclues les femmes stériles ou stérilisées, enceintes ou cherchant à l'être, et les femmes sans partenaire sexuel ; ces diverses catégories sont d'ailleurs stables dans le temps et représentent au total 25% à 30 % des femmes âgées de 20 à 44 ans.* », Leridon H., Oustry P., Bajos N. et l'équipe Cocon, « La médicalisation croissante de la contraception en France », *Population et sociétés*, n°381, juillet - Août 2002, p.1.

²² Depuis la Loi n°2001-588 du 4 juillet 2001, relative à l'I.V.G. et à la contraception, ce délai a été allongé de dix à douze semaines de grossesse.

stable avec près d'une conception²³ sur cinq qui aboutit à une I.V.G.²⁴, avec des taux de 65,8% pour les moins de 18 ans et 61,5% pour les 50 ans ou plus. Ces chiffres peuvent paraître considérables, mais il ne faut pas oublier que le nombre d'avortements (qui ne varie quasiment pas depuis la fin des années 1980) est rapporté au nombre de conceptions et comme nous l'avons vu auparavant, la contraception (qui par définition évite la conception) s'est fortement diffusée en France depuis les années 1970. L'I.V.G. a donc permis d'éviter (sans annuler totalement le phénomène) à un certain nombre de femmes de mettre au monde un enfant non désiré.

Ce contrôle des naissances a réduit la taille des familles, ainsi 26,2% des femmes nées entre 1925 et 1929 avait au moins quatre enfants, celles nées entre 1940 et 1949 ne sont plus que 13,2%²⁵. En revanche, de moins en moins de femmes n'ont pas d'enfants (génération 1900 : 25%, génération 1960 : 12%), il apparaît donc une homogénéisation de la taille de la famille autour d'une norme de deux enfants.

Tous ces facteurs démographiques (baisse du taux de mortalité infantile et du taux de natalité, diffusion des méthodes modernes de contraception, légalisation de l'avortement, réduction de la taille de la famille) ont été engendrés par un nouveau regard sur l'enfant. Celui-ci est voulu et planifié, il n'est plus considéré comme une source de richesse à travers sa force de travail, mais comme « *l'objet d'un fort investissement de tous ordres, en particulier pédagogique et éducatif.* »²⁶ Nous avons vu comment la place de l'enfant au sein de la famille et de la société a évolué depuis l'époque médiévale. L'enfant malheureux, mal aimé et maltraité a toujours été présent. Cependant le sentiment de devoir le protéger est bien plus récent et n'est apparu qu'après la naissance du sentiment nouveau à l'égard de l'enfant. Un système de protection s'est organisé au cours des trois derniers siècles, quelle en est l'origine ? Les enfants placés d'antan sont-ils les mêmes qu'aujourd'hui ? La place de l'enfant décrite ci-dessus va nous permettre de mieux comprendre l'évolution de la protection de l'enfance ainsi que ses fondements actuels.

²³ On entend par conception les naissances vivantes + les morts nés + les I.V.G.

²⁴ Prioux F., « L'évolution démographique récente en France », *Population*, Ined, n°4, Juillet-Août 2001, p. 588.

²⁵ Desplanques G., « Tailles des familles et milieu social », *Insee première*, n°296, février 1994, p. 2.

²⁶ Manciaux M., Gabel M., Girodet D., Mignot C., Rouyer M., *op. cit.*, p. 65

1-2- L'origine de la protection de l'enfance en France

La protection de l'enfance est née de l'évolution de la place de l'enfant dans la famille et dans la société ainsi que de l'évolution de l'autorité parentale. Durant des siècles, le petit enfant des villes a été placé par coutume chez des nourrices à la campagne. Puis, dès sept ans s'il a survécu à cette première séparation (en effet, dans les années 1865-66 le taux de mortalité infantile des enfants de la campagne était de 19,92 % contre 51,68% pour les enfants de Paris mis en nourrice à la campagne²⁷), il était placé dans un souci de l'initier à la vie extérieure. « *Le placement préparait ainsi le passage à l'âge adulte et favorisait l'insertion sociale à travers un apprentissage, aussi bien technique que social.* »²⁸ Par la suite, on s'aperçut que ce type de placement traditionnel, loin de protéger l'enfant le mettait en danger. En effet, dans le premier placement il se retrouvait souvent avec des nourrices n'ayant pas assez de lait compte tenu du nombre élevé d'enfants qu'elles accueillaient. Dans le second type, le dressage s'accompagnait souvent de violence des maîtres. Cependant ces séparations étaient vécues par les familles, mais aussi aux yeux de la société, comme la forme coutumière d'élever ses enfants. Loin d'être réservé aux enfants abandonnés ou en danger, ce type « d'éducation » a d'abord vu son origine dans la bourgeoisie vers le XVI^{ème} siècle, pour s'étendre à toutes les couches de la société. Ce n'est donc pas par cette pratique traditionnelle du placement que la protection de l'enfance a vu le jour. En effet, celle-ci a eu pour but de protéger le sort de tous les enfants.

1-2-1- Le début du placement moderne trouve son origine dans l'Eglise

De la Renaissance à 1789, le mariage est passé d'une institution religieuse, voire sociale, à une institution politique ; A partir de cette époque, le pouvoir royal considère le mariage comme la base de la famille et la législation « *réglemente également la filiation et par contre-coup crée des cas de bâtardise.* »²⁹ Dans un contexte où l'Eglise est très prégnante et le divorce impossible, « *à côté des enfants légitimes, les enfants naturels sont nombreux et leurs conditions inférieures. Le monde des enfants illégitimes est très peuplé dans les derniers siècles de l'Ancien Régime. Aux enfants naturels avoués, [...] s'ajoute le nombre*

²⁷ Rollet-Echalier C., *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République*, Paris, Ined, Travaux et Document, cahier n°127, PUF, 1990, p. 31.

²⁸ Anaut M., *op. cit.*, p. 40

²⁹ Renaut M. H., « Le droit et l'enfant adultérin de l'époque romaine à aujourd'hui : ou l'histoire d'un exclu accédant à la vie juridique », in *Revue Historique*, PUF, Avril – Juin 1997, Paris, p. 381.

incommensurable des enfants trouvés. L'exposition³⁰ des enfants fut une plaie de l'époque. »³¹

C'est dans ce contexte que Saint Vincent de Paul crée en 1638 l'œuvre des Enfants Trouvés avec l'objectif d'accueillir au même titre que les orphelins, les enfants illégitimes ou les bâtards. On peut y voir un premier tournant de l'histoire de la protection de l'enfance et de la lutte contre la mortalité infantile dans la mesure où un effort fut entrepris pour respecter les notions d'hygiène connues à cette époque. Ainsi les enfants accueillis à l'Œuvre des Enfants Trouvés sont rapidement orientés vers des nourrices à la campagne afin qu'ils bénéficient d'un allaitement. Bien que mettant en place les mesures d'hygiène existantes à cette époque, le taux de mortalité restait extrêmement élevé. D'après l'étude d'Albert Dupoux, le taux de mortalité dans ces établissements variait de 35 à 81% suivant les années avec un taux de mortalité moyen de 57% sur la période 1698-1785.³² Paradoxalement, ces hospices d'enfants trouvés avaient la réputation d'améliorer les conditions de vie des enfants placés, ce qui entraîna une augmentation des abandons au cours du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle. Ainsi « *le 2 janvier 1671, le nombre des enfants s'élevait au total à 928. Le 1^{er} mai suivant, il atteignait 1104. Le 30 Août 1673, il était de 1618 et, en 1746, il dépassait 3000. En 1758, on en comptait tant en nourrice qu'en sevrage ou dans les maisons de Paris, 7109, soit plus du double. En 1772, 10634 enfants se trouvaient à la charge de l'Hôpital des Enfants Trouvés sans compter ceux qu'abritaient les maisons de l'Hôpital général.* »³³ Un des exemples les plus célèbres fut celui de Jean-Jacques Rousseau qui eut 5 enfants avec Thérèse. Il les confia au bureau des Enfants Trouvés malgré l'opposition de celle-ci tout en expliquant vers 1766 : « *tout pesé, je choisis pour mes enfants le mieux ou ce que je crus l'être. J'aurais voulu, je voudrais encore, avoir été élevé et nourri comme ils l'ont été.* »³⁴ Cependant, c'est aussi le même homme qui écrivait en 1762 « *un père, quand il engendre et nourrit des enfants, ne fait en cela que le tiers de sa tâche [...] Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain, qui le dispensent de nourrir ses enfants et de les élever lui-même.* »³⁵

Une fois le sevrage terminé les enfants, s'ils avaient survécus, revenaient à l'hôpital des Enfants Trouvés. La période chez les nourrices à la campagne est passé de 4 ans à 6-7 ans compte-tenu de la mortalité provoquée par le retour de chez les nourrices dans un milieu

³⁰ L'exposition est définie comme le dépôt d'un enfant dans un lieu « passager » où il peut être recueilli. Il s'agit pour Manciaux M., Gabel M., Girodet D., Mignot C., Rouyer M. dans leur ouvrage *Enfance en danger* d'un acte indirect d'infanticide. (p. 40).

³¹ Renaut M. H., *op. cit.*, p. 382.

³² Dupoux A., « Sur les pas de Monsieur Vincent, trois cents ans d'histoire parisienne de l'enfance abandonnée », *Revue de l'Assistance publique*, Paris, 1958, p. 115.

³³ Dupoux A., *op. cit.*, p. 80

³⁴ Rousseau J.-J., *Œuvres complètes, Les confessions. Autres textes autobiographiques, Tome I*, Bruges, Gallimard, Bibliothèque de la pléiade, 1969, p. 358.

collectif qui plus est en ville. Dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, ce retour à l'hôpital des Enfants Trouvés où ils restaient généralement jusqu'à leur majorité³⁶ n'a plus été systématique. En effet, « *les filles ne trouvent pas facilement à se placer, et quand elles sortent à vingt-cinq ans de la Salpêtrière, elles n'usent pas toujours raisonnablement, de leur liberté. Les garçons, eux, à leur majorité, se trouvent souvent sans métier et ceux qu'on a mis en apprentissage s'évadent souvent de chez leurs maîtres et mènent une vie de vagabonds* »³⁷. Ainsi, seule une petite partie des grands enfants était ramenée à Paris à l'hôpital des Enfants Trouvés, ils avaient alors pour mission le service de la chapelle et les convois funéraires des enfants décédés. Les autres « grands enfants » restaient à la campagne et devenaient apprentis au service de bourgeois, laboureurs, marchands ou artisans. Ces placements ruraux avaient, semble-t-il, de meilleurs résultats que l'apprentissage urbain.

Durant la période de l'Ancien Régime, l'œuvre de Saint Vincent de Paul va se développer et sera mise ultérieurement à la disposition de l'Assistance Publique de la Seine. Ce type d'organisation semble s'être développé dans différentes régions de France à la même époque. C'est de cette manière que « *l'Archevêque de Bordeaux [...], le 16 juin 1638, institue une société ou congrégation de veuves et de filles sous le titre de Congrégation des Sœurs de Saint Joseph pour le gouvernement, instruction, éducation et nourriture des pauvres orphelines.* »³⁸ Cette congrégation se nommera la Maison des Autas à Agen. Il s'agit d'un couvent tenu par des sœurs qui reçoit « *toutes les orphelines de père et de mère légitimes, ou bien les filles de père ou de mère qui bien qu'encore vivants sont si pauvres et impuissants qu'ils ne les peuvent nourrir et pourvoir.* » En 1714, Louis XIV autorise la création d'un hôpital pour les Enfants Trouvés à Bordeaux. Les auteurs³⁹ remarquent également que le nombre d'enfants reçus chaque année a triplé entre 1718 et 1770, mais ils relativisent cette augmentation au regard d'une croissance spectaculaire de la population bordelaise qui a doublé sur la même période.

Plusieurs hôpitaux ou œuvres de charité comme ceux de Bordeaux ou de la Seine se sont créés à cette époque, à chaque fois sur l'initiative de gens de l'Eglise. Cependant ces expériences sont très localisées, restent régionales et aucune organisation ne centralise à cette époque ce système de protection.

³⁵ Rousseau J.-J., *Emile ou de l'éducation*, Paris, GF Flammarion, 1966, p. 52.

³⁶ La majorité légale était à l'époque fixée à 25 ans.

³⁷ Dupoux A., *op. cit.*, p. 100.

³⁸ Allemandou B., Le Pennec J., *La naissance de l'Aide Sociale à l'enfance à Bordeaux sous l'Ancien Régime*, Editions la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, n°156, 1991, p. 74. (253 p.)

³⁹ Allemandou B., Le Pennec J., *ibid.*, p.112.

1-2-2- La Révolution française et la responsabilité de l'Etat

Les premiers grands bouleversements en matière de protection de l'enfance sont nés de la Révolution française et de la fin de la Monarchie. En effet, organisé jusqu'ici par l'Eglise, le système de secours et d'assistance devient laïque. « *La prise en charge des enfants abandonnés devient un acte de justice sociale. Le législateur reconnaît la responsabilité éducative de l'Etat, oblige les collectivités locales à organiser des lieux d'accueil pour les abandonnés, prévoit de dégager des moyens financiers pour permettre cet accueil et pour aider les familles sans ressources à élever leurs enfants.* »⁴⁰. Evidemment, le changement n'a pas été radical et les applications des textes de lois ont parfois été tardives.

Le Code pénal de 1791 montre encore le mineur⁴¹ comme un auteur de violence potentielle qui doit être dissuadé par la menace de sanctions exemplaires, plutôt que comme une victime. Ainsi, les homicides sur les descendants ne sont pas considérés comme une circonstance aggravante, les coups et blessures sur enfants de moins de 16 ans sont considérés comme une correction et punis de 1000 livres d'amende. L'assemblée a supprimé les incriminations d'enlèvement d'enfant, de substitution et de destruction d'état civil. Enfin, aucune incrimination spécifique ne vise l'infanticide. Toutefois, il y a un relèvement des peines pour l'avortement et la castration. Ce Code prévoit pourtant la mise en maison de correction pour une éducation en institution et la notion d'enquête et d'expertise pour apprécier le degré de discernement du jeune délinquant. Ces deux innovations ne donneront pas lieu immédiatement à leur application dans les faits mais elles existent désormais dans la loi. Le Code de 1810 reprend un grand nombre de dispositions du Code de 1791 et en réforme certaines autres. Il semble apporter plus d'attention aux mineurs par la création d'une section (section VI) englobant treize articles qui concernent spécifiquement les atteintes aux mineurs. Le principal changement concerne la protection renforcée de l'institution familiale en visant à consolider le respect des obligations parentales introduites par le Code civil. Ainsi l'enfant doit rester attaché à ses parents, l'abandon et l'exposition sont alors sanctionnés. Cependant, ces nouvelles mesures semblent avoir été mises en place davantage pour protéger l'institution familiale que le mineur en tant que citoyen et sujet de droit.

⁴⁰ Corbillon M., « Chapitre III – France », in *Suppléance familiale en Europe*, Paris, Editions Matrice, p. 67.

⁴¹ La majorité est fixée à 21 ans depuis la séance du 20 septembre 1792.

Il faut attendre le Décret napoléonien du 19 janvier 1811 « *concernant les Enfants trouvés ou abandonnés et les Orphelins pauvres* »⁴² pour que soient précisées les conditions afin de bénéficier de la charité publique, les obligations envers les enfants durant le placement, les moyens financiers attribués et la nécessité d'un contrôle des placements.

Les premières grandes transformations visent le travail des enfants qui n'était jusque là aucunement réglementé. Deux tentatives de réglementation par les Lois de 1841⁴³ et 1847⁴⁴ n'aboutissent à rien car les applications se sont heurtées à une résistance générale des patrons et des familles. Ce n'est qu'avec la loi du 19 mai 1874, sur l'inspection du travail qui reprend et complète les anciennes dispositions : « *journée de travail fixée à 12 heures pour les enfants de 12 à 16 ans, avec interdiction du travail de nuit* »⁴⁵ que l'enfant commence à être protégé en matière de travail. Comme le souligne C. Rollet, « *en instaurant l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la gratuité de l'enseignement, la loi Ferry du 28 mars 1882 met fin en principe au travail avant cet âge.* »⁴⁶ Depuis la fin de la Première Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui, le travail des enfants est devenu un phénomène marginal en France, même s'il n'a pas totalement disparu.

Parallèlement à ce type de protection de l'enfance qui visait à sauvegarder l'ensemble des enfants issus de familles défavorisées - où le travail était une pratique coutumière et généralisée, mais n'engendrait pas systématiquement la séparation entre les parents et l'enfant - le XIX^{ème} siècle a également été témoin de la mise en place d'un système de protection de l'enfance malheureuse⁴⁷. Dans son récent ouvrage « *Les enfants au XIX^{ème} siècle* » C. Rollet rassemble, sous le chapitre « *des conditions de vie précaire* », l'ensemble de ces enfants pris en compte par le système moderne de protection de l'enfance tels que les enfants abandonnés, les orphelins et les jeunes délinquants. Ce regroupement illustre la cause commune de ces trois types de jeunes, bien qu'à l'époque leur prise en charge était bien différenciée. D'un côté, l'enfance abandonnée et les orphelins qu'il faut protéger, de l'autre les jeunes

⁴² Collection complète des Lois, Décrets, Ordonnances, Réglemens, Tome dix-septième, deuxième édition, Editions A. Guyot et scribe, Paris, 1836, pp. 271-273.

⁴³ Loi du 22 mars 1841 : "*elle interdit le travail des enfants de moins de 8 ans, limite à 8 heures celui des enfants de 8 à 12 ans et à 12 heures celui des enfants de 12 à 16 ans, ainsi que les jours de fête. (...) la Loi n'est pas respectée (journées interminables, locaux insalubres, mœurs dissolues...)*", in Imbert J., *Guide du chercheur en Histoire de la protection sociale, Vol. II (1789-1914)*, Comité d'histoire de la sécurité sociale, Paris 1997, p. 61.

⁴⁴ "*Sous la Monarchie de Juillet, un nouvel effort est tenté en 1847 : on interdit le travail des enfants de moins de dix ans, on instaure un maximum légal de la durée du travail, fixé à 12 heures, et tous les établissements industriels doivent être visités par les inspecteurs quel que soit le nombre d'ouvriers*", in Imbert J., *ibid.*, p. 61.

⁴⁵ Imbert J., *ibid.*, p. 61.

⁴⁶ Rollet C., *Les enfants au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette littérature, 2001, p. 135

⁴⁷ La difficulté de désigner par un terme générique l'ensemble des enfants qui seront susceptibles d'être pris en charge par la protection de l'enfance actuelle, allant de la protection face à une jeunesse délinquante à celle de l'enfance maltraitée ou en risque d'être maltraitée, nous a conduit à choisir ce terme *d'enfance malheureuse*. Notons que l'enfance inadaptée n'a pas été étudiée dans l'ensemble de cette recherche.

délinquants qu'il s'agit avant tout de punir. Il convient donc de présenter l'évolution des législations à l'égard de ces deux publics pris en charge différemment.

1-2-3- Les grandes lois de la protection de l'enfance et la naissance de l'Assistance publique

C'est au cours de la Troisième République que les principales avancées législatives en matière de protection de l'enfance ont été réalisées et ceci grâce à trois grandes lois⁴⁸. A cette époque, la protection de l'enfance ne regroupait que les enfants abandonnés (il s'agissait le plus souvent d'enfants illégitimes) ou les orphelins de père et de mère ou d'un seul des deux parents mais dont « *le soutien familial faisait défaut* »⁴⁹. En revanche, les enfants victimes de mauvais traitement n'ont guère de place dans ce système jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. La place de l'autorité parentale en est la cause principale.

1-2-3-1- La loi Roussel (1874) : le contrôle du placement nourricier

Cette première loi est spécifiquement consacrée aux enfants de moins de deux ans vivant en nourrice, hors du domicile de leurs parents, en sevrage ou en garde. Cette loi est la résultante de l'opinion d'un certain nombre de réformateurs, médecins, hommes politiques, journalistes, qui expliquaient l'importance des taux de mortalité infantile (254‰ en 1875) par « *la séparation trop précoce de la mère et de son rejeton, et ses conséquences catastrophiques pour l'allaitement de ce dernier* »⁵⁰. Par ailleurs plusieurs études dénoncent alors la surmortalité des enfants placés en nourrice (par exemple entre 1858 et 1870, 68% des enfants placés dans la commune de Montsauche dans le Morvan sont morts avant la fin de leur première année). Depuis cette loi, « *tout placement en nourrice devra faire l'objet d'une déclaration, et toute personne désireuse de se placer comme nourrice sur lieu devra indiquer que son dernier enfant est vivant et faire constater qu'il est âgé de sept mois révolu et qu'il est allaité par une autre femme* »⁵¹. Comme l'explique C. Rollet-Echalier⁵², cette loi a permis d'unifier progressivement le système de protection médicale de ce groupe d'enfants, de fonder

⁴⁸ Rollet-Echalier C., *op. cit.*, pp. 132-153.

⁴⁹ Rollet C., *Les enfants au XIX^{ème} siècle*, *op. cit.*, p. 51. Comme le précise l'auteur, « *Le risque de rester orphelin n'est donc pas qu'un thème de roman, c'est une réalité pour beaucoup d'enfants pendant tout le siècle, réalité accentuée au moment des guerres (Premier Empire, guerre de 1870 et surtout première guerre mondiale)* » (p. 48)

⁵⁰ Cadoret A., « Accueillir l'enfant de l'Assistance publique. Jalons pour une histoire de la politique familiale (1840-1960) », *Ethnologie française*, XXIII, 1993, 4, p. 518.

⁵¹ Cadoret A., *ibid.*, p. 518.

⁵² Rollet-Echalier C., *op. cit.*, pp. 135-136

légitimement le droit des pouvoirs publics à organiser les services de l'enfance, de doter la France de structures médico-administratives décentralisées tels que l'inspection médicale et la pénétration dans le corps social, de l'idée selon laquelle l'enfant tout petit avait droit à des placements favorables.

L'intérêt premier du législateur s'est donc porté sur la petite enfance. Quinze années plus tard celui-ci étendra la protection à toutes les catégories d'enfants.

1-2-3-2- Loi de 1889⁵³ : la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés

Cette loi est un grand changement comparativement au Code pénal napoléonien qui n'envisageait aucune sanction à l'égard des parents indignes. D'une part, elle prévoit la déchéance de la puissance paternelle comme conséquence de certaines condamnations pénales (condamnation pour crimes commis contre les enfants, pour incitation à la débauche à deux reprises, pour séquestration et pour l'exposition d'enfants ou vagabondage...). Plus généralement, cette déchéance peut avoir lieu lorsque les père et mère, par leur ivrognerie habituelle, leur conduite notoire et scandaleuse ou par leurs mauvais traitements, compromettent soit la santé, soit la sécurité, soit la moralité de leurs enfants.⁵⁴ D'autre part, cette loi étend la loi Roussel à toutes les catégories d'enfants, en ajoutant un droit de contrôle de l'Etat sur les enfants confiés à des particuliers ou à des associations, par le biais des inspecteurs des enfants assistés. En cas de mauvais traitements dans ces lieux, l'enfant sera confié à l'Assistance Publique. Enfin, l'Etat s'engage à financer un cinquième de la totalité des dépenses des enfants assistés si le département assimile la nouvelle catégorie d'enfants aux enfants assistés⁵⁵.

Cette loi montre clairement la volonté de l'Etat de s'engager dans l'intérêt de l'enfant. Par la déchéance paternelle, il prend alors pouvoir sur la famille, il veut se montrer le garant du bon fonctionnement des institutions privées de protection de l'enfance et il s'engage sur le plan financier. Cependant cette loi parut trop sévère, le nombre de déchéances prononcées atteignait le millier en 1895. La loi du 19 avril 1898 apporte quelques corrections en donnant le pouvoir aux juridictions pénales de prononcer seulement une déchéance partielle de la puissance paternelle, en revanche, elle aggrave la sanction des violences commises par les parents.

⁵³ cf. *J.O.*, 25-7-1889, pp. 209-216.

⁵⁴ cf. *in* Rollet-Echalier C., *op. cit.*, p. 138.

⁵⁵ Rollet-Echalier C., *ibid.*, p. 141.

1-2-3-3- La loi de 1904 : l'organisation de l'Assistance publique

Bien que l'Assistance fût créée en 1881 avec un personnel chargé de la surveillance des enfants en nourrice, que la loi de 1889 développât son rôle par la possibilité de déchoir de la puissance paternelle les parents indignes, la loi de 1904 permit de clarifier et de codifier la situation des enfants accueillis par l'Assistance publique. Comme le souligne A. Dupoux, « *du texte et des commentaires que développe la circulaire ministérielle du 15 juillet 1904, circulaire d'application, un grand principe se dégage, la notion de l'intérêt de l'enfant, qui deviendra le guide des assemblées départementales et des administrations.* »⁵⁶ Cette loi insiste sur le fait que le service des enfants assistés est un service d'Etat. Les enfants peuvent y être admis jusqu'à l'âge de 16 ans. Ceux-ci sont classés en deux grandes catégories : les enfants placés sous la tutelle de la protection publique et les pupilles de l'Assistance placés sous la tutelle de l'autorité publique.

Les enfants de la protection publique regroupent les enfants secourus, c'est-à-dire « *les enfants des mères qui ne souhaitent pas abandonner leur petit mais qui sont matériellement démunies* » ; les enfants en dépôt, qui sont les « *enfants provisoirement confiés à l'Assistance publique pendant l'hospitalisation ou la détention des parents* », enfin les enfants en garde ce qui correspond au statut de l'enfant auteur ou victime de délit qui attend que les tribunaux prennent une décision définitive. Les pupilles de l'Assistance ou de l'Etat regroupent les enfants trouvés, les enfants abandonnés, les orphelins pauvres, ainsi que les enfants maltraités, délaissés ou moralement abandonnés dont les parents ont été déchus de leurs droits. Comme le souligne D. Dessertine, « *cette loi, symboliquement, marque une rupture : désormais, l'assistance publique peut prendre en tutelle des enfants pourvus d'une famille. L'Etat ne se charge plus seulement de sauver l'enfant de la mort, mais s'estime en droit de lui donner l'éducation minimum que la famille défailante lui refuse* »⁵⁷.

Afin de faciliter les admissions tout en limitant les excès, la loi prévoit un système d'admission des enfants à bureau ouvert où les parents sont informés « *des secours dont ils peuvent bénéficier mais aussi des conséquences de l'abandon (ignorance absolue du lieu du placement, perte de la puissance paternelle, impossibilité de communiquer avec l'enfant, obtention de nouvelles que tous les trois mois, difficulté de son retrait).* »⁵⁸

⁵⁶ Dupoux A., *op. cit.*, p.329

⁵⁷ Dessertine D., « L'émergence de la politique sociale de l'enfance : des enfants trouvés à l'enfance assistée (1780-1940) », *Vie sociale*, Mars-avril 1990, p. 48

⁵⁸ Cadoret A., *op. cit.*, p. 518.

Cette loi est d'une importance capitale dans l'histoire de la protection de l'enfance, elle est à l'origine de ce que l'on nomme depuis le Décret du 24 janvier 1956, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Cependant les catégories d'enfants encore en vigueur aujourd'hui ont été véritablement définies par le Décret du 7 janvier 1959, soit quelques jours après l'Ordonnance de 1958. Nous reviendrons sur ce Décret lorsque nous aborderons le système contemporain de protection de l'enfance.

A côté des enfants abandonnés, des orphelins et, depuis la loi de 1889 des enfants victimes de mauvais traitements, le sort des enfants délinquants a suivi un parcours législatif bien différent.

1-2-4- La naissance de l'Education surveillée

Nous l'avons vu, les Codes pénaux de 1791 et de 1810 considèrent le mineur comme un délinquant plutôt que comme une victime et les sanctions pour les délits sont identiques à celles des adultes. Seule la peine de mort a été remplacée par vingt ans de détention en maison de correction. De la même manière, la peine d'emprisonnement a été remplacée par un enfermement dans une maison de correction pour une durée égale. Mais à l'époque ces établissements n'existaient pas, le sort des enfants délinquants consista le plus souvent à faire partie de la population des prisonniers adultes. L'Ordonnance de Louis XVIII pose alors « *le principe de la création des prisons d'amendement pour les jeunes détenus* », elle sera suivie par l'arrêté du 25 décembre 1819 qui rend obligatoire la séparation des enfants de moins de seize ans d'avec les adultes, mais là encore son application n'a pas été immédiate.

1-2-4-1- La création des prisons pour jeunes et des colonies pénitentiaires agricoles

Deux types de détentions pour les jeunes ont été créés à peu près au même moment. L'idée générale était d'accueillir dans un lieu différent de celui des adultes les jeunes détenus soit au titre d'une peine d'emprisonnement suite à un délit ou à un crime, soit sous le régime de la correction paternelle ; en effet, lorsqu'un enfant troublait l'ordre familial, ses parents pouvaient demander sa détention, même en l'absence de délit.

Suite à plusieurs expériences, restées sans suite, de séparer dans une même prison les jeunes prisonniers des adultes, la « Petite Roquette » est créée en 1836. Il s'agit d'une prison destinée à recevoir tous les garçons détenus du ressort de Paris âgés de moins de seize ans. Durant la journée, les enfants sont occupés à des travaux artisanaux supposés leur offrir des emplois spécialisés à leur sortie de prison. Cependant le régime éducatif a duré seulement trois ans

avant de se transformer petit à petit en bague d'enfants avec des conditions basées sur l'isolement total dans des cellules très petites (2,5 mètres sur 2 mètres environ) et sur le respect du silence absolu. La petite Roquette en tant que « maison d'éducation correctionnelle » sera fermée en 1865.

Deux années après l'ouverture de la petite Roquette, en 1838, la célèbre Colonie pénitentiaire agricole Mettray ouvre ses portes. Il faut préciser qu'à « *cette époque, l'économie a besoin de main d'œuvre, en particulier l'agriculture. L'industrialisation attire les ruraux en même temps qu'elle multiplie les cas de délinquance juvénile. De plus, la limitation du travail des enfants déverse des masses d'enfants désœuvrés* »⁵⁹ Cette colonie agricole servira longtemps de modèle à toute nouvelle création de ce type avant de devenir un lieu plus disciplinaire qu'éducatif. Entre 1838 et 1860⁶⁰, Mettray a été un véritable succès dans la lutte en faveur de l'enfance délinquante qui était avant tout une enfance en difficulté. L'observation de l'origine sociale des enfants accueillis dans cette colonie est très significative comme le précise C. Rollet. Sur 1984 enfants reçus en 1839-1845 : 346 sont des enfants naturels, 876 des orphelins, 116 des enfants trouvés, 306 des enfants nés d'un second mariage, 117 des enfants nés de parents concubins, 495 des enfants de mauvaise famille, 112 des enfants dont la famille est médiocre. « *On saisit par cette liste les causes supposées de la délinquance, familles hors normes, famille décomposées, familles maltraitantes : c'est une normalisation de la famille populaire qui est visée par cette entreprise de réforme* »⁶¹. Certes certains fils de bonne famille étaient envoyés à Mettray sous le régime de la correction paternelle, mais leur séjour ne se faisait pas dans le même lieu que les enfants « pauvres » et leur traitement en était aussi différent. « *Personne ne s'émouvait alors, publiquement, de cette justice à deux classes ; l'important était que les enfants de l'une ne puissent pas rencontrer les enfants de l'autre.* »⁶². Le succès de cette colonie tenait en grande partie au Directeur de l'établissement M. Demetz qui avait « *compris, parmi les tout premiers, l'importance de la vie affective dans la formation de la personnalité, ce qui allait à l'encontre de toutes les idées reçues de l'époque* »⁶³ Ce fut aussi le premier à mettre en place une formation des éducateurs qui allaient s'occuper des enfants. Comme dans les autres colonies pénitentiaires agricoles d'enfants, la colonie de Mettray a été chargée de rééduquer les mineurs par le travail et

⁵⁹ Rollet C., *Les enfants au XIX^{ème} siècle*, op. cit, p. 53

⁶⁰ Période durant laquelle le fondateur de cette colonie M. Auguste Demetz, conseiller à la Cour d'Appel s'en occupait personnellement.

⁶¹ Rollet C., *Les enfants au XIX^{ème} siècle*, op. cit, p. 54

⁶² Roumajon Y. (Dr), *Enfants perdus, enfants punis. Histoire de la jeunesse délinquante en France : huit siècles de controverses*, Paris, Robert Laffont, 1989, p. 216

⁶³ Roumajon Y. (Dr), *ibid.*, p. 220

l'apprentissage. Mais ici le châtement corporel n'existait pas, tout était mis en place pour réinsérer le jeune à l'aide de l'apprentissage d'un métier agricole, de l'instruction primaire ainsi que la pratique d'un sport. Les résultats étaient incontestables : « *peu de fugues, 70 à 75 p. 100 de bonnes réinsertions, aucun trouble intérieur, une grande ouverture sur le voisinage, avec pour résultat un taux de récidive ne dépassant pas 5 à 7 p. 100.* »⁶⁴

Avec le départ de M. Demetz et l'arrivée de successeurs bien plus portés sur la discipline que sur l'affectif, la colonie prend un autre caractère. Cette période noire de Mettray correspond aussi au développement de l'ère industrielle, et à la difficulté de gérer un centre aussi important, porté sur une activité en déclin. En 1887, l'administration de l'Assistance publique décida de retirer de Mettray tous les enfants dont elle avait la charge et il faudra attendre 1939 pour que l'établissement ferme définitivement ses portes.

Si la petite Roquette ainsi que Mettray, comme la plupart des lieux pénitentiaires, ne prennent en charge que des garçons, cela ne signifie pas que rien n'est fait pour accueillir les filles (moins nombreuses que les garçons, elles ne représentaient en 1863 que 20% de l'ensemble des mineurs détenus⁶⁵) ; elles ont été souvent considérées comme plus difficiles à rééduquer que les garçons. Cependant entre 1801 et 1841, « *une vingtaine d'institutions vont voir le jour sous l'impulsion de femmes énergiques [...]. La grande originalité de ces œuvres est de recevoir des filles placées sous l'autorité de justice.* »⁶⁶. Et c'est en 1852 que la première colonie agricole destinée à recevoir des filles fut créée par la Mère M. E. Pelletier, celle-ci était déjà connue pour avoir fondé le Bon Pasteur d'Angers, congrégation pour jeunes filles de mauvaises mœurs qui connut un développement considérable en France et à l'étranger. Cette femme prôna toute sa vie la non-violence à l'égard des détenues, elle forma son personnel à l'éducation et instaura une période d'observation pour chaque admission. Les prisons et les colonies pénitentiaires agricoles d'enfants ont ainsi permis d'appréhender le sort des mineurs détenus par la rééducation et non plus seulement par la détention. Cependant cette première expérience n'a pas toujours été à la hauteur de ses ambitions, certains directeurs de ces établissements prônant encore la rééducation par la discipline extrême. Une nouvelle étape dans la création de l'éducation surveillée voit alors le jour en 1912. Pour la première fois, l'enfance peut échapper à la prison.

⁶⁴ Roumajon Y. (Dr), *ibid.*, p. 213.

⁶⁵ Chiffres calculés à partir de la citation « *Les chiffres donnés par M. de Marsangy sont convaincants : sur 8164 mineurs détenus en 1863, on compte 1635 filles dont 874 ont été jugées pour vol, soit une peu plus de la moitié* », in Roumajon Y. (Dr), *op. cit.*, p. 206.

⁶⁶ Roumajon Y. (Dr), *ibid.*, p. 205.

1-2-4-2- Loi de 1912 : les premiers tribunaux pour enfants et adolescents

Le 13 mars 1911, l'administration pénitentiaire quitte le ministère de l'Intérieur pour être rattachée au ministère de la Justice. La loi du 22 juillet 1912 organise officiellement ce passage ainsi que les nouvelles dispositions concernant la répression des délits de l'enfance et la prévention des jeunes délinquants. Cette loi est à l'origine des grands principes qui seront plus tard la protection judiciaire de l'enfance délinquante et en danger par les Ordonnances de 1945 et 1958. Elle comporte deux points forts. « Elle consacre définitivement l'irresponsabilité pénale des moins de 13 ans, qui désormais ne peuvent être soumis « qu'à des mesures de tutelle, de surveillance, d'éducation, de réforme et d'assistance ordonnées par le tribunal civil statuant en Chambre de conseil » (titre I).[...] Elle met en place pour les plus de treize ans le régime de liberté surveillée. »⁶⁷ Cependant celui-ci, qui était assuré par des « délégués à la liberté surveillée » bénévoles et sans formation (ce qui en faisait sa première faiblesse), n'a été appliqué qu'à partir de la fin de la guerre 1914-1918 et « n'a jamais concerné plus d'un tiers des enfants jugés »⁶⁸. Il semblerait même, d'après D. Dessertine, que cette loi a certes permis aux juges de moins condamner mais elle les a aussi entraînés à limiter le nombre d'acquittements. Entre 1912 et la Seconde Guerre mondiale le Docteur Y. de Roumajon mentionne « plus de quarante lois, décrets, circulaires, arrêtés ou décrets-lois, témoignage indiscutables d'un profond désir de changement dans la politique générale de la lutte contre la délinquance juvénile. »⁶⁹ Ceux-ci n'ont entraîné aucun changement dans les conditions de vie des intéressés car ils n'étaient pas suivis de véritables applications. Il faudra donc attendre le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec le contexte démographique qu'on lui connaît pour qu'une véritable réforme voie le jour.

1-2-4-3- L'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante

Ce texte fondamental toujours en vigueur, mais remis en cause aujourd'hui, proclame plus que jamais la prééminence de l'éducatif sur le répressif, sans exclure la possibilité de mise en détention. Comme le souligne F. Bailleau, « l'ordonnance de 1945 est un texte très perméable, pouvant donner lieu autant au tout répressif qu'au tout éducatif. »⁷⁰ Cette Ordonnance reprend les termes d'une loi inappliquée du 27 juillet 1942 sur l'enfance

⁶⁷ Dessertine D., « Aux origines de l'assistance éducative. Les tribunaux pour enfants et la liberté surveillée 1912-1941 », in Chauvière M., Lenoël P. et Pierre E., *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Rennes, PUR, 1996, pp. 138-139.

⁶⁸ Dessertine D., *ibid.*, p. 140.

⁶⁹ Roumajon Y. (Dr), *op. cit.*, p. 318

⁷⁰ Bailleau F., « Ce n'est pas un problème juridique mais politique », *L'humanité*, 05 mars 2002.

délinquante (tribunaux pour enfants et centres d'observation). C'est donc dans un contexte d'après-guerre où la France manque cruellement de jeunes que cette ordonnance a vu le jour. Elle met en évidence quatre points principaux.

Premièrement, le droit des mineurs est maintenant mis en œuvre par des juges spécialisés, les *juges des enfants*. Ceux-ci peuvent prescrire des mesures éducatives diversifiées et en assurer le suivi. Ces mesures peuvent être confiées par le juge soit à un service ou à un établissement public, soit à une structure relevant du secteur associatif (observation et éducation en milieu ouvert ou liberté surveillée ; placement en œuvre privée habilitée ; en internat ; à l'Assistance publique ; dans un établissement ou une institution d'éducation, de formation professionnelle ou de soins, dans un institut médico-psychologique de l'Etat ou d'une administration publique, habilité ; ou chez une personne "digne de confiance"⁷¹, enfin placement dans un service départemental d'aide à l'enfance). Toutefois, c'est par la loi du 24 mai 1951 que les juges obtiendront « *leur véritable spécialisation au travers de la départementalisation des Tribunaux pour enfants* ». ⁷²

Deuxièmement, l'Ordonnance prévoit la création de postes de fonctionnaires spécialistes des problèmes de rééducation des mineurs tels que pédagogues, médecins et psychologues.

Troisièmement, la notion de minorité est modifiée : la distinction entre les mineurs de 13 ans et ceux de 18 ans disparaît, de même que la nécessité de discernement aux mêmes âges. Désormais, quel que soit l'âge des prévenus, les affaires sont instruites et jugées suivant une procédure identique. Notons tout de même qu'en 1945, la majorité civile est de vingt et un ans, alors que cette Ordonnance protège uniquement les mineurs de moins de dix-huit ans.

Enfin l'Ordonnance réforme le régime du casier judiciaire des mineurs : l'inscription au casier est faite désormais, sur les bulletins délivrés aux seuls magistrats, à l'exclusion de toute autre autorité ou administration publique. L'effacement pur et simple de la peine prononcée devient possible, après expiration d'un délai de 5 ans, dans le but de lever tout obstacle aux chances de relèvement durable du mineur.

Outre l'Ordonnance du 2 février 1945, un certain nombre de textes législatifs ont été votés ou promulgués cette même année : le Décret du 10 avril 1945 sur le statut des personnels de l'éducation surveillée ; l'Ordonnance du 18 août 1945 sur le remboursement des institutions

⁷¹ « *Un enfant pourra être confié à un tiers digne de confiance. Cette personne fera donc un accueil familial. Elle n'est cependant pas "assistante maternelle" et n'a pas besoin d'un agrément, le juge étant souverain dans sa décision. En contrepartie, elle ne reçoit pas de salaire et ne bénéficie pas des avantages sociaux. En revanche, les frais afférents à l'enfant peuvent être couverts par une pension versée par le service de l'Aide sociale à l'enfance en vertu de l'article 85 du Code de la famille et de l'aide sociale* » in, Verdier P., *L'autorité parentale, le droit en plus*, Paris, Bayard éditions, Collection Travail social, 1993, pp. 75-76.

privées ; l'Ordonnance du 1^{er} septembre 1945 créant l'éducation surveillée en permettant la création d'une direction indépendante de l'administration pénitentiaire enfin l'ordonnance du 14 septembre 1945 sur la correction paternelle. Cette liste de textes législatifs laisserait facilement penser que l'année 1945 est une année charnière dans l'histoire de l'éducation surveillée. Néanmoins, comme le souligne M. Chauvière, « *la réforme, s'il en fut une, vient manifestement d'avant 1945. [...] Vu le type de mobilisation dans le champ politique et les nombreuses références à la fonction publique, vu aussi l'importance de la formation professionnelle et des loisirs, cette réforme renvoie davantage aux modes d'opérer du Front populaire qu'à la culture administrative forgée durant la guerre, qu'elle soit vichyssoise ou conçue dans des officines telles que l'école des cadres d'Uriage ou même à Alger. Les ressources et innovations des années 1940-1944 ne lui seront profitables que marginalement.* »⁷³ En d'autres termes, 1945 symbolise peut-être un changement mais il s'est opéré plusieurs années auparavant et s'est mis en pratique plusieurs années après. A ce propos, si les textes de 1945 marquent le tournant entre le répressif et l'éducatif, ce n'est que le 21 février 1990 que la Direction de l'éducation surveillée est devenue Protection Judiciaire de la Jeunesse, traduisant la substitution d'une « *indexation judiciaire à une indexation éducative* .»⁷⁴

1-3- Un double système de protection de l'enfance et de l'adolescence

Le système de protection de l'enfance en France aujourd'hui s'organise en deux domaines (administratif et judiciaire) distincts mais protégeant parfois les mêmes enfants. Il date de la fin de la Seconde Guerre mondiale et trouve ses bases sur une série de textes législatifs dont les modifications depuis plus d'un siècle ont fait évoluer la répartition à la fois du pouvoir décisionnel et du pouvoir financier de chacun de ces deux domaines. Ainsi, aujourd'hui le domaine judiciaire a des compétences décisionnelles plus importantes que ses moyens budgétaires et il doit s'en remettre souvent au budget du secteur administratif pour faire appliquer une mesure de prise en charge. Par ailleurs, le domaine administratif finance bien

⁷² Chauvière M., « L'émergence de l'éducation surveillée » in Chauvière M., Lenoël P. et Pierre E., *op. cit.*, p. 151.

⁷³ Chauvière M., « L'émergence de l'éducation surveillée », in Chauvière M., Lenoël P. et Pierre E., *ibid.*, p. 163.

⁷⁴ Renouard J.-M., « La Protection Judiciaire de la Jeunesse et la recherche », in Chauvière M., Lenoël P. et Pierre E., *op. cit.*, p. 177.

plus de mesures qu'il n'en décide. Afin de faciliter la présentation⁷⁵ et dans le but d'introduire le chapitre suivant sur l'observation statistique de l'enfance protégée, nous avons fait le choix de présenter ce système de protection de l'enfance selon les compétences décisionnelles et financières de chaque secteur.

1-3-1- Compétences décisionnelles

La protection judiciaire décide de deux grandes catégories d'enfants : les enfants délinquants (justice pénale) et les enfants en danger mineurs ou jeunes majeurs (justice civile). Premièrement, depuis l'Ordonnance de 1945 relative à la prééminence de l'éducatif sur le répressif à l'égard de l'enfance délinquante un mineur de moins de 18 ans peut être pris en charge par la protection de l'enfance et recevoir une même forme de prise en charge qu'un enfant en danger. Le Tribunal pour enfants présidé par un juge des enfants⁷⁶ a un choix très varié de mesures éducatives envers le mineur délinquant. Outre le remettre à ses parents, à son tuteur, à la personne qui en avait la garde ou à une personne digne de confiance, il peut prononcer deux mesures de décisions qui font partie d'une prise en charge de la protection de l'enfance : soit le placer sous le régime de la Liberté surveillée, c'est-à-dire que le mineur sera suivi par un éducateur dépendant directement du tribunal ; et/ou le placer dans une institution ou un établissement public ou privé d'éducation ou de formation professionnelle habilité. Dans tous les cas la mesure ne peut pas excéder l'âge de 18 ans et elle sera prise en charge au niveau du suivi et du financement par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Deuxièmement, depuis l'Ordonnance du 23 décembre 1958, le juge des enfants peut prendre des mesures éducatives en faveur des « *mineurs dont la santé, la sécurité ou la moralité sont en danger*⁷⁷, ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises » (art. 375 du Code Civil). Cette Ordonnance étend davantage les pouvoirs décisionnels du secteur judiciaire au dépend de l'administratif. En effet, depuis la loi de 1904, l'Assistance Publique avait un champ d'action très large en s'occupant du sort de l'ensemble de l'enfance malheureuse que ceux-ci aient ou non encore des contacts avec leur famille⁷⁸. Même les enfants délinquants en attente de jugement étaient confiés à l'Assistance publique. A partir de

⁷⁵ Ce chapitre reprend en partie la communication : Frechon I. « L'impossible observation de l'enfance protégée en France ? » In, AIDELF, *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours*. Actes du Colloque International de Dakar (Sénégal, 9-13 décembre 2002) (à paraître).

⁷⁶ Le juge des enfants est un magistrat spécialisé dans toutes les questions relatives à la protection de l'enfance en difficulté et l'enfance délinquante. Son existence date de l'Ordonnance du 2 février 1945.

⁷⁷ La notion de *danger* n'apparaît qu'avec la Loi du 4 juin 1970 qui a modifié l'article 375 du Code civil.

l'Ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante, la justice a commencé doucement, par le biais des juges des enfants, à s'occuper « socialement » des mineurs délinquants. Avec l'Ordonnance du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger, la justice des enfants ne travaille plus uniquement dans le domaine du pénal mais aussi dans celui du civil. Deux particularités peuvent être relevées pour mieux caractériser les enfants visés par cette Ordonnance : d'une part le juge des enfants doit vérifier qu'il s'agit bien d'un cas d'enfant en danger, sans quoi il peut soit orienter la situation vers la protection administrative – qui, nous le verrons, s'occupe des enfants en risque de danger – soit tout simplement se retirer de la famille. Toutefois, l'appréciation de la notion de danger peut être très variable d'une personne à une autre et il n'existe pas et n'existera sûrement jamais de définition claire de ce terme. D'autre part, le juge des enfants a le pouvoir d'exercer une mesure éducative sur un enfant sans avoir obtenu l'adhésion de ses parents ou tuteurs légaux, mais la loi lui impose de rechercher cette adhésion avec la famille. Comme le souligne J.-P. Rosenzweig « *il peut imposer.... On lui demande de convaincre* »⁷⁹.

Jusqu'en 1974, la limite d'âge de cette catégorie d'enfants était de 21 ans puisqu'il s'agissait de tous les mineurs et à cette époque la majorité était à 21 ans. Avec la loi du 5 juillet 1974, la majorité civile est portée à 18 ans. Afin d'éviter que certains jeunes se retrouvent lésés socialement par cette loi, une protection « jeune majeurs » qui se voulait provisoire et qui est toujours en place aujourd'hui, a été décidée⁸⁰. Ainsi, un jeune, au-delà de 18 ans, peut demander au juge des enfants d'être protégé malgré sa majorité et cela jusqu'à 21 ans. Par contre, nul ne peut obliger un jeune majeur à être protégé (sauf dans le cas des articles 488 et suiv. du Code Civil, mais il ne s'agit plus là de la protection de l'enfance).

En résumé, la protection judiciaire, par le biais du Procureur de la République et du juge des enfants, décide du sort des *mineurs délinquants protégés* ; des *mineurs en danger* et des *jeunes majeurs en danger* de moins de 21 ans. Elle a un large éventail de mesures mises à sa disposition pour prendre en charge ces trois « catégories » d'enfants mais, pour mieux les comprendre, il est nécessaire de présenter le domaine administratif puisque celui-ci se verra confier des enfants par le juge des enfants.

Comme nous l'avons précédemment noté l'Aide sociale à l'Enfance (anciennement nommée Assistance publique) avait jusque ces dernières décennies une forme d'omnipotence sur l'enfance malheureuse. Avec l'élargissement des pouvoirs de la justice principalement par

⁷⁸ Voir 1-2-3-3- La loi de 1904 : l'organisation de l'Assistance publique.

⁷⁹ Rosenzweig J.-P., *Les droits des enfants en France*, Paris, Institut de l'enfance et de la famille, 1992, p. 273

l'Ordonnance de 1958, son rôle s'est modifié. La définition de celui-ci apparaît quelques jours après l'Ordonnance de 1958 par le Décret du 7 janvier 1959. L'ASE, en exerçant « *une action sociale préventive auprès des familles dont les conditions d'existence **risquent*** de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité de leur enfant* »⁸¹, se différencie alors du judiciaire qui s'occupe des enfants « réellement » en danger. En d'autres termes, l'Aide sociale à l'enfance a un rôle « préventif » et la protection judiciaire de la jeunesse un rôle « curatif » sur l'enfance en danger. A la différence de la protection judiciaire, l'ASE a l'obligation de recueillir le consentement des parents (ou tuteur) pour décider d'une mesure de prise en charge. Les grands changements législatifs qui se sont produits depuis la fin des années 1950 ont principalement été induits par la décentralisation au début des années 1980. La loi du 6 janvier 1986 a en effet, adapté la législation sanitaire et sociale aux principes de la loi de décentralisation en remettant aux élus locaux, et principalement au Président du conseil général, la mission générale « *d'aide aux enfants confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre* ».

Par ailleurs, la loi du 10 juillet 1989 a facilité la collaboration et l'articulation entre partenaires en prévoyant un dispositif de coordination à l'échelon départemental, et a précisé l'articulation entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative, de la manière suivante : « *lorsqu'un mineur est victime de mauvais traitements, ou qu'il est présumé l'être et qu'il est impossible d'évaluer la situation ou que la famille refuse manifestement d'accepter l'intervention du service de l'Aide sociale à l'enfance, le président du Conseil général avise sans délai l'autorité judiciaire et lui fait connaître les actions déjà menées.* »⁸²

En conséquence aujourd'hui, le secteur administratif représenté par l'ASE, décide du sort des mineurs « *accueillis provisoirement* », c'est-à-dire ceux dont la santé, la sécurité ou la moralité risquent d'être compromises ; mais aussi *les jeunes majeurs « accueillis provisoirement »*, c'est-à-dire comme pour les mesures judiciaires, les jeunes majeurs de 18 à 21 ans peuvent demander à l'ASE une protection jeunes majeurs (Décret du 2 décembre 1975). Par ailleurs, le Président du Conseil général, par le biais de l'ASE a aussi la charge des *pupilles de l'Etat*, c'est-à-dire des enfants dont aucun des deux parents n'exerce d'autorité parentale sur l'enfant, ni même un tiers digne de confiance. Il peut s'agir d'orphelins mais aussi d'enfants dont les parents se sont vus retirer l'autorité parentale. Parmi l'ensemble des enfants protégés, les pupilles de l'Etat sont les seuls à pouvoir être adoptés.

⁸⁰ Décret du 18 février 1975

* Mot souligné par nos soins

⁸¹ Art.1^{er} du Décret n°59-100 du 7 janv. 1959.

⁸² Article n°69 du C.f.a.s.

Pour ces trois catégories, il n'existe pas de distinction de traitement tant d'un point de vue financier que de l'accès aux différents types de prise en charge, ce qui n'est pas le cas des catégories d'enfants dont la mesure a été décidée par le juge des enfants.

1-3-2- Compétences financières et modes de prises en charge

La protection administrative, au-delà de décider du sort des enfants en risque de danger et des pupilles de l'Etat, a la mission de prendre en charge physiquement et financièrement les enfants qui lui sont confiés par le juge des enfants. Il s'agit d'une partie importante des enfants en danger (art. 375 et suiv. du code civil) mais aussi — bien que cela soit plus rare dans la pratique — des mineurs délinquants (Ord. de 1945). En revanche, le juge des enfants ne peut pas confier à l'ASE la charge d'un jeune majeur qui a demandé une protection. Cette dissymétrie entre compétence décisionnelle et compétence budgétaire ne se fait pas sans heurts. D'un côté, le budget ASE des départements doit supporter de manière obligatoire le financement d'une grande partie des mesures décidées par les tribunaux pour enfants, de l'autre la justice estime ne pas avoir assez d'autonomie financière. Ces divergences ont d'ailleurs été accentuées en 1984 lorsque l'ASE a vu ses compétences transférer de l'Etat aux collectivités territoriales. On est alors passé d'un affrontement entre deux budgets Etat à, un budget Etat (celui du ministère de la justice) et un budget départemental.

Par ailleurs, les mesures décidées par les juges des enfants ou l'ASE peuvent s'exercer soit par un accueil physique (placement en pouponnière, en famille d'accueil ou en foyer) ; soit par une aide éducative en milieu familial ou naturel. Celle-ci va de la liberté surveillée pour les mineurs délinquants à des aides éducatives à domiciles (AED administrative ou AEMO⁸³ judiciaire). Elles sont de plus en plus favorisées au dépend des prises en charge physiques à la fois pour des raisons de politiques en faveur d'un maintien du lien parental mais aussi pour des raisons financières ; une mesure de placement est bien plus coûteuse qu'une mesure en milieu ouvert. De plus, il faut préciser que ces mesures (aussi bien placement que milieu ouvert) s'exercent seulement en partie par le secteur public (les départements pour l'ASE ou les services de la PJJ disposent de foyers, services de placements en famille d'accueil ou services de prises en charge en milieu ouvert). Les juges des enfants et l'ASE font aussi largement appel au secteur associatif. On estime que les 2/3 des enfants relevant de l'ASE et les 3/4 de ceux pour lesquels les juges des enfants sont intervenus sont pris en charge par le

⁸³ AEMO : Aide éducative en milieu ouvert

secteur associatif habilité.⁸⁴ Notons qu'un juge des enfants ne peut pas placer directement un enfant dans le secteur public ASE et inversement l'ASE ne peut pas orienter un enfant vers le secteur public PJJ. De manière systématique, le financement provenant du ministère de la justice concerne les prises en charge du secteur public PJJ. Le financement provenant du budget départemental de l'ASE concerne les prises en charges du secteur public ASE. Par contre, pour les prises en charge par le secteur associatif habilité ASE et PJJ, l'origine du financement dépendra de la catégorie de l'enfant. D'un côté, l'ASE finance les prises en charge de toutes les mesures administratives (les pupilles de l'Etat et les accueils provisoires de mineurs et de jeunes majeurs), mais aussi des enfants confiés à l'ASE par le juge (qu'il s'agisse de mineurs délinquants ou d'enfants en danger), et des enfants en danger placés directement par le juge dans le secteur habilité. De l'autre côté, la justice prend en charge financièrement dans le secteur habilité, les mineurs délinquants dont le juge n'a pas confié la prise en charge à l'ASE et les jeunes majeurs dont le juge des enfants a décidé d'une prise en charge.

⁸⁴ Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, *L'insertion des adolescents en difficulté*, Rapport d'évaluation, Commissariat général du plan, Paris, La documentation française, 1993, p. 354

Tableau 1 : Le système français de protection de l'enfance en difficulté

Prise de décision	Textes législatifs concernés	Code concerné	Catégorie d'enfant	Suivi éducatif assuré par		Contrôle du suivi éducatif	Financement
				Hébergement physique	Milieu ouvert		
Juge des enfants	ORDONNANCE de 1945 Relative à l'enfance délinquante	Code Pénal	Mineurs délinquants	Etablissement public ou habilitéé P.J.J.	Liberté surveillée	P.J.J.	P.J.J.
	ORDONNANCE de 1958 Relative à la protection de l'enfance et de l'Adolescence en danger (modifiée par la Loi du 04/06/70)	Code Civil Articles 375 à 382	Enfant "confié" à l'ASE par le juge.	Etablissement public ou habilitéé ASE	Pas de suivi en milieu ouvert	ASE	ASE
			Enfant placé directement par le juge	Etablissement public P.J.J.	A.E.M.O. Judiciaire public	P.J.J.	P.J.J.
				Etablissement habilitéé P.J.J.	A.E.M.O. Judiciaire habilitéé	P.J.J. et ASE	ASE
	DECRET du 18 FEV. 1975		Jeunes majeurs (PJJ)	Etablissement public ou habilitéé P.J.J.	A.E.M.O. Judiciaire public ou habilitéé	P.J.J.	P.J.J.
(A.S.E.) Président du Conseil général.	A l'origine : DECRET de 1959	Code de la famille et de l'Aide sociale Titre II	Pupille de l'Etat	Etablissement public ou habilitéé ASE	A.E.D. public ou habilitéé (anciennement A.E.M.O. administrative)	ASE	ASE
	Actuellement : Loi du 6 janvier 1986 modifiée par la Loi du 10 juillet 1989, relative à l'enfance en risque de danger.		Accueil provisoire de mineur				
	DECRET du 2 DEC. 1975		Accueil provisoire de jeunes majeurs				

1-3-3- Présentation des catégories juridiques d'enfants

En d'autres termes, la complexité du système de prise en charge causée par l'interpénétration entre les détenteurs de la décision de prise en charge d'un enfant et les financeurs de la mesure induit sept catégories juridiques d'enfants (Tableau 1) :

- *Les mineurs délinquants* pris en charge directement par le juge (Ord. de 1945 du code pénal) : leur prise en charge sera décidée, suivie et financée par la justice, que la mesure soit un hébergement physique en secteur public ou associatif habilité, ou une liberté surveillée.
- *Les enfants confiés à l'ASE par le juge* : leur prise en charge sera décidée par le juge des enfants mais une fois confié, c'est l'ASE qui orientera l'enfant vers tel ou tel établissement. La prise en charge sera alors suivie et financée par l'ASE. Sous cette catégorie sont réunis à la fois des enfants en danger (Art. 375 et suiv. du code civil) et des mineurs délinquants (Ord. de 1945 du code pénal) même si ces derniers sont très faiblement représentés. Par ailleurs, il n'existe pas de prise en charge en milieu ouvert, l'enfant est nécessairement placé en établissement ou famille d'accueil.
- *Les enfants placés directement par le juge des enfants* : il s'agit uniquement d'enfants en danger (Art. 375 et suiv. du Code civil) dont la décision et le suivi éducatif de prise charge sont assurés par le juge des enfants. Si celui-ci a orienté l'enfant vers le secteur public PJJ c'est le budget de la justice qui financera la mesure, par contre s'il a orienté l'enfant vers le secteur associatif habilité, c'est l'ASE qui financera, dans ce cas l'ASE aura un droit de contrôle du suivi éducatif.
- *Les jeunes majeurs PJJ* (Décret du 18 février 1975) : ils ont entre 18 et 21 ans, ils ont fait la demande de protection auprès du juge des enfants qui a la charge dans son ensemble de la prise en charge (décision, suivi et financement).
- *Les pupilles de l'Etat* : soit car ils sont orphelins, soit car aucun de leurs deux parents n'exerce d'autorité parentale, ni même un tiers digne de confiance, c'est le préfet qui est tuteur des pupilles de l'Etat et le président du conseil général qui en est le gardien et qui par conséquent délègue sa fonction à l'ASE. Les décisions de prise en charge, le suivi et le financement reviennent donc intégralement à l'ASE.
- *Les accueils provisoires de mineurs* : Il s'agit des enfants « en risque de danger », la décision (avec l'accord des parents) d'une prise en charge, le suivi et le financement reviennent intégralement à l'ASE.

- *Les accueils provisoires de jeunes majeurs* (Décret du 2 décembre 1975) : il s'agit des jeunes de 18 à 21 ans qui font la demande à l'ASE d'être protégé par l'ASE. La décision d'une prise en charge, le suivi et le financement sera là encore assuré par l'ASE.

Il est de coutume de regrouper les 4 premières catégories sous le nom de mesures judiciaires et les trois dernières sous le nom de mesures administratives.

Conclusion

Nous avons souhaité introduire la présentation de la protection de l'enfance dans une perspective historique très large afin de mettre en évidence son émergence selon le contexte démographique, économique et social de l'époque. En effet, l'enfance malheureuse a toujours existé mais la protection de celle-ci est finalement relativement récente. Jusqu'à la fin du XVII^{ème} siècle, la place de l'enfant au sein de la famille et dans la société reste très relative tant son risque de décéder est important. Quant à la jeunesse, elle n'existe pour ainsi pas tant que le lent développement de la scolarité n'aura pas défini cette classe d'âge. Pourtant les séparations entre les parents et les enfants sont coutumières. La mise en nourrice puis en apprentissage en sont les deux formes les plus fréquentes mais que l'on observe principalement chez les familles aisées. Cette pratique du placement n'est pas à l'origine de la protection de l'enfance. C'est dès le XVII^{ème} siècle qu'une véritable forme de protection apparaît. A cette période, où l'enfant illégitime est plus que jamais banni par la religion et par l'Etat, les abandons d'enfants se multiplient et leur espoir de survie est extrêmement faible. Compte tenu de ce contexte et de la place de l'enfant de plus de six ans à cette époque, il n'est pas surprenant que les premières tentatives en matière de protection d'enfants aient porté sur la petite enfance (l'œuvre Saint Vincent de Paul en est la plus connue). Toutes les initiatives de cette époque émanent des gens de l'Eglise et leur principal objectif est d'éviter la mort des tout petits. C'est avec la Révolution française qu'est apparue la laïcité du système de secours et d'assistance. A cette époque, les mesures de protection ne sont encore destinées qu'aux seuls enfants en bas âge, l'Etat s'investissant plutôt dans l'organisation des mesures de répression, passé un certain âge. La place de l'autorité parentale (d'ailleurs nommée « puissance parentale ») restreint toutefois le champ d'intrusion possible de l'Etat dans la sphère familiale. Ainsi, pour les plus grands, de très fortes inégalités de traitements peuvent s'observer entre les enfants sans famille et ceux appartenant à une famille. Ils sont davantage considérés comme auteurs de délits que victimes de familles défailtantes et les jeunes doivent

faire face à la justice pénitentiaire. Les premiers progrès dans ce domaine seront de distinguer les mineurs des adultes en les emprisonnant dans des lieux différents (début du XIX^{ème} siècle apparition des Colonies pénitentiaires industrielle ou agricoles).

Cette perception de deux âges perdurera jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle où la première grande loi de la protection de l'enfance (Loi Roussel, 1874) est spécifiquement consacrée aux enfants de moins de deux ans. Il faudra donc attendre 1889 pour que l'Etat s'engage dans l'intérêt de l'enfant quelle que soit sa catégorie d'âge, et du même coup restreigne le pouvoir de la famille en prévoyant la déchéance de la puissance paternelle. Malgré le mécanisme législatif enclenché, ce n'est qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale que s'organise le système de protection tel qu'on le connaît aujourd'hui. La principale spécificité de ce système est l'apparition d'un rôle protecteur et éducatif dans le secteur judiciaire qui jusque là pénalisait les mineurs (la création en 1945, du statut de juge des enfants en est d'ailleurs le symbole). Ce rôle a érodé l'omnipotence de l'Assistance Publique sur la prise en charge des enfants en difficulté en s'acquérant certains pouvoirs décisionnels. Aujourd'hui, le système de protection de l'enfance et de l'adolescence est composé d'un pôle judiciaire et d'un pôle administratif. Le premier est administré à l'échelon national, le second à l'échelon départemental. L'enchevêtrement des niveaux de compétences (décisionnelles, éducatives ou financières) ainsi que la double présence de services publics et privés en font un système de protection particulièrement complexe. Il est composé de sept catégories d'enfants qui mériteront d'être ré-interrogées du point de vue du bien-fondé sociologique de leur utilisation dans le domaine de la recherche⁸⁵.

Enfin, l'une des répercussions de la complexité du système de protection de l'enfance est l'absence de coordination pour le recueil et donc pour la diffusion de données statistiques globales de prise en charge des mineurs et jeunes majeurs. Les principaux organismes fournissent effectivement des chiffres sur le nombre d'enfants et d'adolescents ; ceux-ci ne sont ni comparables, ni même complémentaires du fait que des enfants sont comptés à la fois dans les statistiques de l'ASE et dans celles de la PJJ. Souhaitant introduire la population des jeunes placés en foyer dans le contexte plus large d'une proportion de jeunes pris en charge par la protection de l'enfance en France, selon le type de prise en charge et selon certains critères démographiques courants, nous nous sommes confrontée aux différentes sources statistiques à notre disposition. Sans une connaissance approfondie de ce système, leur lecture reste très obscure. L'origine de ces différentes sources étant administratives, nous en tirons principalement des informations budgétaires. Le chapitre suivant présentera une lecture

critique des différentes sources afin d'en connaître la réelle signification. Nous les replacerons selon leur niveau d'observation dans le système de protection de l'enfance et de l'adolescence en France. Cette étape est importante pour bien comprendre où se situe un foyer tel que le *Caligo* dont les jeunes femmes enquêtées pour cette recherche, ont toutes séjournées. Nous terminerons donc ce chapitre par une présentation générale de la population accueillie dans ce type d'établissement afin de mettre en évidence les spécificités démographiques de la population enquêtée.

⁸⁵ nous le verrons dans le chapitre suivant

2- Estimer le nombre d'enfants pris en charge par la protection de l'enfance

2-1-Trois méthodes de comptage

Le mot « statistique » vient du latin *statisticus*, c'est-à-dire « *relatif à l'Etat* ». C'est selon la définition du petit Robert, « *l'étude méthodique des faits sociaux par des procédés numériques destinée à renseigner et à aider les gouvernements* »⁸⁶. C'est pour cette raison que la majorité des données quantitatives en matière de protection de l'enfance a comme principal et souvent unique objectif de mesurer l'activité annuelle de l'organisme qui les produit. Ce n'est pas le nombre d'enfants protégés qui est le plus fréquemment recherché, mais le nombre de mesures de protection entreprises au cours d'une année. Ceci permet d'observer l'évolution (annuelle ou mensuelle) du flux des prises en charge selon son type (accueil en famille d'accueil, en établissement ou plutôt en milieu ouvert (AED, AEMO)⁸⁷...) ; l'origine de la mesure (judiciaire ou administrative) ; le secteur concerné (public ou habilité)... Néanmoins, un même enfant a pu recevoir la même mesure plusieurs fois au cours de la même année mais aussi plusieurs types de mesures (AEMO + placement en famille d'accueil par exemple). Ces statistiques sont exclusivement budgétaires et ne permettent en aucun cas d'évaluer le nombre d'enfants pris en charge par la protection de l'enfance. C'est pourquoi nous préférons présenter dans ce chapitre, les statistiques en termes de stock plutôt qu'en termes de flux.

Certains organismes comme l'ASE et la PJJ proposent ainsi une lecture de ces mesures de prise en charge, à une date donnée. Il est alors possible d'observer certaines caractéristiques des enfants – comme le sexe, l'âge, l'origine et le type de prise en charge – selon les mesures de prise en charge au 31 décembre de chaque année. Ainsi, lorsqu'un même enfant a bénéficié successivement de plusieurs mesures au cours de la même année, ces données permettent d'éviter les doubles comptes. En revanche, un enfant ayant une double prise en charge simultanée (une mesure en milieu ouvert + un hébergement physique) sera compté deux fois. La somme des prises en charge en milieu ouvert, famille d'accueil et établissement représente alors un total de mesures en cours, à une date donnée et non pas un total d'enfants pris en

⁸⁶ Petit Robert, Paris, Juin 1996, p 2142.

⁸⁷ Rappel : L'Aide éducative à domicile (AED) est une mesure administrative ; L'Aide éducative en milieu ouvert (AEMO) est une mesure judiciaire.

charge. Par contre, ce problème de double compte disparaît si l'on souhaite observer le nombre d'enfants placés. En effet, il n'existe pas *a priori* de double mesure simultanée « placement familial + établissement ». Notons simplement le regret de l'impossibilité d'examiner la part des enfants placés avec une double mesure *milieu ouvert + hébergement physique* parmi l'ensemble des enfants accueillis par la PJJ et l'ASE.

Enfin, il existe une troisième méthode statistique, qui permettrait d'enregistrer les trajectoires de prises en charge d'une cohorte d'enfants, mais cela demanderait un énorme investissement (pour réaliser ce type de trajectoire il faudrait attendre 21 ans afin d'avoir dépassé l'âge légal de la protection de l'enfance), et des moyens déontologiques très complexes. Ce type de suivi longitudinal a été expérimenté par la PJJ sous le nom de « panel mineurs justice » et avait pour objectif « *de découvrir combien de mineurs ont à connaître l'institution judiciaire (qu'il s'agisse des parquets, des juges pour enfants ou des juges aux affaires matrimoniales) et de connaître les trajectoires sociales et judiciaires des mineurs, cela afin de comprendre le fonctionnement réel de la prévention et de la prise en charge de l'enfance en danger.* »⁸⁸ Malheureusement ce projet a été abandonné, se heurtant probablement à des difficultés méthodologiques⁸⁹.

Cette distinction étant précisée, nous allons nous intéresser aux différentes sources statistiques en matière de protection de l'enfance. Toutes ces données, nous le verrons, n'intéressent pas uniquement les prises en charge d'enfants, certaines sont en amont de celles-ci (les données du SNATEM⁹⁰ et de l'Odas⁹¹) et d'autres sont en aval (ASE, PJJ, enquête ES). Un rapide tour d'horizon de ces différentes sources semble néanmoins riche d'enseignements.

⁸⁸ Barreyre J.-Y., « le panel mineurs justice », in *Interface, Observer le social et le médico-social en Ile de France*, Mars 1996, p. 43.

⁸⁹ Information obtenue à partir d'un entretien téléphonique avec J.-Y. Barreyre le 16 juillet 2001.

⁹⁰ SNATEM : Service national d'accueil téléphonique de l'Enfance maltraitée.

⁹¹ Odas : Observatoire national De l'Action Sociale décentralisée.

2-2- Les diverses sources statistiques de la protection de l'enfance

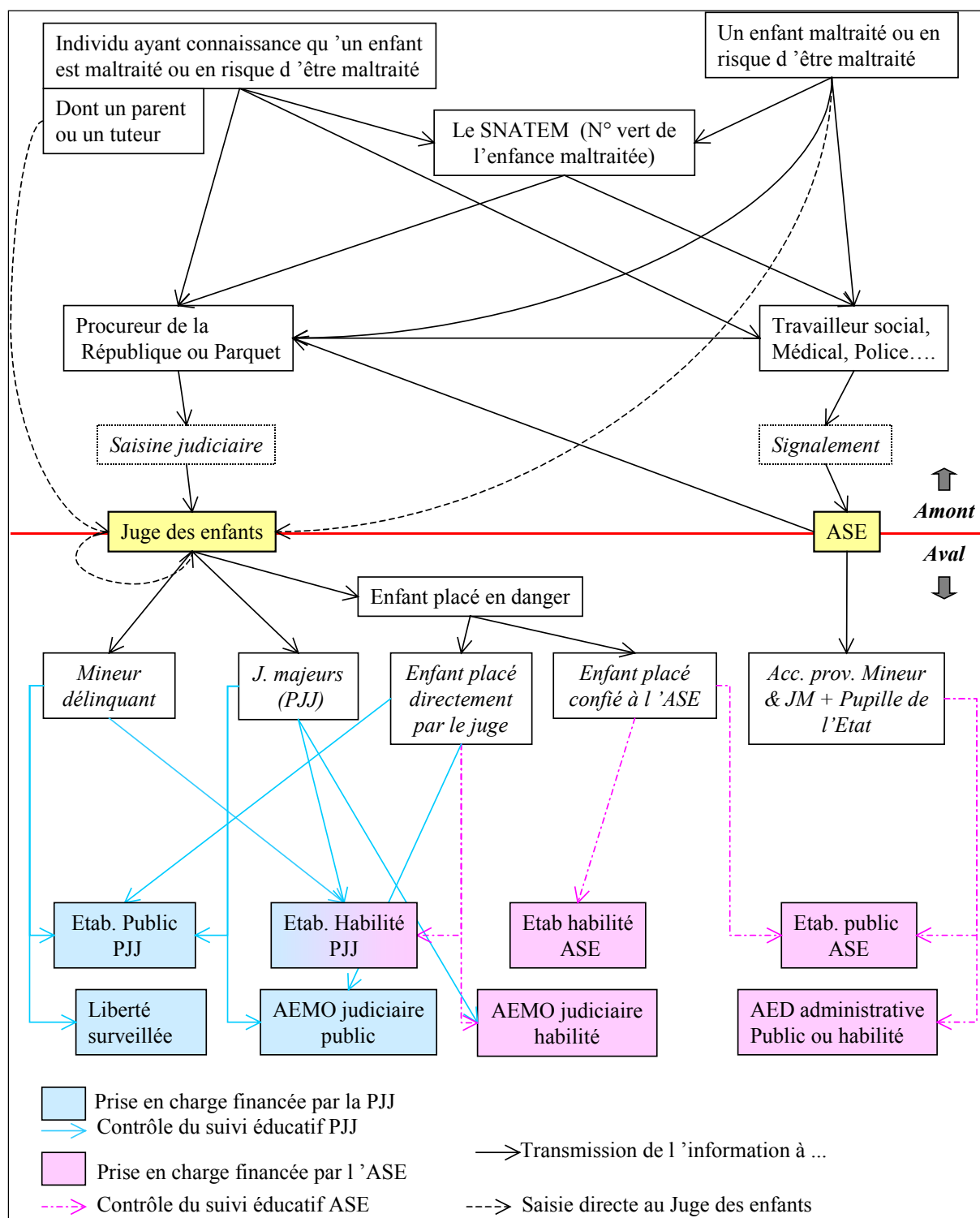
L'observation des différentes sources statistiques ne peut s'appréhender qu'après une certaine maîtrise du circuit de l'aide dans sa globalité. Celui-ci débute par la déclaration d'un danger potentiel envers un enfant et se finalise par une prise en charge (schéma 1). Ainsi toute personne est susceptible un jour de connaître dans son entourage plus ou moins éloigné un enfant en danger ou en risque de danger. Dans ce cas, cette personne peut soit prévenir directement le parquet⁹², soit la police, un travailleur social ou médical, soit appeler le « 119, Allô enfance maltraitée »⁹³. Si cette personne est le parent de l'enfant ou l'enfant lui-même, elle peut aussi saisir directement le juge des enfants (à titre exceptionnel, le juge des enfants peut se saisir d'office). Si le témoin d'un enfant en danger n'a pas prévenu directement le parquet alors que la situation de danger le nécessitait, le SNATEM ou la police ou le travailleur social ou médical peut transmettre au Parquet cette information par le biais d'un signalement. Dans tous ces cas, le parquet décide soit de saisir le juge des enfants, soit de classer sans suite. Lorsque le juge est saisi, il doit nécessairement prendre une décision pour l'enfant après une première audience de cabinet. Si le signalement a été transmis non pas au parquet mais à l'ASE, il s'agira d'une mesure administrative, décidée par le président du Conseil Général. En d'autres termes, avant que toute mesure de prise en charge soit décidée par le Juge des enfants ou bien par l'ASE, l'information du danger ou risque de danger envers un enfant peut passer par une multitude de parcours avec bon nombre d'aller-retour entre les instances. Ce n'est seulement qu'à ce niveau qu'une décision sera prise par l'un des deux organismes décideurs comme nous l'avons vu précédemment⁹⁴. La Figure 1 synthétise toute la complexité de ce circuit de protection en amont et en aval de la prise de décision.

⁹² « Le parquet est l'ensemble des magistrats (procureur général, procureur de la République, substitut,...) chargés de défendre les intérêts de la société et de demander l'application de la Loi. » (Ministère de la justice, *La Justice des mineurs*, Les guides de la Justice, p. 9.)

⁹³ Ce service a été mis en place au moment de la Loi du 10 juillet 1989 dans un but de prévention des mauvais traitements.

⁹⁴ Cf. 1-3- Un double système de protection de l'enfance et de l'adolescence

Figure 1 : Le circuit de la protection de l'enfance



Nous avons recensé cinq sources statistiques qui permettent d'observer l'enfance malheureuse ou l'enfance protégée. Celles-ci se situent à différents niveaux de ce circuit et donc n'observent pas les mêmes enfants. Malheureusement aucune d'entre elles n'englobe soit l'ensemble de l'enfance malheureuse (à savoir tous les enfants en danger ou en risque de

danger avant qu'une mesure de protection soit mise en place) soit l'ensemble de l'enfance protégée (en aval de la prise de décision).

2-2-1- Les sources statistiques en amont des mesures de protection

2-2-1-1- Le SNATEM compte des appels

La loi du 10 juillet 1989, relative à la prévention des mauvais traitements portés aux mineurs a créé un nouveau service public : le service national d'accueil téléphonique de l'enfance maltraitée (SNATEM) plus communément nommé « 119, Allô enfance maltraitée ». L'une des missions du SNATEM est de fournir des études épidémiologiques « réalisées grâce aux informations recueillies par le service et à celles transmises en retour par les départements. »⁹⁵ Celles-ci sont établies avec les données statistiques du SNATEM et rendues publiques dans leurs rapports d'activités. Néanmoins, ces statistiques sont élaborées à partir des appels traités par le SNATEM au cours d'une année (par exemple en 1999 le SNATEM a reçu 2 171 000 appels et traité 710 145 appels). De cette base, plusieurs thèmes sont abordés : le profil des appelants ; l'objet de l'appel ; la nature et forme des mauvais traitements ; le profil des enfants victimes (sexe, âge, environnement familial des enfants concernés) ; l'auteur des mauvais traitements (principaux auteurs, forme et type de mauvais traitements) ; et enfin les réponses données par le SNATEM aux appelants. Les deux thèmes qui pourraient nous intéresser davantage (profils des enfants victimes et auteurs des mauvais traitements) posent néanmoins un certain nombre de problèmes. Ainsi, analyser le profil des enfants victimes à partir des appels traités par le SNATEM engendre inévitablement des doubles comptes puisque plusieurs appels de personnes différentes peuvent être traités pour le même cas de maltraitance (par exemple un voisin, une mère, un médecin...). L'analyse du profil des enfants et de l'auteur des maltraitances est donc basée sur une hypothèse d'équi-répartition des appels traités. Or, il est fort possible qu'on ait plus souvent tendance à avoir recours au numéro vert « Allô enfance maltraitée » pour des enfants en bas-âge que pour des adolescents. Lorsque le SNATEM met en évidence qu'il est « plus sollicité pour des enfants plus jeunes que ceux repérés par les services sociaux départementaux »⁹⁶, cela signifie peut-être que pour un même enfant maltraité le nombre d'appels traité est différent selon son âge. De la même manière, il est possible que plus la maltraitance est visible (violence physique par exemple),

⁹⁵ SNATEM, *Rapport annuel d'activité 1999*, Paris, p. 5.

⁹⁶ SNATEM, *op. cit.*, p. 38.

plus elle incite à avoir recours au numéro vert, à l'inverse, en cas de « négligence » les personnes hésitent peut-être plus à appeler...

En d'autres termes, les statistiques du SNATEM, reprises dans certaines études épidémiologiques diffusées par l'Odas, risquent d'engendrer une confusion entre une analyse des appels reçus et une analyse des publics concernés par ce service. Enfin, et bien entendu, les données diffusées par le SNATEM ne recouvrent en rien l'ensemble des enfants victimes de maltraitances puisque ne sont pas pris en compte les enfants directement pris en charge par un service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sans qu'aucune personne de l'entourage n'ait eu recours au SNATEM.

2-2-1-2- L'Odas⁹⁷ compte des signalements transmis à l'ASE

Les données de l'Odas représentent une seconde source statistique qui traite de la protection de l'enfance en amont de la décision de prise en charge. Il s'agit probablement des données les plus largement diffusées par les médias et les études sur la protection de l'enfance. La création en 1992 de l'Observatoire de l'enfance en danger au sein de l'Odas correspond aux recommandations faites lors de la loi du 10 juillet 1989⁹⁸ de « *veiller à ce que, parallèlement à l'amélioration du dispositif de dépistage, soit rationalisée l'observation des besoins et réponses, afin de parfaire les conditions de la décision publique.* »⁹⁹ Il est construit autour du noyau constitué de 17 départements. L'Observatoire regroupe des représentants des ministères de l'Emploi et de la Solidarité, de l'Education nationale et de la Justice et du Service national d'accueil téléphonique de l'Enfance maltraitée (SNATEM). C'est son financement dont l'origine est multiple (concours public mais aussi, cotisations des adhérents et produits des publications et rencontres) qui est le garant de l'indépendance des résultats de l'Odas. Néanmoins, d'après D. Serre, « *la création de l'observatoire de l'enfance en danger est étroitement liée à des logiques bureaucratiques précises (gestionnaire et d'évaluation) même s'il ne s'agit pas d'une instance d'Etat en tant que telle.* »¹⁰⁰ Plus précisément, l'Odas comptabilise l'ensemble des signalements d'enfants en danger¹⁰¹ transmis à l'Aide Sociale à

⁹⁷ Odas : Observatoire national De l'Action Sociale décentralisée

⁹⁸ Loi n°89 487 du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance.

⁹⁹ L'observation de l'enfance en danger : guide méthodologique / Avant-propos de M. J. Barrot ; Observatoire national de l'action sociale décentralisée, Paris, Odas, 1994, p. 5.

¹⁰⁰ Serre D., « Des catégories légales (de 1958-59) aux catégories statistiques (mises en place par l'Odas) autour du "danger" », journée d'étude sur « *la protection de l'enfance : un espace entre protéger et punir* » organisée par le CNFE et l'AHES-PJM, 30 mars 2001 (à paraître).

¹⁰¹ Signalement : *Document écrit établi après évaluation pluridisciplinaire et si possible pluri-institutionnelle d'une information. Ce document fait état de la situation de l'enfant et de la famille, des mesures préconisées, de*

l'Enfance. Cela signifie, d'une part, qu'il n'est pas possible de connaître le nombre d'enfants pris en charge effectivement par la protection de l'enfance puisque ce système ne donne pas de renseignements sur les aboutissements des divers signalements (mesure AEMO, placement ou non-lieu) ; d'autre part, qu'il est possible que plusieurs signalements soient transmis à l'ASE pour un même enfant. Enfin, choisir le signalement comme entrée dans le dispositif d'observation ne garantit pas une lecture exhaustive de l'enfance à protéger. En effet, sont exclus de ce système : les enfants délinquants (Ord. de 45) et les enfants « en danger » placés directement par le juge des enfants et qui n'ont pas fait l'objet d'un signalement auparavant. En conséquence, lorsque l'Odas présente une augmentation du nombre de signalements d'une année sur l'autre cela peut signifier qu'il existe un accroissement du rôle de l'ASE au détriment de celui de la justice, comme le souligne J.-P. Magnaud, « *ainsi plus l'ASE joue un rôle central dans le circuit des signalements, plus le nombre de signalements enregistrés par l'Odas augmente. Cela ne veut pas pour autant dire que le nombre d'enfants en danger augmente en valeur absolue.* »¹⁰²

Si tous ces éléments ne prêtent pas à confusion lorsque l'Odas les présente dans ses différents rapports ou lettres trimestrielles, il n'en va pas de même lorsque ces chiffres sont repris par les médias. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre ou de lire « le nombre d'enfants maltraités... » au lieu de « le nombre de signalements d'enfants maltraités... ».

Enfin, l'Odas distingue deux catégories d'enfants à partir des signalements : les enfants en risque et les enfants maltraités. L'ensemble de ces deux catégories constituent pour l'Odas, les « *enfants en danger* ». Or si le vocabulaire utilisé par l'observatoire de l'enfance en danger est exactement le même que celui des catégories juridiques que nous avons présentées dans le premier chapitre, il ne définit pas les mêmes enfants. Dès juillet 1995, Jean-Paul Magnaud dénonçait dans un article de Pénombre le risque de mal interpréter ces chiffres, en effet, « *cette notion d'enfant en danger ne correspond pas à la catégorie juridique de l'article 375 du code civil sur laquelle se fonde la saisine du juge des enfants.* »¹⁰³

type administratif ou judiciaire et de tous les éléments permettant l'entrée dans le dispositif d'observation. (Définition de l'Odas, *op. cit.* note 99, p. 56)

¹⁰² Magnaud J.-P., « Prudence de l'Odas », *La lettre blanche de Pénombre*, n°7, Juillet 1995. (web : www.unil.ch/penombre/07/07/.htm)

¹⁰³ Magnaud J.-P., *op. cit.*

Tableau 2 : Comparaison des catégories juridiques avec la classification de l'Odas¹⁰⁴.

	Textes juridiques	Définitions de l'Odas
Enfant en danger	« Si la santé ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger , ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducatives peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, « de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié » ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel. » (Article 375 du Code Civil)	« C'est l'ensemble des enfants maltraités et des enfants en risque pris en charge par l'ASE ou par la justice »
Enfant en risque	« Dans chaque département, le directeur départemental de la population et de l'aide sociale est chargé, sous l'autorité du préfet, d'exercer une action sociale préventive auprès des familles dont les <u>conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité de leurs enfants</u> ». (Art.1 ^{er} du Décret n°59-100 du 7 janv. 1959)	« c'est celui qui connaît des <u>conditions d'existence qui risquent de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation, ou son entretien</u> , mais qui n'est pas pour autant maltraité »
Enfant maltraité	La loi du 10 juillet 1989 crée la section V du Code de la famille et de l'aide sociale intitulée « Prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et protection des mineurs maltraités »	« C'est celui qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique »

Le tableau 2 qui reprend en partie les propos de D. Serre, permet de comparer les catégories juridiques à celles établies par l'Odas. Alors que la notion de danger regroupe l'ensemble des enfants "maltraités" et des enfants "en risque" pour l'Odas, les enfants "en danger" au sens juridique sont tous ceux dont la décision de protection sera à l'origine d'un juge des enfants (sauf les enfants délinquants protégés par l'ordonnance de 45). Comme le souligne D. Serre, « la notion "en risque" est ambiguë à plus d'un titre : "en risque" semble renvoyer en fait à "en risque d'être maltraités" et non "en risque de danger". (...) ; "en risque" devient parfois "à risque" et rend alors explicite l'héritage épidémiologique des facteurs de "risque" »¹⁰⁵. De plus, comme on peut le remarquer dans le tableau 2, l'Odas a repris sans jamais l'expliciter

¹⁰⁴ Ce tableau reprend en partie la communication de D. Serre (note 100).

¹⁰⁵ Serre D., *op. cit.*, note 100.

clairement, en grande partie la catégorie juridique présentée dans le décret de 59 en y ajoutant « l'éducation et l'entretien ».

Enfin, la notion d'enfants maltraités « *n'a pas d'équivalent juridique, même si elle trouve un fondement juridique dans la loi de 1989. Elle se réfère à des savoirs de spécialistes, d'experts et notamment à la définition anglo-saxonne : "physical abuse, neglect, emotional abuse, sexual abuse" »*¹⁰⁶

En conclusion, les sources statistiques en amont des décisions de prises en charge permettent d'avoir une première représentation de l'enfance malheureuse quel que soit l'aboutissement des déclarations faites au numéro vert ou par un signalement. Toutefois et bien que ces statistiques se situent au début du circuit de la protection de l'enfance, aucune d'elles n'englobe l'ensemble des enfants finalement pris en charge. De plus, les données de l'Odas ou du SNATEM ne donnent en aucun cas une juste mesure du nombre d'enfants placés ou pris en charge par une AEMO, puisqu'ils ne comptent que des appels ou des signalements d'enfants en danger ou en risque. Enfin, même si lors de leur parution (rapports d'activité pour le SNATEM et divers rapports et lettres trimestrielles pour l'Odas) les chiffres présentés sont dotés d'un certain nombre de précautions méthodologiques qui permettent d'éviter les erreurs d'interprétations, les médias tendent à rapporter ces chiffres sans toute la prudence nécessaire pour les comprendre. L'Odas a le mérite d'avoir tenté de clarifier les catégories d'enfants en danger mais il est regrettable que le vocabulaire choisi soit le même que celui employé dans les textes juridiques alors que leurs définitions se veulent différentes.

2-2-2- Les sources statistiques en aval de la décision de prise en charge

Après nous être intéressée aux sources statistiques établies à partir de données précédant la mesure de prise en charge, nous allons présenter celles qui permettent d'observer les enfants protégés. Il en existe trois dont les deux premières (sources de le PJJ et de l'ASE) ont une visée uniquement administrative — elles reposent sur une observation de mesures de prise en charge — et la dernière recouvre en partie les deux secondes mais observe cette fois-ci des enfants protégés.

¹⁰⁶ Serre D., *op. cit.*, note 100

2-2-2-1- La PJJ compte des mesures décidées par un juge des enfants

Dans l'ensemble, les statistiques de la PJJ prennent en compte la *quasi*-totalité des enfants ayant eu une mesure judiciaire, c'est-à-dire les mineurs délinquants, les mineurs en danger placés directement par le juge des enfants et les jeunes majeurs PJJ. Par contre, concernant les enfants confiés à l'ASE par le juge des enfants, ils seront comptabilisés uniquement s'ils sont accueillis dans le secteur associatif habilité. Les enfants placés dans le secteur public de l'ASE après avoir été confiés par le Juge des enfants à l'ASE échappent donc aux statistiques de la PJJ. Par ailleurs, les mesures administratives (accueil provisoire des mineurs et des jeunes majeurs ainsi que les pupilles) n'apparaissent pas non plus dans ces statistiques¹⁰⁷. (voir

Il faut noter que les chiffres de la PJJ sont très sommaires. Il est possible de les retrouver dans les annuaires statistiques de la justice. Aucun croisement entre variables n'est présenté. Nous connaissons ainsi la répartition par sexe, par âge, selon la nature juridique du placement et selon la structure de la prise en charge mais nous ne pouvons pas connaître le nombre de jeunes femmes selon leur âge ou selon la structure de la prise en charge. Entre 1995 et 1996, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a tout de même publié deux bilans statistiques¹⁰⁸ bien plus riches que les données présentées dans les annuaires de la Justice. Toutefois, cet effort reste dans un objectif d'éclairage statistique gestionnaire. La césure entre le secteur public (qui concerne le premier rapport) et le secteur habilité justice (c'est-à-dire le second rapport) en est la preuve. En effet, la plupart des enfants pris en charge dans les deux secteurs sont des enfants placés au titre des articles 375 et suivants du Code Civil (« enfants en danger ») mais si leur mesure est pris en charge par le secteur public PJJ elle sera financée par le ministère de la Justice (donc par l'Etat) alors que celles des enfants confiés au secteur habilité justice seront financés par l'ASE (donc par les départements). Néanmoins toutes les

¹⁰⁷ Pourtant le rapport annuel d'activité demandé par la Direction de la PJJ à chaque foyer et service est nettement plus riche et permettrait d'avoir l'ensemble des enfants pris en charge par la protection de l'enfance (hormis les foyers de l'enfance du secteur public ASE). En effet, le rapport d'activité demande à la fois les mouvements des effectifs des jeunes une année donnée et l'effectif total au 31 décembre de l'année donnée à chaque foyer ou service selon que l'enfant est pris en charge par une décision judiciaire (décision exclusive Juge des enfants ou Juge d'instruction ; décision judiciaire et confiée à l'ASE ; décision judiciaire et avis favorable d'une commission départementale d'éducation spéciale CDES) mais aussi par une décision administrative (ASE ; CDES ; autre). En ce qui concerne les actions en milieu ouvert, les statistiques de la PJJ prennent en compte la liberté surveillée et les AEMO judiciaires, par contre les AED (aides éducatives à domicile) administratives ne sont pas prises en compte puisqu'elles sont mises en place uniquement pour les enfants en risque de danger (accueil provisoire).

¹⁰⁸ Biscarrat J.-C., *Bilan statistique 1994 des services du secteur public, Synthèse nationale obtenue avec le fichier GAME*, Paris, Ministère de la justice, 1995, 119 p.

Vandembroucq N., *Etablissements et services du secteur habilité justice. Quelques données de l'activité de 1994*, Paris, Ministère de la Justice, DPJJ, 1996, 137 p.

mesures d'investigations faites en amont du jugement ont été financées par la PJJ d'où l'importance de l'apparition du secteur habilité dans les statistiques de la Justice.

Au regard des résultats fournis dans le rapport sur le secteur habilité justice¹⁰⁹, 117 311 jeunes étaient pris en charge le 31/12/94, dont 100 656 étaient considérés comme « *jeunes P.J.J.* » c'est-à-dire les mineurs délinquants, les mineurs en danger et les jeunes majeurs en danger, et 16 655 « *autres situations* », qui sont très majoritairement des mesures administratives. La part des prises en charges judiciaires dans le secteur habilité serait alors de 86% pour la PJJ.

2-2-2-2- L'ASE compte les mesures financées par leur organisme

De son côté, l'ASE, principal organisme payeur, tient aussi à jour une statistique gestionnaire sur les enfants pris en charge. Ces données sont publiées par la direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (Drees)¹¹⁰ rattachée au Ministère de l'emploi et de la solidarité. Cela concerne tous les enfants protégés et dont l'ASE finance la mesure. Ainsi, les enfants ayant une mesure administrative (accueil provisoire de mineur ; accueil provisoire de jeunes majeurs et pupilles de l'Etat) et les enfants ayant une mesure judiciaire confiée à l'ASE (placement à l'ASE par le juge des enfants y compris les mineurs confiés au titre de l'ordonnance de 45 ; délégation de l'autorité parentale à l'ASE ; retrait partiel de l'autorité parentale, tutelle déferée à l'ASE) ou une mesure judiciaire avec un placement direct par le juge (placement par le juge auprès d'un tiers digne de confiance ; placement par le juge auprès d'un établissement ou d'un service hormis les placements au titre de l'ordonnance de 45 ; Délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement) sont pris en compte dans les statistiques dont le dernier rapport a paru en octobre 2000 et reprend les statistiques de 1992 à 1999¹¹¹. En d'autres termes, ne sont pas pris en compte dans les statistiques de l'ASE : les mineurs « délinquants » (Ord. 45) non confiés à l'ASE, puisque ces mesures sont financées par la justice ; ni les mineurs « en danger » (articles 375 et suiv. du Code Civil) placés dans un foyer du secteur public de la justice ; ni les mesures judiciaires « jeunes majeurs ».

Par ailleurs, les inspections générales des affaires sociales et des services judiciaires avaient émis, dans un rapport daté de mars 1995 deux limites sur la fiabilité des données produites par le SESI : « *L'exhaustivité et la fiabilité des informations statistiques transmises au SESI par les départements sont très variables et globalement insuffisantes (...)* [et] *le retour*

¹⁰⁹ Vandembroucq N., *op. cit.* p.29

¹¹⁰ Anciennement nommé SESI (service des statistiques, des études et des systèmes d'information)

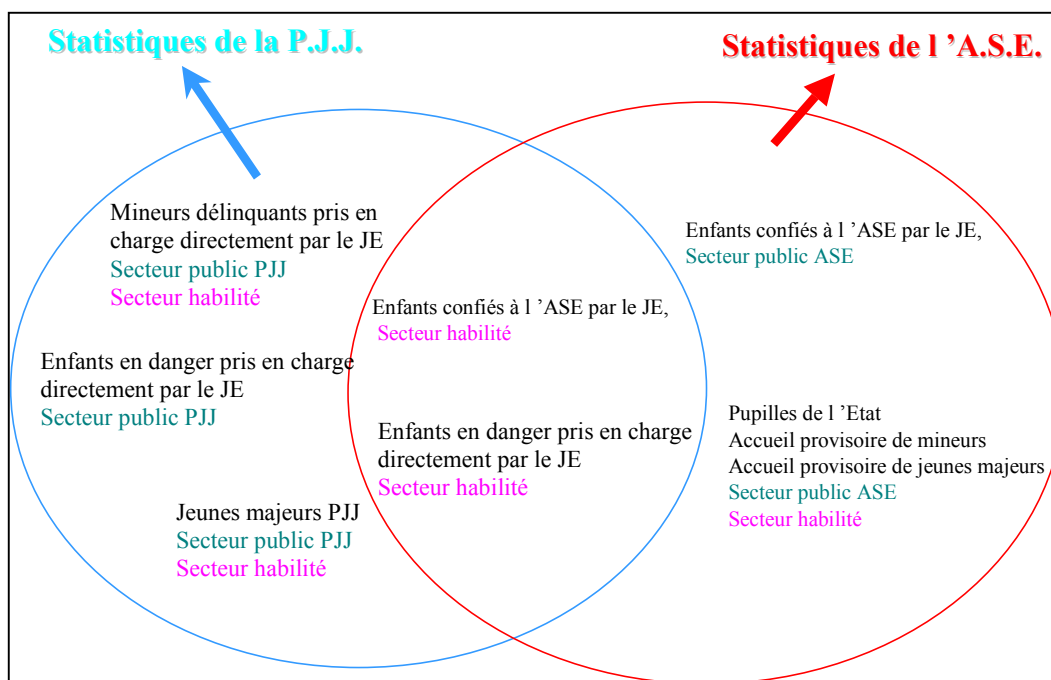
d'informations est trop tardif et trop lacunaire pour inciter les départements à améliorer leurs transmissions. »¹¹² En effet, les données étant remplies directement par les institutions, les assistantes maternelles lorsqu'il s'agit de famille d'accueil ou par les services de milieu ouvert, la qualité de la transmission peut varier selon la personne remplissant le questionnaire, d'autant plus qu'elle n'est pas toujours qualifiée pour le faire. De plus, les retours tardifs d'informations vis-à-vis de ce travail souvent jugé contraignant, n'engagent pas les professionnels de terrain à s'y intéresser davantage. Néanmoins, cette critique même si elle a été formulée pour les statistiques de l'ASE, vaut aussi pour les données de la PJJ puisque ce sont aussi les travailleurs sociaux des établissements et des services de milieu ouvert qui sont contraints de remplir chaque année ces grilles statistiques. De plus, ces statistiques contribuent à l'élaboration des budgets pour le financement des établissements et services de protection de l'enfance. Un « gonflement » du nombre de ces prises en charge peut être à craindre par certains services ou établissements afin d'obtenir un peu plus de subventions.

¹¹¹ Ruault M., Callegher D., « Bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance. Séries chronologiques 1992 et 1999 », *Document de travail, Drees, Collection statistiques*, n°11, 2000, p. 19.

¹¹² Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale des affaires judiciaires, 1995, *Le dispositif de protection de l'enfance : un système d'information et les relations entre les départements et l'institution judiciaire*, pp. 19-23.

La Figure 2 qui illustre les propos précédents permet de faire apparaître les catégories juridiques comptées dans les deux organismes.

Figure 2: Catégories juridiques d'enfants pris en compte par les deux systèmes statistiques



2-2-2-3- Une estimation du nombre d'enfants protégés

Ceci permet de calculer une estimation du nombre d'enfants protégés à une date donnée à partir des sources statistiques de la PJJ et de l'ASE. Rappelons simplement qu'il n'est pas prudent de présenter à la fois les enfants accueillis physiquement et les enfants en milieu ouvert puisque aucune source statistique ne permet d'éviter les doubles comptes lors d'une double mesure (placement + AEMO ou AED). Par ailleurs, ces statistiques émanent de trois documents différents : l'un présentant les statistiques de l'ASE, un rapport des statistiques de la PJJ dans le secteur public et un autre pour le secteur habilité. La Figure 3 permet de suivre plus facilement cette estimation du nombre d'enfants placés. Ainsi, pour les enfants accueillis physiquement au 31 décembre 1994, le nombre d'enfants bénéficiaires de l'ASE au 31/12/94 étaient de 140 763 dont 29 259 en placement direct par le juge des enfants et 111 504 enfants confiés à l'ASE. Parmi ces derniers, 75 776 étaient des mesures judiciaires et 35 728 des

mesures administratives¹¹³. A cela, il faut ajouter les jeunes pris en charge par l'ordonnance de 45 au 31/12/94 confié au secteur habilité (373 jeunes)¹¹⁴, les jeunes majeurs sur décision judiciaire confiés aussi au secteur habilité (3 082 jeunes majeurs)¹¹⁵ et les enfants pris en charge physiquement par le secteur public de la justice (1 469 jeunes délinquants, jeunes majeurs ou jeunes en danger)¹¹⁶.

Le nombre d'enfants pris en charge physiquement par la protection de l'enfance serait alors de **145 687** au 31/12/94

Figure 3 : Le nombre d'enfants placés par la protection de l'enfance au 31/12/94

	Statistiques PJJ	Statistiques PJJ + ASE	Statistiques ASE
Mineurs délinquants	Mineurs délinquants J.E. <i>Secteur habilité</i> 373		
	Mineurs délinquants J.E. <i>Secteur public PJJ</i>		
Enfants en danger	Enfants en dang. placé direct par J.E. <i>Secteur public PJJ</i> 1 469	Enfants en dang. placé direct par J.E. <i>Secteur habilité</i> 29 259	
		Enfants en danger confié à l'ASE. <i>Secteur habilité</i> 75 776	Enfants en danger confié à l'ASE <i>Secteur public ASE</i>
Jeunes majeurs PJJ	Jeunes majeurs PJJ <i>Secteur public PJJ</i>		
	Jeunes majeurs PJJ <i>Secteur habilité</i> 3 082		
Mesures administratives			Pupille de l'Etat Accueil provisoire de mineurs Acc. provisoire de Jeunes majeurs <i>Secteur public ASE</i> <i>Secteur habilité</i> 35 728

Comme la population française de moins de 21 ans était de 16 557 589 au 01/01/95¹¹⁷, les enfants et adolescents pris en charge physiquement par l'ASE et la PJJ représentent 9 ‰ des jeunes de moins de 21 ans. La différence entre les statistiques de l'ASE et une estimation plus globale du nombre d'enfants pris en charge par l'ASE et la PJJ représente moins de 5000 jeunes et donc seulement 3 ‰ de l'ensemble des enfants pris en charge physiquement. Les statistiques des bénéficiaires de l'ASE représentent donc en grande partie l'ensemble des enfants accueillis quel que soit leur statut juridique. Néanmoins, ces 4 924 jeunes comptabilisés uniquement dans les statistiques de la PJJ ont des caractéristiques bien

¹¹³ Ruault M., Callegher Daniel, *op. cit.*, Octobre 2000, p. 19.

¹¹⁴ Vandembroucq N., *op. cit.*, Octobre 2000, p. 10.

¹¹⁵ Vandembroucq N., *op. cit.*, Octobre 2000, p. 104.

¹¹⁶ Biscarrat J.-C., *op. cit.*, Octobre 2000, p. 24.

¹¹⁷ Population de la France métropolitaine de moins de 21 ans au 01/01/95 (15 983 697 jeunes) + population des DOM (Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane) au 15/03/90 (573 892 jeunes).

particulières. Ainsi, près des deux tiers sont jeunes majeurs - cette proportion pourrait être plus importante mais nous ne connaissons pas la part des jeunes majeurs accueillis dans le secteur public - et près de 90% de ces jeunes sont placés en institution (11% sont en famille d'accueil).¹¹⁸ S'il n'est pas possible de comparer les proportions par âge avec l'ensemble des enfants pris en charge physiquement par l'ASE et la PJJ, nous pouvons tout de même noter que la part des enfants confiés à l'ASE et accueillis en famille d'accueil est de 53%¹¹⁹ (nous n'avons pas l'information pour les enfants placés directement par le juge dans le secteur habilité).

Si les données de l'ASE présentent une faible marge d'erreur pour les enfants pris en charge physiquement, il n'en va pas de même pour les enfants pris en charge en milieu ouvert. Ainsi, nous pouvons estimer de la même manière le nombre d'actions ou d'aides éducatives à domicile ou en milieu ouvert (liberté surveillée, AEMO judiciaire, AED administrative). Dans la mesure où l'ASE finance toutes les AEMO judiciaires du secteur habilité (88 770 au 31/12/94) ainsi que toutes les AED administratives (32 482 au 31/12/94)¹²⁰ celles-ci sont prises en compte dans leurs statistiques. Il faut juste ajouter le nombre de mesures de liberté surveillée au 31/12/94 soit 13 400 ; ainsi que les AEMO judiciaires réalisées par le secteur public de la PJJ, soit 14 365¹²¹. Puisque près de 20% des mesures ne sont pas prises en compte par les statistiques des bénéficiaires de l'ASE - le secteur public PJJ prend en charge principalement des mesures en milieu ouvert (plus que les prises en charge physiques) - la source de données de l'ASE, qui semble englober quasiment l'ensemble des enfants accueillis physiquement, ne pourrait être prise comme référence statistique pour connaître la situation de l'ensemble des mesures en milieu ouvert.

Ainsi, le nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure en milieu ouvert est de **147 017** au 31/12/94, soit 9 ‰ des jeunes français de moins de 21 ans.

Malgré les limites engendrées par la construction singulière de ces deux sources de données, il est tout de même possible d'approcher une estimation correcte du nombre d'enfants concernés par la protection de l'enfance en France si cette observation dissocie la protection en milieu ouvert d'une prise en charge physique de l'enfant. En revanche, l'appariement de ces deux sources statistiques étant impossible aujourd'hui, une analyse fine des caractéristiques des enfants pris en charge n'est pas envisageable à l'heure actuelle. Il existe néanmoins une

¹¹⁸ Proportions calculées à partir de Vandembroucq N., *op. cit.* p. 104. et Biscarrat J.-C., *op. cit.*, p. 24.

¹¹⁹ Ruault M., Callegher D., *op. cit.*, Octobre 2000, p. 61.

¹²⁰ Ruault M., Callegher D., *op. cit.*, Octobre 2000, p. 88.

¹²¹ Biscarrat J.-C., *op. cit.*, p. 38.

dernière source statistique qui étudie aussi en partie les enfants pris en charge par l'ASE et la PJJ mais cette fois-ci à partir des différents types d'établissements. Celle-ci pallie en partie cette difficulté d'appariement.

2-2-2-3- L'enquête ES

L'enquête ES (Etablissements et services médico-sociaux, socio-éducatifs et sociaux) permet en effet, d'obtenir des chiffres sur le nombre d'enfants placés soit par un service, soit par une institution. Elle est réalisée tous les deux ans depuis 1982 auprès de toutes les structures pour personnes en difficulté. En février 1997, un rapport sur les établissements et services de l'Aide Sociale à l'Enfance¹²² a été publié par le SESI reprenant les années 1985, 1988, 1990, 1992, 1994 et 1996. A la différence des statistiques sur les bénéficiaires de l'ASE, cette enquête prend en compte les individus, non pas par le mode de financement de la prise en charge mais par leur présence dans un établissement ou un service au 1^{er} janvier. Cette enquête fait ainsi la distinction entre les foyers de l'enfance (foyer public ASE), les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les villages d'enfants, les services d'AEMO et les clubs et équipes de prévention. Ainsi, les mineurs délinquants (Ord. 45) et les jeunes majeurs avec une mesure judiciaire placés dans le secteur habilité ASE et PJJ apparaissent cette fois-ci dans les chiffres. Il avait été prévu que « *les centres de placement familial spécialisés en faveur de l'enfance en difficulté* »¹²³ fassent partie de cette enquête mais, compte tenu de la qualité insatisfaisante du recueil des données, les auteurs de l'enquête ont préféré ne pas les diffuser¹²⁴. Ainsi, les enfants en famille d'accueil n'apparaissent pas dans ces statistiques ni, une fois encore, les enfants placés dans le secteur public de la PJJ. Par ailleurs, nous pouvons regretter le choix du 1^{er} janvier alors que le reste des statistiques est arrêté au 31 décembre. Néanmoins, cette source paraît avoir une importance lorsqu'il s'agit de caractériser les jeunes pris en charge physiquement dans les foyers associatifs habilités ASE et PJJ, administrativement inscrits sous l'intitulé de maison d'enfants à caractère social (MECS) et dont il émane très peu de connaissance de ce public accueilli.

Afin d'effectuer un cadrage statistique de la population accueillie au foyer le *Caligo*, foyer associatif habilité ASE et PJJ, deux sources statistiques ont donc retenu davantage notre

¹²² Woitrain E., Ruault M., *Les établissements et services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Activité, clientèle et personnel, série chronologique : 1985 à 1996*, Documents statistiques n° 278, février 1997, SESI, 156 p.

¹²³ Woitrain E., « Présentation de l'enquête sociale ES 95 », in CREAMI, *Observer le social et le médico-social en Ile de France, Interfaces* n°7, Mars 1996, p. 21.

¹²⁴ Propos recueillis auprès de Christian Monteil, remplaçant d'Emmanuel Woitrain sur l'enquête ES.

attention. Celle de l'ASE (publiée par la Drees) puisque seulement 3% des enfants protégés physiquement ne sont pas pris en compte par cette source, et celle de l'enquête ES dont nous venons de présenter l'intérêt pour l'observation d'une population accueillie dans ce type de foyer.

2-3- Quelques éléments pour un cadrage statistique

2-3-1- Les caractéristiques des prises en charge par l'ASE et la PJJ

Les deux sources statistiques (ASE et PJJ) fournissent peu d'informations sur les caractéristiques mêmes des individus placés. Néanmoins, les données de la Drees mettent en évidence une évolution de la prise en charge des bénéficiaires de l'ASE depuis le début des années 1980. « *Jusqu'au début des années 90, le nombre d'enfants accueillis à l'ASE dans le cadre d'une mesure de placement n'a cessé de diminuer (il a baissé de plus de 20% entre 1980 et 1990). [...] Dans le même temps, conformément aux orientations données par les textes législatifs pour que l'enfant soit maintenu dans la mesure du possible dans son milieu familial, le nombre d'enfants ayant bénéficié d'une action éducative permettant d'éviter un placement a augmenté fortement, de plus de 27% depuis 1984.* »¹²⁵ Toutefois, cette analyse ne tient pas compte des enfants ayant une double mesure (AEMO ou AED et placement). En ce qui concerne les enfants confiés à l'ASE avec une prise en charge physique, l'enquête Aide sociale révèle qu'entre 1992 et 1998, il y a eu « *une hausse des placements judiciaires (+17%) et une baisse des placements administratifs (-22%)* »¹²⁶, par contre les placements directs par le juge sont aussi en baisse (de -7%). Enfin si la répartition des enfants selon le mode de placement (en 1998 : famille d'accueil (49%), établissement (37%), adolescents autonomes (8%) ou autres hébergements (5%)) reste stable entre 1992 et 1998, il apparaît que « *les enfants confiés à l'ASE par l'autorité judiciaire bénéficient davantage d'un placement familial que ceux qui font l'objet d'une mesure administrative. Trois enfants sur cinq confiés à l'ASE par le juge sont placés en famille d'accueil. Ils ne sont que deux sur cinq à être dans ce cas parmi les enfants faisant l'objet d'une mesure administrative.* »¹²⁷ Cependant, les adolescents autonomes représentent 15% des mesures administratives et seulement 1% des mesures judiciaires. Par ailleurs, le document de travail sur les bénéficiaires de l'Aide Sociale

¹²⁵ Ruault M., Callegher D., « *L'aide sociale à l'enfance : davantage d'actions éducatives et de placements décidés par le juge* », Drees, *Etudes et Résultats*, n°46, janvier 2000, p.2.

¹²⁶ Ruault M., Callegher D., *op. cit.*, janvier 2000, pp. 4-5.

¹²⁷ Ruault M., Callegher D., *op. cit.*, janvier 2000, p. 7.

à l'Enfance¹²⁸ permet principalement d'observer les disparités départementales selon les différents statuts de prise en charge (enfants confiés à l'ASE ou placement direct par le juge des enfants) ou selon le mode de prise en charge (placement en famille d'accueil, AEMO, AED...). Il existe d'importantes disparités géographiques sur les différents statuts et modes de prise en charge des enfants, mais celles-ci apparaissent uniquement à l'échelon départemental (et non pas régional ou encore entre le milieu urbain ou rural). Ces différences entre départements sont le corollaire de la loi du 6 janvier 1986 qui a adapté la législation sanitaire et sociale et plus particulièrement la mission générale « *d'aide aux enfants confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre* » aux principes de la loi de décentralisation.

Les deux rapports de la Protection Judiciaire de la Jeunesse¹²⁹ proposent en plus des différents types de prise en charge au 31/12/94, les deux caractéristiques principales de la population accueillie (âge et sexe). Néanmoins, la présentation en deux volumes, l'un pour le secteur habilité et l'autre pour le secteur public, n'en fait pas un outil de travail facile à consulter. Nous pouvons juste souligner que les jeunes accueillis dans le secteur public sont très majoritairement des garçons (73% en 1981, 75% en 1994). Les filles sont plus souvent représentées que les garçons, lorsqu'il s'agit d'une mesure jeune majeure ou d'une mesure d'assistance éducative. A l'inverse, les « *délinquants sont, dans une écrasante majorité de sexe masculin (de l'ordre de 94% ; un garçon sur deux et même plus étant suivi au titre d'une mesure pénale)* »¹³⁰. De plus, lorsqu'il s'agit d'hébergement, la mixité apparaît puisqu'il y a 43% de filles dans ce type de mesure, alors qu'elles ne sont que 24% en milieu ouvert, 26% en centre de jour et 40%¹³¹ en investigation¹³². Enfin, l'ensemble de ces jeunes accueillis dans le secteur public « *sont pour la plupart, des adolescents (tranche d'âge : 13-18 ans) : 73,7% dont 45,1% âgés de 16 à 18 ans en 1981 ; 75,4% dont 40,5% âgées de 16 à 18 ans en 1993* »¹³³. Là encore des disparités existent selon les types de mesures. Ainsi, aucun jeune de moins de 13 ans n'est accueilli en centre de jour et ils ne représentent que 3% parmi les enfants en hébergement dans le secteur public, par contre, près de 20% des jeunes en AEMO

¹²⁸ Ruault M., Callegher D., *ibid.*, octobre 2000, 100 p.

¹²⁹ Vandembroucq N., *op. cit.* 137 p. et Biscarrat J.-C., *op. cit.*, 119 p.

¹³⁰ Biscarrat J.-C., *ibid.*, p. 11.

¹³¹ Proportions calculées à partir de Biscarrat J.-C., *ibid.*, p. 38.

¹³² Investigation : « *A la différence d'une "prise en charge" éducative qui consiste à mettre en œuvre une décision judiciaire, l'investigation, vise avant tout à informer un magistrat du parquet (substitut des mineurs) ou du siège (juge des enfants) préalablement à une décision judiciaire, civile ou pénale, et à préparer éventuellement, une mesure éducative ultérieure. [...] Elle procure au magistrat les informations nécessaires sur la personnalité et la situation d'un jeune afin qu'il puisse prendre une décision en connaissance de cause et au mieux de l'intérêt du mineur* », Biscarrat J.-C., *ibid.*, p. 4.

¹³³ Biscarrat J.-C., *ibid.*, p. 10.

ont moins de 13 ans¹³⁴. De la même manière, si les moins de 13 ans ne représentent que 2% des délinquants, ils forment un tiers des mineurs en danger, les jeunes majeurs étant par définition absents de cette classe d'âge.

Au-delà de ces quelques caractéristiques, chaque source de données, à la fois de l'ASE et de la PJJ, n'englobe pas l'ensemble de la population que nous souhaitons étudier. C'est pourquoi, il paraît intéressant de mieux connaître les caractéristiques des enfants placés en maison d'enfants à caractère social (MECS) puisque le foyer le *Caligo* dont notre étude émane fait partie de ce type d'établissement. Seule l'enquête ES le permet.

2-3-2- Caractéristiques des mineurs et jeunes majeurs placés en MECS

A la différence des foyers de l'enfance (secteur public ASE), les maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont, dans leur grande majorité, des structures gérées par des associations (en 1996, 94,7% des structures étaient privées et donc seulement 5,3 % publiques¹³⁵). Elles représentent le deuxième mode de placement d'enfants et accueillent un quart des enfants confiés à l'ASE (le premier mode de placement restant les familles d'accueil avec la moitié des enfants confiés à l'ASE)¹³⁶. Le foyer le *Caligo* est une maison d'enfants à caractère social. En février 1997, le SESI a publié un rapport émanant de l'enquête ES sur « les établissements et services de l'Aide Sociale à l'Enfance » et reprenant l'évolution bisannuelle du public accueilli dans ces institutions de 1985 à 1996. Ainsi, au cours de l'année 1996, 1 130 établissements offraient 42 018 places et hébergeaient 38 981 enfants et adolescents.¹³⁷ Pour présenter les différentes caractéristiques du public accueilli, ce document s'appuie sur les 35 531 enfants et adolescents présents au 1^{er} janvier 1994. Si ce document commence à dater, il reste intéressant pour observer les caractéristiques des jeunes accueillis à cette époque puisque la population étudiée dans notre enquête a été placée au foyer le *Caligo* entre 1982 et 1996. Les variables telles que l'âge, le sexe, l'occupation du jeune, l'origine du placement, l'orientation à la sortie, nous permettent de mieux connaître le public accueilli dans ce type de structure.

¹³⁴ Proportions calculées à partir de Biscarrat J.-C., *ibid.*, p. 41.

¹³⁵ Woitrain E., Ruault M., *op. cit.*, février 1997, p. 54.

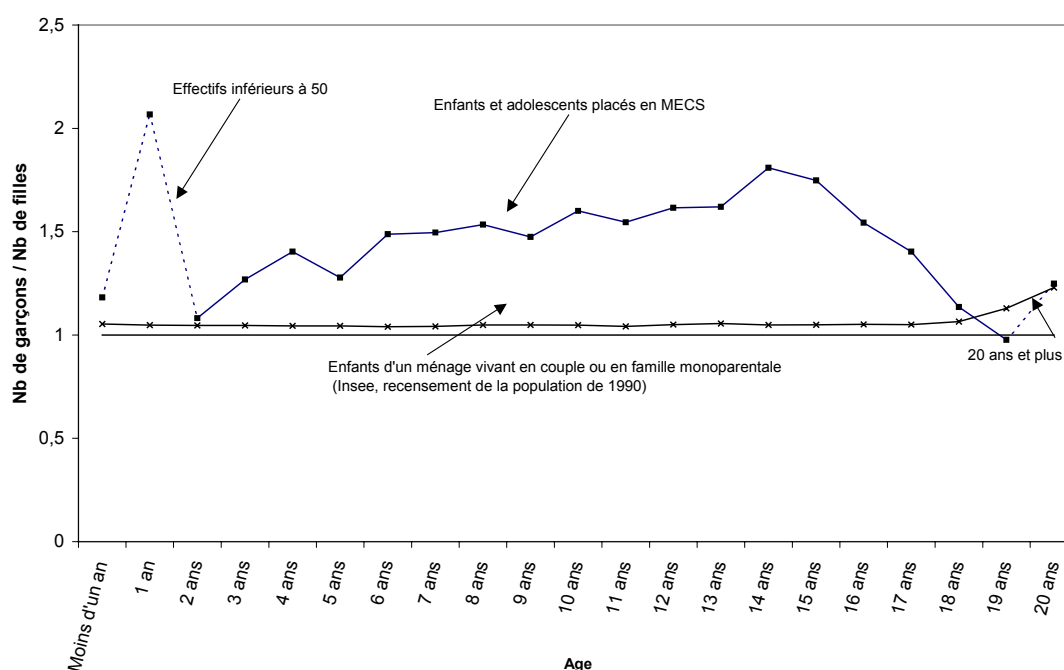
¹³⁶ Le 31/12/99, les modes de placement des enfants confiés à l'ASE se répartissaient ainsi : 53,6% en famille d'accueil ; 1,9% en famille d'accueil et établissement d'éducation spéciale ; 2,5% en établissement d'éducation spéciale ; 24,5% en MECS ; 6,7% en foyer de l'enfance ; 1,2% en pouponnière à caractère social ; 1,3% en lieu de vie ; 4,1% en adolescent autonome et 3,3% pour les autres. Ruault M., Callegher D., *op. cit.*, Octobre 2000, p. 62.

¹³⁷ Woitrain E., Ruault M., *op. cit.*, février 1997, p. 54.

2-3-2-1- Répartition par âge et par sexe

Les MECS accueillent davantage de garçons que de filles. Ainsi, au 1^{er} janvier 1994, 21 883 garçons étaient accueillis et seulement 14 648 filles, soit trois garçons pour deux filles. A première vue, ce rapport de masculinité peut surprendre puisqu'une étude épidémiologique réalisée à partir d'un échantillon de 7422 enfants accueillis par l'ASE en 1950, 1965 et 1980 révélait au contraire, que « le sex-ratio de [leur] échantillon est quasi identique à celui de la population globale »¹³⁸ mais surtout que « les différences observées selon le sexe des enfants placés sont peu nombreuses eu égard au système de placement »¹³⁹.

Graphique 1 : Rapport de masculinité chez les enfants et adolescents placés en MECS, situation au 01/01/1994). Comparaison avec la population française du même âge.



Sources : Woitrain E., Ruault M., "Les établissements et services de l'Aide sociale à l'enfance", *Documents statistiques* N°278, SESI, Février 1997, p.64. Et Insee, *Recensement de la population de 1990, Population totale*, Insee Résultats, Démographie- société N°32-33, pp. 96-99.

Lecture : A 10 ans, il y a 1,6 garçons pour une fille parmi les enfants placés en MECS, alors que dans le reste de la population française, au même âge, il y a quasiment autant de garçons que de filles vivant avec un ménage en couple ou en famille monoparentale.

Pourtant, au regard du Graphique 1, les enfants et adolescents accueillis en MECS sont majoritairement des garçons. En outre, ce rapport de masculinité évolue avec l'âge. Ainsi de 2 à 14 ans, les garçons sont de plus en plus sur-représentés par rapport aux filles pour atteindre 18 garçons accueillis pour 10 filles à l'âge de 14 ans. Par contre, au cours des âges de

¹³⁸ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *L'enfant placé : de l'Assistance publique à l'Aide sociale à l'enfance*, Paris, Documents affaires sociales, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, 1990, p. 56.

l'adolescence cette tendance s'inverse nettement et parmi les adolescents de 19 ans, il y a autant de garçons que de filles accueillies en MECS. Plusieurs raisons peuvent être envisagées. La première concernerait une évolution de la prise en charge différenciée selon le sexe. En effet, au cours des dernières années, les prises en charges physiques (placement en institutions ou en famille d'accueil) ont laissé place en partie à l'accueil en milieu ouvert. Ainsi, « depuis la fin des années 90, les actions éducatives concernent un nombre d'enfants supérieur à celui des enfants confiés à l'ASE [c'est-à-dire enfants accueillis physiquement]. Cette tendance confirme l'attention portée par la protection de l'enfance au maintien de l'enfant dans son environnement, chaque fois qu'il est possible, ce qui évite par ailleurs le coût d'un placement. »¹⁴⁰ Il est probable que l'on privilégie davantage des filles que les garçons pour ce dernier type de prise en charge¹⁴¹. Par ailleurs, parmi l'ensemble des enfants placés, nous pouvons émettre l'hypothèse que les filles sont davantage confiées en famille d'accueil et les garçons en institution et plus particulièrement en MECS. L'enquête ES permet d'ailleurs de répondre en partie à l'hypothèse d'un placement différencié puisque le rapport de masculinité est de 1,5 en MECS¹⁴², de 1,0 en foyer de l'enfance¹⁴³ ou en village d'enfants¹⁴⁴. Toutefois, cette enquête ne nous permet pas d'observer les caractéristiques des prises en charge en famille d'accueil, il n'est donc pas possible de connaître le rapport de masculinité des enfants placés en famille d'accueil. Les données de l'ASE ne permettent pas de vérifier cette hypothèse puisque la variable « sexe » n'a pas été retenue dans le questionnaire sur les bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance¹⁴⁵.

De plus, l'étude des signalements effectuée par l'Odas montre que le sexe et l'âge ont une incidence sur le type de danger encouru par l'enfant. D'une part, « les situations de risque (selon la définition de l'Odas) concernent un peu plus les garçons et celles de maltraitance un peu plus les filles. »¹⁴⁶ D'autre part, parmi les enfants signalés et victimes de mauvais traitements, on s'aperçoit que les garçons ont tendance à être moins souvent victimes de violences physiques, d'abus sexuels et de négligences lourdes au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, alors que cette tendance est inversée pour les filles (Graphique 2). Enfin,

¹³⁹ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *Ibid*, p. 72.

¹⁴⁰ Ruault M., Callegher D., *op. cit.*, janvier 2000, p.3.

¹⁴¹ Nous avons demandé des données statistiques par sexe, âge et type de prise en charge à la fois au service statistique de l'ASE et celui de la PJJ. La Drees (chiffres ASE) nous a répondu que les seules données sexe et âge recueillies auprès des départements concernaient le "flux" et le "stock" des enfants confiés sans autres caractéristiques. Quant à la PJJ malgré nos relances, aucune réponse ne nous a été apportée.

¹⁴² Woitrain E., Ruault M., *Op. cit.*, p. 67.

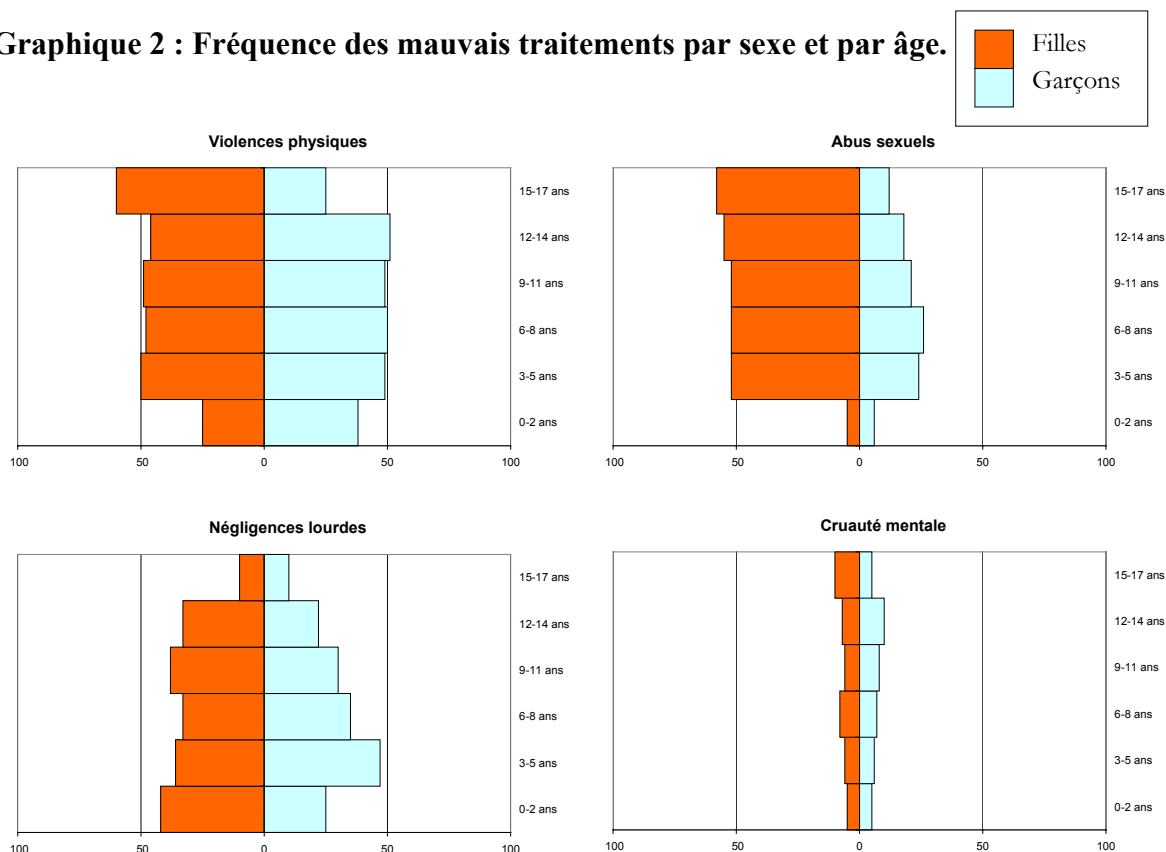
¹⁴³ Woitrain E., Ruault M., *Ibid*, p. 27.

¹⁴⁴ Woitrain E., Ruault M., *Ibid*, p. 107.

¹⁴⁵ Ce questionnaire est consultable en A.xe 1 de Ruault M., Callegher D., *op. cit.*, Octobre 2000, p. 100 et suiv.

parmi les enfants signalés « en risque de danger », il existe « une sur-représentation des garçons dans le risque concernant l'éducation. »¹⁴⁷ Sur-représentation d'autant plus marquante qu'il s'agit du risque « le plus important pour les deux sexes, et ce dès les premières années de l'enfant. »¹⁴⁸

Graphique 2 : Fréquence des mauvais traitements par sexe et par âge.



Source : Bellamy E., Gabel M., Padieu H., *op. cit.*, p. 43.

On peut émettre l'hypothèse que les jeunes sont accueillis en MECS (comme dans les autres types de placements) pour des raisons différentes selon leur âge. S'il y a une sur-représentation des garçons parmi le public accueilli en MECS entre 2 et 14 ans, il est possible que cela soit dû au fait que les garçons posent plus de problèmes de comportements au sein de la famille dans ces tranches d'âge et que les filles seraient plus souvent accueillies au moment de l'adolescence lorsque les risques de maltraitance deviennent plus fréquents.

¹⁴⁶ Bellamy E., Gabel M., Padieu H., *Protection de l'enfance : mieux comprendre les circuits, mieux connaître les dangers*, Paris, ODAS – Snatem, 1999, p. 42.

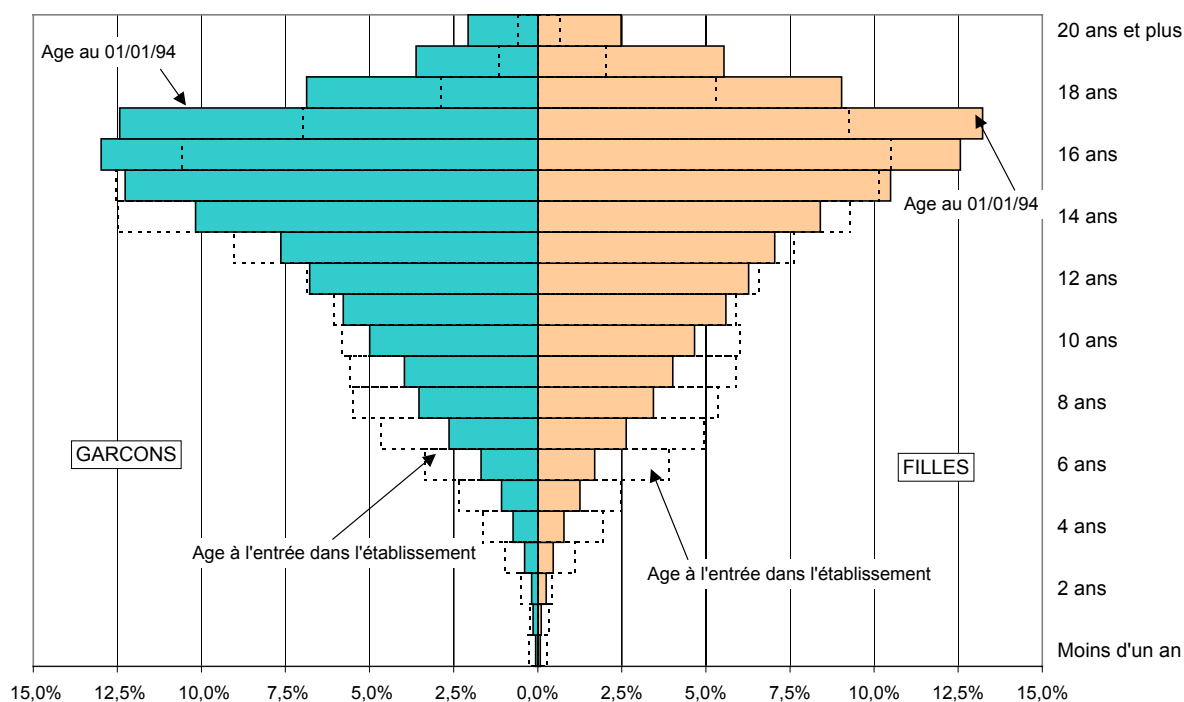
¹⁴⁷ Bellamy E., Gabel M., Padieu H., *Ibid.*, 1999, p. 43.

¹⁴⁸ Bellamy E., Gabel M., Padieu H., *Ibid.*, 1999, p. 44.

Enfin, un départ plus précoce des jeunes filles vers une vie autonome explique sûrement l'augmentation du rapport de masculinité à partir de 20 ans. D'ailleurs, celui-ci va dans le même sens que le reste de la population française du même âge (Graphique 1).

Concernant l'âge des séjours en MECS, on note très peu d'accueil d'enfants en bas âge puisque les moins de six ans ne représentent que 2,6% des garçons et 2,9% des filles. C'est aux âges de l'adolescence que les MECS accueillent la majorité des enfants. Ainsi plus de la moitié de l'effectif des garçons et de celui des filles, accueillis en MECS ont entre 14 et 18 ans (Graphique 3).

Graphique 3 : Pyramide des âges des enfants et adolescents en MECS et âge à l'entrée dans l'établissement. (Situation au 01/01/94)



Source: Woitrain E., Ruault M., "Les établissements et services de l'Aide sociale à l'enfance", *Documents statistiques* N° 278, SESI, Février 1997, pp.64-65.

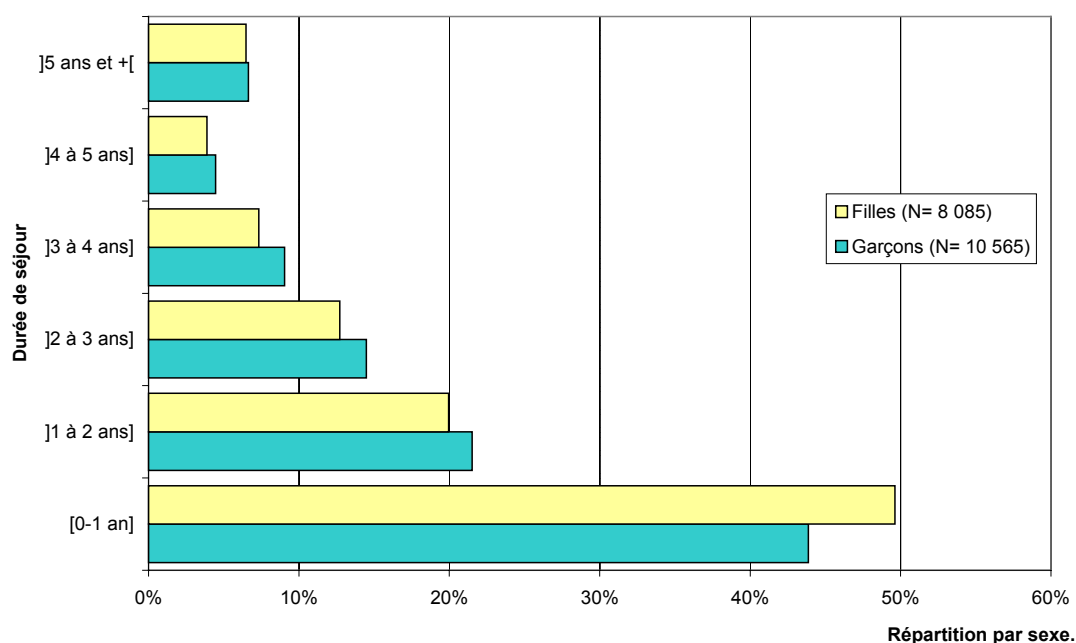
Lecture : 5% des garçons et 4,7% des filles présents en MECS le 01/01/94 avaient 10 ans. De plus, parmi les filles présentes en MECS le 01/01/94, 10% sont entrées dans l'établissement à 15 ans.

Les enfants et adolescents présents au 1^{er} janvier 1994 sont en majorité entrés aux âges de l'adolescence (plus d'un tiers des garçons sont entrés entre 14 et 16 ans et près de 40% des filles sont entrées entre 14 et 17 ans). A titre comparatif, une enquête réalisée en 1992-93 sur « le placement familial de l'Aide Sociale à l'Enfance » montrait que plus des trois quarts des

enfants étaient admis en placement familial avant 11 ans¹⁴⁹. Cette enquête relève ainsi que « *le placement familial de l'ASE apparaît comme une solution pour prendre en charge les enfants de moins de 15 ans, alors qu'après 16 ans peu d'orientations de ce type sont proposées* »¹⁵⁰. Les MECS apparaîtraient alors comme la solution pour prendre en charge les enfants plus âgés.

L'âge tardif à l'entrée dans les maisons d'enfants à caractère social explique en partie la durée souvent courte de ce type de placement. Ainsi, parmi les 10 565 garçons et 8 085 filles, sortis de MECS au cours de l'année 1993, presque la moitié est restée moins d'un an (Graphique 4).

Graphique 4 : Durée du séjour en MECS pour les enfants et adolescents sortis en 1993



Source: Woitrain E., Ruault M., "Les établissements et services de l'Aide sociale à l'enfance", *Documents statistiques* N° 278, SESI, février 1997, p. 83

Lecture : Parmi les 8085 filles sorties d'une MECS en 1993, 50% sont restées un an ou moins.

Néanmoins, les séjours courts sont plus fréquents chez les filles que chez les garçons. Cette différence est davantage observée pour les durées de séjour inférieures à 6 mois, puisqu'elles représentent un tiers des sorties féminines et seulement 27% des sorties masculines¹⁵¹. Par ailleurs, les filles sont proportionnellement plus âgées au moment de la sortie puisque 41%

¹⁴⁹ Cébula J.-C. (Dir), Horel C. (Codir.), *Le placement familial de l'Aide Sociale à l'Enfance. Etude nationale (mai 1992 – septembre 1993)*, La documentation française, Paris, 1994, p. 146.

¹⁵⁰ Cébula J.-C. (Dir), Horel C. (Codir.), *Ibid*, p. 147.

¹⁵¹ Woitrain E., Ruault M., *op. cit.*, p. 83.

des sorties féminines se font entre 18 et 21 ans contre seulement 36% des sorties masculines¹⁵², ce qui confirme aussi l'augmentation du rapport de masculinité à partir de 20 ans.

Les maisons d'enfants à caractère social accueillent donc davantage de garçons que de filles. Il s'agit principalement de placement d'adolescents. Enfin, les placements féminins sont souvent plus tardifs mais aussi de plus courte durée que les placements masculins.

2-3-2-1- Origine du placement

Parmi les jeunes présents le 01/01/94 en maisons d'enfants à caractère social, les trois quarts proviennent du milieu familial et le dernier quart était donc déjà placé¹⁵³. La répartition de l'origine du placement est la même pour les deux sexes, en revanche cette origine varie selon l'âge à l'admission des jeunes placés. Ainsi, la part des moins de 16 ans venant directement de leur milieu familial est de 78%, elle baisse de plus de 10 points parmi les jeunes de 16 ans et plus (Tableau 3).

Tableau 3 : Origine à l'entrée dans l'établissement selon l'âge à l'admission des jeunes présents en MECS au 01/01/94

	Moins de 16 ans	16 ans et plus	Total
Vient du milieu familial	78,1 %	65,6 %	75,0 %
Vient d'un établissement à caractère social	18,6 %	26,8 %	20,6 %
Vient d'un établissement de la PJJ	0,5 %	3,2 %	1,1 %
Vient d'un établissement médical	1,0 %	1,3 %	1,1 %
Autre	1,8 %	1,8 %	2,1 %
Non-réponse	0,1 %	0,2 %	0,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Total (en effectif)	21 946	14 585	36 531

Source : Croisement demandé à la Drees¹⁵⁴ à partir des données brutes de l'enquête Woitrain E., Ruault M., *op. cit.*, février 1997, 156 p.

La complexité du système des mesures de prises en charge a amené les auteurs de l'enquête ES à détailler à l'excès cette variable au risque de s'y perdre (tableau 4). Il apparaît néanmoins que la grande majorité des placements en MECS ont fait l'objet d'une décision judiciaire (lignes 1 et 2) auparavant. A peine 20% des placements ne sont qu'administratifs

¹⁵² Woitrain E., Ruault M., *Ibid.*, p. 82.

¹⁵³ Woitrain E., Ruault M., *Ibid.*, p. 66.

¹⁵⁴ Le rapport Woitrain E., Ruault M. publie le croisement « Origine à l'entrée dans l'établissement » X « âge au moment de l'enquête », p. 68. il nous a paru plus pertinent de présenter la même variable avec l'âge à l'admission.

(ligne 3 et 6). De plus, les filles sont plus souvent confiées par un juge des enfants à l'ASE (ligne 1) aux dépens des placements administratifs (ligne 3).

Tableau 4 : Mesure à l'entrée dans l'établissement selon le sexe des jeunes présents en MECS au 01/01/94

N°	MESURE A L'ENTREE DANS L'ETABLISSEMENT	Garçons (en %)	Filles (en %)	Total
1	Placement à l'ASE par le juge des enfants y compris mineurs confiés au titre de l'ord. de 45	33,9	40,5	36,5
2	Placement par le juge auprès d'un établissement ou d'un service, y compris mineur confié au titre de l'ord. de 45	32,6	33,6	33,0
3	Accueil provisoire de mineurs (AP)	16,9	11,1	14,6
4	Délégation de l'autorité parentale à l'ASE (DAP)	3,7	3,6	3,7
5	Tutelle déferée à l'ASE	3,7	3,4	3,6
6	Accueil provisoire de jeunes majeurs (APJM)	2,6	4,9	3,5
7	Pupille de l'Etat (y compris pupille à titre provisoire)	1,8	1,0	1,5
8	Délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement	1,2	0,6	0,9
9	Retrait partiel de l'autorité parentale	0,2	0,0	0,1
10	Autre	2,9	1,2	2,2
11	Non-réponse	0,5	0,1	0,3
	Total	100	100	100
	Total (en effectif)	21 883	14 648	36 531

Source : Woitrain E., Ruault M., *op. cit.*, février 1997, p. 68

Le tableau 5 met en évidence l'incidence de l'âge des jeunes placés en MECS sur le type de mesure. Par souci de lisibilité, nous avons regroupé dans une même catégorie toutes les mesures « autres » que celles pratiquées le plus couramment (enfants confiés à l'ASE, placement direct par le juge ou enfin placement administratif). Il en ressort que, plus les jeunes sont âgés, plus les types de mesures se diversifient. Par ailleurs, la part des enfants confiés par le juge à l'ASE baisse considérablement avec l'âge, ainsi elle représente 56,8% des moins de six ans et seulement 10,5% des vingt ans et plus. A l'inverse, la part des placements administratifs (lignes 3-6-7) augmente régulièrement avec l'âge. Enfin, les placements directs par le juge représentent un tiers des mesures de placements en MECS, mais ils sont particulièrement représentés chez les jeunes adolescents avant leur majorité.

Tableau 5 : Mesure à l'entrée dans l'établissement selon l'âge des jeunes présents en MECS au 01/01/94 (en %).

N°	MESURE A L'ENTREE DANS L'ETABLISSEMENT	0-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-17 ans	18-19 ans	20 ans et +	Total
1	Enfants confiés à l'ASE par le juge des enfants	56,8	48,9	39,8	31,6	19,2	10,5	36,5
2	Placement direct par le juge.	25,5	28,6	32,2	38,9	31,8	29,5	33,0
3-6-7	Pupilles de l'Etat, Accueil provisoire de mineurs et de jeunes majeurs	11,2	15,7	18,0	16,8	35,2	34,8	19,6
*	Autres	6,6	6,8	9,4	12,4	13,7	25,1	10,5
11	Non-réponse	0,0	0,1	0,5	0,2	0,1	0,0	0,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Total effectif	992	6 086	14 868	9 338	4 431	816	36 531

Source : Woitrain E., Ruault M., *op. cit.*, février 1997, p. 68¹⁵⁵

* lignes 4-5-8-9-10

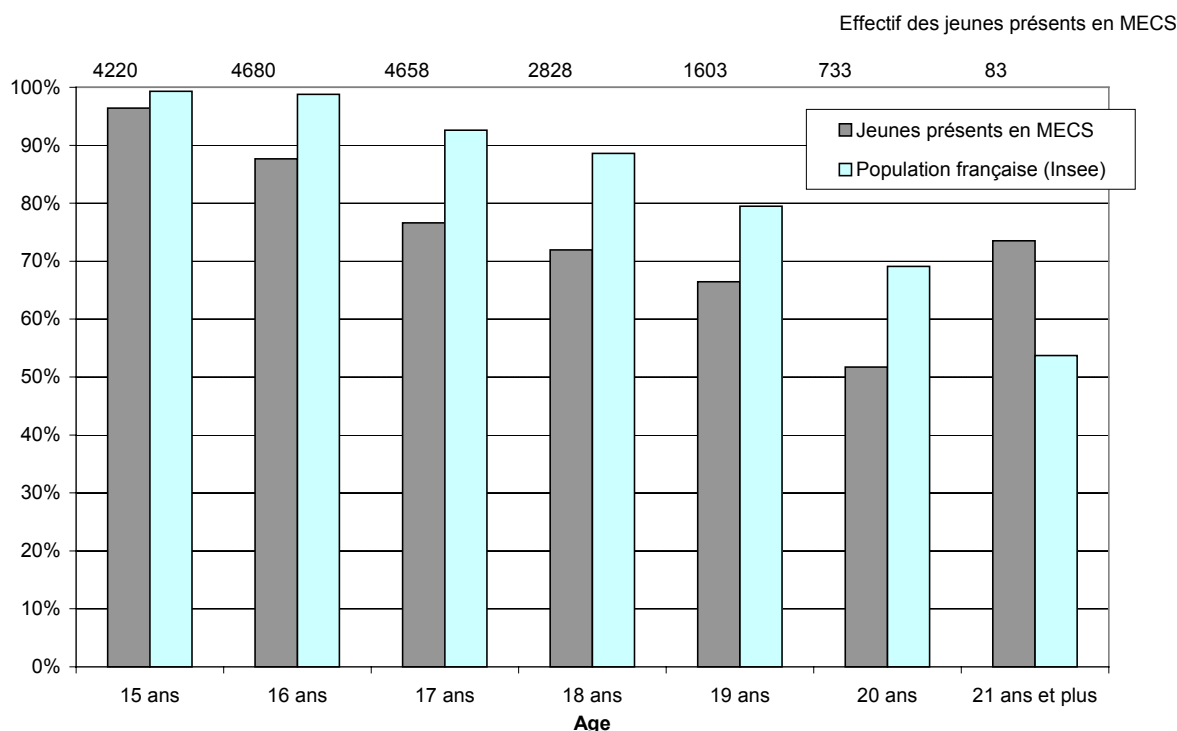
Les adolescents placés en MECS viennent encore en grande majorité du milieu familial (plus des trois quarts) plutôt que d'un autre placement et tous les types de mesures sont représentés. Néanmoins, les jeunes majeurs forment un groupe particulier principalement par l'importance des placements administratifs.

2-3-3-3- La scolarité

L'idée couramment véhiculée d'une déscolarisation précoce des jeunes placés en foyer est à nuancer au regard du Graphique 5. Certes, il y a proportionnellement moins de jeunes scolarisés parmi ceux présents en Maisons d'enfants à caractère social que parmi l'ensemble de la population française du même âge, mais cette différence n'excède jamais les 20 points, dans une tranche d'âge où les proportions d'individus en fin de parcours scolaires tendent à diminuer considérablement à chaque année.

¹⁵⁵ Comme pour le Tableau 3, nous avons demandé le croisement « mesure à l'entrée dans l'établissement » X « Age à l'admission », mais celui-ci paraît finalement peut pertinent puisqu'un enfant a pu arriver en MECS avec un certain type de mesure et changer au cours de son placement. Le cas le plus fréquent étant lié au passage de la majorité où un accueil provisoire de mineur devient un accueil provisoire de jeune majeur.

Graphique 5 Proportion de jeunes scolarisés selon leur âge. Comparaison jeunes présents en MECS le 01/01/94 à la population française du même âge.



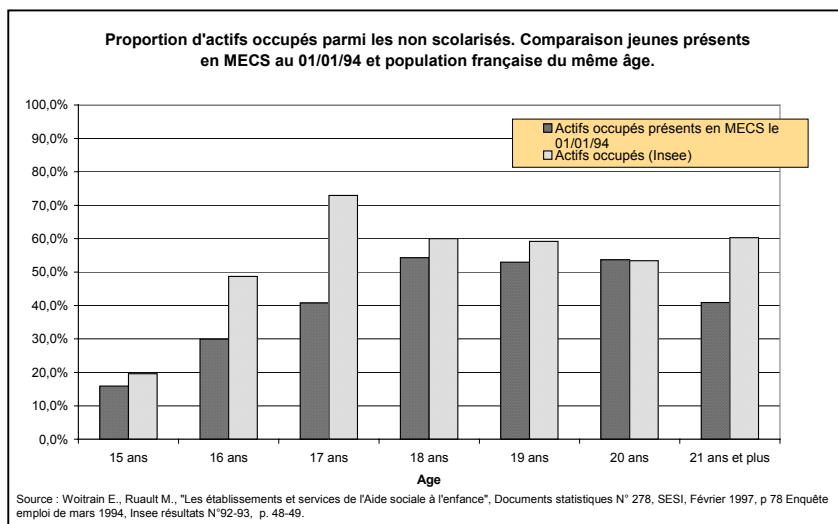
Source : Woitrain E., Ruault M., "Les établissements et services de l'Aide sociale à l'enfance", *Documents statistiques* N° 278, SESI, Février 1997, p 78

Enquête emploi de mars 1994, Insee résultats N°92-93, p. 48-49

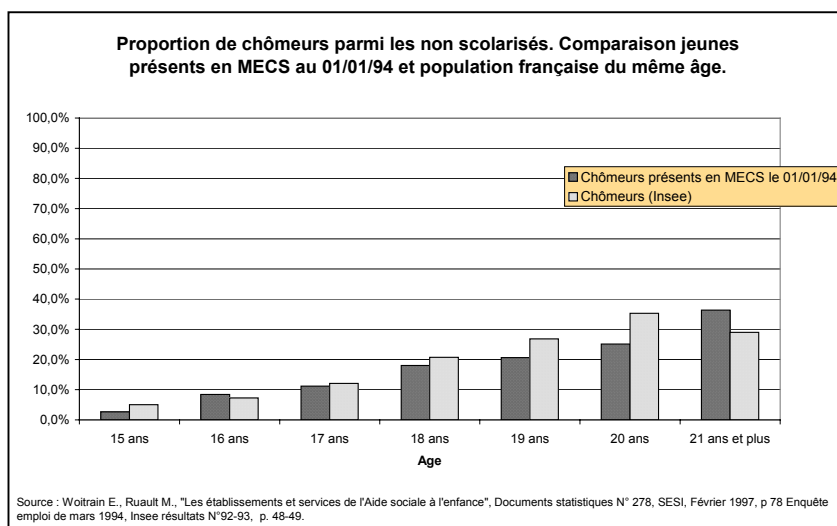
Notons par ailleurs, le rapport inversé des jeunes scolarisés parmi les adolescents de 21 ans et plus, présents en MECS (plus de 70%). Ceci révèle les difficiles conditions d'accès à un contrat jeune majeur pour ceux ayant d'importantes difficultés d'insertion sociale. La motivation du jeune à continuer une scolarité est fortement mise à contribution dans l'accès ou la poursuite d'un contrat jeune majeur aux âges les plus avancés¹⁵⁶. Enfin, même si les textes limitent la protection de l'enfance aux jeunes majeurs, à 21 ans (article 1 du décret 75-96 du 18 février 1975), certains jeunes ayant dépassé cette limite d'âge peuvent trouver un arrangement avec leur institution pour être accueillis quelques mois supplémentaires. Achever la fin de l'année scolaire peut être présenté comme un motif recevable.

¹⁵⁶ Cf. Daouphars A., *Une pratique singulière d'admission à l'Aide Sociale à l'Enfance*, Mémoire de DSTS, dirigé par Frechon I., ETSUP, Janvier 2003, 139 p.

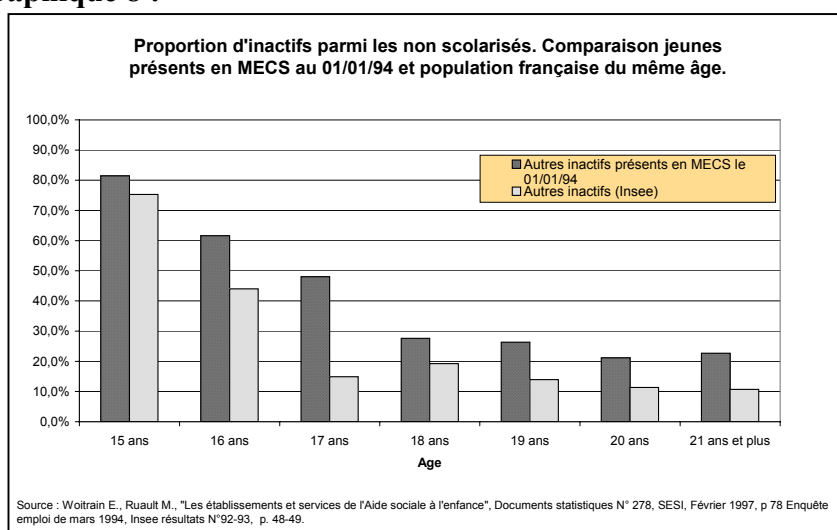
Graphique 6 :



Graphique 7 :



Graphique 8 :



Lorsque les jeunes accueillis en MECS ne sont pas scolarisés, ils sont plus rarement actifs occupés que l'ensemble de la population française du même âge, ils sont également un peu moins à être à la recherche d'un emploi¹⁵⁷. En revanche, l'inactivité touche deux jeunes sur cinq dans la tranche d'âge 15-21 ans parmi les non-scolarisés placés en MECS, contre seulement un quart des jeunes français du même âge non-scolarisés. Néanmoins, même si cette inactivité est plus forte parmi les jeunes placés aux dépens des actifs occupés, ces différences semblent s'estomper à partir de 18 ans. Là encore, il s'agit probablement d'une spécificité du placement des jeunes majeurs, puisque les 18-21 ans accueillis en MECS sont proportionnellement peu nombreux à être actifs occupés. Leur insertion professionnelle favorisant probablement l'insertion par le logement. (voir les trois graphiques ci-dessus).

2-3-3-4- La destination à la sortie

Après un placement en MECS, la moitié des enfants et adolescents retournent chez leurs parents, mais la destination à la sortie dépend bien évidemment de l'âge de la fin de prise en charge. Ainsi si les trois quarts des enfants de moins de 6 ans retournent chez leurs parents, ils représentent moins d'un cinquième chez les 20 ans et plus, qui sortent en grande majorité vers la vie autonome (Tableau 6). Par ailleurs, un quart des sorties de placement en MECS sont suivies d'un nouveau placement (en famille d'accueil ou en établissement à caractère social, PJJ ou médical). Là encore l'orientation n'est pas la même selon l'âge puisque plus l'enfant sort jeune, plus on l'orientera vers une famille d'accueil, à l'inverse au-delà de dix ans, les établissements à caractère social seront davantage sollicités. Il faut noter que les destinations vers un établissement médical ou au contraire pénitentiaire, même si elles existent restaient très rares en 1994 et ceci quel que soit l'âge à la sortie. Les centres d'éducation renforcée n'ont été créés qu'en 1997.

¹⁵⁷ Définition de « chômeur » par l'enquête ES : « Chômeur : inscrit ou non à l'ANPE »

Tableau 6 : Destination à la sortie de l'établissement selon l'âge à la sortie (situation au 01/01/94)

	Moins de 6 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 ans et plus	Total
Retour chez les parents	66,6%	66,7%	62,0%	58,4%	39,6%	16,4%	51,1%
Nouveau placement dans un établissement à caractère social	5,6%	11,3%	22,3%	23,4%	9,6%	4,3%	15,7%
Placement familial	20,1%	17,6%	8,1%	3,2%	1,4%	0,9%	5,5%
Nouveau placement dans un établissement de la PJJ	0,2%	0,4%	1,7%	2,9%	0,8%	0,6%	1,5%
Nouveau placement dans un établissement médical	0,4%	1,7%	1,8%	1,4%	0,8%	0,7%	1,3%
Hébergement dans un FJT	0,0%	0,1%	0,2%	0,9%	4,5%	5,8%	2,1%
Etablissement pénitentiaire	0,0%	0,0%	0,1%	0,9%	0,8%	0,3%	0,5%
Vie autonome	3,3%*	0,4%	0,6%	4,4%	37,3%	65,5%	18,1%
Autres	3,6%	1,3%	3,0%	4,5%	5,0%	5,1%	4,0%
Non-réponse.	0,2%	0,6%	0,2%	0,1%	0,1%	0,4%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Effectif	551	1 720	4 785	4 507	5 343	1 734	18 640

Sources : Croisement demandé à la Drees à partir des données brutes de l'enquête Woitrain E., Ruault M., *op. cit.*, février 1997.

Conclusion

Cette présentation générale de la protection de l'enfance dont l'histoire tient ici un rôle primordial pour expliquer la bi-répartition des compétences entre la justice et l'Aide sociale à l'enfance, nous a permis d'une part de mettre en évidence la complexité du système de protection français. A celle-ci s'ajoute celle des sources statistiques dont l'observation est partagée en autant d'instances qu'il existe de services de la protection de l'enfance. Connaître le nombre d'enfants placés en France à une date donnée devient un exercice d'estimation plus que périlleux. De plus, la grande majorité de ces sources statistiques n'ont qu'un objectif budgétaire, l'observation se porte donc sur les mesures au profit des caractéristiques des enfants pris en charge. Tant que les deux principales instances de la protection de l'enfance (l'ASE et la PJJ) ne se seront pas accordées sur un mode d'approche commun de l'observation des enfants protégés, il sera impossible de « conceptualiser » un échantillon à travers une population qui reste une nébuleuse. S'il ne paraît pas sérieux de définir la population de notre champ d'étude par rapport à l'ensemble des enfants protégés, il nous a été possible d'observer à travers quelques caractéristiques, l'ensemble des enfants pris en charge dans le même type d'établissement que le foyer le *Caligo*. En effet, l'enquête bisannuelle « Etablissements sociaux » permet d'observer le public accueilli en maison d'enfants à

caractère social dont le foyer le *Caligo* fait partie. Ce dernier accueille uniquement des adolescentes entre 15 et 21 ans, confiées par le juge des enfants et les services d'Aide Sociale à l'Enfance, sur l'ordonnance du 2 février 1945 et en application des articles 375 et suivants du code civil ainsi que du décret du 18 février 1975 relatif aux jeunes majeurs. Au regard des caractéristiques du public accueilli en MECS, la population prise en charge au foyer le *Caligo* ne forme pas un groupe marginal de l'ensemble des enfants et adolescents placés dans ce même type d'institution. Au contraire, les MECS ont plutôt tendance à accueillir davantage de filles –qui comme nous l'avons observé sont toujours en minorité - à l'âge de l'adolescence. Les types de mesures peuvent proportionnellement varier entre la population accueillie au *Caligo* et l'ensemble des enfants pris en charge en MECS, mais, nous le verrons lorsque nous aborderons plus précisément la présentation de la population étudiée, les dossiers archivés n'ont pas permis de définir précisément et systématiquement ce type de mesure. Pour comprendre les différents choix de nos orientations méthodologiques, il convient de présenter les diverses études abordant le devenir d'enfants placés. Plus que les résultats, ce sont les méthodes choisies et les thèmes abordés qui ont attiré notre attention.

CHAPITRE 2 : QUE DEVIENNENT LES ENFANTS APRES UNE PRISE EN CHARGE ? LES APPORTS ET LIMITES DES ETUDES ANTERIEURES

A force de signaler que le thème du « devenir des enfants placés » est rarement étudié¹, voire « suscite des silences gênés, tant ce sujet demeure encore tabou »², plusieurs études ont malgré tout vu le jour ces dernières années. Il n'en reste pas moins vrai qu'elles sont encore peu nombreuses en France, comme le soulignaient M. Corbillon³ en 1994 et A. Grevot⁴ plus récemment, comparativement à d'autres pays, en particulier la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Pour ces deux auteurs, ce déséquilibre tient au fait que « *le travail social étant, dans le monde anglo-saxon, une discipline universitaire à part entière, les liens entre collectivités territoriales et universités sont forts et il en découle d'abondants travaux dans le champ de la protection de l'enfance.* »⁵ Qu'elles soient françaises ou étrangères, ces études sont très hétérogènes quant à leur qualité, à la méthode employée, au champ d'étude, à la population étudiée, à la taille de l'échantillon et aux variables retenues. Ce chapitre présente l'état de la recherche en matière de « devenir d'enfants placés » en tentant de dégager les différents modes d'approches et les évolutions perceptibles des thèmes abordés.

1- Les diverses méthodes employées

Le thème du devenir d'enfants placés peut s'étudier avec différents types d'enquêtes dont la mise en place peut être plus ou moins difficile à réaliser. Il est possible d'en distinguer deux. D'une part, les enquêtes qui s'apparentent à la notion intergénérationnelle – c'est-à-dire entre plusieurs générations – ont pour objectif d'observer d'éventuelles reproductions du comportement de placement, de maltraitance, d'une génération à une autre et ainsi de répondre à la question « *les enfants maltraités seront-ils des parents maltraitants ?* »⁶. D'autre

¹ Corbillon M., Hellinckx W., Colton M.-J., *Suppléance familiale en Europe : l'éducation en internat, les familles d'accueil et les alternatives au placement dans les pays de l'union européenne*, Vigneux-sur-Seine, Matrice, 1994, p. 77.

² Lemard V., « Le devenir des enfants placés, la stigmatisation ? », *Actualités sociales hebdomadaires*, N°1841, 16 juillet 1993, p. 7.

³ Corbillon M., *Ibid.*, 1994, pp. 77-78

⁴ Grevot A., *Voyage en protection de l'enfance. Une comparaison européenne*, Vaucresson, CNFE-PJJ, 2001, pp. 90-91.

⁵ Grevot A., *op. cit.*, 2001, p. 90.

⁶ Titre d'une revue de l'école des parents, nov 97, n°11.

part, les enquêtes qui s'apparentent à la notion intragénérationnelle – c'est-à-dire au sein d'une même génération – ont pour objectif d'observer le devenir des enfants ayant vécu une période de placement et ainsi de répondre aux questions « sont-ils bien insérés ? », « Eprouvent-ils des difficultés spécifiques ? ». Ces deux grandes notions englobent à elles seules une multitude d'enquêtes dont les méthodes et les résultats divergent.

1-1- Les enquêtes intergénérationnelles : rétrospectives ou prospectives ?

Le désir de connaître le devenir à l'âge adulte de personnes anciennement placées est sous-tendu par la crainte des professionnels, mais aussi de l'opinion publique, d'une reproduction de la maltraitance, voire du placement, sur les générations à venir. En effet, les adultes anciennement placés forment une population fortement étiquetée par l'opinion publique, stigmatisation principalement entraînée par les médias, mais aussi par une méthode d'enquêtes qui biaise considérablement les résultats.

La première méthode, la plus simple à mettre en place, consiste à observer pour un individu placé si ses parents ont été maltraités et/ou placés durant leur propre enfance. Ces enquêtes dites « rétrospectives » peuvent s'étudier simplement à partir des dossiers d'enfants actuellement placés et ne nécessitent donc pas un fort investissement de recherche de terrain. Les trois études les plus récentes et les plus connues ayant utilisées cette méthode sont d'une part, celle de D. Quinton et M. Rutter⁷, en Grande-Bretagne, qui ont interviewé 48 familles dont les parents sont nés en Europe et qui ont leur(s) enfant(s) admis dans un foyer de « one Inner London borough », et placés pour une période d'au moins 8 mois consécutifs. Afin d'éviter les cas d'admission due à une crise familiale courte, l'échantillon a été limité aux familles dont c'était au moins la 2^{ème} fois que l'enfant était placé. Sélection qui a été elle-même restreinte à celles avec un enfant entre 5 et 8 ans vivant en famille avant son admission⁸. Et d'autre part, celle de M. Anaut et A. Thevenet⁹, en France, qui ont observé à

⁷ Quinton D., Rutter M., *Parenting breakdown. The making and breaking of intergenerational links*. ESCR DHSS, Hampshire, 1989, pp. 31-72.

⁸ Quinton D., Rutter M., *op. cit.*, 1989, p. 23. « This "in-care" group consisted of a consecutive sample of 48 families with European-born parents who had children admitted to residential care by one Inner London borough during a continuous eight-month period. In order to exclude cases in which admission had occurred because of some short-term crisis, the series was confined to families for whom this was at least the second time a child had been taken into care. Selection was further restricted to those with a child between the ages of 5 and 8 years living at home prior to admission, so that comparable assessments of parenting could be made. »

partir des dossiers administratifs, si les parents de 66 enfants anciennement placés en famille d'accueil vers l'âge de deux ans ont été eux-mêmes placés durant leur propre enfance. Enfin, à la suite de cette étude M. Anaut a mis en place un questionnaire¹⁰ qui était rempli par les travailleurs sociaux à chaque nouvelle entrée d'un enfant à l'ASE quel que soit le type de placement, sur la période allant de septembre 1986 à juin 1987. Au total, cette étude porte sur 56 enfants de 34 familles différentes. Même si l'auteur précise « *la plupart des fratries comprennent des demi-frères et sœurs ayant des histoires parentales différentes qui ne sauraient être réduite à une analyse unique* »¹¹, aucune pondération ne sera effectuée lors de la présentation des résultats. Dans la première étude, 25% des mères ont été placées durant leur enfance, et dans la seconde, il apparaît que 30% des enfants ont au moins un des deux parents qui a été placé pendant son enfance. Enfin dans la dernière étude, les résultats sont encore plus alarmant puisque 46,4% des mères et 5,4% des pères ont été placés au cours de leur enfance (il faut noter un taux de non-réponse de 17,8% pour les mères et 66,0% pour les pères).

Ces résultats sont particulièrement inquiétants et incitent à conclure à une reproduction de la maltraitance ou du placement. A l'inverse, les études intergénérationnelles mais ayant adopté une méthode « prospective », qui tentent d'observer si le fait d'avoir été placé entraîne de façon significative le placement de sa propre descendance, avance des « *taux de reproduction de comportement de placement* »¹² bien plus faibles (de 0 à 20% selon les études¹³). Par exemple, la méthode « *catamnétique* » qui « *permet d'examiner les comportements d'un groupe de sujets connus pour avoir subi une carence ou une atteinte de même type et de vérifier l'apparition d'effets éventuels pouvant résulter de cette carence ou de cette atteinte.* »¹⁴ a observé une reproduction intergénérationnelle du placement de 5,9% dans le département du Bas-Rhin et de 5% dans celui de la Côte-d'Or. Rappelons que nous avons

⁹ Anaut M., Thevenet A., *Le placement des enfants : la répétition intergénérationnelle au sein de l'aide sociale à l'enfance*. Eds. CTNERHI/PUF, Paris, 1991, 227 p.

¹⁰ Anaut M., *Entre détresse et abandon, la répétition transgénérationnelle chez les enfants placés*, Paris, CTNERHI, Nov. 1997, 242 p.

¹¹ Anaut M., *Ibid.*, p. 125

¹² Nous empruntons ce terme car il s'agit de celui utilisé dans l'étude de Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, 1990, p. 157, mais il serait probablement plus juste d'employer le terme de proportion ou de fréquence.

¹³ Pour plus de précision se reporter à Frechon I., « Reproduction intergénérationnelle du placement. Le cas de femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif au moment de l'adolescence », *In* Gastineau B., Carvalho (de) E., *Démographie : nouveaux champs, nouvelles recherches, Colloque Jeunes chercheurs, Cerpos, Université Paris X Nanterre, 11-12 janvier 2000*, co-éd. Cerpos-Ined, Dossiers et recherches N°89, décembre 2000, pp 227-236.

¹⁴ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *L'enfant placé : de l'Assistance publique à l'Aide sociale à l'enfance*, Paris, Documents affaires sociales, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, 1990, p. 155.

estimé à 0,9% la proportion de jeunes français de moins de 21 ans pris en charge physiquement par l'ASE et/ou la PJJ au 31/12/94¹⁵.

Cette différence d'estimation selon la méthodologie employée est liée au fait que les enquêtes rétrospectives n'étudient que les familles qui ont des enfants placés et qui, par conséquent, présentent des comportements « négatifs » à l'égard de leur descendance. A l'inverse, les études longitudinales permettent d'observer aussi les individus qui n'ont pas d'enfants ou qui en ont mais qui n'ont pas eu recours au placement¹⁶. Comme le soulignait R. Zazzo, « *la recherche de facteurs ou déterminants pâtit encore trop souvent d'une méthode qui consiste, à partir d'un groupe de sujets perturbés, à remonter vers le passé pour trouver la cause de leur trouble et, cette cause une fois trouvée, en déduire que fatalement, elle aura le même effet. (...) La méthode est dite rétrospective. Elle fut celle de la psychanalyse et des autres approches cliniques jusque vers le milieu de ce siècle, elle fut celle de René Spitz dans ses travaux sur l'hospitalisme, elle est encore dominante aujourd'hui. La méthode prospective est la démarche inverse (...) Elle a le mérite de dissiper l'obsession de la cause unique, d'orienter vers la recherche de facteurs multiples. Mais aussi elle a permis de déceler ce qui était exclu en rétrospective, les facteurs de récupération, de découvrir la capacité de rebondissement¹⁷ de l'enfant.* »¹⁸ Néanmoins les études prospectives sur deux générations sont particulièrement difficiles à mettre en place car pour qu'elles soient valables, il faudrait étudier le comportement des enfants dont les parents ont été placés au cours de leur jeunesse. Il faudrait donc attendre que les « ex-placés » aient au moins une cinquantaine d'années. Or, comment retrouver une telle population sur un si long terme ? Seules les études de type catamnastique semblent pouvoir donner une réponse à ce genre d'enquête. En effet, ces études ne s'appuient pas nécessairement sur des données constituées à partir de questionnaires ou d'entretiens qui nécessitent de retrouver la population plusieurs années après un événement, mais sur des données déjà présentes dans des dossiers ou registres administratifs. Par exemple, M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly ont calculé un taux de reproduction du comportement de placement en confrontant la liste des noms susceptibles d'être portés par la

¹⁵ Cf. Partie 1- Chapitre 1 : 2- Estimer le nombre d'enfants pris en charge par la protection de l'enfance

¹⁶ A titre d'exemple, dans l'étude catamnastique de Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., 82.5% des sujets avaient au moins un enfant. Autrement dit 17.5% n'en avaient pas. Ils avaient 34/35 ans au moment de l'enquête. *op. cit.* p. 167.

¹⁷ Cf. la nouvelle notion de « résilience » définie comme « *la capacité à réussir, à vivre et à se développer positivement, de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité qui comportent normalement le risque grave d'une issue négative* » Vanistendael S., *Clés pour devenir : la résilience*, les Vendredis de Châteaувallon, nov. 1998 ; BICE : Bureau international catholique de l'enfance, Les Cahiers du BICE, Genève, 1996, p. 9. Voir aussi Cyrulnik B., *Un merveilleux malheur*, Poches Odiles Jacob, Paris, 2002, 218 p.

¹⁸ Zazzo R., Préface, *In* Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op.cit.*, 1990, p. 4.

descendance de l'échantillon initial (tous ces noms ont été recueillis à partir des fiches d'état civil actualisées permettant d'avoir les changements de noms éventuels par légitimation, mariage, divorce, remariage, etc.) à ceux des enfants des individus de l'échantillon pris en charge par l'ASE à partir de registres annuels d'admission¹⁹. Par contre, ce type de méthode ne repère pas les autres types de placement (par exemple, lorsque l'enfant a été placé à la PJJ), ni les enfants placés dans un autre département que celui de leur parent (l'ASE étant un service départementalisé, ses registres le sont aussi). C'est pourquoi pour cette étude, les chercheurs ont choisi le département du Bas-Rhin qui « *possède le taux d'émigration le plus faible entre chaque recensement.* »²⁰

Plus généralement, les études rétrospectives permettent de mieux connaître les caractéristiques des familles d'enfants placés. Nous savons ainsi que les enfants placés à l'ASE sont proportionnellement davantage issues de familles d'origine socioprofessionnelle défavorisées, de parents immigrés, et de fratries nombreuses²¹. Ce type d'études est source de stigmatisation, une inversion causale est en effet vite pratiquée. Ainsi, entendons-nous souvent que ce sont les familles nombreuses, de milieu défavorisé, d'origine étrangère qui « maltraitent » le plus souvent leur enfant. Tout d'abord, il existe un glissement linguistique entre le verbe « placer » et le verbe « maltraiter ». Or, nous pouvons émettre l'hypothèse d'une différenciation de comportement selon le milieu social d'origine : ayant plus d'aisance verbale, les milieux sociaux les plus favorisés utilisent plus fréquemment les maltraitances morales que physiques, maltraitances plus visibles qui entraînent plus fréquemment un signalement et donc un placement de l'enfant.

En ce qui concerne la taille de la fratrie, dans le cas d'études rétrospectives, celle-ci est calculée comme le nombre de frères et sœurs plus un et, est comparée soit à la descendance finale des femmes²² soit, comme c'est le cas dans l'étude de M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly, à un taux de fécondité²³ de l'année d'admission à l'ASE de l'enfant observé. Toutefois, comparer une taille de fratrie à partir d'un individu observé à un taux de fécondité engendre un biais important puisque, par définition, nous ne prenons pas en compte les femmes qui n'ont pas eu d'enfant. Enfin comme le souligne L. Henry, « *il est évident que le nombre d'enfants est égal au nombre de frères et sœurs plus un ; mais l'égalité de ces deux*

¹⁹ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *Ibid.*, 1990, p. 156.

²⁰ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *Ibid.*, 1990, p. 156.

²¹ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *Ibid.*, 1990, p. 63-65.

²² Descendance finale : nombre final moyen d'enfants par femme ou nombre moyen d'enfants à 45 ans par femme Maréchal M. *Cycle de vie et milieu social selon l'enquête Famille de 1990*, INSEE Résultats n°580-581, Démographie - société, Paris, 1997, p11.

nombres ne signifie pas que la fréquence du fait d'avoir trois enfants est égale à la fréquence du fait d'avoir deux frères et sœurs ; il suffit même d'une réflexion de bon sens pour éveiller la méfiance : les familles sans enfant figurent dans la distribution du nombre d'enfants alors qu'elles sont absentes de la distribution du nombre de frères et sœurs plus un. (...) Plus une famille a d'enfants plus souvent elle figure dans les réponses obtenues de la bouche des enfants. »²⁴ Depuis peu, des études existent sur la famille vue par les enfants. L'étude de L. Toulemon permet ainsi de connaître « la répartition des enfants selon le nombre d'enfants que compte leur fratrie (eux-mêmes compris) »²⁵. Ces chiffres devraient permettre de meilleures comparaisons.

A ce propos, si l'on prétend que les enfants pris en charge par l'ASE font plus souvent partie des familles issues de l'immigration, il faut alors prendre en compte le fait que ces dernières ont généralement une fécondité plus forte que le reste de la population française. A titre indicatif, « les ménages originaires d'Afrique, de Turquie, du Sud-est asiatique et du Portugal comptent entre 1,4 et 2 enfants de moins de 25 ans en moyenne contre 0,8 pour l'ensemble des ménages. »²⁶ Par ailleurs, Gérard Calot a établi en 1981 un ensemble de relations théoriques et empiriques qui permettent de passer de l'une des distributions à l'autre.²⁷ Il note que « les enfants appartiennent en moyenne à une fratrie dont la dimension \bar{y} (dimension moyenne de la fratrie d'appartenance) est au moins égale à la taille moyenne \bar{x} des familles ayant au moins un enfant. »²⁸ Ainsi, lorsque l'on compare la taille moyenne des fratries d'un enfant admis à l'ASE en 1980 (4 enfants) aux 1,9 enfants par femme qui correspond au taux de fécondité de 1980, on ne peut pas, pour autant conclure à une surfécondité de la clientèle ASE.

Les familles des enfants placés ont très probablement des caractéristiques spécifiques et ne sont pas représentatives de l'ensemble de la population française, néanmoins les études rétrospectives tendent à accentuer ces différences et à stigmatiser un type de famille. Il ne faut pourtant pas oublier que la maltraitance touche tous les milieux sociaux, et fait parfois bien plus de ravages lorsqu'elle n'est pas visible. Si les enfants des classes défavorisées sont plus fréquemment protégés, c'est peut-être car les maltraitances et négligences envers ces enfants sont plus souvent signalés par les services sociaux qui côtoient ces populations. Par ailleurs

²³ Taux de fécondité : Nombre de naissance une année donnée sur nombre de femmes en âge de procréer cette même année.

²⁴ Henry L., « Enfants, frères et sœurs », *Population, revue de l'INED*, N° 4, 1973, pp. 938-960

²⁵ Toulemon L., « Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis cent ans ? », *Population et sociétés*, n°374, déc. 2001, p. 3.

²⁶ INSEE, *Les immigrés en France*, Paris, INSEE, Coll. Contours et caractères, 1997, p. 50.

²⁷ Calot G., « Enfants, frères et sœurs, aînés et puînés », *Population, revue de l'INED*, N°2, 1981, pp. 361-396.

les classes favorisées auraient davantage de moyens matériels pour « échapper » au placement de leurs enfants. Néanmoins, il paraît bien difficile de démontrer scientifiquement ces remarques, du fait de la complexité de mettre en place une telle observation sur le terrain.

Au-delà de ces difficultés méthodologiques, les études rétrospectives permettent d'observer les évolutions de la population placée, des caractéristiques des familles d'enfants placés et du placement en lui-même. L'étude rétrospective d'ampleur épidémiologique de M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly nous apprend ainsi qu'il y a eu une transformation de la clientèle ASE et du mode de prise en charge entre 1950 et 1980 avec par exemple, une baisse de la durée moyenne du placement, un accroissement des relations parents / enfant durant le placement ; une « *amélioration du "service" offert et de la gestion du placement (par exemple le développement des alternatives suivantes : retour en famille, maintien des liens, placement stable, adoption)* »²⁹ ; un « *parallélisme entre l'évolution des familles naturelles de l'ASE et celle de la société globale (crise de la famille, exode rural, regroupement familial des immigrés...)* »²⁹ ; malgré une comparaison discutable, il n'en reste pas moins vrai que les chercheurs ont observé un maintien d'une « fécondité importante » parmi les familles de l'ASE sur les trente années observées, alors que l'indicateur conjoncturel de fécondité est passé de 3 enfants par femmes en 1946, à 2,8 en 1966 et à 1,8 en 1986³⁰. Enfin, une « *psychologisation" des stratégies éducatives, thérapeutiques et sociales de la prise en charge ainsi que des concepts pour caractériser les enfants, les parents et les familles d'accueil* »²⁹ a été notée sur cette même période.

Les études rétrospectives permettent donc de mieux connaître un public accueilli, elles consolident souvent les résultats obtenus dans les études sur le devenir des enfants placés effectués à partir d'enquêtes intragénérationnelles.

1-2- Les études intragénérationnelles

1-2-1- La population enquêtée

Les études intragénérationnelles sur la question du devenir d'enfants anciennement placés impliquent une prise de contact directe ou indirecte avec une population qui a vécu, à un moment donné, une prise en charge par la protection de l'enfance. Si la majorité des études se fonde sur un recueil d'informations auprès des « ex-placés » eux-mêmes, certaines ont obtenu

²⁸ Calot G., *Ibid.*, p. 366.

²⁹ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, 1990, p. 68.

³⁰ INSEE, *Annuaire rétrospectif de la France 1948-1988*, Paris, INSEE, 1990, p. 31.

des données sur le devenir des « ex-placés » uniquement à partir des travailleurs sociaux ou des parents ou encore comme ce fût le cas en 1939³¹ auprès des employeurs des « ex-placés ». Néanmoins, comme le souligne L. Garnett qui a réalisé une enquête à court terme sur le devenir d'adolescents anciennement pris en charge à partir d'informations recueillies auprès de travailleurs sociaux, « *what social services do not know about young people who are leaving their charge can be as illuminating as what they do know.* »³² Le choix d'une telle méthodologie se heurte à la difficulté de retrouver une population qui plus est, en difficulté ou ayant connu des difficultés, plusieurs années après un événement, sans un fichier d'adresses actualisées³³. Cette méthode est d'autant plus complexe à appliquer sur le terrain lorsqu'il s'agit d'études sur le devenir à moyen et long terme - car plus les années passent, plus il sera difficile de retrouver les « ex-placés » - et d'études de grande envergure (par exemple, les études nationales ou départementales³⁴), car ce type d'enquête exige la collaboration des personnes qui se sont directement occupées de ces jeunes (les familles d'accueil ou les éducateurs en institutions). Les enquêteurs des deux études françaises dont les échantillons sont les plus importants (131 pour M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly ; 367 pour D. Bauer, P. Dubechot et M. Legros) ont ainsi dû mettre en place un système étroit de collaboration avec les travailleurs sociaux afin de retrouver un maximum « d'ex-placés ». En effet, « *la connaissance du devenir adulte constitue l'élément le plus délicat et le plus difficile à obtenir (...)* Elle suppose la localisation actuelle de la population étudiée, ce qui demande un travail de recherche très important. La collaboration de services et travailleurs sociaux s'avère ici indispensable. »³⁵ Mais, comme le souligne les auteurs du CREDOC, « *cette étude était une affaire de confiance et de temps. Le temps nécessaire aux enquêtés et au personnel de ce secteur social pour apprécier les enquêteurs du CREDOC, et mesurer, évaluer le degré de confiance qu'ils pouvaient leur accorder. Dans cette enquête, la qualité des contacts humains s'est avérée très importante pour atteindre l'objectif fixé.* »³⁶

³¹ Baylor E., Monachesi E., *The rehabilitation of children*, New-York, Harper, 1939.

³² Garnett L., *Leaving Care and after*, National Children's Bureau, London, 1992, p. 14. Traduction : « Ce que les services sociaux ne savent pas sur les jeunes gens qui sont sortis du dispositif de protection peut être aussi riche d'enseignement que ce qu'ils savent »

³³ Nous aborderons ce thème dans le chapitre suivant. Cf. Partie 1- Chapitre 3 : 2-3- La difficulté de retrouver les « ex-placés ».

³⁴ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, 1990, 196 p ; Bauer D., Dubechot P., Legros M., *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*. Etude commandée par l'instance d'évaluation des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté, CREDOC, Paris, 1993, 199 p. ; Bauer F., Mercklé P., *Devenir des enfants placés et suivis en milieu ouvert*, ADEIS-OHRAS, Colmar, 1995, 99 p. + Annexe.

³⁵ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, 1990, p. 163.

³⁶ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, 1993, p. 45.

Afin d'obtenir des informations sur le devenir du plus grand nombre de jeunes anciennement placés, certaines études n'hésitent pas à multiplier les sources. Ainsi, l'étude récente de Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P.³⁷, sur le devenir « psychosocial » à moyen terme d'enfants anciennement placés dans une MECS³⁸ accueillant des enfants entre 5 et 15 ans, s'appuie sur les résultats d'un questionnaire passé auprès de 47 « ex-placés », mais aussi de 9 travailleurs sociaux et de 6 parents (la mère dans 5 cas sur 6). Ce choix méthodologique peut se comprendre dans la mesure où tous les « ex-placés » ne sont pas adultes, mais d'une part, il implique de mettre en place au moins deux types de questionnaires différents : un pour le jeune, un autre pour l'interlocuteur répondant à la place du jeune³⁹. D'autre part, il n'est pas certain que le jeune aurait répondu de la même manière que l'interlocuteur tiers.

Enfin, des études sur le devenir des enfants placés peuvent se mettre en place sans jamais rencontrer les individus concernés mais en travaillant à partir de registres ou de dossiers administratifs. Elles permettent comme nous le verrons par la suite, la mise en place d'études à grande échelle et parfois longitudinales. C'est le cas de l'étude suédoise de M. Bohman et S. Sigvardsson⁴⁰ que nous présenterons plus largement lorsque nous aborderons les méthodes longitudinales. Ces deux chercheurs ont en effet observé certains critères du devenir d'enfants enregistrés pour abandon à leur naissance, à l'aide des dossiers militaires lorsqu'ils avaient 18 ans, et des registres de criminalité et d'abus d'alcool (« registrations for criminality and alcohol abuse ») lorsqu'ils avaient 22-23 ans⁴¹. De la même manière, J. Kraus a étudié la relation entre la durée et la stabilité des placements en famille d'accueil et l'activité criminelle adulte de 491 anciens placés en Australie. Leur fin de prise en charge a eu lieu lorsqu'ils avaient 18 ans et l'observation couvre les dix à onze années suivant leur sortie de placement⁴². Néanmoins ce type d'étude entraîne une information sur le devenir d'enfants placés limitée à quelques critères souvent négatifs (la délinquance, l'alcoolisme, le quotient intellectuel bas...). Leur facilité d'application sur le terrain permet des études à long terme (10 à 11 ans pour Kraus et depuis la naissance pour de M. Bohman et S. Sigvardsson) où la causalité de ces comportements négatifs n'est pas nécessairement liée à leur période de placement ou aux adversités vécues auparavant.

³⁷ Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., *Après les cèdres bleus... Quel devenir à l'issue d'un placement dans une maison d'enfants ?*, GERIS, Rapport final, Juin 1997, 111 p.

³⁸ MECS : Maison d'enfants à caractère social

³⁹ Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., *op. cit.*, 1997, p. 51.

⁴⁰ Bohman M., Sigvardsson S. "Negative social heritage", *In Adoption and fostering*, 1980, p. 25-34.

⁴¹ Etude effectuée uniquement sur les garçons pour l'analyse à 18 ans et 22-23 ans.

1-2-2- Le devenir à court, moyen ou long terme

A propos du temps, les enquêtes intragénérationnelles peuvent observer le devenir à plus ou moins long terme. Là encore, les difficultés pour retrouver ce public diffèrent tout comme les objectifs de ce type d'enquête. Ainsi, un certain nombre d'études a été réalisé principalement en Grande-Bretagne vers le début des années 1990 auprès de jeunes sortis du système de protection de l'enfance depuis peu de temps⁴³. Ces études coïncident avec un changement de loi en 1989 appliquée en 1991, « *le Children act [qui] est une loi sur l'éducation et la prise en charge des enfants dont la forme se rapproche d'un code tel qu'on en trouve en droit français.* »⁴⁴ Elles avaient pour objectif d'évaluer les prises en charge de ces jeunes quelques mois après leur sortie. Toutefois, comme le souligne J. Jefferies, les jeunes qui sont sortis depuis peu de temps sont très mobiles et donc difficiles à retrouver, c'est pourquoi ce type d'enquête se réalise le plus souvent auprès des travailleurs sociaux en charge de ces jeunes, malgré les inconvénients que cela entraîne (les travailleurs sociaux n'étant en lien qu'avec une partie des « ex-placés » et pouvant avoir une perception du devenir de ces jeunes différente de ce que ces derniers en diraient eux-mêmes). « *When investigating short-term outcomes after leaving care, it is often hard to keep track of the young people who have left care as they tend to be quite mobile as a group, so any studies of outcomes may suffer from loss of the most geographically mobile survey members among others. Most studies therefore choose to survey the young people's social workers instead, but this is also problematic as many social workers quickly lose contact with their charges in the same way. This may also cause difficulties in that such studies often only have the social workers' perceptions of what happened next, which may be in conflict with what the young people say.* »⁴⁵ Néanmoins l'évaluation d'une prise en charge même à très court terme doit prendre en compte la notion sélective de l'admission en placement. Ainsi, on ne place pas les mêmes enfants en famille d'accueil et en institution.

⁴² Kraus J., " Foster children grown up; parameters of care and adults delinquency", *Children and Youth Services review*, 1981, 3, pp. 99-114.

⁴³ Par exemple, Biehal N., Wade J., Clayden J. and Stein M., *Prepared for Living ? A survey of young people Leaving the care of three Local Authorities*, University of Leeds, Leaving Care Research Project, National Children's Bureau, 1992, 45 p. ; Garnett L., *op.cit.*, 1992, 132 p. ; Stone M., *Young people leaving care, a study of management systems service delivery and user evaluation*, The Philanthropic Society, Redhill, 1990 ; Stein M., « Leaving Care, Education and career trajectories. » *In Oxford Review of education*, vol. 20, n°3, 1994, pp. 349-360 ; Stein M., *What works in leaving care ?*, Barnardos, Essex, England, 1997, 71 p. ; Broad B., « Young People leaving care : Moving towards 'joined up' Solution ? » *In Children & society*, National Children's Bureau, Volume 13, n° 2, April 1999, pp. 81-93.

⁴⁴ Grevot A., *op. cit.*, 2001, p. 76.

⁴⁵ Jefferies J., *Outcomes for young people leaving care*, Department of social statistics, University of Southampton, non publié, non daté, p. 4.

D'autres études, au contraire, portent sur le devenir à moyen ou long terme de personnes ayant été placées au cours de leur enfance, celles-ci doivent être traitées avec la plus grande précaution et ne devraient jamais tenter des conclusions hâtives en mettant en relation la période de placement et leur situation actuelle. En effet, en plus de l'admission sélective selon les types de placements, trop d'événements extérieurs au placement ont pu interagir au cours de la trajectoire des jeunes sur leur devenir à l'âge adulte (par exemple, l'aide de la famille, d'un conjoint, le hasard d'une rencontre avec un employeur...). Il ne s'agit plus alors d'évaluation de prise en charge mais plutôt de développer la connaissance d'une population méconnue. Cet objectif a d'autant plus de sens qu'il s'agit d'une population fortement stigmatisée où l'opinion publique mais aussi les travailleurs sociaux directement en charge de ces jeunes, leur prédisent souvent le plus triste des devenirs⁴⁶. Car, comme l'explique B. Cyrulnik, « *les professionnels ne recrutent que ceux qui répètent la maltraitance. Ils ignorent les autres puisque les résilients se débrouillent avec leurs blessures, en dehors des circuits de l'aide sociale. Ce biais du professionnalisme est tout à fait sincère car les praticiens n'auraient l'occasion de rencontrer ceux qui s'en sont sortis qu'en dehors de leur lieu de travail, où généralement on ne parle pas de ces choses là.* »⁴⁷

1-2-3- Analyse transversale ou longitudinale ?

La difficulté liée au fait de retrouver ce type de population n'incite pas les chercheurs à mener des enquêtes longitudinales où le suivi d'une même population sur une période de quelques mois ou de quelques années devient un exercice particulièrement laborieux. Il en existe néanmoins quatre à notre connaissance, elles sont issues pour les trois premières de chercheurs en psychologie ou psychiatrie. La première est celle de M. Bohman et S. Sigvardsson⁴⁸ en Suède qui ont suivi le destin de 579 enfants (dont 329 garçons) enregistrés pour l'adoption au moment de leur naissance en 1956-57. Ces enfants ont été suivis et analysés au moment de la grossesse de leur mère et à différentes périodes de leur enfance et adolescence à 11, 15 et 18 ans, la dernière investigation a été faite lorsque les garçons avaient 22-23 ans. Toutefois, il ne s'agissait pas de prendre contact physiquement avec eux, mais d'obtenir un certain nombre de renseignements par interviews ou questionnaires avec leur

⁴⁶ A ce propos se référer à l'introduction de Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, 1993, pp. 15-16., dont voici un extrait « *Ces images d'échec et de répétitivité du malheur sont tellement prégnantes qu'elles finissent, parfois par investir les représentations des professionnels eux-mêmes. Il nous est arrivé, au hasard de colloques et de formations, de demander à des travailleurs sociaux d'estimer la solidité de leurs réparations, d'ordinaire, les réponses traduisaient un pessimisme bien réel.* »

⁴⁷ Cyrulnik B., *op. cit.*, p. 16.

instituteur à 11 et 15 ans, à l'aide des dossiers militaires à 18 ans, enfin à l'aide de registres de criminalité et d'abus d'alcool « *registrations for criminality and alcohol abuse* » à 22-23 ans. La seconde enquête longitudinale fut celle de B. Tizard qui a observé le devenir de 65 enfants tous placés en institution au cours de deux premières années de leur vie (au début des années 1970). Trois vagues d'enquêtes ont eu lieu lorsque les enfants avaient 4, 8 et 16 ans. Leurs trajectoires ont varié entre l'adoption, le retour en famille biologique ou le placement en foyer. Les interviews se pratiquaient à la fois auprès des professeurs, des parents mais aussi des enfants. Selon les personnes enquêtées, divers tests et ou questionnaires leur ont été proposés (dont le test d'intelligence, des tests observant des scores de difficultés relationnelles souvent utilisés en psychologie). Les auteurs⁴⁹ ont souligné la grande difficulté de préserver l'échantillon initial, ainsi à 8 ans ils n'étaient plus que 51 (sur les 65 interrogés à 4 ans) et à 16 ans 9 autres n'ont pu être retrouvés. La perte s'élève donc à 35% de l'échantillon initial⁵⁰ alors que la dernière vague d'enquête a eu lieu lorsque les enfants étaient encore dépendants, soit des parents (biologiques ou adoptifs) soit d'une institution. A la même époque, D. Quinton et M. Rutter⁵¹ en Grande-Bretagne ont suivi une population de 717 enfants placés et présents en 1964 dans deux foyers de Londres (à l'époque l'enquête était menée par R.D. King, N.V. Raynes et J. Tizard⁵²). Puis les comportements des enfants à l'école ont été évalués par le questionnaire standardisé de M. Rutter (The Rutter « B » Scale⁵³). Cet échantillon « d'ex-placés » a été restreint à tous les enfants définis comme « blancs » dans l'étude originale, et qui étaient âgés entre 21 et 27 ans au 1^{er} janvier 1978. Si le choix du critère « racial » n'est pas explicité dans le livre « *Parenting breakdown. The making and breaking of intergenerational links* », le critère d'âge a été appliqué dans l'espoir d'obtenir une grande proportion de sujets avec de jeunes enfants. Enfin, l'étude principale a cherché à retrouver uniquement les filles de l'échantillon, soit 93 individus. Au total, 81 interviews ont

⁴⁸ Bohman M., Sigvardsson S., *op. cit.*, 1980, pp. 25-34.

⁴⁹ B. Tizard est l'auteur permanent pour les nombreux articles écrit depuis le début de l'enquête, mais elle a souvent co-écrit avec d'autres chercheurs. Nous nous référons ici à deux articles co-écrits avec J. Hodges : Hodges J., Tizard B., « I.Q. and behavioural Adjustment of ex-institutional adolescents », *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1989, vol.30, n°1, pp. 53-75.

Hodges J., Tizard B., « Social and family relationships of ex-institutional adolescents », *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1989, vol.30, n°1, pp. 77-97.

⁵⁰ « Considerable difficulty was experienced in locating the children after 8 years of lack of contact, but eventually all were found. However, of 51 children studied at 8 years old, nine were not available for study at age 16. These nine, added to the 14 children available after age 4, mean that the losses over the 12 years between 4 and 16 amount to 35%. » Hodges J., Tizard B., *op. cit.*, p. 55.

⁵¹ Quinton D., Rutter M., *op. cit.*, 1989, 265 p.

⁵² Les auteurs se réfèrent à King R.D., Raynes N.V., and Tizard J., *Patterns of residential Care : Sociological Studies of Institutions for handicapped Children*, London, Routledge and Kegan Paul, 1971.

⁵³ Les auteurs se réfèrent à l'article : Rutter M., « A children's behaviour questionnaire for completion by teachers : preliminary findings », *Journal of Child Psychology and psychiatry*, 8, 1-11, 1967.

pu être réalisés avec les « ex-placées » au dernier passage⁵⁴. En d'autres termes, les deux premiers passages ont eu lieu lors du placement des enfants, ce qui est nettement plus simple à réaliser que le dernier dont le résultat de retour est tellement exceptionnel qu'on ne peut que regretter que les auteurs n'aient pas détaillé leur méthode de terrain permettant un tel exploit. Enfin, notons que les chercheurs britanniques disposent d'une base de données longitudinale d'un effectif initial de 17 414 personnes nées entre le 3 et le 9 mars 1958 ; « *National Child Development study* ». Cinq vagues d'enquêtes ont eu lieu entre 1965 et 1991 lorsque ces individus avaient 7 ans, 11 ans, 16 ans, 23 ans et 33 ans. L'une des variables de cette enquête (variable N5976) a permis aux chercheurs S. Yi Cheung et A. Heath de constituer un échantillon de plus de 300 individus ayant connu au moins une prise en charge (en famille d'accueil, en institution ou en milieu ouvert) et ceci quel que soit le temps et la fréquence des prises en charge. Ils n'ont retenu que les deux dernières vagues d'enquêtes, réalisées en 1981 et 1991 dont l'effectif, lorsque les enquêtés avaient 23 ans, était de 354 jeunes, et lorsqu'ils avaient 33 ans de 251, afin d'avoir dépassé la limite d'âge de prise en charge et ainsi couvrir l'ensemble des individus ayant vécu cette expérience. : « *the study ascertained whether children had ever been in the care of a local authority social services department or a voluntary children's society (variable N5976). We use the information available in sweep IV when the panel members were aged 23 and thus cover any experience of care in childhood or adolescence. This will include children who were placed in foster homes, children placed in residential homes, and children who were supervised in their own homes. Some of these children will have had only one short episode in care; others will have had several episodes in care or may have been in long-term care.* »⁵⁵.

D'autres variables permettent de distinguer plus précisément l'âge d'entrée et de sortie du système de prise en charge, mais elles se limitent à 11 ans et comme le soulignent les deux chercheurs les données de NCDS ne permettent pas de déterminer ceux qui ont continué une période de protection au-delà de cette limite d'âge. Malgré les limites de ce type de recueil de données, la Grande-Bretagne possède une base particulièrement riche pour procéder à des études longitudinales. Il n'existe malheureusement pas d'enquêtes similaires en France et il est fort probable qu'une telle entreprise, au-delà des difficultés à la mettre en place, soit désapprouvée par la Commission Nationale d'Informatique et Liberté (CNIL).

⁵⁴ « Of the 93 "ex-care" women, four died by the time of follow-up. Eighty-one of the 89 women (91%) still living were interviewed (including one in Germany and three in Australia). » Quinton D., Rutter M., *op. cit.*, 1989, p. 24.

⁵⁵ Yi Cheung S., Heath A., « After Care : the education and Occupation of Adults who have been in Care. » *In Oxford review of Education*, vol.20, 1994, pp363

Compte tenu des difficultés à élaborer de telles études les chercheurs ou chargés d'études ont le plus souvent opté pour des enquêtes transversales. Celles-ci sont bien plus nombreuses et concernent toutes les études françaises sur le devenir des enfants placés. Il s'agit de retrouver pour une durée variable (de quelques mois à plusieurs années) après la fin de prise en charge un certain nombre « d'ex-placés » et de connaître leur situation actuelle selon leur âge au moment de l'enquête. Comme dans toute analyse transversale, le risque est d'étudier un échantillon hétérogène, car englobant plusieurs générations. Ainsi, l'étude de D. Bauer, P. Dubechot et M. Legros portant pourtant sur des jeunes de 21-24 ans conclue trop hâtivement sur « *le caractère plus défavorable des situations rencontrées par les jeunes pris en charge essentiellement par les services de la PJJ* »⁵⁶, alors que ces derniers sont proportionnellement plus jeunes que le reste de l'échantillon⁵⁷. Or, comme conclue l'étude de M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly, « *tout n'est donc pas joué à 20 ans...* »⁵⁸

A mi-chemin entre l'analyse transversale et l'analyse longitudinale, l'analyse rétrospective biographique est plus rarement utilisée dans ce type d'enquête, probablement parce qu'elle fait appel à la mémoire des enquêtés afin de reconstituer à un moment donné leur parcours depuis un certain nombre d'années. « *Par définition, l'enquête rétrospective fait appel à la mémoire des individus, et le problème spécifique de ce modèle d'enquête est la fiabilité du souvenir des humains, que ce soit pour des événements autobiographiques factuels, des sentiments, des caractéristiques ou des comportements passés.* »⁵⁹ Néanmoins, d'une part aucune enquête n'a mis en évidence une défaillance plus grande de la mémoire de ce type de population. Au contraire, à partir d'une enquête méthodologique « l'enquête triple biographie-bis », l'auteur qui faisait l'hypothèse que les cadres ont une meilleure mémoire que les ouvriers, conclue que ses résultats sont « *peu significatifs et seraient très loin de confirmer un effet du niveau d'instruction ou du statut social sur la qualité du souvenir des faits autobiographiques.* »⁶⁰ Par ailleurs, il n'est pas rare de voir s'étonner les enquêteurs quant à la capacité de ce public, en l'occurrence des adultes anciennement placés, de reconstituer leur histoire de vie. Ainsi, M. Corbillon, A. Duléry et M.-P. Mackiewicz notent que l'étude qualitative effectuées à partir de 8 entretiens leur « *a permis de constater plus*

⁵⁶ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, 1993, p. 193.

⁵⁷ Cf. Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, Graphique 17, « comparaison de l'âge et du sexe dans la population enquêtée selon le type de prise en charge », 1993, p. 183.

⁵⁸ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, 1990, p. 180.

⁵⁹ Auriat N., *Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives*, Paris, INED- PUF, Coll. Travaux et documents N°136, 1996, p.16.

⁶⁰ Auriat N., *op. cit.*, 1996, p. 123.

qu'on ne l'estime généralement à quel point les anciens comme les parents étaient capables d'élaborer en partie leur histoire. »⁶¹

D'autre part, s'il est certes vrai que ce type d'enquête engendre des risques de lacunes ou d'erreurs de datation des faits, il permet néanmoins, en reconstituant des trajectoires résidentielles, conjugales ou professionnelles de mieux comprendre les itinéraires d'insertion des « ex-placés ». Par ailleurs, il existe des méthodes pour maximiser la fiabilité des données rétrospectives, comme « *déterminer une durée rétrospective raisonnable, adaptée à la nature périodique de l'événement à retrouver ; [...] s'adresser de préférence aux femmes quand on enquête sur le passé migratoire ; [...] ne pas se limiter strictement au sujet de l'enquête ; [...] encourager à l'introspection ; [...] choisir des événements-repères [qui se justifient] par rapport au vécu des personnes ; ... »⁶²*

1-2-4- Le choix entre enquêtes quantitatives ou qualitatives

Qu'elles soient longitudinales, transversales ou rétrospectives, la grande majorité des études sur le devenir d'enfants placés repose sur des données qualitatives, obtenues principalement à partir d'entretiens semi-directifs. Ce choix méthodologique se comprend aisément. En effet, les techniques d'échantillonnage reposent systématiquement sur une connaissance de la population exhaustive à étudier (base de sondage) afin d'en constituer un échantillon. Or, comme nous l'avons amplement démontré dans le premier chapitre, la protection de l'enfance en France est un champ inobservé statistiquement. Les deux sources statistiques ne permettent pas l'appariement nécessaire pour la constitution d'une base de sondage valide. Lorsque la population étudiée ne dépend que d'une des deux instances (comme l'étude sur les enfants de l'ASE de M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly), constituer la base de sondage est possible. A l'inverse, l'étude du CREDOC qui souhaitait observer à la fois les jeunes ASE et PJJ a constitué son échantillon à partir d'une liste de 500 personnes établie « *à partir des différents fichiers de l'ASE et de la PJJ* »⁶³. Les jeunes protégés par l'ASE et la PJJ ont alors une probabilité plus forte d'être enquêtés. Des pondérations correctrices auraient été nécessaires mais elles n'apparaissent pas dans cette étude.

Par ailleurs, même si l'étape de la base de sondage a pu être réalisée avec succès, d'autres difficultés peuvent être rencontrées. Ainsi, la constitution d'un échantillon par tirage aléatoire

⁶¹ Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., *op. cit.*, 1997, p. 107.

⁶² Auriat N., *op. cit.*, 1996, p. 153-157.

⁶³ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, 1993, p. 28

est une opération extrêmement difficile à réaliser compte tenu des difficultés à retrouver les « ex-placés ». La *quasi*-totalité de ces enquêtes repose sur un échantillon constitué des anciens qui ont pu être retrouvés. Rares sont les enquêteurs qui retrouvent plus de la moitié de la population initialement étudiée⁶⁴, certains complètent leurs données par des sources externes à l'individu (par exemple en interviewant les parents ou les familles d'accueil ou encore les travailleurs sociaux) mais, au risque de nous répéter, ces compléments d'information peuvent biaiser les résultats puisque cela augmente en proportion le nombre d'individus ayant encore des liens avec leur ancien placement en comparaison avec les autres. La plupart des études ayant un fort taux de réponse ont restreint leur échantillon à partir de critères facilitant le repérage des anciens et par conséquent, souvent liés à l'attachement à leur ancien placement. M. Coppel et A.-C. Dumaret pour l'élaboration de l'étude sur le devenir d'enfants placés à l'œuvre Grancher, ont ainsi restreint une population constituée initialement de 2843 jeunes accueillis en famille d'accueil entre 1966 et 1978, à une population sélectionnée de 63 personnes uniquement en choisissant les critères suivant : « avoir vécu au moins cinq ans en famille d'accueil, avoir quitté le placement depuis plus de cinq ans, avoir au moins 23 ans au moment de l'enquête (majorité + 5 ans). »⁶⁵ A l'inverse, le critère de la date de placement a été élargi à 1960-78 (ce qui constitue une population initiale plus importante mais nous n'avons pas l'effectif⁶⁶). Comme il est évidemment plus aisé de retrouver un adulte qui est resté dans la même famille d'accueil pendant dix ans que pendant une simple année, il a été possible d'interviewer 45 « ex-placés » répondant à ces critères (soit plus de 70%), mais il s'agit d'une très petite minorité de la population accueillie à l'œuvre Grancher (2%) et nous pouvons nous poser la question du devenir des enfants placés dans ce même service pour une durée plus courte (soit 98% de la population initiale). Enfin, les études quantitatives sont exposées aux fortes difficultés de la comparabilité des résultats obtenus. Nous développerons cette question dans le paragraphe suivant. En d'autres termes, que dire des enquêtes quantitatives sur le devenir d'enfants placés sinon qu'elles ont le mérite

⁶⁴ A titre d'exemple, J. Sawras a retrouvé 51 « ex-placés » d'une MECS sur 326 ; M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly en ont retrouvé 131 « ex-placés » sur 1417 ; D. Bauer, P. Dubechet et M. Legros ont retrouvé 367 sur 1189 « ex-placés » par la constitution d'un échantillon aléatoire de 500 sujets ainsi qu'un second fichier « secours » dont nous ne connaissons pas l'effectif ; Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., dans l'étude « Après les cèdres bleus... Quel devenir à l'issue d'un placement dans une maison d'enfants ? », ont étudié le devenir psychosocial à moyen terme de 62 des 142 jeunes anciennement accueillis en MECS. Néanmoins ce questionnaire n'a pas toujours été passé auprès des jeunes eux-mêmes, leur famille ou leur structure d'accueil ont pu répondre à leur place. Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., *op. cit.*, 1997, p. 6.

⁶⁵ Coppel M., Dumaret A.-C., *Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'Œuvre Grancher. Analyse d'un placement spécialisé*, Toulouse, Eds. Erès, 1995, p. 37.

⁶⁶ C. Fourdrignier présentant une revue des études sur le devenir d'enfants placés précise que l'étude de l'œuvre Grancher se fonde sur un effectif de 5388 jeunes accueillis entre 1960 et 1978. Fourdrignier C., « Que sont-ils devenus ? », *Sauvegarde de l'enfance*, n°3-4, 1999, p. 206.

d'exister, malgré les difficultés d'application sur le terrain ? Pour résumer, il est impossible, au moins en France (mais probablement dans d'autres pays étrangers) de constituer une base de sondage de l'ensemble ou d'une partie de la population placée (sauf si celle-ci correspond uniquement à l'une des deux instances) puisque les deux principales sources statistiques ne peuvent être appariées. Par ailleurs, il existe une incapacité ou très grande difficulté à constituer un échantillon par tirage aléatoire puisqu'il s'agit d'une population très difficile à approcher. Ces difficultés méthodologiques traduisent l'importance d'améliorer les statistiques nationales de la protection de l'enfance. En tout état de cause, une enquête quantitative sur ce sujet requiert une collaboration étroite entre les diverses instances concernées par la protection de l'enfance et la recherche dans ce domaine. Dans cette attente, des enquêtes qualitatives ont vu le jour en France comme à l'étranger. Elles reposent sur une série d'entretiens semi-directifs, le plus souvent auprès des « ex-placés » eux-mêmes et leur analyse permet parfois d'ouvrir de nouveaux thèmes de recherches dont nous nous ferons l'écho dans la deuxième partie de ce chapitre. Néanmoins ces études qualitatives dont les Britanniques sont probablement les plus « friands », ne se valent pas toutes. Le nombre d'individus interviewés oscille entre plusieurs centaines [*S. Theis (1924): 500 entretiens ; E. Baylor et E. Monachesi (1939): 500 entretiens ; C. Van der Waals (1960): 160 entretiens et T. Festinger (1983): 277 entretiens*], à quelques dizaines d'entretiens [*J. Mc Cord & al (1960) : 19 entretiens ; J. Triseliotis (1980): 40 entretiens ; R. Porter (1984): 20 entretiens ; M. Stein & K. Carey (1986): 45 entretiens ; D. Bauer, P. Dubechot et M. Legros (1993): 30 entretiens ; M. Coppel et A.-C. Dumaret (1995): 45 entretiens ; F. Bauer et P. Merckle (1995): 31 entretiens ; M. Corbillon, A. Dulery et M.-P. Mackiewicz (1997): 8 entretiens*]. Selon la taille du corpus, les chercheurs présentent soit des résultats chiffrés, soit une analyse de contenu plus classique. Par ailleurs, pour certaines enquêtes, les entretiens forment la seule source d'information sur le devenir des anciens placés (par exemple l'étude de M. Coppel et A.-C. Dumaret ou de H. Gardner ou encore de F. Bauer et P. Merckle), alors que d'autres se servent de l'analyse qualitative comme complément des résultats obtenus par questionnaires (par exemple, l'enquête de D. Bauer, P. Dubechot et M. Legros ou celle de M. Corbillon, A. Dulery et M.-P. Mackiewicz). En outre, les enquêtes qualitatives ont des objectifs bien différents. Si certaines cherchent à mieux comprendre le devenir des anciens placés, d'autres cherchent dans ce type d'étude à obtenir une évaluation des prises en charge vécues par les « ex-placés » ou encore, comme c'est souvent le cas en Grande-Bretagne, certaines études qualitatives essaient de cerner plus précisément la vie de ces jeunes au

moment de leur sortie de placement. Un cadrage précis de la population observée devrait apparaître dans chaque étude, ce qui est malheureusement rarement le cas.

1-2-5- Le mode de prise en charge observé

Qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, les résultats des études sur le devenir des enfants anciennement protégés différeront selon le mode de prise en charge qu'ils ont vécu au cours de leur enfance (famille d'accueil⁶⁷, placement en institution⁶⁸). En comparant le retard scolaire, les connotations de l'humeur, des relations à autrui, les actes délictueux et des fugues, M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly soulignent le caractère sélectif du mode de prise en charge. d'accueil et d'autres en institutions. *« Au-delà du type même de placement, il faut considérer que le placement familial est très souvent stable, ce qui n'est pas le cas du placement institutionnel. Les "mauvais" scores obtenus par le placement "mixte" vont dans le même sens. On peut aussi se demander si le placement en famille d'accueil est cause ou conséquence des indicateurs positifs chez l'enfant. Les établissements d'éducation spécialisée, de soins et les MECS, sont corrélés aux caractéristiques les plus négatives : ceci n'est pas surprenant puisque les conditions même d'admission dans ces institutions correspondent précisément à ces caractéristiques ou du moins à une partie d'entre elles. »*⁶⁹

En plus du caractère sélectif de l'admission de placement, il faut noter que même si la politique française en matière de protection de l'enfance cherche à stabiliser la prise en charge en évitant les ruptures, aujourd'hui encore un enfant protégé connaîtra souvent plusieurs placements. L'étude épidémiologique réalisée par M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly⁷⁰ révèle en effet, que seulement 23,5% des « ex-placés » à l'ASE, nés en 1950 n'ont connu qu'un seul placement. A l'inverse, près de 60% en avaient expérimenté au moins trois. Malgré l'amélioration de la stabilité du placement au cours des trente dernières années (parmi la cohorte de 1980, 47,6% avaient connu un placement unique et « seulement » 23% avaient été placés au moins trois fois), l'étude du devenir d'enfants placés à partir d'un seul placement n'est envisageable qu'en prenant en compte l'ensemble de la trajectoire institutionnelle de ces personnes. Toutefois, encore peu d'études comparent les devenirs d'enfants placés selon les différents types de trajectoire. Notons tout de même que cette

⁶⁷ Par exemple Theis Van Senden S., *How foster children turn out*, New-York, States Charities Aid Association, n°165, 1924 ; Zimmerman R., *Foster care in retrospect*, New Orleans, Studies in Social Welfare, Vol. 14, Tulane University, 1982 ; Coppel M., Dumaret A.- C., *op. cit.*, 1995, 192 p.

⁶⁸ Par exemple, Quinton D., Rutter M., *op. cit.*, 1989, p. 24 ; Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., *op. cit.*, 1997, 99 p.

⁶⁹ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, 1990, p. 94.

caractéristique a été prise en compte pour les études « nationales » comme celles de M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly, où l'analyse des corrélations sur le devenir adulte tient compte du nombre et du type de placements vécu durant l'enfance⁷¹. L'étude du CREDOC compare aussi les devenirs selon que le jeune ait vécu une trajectoire à dominante « *famille d'origine et travailleur social* », à dominante « *famille d'accueil* », à dominante « *établissement* » ou encore une « *trajectoire complexe* »⁷². En Grande-Bretagne, L. Garnett a étudié le devenir à court terme de 135 jeunes sortant de prise en charge selon leur modèle de prise en charge « *care patterns* ». Trois modèles ont été retenus : les jeunes placés à long terme de manière stable « *long-term stable* » ; ceux placés à long terme de manière instable « *long-term unsettled* », et ceux placés à l'adolescence « *teenage entrants* »⁷³. En revanche, les enquêtes dont la population étudiée a vécu le même placement⁷⁴ ne développent pas ou très peu ce type d'analyse. Il faut néanmoins noter que les auteurs de l'étude de l'Œuvre Grancher mettent en évidence quelques répercussions de certains éléments du passé, dont les placements antérieurs à l'admission, sur l'évolution des jeunes adultes⁷⁵. L'étude sur le devenir d'une population placée à l'adolescence, comme celle que nous allons étudier ne pourra se dispenser d'une telle caractéristique puisque les limites d'âge dans un tel foyer (15-21 ans) ne couvrent que 6 des 21 années de protection possibles. Quel a été le vécu familial et institutionnel de ces jeunes femmes entre leur naissance et leur arrivée au foyer étudié c'est-à-dire au minimum à 15 ans ? Ont-elles toujours été placées ou au contraire ont-elles toujours vécu dans le même milieu familial ?

Avant de présenter les différents thèmes abordés dans les études sur le devenir, il reste une dernière difficulté méthodologique dont l'ensemble des études (inter et intragénérationnelles) quantitatives se trouvent confrontées : à qui ou à quoi comparer les résultats obtenus ?

⁷⁰ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, 1990, p. 23.

⁷¹ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, 1990, pp. 168-177.

⁷² Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, 1993, pp. 172-174.

⁷³ Garnett L., *op. cit.*, 1992, p. 57.

⁷⁴ Dumaret A., Duyme M., "Devenir scolaire et professionnel de sujets placés en village d'enfants", *Revue internationale de psychologie appliquée*, n° 31, 1982, pp.455-474. ; Coppel M., Dumaret A.- C., *op. cit.* 1995, 192 p. ; Cohen-Scali V., Intervention socio-éducative et insertion des jeunes en situation de placement. Eds. CEREQ / Université de Rouen, 1996, 138 p. ; Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., *op. cit.*, 1997, 99 p. ;

⁷⁵ Coppel M., Dumaret A.- C., *op. cit.*, 1995, p. 108.

1-3- Le problème de la comparabilité

Le problème de la comparabilité reste et restera encore longtemps posé. En effet, T. Festinger le soulignait très justement en 1989, « *les pourcentages perdent rapidement leur pouvoir lorsqu'on leur oppose cette terrible question : par rapport à qui ? La plupart des études sont, à cet égard, déficientes. Une insuffisance qui est bien compréhensible, cependant, car trouver des groupes de comparaison fiables présente une énorme difficulté.* »⁷⁶

Trois méthodes de comparaisons ont pu être recensées dans ces diverses études, les enquêtes intergénérationnelles privilégient la comparaison entre générations, les enquêtes intergénérationnelles, lorsqu'elles comparent les résultats, ont soit constitué un groupe contrôle, soit tenté de comparer les individus enquêtés à l'aide de critères les différenciant.

1-3-1- Comparaison avec les générations précédentes.

Sans que cela soit spécifique à ce type de sujet, l'observation de résultats sociaux tels que l'insertion professionnelle, sociale ou familiale entre générations reste confrontée à l'évolution même de la société qui en une vingtaine d'années peut avoir considérablement changé. Être ouvrier en 1950 ou en 1970 n'a pas la même signification, de la même manière être marié en 1970 et en 1990 ne peut se comparer terme à terme. La prise en compte de ces évolutions est donc bien entendue incontournable.

Plus caractéristique de notre objet de recherche, l'évolution historique de la prise en charge de la protection de l'enfance *au moins* en France rend la comparaison entre générations relativement difficile. D'autant plus que les études intergénérationnelles, comme nous l'avons précédemment noté ne cherchent à répondre qu'à la question de la répétition intergénérationnelle du placement. Or, la pratique professionnelle évolue et avec elle les motifs et les types de prises en charge aussi. Ainsi comment prendre en compte dans l'analyse de la répétition intergénérationnelle du placement ou de la maltraitance, l'augmentation des mesures en milieu ouvert aux dépens de prises en charge physiques, ou bien la judiciarisation du placement, ou encore la plus grande visibilité de la maltraitance ?

⁷⁶ Festinger T., « les enfants placés ; leur comportement à l'âge adulte », in Corbillon M. (coord.), *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale, Actes du colloque international, Paris, 31 mai-1^{er} juin 1989*, Paris, Eds. CTNERHI, 1989, p. 273.

1-3-2- Comparaison avec un groupe témoin

La deuxième méthode utilisée généralement par les enquêtes intragénérationnelles consiste à comparer les résultats du devenir des « ex-placés » avec un groupe d'individus n'ayant pas connu ce même parcours. Mais tous les groupes témoins engendrent de nouveaux biais parfois totalement occultés par l'analyse. Bon nombre d'études ont ainsi mis en évidence que les individus qui ont vécu un placement ou même une prise en charge en milieu ouvert proviennent de manière disproportionnée du groupe socio-économique le plus bas : « *There is a well established link between deprivation and children coming into care* »⁷⁷ ; « *les très légères augmentations des CSP-cadres moyens et supérieurs restent malgré tout, marginales par rapport au statut principal de la clientèle ASE qui est toujours la classe ouvrière.* »⁷⁸ Ainsi si l'on compare des enfants qui ont été pris en charge avec ceux qui ne l'ont pas été, les résultats du devenir professionnel seront-ils meilleurs pour le groupe témoin car les individus n'ont pas été placés ou parce qu'ils proviennent de milieux sociaux moins défavorisés ? Comme le souligne J. Jefferies, pour des conclusions plus certaines, une étude systématique comparant le « avant et après » des enfants serait nécessaire pour contrôler les caractéristiques d'arrière-plan. « *If we compare children who have been in care with those who have not, we are not comparing like with like. For more certain conclusions, a systematic study would be needed, comparing children "before and after" care, in order to control for background characteristics.* »⁷⁹

Certaines études, principalement étrangères, ont néanmoins constitué des groupes témoins. Ainsi, en Finlande en 1956, R. Salo compare « *l'adaptation à l'âge adulte de 742 enfants [...] qui avaient été placés pendant six mois ou plus en famille nourricière ou dans des institutions [avec] l'adaptation de leurs 437 frères ou sœurs aînés restés dans leur famille naturelle* »⁸⁰. Le choix d'un groupe contrôle constitué de membres de la fratrie restée en famille biologique permet effectivement d'éliminer le biais de l'origine sociale. Par contre, ne prendre que les aînés signifie que ce groupe sera en moyenne, plus âgé et, par définition, aura eu davantage de temps pour acquérir son autonomie. A ce propos, C. Clément précise que « *il semblerait qu'une fratrie puisse avoir des itinéraires différentiels. Parce qu'ils n'ont pas ressenti les événements de la même façon, mais aussi parce qu'il ne les ont pas toujours vécus au même*

⁷⁷ Stein M., Carey K., *Leaving care*, Edited by Basil Blackwell Ltd, Oxford, 1986, p. 34.

⁷⁸ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, p. 63.

⁷⁹ Jefferies J., *op. cit.*, p. 4.

⁸⁰ N'ayant pu obtenir l'étude originale Salo R., *Municipal child welfare work as promoter of social adjustment*, Finlande, Lassa, 1956, nous citons ici Festinger T., *ibid*, p. 268.

moment. Parfois ne les ont-ils jamais connus. »⁸¹ Un tel échantillon est donc porteur de nouveaux biais peu contrôlables si l'on n'effectue pas une analyse compréhensive de ce groupe (entre autre, pourquoi n'ont-ils pas bénéficié d'un placement ? Est-ce parce qu'ils n'ont pas été victimes des mêmes traitements ou au contraire car ils n'ont pas été protégés comme leur cadet par un placement ?). Enfin, comme l'explique T. Festinger, un tel groupe est difficile à mettre en place car « *un membre d'une fratrie est rarement placé sans que les autres ne le soient.* »⁸² C'est pourquoi la plupart des études ayant constitué un groupe contrôle ont avant tout privilégié l'âge, le sexe et le lieu géographique au moment de l'enquête des individus. Ainsi, M. Bohman et S. Sigvardsson comparent le devenir d'enfants enregistrés pour l'adoption au moment de leur naissance (certains étant finalement retournés dans leur famille, d'autres adoptés ou encore placés en famille d'accueil) avec des enfants nés le même jour dans la même ville. « *Every subject from the original cohort of 329 boys was identified according to his birth date and identity number, available from the official population register. For every subject, a male born the same day in the same town was selected as a control.* »⁸³ Ce type de groupe contrôle ne préserve donc pas d'un biais relatif à la classe sociale d'appartenance. De la même manière, D. Quinton et M. Rutter analysent les données de leurs deux enquêtes (inter⁸⁴ et intragénérationnelles⁸⁵) en les comparant à des groupes témoins. Pour l'étude sur le devenir des jeunes filles anciennement placées en institution, leur échantillon de 81 femmes « in-care » a été comparé avec 41 femmes du même âge, n'ayant jamais été prises en charge, et ayant vécu dans leur famille et dans la même aire géographique de Londres au moment de la prise en charge en foyer des « ex-placées » qui formait la population d'étude. Enfin, il s'agissait du même groupe contrôle ayant servi pour une étude sur les enfants de parents ayant des troubles psychiatriques, ce qui leur permettait d'avoir une évaluation de leurs comportements scolaires antérieurs. Ceux-ci étaient dans la moyenne de l'ensemble des résultats de l'étude⁸⁶. Bien plus risqué encore, H. Gardner a choisi de comparer son petit échantillon de 39 « ex-placés » en famille d'accueil à Melbourne (Australie), âgés de

⁸¹ Clément C., *La famille, ruptures et continuités à travers les générations*, Thèse de Doctorat de sociologie et démographie sociale, Université Paris X Nanterre, sous la direction de C. Bonvalet, décembre 2002, p. 382.

⁸² Festinger T., *op. cit.*, 1989, p. 274.

⁸³ Bohman M., Sigvardsson S., *op. cit.*, 1980, p. 28.

⁸⁴ L'échantillon étudié a été décrit en p. 74.

⁸⁵ L'échantillon étudié a été décrit en p. 84.

⁸⁶ Quinton D., Rutter M., *op. cit.*, 1989, p. 24. « *The contrast group of 51, comprised a quasi-random general population sample of individuals of the same age, never admitted into care, living with their families in the same general area in Inner London, and whose behaviour at school had been assessed at approximately the same age by means of the same questionnaire. The group was originally studied because they constituted the control group for a study of the children of parents with some form of psychiatric disorder (Rutter and Quinton 1981, 1984) (...) Of the 51 female controls, 41 were interviewed, 5 could not be traced and 5 did not agree to be seen.* »

19 à 65 ans, avec un groupe contrôle de 39 « *Adults from Intact Families, matched for age and sex with the “Adults in Foster Care as Children” participants* »⁸⁷. En effet, la taille de l'échantillon ne devrait pas autoriser l'analyse quantitative. Enfin, quelques études de plus grande envergure, à défaut de se constituer un groupe témoin se sont servies de données d'enquêtes nationales déjà existantes afin de permettre quelques comparaisons avec leurs propres données sur le devenir des enfants placés. C'est le cas de T. Festinger, qui « *par chance, [a pu s'] appuyer sur une série de comparaisons portant sur des groupes du même âge, provenant de trois enquêtes bien connues sur la population globale, et qui étaient en cours au moment de [leurs] entretiens. [Il] a donc posé aux anciens placés les mêmes questions, pour la plupart que celles incluses dans ces trois enquêtes* »⁸⁸ Plus méfiants, les Français n'ont pas encore à ce jour utilisé de groupes témoins, favorisant lorsque cela est possible les comparaisons avec les enquêtes nationales. C'est le cas de l'étude du CREDOC qui base ses comparaisons quand cela est possible sur diverses enquêtes de l'INSEE telles que le recensement de 1990 pour la tranche d'âge 20-24 ans ou les enquêtes Emploi de 1992. De la même manière — mais sans les intégrer dans leurs tableaux — M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly tentent de donner quelques chiffres comparatifs en s'appuyant sur des données de l'INSEE ou des enquêtes du CREDOC. Bien sûr, cela n'exclut pas les biais cités auparavant pour les groupes témoins mais ces comparaisons, si elles sont toujours données à titre indicatif, n'ont pas les mêmes prétentions que l'on souhaite donner à un groupe contrôle.

Même si l'objectif est différent, un grand nombre d'études nationales et internationales effectuent des comparaisons au sein de leur échantillon à partir de leurs caractéristiques. La plus simple consiste à comparer le devenir selon le sexe des « ex-placés »⁸⁹. Une autre qui apparaît dans certaines études françaises, consiste à comparer le devenir des « ex-placés » selon leur ancienne catégorie juridique de prise en charge. Il nous a paru important de ré-interroger la pertinence sociologique d'une telle variable.

⁸⁷ Gardner H., « The concept of family : perceptions of adults who were in long-term out-of-home care as children ». In *Child Welfare League of America*, Vol LXXVII, n° 6, Nov-dec 1998, p. 685.

⁸⁸ Festinger T., *op. cit.*, 1989, p. 274-275.

⁸⁹ Par exemple, Rutter M., Quinton D., Hill J., « Adult outcome of institution-reared children : Males and females compared. », in Robins Lee N., and Rutter M., *Straight and devious Pathways From Childhood to adulthood*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990, pp. 135-157. Mais aussi Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, 196 p. ; Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, 1993, 199 p.

1-3-3- Comparaison entre catégories juridiques d'enfants⁹⁰

En France, l'utilisation de la catégorie juridique d'enfants protégés peut être ou est utilisée dans le domaine de la recherche, à deux niveaux d'analyse. D'une part, cette variable peut *a priori* servir à définir des types d'enfants pris en charge. D'autre part, il pourrait éventuellement être envisagé de les utiliser afin d'évaluer des pratiques professionnelles distinctes entre le secteur judiciaire et le secteur administratif. Tout d'abord, la difficulté d'obtenir des données correctes sur le motif de placement — puisque basé sur des critères flous tels que la notion de danger, de sécurité, de santé, de maltraitance... — peut inciter certains chercheurs à utiliser cette catégorie. Ainsi M. Anaut, observant une population d'enfants protégés par l'ASE, distingue les « placements judiciaires » et les « accueils provisoires ». Par ces deux catégories, elle cherche à différencier les conséquences d'une prise en charge « autoritaire », d'une prise en charge « à l'amiable »⁹¹. Cette distinction repose sur le fait que les mesures judiciaires peuvent être prises sans le consentement des parents ce qui n'est pas le cas des mesures administratives. Néanmoins, dans la pratique les Juges des enfants doivent dans la mesure du possible recueillir l'adhésion des parents, ce qui « *brouille l'opposition entre contrainte et accord* »⁹². Plus généralement chercher une distinction entre « placement autoritaire » et « placement à l'amiable » à partir des catégories juridiques ne semble pas pertinent surtout lorsque l'observation se fait sur les enfants placés récemment. En effet, depuis la décentralisation il est apparu une augmentation des mesures judiciaires au dépens des mesures administratives⁹³. Ce phénomène nouvellement qualifié de « judiciarisation » s'explique en grande partie par un recours massif des services sociaux et de l'éducation nationale au judiciaire. En effet, certains professionnels craignant une responsabilité pénale préfèrent adresser un signalement judiciaire plutôt que de prendre le temps d'analyser et de tenter de faire adhérer la famille à un projet de prise en charge ASE (« signalement parapluie »). Par ailleurs, les assistantes sociales scolaires ont de plus en plus souvent tendance à orienter leur signalement uniquement au judiciaire évitant ainsi l'étape supplémentaire du passage par un signalement à l'ASE. Toutes ces raisons mettent en évidence que le phénomène de *judiciarisation* ne reflète pas nécessairement une aggravation

⁹⁰ Extrait de Frechon I. « L'impossible observation de l'enfance protégée en France ? » In, AIDELF, *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours*. Actes du Colloque International de Dakar (Sénégal, 9-13 décembre 2002) (à paraître).

⁹¹ Anaut M., *Entre détresse et abandon, la répétition transgénérationnelle chez les enfants placés*, Paris, CTNERHI, Nov. 1997, pp. 186-188

⁹² A ce sujet voir Serre D., « la "judiciarisation" en actes. Le signalement d'"enfants en danger" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136-137, mars 2001, pp. 70-82.

effective de la situation des jeunes concernés mais plutôt une évolution dans les pratiques professionnelles. Par conséquent, la distinction entre les mesures judiciaires et les mesures administratives est loin de refléter une distinction entre « mesure contraignante » et « mesure à l'amiable ».

Par ailleurs, au sein d'une même catégorie juridique d'enfants pris en charge, il peut exister des différences très importantes de motif de prise en charge. C'est le cas des enfants confiés à l'ASE dans la mesure où sont regroupés des mineurs délinquants (Ord. de 45) avec des mineurs en danger (art. 375 et suiv. du Code Civil). Néanmoins dans la pratique, il apparaît que les jeunes délinquants sont rarement confiés à l'ASE, leurs structures d'accueil ne convenant pas toujours à la prise en charge de ces jeunes qui sont le plus souvent orientés dans le secteur public PJJ. Le second exemple est celui des pupilles de l'Etat puisque sont regroupés dans la même catégorie des enfants abandonnés ou confiés à la naissance ou au cours de leur enfance, des orphelins de père et de mère et des enfants dont les parents se sont vus retirer l'autorité parentale⁹⁴. La déchéance de l'autorité parentale peut être pénale ou civile selon le motif. Selon l'article 378 du Code civil, peuvent être déchus pénalement de l'autorité parentale les père et mère qui sont condamnés soit comme auteurs, coauteurs ou complices d'un crime ou délit commis sur la personne de leur enfant. De plus, selon l'article 378-1 du Code civil, peuvent être déchus de l'autorité parentale par le tribunal civil les père et mère qui mettent manifestement en danger la sécurité, la santé ou la moralité de l'enfant ou qui ont une attitude volontairement abandonnique de plus de deux ans envers leurs enfants pris en charge par une mesure judiciaire (art. 375). Ainsi, les raisons pour devenir Pupille de l'Etat sont tellement diverses qu'il semble bien difficile de retenir cette catégorie du moins pour définir un type d'enfant pris en charge. Toutefois, si en retenant cette variable l'objectif est de mettre en évidence l'absence de contact parents/ enfants pendant le placement celle-ci paraît être pertinente. A ce propos, une étude sur « *les caractéristiques familiales au regard des catégories d'admission* »⁹⁵ a tenté de définir des signes distinctifs aux pupilles de l'Etat,

⁹³ Ruault M., Callegher D., "L'aide sociale à l'enfance: davantage d'actions éducatives et de placements décidés par le juge", *Etudes et résultats*, n°46, janvier 2000, 8 p.

⁹⁴ « Pour 3271 enfants présents au 31/07/1997, les modalités d'admission se répartissent comme suit :

art. 61^o1 : filiation non établie ou inconnue, 31%

art. 61^o2 : confiés par leurs parents, 14%

art. 61^o3 : confiés par un de leurs parents, 3,3%

art. 61^o4 : orphelins, 9,5%

art. 61^o5 : retrait totale de l'autorité parentale, 8,1%

art. 61^o6 : déclaration judiciaire d'abandon, 32%

art. 54^o4 : ancienne admission administrative, 0,4%

ensemble des pupilles admis à titre provisoire, 0,6% dont essentiellement 0,4% selon l'art. 61^o1 » Ministère de l'emploi et de la solidarité, *Enquête sur la situation des pupilles de l'Etat au 31/12/1997*, p. 14

⁹⁵ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, pp. 116-118

aux enfants en garde (ce qui correspond à l'ancienne terminologie des « enfants confiés par le juge à l'ASE ») et aux recueils temporaires (c'est-à-dire accueil provisoire). Il en ressort quelques résultats qui sont plus à prendre comme des tendances que des caractéristiques qui permettent de distinguer véritablement les familles des ces trois types d'admissions. Seule la particularité liée à l'absence de contact parents/ enfants chez les pupilles de l'Etat apparaît très clairement, néanmoins elle ne se retrouve que dans 60% des situations.

Si à certains niveaux les catégories juridiques regroupent des enfants susceptibles d'être très différents, à d'autres, au contraire la distinction en deux catégories ou deux sous-catégories ne semble s'appuyer sur aucune différence. C'est le cas des enfants en danger (art. 375 et suiv. du Code civil) : sur quel(s) élément(s) repose(nt) la décision d'un Juge des enfants de les confier à l'ASE ou au contraire de les placer directement ? Il ne semble pas que la réponse repose sur des distinctions liées à l'enfant lui-même mais plus sur une question de place disponible dans tel ou tel service.

La seconde utilisation des catégories juridiques pourrait être envisagée pour une certaine forme d'étude de plus en plus demandée par les politiques sociales : l'évaluation des pratiques professionnelles. Une fois encore rappelons qu'il n'est pas possible d'évaluer les pratiques sociales par l'observation du devenir des enfants placés et ceci quelles que soient leurs catégories juridiques. En effet, la plupart des enfants placés n'ont pas connu qu'une seule mesure de prise en charge au cours de leur enfance. Comment alors mesurer l'impact d'une mesure parmi parfois, une dizaine de prises en charge différentes ? De plus, un même enfant peut très bien être pris en charge sous des catégories juridiques différentes si sa situation familiale évolue. L'étude du CREDOC sur « *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte* »⁹⁶ a été réalisée dans ce cadre là puisqu'elle a d'ailleurs été commandée par l'instance d'évaluation des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté. Tout d'abord, la constitution de l'échantillon est particulièrement discutable puisqu'il est issu de fichiers de l'ASE et de la PJJ sans qu'il y ait préalablement eu de pondération. Un risque de sur-représentation des catégories juridiques présentes dans les deux sources (enfants en danger confiés à l'ASE par le Juge et ou pris en charge directement dans le secteur habilité) est donc à craindre. De plus, l'analyse des résultats de cette étude repose en partie sur une distinction entre jeunes à dominante PJJ et jeunes à dominante ASE⁹⁷,

⁹⁶ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*. Etude commandée par l'instance d'évaluation des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté, Paris, CREDOC, 1993, 199 p.

⁹⁷ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *Ibid*, pp. 182-194.

mettant en évidence que les premiers ont plus de mal à s'insérer que les seconds⁹⁸. L'interprétation d'une telle comparaison paraît bien incertaine. Par exemple, si l'on recherche une quelconque efficacité d'un service par rapport à un autre, il faut d'une part prendre en considération l'effet sélectif en amont de la prise en charge. En effet, il est fort probable que les enfants dont la décision émane d'un Juge des enfants aient vécu proportionnellement plus de carences que des recueils temporaires et qu'une partie des pupilles de l'Etat. D'autre part, il faut noter que dans le secteur habilité se côtoient des jeunes ayant une mesure administrative et des jeunes ayant une mesure judiciaire. Dans ce cas, à quel niveau recherche-t-on l'analyse des pratiques professionnelles ? Enfin, une comparaison au niveau décisionnel ne reflète pas le suivi éducatif puisqu'un enfant en danger confié à l'ASE fait partie des mesures judiciaires, mais est suivi par l'ASE.

En d'autres termes, utiliser les catégories juridiques comme variable d'analyse paraît peu approprié à bien des égards. D'une part, un jeune pris en charge par la protection de l'enfance ne peut se définir à partir de sa catégorie juridique puisque son appartenance à l'une ou l'autre dépend en partie davantage d'un type de pratiques professionnelles que de réelles caractéristiques liées à chaque catégorie, et que les catégories regroupent parfois des jeunes aux passés et ou aux problématiques très dissemblables. D'autre part, utiliser les catégories juridiques afin d'évaluer des pratiques professionnelles se heurte à l'interpénétration du rôle des deux secteurs, et au fait qu'un même enfant ait pu connaître des types de mesures différentes au cours de ses 21 premières années. Une analyse en termes de trajectoire de placement paraît plus pertinente, pour observer à la fois le devenir ou une certaine forme de pratique professionnelle.

⁹⁸ Il faut noter que les jeunes à dominante PJJ sont significativement plus jeunes que ceux de l'ASE ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour l'analyse de la question de l'autonomie.

1-3-4- Comparaison selon des types de trajectoires.

Les jeunes anciennement pris en charge par la protection de l'enfance ne forment pas un groupe homogène, certains n'auront connu qu'une mesure ponctuelle alors que d'autres auront pu passer toute leur enfance placés et d'autres encore une succession de mesures. Ces différences peuvent être riches d'enseignement quant à leur devenir. Quelques études ont cherché à observer les effets de la trajectoire institutionnelle des jeunes sur leur devenir adulte. Là encore le recueil de données de ce type n'est pas simple. En France, les enquêtes panel qui seraient les plus à même de reconstituer ces trajectoires, n'existent pas. Nous avons d'ailleurs déjà mis en évidence les difficultés déontologiques et méthodologiques de la mise en place d'une telle méthode pour ce type de population⁹⁹. Par ailleurs, les enquêtes rétrospectives se confrontent toujours aux risques de « défaillances de la mémoire »¹⁰⁰. La plupart des reconstitutions de trajectoires institutionnelles repose alors sur l'étude des dossiers des anciens placés. Parfois ces résultats sont confrontés aux dires des intéressés eux-mêmes. Quant à la prise en compte du passé institutionnel, elles sont toutes différentes selon les études. Nous pouvons en citer quelques-unes. Sans véritablement constituer une typologie, l'étude australienne de J. Kraus¹⁰¹, celle américaine de R. Zimmerman¹⁰² ou encore celle britannique de S. Yi Cheung et A. Heath¹⁰³ ont observé des différences de devenir selon la durée du placement, l'âge au moment du placement ainsi que la fréquence des prises en charge. Basée sur une prise en charge commune à tout l'échantillon (un placement en pouponnière au cours des deux premières années de vie), une enquête britannique¹⁰⁴ par panel à trois vagues (4-8 et 16 ans) a permis d'observer les devenirs (mesurés par les caractéristiques à 16 ans) selon 3 grands types de trajectoires (les enfants adoptés, les enfants qui sont retournés dans leur famille biologique et ceux restés en foyer ou famille d'accueil¹⁰⁵). Dans leur étude prospective sur le devenir de 81 jeunes femmes, M. Rutter et D. Quinton observent trois niveaux d'observation de la trajectoire institutionnelle et familiale des enquêtées. Premièrement l'âge à la première admission (*moins de 2 ans ; entre 2 et 4 ans ;*

⁹⁹ cf. chapitre 1, 2-1- Trois méthodes de comptage

¹⁰⁰ Auriat N., *Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives*, Paris, PUF, INED, Travaux et documents, n°136, 1996, 203 p.

¹⁰¹ Kraus J., *op. cit.*, pp. 99-114.

¹⁰² Zimmerman R., *op. cit.*, 1982

¹⁰³ Yi Cheung S., Heath A., *op. cit.*, pp. 361-376.

¹⁰⁴ Hodges J., Tizard B., « I.Q. and behavioural Adjustment of ex-institutional adolescents », *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1989, vol.30, n°1, pp. 53-75.

Hodges J., Tizard B., « Social and family relationships of ex-institutional adolescents ». *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1989, vol.30, n°1, pp. 77-97

¹⁰⁵ Les termes anglo-saxons retenus sont : « *adopted children ; restored children ; children in residential or foster care* ». Hodges J. and Tizard B., *op. cit.*, p56.

entre 5 et 10 ans), deuxièmement l'âge à l'admission pour une longue durée (*moins de 2 ans ; entre 2 et 4 ans ; entre 5 et 10 ans*), troisièmement le parcours de l'admission à long terme (*admis avant l'âge de 2 ans ; admis entre 2 et 4 ans provenant d'un milieu parental non perturbé ; admis entre 2 et 4 ans provenant d'un milieu parental perturbé ; admis entre 5 et 10 ans provenant d'un milieu parental non perturbé ; admis entre 5 et 10 ans provenant d'un milieu parental perturbé*¹⁰⁶). Toutefois, les auteurs ont très peu utilisé ces trajectoires pour observer le devenir, leur préférant le groupe contrôle qu'ils avaient aussi à leur disposition. En France, l'étude de Corbillon M., Duyme M., et Assailly J.-P. fait la distinction entre 7 types de placements (*1 seul placement familial (PF) ; 1 seul placement institutionnel (PI) ; plusieurs PF ; plusieurs PI ; évolution PI vers PF ; Evolution PF vers PI ; autre*)¹⁰⁷. Pourtant dans l'analyse de corrélations sur le devenir adulte d'autres caractéristiques du placement ont été retenues (comme « *premier placement après 12 ans ; 1 placement ; 2 et 3 placements ; carence grave ; rejet des parents ; pupille ; admis par abandon* »¹⁰⁸). L'étude du CREDOC permet de « *distinguer quatre prises en charge selon que la personne enquêtée avait été essentiellement prise en charge par l'intermédiaire de l'accompagnateur d'un travailleur social au sein de sa famille d'origine, qu'elle avait été placée dans une famille d'accueil, qu'elle avait séjourné en établissement, la dernière dominante regroupant les prises en charge plus complexes où se mêlaient les trois premières, sans qu'aucune n'émerge.* »¹⁰⁹ Mais là encore, peu d'analyses en termes d'influence sur le devenir ont été effectuées. Toutefois, distinguer des « dominantes » de placement (entre placement institutionnel et placement familial) induit le biais de la notion sélective de l'admission en placement (que nous avons abordée en début de chapitre). Citons enfin, l'enquête britannique de L. Garnett sur le devenir à court terme de jeunes anciennement placés qui observe leur niveau de scolarité et la situation professionnelle selon trois types de trajectoires (*le groupe placé à long terme de manière stable, le groupe placé à long terme de manière instable, le groupe placé à l'adolescence*)¹¹⁰.

Malgré la grande hétérogénéité des typologies de trajectoires institutionnelles et des caractéristiques recherchées dans le devenir des « ex-placés », la plupart des résultats

¹⁰⁶ Les termes anglo-saxon retenus sont : « *Pattern of admission to long-term care : Admitted under the age of two ; Admitted age 2-4 years from non-disrupted parenting ; Admitted age 2-4 years from disrupted parenting ; Admitted age 5-10 years from non-disrupted parenting ; Admitted age 5-10 years from disrupted parenting* » Rutter M. & Quinton D., *op. cit.*, 1989, p. 86.

¹⁰⁷ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, p. 165.

¹⁰⁸ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, p. 165. pp. 175-176

¹⁰⁹ Bauer D., Dubéchet P., Legros M., *op. cit.*, p. 172.

¹¹⁰ Les termes anglo-saxon retenus sont : « *Long-term stable group ; Long-term unsettled group ; Teenage entrants* », Garnett L., *op. cit.*, p. 57.

convergent vers les mêmes conclusions : plus que la durée du placement, c'est l'instabilité de celui-ci qui a une influence négative sur l'insertion sociale et professionnelle de cette population [Kraus J. (1981), Zimmerman R. (1982), Corbillon M. et al. (1990) ; Bauer D. et al. (1993)]. Les placements tardifs entraînent fréquemment des difficultés professionnelles qui sont dues à une plus faible qualification [Corbillon M. et al. (1990), Garnett L. (1992) , Yi Cheung S. et al. (1994)]. Toutefois, les placements très précoces (avant l'âge de deux ans) semblent entraîner de mauvais résultats dans la vie adulte [Hodges et al. (1978), Rutter et al. (1989)]. Seuls M. Rutter et D. Quinton¹¹¹ ont élaboré une typologie avec une variable familiale (opposant un milieu parental perturbé, à un milieu non perturbé) en plus de la variable institutionnelle (selon la précocité de l'admission). Il en ressort que les jeunes filles qui ont été placées après 2 ans provenant d'un milieu parental non perturbé ont mieux réussi que celles admises avant l'âge de deux ans ou après deux ans mais provenant d'un milieu familial perturbé. Les principaux problèmes vécus par ces deux derniers groupes s'observent sur l'établissement et le maintien des relations intimes et amicales et dans la conservation d'un emploi stable.

En d'autres termes, les trajectoires institutionnelles ouvrent un nouveau champ d'observation du devenir en prenant en compte des caractéristiques du passé. Il importe toutefois de les manier avec précautions afin de ne pas conclure trop rapidement à des liens de causes à effets là où il existe une sélection à l'arrivée dans un placement. Ce type d'analyse ne peut donc s'élaborer uniquement si la population a vécu leur enfance dans un milieu social et familial relativement similaire. La population que nous souhaitons étudier au cours de cette recherche a comme point commun, d'avoir vécu le même placement au cours de l'adolescence, mais leur parcours avant ce placement peut différer sensiblement. Le choix d'élaborer une typologie de ces trajectoires a donc semblé être le meilleur outil pour observer leur devenir différencié.

En conclusion, il n'existe pas aujourd'hui de méthode idéale d'enquête sur le devenir des enfants placés : elles sont soit difficiles à mettre en place et donc coûteuses, soit plus aisées mais avec de véritables risques d'interprétations faussées. Les enquêtes sur deux générations sont tellement difficiles à mettre en place de manière prospective qu'on leur préfère la méthode rétrospective dont les interprétations extrapolent souvent le véritable sens des résultats. Même si on ne leur attribue pas le même rôle, selon que les enquêtes étudient le

¹¹¹ Rutter M. & Quinton D., *op. cit.*, 1989, p. 86.

devenir à court moyen ou long terme, une évaluation d'une prise en charge à partir de ces résultats est là encore très hasardeuse à envisager. En effet, pour évaluer si un placement a été ou non bénéfique pour des jeunes, il faut savoir à qui l'on compare ces résultats. Or, comme nous l'avons vu d'une part, la constitution d'un groupe témoin reste problématique. D'autre part, il est difficile de mesurer la sélectivité de l'admission selon le type de prise en charge (milieu ouvert, famille d'accueil, institution...). De plus, au-delà du placement étudié, comment prendre en compte les autres placements vécus dans la trajectoire du jeune ? Enfin, comment mesurer les multiples interactions que les jeunes ont ou n'ont pas vécu avant, pendant et après le placement étudié ? Seules des enquêtes nationales de très grande ampleur permettraient d'envisager ce type d'étude à l'aide d'analyses multivariées où les différentes variables pourraient être isolées. Mais, comme il a été maintes fois démontré, il est très difficile de retrouver des adultes anciennement placés ou protégés. C'est pourquoi, les études qualitatives tiennent une place plus importante dans ce domaine de recherche et donnent un complément d'information particulièrement riche.

2- Revue thématique des études sur le thème du devenir d'enfants placés

Afin d'introduire une étude sur le devenir d'enfants anciennement placés ou lors de colloques et séminaires, certains chercheurs ont préalablement fait une revue des études antérieures sur le même sujet. La plupart a choisi de les présenter de façon chronologique¹¹², sans pour autant en observer les évolutions des méthodes employées et des thèmes abordés. Au-delà des enquêtes les plus souvent présentées, un nombre de moins en moins négligeable de petites études qui n'ont ni les moyens, ni les prétentions scientifiques des plus grandes, mais qui ont fait l'objet d'un article, enrichissent cette analyse bibliographique. Une revue thématique de l'ensemble de ces études¹¹³ devrait donc ouvrir un nouveau regard sur ce champ de recherche dont l'hétérogénéité des méthodologies, des politiques sociales de chaque pays et l'évolution de ces politiques au cours des années, ne permettent pas les comparaisons entre résultats.

Plus de cinquante études sur le devenir d'enfants placés (ou parfois maltraités) ont été répertoriées¹¹⁴. Il ne s'agit aucunement d'une liste exhaustive, d'une part car même si nous avons choisi d'observer aussi les études étrangères, le barrage de la langue ne nous a permis de consulter uniquement les écrits français et anglophones. D'autre part, en Angleterre depuis le début des années 1980 et plus encore depuis le début des années 1990, une mode de l'évaluation des prises en charge a entraîné un développement démesuré et incommensurable d'études sur la période de fin de prise en charge, il est évident que certaines ont dû nous échapper. Même si, la liste d'études françaises paraît complète, la plupart n'a pas été publiée (il s'agit de rapports locaux parfois difficiles à se procurer), certaines sommeillent probablement encore dans des services sociaux.

Quant aux champs observés, nous ne nous sommes pas restreinte aux études sociologiques mais notre observation s'est ouverte aux études psychologiques, et psychiatrique ainsi qu'aux recherches sur le travail social, aux sciences de l'éducation, aux politiques sociales... Il apparaît en effet que les domaines de la psychologie et de la psychiatrie ont été relativement

¹¹² Festinger T., *op. cit.*, 1989, pp. 275-273 ; Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, 1990, pp. 34-37 ; Garnett L., *op. cit.*, 1992, (en annexe) ; Coppel M., Dumaret A.- C., *op. cit.*, 1995, pp. 31-33 ; Fourdrignier C., *op. cit.*, 1999, pp. 198-207.

¹¹³ Même si nous avons pu retrouver un grand nombre d'études françaises et étrangères, certains originaux, en rupture de publication ou dans une autre langue étrangère que l'anglais, n'ont pas pu être directement consultés. C'est pourquoi nous nous aiderons parfois des revues bibliographiques déjà publiées, principalement celles de Festinger T., *op. cit.*, 1989, pp. 275-273 et de Stein M. « Placement et devenir adulte. Une revue des recherches en Grande-Bretagne. », In Corbillon M. (Coord.), *op. cit.*, pp. 289-300.

¹¹⁴ Pour une meilleure lisibilité l'annexe 1 fait la synthèse de ces études. Par ailleurs, un index des noms d'auteurs est inclus en fin de thèse.

productifs dans ce champ de recherche, notamment dans les années 1970 et 80. La sociologie, même si elle apparaît dès les premières recherches sur le devenir des enfants placés, n'était à cette époque très peu investie par le sujet, elle prendra une place prépondérante dès la fin des années 1980 et jusqu'à aujourd'hui.

Depuis la première étude en 1924 jusqu'à aujourd'hui, une évolution de la manière d'appréhender les recherches sur le devenir des enfants anciennement maltraités ou placés a été observée. Ainsi, certains thèmes tels que l'observation de la situation professionnelle ou de la famille de procréation des « ex-placés » sont présents dans presque toutes les études et recherches sur ce sujet, mais la manière de les étudier, les conclusions qui en ressortent ont évolué. De plus, des thèmes tels que la criminalité ou l'alcoolisme ont été à la mode durant quelques années puis ont complètement disparu par la suite. Nous avons pu repérer trois grandes manières d'observer le devenir des « ex-placés ». Même si celles-ci apparaissent davantage à certaines époques, elles se chevauchent au cours du temps. Principalement dans les premières décennies, le devenir s'appréhendait par une observation individuelle des « ex-placés », les thèmes recherchés progressant d'une observation à partir de variables négatives telles que la délinquance, l'alcoolisme... à une observation à partir de variables moins stigmatisantes telles que le logement, la scolarité, le travail, les loisirs... Un peu plus tard, on a commencé à s'intéresser à l'entourage des « ex-placés », notamment à la famille nouvellement construite, mais aussi ses relations avec sa famille biologique. C'est l'époque où la reproduction de la maltraitance ou du placement devient la question centrale de certaines études. Enfin, à la fin des années 1980, l'observation du devenir est de plus en plus en lien avec la notion d'évaluation de la prise en charge.

2-1- Le devenir observé au niveau de l'individu

Observer le devenir à partir de caractéristiques propres à l'individu répond formellement à la question initiale sans s'intéresser à son entourage. Néanmoins le choix des variables – surtout jusque dans les années 1980 – traduit une stigmatisation de la population des « ex-placés ». Les thèmes tels que la délinquance, les conduites antisociales, l'alcoolisme, le quotient intellectuel... y sont alors récurrents pour l'étude de ces populations. Ils sont parfois (mais pas toujours) associés à des thèmes plus neutres qui se retrouvent finalement dans un grand nombre d'études observant les caractéristiques sociales d'une population moins spécifique.

2-1-1- L'individu observé à partir de variables négatives

Le choix d'observer le devenir d'ex-placés à partir de variables négatives, traduit un préjugé sur une reproduction (proche de l'hérédité) des comportements négatifs. S'ils ont été placés, c'est à cause des comportements antisociaux, des problèmes psychologiques de leurs parents, donc il faut vérifier si le fait d'être issus de parents aux conduites négatives n'entraîne pas des enfants ayant les mêmes conduites. Pour ceci le titre de l'article de M. Bohman et S. Sigvardsson ne peut être plus explicite « *Negative social heritage* ». D'autres études semblent aussi rechercher les effets négatifs d'un placement sans prendre toujours en compte l'effet sélectif de l'accueil dans tel ou tel type de prise en charge.

Parmi les variables négatives, la délinquance est la plus fréquemment observée. C'est aussi la plus aisée à mettre en place. On la retrouve dans 15 études¹¹⁵ dont la première date de 1924 et la dernière de 1990. Dans la majorité des cas (10/15), la délinquance a été observée par une recherche systématique des casiers judiciaires (*registers of criminality*) des anciens placés. Cette variable étant très connotée négativement, elle est rarement recherchée au moyen d'une question posée directement aux intéressés. « *Nous avons renoncé à incorporer les questions concernant l'adaptation légale dans le questionnaire standardisé d'une part pour ne pas compromettre la situation de l'interview par des questions relatives à ce secteur très tabouisé, mais d'autre part aussi parce que, avec Haferkamp¹¹⁶, nous pensons que "la véracité d'affirmations concernant la propre criminalité ou non-criminalité peut être mise en cause"* »¹¹⁷ Mais comme le soulignent les mêmes auteurs, qui ont effectué cette recherche auprès de 114 jeunes anciennement placés en Village d'enfants SOS en Allemagne et qui avaient entre 22 et 30 ans au moment de l'enquête, « *les inscriptions sont soumises à certaines dispositions exigeant leur extinction après un certain délai : selon la loi sur la gestion du Registre fédéral central des condamnations, les délits de moindre gravité et les délits de la délinquance juvénile légère doivent être rayés du Registre après un délai de cinq ans.* »¹¹⁸ En France, toutes les décisions prononcées par les juridictions des mineurs (article 769-2 du C. pr. pén.) seront retirées des casiers judiciaires au plus tard à la majorité de l'intéressé. Quant aux peines prononcées à l'âge adulte, elles sont retirées au bout de 3 ans pour les condamnations à

¹¹⁵ Theis Van Senden S. (1924), Salo R. (1956) ; Mc Cord J., Mc Cord W., Thurber E. (1960) ; Van der Waals C. (1960) ; Ferguson T. (1966) ; Breuvar J., Algan A., Selosse J. (1974) ; Godek S. (1976) ; Raithel M., Wollensack H. (1980) ; Bohman M., Sigvardsson S. (1980) ; Triseliotis J. (1980) ; Kraus J. (1981) ; Sawras J. (1981) ; Zimmerman B. (1982) ; Festinger T. (1983) ; Quinton D., Rutter M., Hill J. (1990).

¹¹⁶ Cité par l'auteur Haferkamp H., *Kriminelle Karrieren*, Reinbek, 1975, p. 56.

¹¹⁷ Raithel M., Wollensack H., *Les anciens enfants des Villages d'enfants SOS : que sont-ils devenus ?*, Munich, Institut de pédagogie sociale de l'association allemande des villages d'Enfants SOS, 1980, p. 51.

¹¹⁸ Raithel M., Wollensack H., *op. cit.*, p. 94.

l'amende ou à des jours-amende, et 5 ans pour les condamnations à une peine unique d'emprisonnement ne dépassant pas un an ou à une peine alternative. Enfin, aujourd'hui il n'est pas envisageable d'obtenir ce type de renseignements pour un chercheur puisque le Code de procédure pénale prévoit que le bulletin n°1 du casier judiciaire soit délivré exclusivement aux autorités judiciaires (article 774, alinéa 2) pour les besoins de procédures judiciaires. Néanmoins dans sa thèse datant de 1981, J. Sawras a réussi à obtenir les extraits de casier judiciaire en faisant appel à des Juges des enfants qui ont fait la demande à sa place¹¹⁹. L'objectif de cette approche était de comparer la proportion « d'Anciens » ayant eu affaire avec la justice parmi ceux retrouvés et ceux non retrouvés. Ainsi sur une population initiale de 108 garçons anciennement placés dans le même foyer de semi-liberté et sortis depuis au moins 5 ans, J. Sawras avait pu en retrouver cinquante. Parmi eux, 30% avaient un « bulletin chargé »¹²⁰. Il a confronté cette proportion à 34 des 58 autres garçons non retrouvés¹²¹. Parmi eux, 17 soit la moitié avaient un extrait de casier judiciaire chargé.

Après analyse, il en conclue « *l'étude des casiers judiciaires nous indique que proportionnellement à la population considérée, il y a moins de délinquants dans la population des « rencontrés » que chez les « N.P.A.I. – S.D.F. »**. Cependant, quand il y a acte de délinquance, la proportion de ceux qui recommencent est plus importante chez les « rencontrés » que chez les N.P.A.I.-SDF »¹²²

Si la plupart des études présentent les résultats comme plutôt favorables aux ex-placés, certains résultats tendent à diverger. Nous l'avons déjà évoqué, il est très difficile de comparer ces enquêtes dans la mesure où la population, les époques et les politiques sociales sont différentes. Sans groupe contrôle, la mesure de la délinquance d'un groupe « d'ex-placés » rend très peu compte des résultats. Il est tout de même intéressant de noter que ceux-ci sont très fréquemment présentés comme étant finalement positifs. Ainsi les propos rapportés par T. Festinger de l'étude de S. Theis (1924) mettent en avant que « *près de 75% de l'échantillon ont été jugés respectueux de lois, aptes à se prendre en charge et conformes aux critères moraux de leurs communautés* »¹²³. De la même manière, dans une étude hollandaise, élaborée

¹¹⁹ Sawras J., *Le passé, le séjour, le devenir des garçons "cas sociaux" ayant été placés dans un foyer de semi-liberté (étude portant sur 108 adolescents)*. Université de Paris VIII, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, 1981, p. 125.

¹²⁰ Sawras J., *op. cit.*, p. 133.

¹²¹ Il s'agissait de tous ceux pour qui une démarche pour les retrouver avait été mise en place mais n'avait pas abouti. En plus des 34 il y en avait qui été soit décédés, soit avaient refusé le questionnaire, soit avaient quitté le Home des Flandres pour un autre établissement, auquel cas ils étaient exclus de la recherche.

* Ce sont les annotations inscrites sur les enveloppes du courrier qui leur avait été envoyé au moment de prendre contact avec les anciens. N.P.A.I. = N'habite plus à l'adresse indiquée. S.D.F. = Sans domicile fixe

¹²² Sawras J., *op. cit.*, p. 134.

¹²³ Festinger T., *op. cit.*, p. 267

entre 1952 et 1954, et portant sur 200 anciens placés en famille d'accueil pour une longue période (ils étaient nés entre 1903-1920), P. Van der Waals (1960) note « *Socially, many were rather well established. Only a few were (...) antisocial* »¹²⁴. Concernant l'étude allemande, M. Raithel et H. Wollensack (1981) concluent « *22% des anciens ont commis des délits pour lesquels ils ont été condamnés, dont 8 plusieurs fois. A une seule exception près les délits sont tous des délits de moindre gravité.* »¹²⁵ Cette particularité rédactionnelle est sans nul doute à mettre en relations avec les images stigmatisantes dont sont victimes ces populations. On leur prédit un avenir tellement pessimiste que les résultats des études ne peuvent être que meilleurs. Ceci est vrai pour la délinquance, mais pourra l'être aussi pour bien d'autres caractéristiques. Qu'en est-il lorsque les études confrontent les résultats à des groupes contrôles ? Ici, les conclusions sont plus nuancées. Dans un premier temps nous allons présenter un exemple frappant de construction de la stigmatisation des comportements déviants chez les « ex-placés » dû uniquement à des maladroites méthodologiques. En effet, J. Mc Cord, W. Mc Cord, et E. Thurber souhaitaient vérifier l'impact d'une mesure de placement sur la prévention des comportements socialement déviants¹²⁶. Ils ont donc comparé les comportements délinquants à l'âge adulte de 19 garçons âgés de 28 à 29 ans et anciennement placés dans un établissement considéré comme le dernier recours pour tenter de prévenir la délinquance à 19 garçons du même âge d'origine sociale défavorisée et ayant vécu leur enfance dans un milieu familial similaire aux 19 « ex-placés »¹²⁷. Il en ressort que les « ex-placés » ont une proportion de casiers judiciaires chargés sensiblement plus élevée à l'âge adulte que le groupe contrôle¹²⁸. Les auteurs précisent alors seulement que les « ex-placés » avaient vécu dans un environnement plus *pathologique*¹²⁹ que le groupe contrôle¹³⁰, mais dans les conclusions de l'article, ils ne reviennent pas sur ce biais mais notent que ce type de placement est inefficace en matière de prévention des déviations adultes :

¹²⁴ Van der Waals, P., « Former foster children reflect on their childhood », *Children*, 1960, 7, p. 33.

¹²⁵ Raithel M., Wollensack H., *op. cit.*, p. 94

¹²⁶ « *Our problem was attempt to estimate the impact of foster-home placement as an independent variable affecting the deviant behavior of these subject adulthood* », Mc Cord J., Mc Cord W., Thurber E. « The effects of foster-home placement in the prevention of adult antisocial behavior », *Social Service Review*, 1960, 34, p. 416

¹²⁷ Les auteurs ont fonctionné par un système de pair où à chaque « ex-placé » correspondait un individu témoin dont le passé familial était similaire sur sept points : La présence ou non du père à la maison ; les déviations parentales, les attitudes parentales à l'égard de leur fils ; Les techniques disciplinaires du père, les déviations ou non-déviations de la mère ; Les attitudes émotionnelles de la mère à l'égard de son fils ; et les techniques disciplinaires de la mère. Cf Mc Cord J., Mc Cord W., Thurber E., *op. cit.*, p. 416-417.

¹²⁸ « *a significantly higher proportion of those who had placed in foster homes had criminal records in adulthood* » Mc Cord J., Mc Cord W., Thurber E., *op. cit.*, p. 417.

¹²⁹ L'environnement pathologique est mesuré à partir du passé familial décrit en note 127.

¹³⁰ « *The foster-home boys really had more pathological backgrounds than their controls* », Mc Cord J., Mc Cord W., Thurber E., *op. cit.*, p. 418

« *Comparison of the two sets of boys indicates that the foster-home placement was ineffective in preventing adult deviance* »¹³¹.

Outre cet exemple, D. Quinton, M. Rutter et J. Hill (1990) ont comparé le taux de délinquance de 81 femmes et 91 garçons anciennement placés en institution avec un groupe contrôle composé de femmes et de garçons du même âge, jamais pris en charge et ayant vécu dans leur famille, dans le même quartier de Londres. Ils observent des taux de délinquance bien plus élevés parmi les ex-placés que dans le groupe contrôle et plus encore parmi les garçons. Ils notent ici aussi le risque d'un biais puisque les hommes provenaient de familles plus déviantes que les femmes.¹³²

A l'inverse, T. Festinger observant à partir des casiers judiciaires un échantillon de 277 jeunes âgés de 24-26 ans au moment de l'enquête en 1979 et anciennement placés en foyer ou en famille d'accueil pour une durée d'au moins 5 ans sans interruption conclut : « *Approximativement, les comparaisons entre anciens placés et garçons du même âge dans l'Etat de New-York, montrent qu'à l'intérieur de chaque groupe ethnique, la proportion d'arrestations dans les deux populations est presque identique.* »¹³³ La différence entre l'analyse de ces deux dernières études est la prise en compte dans la seconde, de la proportion de la délinquance selon chaque groupe ethnique, dont certains sont sur-représentés lorsque l'on observe l'ensemble des délits (par définitions les étrangers sont plus représentés dans les « infractions administratives »¹³⁴). Cette précision relativise alors le lien de cause à effet du placement sur des comportements délinquants chez les « ex-placés ».

D'autres études dont les comparaisons se situent à des niveaux différents apportent quelques renseignements supplémentaires sur ce thème. Ainsi, en comparant la délinquance des « ex-placés » avec celle de leurs frères et sœurs aînés non placés¹³⁵, R. Salo (1956) observe que les anciens placés ont une meilleure situation que leurs frères et sœurs non-placés. De plus, au sein d'une population « d'ex-placés », il apparaît que ceux qui avaient connu 6 placements ou plus étaient probablement plus exposés à l'incarcération que ceux qui en avaient eu moins¹³⁶.

¹³¹ Mc Cord J., Mc Cord W., Thurber E., *op. cit.*, p. 419.

¹³² « *Both men and women showed large, statistically significant, case-control differences. However, it was apparent that the rate of psychopathology in the male control group was substantially greater than that in female controls. It is likely that this finding largely reflect a general sex difference, with criminality and personality disorder more common in men. However, in addition, it seemed that by chance the male control group tended to come from somewhat more deviant families.* » Rutter M., Quinton D., Hill J., *op. cit.*, p. 139-140

¹³³ Festinger T., *op. cit.*, p. 277

¹³⁴ Cf. Mucchielli L., « Délinquance et immigration : des préjugés à l'analyse », *Enquêtes interdites*, n° 23-24, sept. 2002, en ligne : <http://www.amnistia.net/librairie/amnistia/n23/delimmig.htm>

¹³⁵ La constitution du groupe contrôle est décrite p.93

¹³⁶ N'ayant pu obtenir l'étude originale Salo R., *Municipal child welfare work as promoter of social adjustment*, Finlande, Lassa, 1956, nous citons ici Festinger T., *ibid*, p. 268.

Enfin, M. Bohman et S. Sigvardsson ont distingué les comportements délinquants d'une population initiale de 329 garçons enregistrés pour l'adoption au moment de leur naissance en 1956-57¹³⁷ et qui avaient 22-23 ans au moment de la dernière vague d'enquête. Après cet enregistrement pour l'adoption certains ont été adoptés (*group I : Adopted, n=93*) mais d'autres sont retourner dans leur famille biologique (*group II : Restored to biological mother, n=118*) ou encore sont restés placés (*group III : Foster Children, n=118*). Il en ressort que le groupe III est bien plus souvent délinquant (22%) que les groupes I et II (respectivement 13.5% et 12%)¹³⁸. Ces résultats surprennent les auteurs qui émettaient l'hypothèse que les garçons élevés dans des familles d'accueil non biologiques étaient moins sujets à l'inadaptation sociale que les garçons du groupe II, qui ont grandi une grande partie de leur enfance avec de mauvaises conditions sociales au moins au moment de leur petite enfance¹³⁹. Ils notent cependant un biais de sélection quant aux destins de ces enfants. Quelles difficultés supplémentaires avaient ces enfants dont ni les parents biologiques, ni une famille candidate à l'adoption ne désiraient ?¹⁴⁰

Ces études observant la délinquance des « ex-placés » n'ont pas pris en compte l'âge de la personne. Pourtant, comme le soulignaient à l'époque Breuvar J., Algan A., Selosse J., « *Les années allant de 25 à 35 ans sont cruciales et il apparaît que c'est durant cette période que le sommet de la courbe du processus de triage est atteint, différenciant ceux dont la maturation s'est opérée et ceux qui n'atteindront pas un niveau de maturité suffisant pour abandonner leur conduite anti-sociale et qui finiront soit dans les prisons, soit dans les institutions de bienfaisance, soit dans les rues* »¹⁴¹ Or la très grande majorité des études sur le devenir observe des « ex-placés » qui n'ont pas encore atteint ces âges. Il est donc difficile d'en tirer quelques conclusions sur leur devenir délinquant à long terme.

En définitive, à partir de 1990, plus aucune enquête ne cherche à traiter le devenir des « ex-placés » par l'observation de la délinquance. Est-ce pour éviter une forme de

¹³⁷ La méthode d'enquête a été décrite p. 84.

¹³⁸ Ces résultats étaient confrontés à un groupe contrôle qui s'est crée en prenant un homme né le même jour dans la même ville que chaque sujet du groupe des « adoptés ». 11% du groupe contrôle ont été délinquants, soit sensiblement le même taux que les groupe I et II.

¹³⁹ « *Our results are again somewhat contradictory, since we had expected boys reared in non-biological fosterhomes to be less prone to social maladjustment than boys in Group II, who to a large extent had grown up under insecure social circumstances, at least in their early childhood* » Bohman M., Sigvardsson S., *op. cit.*, 1980, p. 29.

¹⁴⁰ « *It is also true that other negative background factors, such as perinatal complications, alcohol abuse and/or criminality among biological parents were more common in this group of boys.* » Bohman M., Sigvardsson S., *op. cit.*, 1980, p. 30.

¹⁴¹ Breuvar J., Algan A., Selosse J., *Que deviennent-ils ? Etude comparative des niveaux d'intégration sociale d'une population de mineurs de justice*, Vaucresson, C.F.R.E.S., 1974, p. 274.

stigmatisation ou bien est-ce pour des difficultés de mise en place ? Probablement un peu des deux.

Parallèlement à la délinquance quelques études¹⁴² ont abordé le problème de la consommation excessive d'alcool chez les « ex-placés ». Cette observation a été étudiée uniquement à l'étranger dans les pays munis d'un registre sur les abus d'alcool (« *the Excise Board Register (registrations for alcohol abuse)* »¹⁴³). Néanmoins, il existe une étude dont l'auteur ne s'est pas aidé de ces registres mais a directement questionné les « ex-placés ». Le titre de celle-ci est d'ailleurs significative « *No one ever ask us...* »¹⁴⁴. Il rapporte dans un article francophone « *Questionnés (...) sur une série de symptômes courants, les deux groupes [les résultats des ex-placés étaient comparés à des résultats d'enquêtes sur la population globale] n'ont fait état d'aucune différence essentielle. Il n'y avait pas davantage de différences au niveau de la consommation d'alcool...* »¹⁴⁵ Concernant les autres études, les conclusions sont généralement les mêmes que pour la délinquance. Ainsi pour R. Salo, les « ex-placés » sont proportionnellement moins que leurs frères et sœurs à abuser de l'alcool ; Dans l'article de Mc Cord & al., les résultats étaient présentés sous forme de cumul des comportements déviants. Ainsi, même si les comportements alcooliques étaient recherchés, ils étaient regroupés avec les comportements criminels et psychotiques, il n'est donc pas possible de les présenter ici ; Pour M. Bohman et S. Sigvarsson, alors que 9% de leur groupe contrôle était inscrit au « *Excise Board Register* », ils étaient 8% du groupe « *Adopted* » ; 10% du groupe « *Restored to biological mother* » et 20% du groupe « *fosterchildren* ». Autrement dit, une fois encore les enfants placés ont de moins bons résultats que les deux autres groupes. La sélectivité de l'orientation après un accueil en vue d'adoption est là encore à prendre en compte. Enfin, dans l'étude britannique du devenir de femmes anciennement placées en institution, D. Quinton et R. Rutter (1989) observaient que 22% « ex-placées » avaient connu des difficultés avec la consommation d'alcool alors qu'elles ne sont que 2% dans le groupe contrôle¹⁴⁶. Toutefois ces problèmes ne sont plus d'actualité pour la majorité de ces jeunes femmes¹⁴⁷. Ici encore, il ne faut pas conclure à un lien de cause à effet entre placement et

¹⁴² Salo R. (1956) ; Mc Cord & al. (1960) ; Bohman M. & al. (1980) ; Festinger T. (1983).

¹⁴³ Bohman M., Sigvardsson S., *op. cit.*, 1980, p. 29.

¹⁴⁴ Cf Festinger T., *No one ever asked us.. A postscript to foster care*. New-York, CUP, 1983 Traduction : « Personne ne nous a jamais demandé... ».

¹⁴⁵ Festinger T., *op. cit.*, 1989, p. 277.

¹⁴⁶ Pour connaître la construction de ce groupe contrôle cf. p. 86.

¹⁴⁷ Quinton D., Rutter M., *op. cit.*, 1989, p. 100.

consommation excessive d'alcool, pourtant l'observation de telles variables offre toutes les facilités à ce type d'exercice

Il reste une dernière variable, qui en soit, n'a pas lieu d'être présentée sous la forme négative, mais il s'agit bien ici encore de stigmates négatifs qui poussent certains chercheurs à observer le quotient intellectuel ou les troubles psychologiques des « ex-placés ». C'est en toute logique que ce thème soit étudié principalement, voire systématiquement par des chercheurs en psychologie ou en psychiatrie. La confrontation des résultats avec un groupe contrôle paraît très incertaine. Ainsi l'étude de D. Quinton et M. Rutter, révèle effectivement une part plus importante de problèmes psychiatriques chez les « ex-placées » que dans le groupe contrôle (près d'un tiers contre 5%). Mais comme le soulignent les auteurs « *The great majority of disorders in the ex-care group consisted of longstanding personality problems, whereas this was not true for any of the illnesses of the control women* »¹⁴⁸. En d'autres termes, il est bien possible que les difficultés psychologiques observées chez les « ex-placées » datent d'avant la prise en charge en institution. Dans ce cas une telle comparaison devient totalement caduque et une fois encore risque d'entraîner des faux liens de causalité. De la même manière, mais à un autre niveau d'observation, l'étude de J. Hodges et B. Tizard, « *IQ and behavioural adjustment of Ex-Institutional adolescents* », met en évidence que s'il n'a pas été trouvé d'effets d'un placement précoce sur le quotient intellectuel, celui-ci dépend largement du type de placement¹⁴⁹. Ayant suivi de manière longitudinale jusqu'à l'adolescence, un groupe d'enfants placés en institution avant l'âge de 2 ans (ils étaient 65 au début de l'enquête et 42 pour la phase d'observation à 16 ans), ils comparent les niveaux de quotient intellectuel obtenus à 16 ans selon qu'ils aient été adoptés, remis à leurs parents biologiques ou restés en institution. Ils observent alors que les enfants adoptés avant l'âge de 4 ans ont les meilleurs résultats, viennent ensuite ceux adoptés après 4 ans, puis ceux retournés dans leur famille biologique après 4 ans puis ceux avant 4 ans, enfin les plus mauvais résultats reviennent à ceux restés en institution. Une fois encore l'effet sélectif de la prise en charge engendre des résultats biaisés.

¹⁴⁸ Quinton D., Rutter M., *op. cit.*, 1989, p.94. Traduction : « Dans la grande majorité, les troubles des "ex-placée" provenaient de problèmes de personnalité très anciens, alors que ce n'était pas du tout le cas dans le groupe témoin. »

¹⁴⁹ « No effect of early institutionalisation was found on IQ which depended largely on the type of family placement » Hodges J., Tizard B., « IQ and behavioural adjustment of Ex-Institutional adolescents », *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1989, V. 30, N°1, p. 53.

A côté de ce type d'observation dont les conclusions sont parfois trop hâtives comparativement à la méthode employée, un grand nombre de variables moins stigmatisantes ont été observées dès les premières études. Un rapide tour d'horizon permettra de montrer les principales conclusions apportées et l'avancement de la recherche dans ce domaine.

2-1-2- L'individu observé à partir de variables plus neutres

Même si les variables *neutres* ont pour la plupart toujours été présentes dans les études sur le devenir social des anciens placés, les conclusions pouvaient différer selon les méthodes employées. Une variable omniprésente est celle de l'emploi : comment les « ex-placés » se situent-ils par rapport au marché du travail ?

Dans l'ensemble, une instabilité professionnelle a souvent été observée, mais les observations transversales ne permettaient pas de conclure à l'existence d'un passage temporaire de précarité d'emploi qui pouvait être suivi d'une meilleure stabilité professionnelle. Ainsi, à partir d'une petite étude qualitative réalisée en 1976 et portant sur 10 jeunes de 18-19 ans ayant été placés en foyer et sortis vers 16 ans, S. Godek remarque les difficultés non seulement de trouver un emploi mais aussi de le garder¹⁵⁰. La tranche d'âge observée est ici très importante à prendre en compte. De la même manière, dans une étude norvégienne du début des années 1980, portant sur 20 « ex-placés » principalement en foyer et ayant entre 16 et 20 ans au moment de l'enquête, R. Porter observe que seulement 10 adolescents ont gardé leur emploi dans les deux années précédentes. S'il n'évoque pas la possibilité que cette précarité d'emploi puisse être passagère, il souligne très justement l'importance du contexte économique défavorable, et plus particulièrement du marché de l'emploi pour les jeunes norvégiens, durant cette période : « *The phenomenon of high job turnover could not be adequately explored owing to the fact that in today's age young people are lucky to even find a job let alone be in a position to change it.* »¹⁵¹ Plus récemment et en France, l'étude du CREDOC portant sur 367 « ex-placés » âgés de 21 à 24 ans observe seulement 42% d'actifs occupés, avec 40% d'actif au chômage et 18% d'inactifs. Parmi les actifs occupés « *pratiquement un sur deux use d'une formule contractuelle dont la stabilité n'est pas*

¹⁵⁰ « *The youngsters in this study have problems not simply in finding work, but in keeping a job* ». Godek S., « *Leaving Care, a case study approach to the difficulties children care* », *Barnardo Social Work paper*, N°2, Hertford, 1976, p. 47.

¹⁵¹ Porter R., « *Teenagers leaving care* », Norwich, University of East Anglia, 1984, p. 22.

assurée »¹⁵². En revanche, les auteurs ne précisent rien quant à l'âge de la population observée.

A l'inverse et au-delà du contexte économique qui est d'ailleurs rarement décrit, ce sont les études dont l'échantillon est plus âgé qui détiennent les meilleurs résultats professionnels. Ainsi, en 1960, P. Van der Waals conclue qu'il y a peu d'ex-placés au chômage. Ils avaient plus de 30 ans au moment de l'enquête. Portant sur un échantillon uniquement masculin, âgé de 24 à 29 ans, J. Sawras note que seulement 4 des 50 « ex-placés » sont au chômage soit seulement 8%. Parmi ces 4 chômeurs tous avaient déjà travaillé¹⁵³. De la même manière, dans l'étude allemande portant sur 114 « ex-placés » de village d'enfants SOS âgés de 22 à 30 ans en 1976, seuls 7% sont au chômage. Les auteurs précisent d'ailleurs que « *dans la majorité des cas de chômage – et dans la totalité des cas de chômage des femmes- il s'agissait d'un chômage récent (moins de six mois)* »¹⁵⁴. L'étude française de M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly, observant 131 individus âgés de 34 à 35 ans en 1987-88 précise que 64% des sujets avaient un emploi extérieur, (20% de femmes sont mères au foyer) et 16% au chômage. Les auteurs notent que « *ces taux d'activité (81% pour les hommes et 51% pour les femmes) ne sont pas très éloignés de la population globale de même âge* »¹⁵⁵. Un peu plus récemment, l'étude de M. Coppel et A.- C. Dumaret portant sur 45 jeunes âgés de 23 à 39 ans et anciennement placés en famille d'accueil présente de très bons résultats sur le plan professionnel : « *les trois quarts des adultes rencontrés ont une activité professionnelle, tous sauf deux travaillent à temps plein et ceux qui ne travaillent pas élèvent leur(s) enfant(s) ou sont à la recherche d'un emploi* »¹⁵⁶.

En d'autres termes, la très grande majorité de ces études sont restées sur un modèle relativement descriptif et n'ont pas tenté de présenter ces résultats selon le contexte socio-économique de l'époque et du lieu¹⁵⁷. Elles n'ont pas cherché non plus à utiliser la variable de l'âge pour observer d'éventuelles différences d'insertions professionnelles même de manière transversale. Néanmoins, au regard des différents groupes d'âges observés selon les enquêtes,

¹⁵² Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, 1993, p. 75.

¹⁵³ Sawras J., *op. cit.*, p.32.

¹⁵⁴ Raithel M., Wollensack H., *op. cit.*, p. 77

¹⁵⁵ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, p. 167

¹⁵⁶ Coppel M., Dumaret A.- C., *op. cit.*, 1995, p. 98.

¹⁵⁷ Notons toutefois l'étude française de F. Bauer et P. Merckle observant 31 « ex-placés » âgés de 18 à 60 ans, précisent l'évolution du contexte socio-économique de l'époque : « *Jusque vers 1970, les jeunes étaient orientés vers des placements professionnels à l'adolescence. Les questions matérielles de logement et de mise au travail, semblent assez rapidement réglées pour les personnes sortant de placement avant 1978. Après cette date charnière, apparition de problèmes "multiples", où les jeunes sortants sont confrontés à la fois aux pénuries de logements accessibles, à la crise de l'emploi et aux difficultés d'autonomie.* » Bauer F., Mercklé P., *Devenir des enfants placés et suivis en milieu ouvert*, Colmar, ADEIS-OHRAS, 1995, p. 75.

il semblerait que les études portant sur le court terme présentent des résultats sur l'insertion professionnelle relativement inquiétants ce qui n'est pas le cas dans les études sur du plus long terme. L'hypothèse d'une instabilité professionnelle temporaire qui serait liée à l'âge des individus demanderait à être vérifiée.

Deux études longitudinales permettent d'ailleurs de donner quelques éléments de réponses. En 1966, T. Ferguson note que parmi les 205 « ex-placés » âgés de 18-19 ans et sortis depuis 6 mois, 90% des garçons et 81% des filles ont un emploi. Celui-ci se situe plutôt au niveau bas de l'échelle sociale. Entre la fin des études et la situation professionnelle à 20 ans, seulement 22% des garçons et 20% des filles n'ont jamais changé d'emploi et 16% des garçons et 14% des filles ont changé plus de 5 fois. Entre 19 et 20 ans, 24% des garçons et 40% des filles ont changé d'emploi. Il remarque enfin, qu'un certain nombre de filles ont renoncé à exercer un emploi pour le mariage. T. Ferguson montrait donc déjà à la fin des années 1960, l'existence d'une période d'instabilité professionnelle suivant la fin des études mais qui n'engendrait pas de longue période sans emploi. Ainsi 90% des filles et 92% des garçons pourvoyaient à leurs besoins¹⁵⁸.

L'étude longitudinale de S. Yi Cheung et A. Heath¹⁵⁹ portant sur une enquête nationale britannique par panel, met aussi en évidence une évolution de la situation professionnelle selon l'âge des enquêtés. Ainsi, le chômage touche 19,2% des « ex-placés » (contre 11,1% des jamais placés) à 23 ans et 10,8% (vs. 3,6%) à 33 ans¹⁶⁰. En d'autres termes, si la situation professionnelle des « ex-placés » est plutôt moins favorable que celle des individus « jamais placés », les écarts tendent à se réduire avec l'âge.

Parallèlement à la situation professionnelle, le logement est la seconde variable la plus souvent étudiée pour évaluer l'insertion des « ex-placés ». Celle-ci apparaît néanmoins plus rarement que la précédente. Comme pour l'emploi, l'accès à un logement autonome dépend de l'âge des individus mais ici encore, cette variable est souvent sous-utilisée. Il n'est donc pas étonnant d'observer que les études à court terme mettent en évidence certaines difficultés qui n'apparaissent plus dans les études à plus long terme. Ainsi, sur les 20 jeunes de l'étude de R. Porter (1982), tous ont un endroit pour vivre, mais 14 ont connu au moins un

¹⁵⁸ Ferguson T. , *Children in care and after a study of a group of glasgow Children who came into the care of local authority*, London, Oxford University Press, 1966, pp. 91-113.

¹⁵⁹ La méthode a été décrite p. 85.

¹⁶⁰ Yi Cheung S., Heath A., *op. cit.*, 1994, p. 366-367

déménagement au cours des 15 mois suivant la fin de prise en charge¹⁶¹. Néanmoins, comme pour l'emploi, le contexte social de l'accès à un logement est ici mis en avant pour éviter des conclusions trop hâtives qui se risqueraient à établir des liens de causalité entre le fait de sortir d'une prise en charge et une forme d'instabilité résidentielle. « *It could be the beginnings of a tendency to drift from one form of insecure accomodation to another, a phenomenon which has been witnessed elsewhere in the country.* »¹⁶²

M. Stein et K. Carey ont suivi 45 jeunes âgés de 16 à 18 ans, pendant deux ans après leur fin de prise en charge dans la région de Wakefield en 1981-82¹⁶³. Au total, 4 séries d'entretiens ont été effectués avec un laps de temps d'environ six mois entre chaque passage¹⁶⁴. Concernant le logement, les auteurs notent une grande mobilité des « ex-placés » avec beaucoup de déménagements, une insatisfaction importante et des taux très élevés de déplacements chez ceux qui vivent seuls ou sortent de placements probatoires à domicile; des retours à une vie à plusieurs. Pour M. Stein et K. Carey, les principales raisons des déménagements s'expliquent par le sentiment de solitude, d'isolement, une reviviscence des difficultés familiales antérieures ou par la rupture de relations¹⁶⁵. En revanche, même sur du court terme on remarque une évolution positive de la situation résidentielle puisqu'entre le premier et dernier passage, la part des jeunes occupant un logement autonome est passée de 29 à 44%¹⁶⁶.

Dans l'étude du CREDOC portant sur des « ex-placés » de 21 à 24 ans, les auteurs comparent leur situation résidentielle à celle de l'ensemble des jeunes du même âge en 1990. Ils notent tout naturellement la plus grande importance de la vie solitaire ou en couple chez les « ex-placés ». « *Cela compense leur moindre présence au domicile parental, aisément explicable –pour une partie d'entre eux au moins– par les difficultés familiales qui ont précédé leur prise en charge par les services de l'A.S.E. ou de la P.J.J.* »¹⁶⁷

Enfin, notons l'étude de M. Corbillon, A. Dulery et M.-P. Mackiewicz (1996) qui ont observé le devenir de 62 jeunes sortis du même foyer « les Cèdres bleus ». 25 sont encore mineurs au

¹⁶¹ Porter R., *op. cit.*, p. 18. « *In this study all teenagers had somewhere to live, but all but six of them had changed their accomodation within fifteen months of leaving their children's home or foster home. Nine had changed their accomodation once, two three times, one four times and two as many as fives times.* »

¹⁶² Porter R., *Ibid.*, p. 18.

¹⁶³ Tous types de placements confondus : foyer, famille d'accueil ou appartement.

¹⁶⁴ Selon les passages, l'échantillon pouvait varier compte tenu de la difficulté à garder contact avec eux. Ainsi à la première vague d'enquête ils étaient 45, à la seconde 25, à la troisième 30 et à la dernière 24 mais avaient pu avoir des informations sur dix autres jeunes.

¹⁶⁵ Stein M., « Placement et devenir adulte. Une revue des recherches en Grande-Bretagne », in Corbillon M. (coord.), *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale, Actes du colloque international, Paris, 31 mai-1^{er} juin 1989*, Paris, Eds. CTNERHI, 1989, p. 298.

¹⁶⁶ Stein M., Carey K., *Leaving care*, Oxford, Basil Blackwell Ltd, 1986, pp. 77-88

¹⁶⁷ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, p. 72

moment de l'enquête, les plus âgés ont 26 ans. Ils comparent la mobilité des « ex-placés » selon deux groupes : les mineurs et les adultes. Ils notent alors « *les deux groupes "Adulte" et "jeune" s'opposent logiquement sur le nombre de déménagements depuis leur départ des Cèdres Bleus : les mineurs sont presque toujours sur le lieu d'accueil où ils sont allés à la sortie de l'établissement (19/25), les adultes ont, au contraire, déménagé entre 1 et 3 fois (21/37) ou plus (11).* »¹⁶⁸

Ainsi, les études à court terme dépeignent une situation résidentielle souvent chaotique où les déménagements sont fréquents¹⁶⁹, et où transparaît le manque de support familial souvent sollicité à cette période¹⁷⁰. Que nous apprennent, en revanche, les études à plus long terme ?

L'étude américaine de E. G. Meier (1962) observant des adultes de 28 à 32 ans anciennement placés « *dans le Minnesota pendant au moins cinq ans et (...) restés jusqu'à ce qu'ils se prennent eux même en charge* »¹⁷¹. La situation résidentielle est jugée satisfaisante : « *à de rares exceptions près, ces jeunes gens, hommes et femmes étaient des individus subvenant à leurs propres besoins, habitant des logements agréables (...)* »¹⁷²

L'étude de T. Festinger (1979), concernant 277 jeunes adultes âgés de 24 à 26 ans au moment de l'enquête, présente ici aussi des résultats positifs : « *les anciens placés étaient autant installés et satisfaits de leurs logements que les jeunes adultes de la population globale* »¹⁷³. En revanche, ils étaient « *moins satisfait de leurs quartiers comme endroits pour vivre.* »¹⁷⁴.

En France, l'étude de M. Corbillon, M. Duyme et J.-P. Assailly (1987-88) a peu étudié la situation résidentielle des « ex-placés ». Les auteurs précisent simplement qu'« *en ce qui concerne l'habitat, la moitié réside dans une maison individuelle et 45% sont propriétaires de leur appartement. Ces chiffres sont proches de ceux de la population globale (un peu plus de 50% d'habitat en maison individuelle et de propriétaires).* »¹⁷⁵ Cela suppose probablement que tous les « ex-placés » ont un logement autonome. Toutefois, nous ne connaissons rien du statut d'occupation, de la stabilité résidentielle...

¹⁶⁸ Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., *op. cit.*, 1997, p. 65

¹⁶⁹ Nous pouvons ajouter l'étude de L. Garnett *op. cit.*, p. 82. qui observe aussi une grande mobilité résidentielle ; ou encore celle de Biehal N., Wade J., Clayden J., Stein M., « *Leaving care in England. A research perspective* », *Children and Youth services review*, Vol. 16, n°3-4, 1994, pp. 231-254. Qui, observant l'insertion de 135 jeunes six mois après leur sortie notent que la précocité de l'âge à l'indépendance engendre des problèmes de logement.

¹⁷⁰ A ce propos, cf. Bonvalet C., « *Le Logement* », in De Singly F. et al., (éd.), *La famille : l'état des savoirs*, Paris, Nathan, 1991, pp. 169-171.

¹⁷¹ N'ayant pu obtenir l'étude originale, nous rapportons ici les propos de T. Festinger, *op. cit.*, 1989, p. 270

¹⁷² Festinger T., *Ibid.*, 1989, p. 270

¹⁷³ Festinger T., *Ibid.*, 1989, p. 275

¹⁷⁴ Festinger T., *Ibid.*, 1989, p. 275

¹⁷⁵ Corbillon M., Duyme M. et Assailly J.-P., *op. cit.*, p. 167

L'étude de M. Coppel, et A.-C. Dumaret (1990-92) est un peu plus explicite. Sur les 45 « ex-placés » rencontrés âgés de 23 à 39 ans, « *seuls 2 jeunes n'ont pas d'habitation personnelle, l'un vit en institution, l'autre est en prison. Les deux tiers des personnes interviewées vivent en appartement, les autres disposent d'une maison individuelle. 7 personnes sur 10 sont locataires, les autres sont propriétaires.* »¹⁷⁶ Ainsi, la situation résidentielle des « ex-placés » semble tout à fait satisfaisante, aucun d'entre eux n'est hébergé. Toutefois, cette description ne permet pas de connaître le parcours qu'ils ont traversé pour aboutir à cette situation.

Enfin, notons l'étude récente du devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000. L'équipe de M. D. Gheorghiu a interviewé par entretien, 72 sujets âgés de 19 à 40 ans. Ils avaient connu des parcours institutionnels différents : famille d'accueil et/ ou foyer ; FJT ; logement thérapeutique... L'analyse encore succincte met déjà en évidence quelques tendances : les « ex-placés » issus d'une prise en charge en famille d'accueil connaissent « *une plus grande stabilité, ils sont restés dans la région ou le département où ils résidaient étant enfants* »¹⁷⁷. A l'inverse, les « ex-placés » ayant connu davantage une prise en charge en foyer, connaissent des « *déplacements plus nombreux et souvent résident loin du lieu où se trouvait l'établissement d'accueil* »¹⁷⁷. Toutefois, les auteurs omettent de signaler le biais lié au caractère sélectif de l'admission de placement¹⁷⁸. Par ailleurs, la très grande majorité de ces personnes vit dans des logements sociaux situés à la périphérie des grandes villes.

Ainsi, lorsque la situation résidentielle a été étudiée, celle-ci laisse apparaître des résultats relativement médiocres à court terme et satisfaisants à plus long terme. Néanmoins, la question du logement n'a pas été appréhendée de manière dynamique. Souvent sommaires, les conclusions restent très descriptives d'une situation à un moment donné. Pourtant l'accès à un logement autonome fait partie intégrante de l'insertion d'une population jeune. Une analyse des trajectoires résidentielles devrait apporter davantage de connaissances quant à l'accès à leur autonomie.

Outre l'emploi et le logement, d'autres variables sociales et individuelles sont présentes dans certaines études sur le devenir à l'âge adulte de sujets anciennement placés.

¹⁷⁶ Coppel M., Dumaret A.-C., *op. cit.*, 1995, p. 96.

¹⁷⁷ Gheorghiu M.-D., Labache L., Legrand C., Quaglia M., Orta J.-R., Teixeira M., *La recherche des personnes et les entretiens, novembre 2000 – mai 2002, Rapport final de la recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000*, Non publié, Bobigny, juin 2002, 478 p

¹⁷⁸ cf. Partie 1- chapitre 2 : 1-2-5- Le mode de prise en charge observé

En premier lieu, la sociabilité des « ex-placés » est souvent présente, elle est fréquemment abordée sous l'angle des loisirs, des vacances ou des relations amicales et/ou de voisinage, entretenues par les intéressés. Ainsi, T. Ferguson (1960) énumère par ordre décroissant les loisirs les plus pratiqués par les garçons (danse, cinéma, football, télévision, lecture...) et les filles (danse, cinéma, télévision, patinage, chant, lecture...) à l'âge de 19 ans. Quel que soit leur sexe, il note que 12% d'entre eux déclarent n'avoir aucun loisir. Il présente les mêmes résultats lorsqu'ils ont 20 ans. Pour les garçons (dont les intérêts se portent davantage sur le cinéma, la danse, le « sport », la télévision ou la radio...) et les filles (danse, cinéma, lecture, tricot,...) l'absence d'intérêt pour le sport ou les loisirs se retrouve plus fréquemment (20%) à 19 ans¹⁷⁹. Ces résultats sont présentés sans aucun commentaire ou comparaison avec une population du même âge par exemple. Il est donc difficile de les interpréter.

De manière tout aussi descriptive, J. Sawras (1979) appréhende la sociabilité des 50 garçons âgés de 24 à 29 ans et anciennement placés dans un foyer de semi-liberté à partir des loisirs (« 50% pratiquent un sport et 80% s'occupent en restant au foyer (bricolage, jardinage, télévision). Très peu lisent. »¹⁸⁰) ; des vacances (« 32/50 prennent des vacances ; aucun manœuvre ne prend de vacances »¹⁸¹) ; des relations amicales observées uniquement auprès des 33 garçons qui vivent en couple (« 28 couples sur 33 ont des amis qu'ils fréquentent au moins une fois par semaine. »¹⁸²) ; enfin des relations de voisinage (« 24 couples sur 33 ont des relations avec leurs voisins immédiats. »¹⁸³). Cette absence d'interprétation, pour le moins gênante et rendant ces énumérations souvent inutiles, traduit en réalité, la difficulté de confronter ces résultats à des enquêtes de plus grande envergure. L'étude récente de O. Donnat, sur *les pratiques culturelles des français*¹⁸⁴, devrait permettre d'envisager quelques comparaisons à titre indicatif dans notre propre étude.

Notons par ailleurs, l'analyse multidimensionnelle des activités extra-professionnelles réalisée dans le cadre de l'enquête du CREDOC sur les 367 « ex-placés ». Quatre groupes se dégagent selon deux axes d'interprétation. Le premier axe distingue les faibles pratiquants des forts pratiquants, le second distingue ceux qui aiment aller au café, jouer aux cartes, au tiercé et ou au loto de ceux qui préfèrent les loisirs plus culturels, les vacances, le cinéma ou les activités associatives. Les femmes se retrouvent davantage parmi les faibles pratiquantes et plutôt dans

¹⁷⁹ Ferguson T., *op. cit.*, pp. 103-109.

¹⁸⁰ Sawras J., *op. cit.*, p. 175.

¹⁸¹ Sawras J., *op. cit.*, p. 176.

¹⁸² Sawras J., *op. cit.*, p. 178.

¹⁸³ Sawras J., *op. cit.*, p. 180.

¹⁸⁴ Donnat O., *Les pratiques culturelles des français*. Enquête de 1997, La Documentation française, Paris, 1998, 359 p.

les loisirs d'intérieurs. Au-delà de la socialisation sexuée que l'on peut retrouver dès le plus jeune âge à travers les loisirs pratiqués spécialement par les hommes ou par les femmes¹⁸⁵, le temps consacré à l'éducation des enfants explique en grande partie ces comportements. A l'inverse on retrouve les hommes sans conjoint, vivant chez les parents parmi les forts pratiquants, qu'il s'agisse de loisirs d'intérieurs ou d'extérieurs. Les hommes en couples et souvent mieux insérés professionnellement (peut-être car plus âgés) pratiquent davantage les sorties au café ou avec les amis que le sport ou le cinéma.¹⁸⁶

Ainsi, la sociabilité évaluée à partir de certains thèmes apportent rarement des réponses claires à l'insertion sociale que cela induit. Ce thème reste pourtant à approfondir car c'est là, un sujet qui ouvre des débats très controversés lorsqu'on le confronte au temps de la prise en charge. En effet, au cours d'un placement la plupart des jeunes se verront offrir tout un éventail de loisirs, de vacances auxquels ils n'auraient peut-être jamais pu accéder en restant dans leur milieu d'origine. Ce qui en ressort plusieurs années après peut ainsi avoir son intérêt.

A côté de la sociabilité, le thème de la participation à la vie civique est parfois utilisé comme d'indicateur d'intégration sociale. Il peut être abordé sous l'angle de l'inscription aux listes électorales. L'observation d'une telle variable s'explique différemment selon les populations observées. Ainsi, l'ouverture des droits civiques nécessite « *l'obligation de justifier d'un domicile habituel et régulier [...le fait de] n'avoir encouru certaines condamnations précisées par le code pénal. [... enfin de] se faire inscrire en temps voulu et aux époques prescrites sur les listes électorales.* »¹⁸⁷ L'étude de J. Breuvert, A. Algan et J. Selosse (1964-67) portait sur le devenir d'une population de 2543 mineurs de justice dix à quinze ans après leur comparution devant la juridiction pour enfants (enquête sur dossiers et documents administratifs). Classant leurs données selon trois groupes –les réadaptés (n=1482), les non-réadaptés (n=459) et les sujets aux comportements douteux (n=473)¹⁸⁸ – ils observent que 55,5% des « réadaptés » sont inscrits sur les listes électorales, 11,8% des « non-réadaptés » et 37,8% des « sujets à comportements douteux ». Le faible résultat des « non-réadaptés » s'explique par une part importante d'individus ne jouissant plus de leurs droits civiques

¹⁸⁵ Bozon M., « Les loisirs forment la jeunesse », *Données sociales 1990*, Insee, 1990, pp. 217-222 ; Brugeille C. Cromer I., Cromer S., « Les représentations du masculin et du féminin dans les albums illustrés ou comment la littérature enfantine contribue à élaborer le genre », *Population, revue de l'INED*, n° 2, mars-avril 2002, p. 261-292

¹⁸⁶ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, pp. 89-91.

¹⁸⁷ Breuvert J., Algan A., Selosse J., *op. cit.*, p.74.

¹⁸⁸ 129 individus n'ont pas pu être classés faute de renseignements suffisants

(48.9%), alors que les « sujets aux comportements douteux », n'ont pas fait les démarches pour s'inscrire sur les listes électorales (47,6%)¹⁸⁹.

L'observation de l'inscription sur les listes électorales n'a pas été étudiée uniquement pour des populations anciennement délinquantes. Ainsi, les auteurs de l'étude allemande sur le devenir de sujets anciennement placés en village d'enfants SOS, ont abordé l'intérêt à la politique afin d'étudier l'intégration sociale dans le domaine extra-professionnel. L'observation de la participation électorale aux dernières élections fédérales avait l'avantage de pouvoir être facilement confrontée aux statistiques officielles. Ainsi les « ex-placés » étaient 70% à avoir voté aux dernières élections (qui correspondaient au Bundestag du 3 octobre 1976) contre 85% au niveau national des 21-30 ans. Toutefois les auteurs précisent qu'une part importante (11%) des « ex-placés » avaient refusé de répondre à cette question. Deux hypothèses étaient alors avancées : soit les enquêtés avaient refusé d'avouer leur participation électorale, soit ils considéraient la question déontologiquement déplacée¹⁹⁰.

Un autre thème qui apparaît assez fréquemment dans ces études est celui de la santé. Celui-ci peut se diviser en deux sous-parties : la santé physique et la santé mentale. L'étude américaine de T. Festinger (1979) permettant un certain nombre de comparaisons n'observe aucune différence essentielle entre le groupe des « ex-placés » et le groupe témoin quant à leur état de santé physique. Celui-ci a été appréhendé en les questionnant sur une série de symptômes courants. En revanche, concernant la santé mentale, il observe un recours plus fréquent aux spécialistes de la santé mentale parmi les « ex-placés ». D'après l'auteur, ce comportement est induit par une meilleure sensibilisation à la prise en compte de ces problèmes du fait de leur expérience de placement¹⁹¹. Plus récemment, en France, l'étude de M. Coppel, et A.-C. Dumaret (1990-92) aborde le thème de la santé à la fois en observant ceux qui ont été malades (1/2 des hommes et 1/3 des femmes), hospitalisés (44% ont été hospitalisés depuis leur sortie), mais aussi ceux qui ont des troubles psychosomatiques (38% dont l'asthme, les maux de tête, d'estomac, de dos, difficulté de sommeil, préoccupation corporelle... Les auteurs ajoutent « *dans l'ensemble, la moitié de ces adultes considèrent que leur état de santé est « très satisfaisant » ou « bon », 17 qu'il est « normal », et 6 disent avoir (ou avoir eu) des problèmes de santé* »¹⁹² Ici encore, l'absence de comparaison ne permet pas d'évaluer l'état de santé des « ex-placés ». Nous pouvons simplement remarquer que ces proportions se rapprochent des résultats de l'enquête du CREDOC puisque « 47.3% se déclarent en bonne

¹⁸⁹ Breuvar J., Algan A., Selosse J., *Ibid.*, p.74

¹⁹⁰ Raithel M., Wollensack H., *op. cit.*, p. 89-90.

¹⁹¹ Festinger T., *op. cit.*, 1989, p. 277

¹⁹² Coppel M., Dumaret A.- C., *op. cit.*, 1995, p. 98.

santé ; 36,3% « être malade comme tout le monde ; 7,9% être souvent malade ou fatigué ; et 3,5% disent ne rien pouvoir faire à cause de leur santé »¹⁹³. Cette même étude aborde un autre point concernant la santé : la protection sociale en cas de maladie. Dans l'ensemble, « les personnes interrogées sont plutôt correctement prises en charge dans ce domaine. »¹⁹⁴

Dans l'étude des Cèdres Bleus, la santé a été appréhendée uniquement sous l'angle physique, ainsi sur les 62 « ex-placés », « la santé pose (ou a posé) problème à 10 adultes et jeunes, pour des difficultés en général ponctuelles et relativement mineures (appendicite, kyste). Cependant quelques maladies plus graves ou chroniques sont signalées : phlébite, asthme, amblyopie, rhumatismes. Deux personnes indiquent une invalidité, l'une à 15% et l'autre à 80%, cette dernière justifiant une allocation adulte handicapée, versée par la COTOREP »¹⁹⁵

Cette énumération de maladies souvent présente dans les études abordant le thème de la santé traduit probablement l'incapacité de traiter sociologiquement ce thème fortement médical. Nous pouvons alors nous demander la pertinence d'inclure de telles questions dans ces recherches. Ne devraient-elles pas plutôt faire l'objet de recherches plus approfondies, plus spécifiques et peut-être être laissées au domaine de la recherche médicale. A ce propos une étude récente (1998) a été réalisée par l'unité « épidémiologie et biostatistique » de l'INSERM¹⁹⁶. Elle permet de mieux connaître la santé des adolescents (14-21 ans) au moment de leur prise en charge par la protection judiciaire de la jeunesse. Leurs conclusions mettent en évidence que ces jeunes ont de multiples troubles médicaux parfois chroniques et graves. Le thème du devenir de la situation médicale de ces jeunes nécessiterait donc d'être observé. Une enquête pluridisciplinaire sur le devenir d'enfants placés pourrait pallier les difficultés pour des sociologues de traiter cette question.

Ainsi, l'étude du devenir individuel des « ex-placés » a, dans les premières décennies tenté d'observer des comportements marginaux tels que la délinquance, la consommation excessive d'alcool ou les troubles psychiatriques avec un objectif parfois flou qui oscillait entre le souhait d'alerter les pouvoirs publics du danger d'un devenir très sombre encouru par les jeunes placés et celui de mettre fin à la stigmatisation dont étaient et sont parfois encore victimes ces populations. Certaines de ces études observaient d'ailleurs le devenir des enfants placés uniquement à partir de variables négatives. D'autres, plus nombreuses, complétaient

¹⁹³ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, p. 94.

¹⁹⁴ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, p. 95.

¹⁹⁵ Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., *op. cit.*, 1997, p. 69.

ces analyses d'observations à partir de variables plus neutres telles que l'emploi, le logement, la sociabilité au sens large ou la santé. Les études plus récentes se consacrent d'ailleurs uniquement à ce type d'observation, mettant ainsi en avant l'évolution lente mais réelle d'un changement de préoccupation face au devenir de cette population. Néanmoins, l'observation de variables telles que le logement ou l'emploi a pour objectif de connaître les conditions de vie actuelles des « ex-placés ». Omettant souvent de s'inscrire dans un processus d'insertion, les résultats restent trop souvent au niveau descriptif. Rarement comparés à d'autres populations compte tenu des difficultés que cela engendre, il est encore difficile d'en tirer des conclusions solides quant au niveau d'insertion des « ex-placés ».

Par ailleurs, un second type d'analyse du devenir des enfants placés se situe au niveau de la famille. Celle-ci peut être appréhendée sous plusieurs angles dont les objectifs diffèrent.

2-2- Le devenir observé au niveau de la famille

Comme n'importe quel individu, les « ex-placés » sont inscrits dans deux familles désignées par T. Parsons¹⁹⁷ comme la famille d'orientation (ou d'affiliation) c'est-à-dire dans laquelle *Ego* est né et la famille de procréation qui résulte du mariage d'*Ego*. Celles-ci déterminent les deux niveaux d'analyses observables dans les études sur le devenir des enfants placés. Nous mettrons à part l'analyse de la reproduction intergénérationnelle du placement car selon la méthode employée elle observe l'un ou l'autre des deux types de famille.

2-2-1- Observer les relations entre la famille d'affiliation et *Ego*

Connaître le devenir des relations qu'entretiennent les « ex-placés » avec les membres de leur famille « biologique », « naturelle » est directement lié au débat sans fin du maintien du lien familial au cours du placement. Plus fréquemment observé au niveau des relations à l'âge adulte entre les « ex-placés » et leurs parents, il existe aussi certaines études sur le devenir des relations fraternelles. Il est nécessaire de rappeler ici, qu'un enfant pris en charge par la protection de l'enfance est en très grande majorité sous l'autorité de ses parents. Seuls les

¹⁹⁶ Choquet M., Ledoux S., Hassler C., Paré C., *Adolescents (14-21 ans) de la protection judiciaire de la jeunesse et santé*, avec la participation d'A. Dru, D. Cazier, M.-L. Vincent.[et al.]. - Paris : Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, 1998. - 146 p.

¹⁹⁷ Parsons T., « Le système de parenté dans les États-Unis d'aujourd'hui », in *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon, 1955 [1937], pp. 129-150.

pupilles de l'Etat, qui forment une petite minorité des enfants protégés¹⁹⁸ n'ont *a priori* plus de relations avec leurs parents, soit car ils sont décédés, soit car ils sont déchés de leur droits parentaux. Or, la question du maintien du lien entre l'enfant placé et ses parents a toujours suscité des débats basés sur l'idéologie de l'autorité parentale. Selon S. Tomkiewicz, jusqu'à la fin des années 1960, « *le maintien du lien ne comptait pour rien, la famille était considérée d'emblée et a priori comme nocive, voire toxique, non pas parce que maltraitante mais parce que incapable d'assurer l'éducation scolaire et morale de l'enfant* »¹⁹⁹ Comme le rappelle P. Verdier dans son ouvrage « *L'enfant en miettes* », tous les enfants pris en charge étaient assimilés aux pupilles de l'Etat puisque aucune règle de vie n'était précisée dans le Code de la famille et de l'A.S.E. avant 1986. Or, l'article 69 de ce code stipulait avant cette date que « *le lieu de placement du pupille reste secret, sauf décision contraire du tuteur prise dans l'intérêt de l'enfant* ». Toutefois, une circulaire du Ministère de la santé du 19 janvier 1976, relative à l'exercice du droit de visite des parents à leurs enfants admis au service de l'A.S.E. « *vient suggérer que les relations parents-enfants étaient un droit et un besoin.* »²⁰⁰ Enfin, c'est la loi du 6 juin 1984²⁰¹, qui a permis que « *les parents ayant recours aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance retrouvent, en dépit de leurs difficultés de tous ordres, une place d'acteur dans les projets concernant l'enfant* »²⁰².

Une récente étude de la DREES publiant les statistiques nationales des enfants pris en charge par l'A.S.E., met en évidence les répercussions de cette Loi sur l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'A.S.E.. Ainsi entre 1983 et 1990, le nombre d'enfants accueillis à l'A.S.E. dans le cadre d'une mesure de placement a diminué de 20%, il a ensuite légèrement progressé (entre 1992 et 1998, il a augmenté de 0,7%). Parallèlement les mesures éducatives permettant d'éviter le placement ont augmenté de 27% entre 1984 et 1998²⁰³. La politique de la protection de l'enfance et de l'adolescence tend donc de plus en plus à favoriser le maintien du lien parental. Toutefois, ces politiques reposent en grande partie sur des idéologies et non pas sur des résultats d'études qui auraient pu prouver la nécessité ou au contraire, les effets néfastes

¹⁹⁸ Pour rappel : seuls 1,5% des enfants placés en MECS sont pupilles de l'Etat au 01/01/94. Cf. Partie 1-chapitre 1- 2-3-2-1- Origine du placement.

¹⁹⁹ Tomkiewicz S., "Le maintien du lien : pourquoi ?", In Gabel M., Lebovici S., Mazet P., *Maltraitance : Maintien du lien ?*, Paris, Editions Fleurus, 1995, p. 111.

²⁰⁰ Verdier P., *L'enfant en miettes, L'enfant en miettes, l'Aide Sociale à l'Enfance bilan et perspectives d'avenir*, Toulouse, Privat, 1992, p. 22.

²⁰¹ Loi du 6 juin 1984 relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance et au statut des pupilles de l'Etat.

²⁰² Chretien J., « Le maintien des liens. Les relations parents-enfants dans les situations de restriction des droits d'hébergement et des droits de visite », In *Sauvegarde de l'enfance*, n°3-4, 1999, p. 216.

²⁰³ Cf. Partie 1- chapitre 1- 2-3-1- Les caractéristiques des prises en charge par l'ASE et la PJJ ; Ruault M., Callegher D., « L'Aide Sociale à l'Enfance : Davantage d'actions éducatives et de placements décidés par le juge », In *Etudes et Résultats*, Drees, N°46, Janvier 2000, p.2

du maintien du lien avec un parent maltraitant. Pourtant les travaux de M. Corbillon, J.-P. Assailly et M. Duyme²⁰⁴ ont mis en évidence les effets pernicioeux pour l'enfant de rencontres conflictuelles souvent irrégulières ou instables et par conséquent l'importance d'une régulation de ce type d'entrevues. De la même manière, l'étude de M. Coppel et A.-C. Dumaret a montré à la fois que « *les adultes qui ont un fonctionnement psychique très pauvre ont rencontré leurs parents de façon rare et irrégulière* » mais aussi que « *plus que l'effet bénéfique des rencontres, [les résultats] suggèrent l'effet néfaste de l'irrégularité de celles-ci* »²⁰⁵. Enfin, une étude sur le devenir à long terme d'une cohorte d'enfants maltraités a été réalisée en 1991 par C. Mignot, P. Strauss et M. Drouet. Elle concerne 18 jeunes interviewés 20 ans après qu'ils aient été hospitalisés pour mauvais traitements. L'échantillon était constitué majoritairement de filles (15 filles et trois garçons) qui avaient entre 20 et 33 ans au moment de l'entretien. Les résultats de cette étude montrent que pour la plupart « *Les liens avec leurs familles naturelles sont distants, épisodiques, souvent réduits à quelques entrevues annuelles. On ne peut parler de relations affectives chaleureuses ni de soutien réciproque.* »²⁰⁶ Cette étude conclut alors, par une question sous forme de réflexion : « *Peut-on créer de nouveaux liens sans avoir renoncé à ceux qui n'ont pas existé ? Sans avoir accepté et intégré ceux qui ont existé ?* »²⁰⁷

L'observation du devenir des liens fraternels induit un autre débat : celui de ne pas séparer les enfants d'une même fratrie lors d'un placement. Certains types de placements favorisent en effet le regroupement entre frères et sœurs, c'est le cas des Villages d'Enfants en Allemagne comme en France: « *Eduquer ensemble "frères et sœurs" a toujours été l'un des principes essentiels des Villages d'Enfants SOS.* »²⁰⁸. A l'inverse, les caractéristiques d'accueil de certains foyers traduisent l'impossibilité de regrouper les fratries : les foyers non mixtes ou ceux accueillant des enfants sur une tranche d'âge limitée. A ce propos, notons l'existence de l'étude écossaise de M. Kosonen (1996)²⁰⁹ portant sur 337 enfants dont 285 étaient placés en famille d'accueil et 52 adoptés. Elle ne porte pas sur la notion de devenir mais permet de mieux comprendre la complexité des raisons qui amènent à la séparation de la fratrie au cours d'un placement : Tous les membres de la fratrie ne nécessitent pas un placement (52%) ; les

²⁰⁴ Corbillon M., Assailly J.-P., Duyme M., *op. cit.*, p.

²⁰⁵ Coppel M., Dumaret A.-C., *op. cit.* pp. 142-143.

²⁰⁶ Mignot C., « Le Lien chez des jeunes maltraités, 20 ans après à propos d'une recherche », In Gabel M., Lebovici S., Mazet Ph. (Dir), *Maltraitance : Maintien du lien ?*, *op. cit.* p. 60.

²⁰⁷ Mignot C., *Ibid.* p. 60.

²⁰⁸ Raithel M., Wollensack H., *op. cit.*, p. 89-90

frères et sœurs ont été placés à des moments différents et n'ont pu être réunis par la suite dans le même placement (18%) ; Certains enfants ont besoin d'une attention individuelle qui serait dommageable aux autres frères et sœurs (8%) ; Le placement avec les frères et sœurs a été interrompu (8%) ; Il existe une trop grande différence d'âge entre les frères et sœurs pour qu'ils soient placés en même temps (6%) ; Il existe un manque de placement approprié à ce type d'accueil (5%) ; la séparation émane d'un choix de l'enfant (3%)²¹⁰. Le thème de devenir des relations fraternelles après un placement mériterait donc d'être analysé en prenant en compte toutes ces dimensions.

Aussi curieux que cela puisse paraître, l'étude allemande sur le devenir des enfants du Village d'enfants SOS, n'ont pas étudié les relations fraternelles à l'âge adulte. En revanche, l'étude française sur le « *devenir des enfants placés en village pour enfants* »²¹¹ consacre une large part à ce sujet. A partir de 32 entretiens dont 17 avec des adultes anciennement placés²¹², D.-H. Dray met en évidence la complexité des liens fraternels qui se construit au cours du placement à la fois entre frères et sœurs biologiques – dont l'auteur souligne très justement que les fratries sont rarement complètes mais sont uniquement formées des plus jeunes d'entre eux – mais aussi entre frères et sœurs de familles différentes, et vivant sous le même toit. C'est bien là l'enjeu de ce type de placement, qui peut correspondre aussi à certaines pratiques en famille d'accueil. De quelle fratrie parlons-nous ? Et même si l'on s'en tient aux liens de sang, rares sont les études sur le devenir des « ex-placés » à avoir abordé la question des relations fraternelles²¹³. L'étude longitudinale de J. Hodges et B. Tizard²¹⁴ – portant sur le devenir à 4, 8 et 16 ans de 65 enfants tous placés en institution au cours de deux premières années de leur vie (au début des années 1970)– ont observé les relations entretenues avec leurs frères et sœurs à l'âge de 16 ans selon la trajectoire parcourue depuis leur placement précoce. Ainsi, ceux qui ont finalement été adoptés présentent moins de difficultés relationnelles avec leurs frères et sœurs (3/12) que ceux retournés dans leur famille d'origine (5/9). Par ailleurs, il a été demandé aux mères des enfants ayant des frères et sœurs si, à leur avis, l'enfant suivi resterait en contact avec ceux-ci une fois adulte et vivant de façon

²⁰⁹ Kosonen M., « Maintaining sibling relationships- Neglected dimension in child care practice », *British Journal of social work*, 1996, Vol. 26, n°6, pp. 809-822.

²¹⁰ Kosonen M., *op. cit.*, pp.816-817

²¹¹ Nous faisons ici référence à l'article de D.-H. Dray, « Le devenir des enfants placés en villages pour enfants » in Corbillon M. (coord.), *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale, Actes du colloque international, Paris, 31 mai-1^{er} juin 1989*, Paris, Eds. CTNERHI, 1989, pp. 311-322.

²¹² Ces 17 entretiens sont complétés par 9 entretiens auprès de mères éducatrices et 6 auprès d'adolescents de 14 à 18 ans.

²¹³ Nous n'en avons recensé que deux mais le caractère incomplet de cette liste d'études ne nous permet pas de conclure à une *quasi*-absence d'observation sur ce thème.

²¹⁴ Cf. présentation de l'étude p. 84.

autonome. A cette question hypothétique, aucune des mères du groupe contrôle n'a répondu que l'enfant perdrait vraisemblablement contact avec eux, contrairement à 4 des 19 mères du groupe des « ex-placés » (2 parmi les 14 mères d'enfants adoptés et 2 parmi les 5 mères d'enfants rendus à leur mère).²¹⁵

L'étude de M. Coppel, A.- C. Dumaret, précise à son tour que « *pratiquement tous ces adultes ont des liens avec leur famille d'origine mais il s'agit plus de relations avec leurs frères et sœurs (37 jeunes) que de relations avec leurs parents (17 jeunes). [...] Près d'un jeune sur trois a des relations régulières avec un ou plusieurs frères et sœurs. Les aînés des fratries ont souvent aidé les plus jeunes au moment où ils ont quitté le placement familial : hébergement, recherche d'un emploi...* »²¹⁶

En d'autres termes, l'étude du devenir des liens fraternels est jusqu'ici peu étudiée. Souvent sommaires, les résultats n'apportent que peu d'informations quant à la nature des liens et surtout aux types de fratrie concernée. Par exemple, l'absence totale d'observation de relations avec la demie-fratrie laisse apparaître l'absence de prise en compte des particularités des structures familiales dont sont originaires certains « ex-placés ».

A l'inverse de la famille d'affiliation, l'observation de la famille de procréation engendre d'autres objectifs d'évaluation.

2-2-2- Observer la famille de procréation des « ex-placés ».

Il paraît difficile d'observer le devenir adulte d'individus sans prendre en compte la famille nouvellement construite, c'est-à-dire la famille de procréation. Ici encore, l'âge des enquêtés est une variable importante pour observer la situation matrimoniale des « ex-placés ». L'époque à laquelle s'est réalisée l'enquête est tout aussi importante. En effet, entre les premières études qui datent des années 1920 et les plus récentes, la famille a considérablement évolué. Le mariage n'est plus un indicateur pertinent pour observer la constitution d'un couple puisque « la cohabitation hors mariage s'installe dans la durée »²¹⁷. Ainsi, « *A la fin des années soixante, il était rare que les couples se forment sans se marier d'emblée. En trente ans, entre 1965 et 1995, la mise en couple sans mariage s'est imposée*

²¹⁵ « *We asked the mothers of children who had sibs wheter they felt the study child would remain in touch with their sibs when they had all grown up and left home. To this hypothetical question, non of the comparison mothers responded that the child would probably lose touch, but four of a total of 19 mothers of the ex-institutional group did - 2 out of 14 adopted and two out 5 restored.* » Hodges J., Tizard B., *op. cit.*, p. 82

²¹⁶ Coppel M., Dumaret A.- C., *op. cit.*, p. 97.

²¹⁷ Toulemon L., « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée », *Population*, n°3, mai-juin 1996, pp.675-716.

comme mode d'entrée en union, passant de 10% à 90% des couples »²¹⁸. Certes à terme, le mariage reste encore la norme – « 88% des unions commencées vers 1970 étaient mariées dix ans plus tard (en 1980) ; parmi les unions formées en 1980, c'est encore 68% des couples qui sont mariés en 1990 »²¹⁹ – mais les différentes études sur le devenir adulte des « ex-placés » observent rarement sur le long terme. Or, les tranches d'âge observées coïncident, au moins pour les études les plus récentes, à la période de cohabitation pré-nuptiale observée par tous les démographes de la famille. Dans quasiment chaque étude sur le devenir, le statut matrimonial des « ex-placés » est présenté. Toutefois, et malgré la faiblesse des explications accompagnant ces chiffres, la répartition des « ex-placés » selon leur statut matrimonial ne présente aucun résultats qui seraient spécifiques à cette population. En d'autres termes, ces présentations traduisent surtout la situation de la décohabitation pré-nuptiale observée très couramment dans ces tranches d'âges. Par exemple, l'étude de M. Coppel, A.- C. Dumaret, portant sur 45 « ex-placés » de 23 à 39 ans (âge moyen 28 ans) présente les résultats sur la situation matrimoniale de la manière suivante : 36/45 soit 80% vivent en couple soit mariés (18/45) soit en concubinage en proportion identique. 9/45 vivent seuls : davantage de garçons que de fille. « *Le concubinage ou le mariage a été plus tardif pour les hommes que pour les femmes. Pour un tiers d'entre elles, la rencontre du conjoint a coïncidé avec le départ du placement. Il y a lieu de souligner la stabilité des liens conjugaux car 20 d'entre eux vivent toujours avec celui ou celle avec qui ils ont débuté leur vie amoureuse...* »²²⁰

Nous ne nous attarderons donc pas sur ce thème préférant développer les résultats souvent bien plus riches sur la notion du « choix » et du « soutien » du conjoint. En sociologie et en démographie, ce thème est principalement abordé sous l'angle de l'homogamie et endogamie sociale²²¹, ce qui n'est pas le cas des études sur le devenir d'individus anciennement placés. Ce sujet a surtout été étudié en Grande-Bretagne par D. Quinton et M. Rutter et porte davantage sur l'observation du conjoint de femmes anciennement placées que d'hommes. A partir de l'étude prospective portant sur 94 « ex-placées » en institution, interrogées

²¹⁸ Toulemon L., *Ibid.*, p. 684.

²¹⁹ Toulemon L., *Ibid.*, p. 687.

²²⁰ Coppel M., Dumaret A.- C., *op. cit.*, p. 95.

²²¹ Girard A., *Le choix du conjoint : une enquête psycho-sociologique en France*, Paris, INED, Travaux et documents, cahier n°70, PUF, 1974, 201 p. ; Singly (de) F., « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Economie et Statistique*, n° 142, 1982, pp. 7-20 ; Singly (de) F., *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987, 229 p. ; Bozon M., « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. II. – Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint. », *Population*, n°3, 1990, pp. 565-601 ; Bozon M., Héran F., « La découverte du conjoint. I. Evolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population* n°6, 1987, pp. 943-986 ; Bozon M., Héran F., « La découverte du conjoint. II. Les scènes de rencontre dans l'espace social. », *Population* n°1, 1988, pp. 121-150 ; Bozon M., « Choix du conjoint et reproduction sociale », *Ecoflash*, n°64, décembre 1991, 4 p.

lorsqu'elles avaient entre 21 et 27 ans et comparées à un groupe contrôle composé de 51 jeunes femmes du même âge, les auteurs ont observé l'influence du conjoint sur les conditions de vie des « ex-placées ».²²² Cette étude compare les comportements parentaux des « ex-placées » selon le type de conjoint choisi. Deux distinctions ont été repérées par les auteurs : les conjoints « déviants » opposés aux conjoints « non-déviants » ; et les conjoints « soutien » opposés aux conjoints « non-soutien ». La déviance est alors définie en terme de problèmes psychiatriques, de délinquance, d'alcoolisme ou de drogue, ou des difficultés relationnelles existant de longue date²²³. Quant au soutien conjugal, celui-ci est évalué par l'existence d'un mariage harmonieux, le fait que les femmes parlent chaleureusement de leur conjoint et/ou affirment se fier de façon certaine à eux²²⁴. Le fait de choisir un conjoint « déviant » ou « non-déviant » ne dépend pas des propres caractéristiques (déviantes ou non) des « ex-placées »²²⁵. Par contre, les « ex-placées » ayant un conjoint « déviant » ont plus fréquemment un fonctionnement social « pauvre » que les autres. « *Of those with non-deviant spouses 15% had poor current social functioning, compared with 46% with a spouse who showed deviance in his teens.* »²²⁶ De plus, c'est la notion de conjoint « soutien » qui semble la plus significativement associée aux qualités parentales (*the quality of parenting*) des « ex-placées ». Par ailleurs, cette étude a été élargie en 1990 à un groupe de 91 garçons anciennement placés en foyer²²⁷. Pour les deux sexes, le choix d'un conjoint « soutien » apparaît comme un facteur protecteur sur le devenir des « ex-placés ». En revanche, les hommes anciennement placés ont moins de chance que leurs homologues féminins de se retrouver avec un époux déviant et donc moins de risque de manquer de soutien conjugal²²⁸. Ici encore, ces études britanniques observent la situation conjugale au moment de l'enquête, l'observation longitudinale en particulier à partir des trajectoires conjugales des « ex-placées » pourraient permettre un autre type d'analyse et en particulier observer les mises en couples et ruptures selon le choix du conjoint. De plus, D. Quinton, M. Rutter et C. Liddle ont

²²² Quinton D., Rutter M., Liddle C., « Institutional rearing, parenting difficulties and marital support », *Psychological medicine*, 1984, Vol. 14, n°1, pp. 107-124.

²²³ « (defined in terms of psychiatric disorder, criminality, a drink or drug problem, or long-standing difficulties in personal relationship) », Quinton D., Rutter M., Liddle C., *Ibid.*, p. 115.

²²⁴ « (a supportive spouse : this was rated if there was a harmonious marriage, if the women talked warmly about her spouse and / or if she said definitely confided in him. » Quinton D., Rutter M., Liddle C., *Ibid.*, p. 115.

²²⁵ « The presence of behavioral deviance did not predict the women's spouse's characteristics. » Quinton D., Rutter M., Liddle C., *Ibid.*, p. 116.

²²⁶ Quinton D., Rutter M., Liddle C., *Ibid.*, p. 119.

²²⁷ Rutter M., Quinton D., Hill J., « Adult outcome of institution-reared children : Males and females compared. » in Robins Lee N., and Rutter M., *Straight and devious Pathways From Childhood to adulthood*. Cambridge, U.K., Cambridge University Press, 1990, pp. 135-157.

²²⁸ « Ex-care men were less likely than their female counterparts to land up with deviant spouses and hence, less likely to lack marital support » : Rutter M., Quinton D., Hill J., *Ibid.*, p. 148.

distingué les types de conjoints à partir de leurs comportements au moment de l'enquête, on ne connaît donc pas le vécu des conjoints au cours de leur enfance. Cette distinction a été observée par M. Coppel, A.- C. Dumaret dans l'étude de l'œuvre Grancher. « *Le choix du conjoint nous a semblé gouverné par deux tendances opposées : - la première conduit à choisir quelqu'un qui va plutôt les aider ; quelqu'un grâce à qui ils pourront avoir la famille qui leur a manqué. Ce sera un homme (...) ayant eu une enfance plutôt heureuse et choyée, avec des parents présents et accueillants. En se mariant le jeune entre dans sa belle-famille et se l'approprie ; l'autre tendance conduit au contraire à choisir un conjoint comme « en miroir » de ce qu'ils sont eux-mêmes ; quelqu'un qui a souffert dans son enfance, qui a été mal aimé et éventuellement placé, quelqu'un que l'on veut aider. Chacun des protagonistes du couple se reconnaît dans ce que vit l'autre. Dans les cas heureux, on est deux pour lutter contre l'adversité et on s'en sort à deux. Dans les cas malheureux, on sombre à deux dans le malheur.* »²²⁹ La prise en compte des différents parcours de vie des conjoints nous est apparue être un point intéressant à développer au cours de notre étude sur le devenir des « ex-placés » du Caligo.

La famille de procréation est formée certes d'un conjoint mais aussi des enfants. Sur ce thème, les études sur le devenir des « ex-placés » laissent une large place à l'observation de la descendance des « ex-placés ». Elles sous-tendent généralement l'idée d'une éventuelle reproduction du comportement de placement. Au début de ce chapitre, nous avons abordé ce thème sous l'angle de méthodologie. En effet, celui-ci est présenté de deux manières : soit par une analyse rétrospective qui observe si les parents d'un enfant placé ont eux-mêmes été placés au cours de leur enfance ; soit par une analyse prospective qui observe si les enfants des « ex-placés » sont placés à leur tour. Nous nous intéresserons donc ici qu'aux analyses prospectives. Toutefois, le thème de la reproduction n'apparaît pas dans les premières études étudiant pourtant les enfants des « ex-placés ». Ainsi, T. Festinger, rapportant l'étude d'E. Meier (1962) qui avait observé le devenir de « *66 adultes, dont la plupart ont été interviewés lorsqu'ils avaient entre 28 et 32 ans. Tous avaient été placés dans le Minnesota pendant au moins cinq ans et l'étaient restés jusqu'à ce qu'ils se prennent eux-mêmes en charge* »²³⁰, note qu'ils s'occupent bien de leurs enfants. T. Ferguson (1960), dont l'observation porte sur le devenir à court terme d'enfants anciennement placés (au maximum deux années après la fin

²²⁹ Coppel M., Dumaret A.- C., *Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'Oeuvre Grancher*, op. cit. p. 132.

²³⁰ N'ayant pu obtenir l'étude originale Meier E., *Former foster children as adult citizens*, Columbia University, DSW Dissertation, 1962, nous citons ici Festinger T., *ibid*, p. 270.

de prise en charge) remarque juste que 7% des filles (n=95) ont donné naissance à des enfants illégitimes entre leur dix-huitième et vingtième anniversaire²³¹. Outre le fait discutable que cette observation ait été calculée qu'à partir du sexe féminin, la proportion de 7% présentée sans autres renseignements ne laisse entrevoir l'importance ou non de ce phénomène. Rien n'est d'ailleurs précisé quant au devenir de ces enfants illégitimes.

C'est en 1976, que l'observation d'une reproduction de la maltraitance se laisse entrevoir dans l'étude allemande. Ainsi M. Raithel et H. Wollensack observent que parmi les 49/114 « ex-placés » qui ont débuté leur descendance, « 94% des enfants de nos sujets vivent chez leurs parents ou chez leur mère, c'est-à-dire que rares sont ceux qui, comme leurs parents, ont dû être placés en-dehors de leur famille dans une institution de l'éducation publique ou chez des parents nourriciers. »²³² A.-C. Dumaret en 1982, avait trouvé des résultats similaires (50% ont des enfants qui vivent pour 90% d'entre eux avec leurs 2 parents), sur un échantillon de 212 « ex-placés » en Village d'enfants en France, et âgés de 18 à 35 ans au moment de l'enquête²³³. Néanmoins, ce type d'informations n'exclue pas l'existence de placement des enfants des « ex-placés » dont la fin de prise en charge est survenue avant la date de l'enquête. Par ailleurs, et comme dans la plupart des études sur le devenir des « ex-placés », la tranche d'âge de ces derniers excède rarement la trentaine d'année. Ce n'est alors qu'une minorité d'individus qui a débuté sa descendance et parmi elles, se concentrent toutes les grossesses précoces susceptibles d'être suivies d'une protection. Ainsi, observer la reproduction du comportement de placement dans une population âgée de 21 à 27 ans – comme c'est le cas dans l'étude de D. Quinton et M. Rutter – engendre nécessairement des biais surtout lorsque l'on rapporte le nombre de femmes dont les enfants ont été placés à celui des « ex-placées » ayant au moins un enfant. A l'inverse l'étude catamnétique de M. Corbillon, J.-P. Assailly et M. Duyme rapportait ce même numérateur à l'ensemble des « ex-placés » observés. De la même manière, l'importance des grossesses précoces était soulignée dans l'étude de N. Biehal & al. (1992). Celle-ci portait sur 177 « ex-placés » dont 87 femmes et 90 hommes. Ils remarquent ainsi que 6 mois après la fin de prise en charge, près d'un quart (20/87) des femmes anciennement placées sont déjà parents. A l'inverse seulement trois garçons sont dans la même situation. Si toutes les femmes vivent avec leurs enfants, aucun des trois garçons n'est dans cette situation. Les auteurs remarquent aussi l'importance des aides

²³¹ Ferguson T., *op.cit.*, p. 113.

²³² Raithel M., Wollensack H., *op. cit.*, p. 87.

²³³ Dumaret A.-C., *Enquête sur les aînés de 18 ans et plus ayant été placés en village d'enfants*, Rapports ronéotés à l'Association des villages SOS d'enfants de France. Document de synthèse, septembre 1982,

sociales davantage accordées aux jeunes mères qu'aux jeunes pères²³⁴. Ces résultats bien intéressants en soi nécessiteraient un complément d'enquête dans quelques années pour connaître le devenir de ces enfants.

Ainsi, l'observation de l'entourage familial des « ex-placés » fait partie intégrante de leur devenir. Celle-ci est souvent en lien avec les idéologies ou inquiétudes spécifiques, en rapport avec le placement. Idéologie du maintien du lien parental et fraternel ; inquiétude d'une reproduction des comportements de placement. Entre les deux, le conjoint semble tenir une place à part. Observé comme un élément pouvant faire varier une destinée dans un sens ou dans un autre, l'étude du choix du conjoint demanderait à être approfondie.

Enfin, le dernier niveau d'analyse repéré dans les études sur le devenir d'adultes anciennement placés s'intéresse davantage à l'institution de la protection de l'enfance.

2-3- Le devenir des « ex-placés » pour évaluer les prises en charge

Depuis les premières enquêtes sur le devenir des enfants placés le souhait d'évaluer la prise en charge est récurrent. Nous l'avons déjà abordé de manière méthodologique²³⁵, quel que soit le temps écoulé depuis la sortie du placement évaluer un mode de prise en charge à partir de la situation sociale et familiale des « ex-placés » est fortement risqué. D'une part, le caractère sélectif du placement biaise considérablement les résultats du devenir. En effet, si l'on observe généralement une meilleure situation chez les « ex-placés » en famille d'accueil qu'en foyer, ce n'est pas nécessairement que la famille d'accueil est mieux adaptée aux besoins d'un enfant en danger qu'une institution, mais tout simplement, que l'on place généralement des enfants moins carencés dans le premier type de prise en charge. D'autre part, la plupart des enfants ont connu plusieurs placements au cours de leur enfance, il n'est pas possible d'isoler l'impact d'une mesure de placement parmi les séries (plus ou moins importantes) de prises en charge vécues par ces « ex-placés ». Par ailleurs nous avons aussi mis en évidence la difficulté, voire l'impossibilité d'établir un groupe contrôle permettant les

²³⁴ « For young women the figures are even higher, as almost a quarter of the young women in the sample were already parents (20 out of a total of 87). Twenty three (13%) of young people in the study had children. Twenty of these young people had their children living with them and, interestingly, this group was entirely composed of young women. Eight of these young women were single parents. Only three of the parents were male and none of these young men were living with their children. The young mothers appeared to be slightly more likely to receive professional support than the sample as a whole, of whom 48% were receiving ongoing support from field social workers. » Biehal N., Wade J., Clayden J., Stein M., *op. cit.*, p. 37.

²³⁵ Cf. partie 1- Chapitre 2- 1-2-2- Le devenir à court, moyen ou long terme

comparaisons judicieuses entre des « ex-placés » et des « non-placés » pour observer les effets de la mesure de placement sur le devenir adulte. Ces précautions sont loin d'être soulignées dans toutes les études et la plupart d'entre elles, conclura par une évaluation des prises en charge. C'est pourquoi, il ne paraît pas opportun de développer cette étude thématique dans ce chapitre. Notons juste à titre d'exemple, l'étude de J. Kraus (1979) qui a étudié le devenir des comportements délinquants de 491 « ex-placés » 10 à 11 ans après leur placement en famille d'accueil (et tous sortis à 18 ans). Il remarque que ceux qui avaient connu six placements ou plus étaient plus exposés aux condamnations et à l'incarcération que ceux qui en avaient eu moins. En revanche, la durée du placement et par suite, l'âge au moment du placement, étaient sans rapport avec les condamnations à l'âge adulte. Cette observation ne permet pas d'évaluer les prises en charge même en terme de trajectoires. En effet, il paraît difficile de discerner si une personne est devenue délinquante parce qu'elle a subi trop de placements au cours de son enfance ou au contraire si c'est sa personnalité déjà difficile durant son enfance qui a entraîné cette succession de placements. « *The association of the number of placements with adult delinquency was hypothesized to be explainable in terms of an underlying factor, common to both, of the personality characteristics of the ex-foster children. These characteristics were not seen as due to placement breakdowns, but as possibly being intensified by such breakdowns* »²³⁶.

Comme il semble encore bien difficile d'établir des liens de cause à effet entre une mesure de prise en charge et la situation adulte « d'ex-placés », de nombreuses études qualitatives ont vu le jour avec comme objectif d'obtenir le jugement des « ex-placés » sur leur temps de placement. Le placement en famille d'accueil est davantage étudié que celui en institution. La complexité des liens construits avec les parents de substitution, et maintenu ou non avec les parents biologiques y tient une large part. C'est le cas de l'étude australienne d'H. Gardner (1998) portant sur les perceptions de 39 sujets adultes – dont 11 garçons et 28 filles anciennement placés en famille d'accueil et âgés de 19 à 65 ans – de leur concept de la famille²³⁷. Cette étude met alors en évidence que les placements de longue durée peuvent entraîner une perte des liens entre enfants placés et parents biologiques, les enfants considérant alors les parents d'accueil comme leur propre famille. Ces nouveaux liens continuent d'ailleurs d'exister au cours de la vie adulte. L'auteur insiste alors sur l'importance de garder des contacts réguliers avec la famille biologique au cours du placement pour

²³⁶ Kraus J., *op. cit.*, p. 99.

²³⁷ Gardner H., « The concept of family : perceptions of adults who were in long-term out-of-home care as children », *Child Welfare League of America*, Vol LXXVII, n°6, Nov-dec 1998, pp. 681-700.

maintenir les effets de l'attachement même si ces contacts ne garantissent pas une constance de cet attachement²³⁸. L'étude de l'Œuvre Grancher aborde aussi ce thème. Ainsi, « *le fait qu'un certain nombre de jeunes expriment leur satisfaction d'être considérés comme "des enfants de la famille", manifestent leur opposition à considérer la famille d'accueil comme leurs parents [...] Et cela quelle que soit la qualité de la relation entretenue avec la famille d'accueil, et malgré les critiques énoncées à l'égard de leurs propres parents. Aussi se montrent-ils parfois gênés à l'idée de les appeler par un nom qui évoque des liens familiaux, que ce soit "papa" ou "maman", ou "tata", etc. Certains, placés dans la même famille d'accueil depuis la petite enfance diront cependant : "C'est comme ma mère" [...] Dans ce cas, des liens très serrés sont maintenus du fait de la réciprocité de l'attachement.* »²³⁹ De manière plus générale, les « ex-placés » ont pu donner leur perception de cette période de placement. Si dans l'ensemble les « ex-placés » ont gardé une image positive de leur famille d'accueil, les critiques n'ont pas été absentes²⁴⁰. Parmi elles : le manque de soutien et de suivi dans leur scolarité (critique qui émane surtout des plus anciens (car les plus récents ont davantage bénéficiés de soutien scolaire) et/ou de ceux dont la réussite professionnelle est en deçà de leurs aspirations) ; l'aménagement des relations entre les jeunes d'une même fratrie placés séparément ; enfin le manque d'information sur les raisons de leur placement et les décisions prises au cours du placement²⁴¹.

Même si les placements en famille d'accueil font davantage l'objet de ce type d'analyse, certaines études portant sur des « ex-placés » en institution ont pu aborder leur perception de ce passage. Ainsi, les auteurs de l'étude des Cèdres Bleus, en complément des questionnaires, ont interviewé 8 anciens placés (4 garçons et 4 filles) sur leurs perceptions de leur période de placement (ils sont restés en moyenne 32 mois). Ici encore l'impression générale est bonne. « *Les Cèdres bleus ont [...] laissé un souvenir plutôt favorable chez ces jeunes placés. Ce sont en premier lieu les activités et les loisirs qu'ils retiennent, mais aussi la scolarité et le soutien apporté par les éducateurs, notamment les "référents". Si le collectif marque les esprits dès le début – après "on s'y fait"-, la vie en groupe, parfois pesante, responsabilise, protège et rompt l'isolement. Elle permet dans certains cas de vaincre la timidité. La vie*

²³⁸ « *It seems clear that children who are placed in care can lose their attachment to their biological parents, and that a foster family can take on the salience usually associated with the biological family. That is, a particular foster family may be considered to be « family » not only while the child is actually in care, but also after the child officially leaves care, with the foster family continuing to be the focus of « family » throughout the child's adult life. [...] Contact with biological parents while in care appears to maintain the fact of attachment, but contact does not guarantee that the biological parents will remain the primary attachment figures* » Gardner H., *op. cit.*, pp. 697-698.

²³⁹ Coppel M., Dumaret A.- C., *op. cit.*, pp. 53-54.

²⁴⁰ Coppel M., Dumaret A.- C., *Ibid.*, p. 62.

quotidienne au foyer contraste avec le vécu familial. Cependant ces jeunes passent la semaine à attendre le week-end qui permettra un retour dans la famille et dans le quartier.»²⁴²

Enfin, un thème fortement présent dans les études sur l'évaluation du placement est celui de la fin de prise en charge et de la préparation à l'autonomie. Ces études sont très fréquentes en Grande-Bretagne depuis la fin des années 1980²⁴³. Les sources de données sur lesquelles elles s'appuient sont très diverses. En général, il s'agit d'études sur le devenir à court terme de jeunes sortis de pris en charge dont l'enquête postale est la démarche la plus souvent utilisée. Ces jeunes ne sont pas systématiquement interrogés car il est largement fait appel aux informations provenant des travailleurs sociaux [Stein M. & Maynard C. (1985) ; Stein M. & Carey K. (1986) ; Key F. (1987) ; Biehal N. & al. (1992) ; Garnett L. (1992) ; Broad B. (1999)]. D'autres au contraire, privilégient l'analyse qualitative en se basant sur des entretiens auprès de ces jeunes sortant de prise en charge [Godek S. (1976) ; Porter R. (1984) ; Morgan-Klein B. (1985) ; Stein M. (1990) ; West A. (1995)]. Ici encore les biais méthodologiques sont à craindre, nous nous restreindrons donc à quelques conclusions générales de cette période de fin de prise en charge. Outre les conditions de logement et de ressources liées à l'exercice d'une activité professionnelle dont nous avons amplement présenté les résultats auparavant, ces études ont pour objectif d'observer l'accompagnement social qui entoure cette période. Les jeunes ont-ils été suffisamment préparé avant la sortie ? Quelles sortes de soutien et d'assistance ces jeunes recevaient-ils des services sociaux une fois sortis ? Enfin, que faut-il améliorer pour faciliter ce passage vers l'autonomie ? Dans l'ensemble, les études mettent en évidence l'absence ou la trop grande faiblesse de la préparation à l'autonomie. On pourrait se demander si ces questions se posent dans les mêmes termes pour l'ensemble des jeunes qui prennent leur indépendance. C'est ici la spécificité de cette population qui engendre ce type de problématique. En effet, avec un système de protection de l'enfance qui est limité en âge, ne faut-il pas mettre en place une préparation à l'autonomie plus intense que lorsque l'individu vit au sein de sa famille afin de pallier la faiblesse du réseau de solidarité vivement sollicité à cette période de la vie ? Un rapport émanant de l'inspection du service social britannique²⁴⁴ (1995) présentait par quelques statistiques les difficultés que rencontrent les jeunes à la sortie d'une prise en charge : plus de 75% des sortants n'ont aucun diplôme ; plus

²⁴¹ Coppel M., Dumaret A.- C., *Ibid.*, pp. 87-92.

²⁴² Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., *op. cit.*, 1997, p. 88.

²⁴³ Voir dans ce même chapitre p. 82

²⁴⁴ Department of Health. Social Service Inspectorate, « ... *When leaving. Home is also leaving care...* » : an inspection of Services for young people leaving care. London, the department, 1997, 78 p.

de 50% des jeunes sortant après 16 ans sont au chômage ; 17% des jeunes femmes sortent enceintes ou déjà mères ; 23% des prisonniers adultes et 38% des jeunes prisonniers ont été pris en charge par la protection de l'enfance; 30% des jeunes sans domicile aussi²⁴⁵. Ce tableau très sombre avait pour but de démontrer la nécessité absolue de prendre en charge cette population à cette période de la vie. Toutefois, au regard des études sur ce thème, il ne semble pas si aisé de mettre en place une telle prise en charge.

Ainsi, S. Godek (1976) rassemble sous un même chapitre les différentes difficultés qui entourent la fin de prise en charge :

- les difficultés à tenir un budget après avoir connu le « confort » financier du placement où les jeunes n'avaient pas à se soucier du prix de loyer, de la nourriture, des activités... et recevaient au contraire régulièrement une somme consacrée à l'argent de poche ;

- l'absence d'apprentissage à tenir un chez soi, à cuisiner, laver, ranger... ;

- le problème du sentiment de solitude qui entraîne certains jeunes à s'entourer de mauvaises fréquentations. Pour les garçons cela se traduit davantage par des actes de délinquance, pour les filles à accepter n'importe quelle relation sexuelle ;

- l'âge de la sortie correspondant souvent à la période de l'adolescence où les sentiments oscillent entre le souhait d'acquiescer une indépendance et ainsi de rompre toute sorte d'aide et le fait de chercher à résoudre leurs problèmes familiaux se mêlent.

- Les difficultés à maintenir des relations avec les services sociaux. La fin de prise en charge marque souvent l'interruption d'une relation établie au cours du placement entre un éducateur et le jeune. La mise en place d'une aide après la sortie avec un nouveau travailleur social est souvent difficile.

- La nostalgie liée à la période de placement peut se traduire par un retour souvent fréquent des « ex-placés » dans leur foyer où quelqu'un a pris leur place.

- Enfin le problème déjà abordé lié à la difficulté pour les jeunes de garder un emploi.²⁴⁶

Ces résultats datant pourtant de la fin des années 1970, trouvent encore de nombreux échos dans les études plus récentes. Ainsi l'étude de L. Garnett (1992), met en évidence la complexité d'envisager la mise en place d'une aide sociale financière après la fin de prise en charge. D'ailleurs aucune autorité locale n'a de budget spécifique pour les jeunes sortants du système de protection. Comme la plupart des anciens ont dit ne plus vouloir de participation du travailleur social, l'auteur conclue que l'arrangement le plus adéquat serait que le jeune

²⁴⁵ Department of Health. Social Service Inspectorate, *Ibid.*, p.1

²⁴⁶ Godek S., *op. cit.*, pp. 42-47

revienne de sa propre initiative voir le travailleur social, si et quand il aura besoin d'aide²⁴⁷. A. West met aussi en évidence les difficultés liées à la sortie du placement avec le manque de ressources lié au fort taux de chômage ; l'importance des jeunes en mauvaise santé « *Many found leaving care affected them badly, linked to diet and mental health. Several were underweight and more women than men were not eating enough. Health preparation in care was inadequate.* »²⁴⁸. Il insiste enfin sur deux points : d'une part, la stigmatisation qui entoure cette population et qui la déserte, « *Most would never or rarely tell anyone about being in care because public perception revolves around stigmatisation and labelling (often as criminals). The public needs education about care and young people in care* »²⁴⁹ ; d'autre part, le fait que les jeunes sortants souhaitent être davantage écoutés, conseillés et recommandés sans qu'il s'agisse d'un suivi régulier mais plutôt lorsqu'ils en ont besoin et ceci sans limite dans le temps « *Care leavers want support (listening, advice, advocacy) to be there when they need it, for as long as they want it after care* »²⁵⁰.

Ces études britanniques s'inscrivaient dans un projet (avant et après) de modification des lois sur la protection de l'enfance : le Children Act de 1989. Il se peut donc que les résultats de ces études aient été plus ou moins orientés politiquement. Il n'en reste pas moins vrai que les difficultés soulevées par ces auteurs sont les mêmes que celles présentées dans les études françaises où le contexte politiques ne présentaient pas les mêmes enjeux pour la recherche.

Ainsi M. Coppel et A.-C. Dumaret mettent en évidence que seulement un tiers des « ex-placés » disent être sortis avec un projet ; deux tiers estiment que la sortie n'avait pas été préparée²⁵¹ ; enfin « *“Qui vous a le plus aidé à la sortie ?” A cette question, ils répondent souvent “personne” ou “moi-même”, ce qui traduit le sentiment de solitude qu'ils avaient éprouvé à ce moment là* »²⁵². M. Corbillon, A. Dulery, M.-P. Mackiewicz arrivent aux mêmes conclusions. « *La plupart des jeunes se sont attardés sur les conditions de leur sortie de l'établissement. Généralement, elles ont été problématiques pour ceux que nous avons rencontrés. Dans certaines situations, il s'est agi d'une orientation-sanction mal vécue, compte tenu de la nouvelle rupture que cela présentait dans la vie de ces jeunes. Dans*

²⁴⁷ Garnett L., *op. cit.*, p.110.

²⁴⁸ West A. « You're on your own now. Young people's research on leaving care », *Save the children*, London, 1995, p. 36.

²⁴⁹ West A., *Ibid.*, p. 36.

²⁵⁰ West A., *Ibid.*, p. 36.

²⁵¹ Coppel M., Dumaret A.- C., *Ibid.*, p. 80

²⁵² Coppel M., Dumaret A.- C., *Ibid.*, p. 83.

d'autres cas, la "fin" de prise en charge au "bénéfice de l'âge" a été mal comprise, mal acceptée et souvent subie. Les ruptures ainsi imposées réactivent l'isolement. »²⁵³

Conclusion : l'importance d'observer les mécanismes d'insertion dans le contexte du passage à l'âge adulte

Ce chapitre a permis de faire un état des lieux des avancées de la recherche sur le devenir à l'âge adulte des « ex-placés ». L'état des connaissances repose sur quelques dizaines d'études, mais celles-ci ne permettent que très rarement de cumuler les savoirs tant les époques, et les pays observés sont différents. Au-delà des contextes, la diversité des méthodes employées et des populations observées sont autant d'obstacles aux tentatives de comparaisons d'une étude à une autre. Des apports et limites des études antérieures nous privilégierons donc un point essentiel : la très grande majorité de ces études observent la situation des « ex-placés » dans une tranche d'âge ne dépassant pas trente ans. Si le moment de la fin de prise en charge semble particulièrement difficile, il apparaît que la situation sociale et familiale plusieurs années après le placement semble se stabiliser. Il paraît donc intéressant d'orienter la recherche de manière dynamique afin de comprendre ce qui se joue entre la sortie et ce qu'ils sont devenus à l'âge adulte. Autrement dit, au lieu d'observer le devenir, c'est l'insertion de ces jeunes dans le monde adulte qui va retenir toute notre attention.

En effet, l'insertion est un concept récent, employé dans de nombreux textes législatifs concernant les politiques sociales envers les jeunes mais dont la définition reste floue. Les premières apparitions de la notion d'insertion datent de la fin des années 1960 et du début des années 1970. La plus ancienne référence relevée dans la base de données de la bibliothèque nationale de France est sûrement l'étude de R. Caillot, « *l'insertion sociale des étrangers dans l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne* »²⁵⁴, celle-ci est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, il ne s'agit pas de jeunes mais de population de tous âges confondus. Or, lors de la rédaction des premiers textes législatifs abordant la notion d'insertion, ceux-ci avaient pour objectif de mettre en place une politique sociale envers les jeunes. De plus, l'étude aborde l'insertion non pas sous le seul angle de la profession mais aussi par l'insertion territoriale (« *la qualité de l'insertion géographique des étrangers* »²⁵⁵). Enfin et surtout, le mot insertion

²⁵³ Corbillon M., Dulery A., Mackiewicz M.-P., *op. cit.*, 1997, p. 92.

²⁵⁴ Caillot R., « L'insertion sociale des étrangers dans l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne », *Hommes et Migrations*, n°113, 1969, pp. 64-95.

²⁵⁵ Caillot R., *Ibid.*, p.82

est synonyme d'intégration d'une population au sein d'une population déjà existante, ce glissement sémantique du mot *intégration* vers celui d'*insertion* a d'ailleurs été étudié par F. Bailleau²⁵⁶. D'après l'auteur le mot *insertion* peut être suivi d'un qualificatif (insertion sociale, économique, professionnelle...) ce qui n'est pas le cas d'*intégration*. Il met ainsi en évidence que « *ce changement de vocabulaire semble [...] marquer le passage d'un système dual, intégration exclusion, à un système plus complexe où il n'existe plus un ensemble unifié, un modèle unique de référence, une norme sociale globale partagée par une éducation et/ou imposée par le contrôle social selon une temporalité sociale commune* »²⁵⁷. Ainsi, une personne peut être insérée socialement mais ne pas avoir d'emploi. Avec le terme *intégration* ces nuances ne pouvaient pas être abordées. Au-delà de l'antériorité de quelques textes législatifs mentionnant la notion d'insertion — dont le décret du 18 février 1975 sur la protection judiciaire des jeunes majeurs « *éprouvant de graves difficultés d'insertion sociale* »²⁵⁸ — celle-ci émerge réellement avec le changement de majorité gouvernementale en 1981. Il est en effet d'usage²⁵⁹ de dater son apparition à partir de la publication du rapport de B. Schwartz sur « *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes* »²⁶⁰. Ce rapport met en évidence la situation précaire des jeunes dans le contexte de crise économique que vit le pays au début des années 1980 et la nécessité de recourir à une politique d'insertion sociale et professionnelle envers cette population. Dès lors, « *l'insertion apparaît comme le label qui désigne les réponses étatiques successives au "chômage des jeunes" et à "la nouvelle pauvreté" ("l'exclusion")* »²⁶¹ Comme l'ont analysé V. Peyre et J. Pineau, le choix d'employer un nouveau vocable avait pour objectif de « *caractériser un segment de l'action publique* ». D'après eux, le terme d'insertion faisait « *partie intégrante d'un discours plus large de promotion d'une politique, il en [recevait] une charge de sens faite de représentations, d'intentions, d'orientations plus que de contenu conceptuel élaboré.* »²⁶² Aujourd'hui encore

²⁵⁶ Bailleau F., « De l'intégration à l'insertion. un nouvel ordre social ? », In Chauvière M. (Dir.), *L'insertion en question(s)*, Annales de Vaucresson, N°32-33, 1990, pp. 33-50.

²⁵⁷ Bailleau F., *Ibid.*, p. 47

²⁵⁸ Article 1^{er} du Décret n°75-96 du 18 février 1975 fixant les modalités de la mise en œuvre d'une action de protection judiciaire en faveur de jeunes majeurs, *Journal officiel* du 19 février 1975.

²⁵⁹ Chauvière M. (Dir.), *L'insertion en question(s)*, Annales de Vaucresson, N°32-33, 1990, p.19 ;52 ;111-112 Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, *L'insertion des adolescents en difficulté*, Rapport d'évaluation, Commissariat général du plan. La documentation française, février 1993, Paris, 374 p.

Nicole-Drancourt C., Roulleau-Berger L., *L'insertion des jeunes en France*, 2002, Paris, PUF, Que sais-je ?, p.30.

²⁶⁰ Schwartz B., *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes, la documentation française, Rapport au Premier ministre*, septembre 1981, 145 p.

²⁶¹ Mauger G., Les politiques d'insertion, une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail, *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 2001, pp.5.

²⁶² Peyre V., Pineau J., « Insertion : construction et usage », In Chauvière M. (Dir.), *L'insertion en question(s)*, Annales de Vaucresson, N°32-33, 1990, p. 53

l'insertion est un objectif prioritaire des pouvoirs publics et ce terme est couramment utilisé dans le monde économique, politique et social sans pour autant avoir une définition claire de son contenu. « *Il faut "insérer", mais les méthodes pour atteindre cet objectif ne sont ni décrites, ni précisées pas plus que les données à recueillir pour mesurer les réussites ou les échecs en ce domaine.* »²⁶³ Dans le cadre des travaux de l'Instance d'évaluation, le CREDOC a mené une étude afin de définir le concept d'insertion à partir d'un recensement des études et recherches concernant ce thème. Il en conclue l'impossibilité de dégager une définition unique cohérente, mais présente quatre types d'approche du concept d'insertion : « *l'insertion comme un parcours qui conduit à l'établissement, plus ou moins tardif, du jeune adolescent dans un statut d'adulte* » ; *L'insertion comme dispositif*, c'est-à-dire comme un ensemble d'action, où il est plus question d'observer les relations entre le jeune et ces différents dispositifs d'actions ; *l'insertion comme écosystème*, c'est-à-dire une approche (souvent ethnologique) en terme d'adaptation d'un jeune à son environnement, approche qui permet d'éviter une référence à la « norme » ; enfin l'insertion comme ensemble de compétences²⁶⁴.

L'insertion des jeunes reste donc un concept flou sans bornage précis. Il apparaît depuis quelques années, d'une part, que les recherches sur l'insertion juvénile ne tendent plus simplement à observer l'insertion professionnelle - qui avait été l'un « *des champs de recherche les plus fréquentés dans les années 1980-90* »²⁶⁵ - mais s'oriente vers une pluralité des notions en matière d'insertion telle que « *l'accès à la citoyenneté, à la participation, à l'autonomie et à l'indépendance* »²⁶⁶. D'autre part, il est maintenant acquis que l'observation de l'insertion ne peut se faire par des enquêtes transversales (celles-ci ont fortement été critiquées dans les années 1980) dans la mesure où l'insertion est un processus dynamique, un parcours vers l'autonomie avec des aller-retour. Seule une approche longitudinale peut observer et analyser ces phénomènes. C'est par cette méthode que tout un pan de recherche sur l'insertion juvénile a été observé en terme de passage à l'âge adulte, d'entrée dans la vie adulte, de décohabitation juvénile.

Durant la période de l'entre-deux-guerres, la jeunesse (marquée par la fin de la scolarité à 13 ans et la mise au travail dans les jours qui suivent) et le passage à l'âge adulte sont clairement identifiés au moins dans les milieux populaires²⁶⁷. Pour les garçons comme pour les filles, c'est « *le mariage [qui] marque la fin de la jeunesse et l'accès à l'âge adulte* ». La

²⁶³ Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, *op. cit.*, pp. 54-55.

²⁶⁴ Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, *op. Cit.*, pp. 55-62

²⁶⁵ Nicole-Drancourt C., Roulleau-Berger L., *Op. Cit.*, p.32.

²⁶⁶ Nicole-Drancourt C., Roulleau-Berger L., *Op. Cit.*, p.32.

décohabitation parentale diffère pourtant selon le sexe : les garçons quittent le domicile des parents au moment du service militaire alors que pour les jeunes filles, c'est le mariage qui marquera la coupure. Avec l'allongement des études, la hausse du chômage et l'étape du mariage qui n'est plus systématique, l'entrée dans la vie adulte est un passage bien plus difficile à observer depuis quelques années. G. Mauger propose une définition de la jeunesse comme l'« *âge de la vie où s'opère le double passage de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille de procréation* »²⁶⁸. Celle-ci a le mérite d'être suffisamment générale pour convenir à tout un ensemble de sociétés où la scolarisation des enfants est d'usage et relativement constante dans le temps. Toutefois, comment mesurer ce passage d'un état à un autre ? Selon O. Galland, « *entrer dans la vie adulte signifie occuper un certain nombre de statuts : avoir un emploi, être installé dans un logement indépendant de celui de ses parents, vivre en couple et fonder une famille* »²⁶⁹, mais comme le précise l'auteur, ces statuts sont de plus en plus difficiles à identifier compte tenu d'un « *ensemble de statuts intermédiaires [qui] s'intercale entre les situations qui relèvent sans discussion possible de l'adolescence ou de l'âge adulte : emplois temporaires, stages professionnels, vie solitaire, vie en couple hors des liens du mariage...* »²⁷⁰. Ces statuts intermédiaires ont eu comme conséquence de maintenir plus tardivement les jeunes au domicile des parents²⁷¹. A la fin des années 1980, T. Blöss et F. Godard ont mis en évidence d'une part, que le chômage juvénile et le temps de la recherche d'emploi - qui augmente quand on descend dans la hiérarchie des diplômes - avaient des effets sur le maintien chez les parents²⁷². D'autre part, lorsque le jeune quitte ses parents, ces premières décohabitations peuvent être de courtes durées avec des « *fausses sorties, retours au bercail familial après une période d'essai-erreur professionnelle ou matrimoniale* »²⁷³. Cette notion d'aller-retour entre certaines formes « d'autonomie » résidentielles et le giron familial est d'ailleurs plus que jamais d'actualité. Ainsi, C.

²⁶⁷ Prost A., « Devenir adulte autrefois... Jeunesse populaire », *Problèmes politiques et sociaux*, n°794, décembre 1997, pp.15-17

²⁶⁸ Mauger G., « Jeunesse : l'âge des classements », *Recherches et prévisions*, n°40, 1995, p. 25.

²⁶⁹ Galland O., « ... et aujourd'hui un accès plus tardif... », *Problèmes politiques et sociaux*, n°794, décembre 1997, p. 21.

²⁷⁰ Galland O., *Ibid.*, p. 21

²⁷¹ Blöss T., « Décohabitation familiale, rapports entre générations et mobilité résidentielle », In Haumont N., Segaud M. (Dir), *Familles, modes de vie et habitat, Actes du colloque international d'Arc et Senans*, 17-19 septembre 1987, Paris, l'Harmattan, coll. Habitat et sociétés, 1989, pp. 277-298 ; Blöss T., Godard F., « Décohabitation juvénile : Stratégies juvéniles et conjoncture de l'existence », In, Bonvalet C., Fribourg A.M. (org.) *Stratégies résidentielles, Actes du séminaire Paris 1988*, Ined, n°2, 1990, pp. 205-222 ; Villeneuve-Gokalp C., « Faux départs et soutien familial » In, *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes : séminaire international d'Aranjuez*, 1994, pp.495-504 ; Villeneuve-Gokalp C., Le départ de chez les parents: définitions d'un processus complexe, *Economie et statistique*, n° 304-305, 4/5 1997, p. 149-162.

²⁷² Blöss T., Godard F., *Ibid.*, 1990, p.208-210

²⁷³ Blöss T., Godard F., *Ibid.*, 1990, p. 220

Villeneuve-Gokalp a montré que depuis le début des années 1990, l'âge au départ du domicile familial ne correspondait plus à celui de l'installation dans un logement indépendant. « *Un premier départ sur cinq s'avère provisoire* »²⁷⁴. Le retour chez les parents est en effet, le plus souvent motivé par des difficultés professionnelles. De plus, comme le souligne E. Maunaye, le passage de chez ses parents à chez soi revêt des « *reformulations identitaires* » entre l'ancien chez soi qui était « chez ses parents » et le nouveau « chez soi »²⁷⁵. C'est le cas de certains jeunes qui habitent dans un logement différent de la maison familiale mais qui sont encore aidés financièrement par leurs parents. En d'autres termes, le passage à l'âge adulte, thème fortement étudié depuis la fin des années 1980, peut être défini comme une période transitoire où les jeunes acquièrent de manière non-linéaire certaines formes d'autonomie familiale et d'indépendance financière à la fois par le logement, l'emploi et la formation d'un couple. Dans ce contexte, comment se fait le passage à l'âge adulte lorsque l'enfance et la jeunesse ont connu des parcours plus atypiques, où la famille a parfois été absente ou défaillante, et où les ruptures ont été nombreuses ?

²⁷⁴ Villeneuve-Gokalp C., « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et statistiques*, n°337-338, 2000, pp. 61-80

²⁷⁵ Maunaye E., « Passer de chez ses parents à chez soi : Entre attachement et détachement », *Lien social et politique*, n°43, Printemps 2000, pp. 59-66.

CHAPITRE 3 : CADRE DE L'ENQUETE : UN TERRAIN PEU COMMUN

La problématique de cette recherche s'est élaborée comme un compromis entre une demande institutionnelle - Que sont devenues les jeunes filles dont avait la charge le foyer le *Caligo* ? Est-ce que ce passage a été bénéfique pour leur avenir ? - et les contraintes des rigueurs de la recherche. Dans la première partie de ce chapitre nous essayerons d'expliquer notre démarche pour aboutir à la problématique suivante : *Que sont devenues les jeunes femmes placées au moment de l'adolescence au foyer le Caligo ? Quels jugements portent-elles sur le temps du placement ? Comment ont-elles construit leur autonomie sociale et leur vie familiale ? Existe-t-il des facteurs inhérents au passé de l'individu qui feraient varier ce devenir ?* La présentation du terrain d'enquête, le choix des sources de données et les difficultés pour recueillir ces données, seront largement développés ici. Enfin, la seconde partie de ce chapitre présentera la population étudiée à partir de caractéristiques observées dans les dossiers archivés.

1- Cadre de la recherche

1-1- Historique de la recherche

A l'origine, cette étude fut demandée par le directeur du foyer Le *Caligo* que nous présenterons ultérieurement. Quatre ans avant mon arrivée (en mai 1996), une première tentative avait été effectuée pour connaître la situation des anciennes résidentes du foyer. A l'occasion des dix ans de l'institution en 1992, une journée de rencontre a été organisée par l'équipe où toutes les jeunes qui étaient passées par l'institution avaient été invitées. Une trentaine d'entre elles était venue. Lors de cette fête, un questionnaire élaboré par la psychologue et le directeur de l'établissement leur a été passé. Il y a eu dans la même journée un après-midi de rencontres, organisé autour d'une table ronde mettant en présence ces jeunes, des travailleurs sociaux avec lesquels elles avaient été en contact, et des responsables du placement, c'est-à-dire des juges pour enfants, des inspecteurs A.S.E.. La discussion avait duré trois heures. A la suite de cette journée, l'idée d'élaborer une recherche plus importante a germé et quelques tentatives ont été mises en place mais ont trouvé certaines réticences parmi deux trois personnes de l'équipe éducative et thérapeutique du foyer. La venue d'un

intervenant extérieur, psychologue de formation a aussi freiné la mise en place de l'enquête. Comme le soulignait le Directeur du foyer, « *Il y avait une sorte de concurrence entre les gens en poste dans l'établissement et ceux venus de l'extérieur. Pendant trois ans, cela s'est passé ainsi, entre perspective thérapeutique et analyse objective. On s'est finalement retrouvé face à deux options : travailler avec des gens complètement extérieurs qui n'étaient pas acceptés par les gens de l'intérieur - ce qui n'était pas possible - ou travailler avec les gens de l'intérieur sans apport extérieur, mais on tournait en rond et cela n'avait aucun caractère rigoureux ni scientifique. Il a fallu trois ou quatre ans pour trouver un équilibre et mettre en place quelque chose qui à la fois allie une démarche de l'ensemble de l'équipe avec la garantie et la greffe de gens venant de l'extérieur.* »¹ L'alternative avait alors été trouvée par la mise en place d'un groupe de pilotage. Il regroupe à la fois des éducateurs et des psychiatres de l'établissement, les tutelles par qui le foyer est mandaté (Justice et A.S.E.), un administrateur de l'association et par la suite, un chargé d'étude du C.N.F.E.-P.J.J.². Ce groupe se réunissait deux fois par an et avait, avec l'aide d'un chercheur, élaboré un premier questionnaire. A mon arrivée en mai 1996 à la fin de ma maîtrise de sociologie, ma mission était donc de mettre en place concrètement cette recherche à partir du questionnaire déjà établi. Mon cursus atypique (Diplômée d'Etat d'Assistant de service social, j'ai poursuivi une licence et maîtrise de sociologie puis, je me suis spécialisée en sociologie et démographie à partir du DEA) a été un élément pris en compte pour mon engagement dans cette recherche. La question de départ pouvait se décliner en deux grands thèmes. Premièrement, que sont devenues les jeunes filles qui ont été placées au foyer le *Caligo* ? Deuxièmement, est-ce que le passage au foyer a été une réussite ou un échec ? Comme nous l'avons déjà précisé dans le chapitre précédent, pour maintes raisons, il n'est pas possible d'évaluer une mesure de prise en charge en observant le devenir à l'âge adulte « d'ex-placés »³. Ce message bien que difficile à transmettre à certains membres de groupe de travail, a finalement été accepté. Nous avons donc mis en place d'autres outils que le questionnaire afin de répondre au mieux aux différentes questions du foyer. Avant d'exposer la problématique globale de cette recherche, il importe de présenter le foyer le *Caligo* dont certaines spécificités font un lieu de recherche riche et intéressant pour ce domaine d'observation.

¹ Propos recueillis dans une présentation de cette recherche aux journées de valorisation de la recherche au C.N.F.E.-P.J.J. « *5 ans, 10 ans après la fin d'une mesure de protection... Que deviennent-ils ?* », 9-10 juin 1997.

² C.N.F.E.-P.J.J. : Centre national de formations et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse.

³ Cf. Chapitre 2, 1-2-2- Le devenir à court, moyen ou long terme.

1-2- Présentation du foyer le Caligo et de son projet pédagogique

Le foyer le *Caligo* fait partie d'une association qui gère plusieurs foyers sur la région parisienne ainsi que d'autres services de la protection de l'enfance tels que l'Aide Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.) administrative et judiciaire, un service de prévention spécialisée, le placement familial, l'accueil d'urgence et un service de consultation spécialisée dans le cadre des procédures de divorce donnant lieu à une rupture avérée du lien familial de l'enfant.

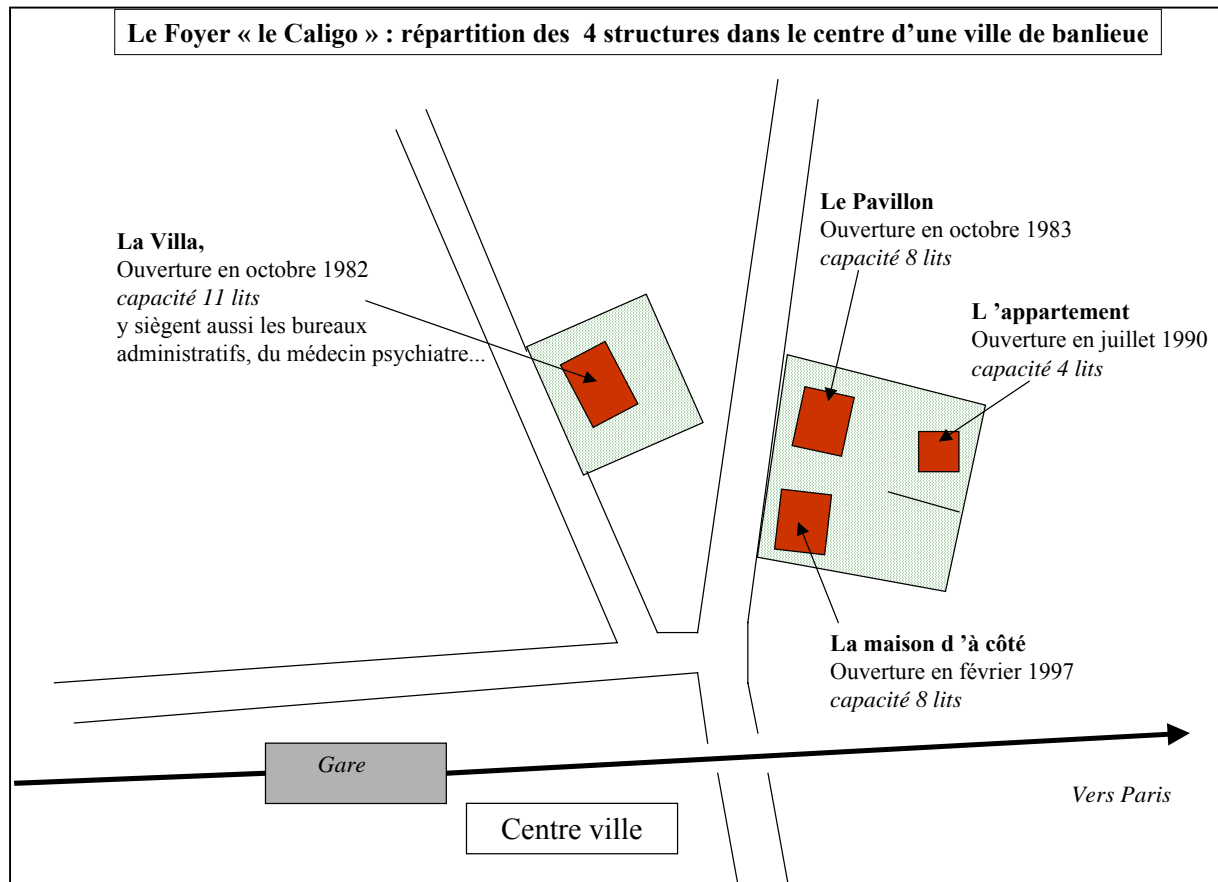
1-2-1- Présentation du foyer par les différentes maisons

Ce foyer est ouvert depuis 1982 dans l'objectif initial d'un éclatement du foyer C., établissement accueillant à l'époque 60 jeunes filles. L'idée principale qui accompagnait la création de ce nouveau foyer était d'opérer une décentralisation, de créer une petite structure en banlieue parisienne, une unité de vie plus humaine qui réponde mieux aux besoins des adolescentes. La première maison ouverte, la « Villa » avait une capacité de 16 lits. Chaque chambre est composée de deux ou trois lits. Cette maison est située à proximité du centre ville de Ja., une ville de 24 000 habitants, en banlieue Est de Paris. Cette unité est implantée dans un quartier résidentiel et ne se distingue en rien du voisinage. Au cours de ces 15 dernières années, le foyer le *Caligo* s'est régulièrement agrandi avec l'acquisition de nouvelles propriétés toutes localisées les unes à côté des autres (voir plan). Ainsi, quelques mois après, en 1983, une seconde maison, nommée « l'Annexe »⁴ ou plus récemment le « Pavillon » permet d'accueillir 8 autres adolescentes. Elles sont à chaque fois deux par chambre. La « Villa » accueille alors les plus jeunes d'entre elles et le « Pavillon » les plus âgées. En 1990, une troisième maison appelée « l'Appartement », localisée dans le même jardin que le « Pavillon » va permettre d'accueillir 4 autres adolescentes (deux chambres de deux lits). Cette petite maison est destinée "à créer un lieu de passage vers l'autonomie pour des jeunes majeures qui ont atteint leurs six derniers mois de prise en charge dans l'institution. Elles vivent de manière autonome gérant totalement le fonctionnement matériel de ce lieu"⁵. Le suivi éducatif est alors effectué à distance par deux adultes de l'équipe du « Pavillon ». Enfin en 1997, le foyer s'agrandit encore avec la « Maison d'à-côté », car il s'agit de la maison

⁴ Les premières jeunes filles arrivées à « l'Annexe » ont renommé cette maison « les Cigales » du nom du groupe dont elles étaient issues au foyer C.. C'est pourquoi certaines jeunes femmes interviewées parlent de « l'Annexe » sous le terme « les Cigales ».

⁵ Rapport d'activité de 1990.

voisine de celle du «Pavillon». Cette dernière acquisition a, entre autres, permis de réduire l'effectif de 16 à 11 jeunes filles à la «Villa» et d'accueillir 8 autres adolescentes. Les jeunes filles entrées et sorties entre 1982 et mai 1996 représentent la population étudiée. Aucune n'a donc connu l'ouverture de cette dernière structure.



Note : les capacités notées sur ce plan, sont les capacités actuelles de chaque maison.

Dans le projet pédagogique de l'établissement que nous verrons plus précisément par la suite, il est noté que « la structuration de l'institution en quatre groupes de vie est support à identification diversifiée. La mobilité d'un groupe à l'autre induit des temps de passage et ponctue un parcours. »⁶ Cette présentation du foyer à partir des différentes maisons entraîne nécessairement une série de questions ; les jeunes filles accueillies au *Caligo* ont-elles eu conscience de ces différents passages d'une maison à une autre et comment l'ont-elles vécu ? Qu'ont-elles pensé de la localisation (en banlieue parisienne, en milieu urbain...), des faibles effectifs (au maximum 16 jeunes filles par maison) ?

⁶ Projet pédagogique, Octobre 1996.

Toutefois, un foyer ne peut être décrit uniquement à travers ses structures. Les critères d'accueil et le projet pédagogique d'un établissement traduisent les orientations politiques en matière de protection de l'enfance adoptée par un service. Il est donc particulièrement intéressant de les présenter ici et de connaître l'avis des « anciennes » à ce sujet.

1-2-2- Présentation du foyer par ses objectifs pédagogiques

Les critères d'accueil du foyer le *Caligo* sont en partie restés les mêmes. En effet, depuis l'ouverture en 1982, ce foyer accueille des « *adolescentes confiées par le juge des enfants et les services d'Aide Sociale à l'Enfance, sur l'ordonnance du 2 février 1945 et en application des articles 375 et suivants du code civil ainsi que du décret du 18 février 1975 relatif aux jeunes majeurs. Une priorité d'accueil est donnée aux situations du département* ». Cela signifie qu'elles sont arrivées au foyer le *Caligo* suite à une décision de justice, mais qu'elles sont suivies soit par l'A.S.E., soit par la P.J.J., c'est-à-dire soit par un juge des enfants, soit par un éducateur, ou une assistante sociale A.S.E.. Quels souvenirs ont-elles gardés du rôle tenu par ces intervenants extérieurs à l'équipe même du foyer ?

A la lecture des rapports d'activité, nous pouvons remarquer quelques modifications quant à la définition des adolescentes accueillies. En 1983, le foyer accueille des « *adolescentes à partir de 16 ans, caractérielles, cas sociaux, pré-délinquantes, délinquantes* ». En 1985, une jeune fille peut être accueillie à partir de 15 ans. En 1989, en ajoutant la notion de « en danger moral » à celles de caractérielles, cas sociaux, pré-délinquantes et délinquantes, le foyer vient d'amorcer le tournant de sa politique actuelle avec, en 1990, un changement radical de la définition des jeunes filles accueillies : « *Adolescentes au minimum de 15 ans, fragilisées psychologiquement, ayant besoin d'un suivi thérapeutique* ». Ce changement fait suite à plusieurs années de questionnements sur l'intégration de jeunes adolescentes se présentant avec une pathologie nécessitant d'autres appuis que la seule action éducative. L'extension de la capacité d'accueil avec l'ouverture de « l'Appartement » en 1990 a permis d'intégrer au sein des autres groupes de vie deux à trois « *adolescentes plus perturbées d'une évidente fragilité psychologique, schématiquement cataloguées comme incasables, "borderline", suicidaires* »⁷. Toutefois, malgré ces modifications écrites, l'institution a toujours accueilli ce type de population fragilisée psychologiquement. Le fait d'être noté dans les rapports d'activité montre la volonté de l'institution d'orienter son travail pédagogique sur cette problématique.

⁷ Rapport d'activité de 1990.

Au-delà des intitulés administratifs repris dans les différents rapports d'activité, le projet pédagogique d'un établissement est souvent plus significatif. Tel qu'il est formulé par ses responsables, le projet institutionnel se fonde sur une souplesse des critères d'admission où « *seules des jeunes filles présentant un problème de toxicomanie dure ne sont pas accueillies* »⁸. Autrement dit, très peu de refus d'admission sont comptés, ce qui engendre souvent la formation de groupes d'adolescentes pour la plupart difficiles. En effet, rares sont les foyers qui acceptent ce type de jeunes filles en très grande rupture sociale avec parfois et cela fait partie du deuxième point, des problèmes psychiatriques importants. Cette singularité des établissements entraîne inévitablement une concentration de ce type de population dans ceux qui l'acceptent, ce qui signifie aussi que dans ces derniers, les crises de violence sont acceptées et gérées. En outre, comme le précise le projet du foyer, "*la tolérance dans les accueils implique de faire cohabiter des situations souvent hétérogènes et complexes*"⁹. Que pensent les jeunes femmes anciennement accueillies de cette cohabitation entre différentes problématiques ? Qu'ont-elles pensé de cette tolérance ? En ont-elles bénéficié ou au contraire, en ont-elles pâti ?

Comme nous venons de l'aborder, certaines adolescentes accueillies souffrent de troubles psychiatriques. En effet, parmi la trentaine de jeunes filles accueillies, « *6 ou 7 places sont réservées à des adolescentes ayant une personnalité très fragile avec pathologie marquée (état limite – comportement suicidaire – dépression – anorexie – crises délirantes...)* »¹⁰ Pour répondre à cette hétérogénéité, l'équipe du foyer base une partie de son projet sur un travail thérapeutique avec les jeunes filles. Ainsi, en plus des éducateurs, l'équipe comporte un psychiatre et un psychologue. Cela leur a-t-il apporté un soutien ? Qu'en pensaient-elles au moment du placement et qu'en pensent-elles plusieurs années après ?

Se basant toujours sur un principe de tolérance, les statuts du foyer stipulent qu'« *en aucun cas, la non-scolarisation ou l'absence de projet professionnel ne feront barrage à une admission* »¹¹. En d'autres termes, l'équipe n'oblige pas une adolescente à suivre une formation ou une scolarité. Toutefois, « *même s'il est admis pendant certaines périodes que la jeune ne soit pas impliquée dans une démarche de scolarité ou d'apprentissage, [l'équipe s'applique] à collaborer avec des organismes spécialisés pour des populations en rupture*

⁸ Ce critère de restriction était déjà présent dans le projet pédagogique du foyer C., ancien établissement d'où découle la création du foyer « le *Caligo* ».

⁹ Projet pédagogique, Octobre 1996.

¹⁰ Projet pédagogique, Octobre 1996.

¹¹ Projet pédagogique, Octobre 1996.

scolaire »¹². Dans la pratique, un certain nombre de jeunes filles accueillies au foyer le *Caligo* ne suivent aucune activité ni scolaire, ni professionnelle. D'autres mettent en échec toutes propositions de stage ou de scolarité. L'équipe éducative a adopté cette orientation pédagogique toujours dans l'idée d'éviter des ruptures pour des jeunes filles particulièrement fragiles et dont le parcours institutionnel et familial est souvent très chaotique. En effet, refuser des jeunes filles sans projet scolaire ou professionnel aboutirait à un renvoi, autrement dit à une nouvelle rupture dans leur vie. Toutefois, cette acceptation de la « non-scolarisation » peut être perçue comme un laxisme sur le plan éducatif. C'est pourquoi, il est intéressant d'interroger sur ce sujet, les jeunes femmes anciennement placées. Au-delà de leur insertion professionnelle actuelle, qu'en ont-elles pensé ? Auraient-elles préféré qu'on les incite davantage à poursuivre ou reprendre une scolarité ? Ont-elles des regrets ? Certaines ont-elles repris des formations ?

Par ailleurs, l'équipe du foyer le *Caligo* « ne souhaite pas prendre en charge directement le travail de régulation en direction du milieu familial »¹³, ce qui va à l'encontre des politiques françaises actuelles insistant sur la nécessité d'un maintien du lien parental. Ainsi, P. Verdier dans « L'enfant en miettes » synthétise les orientations de l'A.S.E. en trois axes : « - Une volonté de prévention, c'est-à-dire d'intervenir le moins possible directement, mais plutôt d'aider la famille à assurer elle-même ses tâches éducatives ;

- Une volonté de préserver les liens avec la famille et les possibilités d'insertion sociale ;
- Une volonté de préserver l'éducation de l'enfant et d'éviter les ruptures. »¹⁴

Il ajoute par ailleurs que « si le placement s'est avéré inévitable, [il est prioritaire de] maintenir au maximum les liens de l'enfant avec sa famille et [de] chercher le retour »¹⁵.

De la même manière, le groupe de réflexion national sur l'hébergement du secteur public et associatif habilité Justice note, « il s'agit aujourd'hui de s'interroger sur les modalités de collaboration indispensable des familles au processus éducatif. Si le placement a pour effet de limiter dans les actes quotidiens l'exercice de l'autorité parentale, celui-ci ne doit pas pour autant laisser à l'écart le père, la mère de l'enfant confié à l'établissement. »¹⁶ C'est également une des orientations mentionnées dans la circulaire d'orientation relative à la Protection Judiciaire de la Jeunesse de février 1999 « la conduite de l'action éducative doit

¹² Projet pédagogique, Octobre 1996.

¹³ Projet pédagogique, Octobre 1996.

¹⁴ Verdier P., *L'enfant en miettes*, Dunod, 4^e éditions, Paris, 1997, p. 74.

¹⁵ Verdier P., *Ibid.*, p. 76.

¹⁶ Groupe de réflexion national sur l'hébergement du secteur public et associatif habilité justice, décembre 1998.

tendre à favoriser l'exercice de leurs responsabilités éducatives par les parents, à faire en sorte qu'ils soient réellement acteurs de l'évolution de leurs enfants notamment lorsqu'ils sont placés. »

Sur ce point, il est important de mettre en avant l'âge des enfants accueillis au foyer le *Caligo*. En effet, elles ont au minimum 15 ans et sont donc dans la période de l'adolescence ou du passage à l'âge adulte. Ces dispositions s'appliquent donc à une population en passe de devenir autonome. Enfin, dans la notion de refus de travail direct avec les familles, l'équipe s'engage aussi à ne pas imposer à l'adolescente en conflit avec son milieu familial des rencontres avec ses parents si elle ne le souhaite pas. L'idée principale de ce choix pédagogique est de laisser du temps à la jeune fille pour reconstruire par la suite des liens moins pathogènes avec les membres de sa famille. L'objectif est-il atteint ? Qu'en pensent-elles réellement ?

Enfin, pour éviter les fins de prise en charge trop brutales et pour garder un lien avec les anciennes résidentes, un service de suite a été créé au sein du foyer le *Caligo*. En d'autres termes, *« à tout moment, quelle que soit la date de fin de prise en charge administrative et financière, [les jeunes femmes anciennement placées] pourront y faire appel pour solliciter un appui suite à des difficultés liées au logement, au travail, à des démarches administratives. Pour celles à la personnalité plus fragile, un soutien au "long court" consolidera une stabilité psychologique souvent mise à mal, et préviendra des "rechutes" qui entraîneraient la mobilisation en moyens plus lourds (hospitalisation – statut handicapé adulte) »*¹⁷. Dès son ouverture, l'équipe a cherché à garder des liens avec les anciennes résidentes. En 1992, à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans du foyer le *Caligo*, une fête a été organisée à l'intention des « ex-placées ». Après cette manifestation, le service de suite s'est organisé avec la création d'un poste d'assistante sociale spécialement mandatée pour cette mission. Ainsi, que ce soit quelques jours ou plusieurs années après la sortie, et quel que soit le type de demande, une ancienne résidente peut solliciter l'aide de cette personne mais aussi du médecin psychiatre ou d'un éducateur. Il sera intéressant d'observer qui sont les anciennes ayant recours à ce service, à quel moment depuis leur sortie et pour quel type d'aide ?

Ce descriptif du foyer ne serait pas complet sans la présentation des membres de l'équipe et leur rôle dans l'institution.

¹⁷ Projet pédagogique, octobre 1996.

1-2-3- La composition de l'équipe du foyer le *Caligo*

L'équipe du foyer le *Caligo* se composait en 1994, de 24 personnes réparties sur la «Villa» et le «Pavillon» et prenant en charge aussi les adolescentes accueillies à «l'Appartement». A cette époque, le foyer le *Caligo* pouvait accueillir 27 jeunes filles. Ce rapport élevé entre personnel et adolescentes protégées s'explique par le temps de présence des éducateurs au sein du foyer. En effet, ceux-ci se relaient nuit et jour pour assurer une présence continue auprès des jeunes filles placées.

Le tableau 1 montre la composition par sexe de l'équipe. Il y a toujours eu une majorité de femmes dans l'équipe du foyer le *Caligo* même si certaines années, les embauches masculines étaient effectuées volontairement afin de rétablir l'équilibre homme / femme dans les équipes. Ainsi dans le rapport d'activité de 1987 nous pouvons lire "*le recrutement de messieurs X. Y. et Z. a été mené dans la perspective d'intensifier les actions d'insertion et de formation. Leur arrivée a permis également une mixité d'équipe plus équilibrée*"¹⁸. En effet, l'univers du foyer le *Caligo* est particulièrement féminin puisque seules les adolescentes sont accueillies.

Sur la trentaine de personnes qui composent l'équipe du foyer, il est possible de distinguer une équipe d'encadrement formée d'un directeur et d'un chef de service.

Le directeur du foyer est « *responsable de la sécurité du personnel, des mineures et des jeunes majeures de son établissement. Il organise, coordonne et contrôle l'action de tous les salariés de son établissement, afin de mener la réalisation du projet pédagogique du foyer* »¹⁹. Le chef de service encadre le personnel tout en assurant la mise en œuvre de l'action éducative auprès des adolescentes. S'ensuit une équipe administrative composée d'une secrétaire et d'une comptable. En 1994, l'équipe éducative était composée de quatre éducateurs et sept éducatrices, ce rapport de genre est resté quasiment inchangé au cours de la période 82-96. Ils sont continuellement présents auprès des adolescentes afin de les écouter, les soutenir et de les accompagner dans leur insertion. S'ajoute à cette équipe, une personne venant à la demande des adolescentes et des éducateurs faire du soutien scolaire autant pour les jeunes filles scolarisées que pour celles ayant besoin d'une remise à niveau. Ce service s'est développé au fil du temps et devient plus organisé depuis le milieu des années 90. Le personnel "psy" se compose d'une psychologue et d'un médecin psychiatre. Ces deux personnes sont présentes à temps partiel au sein du foyer et prennent en charge les adolescentes. Un autre médecin psychiatre est présent aux réunions institutionnelles une fois tous les quinze jours depuis 1989. Cette compétence extérieure permet à l'ensemble du

¹⁸ Rapport d'activité de 1987.

personnel "une réflexion plus approfondie sur ses pratiques éducatives tant individuelles que collectives."²⁰

Tableau 1 : Composition des membres de l'équipe du foyer le *Caligo* selon leur sexe (31/12/94)

STATUT	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Directeur de foyer	1	0	1
Chef de service	0	1	1
Personnel administratif	0	2	2
<i>Secrétaire</i>	0	1	1
<i>Comptable</i>	0	1	1
Personnel éducatif	4	7*	11
Psychologue	0	1	1
Psychiatre	2	0	2
Soutien scolaire (<i>en heure de présence</i>)	0	1	1
Personnel technique	2	2	4
<i>Maîtresse de maison</i>	1	1	2
<i>Personnel d'entretien</i>	1	1	2
Service de suite	0	1	1
Total équipe (<i>Nombre de lits</i>)	9	15	24 (27)

* dont un contrat de qualification

Dans l'équipe du personnel technique, deux types de poste sont bien distincts. Tout d'abord deux hommes sont chargés de la maintenance des maisons et de leurs jardins. Ensuite, sur chaque structure à l'exception de «l'Appartement», une maîtresse de maison (ou un cuisinier) est chargée de la cuisine (des commandes de nourriture à la préparation des repas) et de la tenue de la maison. Cette personne a un rôle souvent central car bien que différente du personnel éducatif, elle est impliquée quotidiennement dans le projet pédagogique, principalement par son rôle d'écoute mais aussi comme l'explique Lionel (cuisinier) par "*le fait que l'approche faite par rapport à la nourriture n'est pas simplement de répondre à un besoin vital, mais aussi de permettre de mettre l'accent sur tout ce qui tourne autour du culturel : le goût, la présentation, l'innovation, la diététique*"²¹. La nourriture est un aspect d'autant plus important du travail pédagogique de cet établissement, que certaines adolescentes accueillies présentent des troubles alimentaires (anorexie, boulimie).

Enfin, comme nous l'avons déjà présenté dans le paragraphe précédent, l'équipe se compose aussi d'une assistante sociale qui est spécialement chargée d'aider les anciennes résidentes du foyer à n'importe quel moment de leur vie. Lors de cette recherche, nous avons effectué 30

¹⁹ Association J.C., *Livret d'accueil*, p. 13.

²⁰ Rapport d'activité de 1990.

entretiens semi-directifs avec les anciennes résidentes du *Caligo*. Nous allons bien évidemment développer la méthodologie ultérieurement, mais d'ores et déjà il paraît intéressant de montrer un premier résultat de l'analyse de ces entretiens par le logiciel d'analyse textuelle ALCESTE. Celui-ci a en effet permis de calculer la fréquence d'apparition des différents noms du personnel (cf. tableau 2) évoqué par les anciennes du Foyer « le *Caligo* ».

Tableau 2 : Fréquence d'apparition des noms du personnel dans les entretiens.

PRENOM	STATUT	FREQUENCE D'APPARITION
Jean Dupond	Directeur	80
Martine Durand	Chef de service	39
Colette Clément	Assistante sociale du service de suite	29
Maude	Psychologue	29
Nicole	Educatrice	22
Carine	Educatrice	14
Laetitia	Educatrice	13
Clotilde	Educatrice	8
Laure Moineaux	Educatrice	4
Leïla	Educatrice	3
Total	Educatrices	64
Jérôme	Educateur	17
Christian Perrin	Educateur	14
François David	Educateur	5
Bernard	Educateur	4
Louis	Educateur	4
Nordine	Educateur	4
Total	Educateur	48
Lucette	Maîtresse de maison	9
Lionel	Cuisinier	8
Carina	Maîtresse de maison	2
Total	Maîtresse de maison / cuisinier	19
Catherine	Comptable	12
Lucie	Secrétaire	4
Paul	Entretien - Maintenance	2
Mr Laurent	Médecin psychiatre	1

Note : étude réalisée à partir de 29 entretiens retranscrits

Ce tableau 2 met en évidence une fréquence d'apparition très forte du Directeur du foyer dans les entretiens. Cela s'explique en partie par son rôle unique et le fait qu'il ait été présent sur toute la période 1982/96 dans l'institution, à la différence des éducateurs plus nombreux et dont la plupart n'ont pas exercé dans le même établissement durant tout ce laps de temps. Toutefois, en comparaison avec d'autres membres du personnel ayant pourtant un statut

²¹ Rapport d'activité de 1991.

unique et une aussi grande ancienneté que le Directeur -par exemple le chef de service- sa fréquence d'apparition est plus forte. Elle tient probablement au fait que la place du Directeur est très marquée dans cette institution par la responsabilité qu'engendre ce poste. Les éducatrices sont davantage citées que les éducateurs. Là encore, le temps de présence des femmes a été plus élevé sur l'ensemble de la période que celui des hommes. Par ailleurs, la fréquence d'apparition tout de même importante de la comptable, s'explique par l'importance de ce poste pour les adolescentes accueillies, en effet, c'est elle qui détient l'argent de poche. Enfin, il est intéressant d'observer que si la psychologue est souvent citée par son prénom, il n'en va pas de même pour le médecin psychiatre dont le nom est rarement mémorisé et sera plus facilement cité comme "le monsieur en bas" (le bureau du médecin psychiatre est situé au sous-sol de la «Villa») ou "le psy". Ceci met en évidence la distance ou au contraire la familiarité que les jeunes femmes pouvaient prendre avec certains membres du personnel. Ainsi, nous avons ajouté dans le tableau 2 le nom de famille uniquement pour les membres du personnel où celui-ci a été cité au moins une fois.

Afin de compléter la présentation de l'établissement, il nous a semblé utile de décrire l'ambiance qui règne au sein d'un foyer.

1-2-4- Récit d'une journée passée au foyer le *Caligo*

Il est peut-être encore difficile de s'imaginer la vie dans un foyer pour des personnes qui ne connaissent pas cet univers. Notre recherche nous a permis de passer plusieurs mois au sein du foyer le *Caligo*. Toutefois, nous n'y sommes jamais restée la nuit. Nous allons cependant tenter de relater une journée au foyer le *Caligo* afin d'en percevoir l'ambiance.

J'arrive souvent vers 9 heures du matin, des bols de café sur la table montrent que certaines jeunes filles sont déjà parties à l'école ou au travail. Une fille en tee-shirt faisant office de chemise de nuit, les cheveux ébouriffés et les yeux encore gonflés par le sommeil, regarde la télévision sans vraiment s'y intéresser. Je lui souhaite bonjour, elle me répond « *bonjour... eh t'as pas une clope, s'il te plaît ?* ». C'est une habitude au *Caligo*, lorsqu'on est fumeur, on se fait « taxer » ; je lui tends donc une cigarette qu'elle allume rapidement avant de me remercier. « *Il y a du café chaud, si tu veux* », me propose la maîtresse de maison tout en lavant la cuisine laissée en l'état après le dîner de la veille.

La «Villa» est calme à cette heure-ci, les autres filles dorment encore. Certaines sont insomniaques, elles errent la nuit dans le foyer et trouvent le sommeil au lever du jour. Pour celles-ci, les éducateurs les laissent dormir. Une autre, par contre, est rentrée à trois heures du matin éméchée, l'éducatrice de nuit a déjà fait un tour dans sa chambre pour la réveiller, sans succès... Ce genre d'incident est noté dans le "cahier des éduc" et sera repris par le prochain éducateur qui la croisera. Au *Caligo*, il n'y a pas de référent. Je descends au sous-

sol, là où sont localisés les bureaux : celui des éducateurs, du psychiatre, de la secrétaire, de la comptable, de la psychologue, de l'assistante sociale du service de suite... pas de bureau pour le directeur ; s'il en a besoin, il en empruntera un le temps nécessaire. De la même manière, le bureau des éducateurs fait office de bureau pour le médecin psychiatre lors de ses consultations. Pour ma part, j'empiète sur celui de la secrétaire, Lucie. Dans ce bureau, les filles passent tout au long de la journée ; c'est là que leur courrier arrive. D'ailleurs une fille vêtue uniquement d'une serviette de bain, descend, « *eh Lucie j'ai du courrier ?* » « *Tu ne peux pas t'habiller avant ?* » demande la secrétaire blasée - le travail éducatif fait partie du quotidien et est exercé par tout le monde- en lui tendant tout de même une enveloppe qui pourrait être du courrier administratif. « *Si c'est la traduction de ton extrait d'acte de naissance qu'on attendait, passe-le-moi, j'en fais une photocopie que je mettrai dans ton dossier.* » Beaucoup de jeunes filles d'origine étrangère arrivent au foyer dépourvues de papiers d'identité. Lucie essaye de centraliser tous ces précieux documents pour leur ouvrir de nouveau des droits. Il est onze heures, le calme du matin fait place à une agitation journalière, le point phone situé au sous-sol se met à sonner. Une fille, Fatima, répond. C'est pour Justine, « *Justiiiiiiiiiiiiinnnnneee, téléphone* » hurle l'adolescente pour annoncer l'appel à une fille qui est deux étages plus haut. L'éducatrice qui est dans le bureau de la comptable, sort sa tête et demande calmement à la jeune de ne pas crier, puis reprend son travail sous les hurlements encore plus forts de Fatima. Entre temps, une autre jeune cherche Jean, le directeur, pour avoir son argent de poche et de vêture²² le même jour, l'éducateur est d'accord mais elle doit demander à Jean avant. « *Il n'est pas là, il arrive cet après-midi* », lui répond Lucie la secrétaire, la jeune s'énerve : « *Mais c'est pas possible, il me le faut maintenant cet argent.* » C'est toujours comme ça, tout doit être fait dans l'instant pour la jeune fille, les éducateurs s'appliquent donc à lui apprendre à patienter.

Yvette, la maîtresse de maison est prête pour le repas. Aujourd'hui, il y a des côtes de porc, mais elle a bien fait attention d'y ajouter quelques cuisses de poulet pour celles qui pratiquent la religion musulmane. Une fille se charge d'avertir tout le monde de passer à table, « *A taaaaable* » hurle-t-elle à son tour, personne n'arrive, elle réitérera son appel trois ou quatre fois avant que les premières personnes se déplacent. Il n'y a pas d'horaires fixes pour les repas mais généralement on mange ensemble. Les filles, ajoutées au personnel, cela peut faire de grandes tablées, inutile de préciser que ça n'est jamais le silence. Entre blagues et injures, le repas est toujours un instant d'interaction entre les filles et le personnel. C'est un moment souvent privilégié : les filles en profitent pour demander leur argent, ou qu'un éducateur les amène au tribunal pour leur prochaine rencontre chez le juge, mais aussi raconter comment s'est passé le dernier week-end chez leurs parents... Clara, se lève en recrachant le morceau de viande « *Bah, c'est dégueulasse, c'est même pas cuit* », puis elle va jeter son assiette pleine à la poubelle pendant qu'un éducateur l'avertit : « *Tu verras quand ce sera toi qui devras t'acheter ta nourriture, ça te fera tout drôle !* », « *Mais c'est vrai, c'est dégueulasse ce que nous fait Yvette !* » Une autre fille intervient, « *Non moi j'aime bien* ». Cette petite réplique suffira à interrompre cette discussion. Emilie arrive à ce moment-là, après deux jours de fugue. « *Tiens, bonjour Emilie, ça fait longtemps qu'on ne t'a pas vue ? !* » lance une éducatrice sur un ton ironique. Encore avec son blouson sur le dos,

²² Une jeune fille reçoit chaque semaine 60 francs d'argent de poche, ainsi que 95 francs comprenant l'argent de vêture (pour acheter tout ce qui concerne l'habillement), d'hygiène (pour ce qui concerne les produits de toilette) et de loisir (pour les loisirs autres que les activités faites en groupe encadrées par un éducateur). Au total, une fille reçoit 620 francs par mois (tarif au 1^{er} juillet 2000).

elle se remplit une assiette en faisant mine de n'avoir rien entendu. Un autre éducateur surenchérit, « *Emilie on te parle.* » « *Quoi ?* » demande-t-elle en s'asseyant, énervée, le plus loin possible des éducateurs. « *Ça fait longtemps qu'on ne t'a pas vu, tu étais où ?* » Le ton monte, « *Bah j'suis là !* » fait-elle en amusant ses comparses. « *On en reparlera demain à la réunion* ». Demain, c'est mardi et toute l'équipe se réunit pour parler de chacune. Lorsqu'il y a un problème, la jeune est convoquée quelques minutes à cette réunion et ils en parlent ensemble. En général, ce jour n'est pas très apprécié des filles. Le repas se passe plutôt bien, mais on sent qu'Emilie est très nerveuse, inutile de l'irriter davantage. A la fin du repas, tout le monde débarrasse mais les filles ont parfois tendance à jeter l'assiette en même temps que les déchets, c'est le rangement par le vide.

Chacun reprend ses occupations, une jeune fille a rendez-vous à la PAIO²³ pour un bilan scolaire, une autre ne sait plus à quelle heure est son rendez-vous avec son éducateur référent extérieur, une autre encore, Soraya... s'ennuie. Elle va donc passer l'après-midi au sous-sol avec les adultes à ne pas savoir quoi faire. Jean le directeur arrive ; Soraya, ne sachant que faire lui demande son argent de vêture qu'elle a eu, il y a dix jours, « *Pour quoi faire ?* » demande Jean, « *Pour m'acheter un blouson, j'en ai plus.* » En fait, elle a revendu le sien contre une paire de chaussures. Le troc marche bien au foyer ou à l'extérieur du foyer, mais n'est pas toujours utilisé à bon escient. Jean lui propose de laver la cuisine et la salle à manger à raison de 20 francs l'heure. Cela lui permettra de ne pas s'ennuyer, d'aider la maîtresse de maison et de commencer à apprendre comment on gagne de l'argent. Elle est d'accord sur le principe, mais au bout de deux heures, ce travail l'ennuie, elle passera le reste de l'après-midi à demander ses 40 francs gagnés à Jean.

L'après-midi est plutôt calme au sous-sol. Une ancienne, Léa, passe dire bonjour avec son ami et son enfant de deux ans ; elle vient assez régulièrement, elle aime bien revenir, parler aux éducatrices de l'époque, demander des nouvelles de chacun. Son ami reste en retrait, les filles jouent avec le petit, « *Il me fait trop kiffer ton gamin* » lance Soraya à Léa. « *T'en feras toi aussi... mais attends, commence par trouver un job et après t'en auras* ». Léa aime bien ce rôle de grande sœur et ses paroles ont souvent l'air d'être mieux entendues que celles des éducateurs. En effet, les propos de Léa prennent tout leur sens par son expérience similaire à celle des jeunes résidentes.

Des cris viennent d'en haut, Yvette court et appelle du secours dans les bureaux « *Ça se tape là-haut* ». C'est Emilie la jeune fugueuse qui accuse Linda de lui avoir fracturé son armoire pendant son absence. Elles se tirent les cheveux au point de les arracher. Tout va très vite, tous les éducateurs de la maison arrivent, s'il n'y en a pas assez on appelle le « Pavillon ». Il faut gérer la crise le plus rapidement possible. En effet, les autres filles s'agglutinent et crient en activant la violence des deux filles qui sont maintenant en représentation. Un éducateur s'interpose entre les deux et protège Linda très énervée, pendant que deux autres éducatrices tentent de maîtriser Emilie à la limite de la crise d'hystérie. Pendant ce temps, la maîtresse de maison s'efforce de calmer une des spectatrices à la limite de devenir actrice, la secrétaire et l'homme d'entretien écartent les meubles qui pourraient blesser Emilie couchée sur le sol en train de se débattre. La chef de service demande aux filles de sortir de la pièce, "*Emilie a besoin de calme.*" Elle se met à pleurer comme un enfant, toujours maîtrisée par les deux éducatrices. La secrétaire court téléphoner au médecin en urgence. La crise a été gérée rapidement, tout le monde s'en sort

²³ PAIO : Permanence d'accueil, d'information et d'orientation.

indemne avec quelques égratignures. Toutefois, ces crises impressionnent toujours malgré leur fréquence²⁴. Il faut rassurer les filles, « *Emilie va bien, le médecin est passé, elle a besoin de calme. N'allez pas la déranger...* » Chacun est un peu mal à l'aise, mais la journée reprend son cours et tout le monde se remet au travail. Demain la psychologue est au foyer, on essaiera de proposer à Emilie un rendez-vous avec elle.

Les filles reviennent de l'école, elles piochent un yaourt dans le réfrigérateur avant de descendre dire bonjour et demander leur courrier. Il est 18 heures, l'éducateur de nuit arrive, on le met au courant des événements de la journée, il prend la suite, tous les autres membres du personnel partent. Justine à la porte me lance « *Ouais t'as de la chance toi, tu repars chez toi !* », l'éducateur de nuit qui a entendu lui répond « *Bah c'est sympa pour moi ce que tu dis !* », elle se retourne, « *non mais Jérôme, j'rigolais* » et s'en va le rejoindre en courant...

Les études sur le devenir d'enfants anciennement placés doivent prendre en compte le type de prise en charge dont ils ont bénéficié. La présentation du foyer « le *Caligo* » était donc nécessaire à une meilleure connaissance de la population étudiée. Certaines de ces particularités en font un lieu de recherche intéressant. Tout d'abord, les limites d'âges à l'accueil (15-21 ans) en font souvent le dernier lieu de placement avant le passage à l'autonomie. Son accueil uniquement féminin homogénéise la population étudiée. En revanche, il ne permettra pas les comparaisons par sexe. L'étude française la plus proche quant à la population accueillie de sexe masculin est très probablement la thèse de J. Sawras²⁵ dont l'ancienneté (l'enquête date de 1979) rend toute forme de comparaison obsolète. Il vaut donc mieux se reporter à l'article de M. Rutter, D. Quinton et J. Hill²⁶ pour observer les devenirs différenciés selon cette variable. Enfin, la spécificité de ce foyer et son projet pédagogique réinterrogent certaines pratiques professionnelles dont les courants de pensée ont changé au cours du temps. Ainsi nous sommes passés de grandes structures avec une capacité d'accueil très importante à de plus petites structures éclatées comme cela est le cas dans ce foyer. Ensuite le *Caligo* est situé en centre ville ce qui là encore rompt avec la tradition (déjà ancienne) des placements de ruptures localisés à la campagne. Enfin son projet pédagogique qui s'oppose en bien des points aux politiques de protection et politiques éducatives actuellement mises en places : la tolérance vis-à-vis de la déscolarisation à une époque où le

²⁴ Ce genre d'incident arrive en moyenne une fois par semaine, mais tout dépend de la composition du groupe et des filles accueillies. Ainsi, il peut ne pas y avoir de crise pendant 15 jours ou au contraire en avoir une quotidiennement, voire plusieurs fois par jour.

²⁵ Sawras J., *Le passé, le séjour, le devenir des garçons "cas sociaux" ayant été placés dans un foyer de semi-liberté (étude portant sur 108 adolescents)*, Université de Paris VIII, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, 1981, 261 p.

²⁶ Rutter M., Quinton D., Hill J., « Adult outcome of institution-reared children : Males and females compared. » In Robins Lee N., and Rutter M. *Straight and devious Pathways From Childhood to adulthood*, Cambridge, U.K., Cambridge University Press, 1990, pp. 135-157.

diplôme est le passe-droit à l'obtention d'un métier ; le peu d'intervention sur le maintien du lien parental au moment où les mesures en milieu ouvert n'ont de cesse d'augmenter et où se développe une reconsidération des parents et de leurs droits envers l'enfant placé ; et l'intervention d'un travail thérapeutique au sein d'un foyer éducatif comme réponse à un manque en la matière puisqu'il s'agit d'accueillir certains jeunes que ni le tout éducatif, ni le tout psychiatrique ne souhaitent. Il est évident que pour apprécier les bienfaits ou les méfaits d'une telle prise en charge le questionnaire initial ne suffisait pas. Nous appuyant sur les apports et limites des études ultérieures ainsi que sur notre propre terrain d'enquête, nous avons élaboré une problématique qui tente d'englober, au mieux, les questions de départ de manière objective et réalisable.

2- Problématique et méthodologie d'enquête

2-1- Hypothèses et problématiques

Provenant d'un commanditaire, à savoir le Directeur du foyer le *Caligo* ainsi que le groupe de pilotage²⁷, les questions de départ avaient été formulées par eux-mêmes de la manière suivante : Que sont devenues les jeunes filles qui ont été placées depuis 1982 au foyer le *Caligo* ? Est-ce que ce passage a été bénéfique pour leur avenir ?

Prise en compte du passé global des « ex-placées »

Le foyer le *Caligo*, nous l'avons vu, accueille des jeunes filles entre 15 et 21 ans. C'est donc l'événement commun dans l'histoire de cette population. Cependant leur enfance a pu être très différente. Dans la mouvance des études prenant en compte les trajectoires institutionnelles²⁸, il nous a semblé indispensable de retenir cette information afin de la confronter aux différents devenirs adultes. La catégorie juridique d'enfants – qui a parfois été utilisée pour distinguer des passés différents d'enfants protégés – ne pouvait répondre à notre attente à la fois pour les raisons invoquées dans les chapitres précédents²⁹, mais aussi pour la trop forte homogénéité de la catégorie juridique du public accueilli au foyer le *Caligo* : la grande majorité des mesures proviennent de l'article 375 du code civil, c'est-à-dire d'une

²⁷ Pour rappel ce groupe était constitué d'éducateurs, de psychiatres de l'établissement, des tutelles par qui le foyer est mandaté (Justice et département) et d'un administrateur de l'association et d'un chargé d'étude du C.N.F.E.-P.J.J.

²⁸ Cf. Chapitre 2. 1-3-4- Comparaison selon des types de trajectoires.

décision de justice quelle que soit l'orientation éducative faite par la suite. Ainsi, accueillies au moment de l'adolescence, nous souhaitons mettre en relation le devenir de ces jeunes femmes avec leur trajectoire passée dans leur globalité. Les typologies de trajectoires institutionnelles déjà existantes sont toutes différentes les unes des autres. Celles-ci ne permettent donc pas un cumul des connaissances par une comparaison entre études, par contre elles nous donnent la possibilité de construire notre propre typologie. Nous le verrons, le degré de détail de certains documents dans les dossiers archivés nous ont permis d'enrichir ces trajectoires et de ne plus seulement observer une succession de prises en charge mais aussi de prendre en compte les moments de vie en milieu familial ainsi que les diverses ruptures qui ont jalonné l'enfance de ces jeunes femmes.

Observer le devenir.

La revue thématique des études sur le devenir des enfants placés a permis d'observer, l'évolution de l'approche de certains thèmes. Dans les premières études, on s'attachait avant tout à observer ce qui n'allait pas dans la vie adulte des « ex-placés », les conclusions ont alors mis en évidence que cette population spécifique n'était proportionnellement pas plus déviante que certains groupes sociaux. Néanmoins, le biais de sélectivité à l'admission obscurcissait trop souvent les conclusions. Par exemple, il a été observé davantage de déviances parmi les enfants placés en institution qu'en famille d'accueil, mais la relation de cause à effet restait à vérifier. Par la suite, on s'est intéressé au devenir des « ex-placés » à partir de variables moins stigmatisantes et là encore les résultats ont souvent surpris face au défaitisme qui entoure l'image du devenir des enfants placés. Comme le souligne B. Cyrulnik, « dans notre culture, on encourage l'enfant blessé à faire une carrière de victime »³⁰, les études n'ont pas échappé à cette culture. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de dépasser cette vision pessimiste et observer autrement ce devenir. Pour ceci, nous souhaitons prendre en compte davantage la notion dynamique de l'insertion sociale en faisant l'hypothèse que celle-ci se construit aussi après la sortie du placement. Il s'agit là, d'inscrire cette recherche dans l'apport des connaissances de la sociologie de l'entrée dans la vie adulte. En effet, celles-ci nous ont bien montré que l'autonomie s'élaborait au cours du temps, avec des allers retours entre le giron familial et l'indépendance. Ce parallèle est d'autant plus intéressant à observer

²⁹ Cf. Chapitre 1. A partir de 1-3- Un double système de protection de l'enfance et de l'adolescence. et Chapitre 2. 1-3-3- Comparaison entre catégories juridiques d'enfants

³⁰ Cyrulnik B., « Le psy qui redonne espoir », *l'Express*, n°2689, 16/01/2003, p.69

pour une population où la « première coupure »³¹ avec la famille a été précoce et où cette dernière fait ou a fait défaut à un moment. Sur qui vont-elles s'appuyer pour accéder à l'autonomie ? Quelles difficultés vont-elles rencontrer ? L'observation des trajectoires résidentielles, professionnelles et familiales devraient apporter une meilleure connaissance des mécanismes de l'insertion.

Appréhender le temps du placement au Caligo

La demande initiale du groupe de pilotage était aussi d'évaluer un type de pratique. Mais le passage au foyer le *Caligo* ne peut être traité de manière quantitative à partir du questionnaire sur le devenir, puisqu'il n'est pas possible de mesurer l'impact d'une mesure de prise en charge à partir de ce qu'elles sont devenues. En effet, trop de facteurs interagissent sur leur insertion actuelle. Par exemple, certaines auront pu être aidées après le placement par leur famille, alors que d'autres pas ; Certaines, avant d'arriver au *Caligo*, avaient déjà un bagage scolaire important alors que d'autres sont arrivées avec plus de quatre années de retard ; certaines vivent avec un conjoint qui peut les soutenir mais aussi avec un réseau qui peut se développer, notamment leur famille ou leur belle-famille ; d'autres sont seules avec leurs enfants... Tous ces facteurs intermédiaires empêchent d'évaluer le travail effectué au *Caligo* sur ces adolescentes à partir de leur devenir. En revanche, il est possible de les interroger sur leurs opinions quant à leur passage dans ce foyer. C'est pourquoi, cette question devra être traitée de manière qualitative, à partir d'entretiens auprès des « ex-placées ».

Au carrefour de ces trois axes, la problématique pourrait se formuler ainsi :

Que sont devenues les jeunes femmes placées au moment de l'adolescence au foyer le *Caligo* ? Quels jugements portent-elles sur le temps du placement ? Comment ont-elles construit leur autonomie sociale et leur vie familiale ? Existe-t-il des facteurs inhérents au passé de l'individu qui feraient varier ce devenir ?

Une telle problématique suscitait la mise en place de plusieurs outils d'observation et bien entendu de retrouver les « Anciennes » pour les interroger.

³¹ Clément C., *La famille, ruptures et continuités à travers les générations*, Thèse de Doctorat de sociologie et démographie sociale, Univ. Paris X-Nanterre, décembre 2002, pp. 159-165

2-2- Les outils mis en place

2-2-1- La population étudiée

L'enquête s'intéresse aux adolescentes entrées et sorties du foyer le *Caligo* entre octobre 1982 (date de l'ouverture du foyer) et mai 1996 (date du début de l'enquête). Entre ces deux dates, 170 jeunes filles ont été prises en charge par le *Caligo*. Parmi elles, nous avons retenu uniquement celles restées au moins six mois. L'objectif d'une telle restriction était d'augmenter le taux de réponse par rapport à la population initiale en sachant que celles restées très peu de temps étaient plus difficilement repérables dans la mesure où leur dossier donnait très peu de renseignements. Par ailleurs, comme l'objectif de travail de ce foyer était basé sur un placement relativement long (la durée moyenne d'un placement est de 2 ans et 6 mois), cela ne semblait pas altérer de trop l'observation de cette population. Toutefois, nous n'avons pas souhaité restreindre davantage l'échantillon afin de préserver au mieux les caractéristiques de l'ensemble de la population placée. Comme 34 adolescentes étaient restées moins de six mois au *Caligo*, la population étudiée est formée de 136 adolescentes entrées et sorties entre 1982 et 1996.

2-2-2- Les sources de données et les échantillons concernés.

Trois sources de données ont été mises en place afin de répondre au mieux à la problématique. Dans un premier temps, une analyse des 136 dossiers archivés³² a permis de caractériser objectivement la population accueillie, d'observer d'éventuelles évolutions au cours de ces 14 années de placements et de construire une typologie des trajectoires passées de ces jeunes filles à partir d'éléments communs à chaque dossier. Dans un second temps, un questionnaire³³ à questions fermées a été passé à toutes les jeunes femmes que nous avons pu retrouver et qui ont accepté d'y répondre. Celui-ci avait pour objectif de mieux connaître la situation sociale et familiale des « ex-placées ». Divers thèmes sociaux – tels que le logement, la scolarité, le travail, les revenus, la vie civique, les vacances, les loisirs, les fréquentations – et thèmes familiaux – tels que la structure du ménage, les liens avec la famille d'origine et les enfants – ont été abordés de manière transversale. Ceci permettait d'avoir un premier regard sur la situation des « ex-placées » au jour de l'enquête. Mais ces jeunes femmes avaient entre 19 et 32 ans au moment de la passation du questionnaire, leur situation sociale et familiale

³² La grille de codification des dossiers archivés est en Annexe 2

³³ Le questionnaire est en Annexe 3

dépendait donc largement de leur âge et du nombre d'années écoulées depuis leur sortie. Par ailleurs, ceci ne permettait pas une observation dynamique de l'insertion. C'est pourquoi trois questions sous forme de calendrier, qui faisaient donc appel à la mémoire ont été insérées dans ce questionnaire, afin de reconstruire les trajectoires résidentielles, familiales et professionnelles des « ex-placées » depuis leur sortie du *Caligo*. Il est vrai que ce type de questions, qui fait appel à la mémoire, suscite des réserves quant à la fiabilité des réponses obtenues. Comme nous l'avons déjà noté dans le chapitre précédent³⁴, rien ne laisse supposer que cette population aurait davantage de défaillance de la mémoire qu'une population moins spécifique. De plus, les méthodes classiques pour maximiser la fiabilité des données rétrospectives ont été mises en place lors de la passation de ces questionnaires.

Au total, 68 jeunes femmes anciennement placées (soit la moitié de la population observée) ont été contactées et ont accepté de répondre au questionnaire. Nous aurions probablement pu en retrouver davantage mais il a déjà fallu déployer un effort considérable pour obtenir un tel retour en 2 années de recherches. C'est pourquoi nous avons décidé fin de l'année 1998 de mettre fin à cette période de terrain. Il était proposé à chaque jeune femme que la passation du questionnaire puisse se faire en tandem avec en plus de moi-même, une éducatrice connue de l'enquêtée. Cette proposition était faite dans le but de rassurer certaines jeunes femmes de ma présence exigée pour la passation du questionnaire. 28/68 « ex-placées » ont préféré passer ce questionnaire en tandem, mais une minorité a choisi cette formule pour le but initial, elles étaient surtout heureuses de retrouver leur ancienne éducatrice à leur côté, le temps d'un questionnaire. Avec du recul, on peut dire que cette formule a eu des conséquences positives sur le bon déroulement de l'enquête. Tout d'abord, six éducateurs ont participé au moins une fois à la passation d'un questionnaire. Cela a permis par la suite qu'ils s'investissent davantage dans la recherche même des anciennes. Le fait d'avoir proposé systématiquement la présence d'un éducateur a rassuré probablement aussi des « ex-placées » qui ont refusé cette formule. Enfin, notamment pour quelques cas de jeunes femmes en grande difficulté, la présence de l'éducateur était nécessaire pour les aider dans certaines réponses en rapport avec la mémoire.

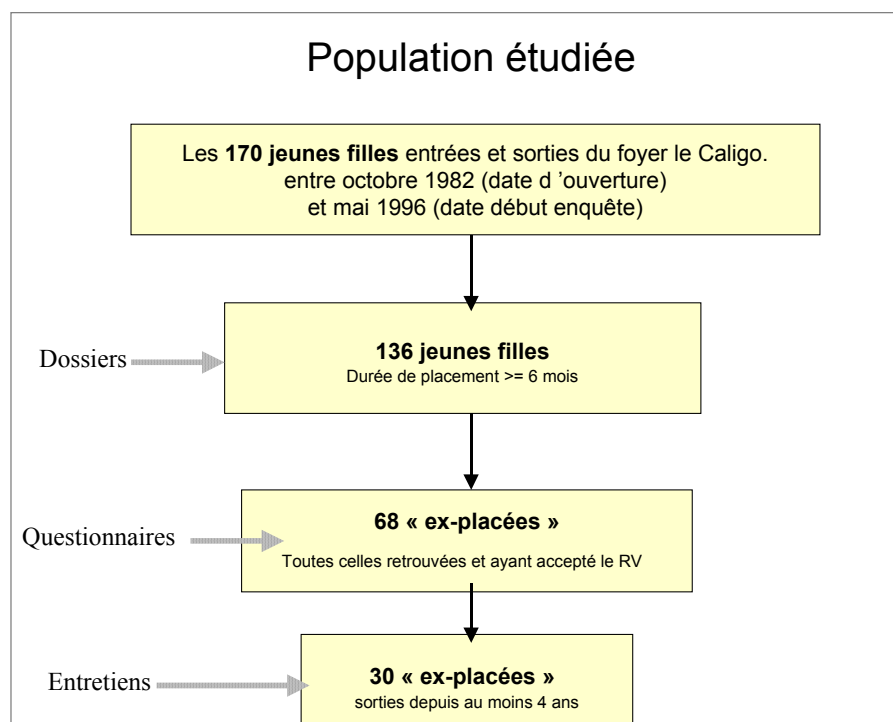
La dernière source de données mise en place est qualitative. Il s'agit d'entretiens de type récit de vie³⁵ toujours auprès des « ex-placées ». Ceux-ci avaient un double objectif : d'une part de mieux comprendre les mécanismes d'insertion de ces jeunes femmes, d'autre part, de connaître leurs impressions sur leur séjour au foyer le *Caligo*. Nous souhaitons par ces

³⁴ Cf. la fin de Chapitre 2. 1-2-3- analyse transversale ou longitudinale ?

³⁵ Le guide d'entretien est en Annexe 4

entretiens savoir ce qu'elles pensaient des orientations pédagogiques prises par l'équipe du *Caligo*. A la fin du questionnaire, nous avons demandé si les enquêtées accepteraient de me revoir pour un entretien plus approfondi. La formule de la passation en tandem était ici exclue dans la mesure où nous souhaitions aborder longuement le temps du placement et leurs propres opinions sur le sujet. Parmi elles, 47 avaient accepté³⁶ (soit 70% de l'échantillon). Nous avons retenu uniquement celles qui étaient sorties depuis au moins quatre ans afin d'une part, qu'elles aient suffisamment de recul pour évoquer leur insertion et d'autre part, pour qu'elles puissent parler plus posément de leur(s) période(s) difficile(s). Comme il s'agissait de récit de vie, l'intérêt ne se situait pas sur une meilleure connaissance de la vie actuelle de la personne (comme cela était le cas pour le questionnaire) mais plutôt au niveau d'une compréhension des mécanismes d'insertion. Bien entendu, ce critère n'a pas empêché d'interviewer des personnes qui se sont révélées en grande difficulté au moment de la passation de l'entretien, mais cela a limité les risques. 28 entretiens se sont passés au domicile de la personne, 1 autre au foyer le *Caligo* et 1 dans une salle de cours de l'Université Paris X-Nanterre. Les conditions de déroulement des entretiens sont présentées en Annexe 5.

Graphique 1 : Caractéristiques des échantillons selon les sources de données



³⁶ Le motif du refus lorsqu'il était formulé portait surtout sur un refus de parler du passé.

2-2-3- Informatisation des données et confidentialité

Toutes les données recueillies ont été informatisées et codifiées sur le logiciel ACCESS afin de stocker sur une même base de données à la fois le recueil effectué sur les 136 dossiers archivés et celui des 68 questionnaires sur les anciennes. Cela permet aussi de regrouper sur un même fichier des données transversales et longitudinales (reconstitution de trajectoires éducatives, et géographiques de la naissance jusqu'au placement au *Caligo*) tout en élaborant les relations que l'on souhaite entre les tables. Les requêtes étaient par la suite exportées et analysées par le logiciel EXCEL.

De plus, 29 des trente entretiens ont fait l'objet d'une première lecture grâce au logiciel d'analyse textuelle ALCESTE³⁷. Celui-ci vise à découvrir l'information essentielle contenue dans un texte sans en connaître le sens. Il s'agissait ici d'utiliser ce logiciel afin d'effectuer une analyse exploratoire des entretiens et de permettre une première distanciation avec une période de passation d'entretien particulièrement intense. Ce logiciel utilise la méthode de Classification Descendante Hiérarchique. Il procède par fractionnements successifs du texte, repère les oppositions les plus fortes entre les mots du texte et extrait ensuite des classes d'énoncés représentatifs³⁸. Il en est ressorti deux grands axes d'interprétation marquant une opposition entre un discours chargé d'émotions, d'affects, et un discours matériel, c'est-à-dire où les émotions ne transparaissent pas, laissant ainsi la place à une présentation de faits extérieurs à soi. Les thèmes de l'agressivité, de la famille et plus encore d'une réflexion sur leur propre vécu ont largement été abordés dans le premier type de discours, laissant la place aux thèmes de l'argent, du travail, du placement et de l'école dans le second. Les 29 femmes ont abordé à un moment ou un autre ces différents domaines, mais certaines caractéristiques liées à l'âge, au passé, à la situation sociale et familiale des jeunes femmes ont entraîné des différences de discours. Cette première analyse, qui ne remplace en aucun cas l'analyse de contenu classique, a permis d'avoir une vision d'ensemble de ce corpus et de prendre conscience du poids de certaines variables sur le discours de ces « ex-placées ». De plus, il permet d'avoir la fréquence d'apparition de chaque mot. C'est donc par ce biais que nous avons pu présenter la fréquence d'apparition de chaque prénom des membres de l'équipe

³⁷ Un entretien n'a pas été enregistré, il ne pouvait donc pas faire l'objet de cette analyse.

³⁸ La présentation et l'analyse des entretiens par le logiciel Alceste est situé en Annexe 7.

éducative du *Caligo*³⁹. Nous reviendrons sur cette analyse au cours de la deuxième partie lorsque nous aborderons les résultats de l'enquête.

Par ailleurs, il était convenu qu'un dossier soit constitué pour informer la Commission Nationale d'Informatique et Liberté de notre démarche de recherche puisque toutes les données de cette étude sont informatisées. Ce dossier reprend les étapes quantitatives de notre travail, à savoir l'informatisation des données des dossiers archivés et celles des questionnaires. Nous avons prévenu la CNIL de notre désir de pouvoir croiser des données de ces deux sources. Ce dossier a été complété par une lettre du siège de l'Association s'engageant à ne pas utiliser ces données à d'autres fins que la recherche. Nous avons reçu une réponse de la CNIL en février 1998. Il s'agit d'un récépissé de déclaration, prouvant que l'Association J. Cotxet a demandé un avis afin d'effectuer un traitement automatisé d'informations nominatives dont la finalité principale est la "production de connaissance recherche". Mais cette réponse de la CNIL "*ne vaut pas constatation de la conformité du traitement à la loi et n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités*"⁴⁰.

Comme dans beaucoup d'études sur une population restreinte, notre dossier n'a pas fait l'objet d'une recherche approfondie. Aucune donnée n'a été discutée. Nous ne sommes cependant pas protégés en cas de litige. C'est la raison pour laquelle, lors de la passation du questionnaire, une attestation de consentement est demandée à chaque enquêtée.

Par ailleurs, dans un souci de confidentialité, le nom du foyer a été modifié. Pour l'anecdote, le choix du nom le *Caligo* qui est une espèce de papillon, fait allusion à l'image de « cocon » que certaines « ex-placées », ont donné de cette période de placement.

Comme il s'agit d'une observation sur un petit effectif, nous avons aussi choisi de ne pas présenter les entretiens dans leur intégralité. Au contraire ceux-ci sont volontairement présentés par courtes citations. Tous les passages qui auraient pu entraîner leur identification ont été exclus. Bien entendu, tous les prénoms des « ex-placées » mais aussi des membres de leurs proches cités ont été modifiés.

La pratique de terrain qui consistait à retrouver une population d'individus anciennement placés en foyer mais dont aucune institution n'a la charge à l'âge adulte était particulièrement difficile à mettre en place. Son récit permet de mieux comprendre les obstacles rencontrés, mais aussi les solutions utilisables pour réitérer une telle expérience.

³⁹ Cf. chapitre 3 ; 1-2-3- La composition de l'équipe du foyer le *Caligo*.

⁴⁰ Voir Annexe 6.

2-3- La difficulté de retrouver les « ex-placées »⁴¹

Comme le soulignait Daniel Bizeul à propos des récits d'enquêtes, « *faire état de la façon dont l'enquête s'est déroulée et des conséquences en découlant pour l'usage des informations obtenues devient un élément utile de la communication d'une étude* »⁴². Il paraît tout aussi important de faire état précisément de la démarche entreprise pour constituer un échantillon qui ne pouvait être construit de manière aléatoire. Au total, 136 personnes étaient susceptibles d'être contactées, mais ce fichier nominatif n'était pas pourvu d'adresse. Deux choix de fichiers pouvaient s'offrir à nous pour constituer un « fichier-adresse ». Tout d'abord, un répertoire placé au secrétariat du foyer le *Caligo* permettait d'avoir les coordonnées les plus récentes lorsqu'une « Ancienne » rendait une visite. Se contenter de cette piste aurait entraîné un biais très important : seules les jeunes femmes ayant gardé un lien avec l'institution aurait pu être interrogées. Ce « fichier-adresse » n'a donc pas été utilisé comme base de population à étudier, mais a servi à en retrouver certaines. Par ailleurs, il s'est avéré que bon nombre de ces adresses était déjà obsolètes au moment de l'enquête.

De la même manière, la seconde piste envisageable était de travailler uniquement à partir des jeunes femmes ayant eu recours au service de suite du foyer le *Caligo*. En effet, 56 jeunes femmes accueillies et sorties du foyer entre 1982 et 1996 ont eu recours au moins une fois à ce service. L'assistante sociale avait alors un certain nombre d'adresses. Néanmoins, cette source n'a pas été retenue pour plusieurs raisons : la première était d'ordre déontologique, une assistante sociale est sous le secret professionnel, il lui paraissait inconcevable qu'elle puisse me transmettre la totalité de ce « fichier-adresse ». Un travail de confiance doit parfois s'installer pendant des mois avec certaines jeunes femmes avant que l'assistante sociale puisse entreprendre quelques démarches. La transmission de ces données aurait pu trahir la confiance parfois fragile. Toutefois, la raison première était une fois de plus le biais engendré par ce type de « fichier-adresse ». L'étude portait sur l'insertion des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* et non pas sur celle des jeunes femmes aidées au-delà de leur prise en charge par le service de suite. Il est d'ailleurs vraisemblable que celles aidées par ce service constituent une catégorie spécifique de l'ensemble des « ex-placées ». Néanmoins et nous allons le voir plus en détail, sans avoir l'ensemble du « fichier-adresse »

⁴¹ Cette partie a fait l'objet d'un chapitre du rapport : Arduin P., Frechon I., Marpsat M., *Aspects dynamiques de la situation des personnes sans domicile*, Rapport final du projet pour le PUCA, INED, 2002, pp. 40-50.

⁴² Bizeul D., « le récit des conditions d'enquêtes : exploiter l'information en connaissance de cause », *Revue française de sociologie*, n°4, octobre-décembre 1998, p. 751.

du service de suite, il a parfois été possible d'obtenir quelques contacts par l'intermédiaire de l'assistante sociale.

En d'autres termes et afin d'éviter au maximum les biais d'échantillon, nous avons choisi de rechercher l'ensemble des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* entre 1982 et 1996 avec comme seule restriction, qu'elles aient été accueillies au moins 6 mois.

2-3-1- Les caractéristiques de la population rendant difficile leur localisation

Au-delà des difficultés classiques rencontrées lors d'une telle recherche sans « fichier-adresse » systématique, la population recherchée dans cette étude cumulait un certain nombre de caractéristiques qui rendaient cette prospection encore plus laborieuse :

- Cette population se composait uniquement d'individus du sexe féminin. Or, le mariage induit le changement de nom de famille des femmes et lorsque le couple vit maritalement le nom de famille de l'homme apparaît plus fréquemment sur les listes téléphoniques (Minitel) que celui de la femme :

- La population étudiée est sortie du foyer, en moyenne à 19 ans et au maximum à 21 ans. A la suite de la passation des questionnaires, une période d'instabilité dans le logement d'en moyenne trois années après la sortie du foyer a pu être observée. Durant cette période les « ex-placées » ont très fréquemment déménagé. Cette période correspond aussi à la phase de « décohabitation juvénile », définie par T. Blöss et F. Godard.⁴³ Or, plus cette mobilité était importante, plus les risques d'une distanciation des liens avec l'institution étaient élevés ;

- La phase de l'entretien téléphonique dans la prise de rendez-vous a été de manière quasi-systématique le garant d'un rendez-vous confirmé et donc de la passation du questionnaire. Or, une part importante de cette population n'a pas de ligne téléphonique personnelle repérable : certaines sont sur liste rouge, ont un portable, d'autres n'ont simplement pas de téléphone. L'abonnement à la liste rouge semblait principalement motivé par le souci de dissimuler ce numéro de téléphone à des personnes qui ont été proches de leur entourage à un moment de leur vie. Il peut s'agir de la famille, d'un ancien mari ou compagnon ou encore d'anciennes « mauvaises » connaissances. Dans tous les cas, ce numéro a été obtenu par d'autres biais et très souvent, parce que la personne avait tout de même reçu la lettre et y avait répondu. Il fallait donc être en possession de l'adresse pour établir un

⁴³ Blöss T., Godard F., « Décohabitation juvénile : stratégies juvéniles et conjoncture de l'existence », in *Stratégie résidentielles, séminaire organisé par C. Bonvalet et A.-M. Fribourg (Paris 1988)*, Congrès et Colloques, INED, Paris, 1990, pp. 205-222.

contact. Les utilisatrices de téléphone portable (comme seules coordonnées téléphoniques) font partie de la dernière génération. Le portable répond à un besoin pour des personnes très mobiles, ou dans le cas d'un hébergement chez un tiers puisqu'il permet une autonomie qu'elles n'avaient pas auparavant. L'obtention de telles coordonnées est très difficile mais permet par la suite de les joindre facilement.

- Le réseau familial restreint d'une partie des « ex-placées » est aussi un obstacle à leur localisation. Nous le verrons par la suite, certaines jeunes femmes ont gardé peu de contacts avec les membres de leur famille. Il est donc plus difficile de retrouver des adresses ou numéros de téléphone par l'intermédiaire de proches (parents, fratrie, grands-parents, oncles et tantes,...). Ainsi, il a parfois été possible d'obtenir par Minitel les coordonnées d'un proche mais la recherche s'est souvent interrompue à ce stade, la personne n'ayant plus de nouvelles de l'individu.

- Enfin, les « ex-placées » logées dans des hébergements collectifs (foyer de jeunes travailleurs, CHRS, foyer maternel ou encore hôtel) ne pouvaient être localisées que par l'intermédiaire d'un tiers (soit le service de suite du *Caligo*, soit un proche, soit un autre service social...). En général, la prise de contact avec ces jeunes femmes était longue, car lorsqu'elles étaient localisées, il fallait passer par le standard de ces structures qui refusait de transmettre la communication téléphonique directement ; nous devions laisser un message pour que la personne nous rappelle. Or, l'expérience a montré que le taux de réponses dans ces cas était très faible, la personne hésitant à téléphoner à une personne méconnue (en l'occurrence l'enquêteur). D'autre part, celles étant dans des situations très instables (squat, SDF,...) n'ont pu être retrouvées que par le service de suite, lorsque la jeune venait reprendre contact avec l'assistante sociale. Enfin, les personnes vivant en lieu de soin (hôpital psychiatrique, lieu de cure...) ont pu être retrouvées soit par le service de suite (pour ce cas nous avons attendu le rétablissement de la personne avant de passer le questionnaire), soit par un proche (ce cas s'est posé pour une jeune femme en période de cure après une longue maladie).

En d'autres termes, la population étudiée était particulièrement difficile à localiser, compte tenu de l'âge, du sexe et de ses particularités familiales ou sociales. Plus la personne vivait une période d'instabilité résidentielle, plus l'aide d'un tiers était nécessaire pour retrouver l'individu. Une présentation des différentes démarches entreprises montre l'importance d'utiliser simultanément plusieurs méthodes de recherches afin de localiser un maximum de sujets anciennement placés en foyer socio-éducatif.

2-3-2- Les méthodes de recherche mises en place.

C'est au cas par cas, parfois avec des aller-retour entre les méthodes que nous avons abouti à la passation de 68 questionnaires, c'est-à-dire à la moitié de la population étudiée. Les méthodes de recherche présentées ci-dessous sont réparties selon les personnes ou services intermédiaires qui ont finalement permis de localiser la jeune femme. Très souvent plusieurs méthodes ont été utilisées avant de retrouver la personne.

2-3-2-1- Les personnes ou services qui ont permis de retrouver l'individu.

- Le foyer le Caligo

Vingt questionnaires ont été passés uniquement par l'intermédiaire de membres de l'équipe du *Caligo*. Certaines anciennes résidentes avaient laissé leur adresse au secrétariat, à un éducateur ou bien une autre personne faisant partie de l'équipe (comptable, maîtresse de maison, personne de l'entretien...). De plus, à l'occasion de l'anniversaire des dix ans d'ouverture du foyer (en 1992), une fête a été organisée par l'équipe du *Caligo*. Trente jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* ont été conviées à cette fête et un questionnaire a été envoyé à plus d'une centaine d'entre elles. Cela avait permis de réactualiser un certain nombre d'adresses en 1992, même si plusieurs étaient devenues obsolètes en 1996-98, lors de la passation du questionnaire.

Au moment de l'enquête elle-même, la conscience collective de l'équipe du *Caligo* sur l'intérêt de retrouver un maximum de jeunes femmes a permis de récupérer un nombre important d'adresses. Ainsi, plus systématiquement qu'auparavant, lorsqu'un membre de l'équipe croisait par hasard une ancienne, il notait et nous communiquait l'adresse. De la même manière, lorsqu'une ancienne donnait de ses nouvelles (soit par lettre, soit par téléphone, soit en passant au foyer), la transmission de ses coordonnées était plus régulière.

- Le service de suite.

Le service de suite était par définition un allié très important dans la récupération des coordonnées puisqu'il s'occupe socialement ou psychologiquement des anciennes du *Caligo*. 12 questionnaires ont été passés par cet intermédiaire. Cependant, cela a engendré quelques hésitations de la part de l'assistante sociale. En effet, tenue au secret professionnel, la méthode pour obtenir ces adresses fut un peu longue, puisqu'il fallait avoir l'approbation de la jeune femme avant que l'assistante sociale puisse délivrer les coordonnées. Par ailleurs, les jeunes femmes ayant recours au service de suite sont, en règle générale, dans des situations

très difficiles à ce moment là. C'est pourquoi, pour certaines, il fallait attendre le moment propice pour pouvoir passer le questionnaire.

- La recherche par Minitel

Comme nous l'avons dit précédemment, il a été rarement possible d'obtenir les coordonnées des jeunes femmes par le Minitel. Cette recherche a pourtant été effectuée de manière *quasi-systématique*⁴⁴ pour les 136 individus qui constituaient la population d'étude.

Seulement 11 ont abouti à une rencontre. Nous avons travaillé par homonyme. Lorsque le nom n'était pas trop commun, tous les homonymes en Ile de France étaient recherchés (en effet, si la population a été très mobile sur le plan résidentiel, il semblerait qu'elle l'ait été moins sur le plan géographique). Puis, tous ces numéros ont fait l'objet d'un appel en demandant à l'interlocutrice si elle était née le _____ (date de naissance de l'intéressée) et à _____ (lieu de naissance de l'intéressée). Ces renseignements étaient disponibles dans les dossiers archivés, ce qui a aussi permis certaines recherches en province. Le lieu géographique, considéré comme « *un critère très révélateur du choix identificatoire* » par M. Coppel et A.-C. Dumaret, « *peut s'appréhender en trois groupes distincts ; Ceux qui vivent dans la région où ils étaient placés, ceux qui vivent dans la région (...) où vivaient leurs parents, et (ceux) qui se sont installés ni dans la région (de leurs parents) ni dans celle où ils étaient placés.* »⁴⁵ La plupart des jeunes filles placées au *Caligo* vivaient auparavant en Ile de France et particulièrement dans le même département que le foyer, puisqu'une « *priorité d'accueil est mise aux situations du département* »⁴⁶. Cependant, certaines jeunes filles étaient originaires de villes de Province. Lorsque la région était notée dans le dossier archivé, nous avons procédé à la recherche par Minitel, qui a rarement abouti avec succès.

- Les proches

Au cours du codage des dossiers archivés, tous les noms, prénoms et adresses des personnes proches notés dans ces dossiers (parents, fratrie, oncles, tantes, grands-parents, famille d'accueil...) ont été récupérés. En l'absence d'adresse valable pour la jeune femme elle-même, un courrier au nom de l'intéressée était envoyé à l'adresse des parents. Par cette méthode, un grand nombre de courriers est revenu avec la mention « *n'habite plus à l'adresse indiquée* ».

⁴⁴ Nous n'avons bien évidemment pas recherché sur Minitel les coordonnées des jeunes femmes dont nous avons des adresses récentes.

⁴⁵ Coppel M., Dumaret A.C., *Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'œuvre Grancher*, Toulouse, Eres, 1995, p. 132.

⁴⁶ Cf. rapports d'activités du foyer le *Caligo*

Néanmoins, la vérification préalable de ces adresses par le Minitel aurait restreint la recherche aux individus abonnés au téléphone. Or certains parents toujours domiciliés au même endroit n'avaient pas de ligne téléphonique. Par la suite, la méthode de la recherche par Minitel a été effectuée en retenant les homonymes des frères, sœurs, oncles, tantes, parents, grands-parents... Nous avons ainsi été en relation avec des membres proches de la famille qui pouvaient être susceptibles d'avoir des nouvelles de l'intéressée. C'est au cas par cas, soit avec les conseils de membres de l'équipe du *Caligo*, soit par rapport aux écrits des dossiers que nous avons contacté téléphoniquement ces personnes. Nous avons effectué ainsi 16 questionnaires par l'intermédiaire des proches, dont 6 par la mère, 2 par le père, 4 par les parents, 1 par un frère, 1 par une sœur, 1 par la grand-mère paternelle, et 1 par une tante. Enfin, cette méthode a aussi permis d'avoir des informations sur d'autres intéressées sans que cela aboutisse à l'obtention des coordonnées.

• Personnes et services intermédiaires divers.

Comme la recherche de ces jeunes femmes s'est effectuée au cas par cas, l'ensemble des situations rencontrées ne pouvait se regrouper de manière aussi systématique.

- 4 jeunes femmes ont été localisées grâce aux anciennes résidentes elles-mêmes. A chaque passation de questionnaire, il était demandé à la personne si elle avait gardé des contacts avec d'autres « ex-placées ». L'effectif de 4 questionnaires peut paraître faible, il ne traduit pas un faible contact entre Anciennes, mais la plupart des coordonnées transmises par cet intermédiaire étaient soit obsolètes (la grande mobilité d'une partie de ces jeunes femmes entraîne aussi une perte de vue des « ex-placées » entre elles), soit déjà portée à notre connaissance par l'intermédiaire d'une autre personne ou d'un autre service.

- 2 personnes ont passé le questionnaire grâce à la coopération d'un service social (une association d'aide au logement et un foyer maternel). Dans les deux cas, il s'agissait d'une orientation à la sortie du *Caligo*. Si l'équipe du *Caligo* n'avait plus de nouvelle directement, ces services nous ont mis en relation avec l'intéressée.

- 2 « ex-placées » ont été localisées grâce à d'anciens collègues de travail qui ont bien voulu communiquer le nom d'épouse de la jeune femme anciennement placée. Dans les deux cas, nous nous sommes présentés comme une ancienne relation de l'intéressée qui cherchait à reprendre contact, nous savions que ces personnes étaient mariées. Les collègues ont alors transmis le nouveau nom de famille et leur localisation. Nous avons ensuite procédé à la recherche par Minitel.

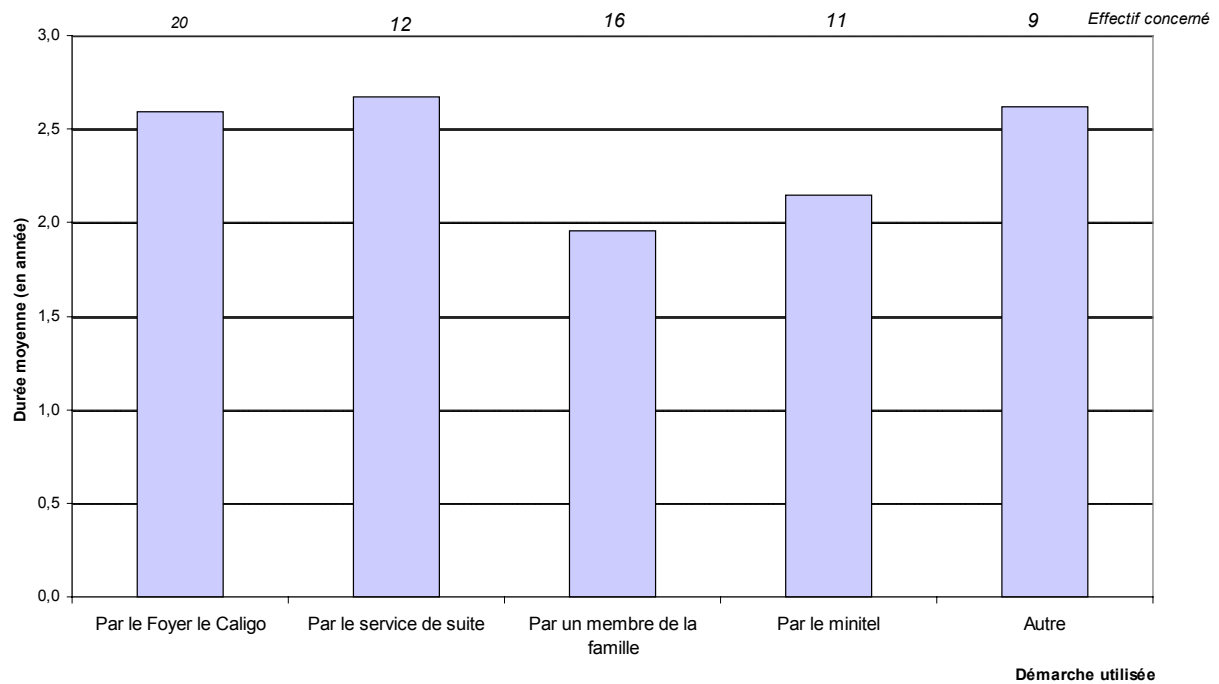
- Enfin, il faut noter le cas d'une ancienne retrouvée un peu par hasard. En effet, comme nous avons l'adresse de sa mère, une lettre lui a été envoyée. Cependant depuis sa sortie du *Caligo*, la mère de cette jeune femme est décédée et un autre locataire s'est installé dans ce logement. Au lieu de nous renvoyer la lettre par retour de courrier, le locataire l'a transmis au propriétaire qui était toujours en contact avec l'intéressée. La jeune femme qui s'était mariée depuis nous a alors contactée.

En d'autres termes, en l'absence de « fichier-adresse », la recherche d'enquêtées peut être parfois assimilée à un véritable travail de détective privé.

2-3-2-2- L'impact du temps sur les méthodes de recherche.

C'est donc à force de patience et de conviction, qu'il a été possible de passer 68 questionnaires. Au total, il a fallu deux ans et trois mois pour retrouver la moitié de l'effectif initial. Il est probable qu'en prolongeant la période de recherche d'autres anciennes auraient été susceptibles d'être retrouvées et enquêtées, mais plus l'enquête avançait plus il était difficile de retrouver des jeunes femmes. En effet, les premiers questionnaires ont été passés aux plus « attachées » à l'institution. A l'inverse, la seconde moitié puis le dernier quart des jeunes femmes enquêtées ont fait l'objet d'une recherche bien plus complexe à mettre en place. La durée du placement a certainement une influence dans la manière de retrouver ces individus.

Parmi les 68 individus retrouvés et où la passation du questionnaire a abouti, nous avons cherché à savoir si la durée du placement au *Caligo* avait eu une incidence sur la manière de les retrouver.

Graphique 2 : Durée moyenne de placement selon le mode de localisation de l'enquêtée

Lecture : les 16 jeunes femmes que nous avons retrouvées par le biais de la famille sont restées au Caligo en moyenne 1.9 ans, alors que les 12 retrouvées par le biais du service de suite sont restées en moyenne 2.7 ans au Caligo.

Ce croisement (entre méthode de recherche et durée de placement) permet de vérifier l'hypothèse que la manière de retrouver un individu ayant été placé dans une institution dépend de l'attachement réciproque entre l'institution et les « ex-placées ».

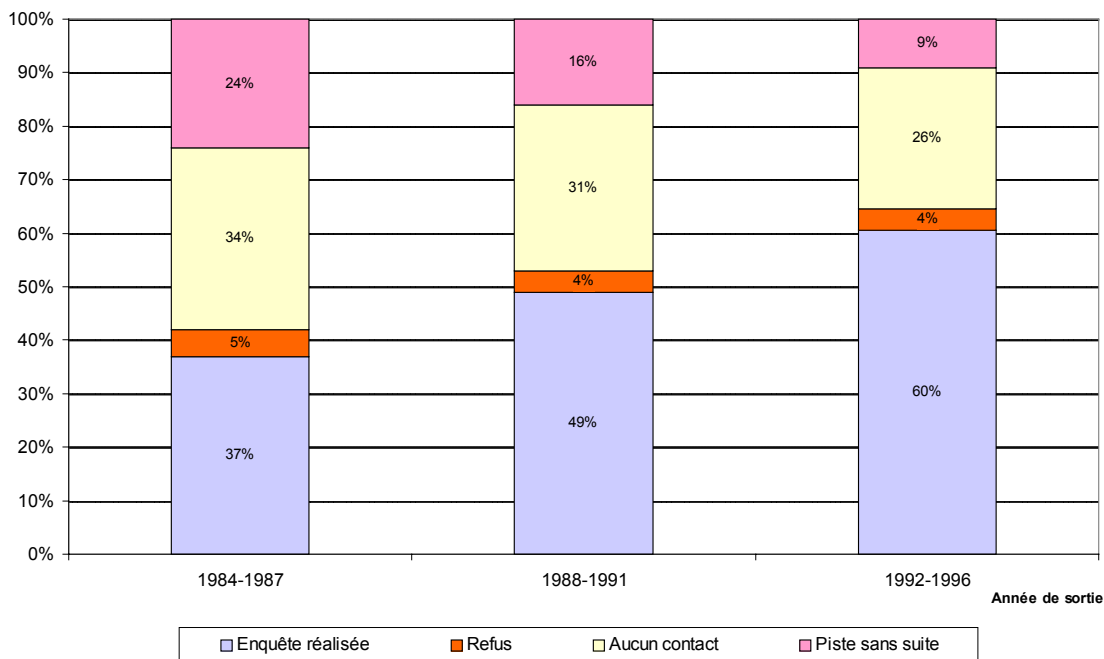
L'étude des dossiers archivés a mis en évidence que la durée du séjour au *Caligo* était en moyenne plus longue pour les anciennes qui avaient eu recours au service de suite que pour les autres (2,5 ans contre 1,9 ans). Il n'est donc pas surprenant d'observer que les personnes rencontrées par le service de suite ont eu la durée moyenne de séjour la plus longue (2,7 ans). Par ailleurs, les individus rencontrés grâce au *Caligo* ont passé un séjour en moyenne plus long que ceux retrouvés par le Minitel ou la famille (c'est-à-dire les individus qui n'avaient plus de contact avec l'institution). Les « ex-placées » retrouvées par des biais divers ont une durée moyenne de séjour relativement longue. Ceci est surtout la conséquence des jeunes femmes retrouvées par le biais d'autres anciennes, là encore nous pouvons remarquer une certaine forme d'attachement à l'institution.

2-3-2-3- Les résultats de cette méthode de recherche.

En plus des 68 questionnaires passés, nous avons eu des renseignements sur 28 autres jeunes femmes sans que cela n'aboutisse à la passation d'un questionnaire. Enfin, aucune nouvelle n'a pu être recueillie pour 40 « ex-placées » car les différentes démarches n'ont pas abouti. Parmi ces 28 individus, nous n'avons pas réussi à obtenir les coordonnées personnelles de 7 d'entre eux, 9 ont été considérés comme « impossibles à joindre » et 6 ont refusé la passation du questionnaire. Enfin, pour 6 individus, les coordonnées qui nous ont été transmises étaient obsolètes depuis peu de temps.

On peut se demander si l'année de sortie du *Caligo* a une incidence sur la recherche et l'approbation de ces jeunes femmes à passer le questionnaire. Pour ceci, nous avons regroupé sous une même catégorie (*piste sans suite*), les individus où la piste n'a pas conduit à l'obtention des coordonnées personnelles, les « impossibles à joindre » et les adresses récemment obsolètes. Le groupe « *Aucun contact* » correspond aux 40 individus où nous ne disposons d'aucun moyen pour les retrouver. Le groupe « *enquête réalisée* » rassemble les 68 individus qui ont passé le questionnaire. Enfin le groupe « *refus* » correspond aux 6 individus qui ont refusé de passer le questionnaire.

Graphique 3 : Répartition de la population selon la passation du questionnaire par année de sortie



Lecture : Parmi les jeunes femmes sorties entre 1988 et 1991, 49% ont passé le questionnaire, 4% ont refusé, 31% n'ont pas du tout été retrouvées, enfin pour 16% les pistes de recherche n'ont pas permis la passation du questionnaire.

Le Graphique 3 met en évidence que l'ancienneté des « ex-placées » rend la passation du questionnaire plus difficile. La part des refus étant quasiment la même sur les trois périodes, la non passation du questionnaire s'explique principalement par la difficulté de les localiser. Il est intéressant de noter que ce qui varie avec le temps n'est pas le fait de n'avoir aucune piste pour retrouver ces anciennes mais plutôt le fait que les pistes aboutissent moins facilement. Ces 68 enquêtées étaient susceptibles de passer la dernière phase du recueil de données, c'est-à-dire un entretien semi directif. Dans la mesure où la recherche des jeunes femmes a été relativement longue, les entretiens n'ont débuté que deux ans après les premières passations de questionnaires. Il a donc fallu mettre en place des stratégies pour éviter de perdre de nouveau ces adresses.

2-4- Les stratégies mises en place pour garder les adresses.

2-4-1- La prise de conscience de l'équipe

L'équipe du *Caligo* a pris conscience de la difficulté d'actualiser les adresses. C'est pourquoi lorsqu'une ancienne reprenait contact soit par téléphone, soit par courrier, soit en passant, il lui était demandé systématiquement sa nouvelle adresse en cas de déménagement. Ces adresses étaient centralisées dans un répertoire au secrétariat. Cela nous a permis de retrouver les anciennes lors de la passation du questionnaire mais cela nous a également aidé à ne pas les perdre de vue pour la suite de la recherche.

2-4-2- La prise de conscience de l'individu

Lors de la passation du questionnaire, il leur a été demandé en cas de déménagement, de nous informer de leur nouvelle adresse. Cette méthode n'a fonctionné qu'une seule fois, malgré leur approbation au moment de cette demande. A la différence de l'équipe qui suit l'enquête régulièrement (ne serait-ce que par ma présence dans l'établissement), les anciennes m'ont rencontrée une seule fois. Le cours de la vie reprend le dessus et elles oublient alors facilement cette demande au moment de leur déménagement.

2-4-3- Le cahier de bord

Un des outils les plus importants pour éviter la perte des adresses a été la tenue d'un cahier de bord, où figuraient les coordonnées des intermédiaires. Plus qu'un répertoire qui indique uniquement le nom et l'adresse de l'intéressée, le cahier de bord permet en cas de perte de coordonnées, de connaître au plus vite la piste qui nous permettait de retrouver cette personne. Cet outil a été principalement rempli au moment de la recherche des jeunes femmes mais il a aussi été complété au moment de la passation du questionnaire. Aussi, lorsque la jeune femme était particulièrement mobile, nous lui demandions de nous transmettre les coordonnées d'un proche plus stable (ex : une sœur, un parent...) qui serait susceptible de connaître sa localisation.

2-4-4- Le barbecue

La passation du questionnaire s'est effectuée sur une période de deux ans. Au cours de ces rencontres avec les anciennes, plusieurs nous faisaient part de leur souhait de se retrouver. Les plus anciennes se rappelaient la fête des dix ans du foyer où elles avaient été invitées, et nous demandaient de réitérer ce genre d'événements. En juin 1998, vers la fin de la passation des questionnaires, nous avons répondu à leur demande en organisant un barbecue dans le jardin du foyer. Il a eu lieu un dimanche, afin de regrouper le plus de monde possible (en effet, une part importante travaille dans le milieu de la vente, donc souvent le samedi). Mari et enfants y étaient conviés, pour éviter des problèmes liés aux gardes d'enfants. Outre le fait que la fête fut réussie, cette action a permis premièrement de réactualiser les adresses : l'invitation avait été envoyée par courrier avec un coupon réponse et une enveloppe timbrée, ce qui a permis un taux de réponse important, à la fois pour celles qui venaient et celles qui ne pouvaient pas venir. Sur ce coupon réponse leur coordonnées téléphoniques leur étaient demandées. Nous avons eu ainsi un nombre important de nouveaux numéros de téléphone, principalement des numéros de portables. De plus sur l'invitation, il était précisé que toutes les anciennes étaient invitées, y compris celles dont nous n'avions pas les coordonnées. C'est pourquoi il leur était demandé d'informer toutes les anciennes. Le bouche à oreille a très bien fonctionné et nous avons ainsi obtenu de nouvelles adresses et avons fait passer cinq nouveaux questionnaires auprès de jeunes femmes que nous avions considérées comme sans « aucun contact ». Deuxièmement, le barbecue a permis de rappeler aux anciennes l'existence et le prolongement de la recherche par la passation d'un entretien et de les remercier d'avoir participé à l'enquête en répondant à notre tour à leur demande.

Pour conclure sur la présentation de la méthode et du terrain, rappelons que le choix de travailler sur le devenir intragénérationnel de jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* s'est imposé à nous pour plusieurs raisons : la plus évidente était bien entendue de répondre à la demande de l'équipe du foyer le *Caligo*, qui souhaitait avoir un retour de leur travail en ayant une meilleure connaissance du devenir à l'âge adulte de ces adolescentes qu'ils ont pris en charge pour quelques mois voire quelques années. Nous étions tous conscients que le choix d'étudier cette population était le plus difficile à mettre en place, mais c'était le seul moyen de répondre correctement à une telle demande. Les méthodes rétrospectives intergénérationnelles ayant déjà montré les biais qu'elles induisaient.

Bien entendu, malgré la diversité des intermédiaires sollicités pour retrouver la moitié de la population, rien ne nous permet d'affirmer que l'échantillon est représentatif de l'ensemble des jeunes filles prises en charge par le foyer. Cela a seulement évité les risques de ne retenir qu'une partie spécifique des « ex-placées ». Par définition, il n'est pas envisageable de savoir si cet échantillon est représentatif du devenir de toutes les jeunes femmes accueillies et sorties du *Caligo* entre 1982 et 1996, en revanche nous pourrions comparer ces individus questionnés à l'ensemble de la population étudiée à partir des données recueillies dans les dossiers archivés. Auparavant, il est temps de présenter la population accueillie au foyer le *Caligo* entre 1982 et 1996.

3- Présentation de la population à partir des dossiers archivés

C. Mounoud, en évoquant des rapports d'AEMO (Aide Educative en Milieu Ouvert), indiquait : « *Du signalement immédiat au compte rendu d'exécution, l'écrit balise, appuie, garantit, régularise l'action de telle sorte que les familles et les enfants bénéficiaires des mesures prises en leur faveur sont les sujets ou les objets d'une écriture qui accompagne un moment leur histoire. Leur sujétion légitime, en tant que sujet, leur objectivation nécessaire en tant qu'objet, constituent une réelle difficulté pour les rédacteurs de ces écrits qui tient certes au fait qu'ils sont personnellement engagés dans le drame dont ils rendent compte à un tiers, qui tient aussi au fait que ce tiers est le détenteur légitime d'une part d'autorité sur la situation, qui tient encore au fait que l'écrit produit des conséquences importantes sur son auteur et sur les personnes dont il parle.* »⁴⁷ Dans le cadre de recherches effectuées sur ce type de dossiers, il faut donc toujours avoir à l'esprit les enjeux évoqués ci-dessus. En effet, il apparaît que les rédacteurs des documents étudiés ont souvent préféré passer sous silence certains renseignements plutôt que de les écrire.

Un seul regard suffit à comprendre que nous n'obtiendrons pas la même quantité d'informations d'un dossier à l'autre : l'épaisseur de ceux-ci peut en effet varier de 5 cm à 5 millimètres... Cependant, les dossiers les plus épais ne sont pas toujours les plus riches en informations utiles. Par exemple, lorsqu'une résidente du foyer le *Caligo* ne bénéficie pas de couverture sociale toutes ses feuilles de soins non remboursées sont gardées. De la même manière, des résidentes provenant de l'A.S.E. de certains départements recevaient des renouvellements de placement tous les trimestres, parfois en triple exemplaire. Ces derniers ont pu être conservés dans les dossiers. Dans d'autres cas, des affaires personnelles visiblement oubliées à la sortie ont été classées dans le dossier à défaut d'être jetées ou par souci de conserver une trace. Ainsi, nous pouvons retrouver des lettres, des feuilles de salaires, des carnets de santé, des passeports, des cartes d'identité, des relevés de compte, des photos, des dessins,... Certains documents trouvés dans les dossiers nous ont plus particulièrement permis de recueillir des données utiles à l'élaboration d'une grille d'information.

Premièrement, lorsqu'un service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse demande l'admission d'une jeune fille dans l'établissement, il doit constituer **une note de situation**. Cette dernière retrace de manière assez précise l'histoire familiale et

institutionnelle de la jeune fille ainsi que les raisons de la demande du placement. Elle sera plus ou moins détaillée selon les cas, mais généralement elle est présente dans chaque dossier. Elles ont permis de reconstituer 116 trajectoires éducatives complètes retraçant année par année, de la naissance au placement au *Caligo*, les différentes séquences du cycle éducatif. Nous reviendrons sur ce sujet lors de l'analyse des données. C'est également dans cette note que l'on trouve des renseignements sur la famille d'origine (fratrie, PCS des parents, pays d'origine, les séparations, divorces, décès, ...). Lorsque la jeune fille est suivie par un service social ou judiciaire depuis plusieurs années, il n'est pas rare de trouver plusieurs notes de situations. Lorsqu'elle a été prise en charge par un service d'AEMO ou par un foyer d'accueil et d'observation, les notes de situations souvent très riches peuvent être accompagnées d'un rapport psychologique.

Deuxièmement, certaines anciennes ont effectué des **bilans scolaires** donnant une information précise du niveau scolaire. Malheureusement, il ne s'agit pas de rapports systématiques et cette information est présente dans une minorité de dossiers. Nous nous sommes donc reportée dans la majorité des cas à la note de situation, bien que l'information soit bien souvent imprécise.

Troisièmement, les jeunes filles placées mineures et restées au-delà de leurs 18 ans (cela concerne 84 des 136 jeunes filles soit un peu plus de 60%) doivent demander une « **prise en charge jeune majeure** ». Pour ce faire, l'éducateur (souvent le référent de la jeune fille) doit envoyer une note de situation au juge des enfants, en décrivant comment se passe le placement au *Caligo* et les motivations de l'équipe justifiant la nécessité de prolonger le placement au-delà de sa majorité. Cette note est accompagnée d'une lettre de la jeune fille indiquant son accord et ses motivations. La note de situation de l'éducateur permet de connaître son comportement, son évolution mais aussi ses difficultés lors du placement au *Caligo*. Toutefois, dans la mesure où l'objectif de ce courrier est de prolonger le placement de la jeune fille, il n'est pas neutre et doit être lu avec précaution. Quant à la lettre de motivation de la jeune fille, elle n'a pas été retenue dans la prise d'information. Nos observations sur le terrain nous ont rapidement révélé que la jeune fille était presque systématiquement aidée par l'éducateur pour sa rédaction et qu'il s'agissait plus d'un consentement du jeune que d'une réelle motivation.

Quatrièmement, les jeunes filles « indisciplinées » lors du placement au *Caligo* cumulent dans leur dossier des **notes de situations intermédiaires**. En effet, l'équipe peut demander, soit à

⁴⁷ Mounoud C. « L'écriture dans la protection sociale et judiciaire », *Sauvegarde de l'enfance, Revue de l'Association française de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence*, 1997, n°4-5, pp. 203-207.

l'éducateur référent extérieur, soit au juge pour enfant un entretien avec la résidente afin de lui rappeler les motifs et les règles du placement. Cette note intermédiaire met souvent en évidence les problèmes répétés de fugues, de toxicomanie, de violence, de délinquance... Si ces notes apportent des renseignements jusque-là mis sous silence lors de la rédaction de la note de situation d'accueil (peut-être par crainte d'un refus d'admission) ou lors de la demande de prise en charge jeune majeure, il semble au regard de nos résultats qu'il ne s'agisse pas d'une pratique systématique et qu'en aucun cas nous n'ayons ces données à chaque dossier.

Enfin, une multitude d'autres documents épars selon les situations peuvent être inclus dans les dossiers notamment :

- des **extraits d'actes de naissance** permettant de savoir qui a reconnu l'enfant au cours de sa vie,
- des documents concernant la **demande de nationalité française** apportant parfois des précisions sur le pays d'origine et l'année de l'arrivée en France de la jeune fille,
- des **bulletins de notes** pour les jeunes filles scolarisées,
- des **écrits de procès** lorsqu'elles ont intenté une procédure (par exemple en cas d'inceste, d'agressions, de viol...) ou lorsqu'une procédure est intentée contre elles (vol, agression, ...)...

Ils permettent de compléter les informations mais demeurent néanmoins difficilement comparables entre individus.

En résumé, le recueil de données lors d'une recherche sur dossiers archivés s'avère souvent laborieux. Les renseignements communs à l'ensemble de la population étudiée sont difficiles à obtenir. Les parts de « sans réponse » ou « non précisé » varient ainsi de 0 à plus de 50%. Cependant, il est nécessaire de ne pas faire l'impasse sur ces résultats néanmoins riches en informations. Généralement, les chiffres que nous annoncerons seront à prendre comme des résultats sous-évalués qui pourraient être précisés si nous possédions l'information sur plus d'individus.

3-1- La famille d'origine

Quelques informations sur la famille naturelle étaient présentes dans les dossiers archivés, tels que des renseignements sur la fratrie (nombre de frères et sœurs, rang dans la fratrie, fratrie placée, nombre de demi-frères et sœurs du côté paternel et du côté maternel), les séparations (la notion de divorce a été exclue car elle était trop imprécise dans les dossiers, nous avons donc retenu la notion de séparation, qu'il s'agisse de divorce ou de simple séparation de corps), les décès des parents, les PCS du père et de la mère.

3-1-1- La situation socio-démographique des parents.

• La séparation des parents

A partir des dossiers archivés, nous savons assez précisément la part de la population qui a vécu avec ses deux parents et celle dont les parents se sont séparés. En revanche, il est difficile et sûrement imprudent de tenter de spécifier s'il s'agissait d'un divorce ou d'une simple séparation.

Tableau 3 : Répartition de la population selon le statut matrimonial des parents

	Effectif	Répartition (en %) <i>n=119</i>
Pas de séparation	40	33,3
Séparation des parents	80	66,6
Non précisé	16	////
Total	136	100,0

Note : si l'un des deux parents est décédé mais pas séparé, le couple n'est pas considéré comme séparé ici.

Ainsi, près les 2/3 des jeunes filles accueillies entre 1982 et 1995 ont eu avant ce placement des parents qui ne vivaient plus ensemble. Cette part est remarquablement élevée, mais, comme le précise N. Lefaucheur⁴⁸ « la connaissance dite scientifique de l'enfant apparaît (...) largement tributaire de pratiques sociales d'intervention, telles que le traitement différencié des mineurs selon leur situation familiale (...) ; il est facile de calculer le taux de dissociation familiale des populations « accueillies » en ignorant les mécanismes sociaux et institutionnels de construction de ces populations. »⁴⁹ Il ne faut donc pas conclure trop vite à l'existence d'un lien de cause à effet entre la séparation des parents et le placement de l'adolescente.

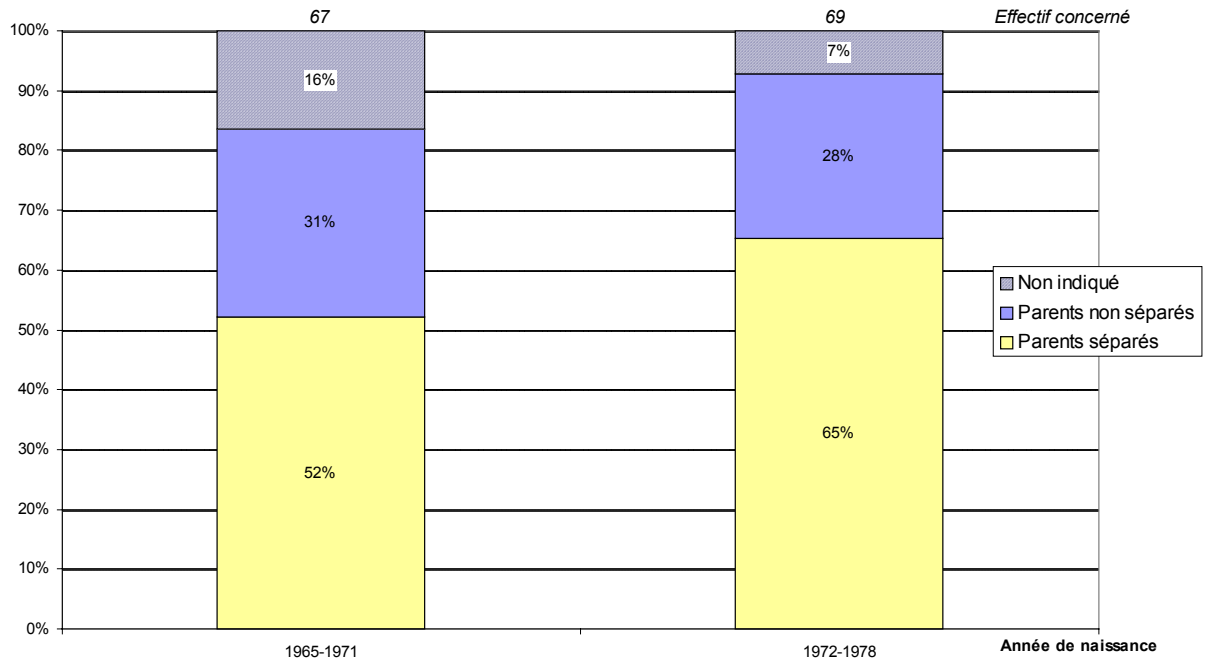
Sans surprise, la part des jeunes filles ayant des parents séparés a évolué au cours des années dans le même sens que dans le reste de la société française (Graphique 4). En effet « dans les

⁴⁸ Lefaucheur N., « Dissociation familiale et délinquance juvénile ou la trompeuse éloquence des chiffres », in Chauvière M., Lenoël P., Pierre E., *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIX^e - XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 123-133.

⁴⁹ Lefaucheur N., *Ibid.*, p. 132.

générations récentes, un enfant sur quatre vivra au moins un moment séparé d'un de ses deux parents contre un sur six dans les générations 1966-70 (suite à un divorce : 18% ou à la séparation d'un couple non marié : 5% ; pour n'avoir jamais connu son père : 1 ou 2%) »⁵⁰

Graphique 4 : Statut des parents selon l'année de naissance des résidentes du Caligo



Lecture : 52% des jeunes filles nées entre 1965 et 1971 avaient leurs parents séparés lorsqu'elles sont arrivées au Caligo.

⁵⁰ Festy P., « L'enfant dans la famille. Vingt ans de changement dans l'environnement familial des enfants », *Population, Revue de l'INED*, N°6, Nov-Dec 1994, p. 1295.

• Le décès des parents

Si au siècle dernier et même dans la première moitié de ce siècle, on avait pour usage de nommer ces institutions « orphelinat », c'est que la majorité des enfants accueillis n'avaient plus de parents. Les épidémies, les guerres entraînaient la mort de ceux-ci bien avant la majorité de leur descendance. Aujourd'hui, la part des pupilles de l'Etat a considérablement diminué et la présence de foyers n'est plus spécifiquement liée à l'accueil des enfants orphelins mais bien plus à « *suppléer* »⁵¹ à une famille existante. Ce phénomène reste pourtant relativement courant chez les enfants placés. 18% des dossiers archivés soulignent le décès d'au moins l'un des deux parents.

Tableau 4 : Répartition de la population selon le décès du père et/ou de la mère

	Père non décédé	Père décédé	Non indiqué	Total
Mère non décédée	76	10	21	107
Mère décédée	5	4	3	12
Non précisé	2	0	15	17
Total	83	14	39	136

Dans ce tableau sont pris en compte uniquement les parents décédés au moment de l'accueil au *Caligo*, où les jeunes filles avaient alors en moyenne 16,6 ans⁵². Une fois encore la situation de certains parents (notamment celle du père) n'était pas indiquée dans les dossiers, mais si l'on compare les proportions d'orphelines uniquement de père (10/136), uniquement de mère (8/136) et de père et mère (4/136) à celle de la population française de 17 ans (Tableau 5), on s'aperçoit que c'est une caractéristique notable de la population accueillie en foyer. D'autant plus que rapporter ces chiffres à 136 sous-estime inévitablement ces proportions pour la population du *Caligo*.

Tableau 5 : Comparaison des taux d'orphelines à l'arrivée au *Caligo* avec la population française du même âge.

	Les « 136 » Situation à l'entrée du <i>Caligo</i>	Population française âgée de 17 ans ⁵³
Orphelin de père	7 %	5,0 %
Orphelin de mère	6 %	1,7%
Orphelin de père et mère	3 %	0,6%
Orphelin d'au moins un parent	16 %	7,3 %

⁵¹ Terme introduit par P. Durning dans les années 80 et repris largement dans le champ des sciences de l'éducation. « *Le terme suppléance familiale s'est construit en opposition à celui de substitution, il signifie qu'il n'y a pas remplacement d'une famille par une autre (ou par une institution). La famille d'origine de l'enfant, du jeune est toujours présente, même si elle est défaillante momentanément, voire durablement.* » Corbillon M. (Dir.), *Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques*, Matrice, Quebec, 2001, p.3.

⁵² Voir dans ce même chapitre, • Les caractéristiques du placement au *Caligo*.

⁵³ Chiffres fournis par Alain Monnier, INED.

Ainsi, au moins 16% des jeunes filles accueillies au foyer le *Caligo* ont au moins un parent décédé. Dans la population française âgée de 17 ans (ce qui correspond à l'âge moyen à l'entrée au *Caligo*), ils ne sont que 7,3%, c'est-à-dire moins de la moitié. Les orphelines de mère sont nettement sur-représentées parmi les jeunes filles accueillies au *Caligo*.

En faisant, la somme des séparations et des décès des parents, 92 jeunes filles (soit 68%) étaient concernées par cette situation⁵⁴.

• La situation professionnelle des parents

Par ailleurs, la catégorie socioprofessionnelle est une information toujours difficile à recueillir compte tenues des désignations de postes parfois inclassables dans la nomenclature de l'INSEE. Dans les dossiers archivés, cette information n'est pas notée systématiquement et reste souvent confuse. Par exemple, un père qui ne travaille pas, peut être considéré comme inactif au chômage ou en longue maladie, mais rien ne le stipule dans les dossiers. De la même manière, une « mère qui travaille dans le textile », n'indique rien sur son statut ou son niveau de qualification. Si l'adolescente est sans contact de l'un de ses parents, cette information est souvent absente dans les notes de situation. Tout ceci nous a empêché de traiter sérieusement cette question. Ces résultats sont donc à prendre avec prudence.

Tableau 6 : Catégories socioprofessionnelles des parents de l'individu accueilli

(en effectif)	Père	Mère
Artisans commerçants	6	0
Professions libérales	2	2
Professions intermédiaires	0	1
Employés	13	29
Ouvriers	18	3
Retraités	3	0
Chômeurs	3	3
Inactifs	4	49
Décédés	14	1
Non précisé	73	48
Total	136	136

⁵⁴ Pour les autres cas : 28 (21%) avaient des parents vivant toujours ensemble et 16 (12%) « non indiqué ».

Malgré des proportions très élevées de non-réponses, (54% pour le père et 31% pour la mère), il semblerait que les jeunes filles accueillies au *Caligo* soient issues de classes sociales moyennes ou défavorisées avec une mère souvent inactive et un père soit ouvrier, soit employé. Ces résultats bien que très relatifs sont analogues à bien des études sur les caractéristiques des enfants placés, études souvent confrontées aux mêmes problèmes « d'absence d'indication » que nous-mêmes. Ainsi, l'étude de dossiers des enfants pris en charge par l'A.S.E. de la Seine-St-Denis présentait des « *taux d'information absente variant de 23% pour le statut professionnel de la mère et 65% pour la situation du père par rapport à l'emploi, le tout en 1980* »⁵⁵. Ces taux dépendent bien entendu de l'ignorance de la situation professionnelle de certains parents absents de la vie de leur enfant (en particulier certains pères), mais nous pouvons aussi émettre l'hypothèse qu'en l'absence d'emploi stable, rien ne soit noté dans le dossier. Il est donc possible que la situation professionnelle des parents présentée ici, nécessite plutôt une estimation à la baisse. Par ailleurs, dans l'étude du CREDOC, les auteurs ont directement posé la question de l'origine sociale aux jeunes enquêtés. Concernant la profession du père, 72/364 (19,8%) n'ont pas répondu ou ont répondu « ne sait pas » ou « rien ». Concernant la mère 179/364 (49,8%) ont eu le même type de réponse⁵⁶. Malgré la maladresse de rassembler sous une même catégorie « *Non-réponse, Ne sait pas ou rien* », ceci montre bien la difficulté de connaître la profession des parents.

• Le pays d'origine des parents

Si la grande majorité des dossiers abordaient la question du pays d'origine, rien ne peut être précisé quant à l'ancienneté de l'immigration. En effet, les dossiers ne spécifiaient pas la nationalité des parents, ni la date d'arrivée en France, sauf nous le verrons, lorsque cette arrivée a eu lieu au cours de la vie de la jeune fille. De plus, cette indication a été élaborée à partir des notes de situation dont la fiabilité peut être une fois encore discutée dans la mesure où les précisions nécessaires étaient parfois bien floues. Par exemple, une jeune « originaire d'Algérie » sans autre précision, sera considérée issue de deux parents algériens. C'est peut-être pour cette raison qu'il y a si peu de jeunes filles issues d'un couple mixte (6%).

⁵⁵ Velpry L., Fabiana D.-O., Teixeira M., Parcours d'enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance. Analyse des dossiers d'enfants sortis en 1980 et 1990 de l'ASE de Seine-Saint-Denis, Mars 2000, p. 23.

Tableau 7 : Le pays d'origine des parents

	Effectif	Proportion
France métropolitaine	60	44%
DOM-TOM	9	7%
Autre pays CEE	8	6%
Algérie	21	15%
Maroc	8	6%
Afrique noire francophone*	8	6%
Laos - Cambodge	4	3%
Yougoslavie - Hongrie	4	3%
Couple mixte avec 1 parent français	7	5%
Couple mixte avec 2 parents étrangers	2	1%
Non indiqué	5	4%
Total	136	100%

* Pays représentés Zaïre (3), Togo (1), Cameroun (1), Côte d'Ivoire (1).

Note : les effectifs en italique spécifient les pays où la langue française n'est pas parlée.

Ainsi, la moitié des couples parentaux sont d'origine française dont 7% sont originaires des DOM-TOM. L'Algérie est le pays d'origine étrangère le plus représenté (15%). Par ailleurs, 18 jeunes filles (soit 13%) sont issues d'un couple parental non francophone. A ce propos, une étude sur les pratiques linguistiques des enfants vivants en France et issus de l'immigration nord-africaine a montré que « *quelle que soit la langue d'origine du parent, les cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires sont les milieux au sein desquels le français est le plus transmis de façon exclusive. Et à l'inverse, l'usage exclusif du berbère ou de l'arabe se fait davantage par les parents inactifs* »⁵⁷. Au regard de la situation professionnelle des parents, il est fort possible que dans un grand nombre de famille, une langue étrangère soit transmise de façon exclusive, ce qui peut avoir des répercussions au niveau de la scolarité de ces jeunes filles. Néanmoins, nous n'avons pas les indications nécessaires pour confirmer cette hypothèse.

⁵⁶ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*. Etude commandée par l'instance d'évaluation des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté, CREDOC, Paris, 1993, pp. 164-165

⁵⁷ Filhon A., « Pratiques linguistiques des enfants vivants en France et issus de l'immigration nord-africaine », *Colloque international de Dakar, AIDELF, 10-13 décembre 2002, 3^{ème} séance*, à paraître.

3-1-2- La fratrie

Les notes de situations fournissent presque systématiquement (123/136) le nombre de frères et sœurs de chaque jeune fille. Il s'agit de la taille de la fratrie à l'entrée au *Caligo*. Certaines ont probablement vu leur fratrie s'agrandir au cours de leur placement et même après.

Tableau 8 : Taille de la fratrie d'origine au moment de l'entrée au *Caligo*

(sans compter la demi-fratrie)

	Effectif	Répartition (en %)
Enfant unique	30	24,4
2 enfants	23	18,7
3 enfants	30	24,4
4 enfants	16	13,0
5 enfants	7	5,7
6 enfants et plus (jusqu'à 11)	17	13,8
Total	123	100,0

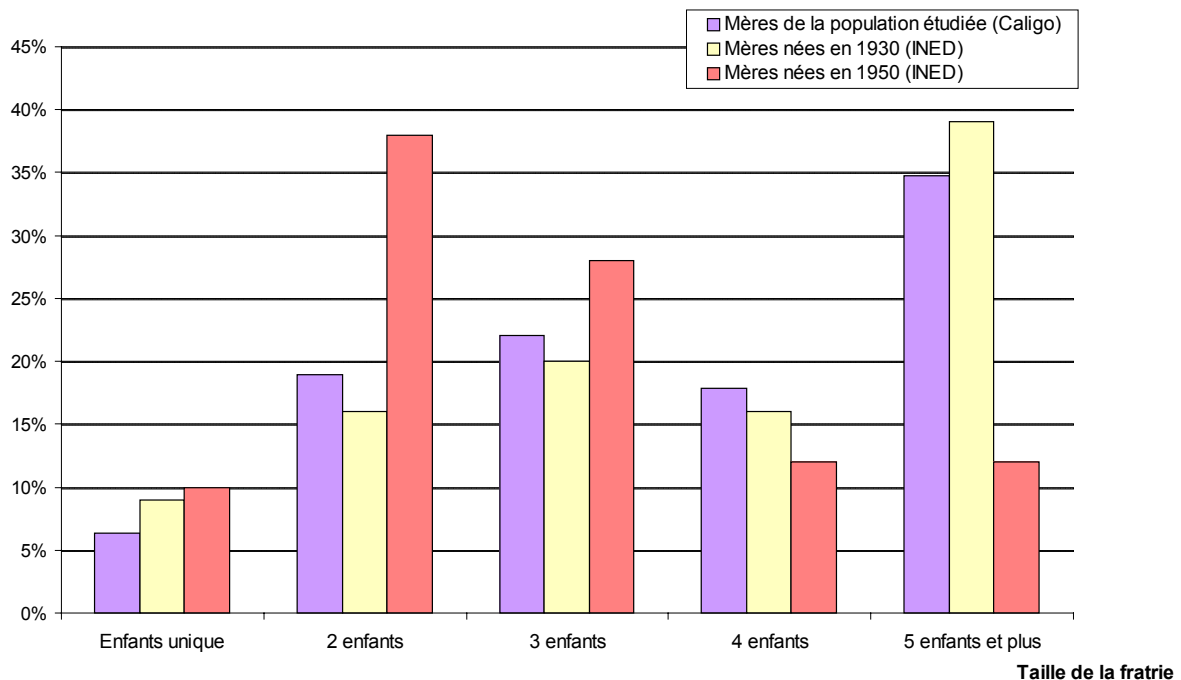
La part importante d'enfants uniques est liée aux enfants issues d'un couple éphémère, la plupart d'entre elles ont des demi-frères ou sœurs. Ainsi, à partir de 95 dossiers, nous avons pu observer que la moitié (48/95) avait au moins un demi-frère ou une demi-sœur par son père et/ou sa mère. Sur les 30 enfants uniques, 22 avaient déjà une demi-fratrie à l'arrivée au *Caligo*. L'une des caractéristiques de cette population est donc la recomposition familiale. A titre indicatif, sur 100 enfants séparés d'un parent en France, 39,2% ont au moins un demi-frère ou sœur⁵⁸.

Il n'est pas possible de comparer la taille d'une fratrie par rapport à une descendance finale ou un taux de fécondité pour les raisons que nous avons évoquées dans le chapitre 2⁵⁹. En revanche nous pouvons comparer la répartition de la taille de la fratrie (demi-fratrie maternelle incluse) des « ex-placées » à celle de la population française calculée à partir de l'étude de L. Toulemon⁶⁰. Celui-ci présente la taille des fratries selon la date de naissance de la mère. La répartition de la taille des fratries a fortement évolué entre les générations de mère de 1930 et celles de 1950. Nous ne connaissons pas la date de naissance des mères des « ex-placées » mais il est fort probable que bon nombre d'entre elles se situent dans ces générations⁶¹.

⁵⁸ Villeneuve-Gokalp C., « La double famille des enfants séparés », *Population*, n°1, 1999, p.19.

⁵⁹ Cf. Chapitre 2 fin de la sous partie 1-1- Les enquêtes intergénérationnelles : rétrospectives ou prospectives ?

⁶⁰ Toulemon L., « Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis cent ans ? », *Population et sociétés*, n°374, déc. 2001, 4 p.

Graphique 5 : Comparaison de la taille de la fratrie vue du côté des enfants

Sources : Enquête le Caligo : Dossiers archivés, n=95. Toulemon L., « Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis cent ans ? », *Population et sociétés*, n°374, déc. 2001, p. 3.

Lecture : 19% des jeunes filles accueillies au Caligo étaient issues d'une fratrie de 2 enfants, ils sont 16% parmi les enfants dont la mère est née en 1930 et 38% parmi les enfants dont la mère est née en 1950 dans la même situation.

Au regard de ce graphique, la répartition de la taille des fratries se rapproche davantage de celle des générations de mères nées en 1930 que de celles nées en 1950. Les jeunes filles accueillies au Caligo ont ainsi tendance à provenir de grandes fratries avec plus d'un tiers d'entre elles composées de 5 enfants et plus.

Le rang de naissance de la jeune fille au moment du placement apparaît dans 114 dossiers. Il s'agit ici de la fratrie au sens strict, c'est-à-dire sans prendre en compte les demi frères et les demi-sœurs. Aucun rang n'est sur-représenté ou sous-représenté dans notre population.

⁶¹ Les « ex-placées » sont nées entre 1965 et 1978. L'année de naissance médiane est 1972. Une mère née en 1930 avait alors 42 ans et en 1950 22 ans.

Tableau 9 : Rang dans la fratrie à l'entrée au *Caligo*

(sans compter la demi-fratrie)

	Effectif	Répartition (en %) <i>n= 114</i>
Enfant unique	30	26,3
Aîné	29	25,4
Jumeau	1	0,9
Milieu	28	24,6
Dernier né	26	22,8
Non précisé	22	///////
Total	136	100,0

Par ailleurs, le *Caligo* n'a pas pour objectif d'accueillir des fratries, la non-mixité et les limites d'âge ne le permettent d'ailleurs pas. Entre 1982 et 1996, seules deux sœurs ont été placées ensemble. Celles-ci avaient d'autres frères et sœurs placés à l'extérieur. Le Tableau 10 montre pourtant que près de 40% des jeunes filles placées au *Caligo* ont au moins un autre membre de leur fratrie placé. Si l'on ne tient pas compte des 27 « non précisé » et des 30 « aucun car enfant unique », 46% n'ont aucun frère et sœur placé, 20% ont une partie de la fratrie placée et 34% toute la fratrie placée. Autrement dit, une partie non négligeable des jeunes filles accueillies au *Caligo* ont au moins une partie de leur fratrie placée.

Tableau 10 : Le placement des frères et sœurs

	Effectif	Répartition (en %) <i>n= 109</i>
Aucun car enfant unique	30	27,5
Aucun autre enfant placé	36	33,0
Une partie de la fratrie placée	16	14,7
Toute la fratrie placée	27	24,8
Non précisé	27	///////
Total	136	100,0

Cette séparation a au moins eu lieu au cours de l'adolescence. Pour certaines, elle a été plus précoce, notamment parmi celles placées dès la prime enfance. L'observation à l'âge adulte des liens fraternels sera donc intéressante à étudier.

En résumé, les jeunes filles accueillies au *Caligo* sont souvent issues de famille recomposée (nous avons noté un taux très élevé de parents séparés), avec des fratries assez nombreuses mais surtout agrandies par les « demi-fratries ». Une part non négligeable de fratrie placée montre que les liens avec les frères et sœurs n'ont pas toujours été maintenus au cours du ou des placements. La part des jeunes accueillies orphelines de père ou de mère est importante si on la compare à la population française du même âge. Elle reste en revanche minoritaire parmi les jeunes accueillies au *Caligo*. Il faudra tenir compte de cette donnée pour analyser le

devenir des liens parentaux à l'âge adulte, d'autant plus que cette part sera probablement plus importante au moment de la passation des entretiens. Malgré le peu d'indications sur la situation professionnelle des parents d'adolescentes accueillies au *Caligo*, il semble que ces dernières soient issues, comme le reste de la population protégée, des couches sociales défavorisées. Enfin, la moitié d'entre elles ont au moins un des deux parents issu d'un pays d'origine étrangère avec près de la moitié originaire d'un pays Nord-africain (Algérie Maroc). Observons maintenant quelques caractéristiques liées aux jeunes filles durant leur accueil au *Caligo*.

3-2-Les jeunes filles du Caligo

• Les caractéristiques du placement au Caligo

Les rapports d'activité stipulent que le foyer accueille des adolescentes à partir de 15 ans. Or, l'âge d'entrée minimum répertorié dans les dossiers est de 13,8 ans. 7 jeunes filles avaient moins de 15 ans à leur arrivée au foyer. Cette caractéristique, bien qu'exceptionnelle, montre une certaine flexibilité dans les conditions d'accueil des jeunes filles. Les spécificités de l'âge moyen à la sortie ne présentent aucune surprise. Il est un peu plus élevé que la majorité. L'âge maximum à la sortie est de 21 ans. Ce dernier chiffre peut être biaisé par le fait qu'il s'agisse davantage de l'âge de fin de prise en charge (fin du financement) que de la sortie effective de la jeune. La durée moyenne du placement est d'un peu plus de deux ans. Les placements les plus courts sont de 0,6 an puisque nous avons supprimé de notre échantillon tous les individus ayant eu une durée de placement inférieure ou égale à 6 mois.

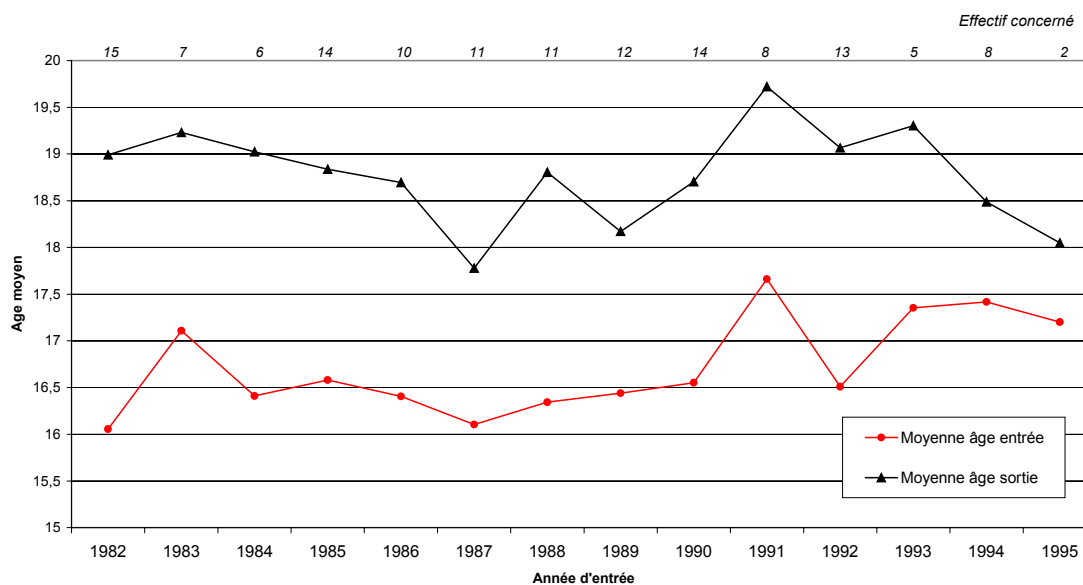
Tableau 11 : Age et durée du placement au foyer le Caligo

	Valeur moyenne	Valeur médiane	Valeur minimum	Valeur maximum
Age à l'entrée	16,6	16,6	13,8	20,3
Age à la sortie	18,8	18,7	15,9	21,0
Durée du placement	2,2	2,2	0,6	4,2

Au cours de ces quatorze années d'observation, l'âge moyen des jeunes filles accueillies varie très peu. On note néanmoins, une augmentation de l'âge moyen à l'entrée du *Caligo* à deux dates précises (Graphique 6). Entre 1982 et 1983, celui-ci est passé de 15,9 ans à 17,1 ans. Cette différence est à mettre en relation avec l'ouverture en octobre 83 du « Pavillon », maison qui accueille des jeunes filles plus âgées qu'à la « Villa ». Un second « pic » est observable en 1991, avec un âge moyen à l'entrée qui passe de 16,5 ans (en 1990) à 17,7 ans.

On pourrait l'expliquer par la coïncidence avec l'ouverture de «l'Appartement»⁶² en juillet 1990, mais aussi par l'accueil d'une jeune fille exceptionnellement âgée pour son début de placement (20,3 ans). Ainsi, alors que seulement 12% de l'ensemble de la population est arrivée majeure au *Caligo*, elles sont plus d'un tiers à leur arrivée en 1991. Enfin depuis 1993, l'âge moyen à l'entrée est toujours supérieur à 17 ans. Il y a là un biais lié à la date limite de la constitution de la population. Parmi les jeunes filles entrées entre 93 et 95, n'ont été retenues que celles sorties avant mai 1996. Par définition, les plus jeunes risquaient d'être toujours placées en mai 1996 et donc de ne pas faire partie de ce calcul. L'âge moyen à la sortie a eu tendance à décroître parmi les individus accueillis entre 1983 et 1987. Ensuite, il a augmenté (sauf en 1989) pour atteindre 19,7 ans chez les jeunes filles accueillies en 1991. Concernant les dates d'entrée situées entre 1992 et 1995, l'âge moyen à la sortie baisse pour des raisons identiques à celles évoquées ci-dessus pour l'âge moyen à l'entrée entre 1993 et 1995.

Graphique 6 : Age moyen à l'entrée et à la sortie du *Caligo*, selon l'âge d'entrée.



Lecture : La cohorte entrée en 1983 avait en moyenne 17 ans à l'entrée et 19,2 ans à la sortie.

Il existe donc une petite évolution de l'âge à l'accueil au *Caligo*. Elles ont en effet tendance à être de plus en plus âgées (à l'entrée et à la sortie). Cet effet est principalement dû à l'agrandissement du foyer par l'ouverture simultanée du « Pavillon » et de «l'Appartement».

⁶² «l'Appartement» est une troisième maison rattachée au *Caligo* qui accueille des jeunes filles en passe d'autonomie.

• L'origine géographique

Si la moitié de ces jeunes filles est issue de parents d'origine étrangère, seule 24 (18%) sont nées hors de France métropolitaine, dont 5 dans les DOM-TOM. Proportionnellement les pays non francophones sont sur-représentés, notamment parce que les 4 jeunes filles issues de parents asiatiques (Laos-Cambodge) sont toutes nées à l'étranger. Toutefois, les 3/4 d'entre elles proviennent de pays francophones ou qui étaient francophones à l'époque de leur séjour (Algérie, Maroc, Afrique Noire francophone, DOM-TOM).

Tableau 12 : Lieu de naissance selon le pays d'origine des parents

	Née hors de France métropolitaine	Née en France métropolitaine	Total
France	0	60	60
DOM-TOM	5	4	9
Autre pays CEE	1	7	8
Algérie	4	17	21
Maroc	3	5	8
Afrique noire francophone*	6	2	8
Laos - Cambodge	4	0	4
Yougoslavie - Hongrie	1	3	4
Couple mixte avec 1 parent français	0	7	7
Couple mixte avec 2 parents étrangers	0	2	2
Non indiqué	////	////	5
Total	24	107	136

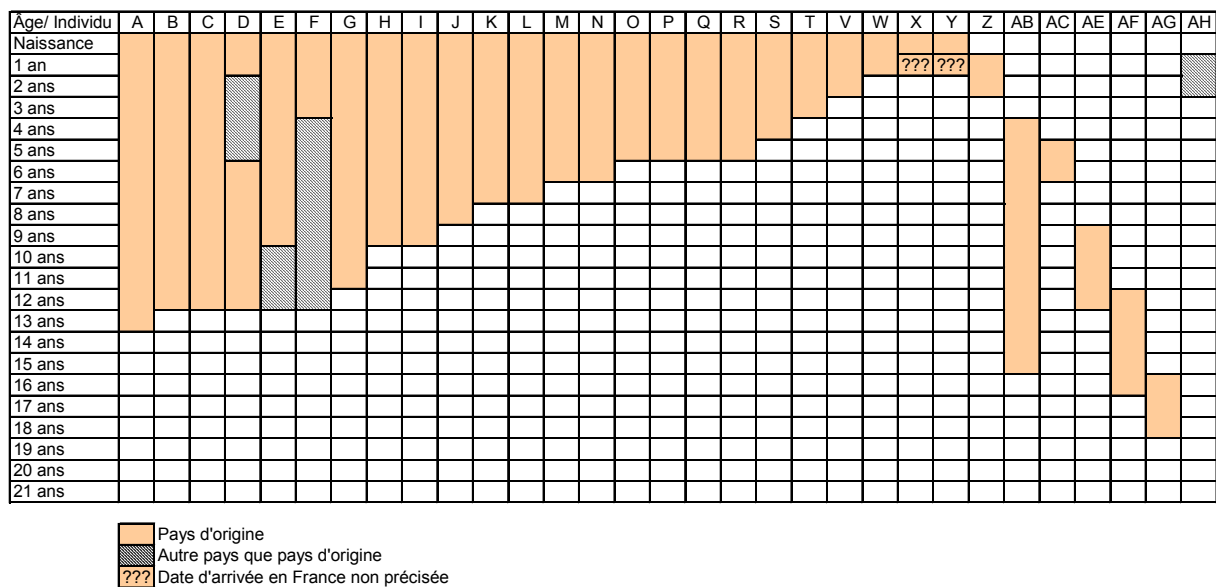
Les 24 jeunes filles nées hors de France métropolitaine sont restées en moyenne 7 ans⁶³ dans leur pays d'origine. Trois d'entre elles sont passées par un autre pays étranger avant leur arrivée en France. Ainsi, l'âge moyen d'arrivée en France pour les jeunes filles nées à l'étranger ou dans les DOM-TOM est de 8 ans avec un minimum de 1 an et un maximum de 13 ans. L'âge d'arrivée en France le plus fréquent est 12 ans (5 jeunes filles). Par ailleurs, 7 autres jeunes filles ont vécu une partie de leur enfance à l'étranger. La plupart du temps il s'agit du pays dont sont originaires leurs parents.

⁶³ Calculé à partir de 22 individus car nous n'avons pas l'âge d'arrivée en France pour 2 individus.

Tableau 13 : La vie hors de France métropolitaine

	Effectif
Nées hors de France métropolitaine	24
Ont eu un séjour dans le pays d'origine des parents	6
Ont eu un séjour à l'étranger hors de leur pays d'origine	1
Total	31

Le Tableau 14 représente les trajectoires de séjours hors de France métropolitaine pour les 31 personnes concernées⁶⁴. Il permet de mieux visualiser et de mettre en évidence l'importance des séjours longs hors de France métropolitaine.

Tableau 14 : Trajectoire géographique des 31 « ex-placées » qui ont vécu une partie de leur vie hors de France métropolitaine.

L'étude des dossiers de l'A.S.E. de Seine-St-Denis avait mis en évidence une augmentation de la part des enfants nés à l'étranger et sortis de l'A.S.E. entre 1980 et 1990⁶⁵. Cette augmentation est aussi très nette parmi les jeunes filles accueillies au *Caligo* puisqu'elles ne représentaient que 13% des jeunes filles accueillies dans les années 80 alors qu'elles sont 26% dans les années 90. C'est ici l'une des caractéristiques importantes de l'évolution du public accueilli au *Caligo*.

⁶⁴ Nous les avons notés A, B, C,...AE, afin d'éviter tout croisement qui permettrait de reconnaître nommément l'individu

⁶⁵ Velpry L., Fabiana D.-O., Teixeira M., *op. cit.*, p. 17.

• Le motif de placement

Pourquoi ces jeunes filles sont-elles placées au *Caligo* ? La réponse est rarement, voire jamais écrite explicitement dans les dossiers. Ou plutôt il s'agit d'une succession de faits qui amène l'enfant à être connu du service social ou judiciaire puis à être placé. Lors de mon arrivée au *Caligo*, l'équipe éducative estimait qu'entre 50 et 50% des jeunes filles accueillies au *Caligo* avaient été victime de maltraitance sexuelle et plus particulièrement d'inceste. Or sur les 136 dossiers, seuls 19 déclarent un inceste ou de la maltraitance sexuelle (voir Tableau 15). Nous sommes bien loin des 70% annoncés.

Tableau 15 : Nombre de dossiers où l'un des types de maltraitance apparaît

	Nombre de dossiers	Proportion
Maltraitance physique	37	27%
Maltraitance morale	35	26%
Maltraitance sexuelle	19	14%
Effectif total	136	100%

Lecture : il est indiqué dans 37 dossiers différents que la jeune a été victime de maltraitance physique, soit 27% de la population étudiée.

Il se peut qu'il y ait eu une évolution de la population accueillie entre l'ouverture du foyer et aujourd'hui, mais la différence est telle qu'il m'a fallu éclaircir ce point avec l'aide du médecin psychiatre. D'après lui, les informations telles que « *la maltraitance sexuelle ou le viol sont très rarement marqués dans un dossier. Cela a pu être dit mais avec une demande de confidentialité, ou cela a pu se révéler au cours du placement.* »⁶⁶

Autrement dit, même si on a découvert la maltraitance sexuelle en cours de placement, la pratique de l'institution est d'éviter de le noter dans le dossier lui-même. Par ailleurs « *il existe un réel problème de définition, en effet qu'est-ce qu'un viol? Qu'est-ce qu'un inceste?* »⁶⁶ Enfin dans les dossiers archivés « *il manque un compte rendu de sortie, comme cela peut se faire dans les hôpitaux. Il s'agit à la sortie du patient (ou ici de la jeune) de prendre un temps avec tous les professionnels qui se sont occupés de cette personne pour faire une synthèse et dire enfin ce qui n'avait pas été dit à l'accueil. Cela permettrait de laisser une trace de l'histoire de la jeune.* »⁶⁶

Comme il n'était pas possible d'avoir un chiffre exact ou même une approximation sur ce sujet à partir des dossiers archivés, nous avons calculé avec l'aide du médecin psychiatre de l'établissement, une estimation de la maltraitance sexuelle des jeunes accueillies actuellement. En reprenant la liste des 30 jeunes filles présentes en mars 1998, le médecin psychiatre a

⁶⁶ Retranscription non littérale de l'entretien avec le médecin psychiatre

distingué celles qui ont subi une maltraitance sexuelle (inceste, attouchements, viol...) et dont on est sûr (réponse : OUI), de celles qui sont vues par le psychiatre et où il a de sérieux doutes de maltraitance sexuelle inavouée (Réponse : DOUTE), de celles vues par le psychiatre mais où il n'y a pas de suspicion de maltraitance sexuelle (Réponse : NON), enfin de celles qui ne sont pas connues du médecin psychiatre (Réponse : JF. INCONNUE).

Tableau 16 :La maltraitance sexuelle des jeunes filles accueillies au Caligo en Mars 1998.

	Effectif
OUI	13
DOUTE	4
NON	4
JF. INCONNUE	9
TOTAL	30

Lecture : sur 30 jeunes filles accueillies au Caligo en Mars 1998, 9 ne sont pas connues du médecin psychiatre, parmi les 21 connues, 13 ont été victimes de maltraitance sexuelle.

Ainsi, les deux tiers des jeunes filles vues par le psychiatre ont été victimes de maltraitance sexuelle. Ajouté à cela, il soupçonne des maltraitements sexuelles non révélées sur une jeune fille sur 5. Comme il le précise, il ne s'agit que de chiffres minimas. Cet exemple montre ici une véritable limite de l'analyse des dossiers archivés. Le titre d'un livre collectif est ici très significatif « *la maltraitance se crie mais ne s'écrit pas* »⁶⁷. Dans le même ordre d'idée, on ne parle de maltraitance physique que dans 37 dossiers (soit 27%) et de maltraitance morale dans 35 dossiers (soit 26%). Au total, 77 dossiers (soit 57%) avancent au moins un de ces trois types de maltraitance, mais cela signifie que 59 dossiers (soit 43%) ne donnent aucun de ces trois motifs.

Cette lacune dans les dossiers, nous empêchera d'utiliser cette variable pour constituer les trajectoires permettant de distinguer le passé de ces jeunes femmes. En revanche, elle souligne aussi la difficulté de définir la cause précise d'un placement, surtout lorsqu'il s'agit d'une prise en charge d'adolescentes. A cet âge, c'est souvent une succession de ruptures qui a conduit la jeune à commettre des actes de délinquance, de fugue, de tentative de suicide, de toxicomanie... ce qui a alerté l'entourage ou les services sociaux et judiciaires de la nécessité d'une prise en charge hors du milieu familial.

⁶⁷ Chantreau A., (Dir.), *La maltraitance se crie mais ne s'écrit pas ?*, Melun, Recherches initiatives sociales et communication, 1993, 286 p.

• Le niveau de scolarité.

Aborder le niveau de scolarité des jeunes filles accueillies au *Caligo* à partir des dossiers archivés est délicat car une partie importante de la population étudiée n'a pas suivi le cursus scolaire général. Or étant donné que les filières techniques et technologiques ont constamment changé au cours des divers ministères de l'éducation nationale entre 1982 et 1996⁶⁸, il est parfois difficile de connaître l'âge théorique qui correspond au niveau scolaire. De plus, certains BEP ou CAP se font en une, deux voire trois années. Par exemple, il est possible de savoir qu'une jeune fille est en « 2^{ème} année de BEP » sans connaître la durée totale de cet enseignement. La plupart des notes de situation effectuées au moment de l'accueil de la jeune fille au sein du *Caligo* aborde tout de même ce thème, mais les difficultés pour le traduire en niveau expliquent pourquoi la part de non-réponse atteint presque 20%. Le Tableau 17 présente la répartition des « ex-placées » selon leur niveau scolaire à l'entrée. Il ne tient pas compte de l'âge à l'entrée, cependant nous savons qu'à part quelques exceptions, l'âge minimum à l'entrée est de 15 ans. Les jeunes filles accueillies devraient donc théoriquement être au moins en fin de troisième générale, technologique ou en classe préparatoire à l'apprentissage. Or 57%⁶⁹ n'ont pas atteint ce niveau.

Tableau 17 : Le niveau scolaire à l'arrivée au *Caligo*.

Niveau scolaire à l'entrée au <i>Caligo</i>	Effectif	Proportion n=136	Proportion n=110	Age moyen à l'entrée
Aucun, CE2, CM2, CIPPA	8	6%	7%	16,9
6 ^{ème} , 5 ^{ème}	19	14%	17%	15,8
4 ^{ème} , 3 ^{ème}	51	37%	46%	16,2
1 ^{ère} ou 2 ^{nde} année de BEP / 1 ^{ère} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année de CAP	20	15%	18%	17,1
2 ^{nde} , 1 ^{ère} , Terminale	8	6%	7%	17,8
Travaille	4	3%	4%	17,6
Non indiqué	26	19%	///////	17,1
Total	136	100%	100.0%	16,6

Lecture : 37% des jeunes filles arrivent au Caligo avec un niveau 4^{ème}, 3^{ème}, Si l'on ne tient pas compte des 19% de dossiers où nous n'avons pas l'information, c'est 46% des jeunes filles qui arrivent avec un niveau scolaire de 4^{ème}, 3^{ème} et elles ont en moyenne 16,2 ans à leur entrée.

La colonne précisant l'âge moyen à l'entrée au foyer le *Caligo*, permet effectivement d'observer une influence de l'âge par rapport au niveau scolaire des jeunes filles. Cependant

⁶⁸ Changements en 1985 avec l'apparition de la 3^{ème} et 4^{ème} technologique ainsi que du Bac Pro pour les CAP et BEP. Création aussi d'une seconde et première d'adaptation spéciale pour les baccalauréats de technicien (séries F, G, H)

Changements en 1989 puisque le CAP en 3 ans se passe au même âge théorique que le CAP en 2 ans.

Changements en 1994 avec la création d'une quatrième aménagée et d'une troisième d'insertion, l'apparition d'un CAP de 3 ans en post 3^{ème}. Une plus grande facilité pour passer d'une terminale BEP à une 1^{ère} « bac techno » ou une 1^{ère} « professionnelle »...

les jeunes filles arrivées au *Caligo* avec les niveaux le plus bas (« Aucun, CE2, CM2, CIPPA⁷⁰») sont en moyenne plus âgées que celles ayant un niveau scolaire d'enseignement secondaire du premier cycle (collège). En effet, parmi les 8 individus de ce niveau scolaire, 4 ont moins de 16 ans mais 4 ont plus de 17 ans dont un a 20 ans à son arrivée au *Caligo*. Enfin parmi ces 8 jeunes filles, 4 sont nées à l'étranger et une a vécu une partie de sa vie à l'étranger. Il ne s'agit donc pas systématiquement d'un retard scolaire dû à des difficultés d'apprentissage, mais d'une intégration dans le système scolaire français, pour des jeunes filles venant de pays étrangers.

Pour calculer le nombre d'années de retard scolaire à l'entrée du *Caligo* nous nous sommes reportés à la nomenclature de l'éducation nationale qui pour chaque niveau d'étude fait correspondre un âge théorique. Par exemple, une jeune fille scolarisée en quatrième arrivant au *Caligo* à 16 ans et demi, a 3 ans de retard scolaire. En effet l'âge théorique pour le niveau quatrième est de 13-14 ans.

Tableau 18 : Le nombre d'année(s) de retard scolaire à l'arrivée au *Caligo*.

	Effectif	Proportion	Proportion (sans les « non indiqués »)
aucun	6	4%	6%
1 an	10	7%	10%
2 ans	33	24%	32%
3 ans	29	21%	28%
4 ans et plus	26	19%	25%
Non indiqué	32	24%	///////
Total	136	100%	(Effectif : 104) 100%

Plus des deux tiers de la population étudiée avait au moins deux années de retard scolaire à leur entrée au *Caligo*. Sans tenir compte des 32 personnes où l'indication est absente ou imprécise dans les dossiers, la part de celles ayant au moins 2 ans de retard scolaire atteint 85%. Il s'agit là d'une caractéristique importante de la population. En effet, la grande majorité des adolescentes accueillies dans ce foyer ont de sérieuses difficultés scolaires. Une part importante relève davantage de l'éducation spécialisée que de l'éducation ordinaire. Certaines adolescentes sont effectivement en échec scolaire depuis les premières années de primaire. Ces chiffres permettent de mieux apprécier le choix pédagogique de l'équipe du *Caligo* qui admet la déscolarisation ponctuelle dans résidentes et qui cherche un partenariat auprès des

⁶⁹ 57% est calculé en additionnant les 3 premiers niveaux scolaires soit 6%+14%+37%=57%.

⁷⁰ CIPPA : Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance. Dispositif mis en place par l'éducation nationale en 1984 pour des jeunes non diplômés, à partir de 16 ans, sans projet personnel ou professionnel, en difficulté scolaire ou en rupture de scolarité.

organismes spécialisés pour des populations en ruptures scolaires (PAIO⁷¹, ARERAM⁷², ateliers pédagogiques...).

Il aurait été intéressant de calculer le nombre d'années de retard scolaire à la fin du placement au *Caligo* pour en connaître l'évolution mais cela est impossible à réaliser pour plusieurs raisons :

- Les stages dans des services d'éducation spécialisée ne correspondent pas au système d'éducation « normal » mais sont adaptés en fonction des facultés de l'individu, Il n'est donc plus possible de travailler à partir d'un âge théorique de niveau de scolarité ;

- En France, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans. Il devient alors difficile de comparer les niveaux scolaires entre celles qui ont arrêté l'école pour travailler, et celles qui ont décidé de poursuivre leur scolarité quelles que soient leurs difficultés ;

- Enfin l'indication sur le parcours scolaire de la jeune fille au moment de son placement au *Caligo* n'est pas suffisamment précise dans les dossiers pour être traitée.

En revanche, le questionnaire sur le devenir des anciennes du *Caligo* traite la scolarité à partir de plusieurs questions ;

- A quel niveau avez-vous cessé l'école ?
- A quel âge ?
- Pour quelle raison ? (la raison principale)
- Avez-vous repris plus tard ?
- Diplômes obtenus et années ?

Ces questions permettront de compléter ce sujet et de voir si, malgré des difficultés très importantes d'échec scolaire, certaines ont pu par la suite, reprendre une formation. Cette analyse sera complétée à l'aide des entretiens.

• Le comportement des résidentes

Le comportement des jeunes filles au cours du placement au *Caligo* peut s'observer à partir des termes couramment utilisés par les éducateurs. Ils proviennent en particulier des notes de situation envoyées par l'équipe éducative aux référents extérieurs. Le terme « toxicomanie » rassemble aussi bien les jeunes filles absorbant des drogues dites « douces » que celles prenant des drogues dures.

⁷¹ PAIO : Permanence d'accueil d'orientation et d'information

⁷² ARERAM : Association pour la Rééducation des Enfants et la Réadaptation des adultes en difficulté Médico-sociale.

Tableau 19 : Nombre de dossiers où le comportement est noté pour décrire la jeune au cours du placement au *Caligo*.

	Nombre de dossiers	Proportion
Fugue	29	21%
Actes de délinquance	42	31%
Toxicomanie	21	15%
Violence	22	16%
Sorties nocturnes	14	10%
Absentéisme ou déscolarisation	23	17%
Problèmes psychologiques	47	35%
Pas de problème	19	14%
Total	136	<i>Voir note</i>

Note : Plusieurs indicateurs peuvent être présents dans chaque dossier, le total ne fait donc pas 100%

Lecture : dans 22 dossiers, la jeune est décrite comme violente au cours du placement au *Caligo*.

Il est difficile d'interpréter un tel tableau dans la mesure où il s'agit de termes abordés dans certains dossiers mais sans le caractère systématique que cela nécessiterait pour en tirer des conclusions. Dans tous les cas, il ne s'agit que de sous-estimation. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la part d'erreurs de ces proportions. Notre observation sur le terrain permet juste de noter que « *les sorties nocturnes* » paraissent fortement sous-estimées, comme le comportement inverse « *pas de problème* ». En revanche, le motif de sortie du *Caligo* fait partie des informations quasiment systématiques dans les dossiers.

• Le motif de sortie

Les motifs de fins de placement au *Caligo* ont été classés en 4 groupes qui tiennent compte de l'acteur à l'initiative du départ. Ainsi, sont regroupées ensemble les jeunes filles sorties du *Caligo* de leur gré et avec l'accord de l'équipe (fin de prise en charge) ; celles sorties sans le consentement de l'équipe ; celles dont la fin de prise en charge n'a pas été souhaitée par la résidente (renvoi). Enfin, nous avons regroupé ensemble certaines situations dont les notes ne permettaient pas de savoir si la fin de prise en charge était acceptée à la fois de l'équipe éducative et de la jeune fille elle-même. Dans ce dernier groupe, on retrouve des retours en famille, le fait d'être enceinte, certaines orientations vers d'autres foyers, une hospitalisation en psychiatrie.

Tableau 20 : Répartition de la population selon le motif du départ du *Caligo*.

Motif de sortie	Effectif	Proportion n=136	Proportion n=115	Age moyen à la sortie
Fin de prise en charge	59	43%	51%	19,3
Fugue ou sortie contre avis du <i>Caligo</i>	21	15%	18%	18,0
Renvoi	16	12%	14%	19,0
Autres situations	19	14%	17%	18,0
Non indiqué	21	15%	///////	18,7
Total	136	100%	100.0%	18,8

D'après les écrits des dossiers, le motif le plus fréquemment cité est la fin de prise en charge, les trois autres motifs ayant une part à peu près égale avec, notons-le, le motif du « renvoi » qui est le moins représenté. Le motif « fugue ou sortie contre avis du *Caligo* » regroupe des jeunes filles en moyenne plus jeunes que celles renvoyées. Deux raisons viennent expliquer ces résultats : d'une part, l'équipe ne peut renvoyer un jeune mineur sans trouver une autre solution sinon il ne s'agit plus de protection de l'enfance ; d'autre part, il y a plus de situations qui peuvent être considérées comme une « fugue ou une sortie contre avis du *Caligo* » lorsque la jeune fille en question est mineure que lorsqu'elle est majeure. Il sera intéressant de confronter ces résultats avec ceux du questionnaire qui aborde la question du motif de départ selon la perception de l'enquêtée. Il se pourrait que les deux répartitions diffèrent sensiblement puisque les dossiers donnent l'avis unilatéral de l'équipe du *Caligo*. Enfin une fois la jeune fille sortie des effectifs du foyer, elle peut à tout moment revenir au *Caligo* afin de demander de l'aide auprès du service de suite créé en octobre 1991.

• Le service de suite

Les données concernant le service de suite ne proviennent pas des dossiers archivés mais d'une base de données propre au foyer. Chaque année, l'assistante sociale répertorie les « ex-placées » prises en charge au moins une fois par le service de suite au cours de l'année donnée. Ainsi, sur les 136 jeunes filles, 56 ont été suivies après leur sortie du foyer, soit plus de 40%⁷³. Comme l'explique l'assistante sociale, il existe « deux sortes de prise en charge : prise en charge ponctuelle - Prise en charge intensive. Viennent s'inscrire dans une **prise en charge ponctuelle**, certaines anciennes autonomes, dotées de la capacité de penser, de dire, de prendre des responsabilités, de mener à bien des actions, mais désorientées devant la complexité des démarches administratives. Des demandes passagères d'aides financières, de recherches d'emploi, ou de formations professionnelles se greffent également. Se regroupent

⁷³ Tous les chiffres présentés ici ont été relevés en octobre 1996.

dans une **prise en charge intensive**, certaines anciennes souffrant d'une carence massive d'affectivité. Etre objet sécurisant, offrir un étayage narcissique s'impose pour l'éveil à un monde sécurisant à partir duquel vont naître les capacités d'être, de penser, de travailler, d'aimer. »⁷⁴

Parmi les 56 « ex-placées » suivies par le service de suite, certaines ont donc été aidées de manière ponctuelle et d'autres de manière intensive. En octobre 1996, 21 d'entre elles avaient été prises en charge par le service de suite au cours d'une seule année depuis leur sortie du *Caligo*, 15 pendant deux années, 8 pendant 3 années, 9 pendant 4 années, et 3 pendant 5 années.

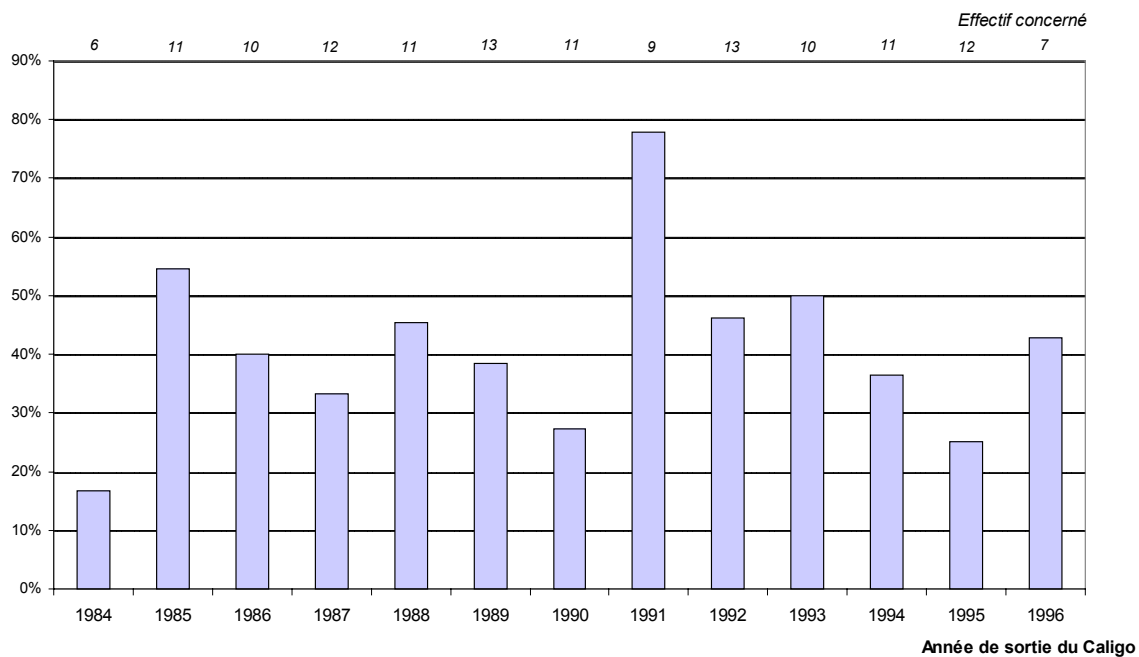
Tableau 21 : Ages et durée de placement selon l'existence d'une prise en charge par le service de suite

	Existence d'une prise en charge par le service de suite	
	Oui	Non
Age moyen à l'entrée	16,7	16,5
Age médian à l'entrée	16,7	16,5
Age moyen à la sortie	19,3	18,4
Age médian à la sortie	19,3	18,4
Durée moyenne du placement	2,5	1,9
Durée médiane du placement	2,6	1,8
Effectif concerné	56	80

Lecture : les jeunes filles anciennement placées au Caligo et qui ont été prises en charge par le service de suite avaient eu une durée de placement de 2,5 ans.

Les « ex-placées » suivies par le service de suite entre octobre 1991 et octobre 1996, sont surtout celles qui ont connu un placement de longue durée. Si en moyenne, elles sont arrivées au même âge que celles qui n'ont pas été prises en charge par le service de suite, elles sont sorties plus âgées (en moyenne à 19,3 ans, contre 18,4 ans pour les autres).

⁷⁴ Duchaussoy M.L. « Octobre 1991 : Création d'un service de suite à Jean Cotxet », Octobre 1996, p1/3.



Graphique 7 : Fréquentation du service de suite selon l'année de sortie du *Caligo*

Lecture : Parmi les 13 jeunes filles sorties en 1989, 38% ont été prises en charge au moins une fois par le service de suite entre octobre 1991 et octobre 1996.

Malgré sa création tardive (octobre 1991), certaines jeunes femmes sorties antérieurement ont bénéficié de ce suivi, ce qui peut traduire un attachement à l'institution, puisque pour avoir connaissance de ce service, il leur fallait revenir au *Caligo*, mais ce retour a certainement été facilité par le fait que l'assistante sociale en charge de ce service faisait partie du personnel depuis l'ouverture du *Caligo* en 1982. Toutes les « ex-résidentes » connaissaient donc cette personne. Par ailleurs, le fait que certaines anciennes fréquentent ce service alors qu'elles sont sorties jusqu'à 7 années avant sa création met en évidence la présence continue ou la réapparition de difficultés sociales ou psychologiques plusieurs années après la sortie du *Caligo*. L'analyse longitudinale de l'entrée dans la vie adulte de ces jeunes femmes devrait nous éclairer sur ces périodes difficiles. Après les sorties de 1991 - où la création du service de suite cette année-là a entraîné un attrait exceptionnel (7/9 résidentes sorties en 1991 ont bénéficié de service de suite) - la fréquentation du service de suite reste relativement stable en oscillant entre un quart et la moitié des effectifs de chaque année de sortie.

3-3- Les trajectoires familiales et institutionnelles

3-3-1- Présentation des trajectoires

L'idée de travailler à partir des trajectoires du passé s'est imposée à nous dans la mesure où nous avons très rapidement observé l'hétérogénéité du public accueilli dans un foyer d'adolescents. La recherche vaine d'un motif de placement au *Caligo* à partir des dossiers archivés avait d'ailleurs confirmé cette nécessité. Intérêt souligné d'ailleurs dans les études antérieures⁷⁵. La spécificité de ces trajectoires repose sur la double prise en compte d'une part, des « *éducateurs familiaux* » (parents, père seul, mère seule, grands-parents, frères et sœurs, oncles et tantes, mère et beau-père, père et belle-mère...) et d'autre part, des « *éducateurs institutionnels* » (famille d'accueil, foyer éducatif, foyer maternel, hôpital psychiatrique, lieu de vie, internat scolaire, FJT,...). En d'autres termes, la trajectoire éducative peut se définir par le parcours familial et institutionnel d'un individu de sa naissance à son placement au *Caligo*. A partir des notes de situations, il a été possible de reconstituer la trajectoire éducative complète pour 116 résidentes. Il existe bien des renseignements pour la plupart des 20 autres jeunes filles mais ils sont insuffisants pour reconstituer année par année leur itinéraire⁷⁶. Bien d'autres caractéristiques auraient pu enrichir ces trajectoires, comme le motif de passer d'une séquence à une autre, les temps de carences, les comportements des jeunes selon les périodes... mais aucune d'entre elles n'étaient notées systématiquement. Nous avons donc retenu ce qui *a priori* était le moins subjectif : qui avait la charge de l'enfant selon son âge ? Par ailleurs les prises en charge en milieu ouvert, faute d'être régulièrement notées dans les dossiers n'apparaissent pas non plus dans ces parcours. Le Tableau 22 donne 12 exemples de ces trajectoires. Très rapidement, on peut remarquer des parcours jalonnés de ruptures (cas G-H-I-J-K-L) et d'autres plus stables (cas A et B par exemple). La dernière ligne du tableau fait justement apparaître le nombre de séquences éducatives que la jeune fille a vécu au cours de son enfance. Celui-ci peut être supérieur aux séquences visibles sur le tableau. Ainsi le cas C laisse apparaître 3 séquences visibles pourtant, il y en a eu cinq au cours de cette enfance. La mère a pu connaître plusieurs conjoints sur la période de vie allant de la naissance aux 12 ans de l'enfant ou bien cette dernière a connu plusieurs placement entre 13 et 14 ans.

⁷⁵ Cf. Chapitre 2, 1-3-4- Comparaison selon des types de trajectoires

⁷⁶ Il est important de préciser que pour la première génération, 7 jeunes filles ont été placées au foyer C. avant d'être accueillie au *Caligo*. Ce dernier était créé initialement pour « éclater » en petits groupes le foyer C. d'une capacité de 60 lits à l'époque (Cf. p. 145). Il était donc possible considérer le passage entre les deux foyers comme une continuité ou comme une rupture (celle-ci pouvant être considérée comme positive ou négative). Nous avons retenu la seconde possibilité car l'objectif de ce nouveau foyer était de mettre en place un nouveau projet pédagogique basé davantage sur l'idée de vivre en petites communautés familiales. C'est pourquoi le passage au foyer C. constitue dans cette trajectoire éducative une séquence distincte du placement au *Caligo*.

Tableau 22 : Trajectoires familiales et institutionnelles

Age/indiv	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
0 an	Pa	Me	MBp	Pa	Pa	Pa	MBp	Pa	Pa	FA	Pa	Me
1 an	Pa	Me	MBp	Pa	Pa	Pa	MBp	Foy	Me	FA	Pa	Me
2 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Pa	Pa	MBp	Foy	Me	FA	Pa	Pa
3 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Pa	Pa	MBp	Foy	Me	FA	Pa	Pa
4 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Pa	Pa	MBp	FA	Me	Me	Pa	Pa
5 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Pa	Pa	FA	FA	MBp	Med	GpF	Me
6 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Pa	Pa	FA	FA	MBp	Me	GpF	Pa
7 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Pa	Pa	FA	FA	MBp	Me	GpF	Pa
8 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Pa	Pa	Me	FA	MBp	FA	Me	Me
9 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Foy	Pa	Me	FA	MBp	Me	GpF	Me
10 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Foy	Pa	Me	FA	Foy	Foy	Pe	Me
11 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Foy	Pa	FA	FA	Foy	Foy	GpF/Me	Foy
12 ans	Pa	Me	MBp	Pa	Foy	Pe	FA	FA	Foy	Foy	MBp	Me
13 ans	Pa	Me	Foy	Pa	Foy	Pe	FA	FA	Pe	Foy	MBp	Foy
14 ans	Pa	Me	Foy	Pa	Foy	Pe	MBp	Foy	Me	Foy	Foy/Pe	Me
15 ans	Pa	Me	Caligo	Med	Foy	Foy	Int/FJT	Caligo	Caligo	Foy	Foy	Foy
16 ans	Pa	Me	Caligo	Caligo	Caligo	Pe	Caligo	Caligo	Caligo	Med	Caligo	Caligo
17 ans	Caligo	Caligo		Caligo	Caligo	Caligo	Caligo	Caligo		Caligo	Caligo	Caligo
18 ans	Caligo	Caligo		Caligo	Caligo	Caligo				Caligo		Caligo
19 ans	Caligo			Caligo	Caligo	Caligo				Caligo		
20 ans	Caligo									Caligo		
21 ans	Caligo									Caligo		
Nb de séquences	2	2	5	3	4	5	6	7	7	9	12	12

Légende : Pa : Parents Me : mère seule Pe : Père seul MBp : Mère + Beau-père GpF : grand-parents ou frères et sœurs
 Fa : Famille d'accueil Foy: placement institutionnel Med : lieu médicalisé FJT : Foyer jeunes travailleurs

L'intérêt de ces trajectoires est d'essayer d'en dégager des groupes tout en tenant compte de l'ordre chronologique des étapes ainsi que des temps passés dans ces séquences. Dans un premier temps, nous avons envisagé d'utiliser deux méthodes permettant d'analyser les itinéraires, la méthode biographique ainsi que l'analyse textuelle. En effet, une étude sur « *le suivi des itinéraires professionnels des couples* »⁷⁷ a permis d'élaborer un modèle permettant de les combiner. L'approche biographique prend en compte la durée dans chaque événement, mais « *ce type d'analyse, utile par la variété des caractéristiques individuelles qu'il peut faire intervenir, intègre difficilement l'articulation complexe entre les différentes situations qui jalonnent [pour cette étude] le parcours d'un couple* »⁷⁸. Afin de compléter cette première analyse, les auteurs ont utilisé de manière détournée « *l'analyse des données textuelles [qui] permet d'éviter l'écueil précédent, en prenant en compte simultanément la notion de durée attachée à chaque étape et le phénomène d'enchaînement qui existe entre ces diverses étapes* »⁷⁹. Le principe de cette méthode est de considérer les successions d'événements comme une phrase sans tenir compte de la durée. Par exemple, pour le cas A la phrase serait : « Pa15 Caligo5 », pour le cas J, nous aurions « FA Me Med Me FA Me Foy Med Caligo ». Cela aurait permis d'effectuer « *une description typologique des trajectoires individuelles en un nombre limité d'itinéraires significatifs... L'inconvénient de cette démarche est d'ignorer*

⁷⁷ Courgeau D., Guerin-Pace F., « Le suivi des itinéraires professionnels des couples par les méthodes de statistique textuelle », JADT 1998, pp. 221-232.

⁷⁸ Courgeau D., Guerin-Pace F., *ibid.*, p. 222.

⁷⁹ Courgeau D., Guerin-Pace F., *ibid.*, p. 223

l'ordre chronologique des différentes étapes. Il est alors nécessaire de recourir à l'étude des segments répétés qui met en évidence les suites ordonnées des états se produisant le plus fréquemment. » Dans cette situation, le cas A formerait la phrase « Pa1Caligo2 ». Autrement dit, à chaque ligne correspond un itinéraire, l'analyse de données textuelles permettrait de « *mettre en évidence les principaux types de trajectoires rencontrés et de les relier aux diverses caractéristiques [ici] des couples considérés* ». Ici encore, la durée de chaque séquence ou bien l'âge auquel s'est produit l'événement n'apparaissait pas. Cette méthode n'a donc pas été retenue et la petite taille de l'échantillon nous a finalement incité à construire une typologie à partir des éléments qui nous semblait les plus pertinents pour répondre à nos questions.

Nous avons donc privilégié deux variables principales pour constituer cette classification à savoir la *variable d'éducateurs institutionnels* et la *variable d'éducateurs familiaux*. La première variable divise les individus qui n'ont connu aucun placement avant le *Caligo* que l'on nommera les « **Primo** » (55 individus), de ceux qui ont connu au moins un placement. Parmi ce dernier groupe, nous pouvons distinguer ceux qui ont connu leur premier placement (autre que celui du *Caligo*) durant l'enfance (38 individus), de ceux qui ont été placés au moment de l'adolescence (les « **Secundo** » ; 36 individus). Nous avons choisi 12 ans révolus, c'est-à-dire à l'aube de ses treize ans comme âge séparateur de l'enfance et de l'adolescence. Autrement dit, par la variable d'éducateurs institutionnels, nous avons trois groupes d'individus, relativement homogènes par leur effectif.

La variable *d'éducateurs familiaux* va permettre d'affiner ces trois groupes en les scindant à chaque fois en deux sous-groupes. En effet, certaines de ces jeunes filles ont connu très peu de changements au sein de leur famille (par exemple celles qui ont toujours vécu avec leurs deux parents, ou avec leur mère seule), à l'inverse d'autres ont vécu ruptures sur ruptures (par exemple une mère séparée qui se remet en couple avec différents conjoints). Nous avons donc choisi de distinguer parmi les deux groupes ayant eu leur premier placement au moment de l'adolescence (qu'il s'agisse du premier placement au *Caligo* ou d'un autre foyer ou famille d'accueil....), les jeunes filles qui n'ont pas vécu plus de deux modes familiaux avant le *Caligo* (« **stable** »), de celles qui ont connu au moins trois (« **mobile** »). Ce choix de deux séquences familiales au lieu d'une seule s'explique car c'est souvent le changement de situation familiale qui a enclenché le futur placement.

Pour des raisons pratiques, nous parlerons de stabilité familiale, lorsqu'il n'y a pas eu plus de deux séquences avec des éducateurs familiaux au cours de la trajectoire éducative et à l'inverse d'instabilité ou de mobilité familiale pour celles qui en ont vécu au moins trois.

Concernant celles qui ont eu leur premier placement durant l'enfance, le choix du nombre de séquences de types d'éducateurs familiaux n'avait pas beaucoup d'intérêt, d'autant plus que dans ce cas l'âge au premier placement est souvent très précoce (âge moyen au premier placement : 5 ans). C'est pourquoi nous avons plutôt distingué les personnes qui ont connu après leur premier placement des retours en famille, elles ont donc fait la navette entre des types d'éducateurs institutionnels et d'éducateurs familiaux, c'est pourquoi nous les nommerons les « **Navetteuses** » de celles qui n'en ont jamais connu, autrement dit, elles ont principalement connu des éducateurs institutionnels, d'où leur dénomination les « **Institutionnelles** ». En plus des 116 trajectoires éducatives complètes que nous avons pu construire, il a été possible d'ajouter 13 autres personnes dont les renseignements sur les dossiers, bien qu'insuffisamment riches pour reconstituer année après année la trajectoire, nous ont suffi pour les classer dans ces catégories.

Cette classification a l'avantage de pouvoir se réduire aux trois groupes principaux sans tenir compte des séquences familiales mais seulement des placements. Cela pourra nous servir lorsque nous étudierons par exemple, la trajectoire résidentielle et professionnelle. De la même manière en associant d'un côté les «*Primo-stables*» et les «*Secundo-stables*» et de l'autre les «*Primo-mobiles*» et les «*Secundo-mobiles*», nous pourrions distinguer les placements à l'adolescence avec une certaine forme de stabilité ou d'instabilité des types de séquences éducatives familiales. Ce regroupement sera plus utile lorsque nous analyserons le devenir des jeunes filles à travers les liens familiaux et la famille nouvellement construite.

Le Tableau 23 reprend de manière synthétique ces 6 trajectoires-types en présentant les effectifs concernés. Les *Institutionnelles* sont sur-représentées parmi les enquêtées, à l'inverse les *Navetteuses* et les *Secundo-mobiles* qui forment les deux groupes aux parcours les plus chaotiques ont été proportionnellement plus difficiles à localiser.

Tableau 23: Classification des individus selon leur trajectoire éducative

Fréquence des séquences éducatives : type institutionnel		Fréquence des séquences éducatives : type familial	Effectif Pop. Tot.	Effectif enquêtées	Dénomination*
Pas de placement avant le Caligo		Pas plus de 2 modes familiaux avant le Caligo	33	18	<i>Primo-stables</i>
		Au moins 3 modes familiaux avant le Caligo	22	11	<i>Primo-mobiles</i>
Au moins un placement avant le Caligo	1^{er} placement avant 12 ans révolus	Avec des retours en famille	23	10	<i>Navetteuses</i>
		Sans retour en famille	15	13	<i>Institutionnelles</i>
	1^{er} placement après 12 ans révolus	Pas plus de 2 modes familiaux avant 1 ^{er} placement	21	10	<i>Secundo-stables</i>
		Au moins 3 modes familiaux avant 1 ^{er} placement	15	6	<i>Secundo-mobiles</i>
TOTAL DES INDIVIDUS			129	68	

Les Secundo-stables : placées adolescente + stabilité familiale

Les Primo-mobiles : jamais placées avant le foyer «le Caligo» + mobilité familiale

Les Secundo-mobiles : placées adolescente + mobilité familiale

Les Navetteuses : placées enfant avec retour en famille

Les Primo-stables : jamais placées avant le foyer «le Caligo» + stabilité familiale

Les Institutionnelles : placées enfant sans retour en famille.

Tableau 24 : Quelques exemples de trajectoires selon la classification retenue

Typologie	Primos stables		Primos mobiles		Secundos stables		Secundos mobiles		Navetteuses		Institutionnelles	
Age/indiv	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
0 an	Me	Pa	Pa	Gpf	Pa	Pa	Pa	Pa	Pa	FA	Pa	Pa
1 an	Me	Pa	Pa	Gpf	Pa	Pa	Pa	Me	Amf	FA	Pa	Foy
2 ans	Me	Pa	Pa	Gpf	Pa	Pa	Pa	Me	Pa	FA	Pa	Foy
3 ans	Me	Pa	Pa	Gpf	Pa	Pa	Pa	Me	Pa	FA	Pa	Foy
4 ans	Me	Pa	Pa	Gpf	Pa	Pa	Pa	Amf	FA	Me	Pa	FA
5 ans	Me	Pa	Pa	Gpf	Pa	Pa	Gpf	Amf	Pa	Med	Pa	FA
6 ans	Me	Pa	Pa	Amf	Pa	Pa	Gpf	Amf	Foy	Me	Pa	FA
7 ans	Me	Pa	PBm	Amf	Pa	Pa	Gpf	Amf	Me	Me	FA	FA
8 ans	Me	Pa	PBm	Amf	Pa	Pa	Me	Amf	Me	FA	FA	FA
9 ans	Me	Pa	PBm	Me	Pa	Pa	Gpf	Amf	Me	Me	FA	FA
10 ans	Me	Pa	Pe	MBp	Pa	Pa	Pe	Amf	Foy	Foy	FA	FA
11 ans	Me	Pa	Pe	Amf	Pa	Pa	Gpf/Me	Amf	Foy	Foy	FA	FA
12 ans	Me	Pa	Pe	Me	Pa	Pa	MBp	Me	Foy	Foy	FA	FA
13 ans	Me	Pa	PBm	Me	Pa	Pa	MBp	Me	Pa	Foy	FA	FA
14 ans	Me	MBp	PBm	Me	Pa	Me	Foy/Pe	Amf	Foy	Foy	FA	Foy
15 ans	Me	MBp	PBm	Me	Pa	Foy	Foy	Amf	Foy	Foy	FA	Caligo
16 ans	Me	MBp	PBm	Me	Pa	Foy	Caligo	FA	Caligo	Med	Caligo	Caligo
17 ans	Caligo	Caligo	Caligo	Me	Foy	FA	Caligo	Caligo	Caligo	Caligo	Caligo	Caligo
18 ans	Caligo	Caligo	Caligo	Me	Foy	Caligo	Caligo	Caligo	Caligo	Caligo	Caligo	
19 ans		Caligo	Caligo	Me	Caligo	Caligo		Caligo	Caligo	Caligo		
20 ans				Me						Caligo		
21 ans				Caligo						Caligo		
Nb de séquences	2	3	5	7	4	5	12	7	11	9	5	7

Legende: Fa : Famille d'accueil Foy: placement institutionnel Med : lieu médicalisé FJT : Foyer jeunes travailleurs

Pa : Parents Me : mère seule Pe : Père seul MBp : Mère + Beau-père PBm : Père + Belle-mère Gpf : grand-parents ou frères et sœurs Amf : Autre membre de la famille

3-3-2- Caractéristiques des jeunes filles selon leur trajectoire éducative

Une lecture transversale de l'ensemble des trajectoires complètes (sans prendre en compte la typologie) permet d'observer les différents acteurs de l'éducation de ces jeunes filles.

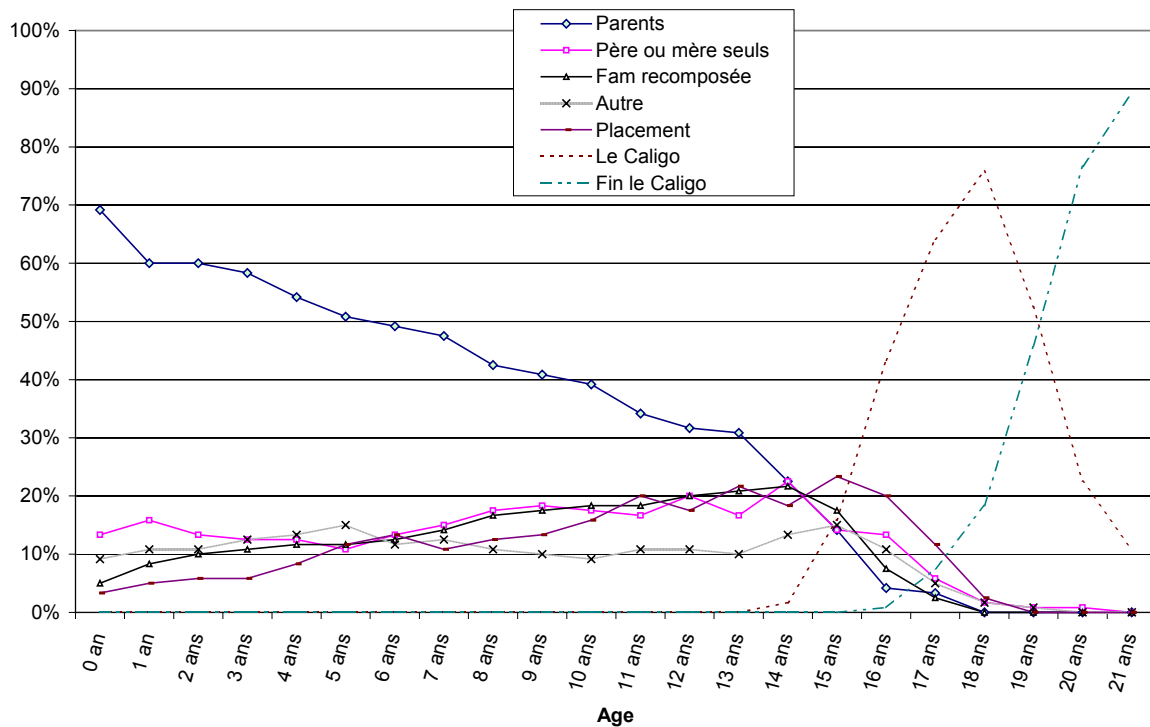
Tableau 25 : Type de séquences de vie vécues par l'individu avant l'arrivée au *Caligo*

	A connu au moins une fois cette situation	Part de celles qui ont connu au moins une fois cette situation
Parents	88	76%
Mère seule	58	50%
Mère + beau-père	31	27%
Père seul	12	10%
Père + belle-mère	8	7%
Beau-père seul, belle-mère seule, autre famille, autre non-famille	15	13%
Grands-parents ou fratrie	19	16%
Famille d'accueil	23	20%
Foyer éducatif ou foyer maternel	55	47%
Hôpital psy., lieu de vie, lieu médical.	7	6%
FJT, internat scolaire	6	5%
<i>Caligo</i>	116	100%
Aucun éducateur	4	3%
Ne sait pas	1	1%
Nombre d'individus concernés	116	

Lecture : Parmi les 116 jeunes filles pour qui nous avons l'information, 88 ont vécu au moins une fois avec leurs deux parents, soit 76%.

Dans le domaine familial, plus des 3/4 des individus ont vécu au moins une partie de leur vie avec les deux parents, la moitié a vécu une période avec leur mère seule contre seulement 10% avec leur père seul. La présence d'un beau-père ou d'une belle-mère ne se remarque que dans respectivement 27% et 7% des trajectoires, ces chiffres sont relativement faibles lorsque l'on se souvient que 2/3 des parents sont séparés. Sur le plan institutionnel, « seulement » 2/5 de jeunes filles ont été placées en famille d'accueil. En revanche, près de la moitié de cette population a connu un autre placement institutionnel avant l'accueil au *Caligo*.

Les quatre individus qui ont connu la situation « aucun éducateur », sont des jeunes filles qui sont restées une partie de leur enfance ou adolescence, livrées à elles-mêmes sans protection familiale, ni institutionnelle. Une seconde lecture transversale possible permet d'observer l'évolution des types d'éducateurs selon l'âge de l'individu.

Graphique 8 : Répartition des principaux éducateurs selon l'âge de l'enfant

Lecture : A cinq ans, 52% des individus étaient éduqués par les deux parents et 12% étaient placés.

Le graphique 8 ne représente pas tous les éducateurs, mais les principaux. La catégorie « fam. recomposée » regroupe les « mère + beau-père » et « père + belle-mère ». La catégorie « placement » regroupe uniquement les « familles d'accueil » et « foyers ». A partir de 14 - 15 ans toutes les courbes tendent au fil des âges vers 0%, la part du type éducateur *Caligo* prenant quasiment la totalité des effectifs restants.

La part des « deux parents » comme type d'éducateur diminue régulièrement, au profit des familles monoparentales ou familles recomposées. Entre 15 et 18 ans, si elles ne sont pas encore accueillies au *Caligo*, la majorité sont tout de même placées.

Intéressons-nous à présent aux caractéristiques des jeunes filles selon leur type de trajectoire. En effet, comme ces derniers seront fortement intégrés à l'analyse du devenir, il est nécessaire de définir précisément ces différentes classes. Pour ceci, nous les avons confrontées à une grande partie des variables présentées auparavant. La faible taille de la population nous conduit seulement à indiquer de grandes tendances⁸⁰. Par ailleurs, certaines variables sont si inhérentes à l'élaboration des trajectoires qu'elles caractérisent inévitablement certaines classes. Par exemple, la stabilité familiale s'observe davantage parmi les anciennes

⁸⁰ Croisement avec deux groupes d'année de naissance (1965-71 ; 1972-78) ; la durée moyenne du placement ; la taille de la fratrie ; la séparation des parents ; le retard scolaire ; le motif de sortie ; le service de suite. Pour le détail des calculs se reporter à l'Annexe 8

génération. Ceci s'explique par l'augmentation des séparations du couple parental sur cette période. Une séparation induisant un changement de mode familial dans la construction de ces trajectoires. De la même manière on observe davantage d'enfants uniques parmi les « mobiles », l'enfant unique signifiant dans bien des cas une recombinaison familiale précoce.

- Les «Primo-mobiles» (jamais placées avant le *Caligo* avec au moins trois modes familiaux auparavant) sont plus souvent représentées dans les jeunes générations, leur placement au *Caligo* est plus tardif que les autres. Leur famille d'origine se caractérise par des parents séparés et / ou décédés (plus que pour tous les autres groupes), ce qui engendre peu de frères et sœurs (2/5 sont enfant unique). Le principal motif de sortie est la fin de prise en charge. Enfin c'est le groupe qui a eu le plus recours au service de suite du *Caligo*.

- Les «Primo-stables» (jamais placées avant le *Caligo* avec pas plus de deux modes familiaux auparavant) sont les plus souvent représentées dans les plus anciennes générations. Leur temps de placement correspond à la moyenne d'ensemble ainsi que la répartition de la taille de la fratrie. Par contre, leurs parents sont généralement moins souvent séparés que dans les autres groupes. Leur niveau de scolarisation est faible avec des retards scolaires très importants. Le renvoi comme motif de sortie est nettement sur-représenté et c'est le groupe qui a été le moins pris en charge par le service de suite.

- Les «Secundo-mobiles» (placées au moment de l'adolescence avec au moins trois modes familiaux auparavant) sont plus souvent représentées dans les jeunes générations. Elles ont la durée moyenne de placement la plus courte, la répartition de la taille de la fratrie correspond à la moyenne d'ensemble, beaucoup avait leurs parents séparés au moment du placement au *Caligo*. C'est le groupe le plus marqué par le retard scolaire. Enfin elles fréquentent le service de suite un peu plus que la moyenne.

- Les «Secundo-stables» (placées au moment de l'adolescence avec pas plus de deux modes familiaux auparavant) sont les plus souvent représentées dans les plus anciennes générations. Leur temps de placement correspond à la moyenne d'ensemble, elles proviennent en majorité d'une fratrie nombreuse (2/3 sont originaires d'une fratrie de 3 enfants et plus), ce qui s'explique en partie par une probabilité moins importante que la moyenne d'avoir des parents séparés. Comparativement au reste de la population, elles ont peu de retards scolaires. C'est le groupe qui est le plus sorti des effectifs contre avis du *Caligo* ou en fuguant. Enfin elles ont été prises en charge par le service de suite ni plus ni moins que la moyenne d'ensemble.

- Les «Navetteuses» (placées enfants avec des retours en famille) sont présents dans toutes les générations, leur temps de placement correspond à la moyenne d'ensemble ainsi que le niveau de scolarité, elles sont plutôt originaires de petites fratries, et leurs parents sont très souvent séparés (3/4). Leurs motifs de sorties sont principalement caractérisés par l'absence d'accord mutuel avec le *Caligo*, qu'il s'agisse d'une fugue ou d'un renvoi et elles sont moins fréquemment prises en charge par le service de suite que l'ensemble de la population.

- Les «Institutionnelles» (placées enfants sans retour en famille) sont présents dans toutes les générations, ce sont celles qui restent en moyenne le plus de temps au *Caligo*, principalement par un âge moyen à l'entrée précoce. Les 3/4 sont issues d'une famille d'au moins trois enfants, leurs parents sont souvent séparés mais un peu moins que pour les «Navetteuses» par contre, elles sont peu nombreuses à avoir des parents décédés. Même si la majorité a un retard scolaire, c'est le groupe qui enregistre le plus de personnes sans aucun retard (1/5). Elles sortent du *Caligo* principalement par une fin de prise en charge et elles sont beaucoup à être prises en charge par le service de suite.

Cette présentation du cadre de la recherche ne serait pas complète sans un aperçu de la représentativité de l'échantillon des 68 jeunes femmes questionnées par rapport à la population totale observée. Comme la plupart des « ex-placées » non enquêtées n'ont pas été localisées, nous ne connaissons rien de leur devenir, cette représentativité s'appuie donc sur les variables du passé obtenues à partir des dossiers archivés. Rien ne nous permet de confirmer une représentativité de l'échantillon par rapport aux situations actuelles.

3-4- Caractéristiques de l'échantillon du questionnaire par rapport à la population étudiée.

L'objectif est de situer l'échantillon des 68 jeunes femmes qui ont répondu au questionnaire par rapport à l'ensemble de la population étudiée. C'est pourquoi nous nommerons « les 68 » celles qui ont répondu au questionnaire et « les 136 » l'ensemble de la population étudiée.

3-4-1- Représentativité selon le passé familial et institutionnel

Lors de la présentation des trajectoires éducatives, nous avons mis en évidence une sur-représentation des *Institutionnelles* (13/15) parmi les enquêtées, et à l'inverse sous-estimation des *Navetteuses* (10/23) et des *Secundo-mobiles* (6/15)⁸¹. Une difficulté plus grande pour localiser des jeunes filles fort mobiles dans leur passé est une hypothèse envisageable, il faudra néanmoins tenir compte de cette spécificité dans notre analyse.

⁸¹ Cf. p. 207, Tableau 23: Classification des individus selon leur trajectoire éducative

L'intérêt de connaître la représentativité de l'échantillon selon les caractéristiques de la famille d'origine, réside principalement dans le souhait d'observer le devenir selon certaines variables de la situation de la famille d'origine.

Tableau 26 :Caractéristiques de la famille d'origine : comparaison entre la population interrogée et l'ensemble de la population étudiée (en effectif)

26A : Taille de la fratrie d'origine à l'arrivée au Caligo

	Enquêtées	Non enquêtées	Total
Enfant unique	18	13	31
2 enfants	13	10	23
3 enfants	15	15	30
4 enfants et plus	19	20	39
Total	65	58	123

Les 13 données manquantes ont été retirées du tableau, soit 9% de la population totale.

Test du χ^2 , non significatif au seuil⁸² de 10%.

Lecture : parmi les 39 individus dont nous savons qu'ils sont issus d'une fratrie de 4 enfants ou plus, 19 ont répondu au questionnaire.

26B : Séparation ou non du couple parental à l'arrivée au Caligo

	Enquêtées	Non enquêtées	Total
Parents séparés	38	42	80
Parents non séparés	23	17	40
Total	61	59	120

Les 16 données manquantes ont été retirées du tableau soit 12% de la population totale

Test du χ^2 , non significatif au seuil de 10%

Lecture : Parmi les 80 individus dont nous savons qu'ils sont issus de parents séparés, 38 ont répondu au questionnaire

26C : Avoir au moins un parent décédé à l'arrivée au Caligo

	Enquêtées	Non enquêtées	Total
Parent(s) décédé(s)	12	12	24
Parents non décédés	39	37	76
Total	49	51	100

Les 36 données manquantes ont été retirées du tableau soit 26% de la population totale

Test du χ^2 , non significatif au seuil de 10%

Lecture : parmi les 24 individus dont nous savons qu'au moins un des parents était décédé à l'arrivée au Caligo, 12 ont répondu au questionnaire.

26D : Pays d'origine des parents

	Enquêtées	Non enquêtées	Total
France métropolitaine	35	25	60
Autre pays	33	38	71
Total	68	63	131

Les 5 données manquantes ont été retirées du tableau soit 4% de la population totale

Test du χ^2 , non significatif au seuil de 10%

Lecture : parmi les 60 individus dont les deux parents sont nés en France métropolitaine, 35 ont répondu au questionnaire

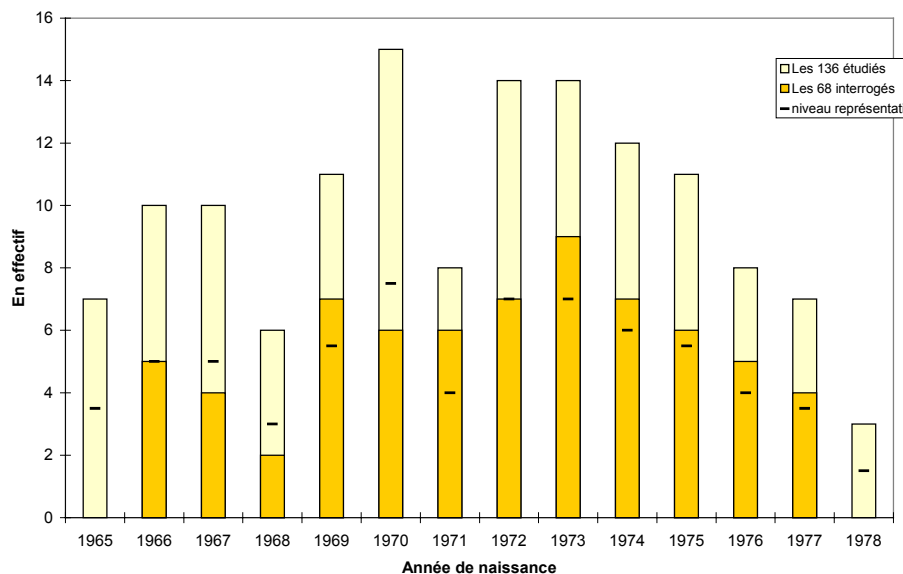
⁸² Seuil de signification (ou seuil de risque) : cela signifie 10% de risque de rejeter à tort l'hypothèse nulle, c'est-à-dire 10% de risque de conclure que la passation du questionnaire dépend de la taille de la fratrie.

Le test du χ^2 ⁸³ permet d'évaluer la similarité entre un échantillon et la population pour certaines variables. Pour les quatre tableaux, même pour un seuil de signification de 10%, les disparités ne sont pas significatives, ce qui montre que la répartition de l'échantillon interrogé par questionnaire est similaire à la répartition de la population totale en ce qui concerne les caractéristiques de la famille d'origine.

3-4-2- Représentativité selon le temps du placement

Les trois graphiques ci-dessous présentent la répartition des jeunes femmes enquêtées dans l'ensemble de la population suivant leur année de naissance, les années d'entrée et de sortie du *Caligo*. Dans la mesure où nous avons interrogé exactement la moitié de la population étudiée, un repère sur chaque bâton d'histogramme indique où se trouverait le niveau de représentativité en cas de distribution parfaite.

Graphique 9 : Répartition par année de naissance de la population interrogée dans la population totale



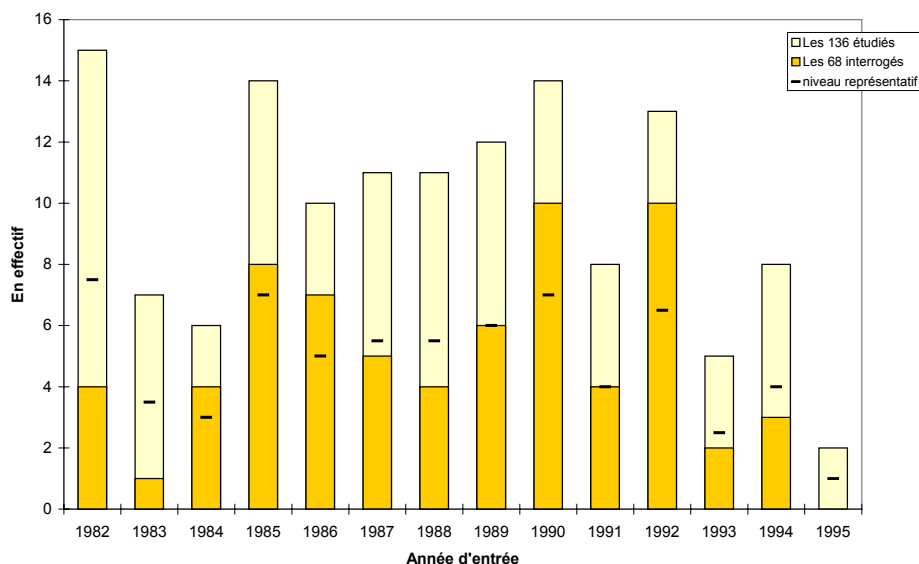
Lecture : parmi les 136 individus étudiés, 14 jeunes filles sont nées en 1973, et 9 d'entre elles ont passé le questionnaire.

Toutes les générations sont représentées parmi celles qui ont passé les questionnaires, sauf les deux années de naissance aux extrémités c'est-à-dire les femmes née en 1965 et en 1978. Dans l'ensemble, les personnes ayant répondu au questionnaire sont un peu sous-représentées

⁸³ Le test du χ^2 se prononce et se nomme aussi test du Khi-deux.

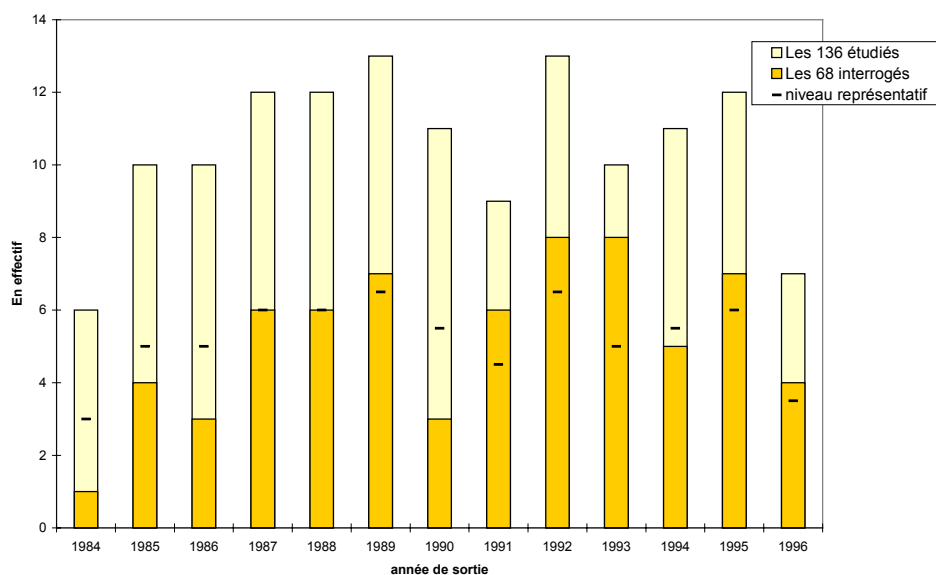
chez les générations 1965-71 (30/67) et donc un peu sur-représentées dans les générations 1972-78 (38/69), mais la différence n'est pas significative.

Graphique 10 : Répartition par année d'entrée au *Caligo* de la population interrogée dans la population totale



Lecture : Parmi les 14 jeunes filles entrées en 1985, 8 ont passé le questionnaire.

Graphique 11 : Répartition par année de sortie du *Caligo* de la population interrogée dans la population totale



Lecture : Parmi les 13 jeunes filles sorties en 1989, 7 ont passé le questionnaire.

Cette différence induit, une petite sous-représentation des résidentes les plus anciennes – 29/63 des « ex-placées » entrées entre 1982 et 1987 ont été interrogées soit 46% – et donc une légère sur-représentation des résidentes les plus récentes (39/73 soit 53%).

Il n'est donc pas étonnant d'observer aussi une sous représentation parmi les jeunes femmes interrogées et sorties entre 1984 et 1989 (27/63) et donc une sur-représentation des jeunes femmes interrogées et sorties entre 1990 et 1996 (41/73).

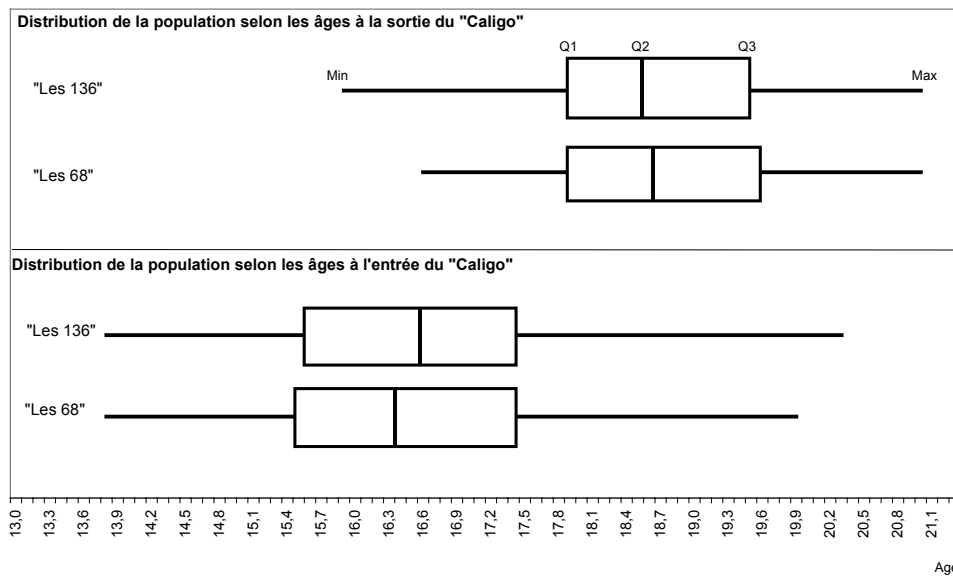
Ainsi, les « 68 » jeunes femmes enquêtées sont sensiblement **plus jeunes** que l'ensemble de la population étudiée, il s'agit donc de jeunes femmes **entrées et sorties des effectifs du *Caligo* dans des années un peu plus récentes**. Cependant s'il existe quelques disparités d'une année sur l'autre, les caractéristiques de l'échantillon sur les variables prises en compte sont proches de celles de l'ensemble des individus.

Par ailleurs la comparaison des distributions par quartile des « 136 » étudiées à celle des « 68 » interrogées selon le temps passé au *Caligo* (Graphique 12) met en évidence une excellente représentativité de l'échantillon quant aux âges d'entrée et de sortie du *Caligo*. Seules les jeunes filles entrées très tardivement ou au contraire sortie très précocement n'apparaissent pas parmi les enquêtées, ce qui induit une durée moyenne de placement légèrement plus importante parmi les « 68 » enquêtées (2,4 ans contre 2,2 ans pour les « 136 »⁸⁴). Toutefois cette différence est trop faible pour altérer la représentativité de l'échantillon d'autant que la durée médiane, identique à la durée moyenne confirme l'homogénéité de l'échantillon.

⁸⁴ Durée du placement au *Caligo*

	Les « 68 »	Les « 136 »
Durée moyenne	2,4	2,2
Durée médiane	2,4	2,2
Durée minimum	0,7	0,6
Durée maximum	4,2	4,2

Graphique 12: Comparaison des distributions par quartile de l'échantillon des « 68 » et des « 136 » selon les âges à l'entrée et à la sortie du *Caligo*



Lecture : Parmi les 136 jeunes filles étudiées, un quart est entré au *Caligo* à un âge compris entre 13,8 et 15,6 ans, un autre quart est entré entre 15,6 et 16,6 ans, un autre quart est entré entre 16,6 et 17,4 ans enfin un dernier quart est entré entre 17,5 et 20,3 ans.

La question du niveau scolaire étant en lien avec l'une des orientations pédagogiques du foyer le *Caligo*, la représentativité selon ce thème paraît importante à interroger avant d'observer le devenir adulte sous cet angle

Tableau 27 : Répartition selon le retard scolaire de la population interrogée dans la population totale

Retard scolaire (en année)	Enquêtées	Non enquêtées	Total
1 an ou moins	9	8	17
2 ans	19	14	33
3 ans	16	13	29
4 ans ou plus	12	14	26
Total	56	49	105

Les 31 données manquantes ont été retirées du tableau soit 23% de la population totale
 Test du χ^2 , non significatif au seuil de 10%

Lecture : Parmi les 26 jeunes filles dont nous savons qu'elles sont arrivées au *Caligo* avec un retard scolaire de 4 ans ou plus, 12 ont répondu au questionnaire.

Là encore le test du χ^2 montre que la distribution selon le retard scolaire de l'échantillon interrogé par questionnaire est similaire à l'ensemble de la population, les disparités ne sont pas significatives.

Les motifs de sorties peuvent laisser supposer des conditions de sorties différentes pouvant engendrer des types d'insertion sociale plus ou moins bons au moins dans les premières

années qui suivent le départ du *Caligo*. C'est pourquoi avoir un échantillon qui représente bien tous ces différents motifs peut être nécessaire.

Tableau 28 : Répartition selon le motif de sortie du *Caligo* de la population interrogée dans la population totale

Motif de sortie	Enquêtées	Non enquêtées	Total
Fin de prise en charge	29	30	59
Fugue	11	10	21
Renvoi	12	4	16
Autre	11	8	19
Total	63	52	115

Les 21 données manquantes ont été retirées du tableau soit 15% de la population totale
 Test du χ^2 , non significatif au seuil de 10%

Lecture : Parmi les 16 jeunes filles dont nous savons qu'elles sont sorties des effectifs du *Caligo* suite à un renvoi, 12 ont répondu au questionnaire.

Là encore, la distribution des « 68 » enquêtées, selon le motif de sortie n'est pas significativement différente de ce qu'elle est pour la population totale étudiée. Notons tout de même une petite sur-représentation contre toute attente des jeunes femmes sorties des effectifs du *Caligo* suite à un **renvoi** parmi celles qui ont répondu au questionnaire.

Malgré les précautions prises pour retrouver les anciennes selon plusieurs méthodes afin d'éviter les biais liés à l'attachement à l'institution, le Tableau 29 met en évidence une sur-représentation significative des « ex-placées » prises en charge au moins une fois par le service de suite parmi les « 68 » interrogées.

Tableau 29 : Répartition des prises en charge par le service de suite de la population interrogée dans la population totale

Prise en charge par le service de suite	Enquêtées	Non enquêtées	Total
Au moins une fois	36	20	56
Jamais	32	48	80
Total	68	68	136

Test du χ^2 , pour un seuil de signification à 1% : significatif

Lecture : parmi les 80 jeunes femmes qui n'ont jamais été prises en charge par le service de suite du *Caligo*, 32 ont répondu au questionnaire.

Ce résultat n'est pas surprenant puisqu'une partie des adresses nous a été fournie par l'assistante sociale du service de suite. Cependant, parmi les 36 anciennes qui ont participé au questionnaire et qui ont été pris en charge au moins une fois par le service de suite, seulement

12 ont été retrouvées par ce moyen. En effet, certaines n'étaient plus pris en charge par ce service et n'avaient plus de contact avec le *Caligo* depuis plusieurs années.

Nous pouvons faire l'hypothèse que les anciennes prises en charge par le service de suite sont celles qui ont eu le plus de difficultés dans leur devenir après le *Caligo* et donc que les résultats sur l'insertion des anciennes seront sensiblement nivelés vers le bas. Cependant, nous pouvons aussi émettre l'hypothèse inverse ; les jeunes femmes les plus désinsérées socialement ne vont pas vers les services sociaux et donc n'ont pas été prises en charge par le service de suite. Dans tous les cas, il faudra prendre en compte cette sur-représentation dans l'analyse des données.

En d'autres termes, les 68 anciennes qui ont été retrouvées et ont accepté de passer le questionnaire, forment un échantillon pour lequel la distribution de nombreuses variables ne diffère pas significativement de la population. Dans le détail, elles sont un peu plus jeunes que l'ensemble de la population étudiée, la durée moyenne de placement est très légèrement plus longue, leur famille d'origine a sensiblement les mêmes caractéristiques. De la même manière, elles ont un retard scolaire comparable à l'ensemble de la population. Enfin malgré un niveau un peu élevé de personnes sorties des effectifs du *Caligo* suite à un renvoi parmi celles qui ont répondu, la répartition de l'échantillon selon le motif de sortie est similaire à celle de l'ensemble de la population. Cependant deux caractéristiques sont sur-représentées parmi celles qui ont répondu au questionnaire, à savoir le groupe des *Institutionnelles*, et les « ex-placées » qui ont été prises en charge au moins une fois par le service de suite.

Bien entendu, cette représentativité de l'échantillon par rapport à des variables construites à partir des dossiers archivés ne garantit pas une représentativité des itinéraires d'insertion une fois les jeunes femmes sorties du foyer, cependant cela limite les risques de biais.

Conclusion

Cette recherche initiée par une partie de l'équipe du foyer dès 1992 a donc connu quelques péripéties avant de s'organiser par la formation d'un groupe de travail nécessaire à l'adhésion des membres de l'équipe à ce projet. A mon arrivée en mai 1996, elle ne faisait que débiter et s'orientait autour de deux questions auxquelles il restait encore à prouver qu'une réponse était possible. « Que sont devenues les anciennes du foyer le *Caligo* ? Est-ce que ce passage a été bénéfique pour leur avenir ? ». Le foyer accueille en effet des jeunes filles entre 15 et 21 ans, cette limite d'âge coïncide avec celle de la fin de prise en charge de la protection de l'enfance et de l'adolescence. Pour la plupart des « ex-placées », le *Caligo* correspond donc au dernier placement avant leur parcours vers l'autonomie. Cela en fait un lieu d'observation intéressant pour l'étudier dans une perspective sociologique de l'entrée dans la vie adulte.

La difficulté méthodologique tient aux caractéristiques de la population étudiée. Il s'agit des 136 jeunes femmes entrées et sorties du foyer le *Caligo* entre 1982 et 1996 et restées au moins six mois. Ainsi leur seul point commun est d'avoir connu un placement au moment de l'adolescence dans le même foyer. Auparavant, leur parcours pouvait être totalement différent. De plus, au moment de l'enquête en 1996 ces jeunes femmes avaient entre 19 et 32 ans. Cette différence est d'autant plus importante qu'elle se situe exactement à la période où les individus (qu'ils aient été placés ou non) acquièrent leur propre autonomie. Une observation longitudinale semble donc la plus pertinente pour observer ce devenir. Celle-ci prend en compte à la fois la trajectoire passée et celle vécue depuis la sortie du placement.

La trajectoire passée, élaborée à partir des données des dossiers archivés, repose sur la double prise en compte d'une part, des « *éducateurs familiaux* » (parents, père seul, mère seule, grands-parents, frères et sœurs, oncles et tantes, mère et beau-père, père et belle-mère...) et d'autre part, des « *éducateurs institutionnels* » (famille d'accueil, foyer éducatif, foyer maternel, hôpital psychiatrique, lieu de vie, internat scolaire, FJT,...). Elle reprend année par année, de la naissance à l'arrivée au foyer le *Caligo* ces différentes séquences éducatives afin de constituer leur parcours familial et institutionnel. Six trajectoires types ont alors été observées. Elles distinguent d'abord, les jeunes filles placées durant l'enfance, parmi elles certaines ont vécu des aller-retour entre des éducateurs institutionnels et des éducateurs familiaux (les *Navetteuses*), d'autres ont toujours été placées (les *Institutionnelles*). A l'inverse, les jeunes filles qui n'ont été placées qu'au foyer le *Caligo*, ont soit toujours vécu dans le même cadre familial (*Primo-stables*) soit connu de nombreux éducateurs familiaux auparavant (*Primo-mobiles*). Enfin, certaines jeunes filles ont connu plusieurs placements à

l'adolescence mais aucun durant l'enfance. Période familiale qui, comme pour les *Primo* a pu être soit stable (*Secundo-stables*), soit jalonnée de séquences familiales différentes (*Secundo-mobiles*). Cette typologie des trajectoires devrait favoriser l'analyse des devenirs en l'absence de possibilité d'établir un groupe de contrôle fiable.

La seconde question de départ cherche à mesurer l'impact de la prise en charge au foyer le *Caligo* sur le devenir des « ex-placées », ce qui impossible à mettre en place. Trop de facteurs depuis l'enfance influent sur le devenir d'une personne, dégager l'apport d'une mesure n'est pas envisageable. Pourtant le foyer le *Caligo* a des orientations pédagogiques intéressantes car elles sont souvent en rupture avec les politiques actuelles en matière d'éducation et de protections de l'enfance. Ainsi, l'équipe du *Caligo* accepte que les jeunes filles soient déscolarisées ou qu'elles ne maintiennent pas de relations avec leurs parents au moment de la prise en charge. Par ailleurs, l'intervention d'un travail thérapeutique au sein d'un foyer éducatif est une réponse innovante pour pallier les carences institutionnelles dans l'accueil d'un public aux besoins spécifiques. Souhaiter un retour de tels choix pédagogiques est légitime mais ne peut se mesurer à partir d'un questionnaire sur le devenir. En revanche, il est possible de recueillir les impressions des « ex-placées » sur ce sujet. La problématique de cette recherche s'oriente donc sur une série de questions englobant les contraintes méthodologiques que nous venons de présenter : *Que sont devenues les jeunes femmes placées au moment de l'adolescence au foyer le Caligo ? Quels jugements portent-elles sur le temps du placement ? Comment ont-elles construit leur autonomie sociale et leur vie familiale ? Existe-t-il des facteurs inhérents au passé de l'individu qui feraient varier ce devenir ?* Pour y répondre trois sources de données ont été mises en places. L'analyse des 136 dossiers archivés a permis de définir la population étudiée et de construire les trajectoires éducatives. Parmi ces 136 « ex-placées », nous avons pu retrouver et faire passer un questionnaire à la moitié d'entre elles (68/136). Il permettra d'observer la situation sociale et familiale des « ex-placées » à la fois de manière transversale et longitudinale. Enfin, parmi les 68 « ex-placées » interrogées, 30 ont passé un entretien abordant plus précisément la période de placement au foyer le *Caligo* afin de connaître leur perception. Parmi ce dernier échantillon aucune n'était sortie depuis moins de quatre ans du foyer le *Caligo*. C'est à partir de ces différentes sources de données que nous allons maintenant présenter les résultats de l'enquête.

Partie 2 :

La période de placement au
Caligo et le devenir adulte.

Résultats de l'enquête.

Cette partie présente les résultats de l'enquête sur le devenir adulte des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*. Elle s'articule en trois chapitres qui reprennent chronologiquement les différentes questions formulées dans le chapitre précédent. Dans un premier temps, principalement à l'aide des entretiens, nous présenterons comment la période de placement au *Caligo* a été ressentie par les « ex-placées ». Même si à l'adolescence, les jeunes semblent davantage actrices des décisions de placement que durant l'enfance, nous essayerons d'analyser au travers de leur discours et à l'aide des trajectoires éducatives quels sont les éléments qui jouent dans l'orientation d'une jeune vers ce type de foyer. La vie au foyer entraîne une cohabitation entre jeunes aux parcours et comportements hétéroclites. Ces différences sont d'autant plus marquées que ce foyer cherche à intégrer au sein des groupes « *deux à trois adolescentes plus perturbées, d'une évidente fragilité psychologique* »¹. Nous analyserons comment cette cohabitation s'est mise en place et comment ces jeunes filles ont réagi. Nous analyserons aussi les impressions qu'elles gardent de l'absence de règlement strict dans un lieu communautaire. Enfin nous confronterons le motif de sortie observé à partir des dossiers archivés avec leur propre avis sur cette question.

Dans un second temps, les trois principaux thèmes qui interrogent l'équipe du foyer – tolérer la déscolarisation, ne pas intervenir sur le maintien du lien parental et le travail thérapeutique au sein du foyer – seront examinés à l'aide des entretiens et des questionnaires. Il s'agit d'étudier ces trois thèmes en prenant en compte les attitudes de chacune avant, pendant et après le placement au foyer le *Caligo*.

Enfin, nous aborderons le devenir social (à travers le logement, l'emploi, la situation financière, les relations sociales) et familial (à la fois avec la famille d'affiliation et la famille de procréation) des « ex-placées ». Celui-ci sera analysé de manière transversale mais aussi longitudinale afin d'approcher l'entrée dans la vie adulte de manière dynamique.

¹ Cf. Partie 1 : Chapitre 3, 1-2-2- Présentation du foyer par ses objectifs pédagogiques.

CHAPITRE 1 : PERCEPTIONS DES ANCIENNES DE LEUR PERIODE DE PLACEMENT

1- L'impression première du foyer

Lorsqu'elles arrivent au foyer *le Caligo*, les jeunes filles ont au moins 15 ans, elles sont donc en âge de décider, au moins en partie, du lieu où elles vont vivre. C'est pourquoi plusieurs juges ou éducateurs leur laissent une part de liberté dans un choix d'orientation. Néanmoins, toutes ces jeunes femmes ne gardent pas le même sentiment de leurs conditions d'arrivée au foyer *le Caligo*. Pour certaines, un choix entre plusieurs établissements leur avait été offert, alors que d'autres estiment davantage avoir subi cette orientation sans en avoir été les actrices. Le passé familial et éducatif de ces jeunes nous permet de mieux comprendre ces conditions différentes d'arrivée.

1-1- Les orientations imposées

En effet, parmi les filles interrogées, aucune des *Navetteuses* – c'est-à-dire les jeunes femmes qui ont été multi-placées avec des retours en famille – n'a eu le choix du placement.

Par exemple, Annie, 30 ans au moment de l'entretien, a connu plusieurs foyers dès la petite enfance, avec des retours de plusieurs années chez sa mère violente et fragile psychologiquement. Lors d'un retour chez celle-ci, Annie fugue plusieurs jours. Elle est accueillie en foyer d'urgence à C. C'est alors un éducateur qui a décidé de l'orienter sur le foyer *le Caligo*. Le changement n'a pas été voulu par Annie qui aurait préféré rester dans le foyer d'urgence où finalement elle s'était bien adaptée. Cependant les foyers d'urgence accueillent rarement au-delà de six mois. Malgré cette déception, Annie ayant déjà fait l'expérience de plusieurs « déplacements » semble avoir bien accepté ce dernier placement.

Annie, 30 ans, Navetteuse.

Q : Alors on va prendre justement votre placement au Caligo. Est-ce que vous vous rappelez votre admission au Caligo ?

R : Oui je m'en rappelle bien. C'était un éducateur de C. (foyer d'urgence) qui était venu, je pense, au Caligo, me présenter au centre. Donc j'étais passée avec M. Dupond, le directeur, qui m'a présenté les éducateurs, le milieu, les autres enfants et comment ça se déroulait au Caligo, les règles à tenir, les choses à faire et à ne pas faire.

Q : Et qu'avez-vous ressenti à ce moment-là ?

R : Ben on est toujours un peu désorientée, parce qu'on perd ses notions, on perd ses habitudes, parce que j'avais des habitudes moi de C., j'aurais bien voulu rester à C. mais je sais pas pourquoi, c'était pas possible. Donc il a fallu me réhabituer aux nouveaux éducateurs, aux nouveaux enfants.

Q : A C. vous étiez restée longtemps ?

R : Non moins d'un an je pense, six mois.

Avec Sophie, 27 ans, Navetteuse elle aussi, s'amorce un début d'explication sur le fait qu'on lui impose le foyer *le Caligo*. En effet, au-delà des placements vécus durant son enfance, la période de l'adolescence de Sophie est très tumultueuse. Le foyer *le Caligo* a peut-être été pour le juge la dernière orientation possible sachant que ce foyer accepte des jeunes fragilisées psychologiquement. Si Sophie n'a pas eu le choix du placement, le juge ne semble pas l'avoir eu non plus.

Sophie, 27 ans, Navetteuse.

-R : Non alors j'ai été au foyer, du foyer j'ai été dans ma famille sur R. (ville de province), de là je suis revenue au foyer, après j'ai été en foyer d'urgence....

-Q : C'est qui votre famille sur R. ?

-R : C'est mon oncle et ma grand-mère. Après je suis revenue au foyer, après j'ai été en foyer d'urgence et de là ils m'ont amenée au Caligo.

-Q : Et qui vous a emmenée au Caligo ?

-R : Un éducateur,... attendez, je ne sais plus si c'était un éduc ou pas.... Une éducatrice du foyer d'urgence.

-Q : Et vous étiez suivie par un juge ?

-R : Oui par Madame M.

-Q : Et vous l'aviez vue plusieurs fois ?

-R : Oui, oh oui, oh.... Malheureusement pour moi oui, même trop.

-Q : Les autres foyers n'ont pas marché pour quelles raisons ?

-R : ... disons que quand je suis arrivée dans ce premier foyer là j'avais eu des problèmes avant ce qui m'a perturbé par rapport à ma mère, par rapport à ce que moi j'avais pu vivre et je ne comprenais pas ce que je faisais là, et je ne comprenais pas pourquoi j'étais là et j'ai fait beaucoup de fugues quoi. Je me suis sauvée un mois, une semaine, tentative de suicide, hôpital... tout ça quoi.

Les personnes qui ont vécu en famille jusqu'à l'adolescence mais qui ont connu plusieurs placements avant le foyer *le Caligo* (les *Secundo-stables* ou *Secundo-mobiles*) sont d'ailleurs dans ce même cas. Le fait de pouvoir choisir l'établissement serait alors fonction

de la disponibilité des places dans différents foyers au moment de l'orientation, mais aussi du caractère d'urgence de la décision à prendre.

Ainsi Astrid, 25 ans au moment de l'enquête, a toujours vécu avec son père et sa belle-mère. Maltraitée depuis des années par son père et rejetée par sa belle-mère, elle est recueillie chez son oncle quelques mois avant que le juge trouve une solution qui lui paraisse appropriée à son âge et son tempérament. A 17 ans, elle est alors placée dans un petit studio à proximité d'une famille d'accueil pendant six mois avant de se disputer avec cette dernière. La famille d'accueil refuse de prendre en charge Astrid plus longtemps. Le juge l'oriente donc vers le foyer *le Caligo*. Astrid considère alors ce nouveau placement comme une solution de remplacement d'urgence inadéquate par rapport à sa situation antérieure.

Astrid, 25 ans, *Secundo-stable*.

Moi je sortais... en fait, j'avais vécu dans un studio où j'avais de comptes à rendre... j'avais directement de comptes à rendre à personne. C'est-à-dire que le soir si je voulais aller au cinéma et rentrer à 2 heures du matin, ça me regardait, j'avais simplement un budget à tenir si je dépassais le budget et bien c'était tant pis pour moi, je veux dire j'ai su m'assumer quoi. J'avais entre 18 et..., j'étais majeure et là on me remet dans une structure où j'avais même pas le droit de gérer mon propre argent puisqu'on me distribuait mon argent de poche. « Et si tu n'es pas sage tu n'en auras pas ». Jamais j'aurais dû mettre les pieds là-bas.

En d'autres termes, les jeunes femmes placées au foyer *le Caligo* sans d'autres choix d'institutions ont, en grande majorité, connu plusieurs placements auparavant. La notion d'urgence était souvent associée aux décisions imposées. Comme nous le verrons par la suite, ce type d'orientation considéré comme arbitraire aux yeux de ces jeunes n'a pas entraîné systématiquement une mauvaise adaptation de la jeune fille à ce nouvel environnement.

1-2- Les orientations choisies

A l'inverse, les jeunes filles qui se souviennent avoir choisi le lieu de placement ont eu deux types de trajectoires totalement différentes. En effet, certaines étaient placées depuis de très longues années. Un changement d'orientation n'entraînait pas un danger immédiat pour la jeune fille. Elles ont alors pu prendre le temps de choisir un nouveau foyer. D'autres, au contraire, n'avaient jamais été placées auparavant. Un foyer d'urgence avait souvent été trouvé comme solution transitoire dans l'attente d'une décision de justice.

Le rôle principal de ces foyers d'accueil est de protéger l'enfant en danger de son contexte familial de manière urgente. Après décision judiciaire, soit l'enfant est remis à ses parents, soit il a besoin d'être protégé sur une période plus longue. Dans ce dernier cas, le foyer d'accueil a le rôle de trouver un établissement qui le prendra en charge. L'enfant étant déjà protégé puisque accueilli dans un foyer d'urgence, est plus souvent acteur de la décision du lieu et du type de foyer.

Ainsi Marina a toujours vécu chez sa grand-mère, ou chez ses parents, mais avec un père très violent. A 17 ans, marquée une fois de plus par les coups infligés par son père, elle ose en parler à l'assistante sociale de son école. Dans la journée elle est accueillie dans un foyer d'urgence. Une fois protégée, elle pourra choisir entre deux types de placement, dont un plus autonome que l'autre.

Marina, 25 ans, *Primo-mobile*

Ils m'ont mis à C., C. je ne voulais plus partir de là-bas, au foyer d'accueil de C. c'était très bien. Je suis restée 4 mois au lieu d'un. Ils n'arrivaient pas à trouver donc ils voulaient me mettre dans un studio à M. toute seule. Moi je ne me sentais pas prête. J'étais pas loin des 18, 17 ans et demi. Donc après ils m'ont proposé le *Caligo*, j'ai été le visiter, quand je suis arrivée moi j'habitais B. donc c'était Paris pratiquement. Quand je suis arrivée au *Caligo*, j'ai dit « c'est la campagne ici ! » et après j'ai bien voulu rester au *Caligo*.

Le cas de Gaëlle est assez semblable à celui de Marina dans la mesure où, une fois protégée de son père en foyer d'accueil d'urgence, elle a pu choisir entre un foyer de jeunes travailleurs (F.J.T.) ou un type de foyer où elle se sentirait plus entourée.

Gaëlle, 29 ans, *Primo-mobile*

J'ai fait un foyer d'accueil à E., le foyer d'accueil de E., je suis restée deux trois semaines et après directement le *Caligo*. Oui parce que c'était proche de chez mes parents donc on m'avait proposé le foyer de jeunes travailleurs, j'étais encore à l'école je ne me voyais pas, je ne me sentais pas capable de m'assumer quoi, quand on a 17 ans on n'est pas non plus très mûre, enfin moi j'étais trop jeune.

Ce genre de situation est assez fréquent dans les entretiens et l'une des raisons du choix du foyer *le Caligo* est en effet la crainte de se retrouver seule. Les adolescentes n'ayant jamais été placées viennent d'un milieu familial carencé. Toutefois, les motifs de placement sont rarement liés à un désir d'indépendance, mais plutôt à un désir de protection vis-à-vis d'un membre de leur famille. De par la souplesse de sa prise en charge, le foyer *le Caligo*

devient un bon compromis entre un foyer plus classique aux règles bien établies et l'indépendance totale.

Enfin, les jeunes déjà placées depuis plusieurs années (les *Institutionnelles*), mais dont le placement actuel n'est plus approprié ont, elles aussi, eu souvent la possibilité de choisir leur nouveau placement.

Ainsi, Marie, placée depuis sa naissance dans divers établissements et familles d'accueil, est renvoyée d'un foyer un an et demi après son arrivée en raison d'un comportement de plus en plus difficile. Cette décision de renvoi a été suffisamment préparée pour qu'elle puisse choisir un lieu qui lui convienne afin d'éviter un nouvel échec de placement.

Marie, 26 ans, Institutionnelle.

... Donc recherche de foyer, il y a eu des visites une à F l'autre à V, ça ne me plaisait pas et j'avais un critère, c'est que je voulais une chambre toute seule, et puis je suis arrivée un jour au *Caligo*. Il y avait un juge K., ce jour-là plus toutes les filles à table, ils étaient tous encore à table et j'ai même pas demandé et puis il y avait le fait que ce soit une maison comme ça et justement j'ai même pas demandé si il y avait des chambres seules et puis il n'y en a pas, mais j'ai dit c'est là que je veux aller.

-Q : Pourquoi ? Qu'est-ce qui changeait des autres foyers, qu'est-ce qui différenciait ?

-R : La maison, le fait que ce soit un pavillon comme ça et puis quand je suis arrivée c'était gai, ce repas il y avait ce juge... je me souviens que c'était un moment gai, c'était ça le *Caligo*.

Lorsque la cause du changement de foyer est due à une orientation pédagogique, il paraît important que ce choix se fasse avec l'accord de la personne. Dans la situation de Léa, toujours placée avec ses frères depuis l'âge de 7 ans, la décision éducative de séparer la fratrie s'est accompagnée de la possibilité pour elle de choisir sa nouvelle orientation.

Léa, 24 ans, Institutionnelle

...aux EH je suis restée jusqu'à entre 14 et 15 ans quoi, jusqu'à 15 ans je crois et puis en fait j'ai été séparée de mes frères (...) parce qu'ils pensaient que j'aurais été bien mieux dans un foyer pour être autonome plus facilement. Enfin je veux dire, comme on était beaucoup ensemble mes frères et moi donc on faisait tout, tout le temps ensemble quoi donc il fallait quand même nous séparer un petit peu qu'on puisse prendre chacun notre direction, je veux dire.

-Q : Et vous, vous étiez d'accord ?

-R : Pas trop d'un sens mais quand j'avais visité le foyer le *Caligo*, moi il me plaisait.

En conclusion, nous pouvons dire que le fait ou non d'avoir la possibilité de choisir son orientation dépend en grande partie de la notion de danger dans laquelle peut se trouver un jeune au sein de son milieu familial. Toutefois, dans certains cas, ce n'est plus l'urgence face au danger qui est mise en cause, mais la difficulté pour les intervenants extérieurs de trouver des possibilités d'accueil. En effet, une adolescente déjà maintes fois renvoyée, avec des problèmes psychiatriques, devient de plus en plus difficile à placer. Les entretiens nous montrent que les *Navetteuses* (placées jeunes avec des retours en famille) ou les *Secundos* (placées auparavant au moment de l'adolescence, dans d'autres foyers que celui du *Caligo*) sont très souvent arrivées au foyer *le Caligo* sans avoir eu le choix du placement. A l'inverse, les *Institutionnelles* (placées enfants sans retour en famille) ou les *Primo* (leur premier placement a été au foyer *le Caligo*) ont eu souvent un choix entre au moins deux foyers, parfois plus. Dans ces différentes situations, certaines raisons du choix du *Caligo* ont été avancées comme le fait de préférer un lieu plus encadré que de se retrouver seule en FJT ou en studio. Cependant, lorsque le choix se portait sur plusieurs types identiques de foyers, d'autres raisons sont alors avancées.

1-3- Les raisons du choix du foyer le Caligo.

Les adolescentes qui ont choisi de vivre au foyer *le Caligo* sont très nombreuses à mettre en avant l'aspect extérieur du foyer. La Villa² est avant tout, une maison. Certes, il s'agit d'une grande maison puisqu'elle peut accueillir 16 filles, mais elle diffère des foyers que l'on construisait autrefois où « *leur taille (jusqu'à 600 lits) ou leur conception incarnaient l'aspect ségréatif de l'Aide Sociale à l'Enfance (on avait écrit en 1968 sur les hauts murs de l'un d'eux : "murs de la honte"!)* »³.

² La Villa est l'une des maisons du *Caligo*.

³ Verdier P., *L'enfant en miettes*, op. cit., p. 26.

Tout d'abord, comme le soulignent Cynthia ou Annabelle, les petites unités permettent de vivre en petits groupes et donc de reconstituer plus facilement une atmosphère familiale.

Linda, 31 ans, Secundo-stable « On arrive dans une super maison, moi je suis très pour les valeurs quand même donc on arrive dans une maison, donc ce n'était plus un foyer quelque part c'était plus... »

Cynthia, 23 ans, Primo-mobile : « En plus bon c'était pas vraiment un foyer parce que ça faisait pavillon, ça faisait vraiment on était.. ça faisait un peu familial quoi. »

Annabelle, 25 ans, Secundo-stable : « ... déjà c'est différent parce que c'est plus petit, il y a que des filles, l'autre c'était vraiment mélangé, tous les âges. Le fait que c'était plus petit et qu'il y avait que des filles c'est pas pareil quoi... Moi j'ai trouvé quand même plus sympa le fait que ce soit plus petit c'était mieux quand même que... »

La seconde raison évoquée s'apparente à la localisation du foyer *le Caligo*. En effet, il est implanté en centre ville, non loin de Paris. De plus dans les critères d'accueil, il est précisé qu'une « *priorité est donnée aux situations du département* ». Ainsi, le choix peut aussi être porté sur sa proximité avec la famille lorsque l'adolescente a encore des liens avec elle. Le choix du placement au *Caligo* repose souvent sur plusieurs de ces raisons, comme l'expriment Léa ou Hamida :

Léa, 24 ans, Institutionnelle : « ... moi enfin j'aimais bien en plus ça me rapprochait de mes parents aussi parce que Ja. [*Ville où est située le foyer le Caligo*], nous on habitait à gare de l'Est, enfin mes parents habitaient à gare de l'Est donc c'est vrai que ça me rapprochait plus facilement pour aller les voir les week-ends et tout ça et puis j'arrivais... en fait surtout plus sur la région parisienne quoi donc c'est vrai que dans un sens j'aimais bien enfin je voulais y aller. »

Hamida, 24 ans, Institutionnelle : « ... c'est là que mon éducatrice m'a trouvé le *Caligo*. Donc c'est vrai que quand j'y suis allée, j'ai beaucoup aimé, j'ai bien aimé. Déjà au *Caligo*, c'est une maison qui est immense, c'est vivant. Puis quand j'y suis allée moi déjà j'avais, je connaissais une fille qui était dans mon ancien foyer avec moi à Da., celui qui a fermé la première fois, donc déjà je me sentais déjà moins seule... et en plus c'est vrai que la structure elle est magnifique, c'est-à-dire même dans les autres foyers même celui de Vo. pourtant c'est rupin il était pas aussi magnifique que le *Caligo*, ça c'est clair. Et puis là où c'était placé juste à côté de la gare tout ça et puis je me sentais moins loin que quand j'étais à Vo. tout ça quoi. Et puis j'ai vu les chambres tout ça comment c'était placé, ça m'a plu. »

Bien entendu, il est plus difficile de repérer les impressions négatives du foyer puisque, celles qui ont choisi le *Caligo* l'ont fait d'ordinaire par préférence et, parmi celles qui n'ont pas eu le choix, un grand nombre avait tout de même eu une bonne impression à l'arrivée. Toutefois, certaines ont le souvenir qu'elles ne souhaitaient pas être accueillies au *Caligo*. Ce n'était pas le foyer qui était remis en cause mais davantage la décision de

placement prise par le juge ou par la famille. Autrement dit, certaines jeunes filles refusaient l'idée d'être placées.

Par exemple, Pauline, orpheline de père puis de mère est accueillie un temps chez un de ses demi-frères, Jérémie. Mais, cette solution est considérée comme transitoire par Jérémie alors que Pauline souhaite rester dans le milieu familial. Au moment du conseil de famille, aucun frère ne désire garder Pauline qui se voit alors placée contre son gré. La première impression du foyer *le Caligo* est ainsi teintée d'indifférence.

Pauline, 27 ans, *Primo-mobile*.

... j'ai bien aimé le pavillon question..., pour moi c'était pas un foyer mais c'était..., et puis comme moi j'étais un peu sauvage, je venais d'arriver, de perdre ma mère en plus donc moi le foyer je ne le voyais pas, je voyais le pavillon tout ça c'était beau mais je ne voulais pas y aller.

Les jeunes accueillies au foyer *le Caligo* sont suffisamment âgées pour être impliquées dans le choix du foyer. Cependant, certaines ne se sont pas senties actrices dans cette décision, les raisons les plus souvent avancées étant l'urgence de la situation et le problème de place dans les différents foyers. Comme nous l'avons vu, la première impression à l'arrivée ou même à la visite d'entrée au foyer a souvent été positive. Qu'en est-il au cours du placement qui a duré en moyenne deux ans et demi ? Se sont-elles bien adaptées à un environnement qui, pour certaines, leur était totalement inconnu ?

2- L'adaptation au foyer le Caligo

Après plusieurs années, quels souvenirs leur restent-t-ils de leur arrivée au foyer *le Caligo* et de leur adaptation à ce nouveau milieu ? Ont-elles toutes vécu ce passage de la même manière ? L'arrivée au foyer est souvent considérée comme une épreuve à passer, la nouvelle devant se faire accepter des « anciennes » du foyer. Ces dernières n'hésitent pas dans un premier temps à la mettre à l'épreuve. Comme le décrit E. Goffman dans « Asiles » [dont l'objet d'étude est plus spécifique aux institutions totalitaires], les attitudes des anciennes résidentes envers les nouvelles peuvent être associées à ce que l'auteur nomme « *la bienvenue* », où « *les formalités d'admission et épreuves d'obéissance peuvent prendre la forme d'une initiation (...) au cours de laquelle personnel ou reclus se mettent en frais pour donner à l'arrivant une conscience claire de son état.* »⁴ Ici, seules les résidentes prennent en charge ce moment de *bienvenue*, comme pour mettre en condition les nouvelles arrivantes. Néanmoins, les comportements observés au foyer *le Caligo* ne peuvent être assimilés à un bizutage tel qu'il est pratiqué dans les grandes écoles, dans la mesure où il n'existe pas d'arrivée groupée comme c'est le cas avec les nouvelles promotions d'étudiants et que ce rite ne fait pas l'objet d'une préparation mais plutôt d'une improvisation à chaque nouvelle admission. Les objectifs de cette mise en condition sont pourtant similaires puisque, comme dans beaucoup d'institutions, l'arrivée d'éléments nouveaux dans le groupe est perçue comme un fait perturbateur au bon équilibre de celui-ci. Le rite permet alors de « *maîtriser l'incertitude que présentent des individus encore non conformes aux lois du groupe et vise à maintenir chacun à sa place.* »⁵ Toutefois, il faut préciser que ces mises à l'épreuve sont rarement décrites dans le détail par les anciennes, elles sont également difficiles à percevoir par les intervenants extérieurs au groupe car elles sont rarement spectaculaires. Il s'agit de plaisanteries de plus ou moins mauvais goût, mais qui prennent une dimension symbolisant le désappointement que peut susciter le passage de l'arrivée dans un nouveau milieu. Ainsi, la farce de la salière débouchée est pratiquée dans bien des cantines d'école, mais dans le contexte d'une première arrivée dans un nouveau foyer, comme dans le cas de Linda, cela a pris une ampleur démesurée engendrant larmes et fugue. D'autre part, le détail de son propos plus de quinze années après montre à quel point cet événement a été important et marquant dans sa biographie.

⁴ Goffman E., *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Les éditions de Minuit, Paris, 1968, p. 61.

⁵ Larguèze B., « Filles et rituels de bizutage », In, *Sociétés contemporaines*, N°21, mars 1995, p. 77.

Linda, 31 ans, Primo-stable

Alors l'accueil à C*, on m'a donné une chambre, une toute petite chambre, c'était... et puis le soir on mangeait tous. Je crois qu'on avait des plateaux si je me rappelle bien et puis déjà il y a une fille qui me donne le sel ou le poivre et qui me débouche le bouchon et je me retrouve avec tout le sel et tout le poivre dans la bouffe donc déjà ça a été les grosses larmes parce que quand on est..., quand on est dans un foyer au bout d'un moment ça va, on s'y acclimate mais quand on arrive comme ça c'est très dur et puis pareil les filles, elles avaient quand même un certain âge. Il y en a une, je ne sais plus, il y en a une qui vient me voir et qui me dit « laisse tomber c'est pas grave c'est qu'une conne » et puis voilà, j'étais dans ma chambre et puis celle-là deux jours après je partais en fugue avec elle, ça a été vite fait !

* : Linda fait partie des plus anciennes du foyer le Caligo, elle a donc vécu sa « bienvenue » lors de son admission à l'ancien foyer de C.

De manière plus générale, ces mises en conditions sont plus ou moins bien perçues par les nouvelles arrivantes. Au-delà des maltraitances vécues au sein de leur famille, l'adaptation à l'entrée du foyer est fonction de leur ancienneté institutionnelle. En effet, certaines ayant vécu une grande partie de leur enfance en foyer n'ont eu aucun problème d'adaptation. Ainsi, les *Navetteuses* ou les *Institutionnelles* connaissaient déjà la vie en communauté. Elles avaient déjà vécu dans d'autres groupes d'enfants et connaissaient très bien tous les rouages de ces institutions.

Hamida a toujours été placée depuis l'âge de 4 ans. A 14 ans, suite à la fermeture du foyer à cause de violences institutionnelles, elle est orientée dans un autre établissement dans lequel elle ne se plaît pas. Entre 14 et 15 ans, elle va connaître plusieurs placements toujours mis en échec (fugues, sorties...). Elle arrive alors au foyer *le Caligo* où une autre fille accueillie crée la rumeur qu'elle est violente. Hamida semble peu affectée de cette situation et règle seule le problème en peu de temps.

Hamida, 27 ans, Institutionnelle

Je suis rentrée, je m'en rappelle, je suis rentrée fin juin début juillet, non fin juin, au mois de juin j'étais rentrée parce que... au mois de juillet c'était mon anniversaire, on était partie en vacances. J'avais fêté mes 16 ans avec eux, alors quand j'étais rentrée il y avait une partie des... Ça s'est relativement bien passé au début à part qu'il y en avait une qui s'appelait Sarah qui avait été raconter que j'avais été renvoyée de mon ancien foyer parce que j'avais agressé les éducateurs alors du coup la fille qui partageait la chambre avec moi, elles s'est dit « c'est quoi cette fille ? » et tout et puis en fin de compte quand j'ai vu qu'elle était... pour une personne qui me connaissait pas, je trouvais qu'elle était en retrait mais là largement quoi j'ai l'impression. Alors je lui ai dit, mais qu'est-ce que tu as ? Tu peux me faire confiance. Si tu as un problème, tu me le dis et on règle ça tout de suite, c'est clair. Et puis elle m'a expliqué le problème et puis en fin de compte c'est devenu une de mes meilleures amies là-bas au foyer. Ensuite voilà on a fait le parcours au *Caligo*.

Alexia, elle, n'a pas réagi de la même manière. Elle a été placée dans plusieurs foyers ou familles d'accueil pour de courtes durées à partir de l'âge de 15 ans. A chaque fois, Alexia ne s'y sentait pas bien sauf dans le centre d'observation où elle restera 8 mois juste avant le foyer *le Caligo*. A son arrivée, les jeunes la mettent rapidement à l'épreuve en l'avertissant, à leur manière, des dangers et des désagréments du foyer dans lequel elle arrive. Alexia réagit en évitant ce groupe.

Alexia, 23 ans, *Secundo-mobile*

Déjà quand je suis arrivée, on me dit oui untel, je ne me souviens plus qui « elle a planté une fourchette dans la main de l'autre, ici on est trop de filles tu vas voir c'est le bordel ! » C'est vrai que j'ai vu, c'est le bordel quand même, donc de là j'ai demandé à aller au Pavillon.

A l'inverse, lorsque l'adolescente sort de son milieu familial et n'a jamais connu de placement auparavant (parmi notre typologie des trajectoires éducatives et institutionnelles, il s'agit des deux groupes : les "*Primo-stables*" et les "*Primo-mobiles*") l'épreuve de l'arrivée dans ce nouveau mode de vie associée aux adversités des plus anciennes résidentes est bien plus difficile à surmonter. Nous l'avons déjà observé dans la situation de Linda, pour laquelle l'arrivée au foyer était une première expérience de placement. Pour reprendre le cas de Pauline qui n'avait jamais été placée avant le Caligo et qui par ailleurs ne souhaitait pas cette décision de placement, l'adaptation a été particulièrement difficile et longue.

Pauline, 27 ans, *Primo-mobile*

J'ai eu du mal quand même à m'y faire mais après peut être au bout de... je ne sais pas, deux, je ne sais pas peut être un an ou deux que je m'y suis faite mais ça a été très dur. Peut-être, je ne sais pas ça se voyait peut-être pas mais au fond de moi..., et puis je pleurais tous les jours ça c'est clair. Fallait que je vois ma mère, ma mère, ma mère, mais bon, c'était clair que...

Il est fort probable que ce temps d'adaptation ait été en réalité plus court que la période d'une ou deux années, mais le discours qu'elle tient aujourd'hui traduit son sentiment de l'époque à savoir, une souffrance interminable et imperceptible aux yeux des éducateurs (« *je ne sais pas ça se voyait peut-être pas mais au fond de moi...* »).

Cette absence d'expérience institutionnelle, Cynthia l'a aussi vécue. Pourtant, son comportement ne s'est pas traduit par un repli sur soi, ni par des larmes, ni encore par la fuite, mais plutôt en affirmant sa volonté de se faire respecter des autres résidentes. Les termes qu'elle emploie pour raconter son arrivée au foyer sont forts. Tout d'abord, il faut "s'infiltrer" c'est-à-dire, selon la définition du Petit Robert, "*pénétrer peu à peu en s'insinuant à travers les pores ou les interstices (comme à travers un filtre)*". On peut aussi y retrouver l'expression "*il s'est infiltré à travers les lignes ennemies*". Le groupe

d'adolescentes est alors perçu comme un corps, une entité *quasi* infranchissable dans laquelle il faut malgré tout se faire admettre. De plus, elle compare le groupe à une jungle où "la loi du plus fort" prédomine toute autre attitude de savoir-vivre.

Cynthia, 23 ans, Primo-mobile

Q : Et comment ça s'est passé l'accueil justement des filles ?

R : C'est froid, c'est froid. Au début c'est froid. C'est.. on vous regarde des pieds à la tête, bon j'ai pas été rejetée hein, mais bon déjà avec Céline [*co-résidente*], ça allait pas trop quoi, c'était pas ça, ça passait pas du tout quoi, parce qu'elle avait un regard assez.. à vous regarder du coin de l'œil et tout ça, donc moi c'est pas trop mon... Mais, je me suis entendue très bien avec Soraya, ça s'est bien passé et tout ça. Elle, c'est une fille - c'était parce que maintenant.. - c'était une fille assez rigolote et tout. C'est vrai qu'elle avait un.. elle était assez pitre quoi. Et puis bon à force ça s'est fait quoi, je suis restée. Bon la nuit s'est bien passée aussi. Mais bon s'infiltrer comme ça c'est dur hein, dans un foyer. Il faut.. il faut quand même se faire respecter hein, parce que si vous commencez déjà à vous laisser faire et tout ça, les filles elles sont malignes, c'est un cercle vicieux en fin de compte à l'intérieur. C'est la loi du plus fort quoi, ça a toujours été comme ça. Je ne sais pas si dans tous les foyers c'était comme ça, mais je sais qu'au *Caligo*, c'était un peu comme ça.

Pour ces jeunes femmes interviewées, nous avons donc pu remarquer que l'entrée au foyer a été un moment douloureux qu'elles n'arrivent pas à relativiser avec le temps. D'autres, au contraire, sont capables de revenir sur cette période et de prendre plus de distance quant à ce moment de *bienvenue* tout de même particulier. C'est le cas de jeunes femmes dont le placement au foyer *le Caligo* a été particulièrement long. Elles rejoignent alors le type de discours tenu par les jeunes femmes habituées à la vie institutionnelle (*Navetteuses* ou *Institutionnelles*). Ainsi Zahia, victime d'un viol au moment de l'adolescence, a été rejetée par sa famille d'origine maghrébine. Elle est alors placée pour la première fois au foyer *le Caligo*. Son arrivée a été difficile mais, accueillie pendant plus de trois ans, elle a pu observer que les désagréments qu'elle a vécus au départ faisaient davantage partie d'un rite de passage que d'une difficulté personnelle.

Zahia, 24 ans, Primo-stable

-Q : Tu t'es adaptée facilement ou pas ?

-R : Difficilement au début parce que bon c'est vrai que quand on est nouvelle, on a toujours, on est toujours un peu le bouc émissaire de certaines filles qui sont là depuis longtemps mais bon ça a été, c'était bien. J'ai eu quelques ennuis avec quelques filles quoi mais après ça été tout seul.

En d'autres termes, l'arrivée au foyer est une période rendue souvent difficile par les résidentes plus anciennes qui cherchent à mettre à l'épreuve la nouvelle arrivante dans le groupe. Il est certain que l'habitude de la vie en institution facilite l'adaptation, mais celle-ci peut être encore plus difficile ou plus longue lorsqu'une nouvelle résidente intègre un

groupe dans lequel elle ne se reconnaît pas. En effet, quelques jeunes femmes interviewées se souviennent avoir eu beaucoup de difficultés pour se faire accepter du reste du groupe. Comme Astrid qui, à son arrivée, était élève en terminale alors que la plupart des autres résidentes avaient d'importants retards scolaires.

Astrid, 25 ans, *Secundo-stable*

... et puis elles étaient peut-être jalouses aussi du fait qu'elles sentaient que j'avais une certaine éducation qu'elles n'avaient pas eue, j'avais un certain niveau scolaire qu'elles n'avaient pas, et puis peut-être l'instinct on sent peut-être ceux qui vont s'en sortir et ceux qui s'en sortiront pas.

Ce type de difficultés n'est pas propre à la période des premiers jours au foyer. Il peut être vécu par l'adolescente pendant la durée de son placement. Au-delà d'un problème d'adaptation, il s'agit alors d'une difficulté liée à la cohabitation entre jeunes filles aux passés et comportements différents. Ce thème sera développé par la suite.

Enfin, il faut préciser que la difficulté d'adaptation la plus brève fût-elle n'a pas été vécue systématiquement par toutes les jeunes femmes interviewées. En effet, quelques-unes d'entre elles ont tant souffert de la situation antérieure que les premiers jours de placement ont été vécus comme une délivrance. Dans ce cas, les difficultés liées à cette période étaient insignifiantes par rapport à celles vécues au sein de leur famille.

C'était le cas de Julia, victime d'inceste par son beau-père, rejetée par tous les membres de sa famille et arrivée au foyer *le Caligo* après un passage en hôpital psychiatrique, suite à une tentative de suicide.

Julia, 31 ans, *Secundo-stable*

... je me suis dit ouf libérée c'est surtout ça je pense, libérée. Un grand ouf ! un grand soulagement, quand j'ai vraiment découvert le *Caligo*. Je savais que j'allais me sentir bien là, oui ça se sent quand on sort de chez soi où on a toujours vécu entre le petit frère et sœur et quand on arrive dans une maison où il y a des gens sympas et puis des filles du même âge pratiquement voilà. Oui c'était un bon moment le *Caligo*, oui.

Ce n'est alors plus l'habitude de vivre en foyer qui facilite l'adaptation, mais le soulagement d'être protégée d'un environnement défavorable à son épanouissement personnel.

Comme nous l'avons déjà vu, Annie a eu un parcours jalonné de périodes de placements et de retours en famille. Ces nombreux "déplacements" lui ont donc donné l'habitude de s'adapter à de nouveaux lieux. Pourtant, c'est le fait d'être éloignée de sa mère qu'elle met en avant pour expliquer sa facilité d'adaptation au foyer *le Caligo*.

Annie, 30 ans, *Navetteuse*

"... Non mais moi, je me suis toujours bien sentie dans les foyers. Oui oui, j'étais beaucoup plus sereine, j'étais pas perturbée. Ah oui parce qu'on était terrorisés par notre mère. Et c'est vrai que j'ai toujours bien vécu les déplacements. Je vivais plutôt moins bien quand on nous remettait avec notre mère..."

Ces différentes réactions face à l'adaptation dans un nouveau foyer mettent aussi en évidence la diversité des situations à l'accueil. Si la majorité ont exprimé des difficultés dans les premiers jours ou les premières semaines à s'adapter à ce nouveau lieu, c'est principalement le fait d'une "mise à l'épreuve" des anciennes résidentes, associé aux difficultés antérieures qui ont engendré le placement. Cependant, ce "rite de bienvenue" leur paraît parfois bien insignifiant à l'égard de ce qu'elles ont vécu auparavant dans leur milieu familial.

Nous l'avons vu, la durée du placement au *Caligo* est en moyenne de deux ans et demi, ce qui correspond à des périodes longues compte tenu de l'âge et du type de placement. Les jeunes femmes interviewées sont restées entre un et quatre ans au foyer *le Caligo*. Au cours de cette période, elles ont donc côtoyé des filles ayant des difficultés plus ou moins importantes. Qu'ont-elles pensé de cette cohabitation entre différentes problématiques ?

3- La cohabitation entre adolescentes ayant des problématiques différentes

Bien qu'elle constitue sans doute une des caractéristiques essentielles du projet pédagogique du foyer *le Caligo*, la tolérance à l'accueil, autrement dit, le fait qu'il y ait peu de refus d'admission, entraîne une grande diversité parmi les adolescentes hébergées. Une jeune fille ayant été renvoyée à cause d'un comportement trop difficile par plusieurs foyers peut encore trouver une chance d'être accueillie au *Caligo*, alors que son attitude lui ferme les portes de la plupart des institutions. A côté de cela, une jeune fille souffrant de troubles psychiatriques, mais pour laquelle une hospitalisation longue ne serait pas une réponse adéquate à sa situation peut être accueillie dans ce même foyer, dans le même groupe que la première. Enfin, une jeune fille qui n'a plus d'entourage familial pour s'occuper d'elle (dans le cas par exemple de Pauline dont les parents sont décédés, ou lorsque ceux-ci offrent une éducation trop déficiente...) sans que cela ait entraîné des difficultés de comportement peut se trouver accueillie au foyer *le Caligo* en même temps que les deux premières. Cette hétérogénéité due à la politique en faveur d'une tolérance à l'admission adoptée par le foyer *le Caligo*, rend la vie collective plus difficile. Les entretiens abordaient les apports ou les difficultés qu'engendre la cohabitation entre filles ayant des problèmes plus ou moins graves. Encore une fois, elles n'ont pas toutes réagi de la même manière face à ce mélange et il est notable d'observer que les jeunes femmes qui ne causaient pas de réels problèmes dans le groupe ont une opinion bien plus précise – qu'elle soit bonne ou mauvaise - sur le sujet, que les anciennes au comportement plus difficile.

3-1- Le point de vue des jeunes filles "sans problème"

Les adolescentes qui ne créaient pas de problèmes sont celles qui n'étaient ni agressives envers les autres, ni envers elles-mêmes (ni suicidaires, ni toxicomanes dures). Cela ne signifie pas nécessairement qu'elles travaillaient ou bien qu'elles ne souffraient d'aucun mal de vivre : elles se sont désignées comme telles durant l'entretien. Il s'agit donc de leur perception de l'image qu'elles renvoyaient au groupe. Toutefois, à l'aide des dossiers archivés, on peut se rendre compte que peu d'entre elles se sont surestimées. Au contraire, certaines se donnent d'elles-mêmes une image plus négative, celle d'une

personne plus agressive que ce qui pouvait être écrit dans leur dossier. Nous le verrons d'ailleurs par la suite.

Pour les jeunes filles "sans problème", le vécu antérieur du sujet est là encore, très important. Selon son expérience familiale, la jeune fille n'a pas le même regard sur l'hétérogénéité du groupe. Ainsi, Hélène, jeune fille plutôt calme et sans problème au cours de son placement au foyer *le Caligo*, premier placement de sa vie, a dû fréquenter des jeunes filles particulièrement violentes. Cependant, sa réaction a été de comparer cette violence aux maltraitances qu'elle vivait au quotidien au sein de sa famille.

Hélène, 24 ans, Primo-mobile

J'étais un peu influençable quand même et puis surtout très sensible en fait, et il y a eu une période au foyer, il y avait énormément de scènes de violence et en fait finalement je l'acceptais mieux que les scènes de violence familiale quoi... parce que c'est pas pareil encore, c'est... parce que c'est des filles, ça reste des filles qui s'engueulent mais qui n'ont rien à voir avec nous quoi, en fait donc ça reste comme ça. Même si, même si il y a des scènes de violence tout ça, c'est pas aussi, on ne le prend pas avec autant de sentiment que quand ça se passe dans la famille quoi. Ça me choquait beaucoup moins de voir des filles se courser aux couteaux que quand c'était chez mes parents. Oui même avec un éducateur c'était une fille Judith, je ne sais pas ce qu'il lui est arrivé, elle a piqué une crise de nerfs et elle voulait me tuer, donc elle me courrait aux couteaux et il y avait Christian [éducateur] qui courait avec moi parce qu'il avait voulu nous séparer et après elle voulait se venger sur lui alors on courait tous les deux dans le Caligo et Judith qui nous courait après avec le couteau, on s'est retrouvés enfermés dans la cuisine (rire). Enfin, sur le moment je ne rigolais pas mais en fait je ne pensais pas à moi, je pensais, je me disais mais comment ça se fait qu'elle pète les plombs comme ça c'est grave quoi qu'est-ce qu'elle va devenir quoi, je pensais plus à elle qu'à moi parce que je me disais, je savais très bien que j'allais pas me prendre enfin j'espérais que j'allais pas me prendre un coup de couteau quoi. Mais c'est surtout pour elle que ça me faisait de la peine quoi.

Vivre avec des jeunes filles au passé particulièrement douloureux a été vécu par certaines comme une manière de relativiser ses propres difficultés, de recevoir une leçon sur la vie. C'est le cas de Séverine, pourtant maltraitée par son père alcoolique et qui est arrivée au foyer *le Caligo* après avoir perdu sa mère.

Séverine, 28 ans, Primo-stable

... ça aide de voir ça, parce que quand on est jeune on se dit : oui je suis malheureuse... mais il y a pire et ça, ça aide à vivre, parce qu'on se dit, moi j'ai quoi ? D'accord j'ai mon père qui buvait, qui me battait mais il y en a c'était pire, c'est vrai il y en a qui étaient violées par leurs parents, leurs grands-parents, il y a des trucs vraiment affreux, donc je me dis que ça donne une leçon, il faut mélanger les gens entre eux parce que c'est vrai qu'ici, on met tous les gens, tous les mêmes ensemble, ils ne peuvent pas évoluer c'est pas possible, donc il faut mélanger les gens. Ça c'est clair.

Toutefois, certaines en ont particulièrement souffert au point d'accepter de passer cet entretien uniquement pour dénoncer ce problème. C'est le cas d'Alexandra. Cette adolescente arrive très jeune au foyer. Elle fait partie des jeunes filles qui ont connu

l'ouverture du foyer *le Caligo* en 1982 et étaient donc accueillies un temps dans le foyer C., une institution qui ressemblait encore au modèle ancien des foyers (barreaux aux fenêtres, effectifs importants,...). Auparavant, Alexandra vivait chez ses parents avec une mère alcoolique qui la maltraitait, mais avec un père aimant. A son arrivée au foyer C., le changement d'environnement est alors traumatisant. Près de quinze années après, le souvenir de son placement reste marqué par cette cohabitation difficile.

Alexandra, 32 ans, *Secundo-stable*

C'était dur parce que les filles qui étaient là-bas elles avaient déjà un certain passé, c'était des cas sociaux, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs à un moment, c'est que... ils ont tout mélangé, je veux dire, c'est très dur là-bas. Je me suis fait casser la figure plusieurs fois, on était deux à aller à l'école, c'était un jour on a défoncé la porte de ma chambre, on a tout cassé ce que j'avais, c'était vraiment, je trouve que c'était regrettable de mélanger tous les types de personnes, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, je ne sais pas, c'est pas à moi de décider mais je sais que moi j'ai énormément souffert du fait que j'étais mise dans un groupe comme ça et que c'était des..., moi je n'avais que 15 ans qui sort de la cellule familiale directe, peu importe comment ça s'est passé chez moi je veux dire, c'étaient les extrêmes en fait.

Pour certaines, ce n'est pas le fait d'être mélangées avec des filles plus difficiles qu'elles, qui leur posait problème, mais c'est ce que cela pouvait engendrer comme conséquences éducatives. En effet, dans un groupe où se côtoient des personnes calmes et des personnes caractérielles, les éducateurs "envahis" par les crises des filles les plus fragiles ne trouvent plus le temps de s'occuper des jeunes filles "sans problème". Au contraire, ils ont parfois tendance à leur donner trop de responsabilité en minimisant leurs difficultés personnelles. C'est ainsi que Gaëlle, jeune fille calme, mais néanmoins placée suite à des conflits avec son père au moment de l'adolescence, s'est retrouvée confrontée entre son rôle de mineure devant être protégée et celui de personne adulte responsable devant assumer en cas de crise de sa voisine de chambre.

Gaëlle, 29 ans, Primo-mobile.

Quand Julia elle a eu ses problèmes, qu'elle était complètement défoncée du matin au soir, je me rappelle un éduc m'avait demandé de rester le week-end pour surveiller Julia, c'était pas à moi de le faire, quand on a 17-18 ans on a pas à faire ça, quoi ! C'est pas possible. Avec Colette c'est vrai une nuit on l'avait passée avec Julia et puis comment elle s'appelait... Camille, elles étaient dans un état catastrophique toutes les deux, toutes les deux à passer la nuit à être devant les fenêtres, devant les portes... on nous responsabilisait vachement enfin moi et puis d'un autre côté on nous laissait à la rigueur... J'ai vu des filles rentrer complètement défoncées et les éduc les voyaient pas, c'est nous on les montait dans les chambres. Combien de fois j'étais dans la même chambre que Julia après, combien de fois j'ai fouillé ses affaires pour trouver des médocs pour les foutre à la poubelle et tout, parce que j'avais la chance qu'elle me parlait. Quand elle avait pris quelque chose, elle venait me voir et elle me disait « tiens Gaëlle j'ai pris trois trucs roses, dix trucs verts » c'est vrai qu'il y avait de la chance donc je fouillais dans les affaires pour trouver pour les mettre dans les toilettes quoi. Mais c'est pas à moi de faire ça.

A l'inverse, certaines ont considéré que cette hétérogénéité entraînait une généralisation du mode éducatif : « Tout le monde est logé à la même enseigne. » Autrement dit, qu'une jeune fille soit plus mature ne lui permettra pas d'être considérée comme telle aux yeux des éducateurs. C'est le cas d'Astrid. Nous l'avons déjà vu, cette personne est arrivée tardivement au foyer *le Caligo*. Se sentant plus mature que le reste du groupe, elle a eu beaucoup de mal à se faire accepter des autres résidentes. Elle aurait souhaité que cette différence soit prise en compte par l'équipe éducative et ainsi bénéficier d'un traitement plus approprié à sa personnalité.

Astrid, 25 ans, Secundo-stable.

... il y avait des ordres parce que c'était comme ça peut-être parce que c'était comme ça pour tout le monde, il faut juger au cas par cas, c'est pas possible, c'est pas possible de faire les mêmes lois pour tout le monde. Moi j'étais..., je me suis sentie à part même au foyer au *Caligo*, il y avait des nénettes, elles se rackettaient entre elles, elles allaient piquer dans les magasins, on les retrouvait dans les commissariats, moi jamais, jamais. Pourquoi on ne me faisait pas confiance alors que j'étais de confiance ? J'étais quelqu'un de confiance, je leur ai prouvé.

Dans l'ensemble, il y a eu davantage de réactions négatives que de réactions positives au fait de cohabiter avec des adolescentes très perturbées. Il ne faut pas oublier que toutes les jeunes filles accueillies au *Caligo* ont connu d'importantes ruptures familiales auparavant. Même si dans un groupe certaines semblent moins fragiles, l'équipe éducative doit trouver des moments privilégiés avec elles pour éviter qu'elles ne se sentent délaissées.

C'est ainsi que, le moment de complicité le plus bref avec un éducateur reste gravé dans le souvenir de certaines jeunes filles comme faisant partie de leurs meilleurs souvenirs du

passage au foyer *le Caligo*.

Ainsi, parmi les jeunes filles scolarisées, Hélène se rappelle les moments spécifiques passés avec Jérôme, un éducateur du foyer *le Caligo*, pour la préparation d'un devoir.

Hélène, 24 ans, *Primo-mobile*

... il a fait... moi je vois quand j'étais en seconde, il faisait des devoirs avec moi jusqu'à je ne sais pas quelle heure et j'étais contente parce que avant je me tapais des 5 des 4 des 9 et tout des hors sujets tout ça et du jour où j'ai commencé à faire des devoirs avec lui et bien j'avais tout le temps 13 en composition et j'étais vachement contente et je lui dis « j'en ai marre parce que maintenant j'ai que des 13, j'arrive jamais à avoir plus » et il m'a dit « écoute on va se défoncer, on va le faire » et on fait une dissertation sur la publicité et on avait très peu dormi d'ailleurs parce que tellement on voulait en mettre tout ça... Tellement, on regardait la télé, on était fixé que sur les pubs, alors on attendait qu'il y ait que les pubs pour faire mon truc et pour essayer d'analyser les pubs et quand j'ai rendu mon devoir je suis contente parce que j'ai eu 14 moins 1, parce que j'avais oublié de sauter une ligne entre mes deux paragraphes mais il y avait le 14 quand même qui était là, je ne m'étais pas défoncée pour rien et lui non plus.

Dans le même ordre d'idées, Ouarda a souffert la première année de son niveau scolaire. Elève au lycée d'enseignement général, elle se déscolarise la première année, à la fois parce qu'elle avait besoin de "souffler" après plusieurs années vécues dans un milieu familial très violent mais aussi, parce qu'au *Caligo*, elle avait « presque honte d'être scolarisée » vis-à-vis des autres jeunes filles accueillies. Les moments privilégiés avec les éducateurs lui ont permis de reprendre confiance en elle, puis de se faire accepter du reste du groupe en devenant un leader positif.

Ouarda, 29 ans, *Primo-stable*

La deuxième année par contre, ben j'ai bien travaillé, puis les éducateurs, ils étaient contents parce que ça marchait bien. J'étais contente qu'ils soient contents ! Et je me souviens, oui ils m'aidaient pour les devoirs, enfin des trucs nouveaux quoi pour moi, parce que comme je suis l'aînée en plus, on m'a jamais aidée pour mes devoirs, donc c'était gratifiant pour eux je pense... et pour moi en tout cas. Donc je revenais avec des bonnes notes, ils étaient contents, enfin c'était... je préparais le Bac de français et je me souviens quelquefois, entre autres une fois, j'avais pas cours et je mangeais le midi avec tous les éducateurs, il n'y avait pas de filles... et on parlait de Baudelaire, enfin ils me demandaient quel texte je travaillais, donc je leur avais dit que c'était en ce moment Baudelaire, et tout le monde parlait de Baudelaire, me disait ce qu'ils savaient sur Baudelaire, enfin.. et vraiment pour moi c'était vraiment super quoi. Là c'était plus.. enfin oui j'étais contente d'être en première, j'étais contente, ça marchait bien et puis ça intéressait des gens quoi !

Après avoir observé les difficultés de cohabitation d'une population hétérogène, pour des adolescentes au comportement plutôt calme, nous pouvons nous interroger sur les sentiments des anciennes adolescentes qui présentaient au contraire, des difficultés de comportement.

3-2- Le point de vue des jeunes filles "difficiles"

Il est plus difficile de connaître l'opinion d'une jeune fille qui posait des problèmes lors de son placement car d'une part, elle n'a peut-être pas conscience d'avoir été un élément perturbateur au sein d'un groupe et d'autre part, si elle en avait conscience, son discours s'orientait davantage sur les raisons d'un tel comportement que sur une comparaison avec les comportements moins difficiles.

Tout d'abord, certaines jeunes femmes se sont présentées lors de l'entretien comme ayant été de caractère plutôt paisible lors de leur placement au *Caligo*, ce qui ne correspondait pas aux autres témoignages d'anciennes co-résidentes ou aux notes de situation dans les dossiers archivés.

Ainsi Nadia, présentée à plusieurs reprises comme une jeune ayant des problèmes psychologiques, passant parfois par des actes soit violents, soit suicidaires, ne se fait nullement l'écho de ces passages lors de l'entretien. Cependant, elle montre bien ses difficultés à se faire accepter du groupe.

Nadia, 28 ans, Navetteuse

... ce que je voulais moi c'était de l'amitié et de l'amour et puis c'était dur à trouver par rapport à la famille à tout, alors j'essayais de le refouler avec les autres, d'être souvent collée aux amis et tout et puis après j'ai été amenée à voir que c'était pour le profit, c'était pas des vrais amis qui voulaient vraiment être des amis jusqu'au bout quoi, on ne demande pas grand-chose juste de l'amour, de l'amitié comme entre amis, du respect et puis de la complicité. Eux surtout ils voulaient quelque chose de moi, il fallait que je donne quelque chose et puis si je le donnais pas j'étais pas admise, alors j'étais obligée de... j'étais obligée pour Ségolène de donner plein de choses comme elle fumait la drogue quoi le shit, c'est elle qui m'a appris moi je ne savais même pas ce que c'était à part la cigarette à l'école qu'on apprend quoi des trucs banals. Après tellement j'étais pas bien dans ma peau et tout, quand elle m'a fait goûter ça je me sentais bien, je me sentais quelqu'un d'autre...

De la même manière, Estelle minimise la fréquence de ses excès de violence, qui se traduisaient par des disputes violentes avec d'autres jeunes filles du foyer. Elle explique alors son geste par la difficulté qu'elle avait à l'époque à communiquer. Depuis, elle s'est

rendue compte de la gravité de ses actes et c'est cette prise de conscience qui lui a permis de changer.

Estelle, 32 ans, Primo-mobile

...j'ai pas de souvenirs de m'être beaucoup battue dans la période où j'étais au foyer, je crois que je me suis battue peut-être, en l'espace de 3 ans, j'ai dû me battre peut-être trois fois mais c'est vrai qu'à chaque fois qu'il y a eu quelque chose, je te disais, comme j'étais une cocotte en ébullition, donc c'est vrai qu'on a eu l'impression peut-être que c'était énorme, et moi donc la dernière bagarre au couteau que j'ai eue au foyer, c'était avec Mylène et puis Géraldine. Et je crois que c'était la dernière et puis en fin de compte je suis restée en colère je crois pendant 3 ou 4 jours, je sais plus, et puis c'est vrai qu'il y avait Nicole [éducatrice] à l'époque, Nicole... Nicole, elle comprenait pas, et puis c'est vrai qu'après quand j'ai expliqué en fin de compte, on a plus ou moins compris, mais c'est vrai que j'aurais dû aller les voir avant, et c'est le message d'ailleurs qu'ils m'ont fait passer.

Une autre ancienne témoigne de son caractère particulièrement difficile. Cependant celui-ci se traduisait principalement par des fugues, et de la prise de drogue ou d'alcool, ce qui ne semble donc pas avoir eu d'impact sur les autres jeunes filles accueillies. Son sentiment face à cette attitude est positif dans la mesure où elle en tire un bénéfice personnel.

Caroline, 26 ans, Navetteuse

J'ai pas été élevée dans une couveuse comme on dit. J'ai appris à me prendre en charge toute seule. C'est vrai que ça forge un caractère. Maintenant j'ai toujours le même caractère têtu, je ne change pas. Non c'était sympa, j'aimais bien. J'ai bien aimé quand on partait à Y. J'ai fait des séjours, j'étais même partie travailler là-bas. C'était une super ambiance. A l'époque j'étais un peu rebelle, j'ai pas beaucoup fait... J'ai rien fait, je ne suis pas retournée à l'école, je galérais.

Seule une jeune femme a expliqué longuement à la fois son comportement particulièrement agressif au cours de son placement au foyer *le Caligo*, mais plus globalement au cours de sa vie. Elle tente de comprendre ce qui la motivait. Elle repense également à ceux qu'elle a pu faire souffrir, qu'il s'agisse des autres résidentes mais aussi de l'équipe éducative. Se définissant dès le début de l'entretien comme une personne particulièrement agressive, elle est maintenant convaincue que cette attitude est liée à son passé d'enfant martyr. Elle est consciente d'avoir terrorisé une grande partie des filles de son groupe. Ce n'était pourtant pas dans le but de leur faire du mal.

Julia, 31 ans, Secundo stable

-Q : Vous savez pourquoi vous faisiez tout ça ?

-R : C'était, c'est mon... parce que je rentre au foyer [dans le sens de la cellule familiale]... il ne fallait pas que je montre de signe d'agressivité parce que je m'en prenais une directe soit le frère, soit la mère, alors bon... j'avais besoin de sortir c'était un défoulement, tout était là depuis trop longtemps il fallait que ça sorte et puis voilà je me suis défoulée, je me suis, tout ce que j'ai été privée de faire, je me suis permise de faire au *Caligo*, c'est clair parce que c'était plus libre, c'est vrai que c'était plus libre. On était une petite famille en fait parce que... on savait tout, tout sur tout, tout sur tout le monde en fait. Il y avait des chefs entre les filles qui avaient des... Moi j'étais une vraie garce, une vraie garce... j'étais pas particulièrement chef mais quand ça m'arrangeait, il fallait du respect !...il y en avait, je ne pouvais pas les saquer alors c'est clair que quand je saque pas quelqu'un je mets la bombe, c'est clair j'y vais à fond je perturbais, je les perturbais...

-Q : Est-ce que vous pensez que c'est un passage obligé ?

-R : Oui c'est clair, ah ouais ça c'était clair...

-Q : Vous l'avez suffisamment sortie cette agressivité au niveau du *Caligo* ou il a fallu attendre plusieurs années après pour la sortir encore ?

-R : Elle est encore là, elle sort petit à petit parce que bon j'en veux à tous ceux qui m'ont fait du mal, j'en veux à mort ça c'est clair, j'en veux à mort, à mort et puis en ce moment j'en attaque là, j'en attaque. Je suis au tribunal avec un, ça va tomber bientôt et puis voilà c'est clair quoi je commence parce que moi je..., c'est vrai que j'ai fait du mal quand j'étais plus jeune, c'est vrai que, j'ai fait du mal parce que... on m'a fait du mal c'est tout, en fait j'ai fait du mal aux filles du *Caligo* ou aux éducateurs mais c'est pas vraiment leur faire du mal, c'était ma façon à moi de leur montrer que je les aimais on va dire ça, c'est pas... pour moi faire vraiment faire du mal à quelqu'un ce n'est pas lui dire une parole ou deux, moi je t'éclate, c'est clair, je t'éclate. C'est clair moi je ne te parle pas j'ai pas le temps, j'ai pas le temps je te rentre dans le lard. J'étais comme ça même à l'école, j'étais comme ça tout le temps, ils appelaient ma mère parce qu'ils en avaient marre et je me battais sans arrêt, sans arrêt, sans arrêt. Il fallait que je me batte, je ne supportais pas les garçons, je ne supportais pas les petites filles à maman j'étais vraiment une !... et même maintenant je suis hyper méchante je suis, je ne supporte pas d'être contrariée, c'est clair que...[....] Mais non... moi je suis toquée de toute façon, je suis toquée moi je me dis... je ne suis pas devenue toquée toute seule quoi, c'est clair que toute mon enfance, toute mon adolescence, toute... j'en ai pas eu, j'en ai, j'ai commencé à vivre quand je suis rentrée au *Caligo*, j'ai survécu quand je suis sortie du *Caligo* et là je survis encore, en fait je ne vis pas je survis, c'est clair que et puis voilà quoi.

Lorsqu'une jeune femme se souvient avoir eu un comportement difficile au foyer *le Caligo*, elle met plus souvent en avant le fait que cela a dû perturber le fonctionnement de l'équipe éducative plutôt que la gêne occasionnée envers les autres résidentes présentes dans le groupe. Il s'agit alors de situations où la révolte de l'adolescente était directement dirigée vers les adultes. Ainsi, Cynthia a tout à fait conscience que son attitude était difficile au cours de son passage au *Caligo*. Découvrant à l'adolescence que son père est en fait son beau-père, elle perd confiance vis-à-vis des adultes. Son placement au *Caligo* peut alors se décrire par une succession de fugues, de révoltes, de provocations verbales...

Cynthia, 23 ans, Primo-mobile

Cette violence, en fin de compte j'étais dedans, je peux pas dire que j'étais à l'écart parce que j'étais dedans. Je ne frappais pas parce que bon c'était pas..., j'ai jamais frappé quelqu'un exactement quoi, peut-être bousculé ouais à la rigueur, mais frappé non. Mais bon avec celles qui se battaient j'étais là "ouais vas-y, vas-y", voyez j'étais vraiment dans le truc. J'étais vraiment une merdeuse quoi, j'étais... ouais ouais, dès qu'il y avait quelque chose j'étais là quoi. Mais bon avec le recul je me dis que cet homme [*le directeur du foyer*] franchement.. oui il en a vu, honnêtement il en a vu. Que ce soit avec toutes les filles quoi, il en a vu. Il en a vu, oh là là ! C'est vrai que tous les éducateurs... ça dépendait des cas en fin de compte. On peut pas dire que... moi j'étais plus fugue, sécher, je répondais, je leur disais pratiquement "merde, vous me faites chier", quand j'avais envie de leur dire vous me faites chier, je leur disais vous me faites chier quoi ! Moi j'y allais pas par quatre chemins. C'était comme ça et c'était pas autrement, même si j'avais peur. Et non c'était.. bon c'était pas.. je dis pas que c'était une bonne époque, c'est pas ça, parce que bon j'aurais pu faire autrement je l'aurais fait, mais non je regrette pas.

Cette diversité de problématiques, nous l'avons vu, a souvent été mal perçue par les jeunes femmes les plus calmes, à l'inverse, il est assez difficile de connaître le sentiment des filles les plus "agitées". Toutefois, il est intéressant d'observer que, dans un même groupe, les liens se resserrent toujours entre deux, trois filles. Ce système de copinage, ou plus précisément de clan, est parfois une réaction directe aux problèmes engendrés par le mélange des problématiques.

3-3- Les stratégies de regroupement

Les jeunes filles sont accueillies sur des groupes d'une dizaine d'adolescentes. Le système des différentes maisons est un premier rempart contre cette trop grande diversité de population puisque la *Villa* accueille les plus jeunes, le *Pavillon* les plus âgées et l'*Appartement* les plus autonomes. Néanmoins, cela n'empêche pas qu'une délinquante côtoie une jeune fille scolarisée et plutôt calme. Des affinités se forment alors entre certaines adolescentes au sein d'un même groupe. Au cours des entretiens, les jeunes femmes ont été amenées à nommer les filles avec qui elles avaient noué des amitiés durant leur accueil au foyer *le Caligo*. Les dossiers archivés nous précisent s'il s'agissait d'une personne au caractère similaire ou différent. Nous avons pu ainsi reconstituer plusieurs types d'associations.

3-3-1- Qui se ressemble, s'assemble...

Premièrement, certaines jeunes filles se rapprochent de leurs pairs. Cette conduite est essentiellement pratiquée par les filles les plus difficiles. Elles forment alors une bande où les actes de délinquance (tels que le vol, la drogue, les fugues, le racket...) et de violence sont leurs lots quotidiens. Toutefois, comme l'explique Michel Fize, *“La délinquance n'est pas le principe organisateur de la plupart des regroupements adolescents [...] il y a disponibilité à l'action (plus que recherche de l'action), improvisation (plus que préméditation), impulsivité (plus que préparation).”*⁶

Ainsi Caroline, très difficile, violente, ayant des problèmes de drogue et d'alcool, se rappelle s'être liée “d'amitié” avec Laura — présentée dans le dossier comme quelqu'un de *“violente qui a mis en échec son placement”*— et Raphaëlle, adolescente qui *“fugue souvent et a des problèmes de drogue et d'alcool”*. Il est tout de même remarquable d'observer que le changement de maison (Caroline est passée de la Villa au Pavillon, nommé ici “l'Annexe”) peut induire un changement de comportement.

Caroline, 26 ans, Navetteuse

Alors la Villa oui, mes coups fourrés avec Laura et Raphaëlle G. avec qui j'ai fait beaucoup de conneries et à l'Annexe après ça s'est pas trop mal passé ; et puis après je suis partie, j'avais 18 ans...après j'ai galéré mais...je m'en suis sortie.

Dans le même ordre d'idée, Marie, ayant des problèmes psychologiques et de toxicomanie, devient inséparable de Haïza, adolescente ayant des problèmes elle aussi, de toxicomanie, d'alcoolisme et de « mauvaises fréquentations ». Tout se passe comme si Marie et Haïza, conscientes de leurs propres déviances se sont liées d'amitié pour leurs différences communes face au reste du groupe.

Marie, 26 ans, Institutionnelle

... à C-F au ski, j'ai découvert une jeune fille Haïza, donc j'ai découvert Haïza pendant ces vacances on s'est retrouvées sur le même truc parce que il y avait, on avait fêté Pâques et donc elles [les éducatrices] avaient caché les œufs et je crois que c'est à ce moment là que avec Haïza, enfin... on était aussi folles l'une que l'autre, ça nous faisait plaisir... et je crois qu'à ce moment là, j'ai découvert une longue amitié qui s'est terminée il y a peut-être un an maintenant mais c'était une longue amitié oui.

⁶ Fize M., *Les bandes. L'« entre-soi » adolescent*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993, p. 122.

Ce rapprochement entre pairs peut aussi se former selon les origines culturelles. Toutefois, les témoignages en rapport avec ce genre de regroupement proviennent uniquement de jeunes femmes extérieures à ces groupes ethniques.

Astrid, 25 ans, *Secundo-stable*

Alors il y a des niveaux au Caligo, déjà quand on est française on est rien, quand on est française et qu'on n'est pas une délinquante on est une moins que rien. Si on est française et qu'on est délinquante on se rapproche des arabes, qui étaient à l'époque à peu près l'égal des noires, on dit qu'il ne faut pas être raciste mais à cette époque là c'était ça. Il fallait être une dure donc, il fallait voler quand on ne volait pas et puis il fallait savoir l'ouvrir, et puis il fallait savoir se battre, et puis il fallait savoir traîner dans les combines louches quoi. Moi je ne voulais pas m'abaisser à ça et en plus j'étais française, j'avais rien pour moi quoi. Parce que il y avait des blacks qui étaient pas du tout dans les magouilles rien et on les emmerdait pas, on va pas me dire que c'était pas par rapport à leur couleur...

Annabelle, 25 ans, *Secundo-stable*

... moi je parlais avec une fille ou deux qui sont devenues mes bonnes copines Inès M. aussi, c'était une bonne copine, on se parlait et il y avait Manue aussi et après il y avait des petits clans dans le foyer. Les Antillaises et les noires ensemble oui c'était comme ça !

Même si les témoignages sont plus rares, il était possible que des contacts s'établissent entre jeunes filles ayant le même type d'évolution positive. Ces groupes peuvent être comparés aux « *clans de référence, qui confèrent à leurs membres une identité socialement valorisante* »⁷. Ainsi, Léa qui était déjà rentrée dans la vie active avait plus d'affinités avec une autre jeune fille Doriane qui travaillait, elle aussi.

Léa, 24 ans, *Institutionnelle*

... moi j'étais avec Doriane et puis je ne sais plus qui comment elle s'appelle... Doriane qui est partie depuis longtemps mais on mangeait je vois le soir et tout ça ensemble et c'est vrai que comment..., c'était pas le groupe qu'on faisait vraiment dans le foyer. Nous on venait du boulot, on se racontait c'était vraiment commencer à rentrer dans la vie active,...

⁷ Observatoire international des tendances sociologiques, *Le retour des clans : après l'ère de l'individualisme, entrons-nous dans l'ère des tribus ?*, Foreseen, Paris, Denoël, 1997, p 43.

3-3-2- Les opposés s'attirent...

La seconde attitude observée sont les rapprochements de problématiques opposées. Lorsque ceux-ci existent, un désir de protection y est systématiquement associé. Ainsi, une jeune fille au comportement très agressif et révolté peut se lier d'affection avec au contraire, une jeune fille plutôt inhibée. La première voulant protéger la seconde. C'est le cas de Julia, jeune très violente, au comportement suicidaire et « pouvant être capable d'actes très graves » qui devient très proche d'Anita.

Julia, 31 ans, Secundo-stable

Ah j'avais ma petite protégée Anita, ma petite sœur, ma petite protégée. Quand elle est arrivée au foyer mon Dieu qu'est-ce qu'elle était belle, elle avait, c'était Mickaël Jackson petit, c'était trop puissant, elle avait pattes d'eph, afro et tout. Oh c'était trop puissant quand elle est arrivée, c'était vraiment... Je ne voulais pas qu'on fasse du mal à Anita, elle était petite, elles étaient toutes avec deux têtes ou trois têtes de plus et bien non ça ne se fait pas ! Je me suis battu avec Nadia au couteau pour protéger Anita. Oui, ah oui Jean il m'a, oh Jean il a... Oh j'ai failli l'étriper, je ne sais pas ce qui m'a retenu, qui m'a retenu mais mon petit doigt, j'en sais rien. Elle tape Anita Nadia, comme ça, Anita elle était comme ça... Oh, j'ai été chercher un couteau si tu la touches, je te plante, c'est clair, Jean il m'a foutu dehors, interdit de rentrer dans la maison si tu n'as pas vu ton psy, c'était clair ! !

Ce type de lien peut se nouer dans les deux sens, ainsi Hélène, jeune fille tranquille et scolarisée se lie d'amitié avec Aïcha qui a d'importants problèmes psychiatriques. Ou encore Laurence, très mature dont le comportement est considéré comme exemplaire au foyer « très respectueuse des règles », qui n'hésite pas à prendre la défense d'une de ses voisines de chambre lorsque cette dernière devient le bouc-émissaire du groupe.

Laurence, 25 ans, Navetteuse.

Je la sentais qu'elle était malheureuse, déjà elle avait des problèmes et tout, les filles elles inventaient des histoires sur elle, pourtant elle était vraiment gentille, c'est la dernière fille que j'ai connu, qui était avec moi dans ma chambre, tu sais c'est une grande brune, elle était vraiment très gentille et une fois j'ai essayé de le dire à Martine [*éducatrice*] mais elle s'en foutait, je voyais bien qu'elle prenait partie des deux filles parce que Mireille, oui c'est comme ça qu'elle s'appelait, elle était assez respectée par les autres, les éducateurs du Pavillon, les deux autres elles fayotaient, les éducateurs disaient quelque chose, elles étaient toujours d'accord avec... Mais par derrière ils auraient vu tout ce qu'elles disaient sur eux, à l'Appartement, bonjour l'angoisse, ça m'énervait, ça m'a énervé...

3-3-3- Rester seule : un désir ou une contrainte ?

Une troisième manière de vivre cette communauté est de rester distante à l'égard du groupe. En effet, certaines jeunes filles n'ont pas le souvenir d'avoir eu plus d'affinités avec l'une qu'avec l'autre. Il s'agit d'adolescentes qui avaient une activité à l'extérieur (scolarisation, emploi) ou qui avaient gardé des liens importants avec leur famille ou encore avec un ami hors du foyer. Pour les deux premiers cas, elles n'ont pas pu créer de liens forts avec le reste du groupe déscolarisé car elles étaient absentes du foyer toute la journée et, comme elles n'étaient pas systématiquement dans la même école, dans le même lieu de stage ou dans la même entreprise, peu de liens se sont établis avec les autres jeunes filles scolarisées ou actives.

Ainsi Delphine a peu de souvenirs du foyer *le Caligo*, puisqu'elle partait tôt et rentrait tard. Ses seuls contacts avec le reste du groupe se faisaient soit le soir, soit le week-end. Le moment du repas prend alors une place importante.

Delphine, 27 ans, *Primo-mobile*

... si j'ai des souvenirs ! Ouais bien sûr, quand on faisait toutes à manger, enfin le dimanche, c'était.. c'était sympa quoi. Bon des fois il y en avait qui voulaient pas, mais bon.. Enfin je sais pas moi je.. en fait comme je travaillais en fait, moi j'étais là le soir et le week-end quoi... Enfin, si je les voyais, si si, si si, ben si... si je me souviens qu'on faisait la cuisine, c'est surtout des trucs de repas et.. bon je me souviens d'une fois, les filles à force.. moi je travaillais donc je me levais à 6 h du matin et elles c'était pas.. c'était tôt quoi, et bon c'était le bazar jusqu'à 1 heure, 2 heures du matin, donc bon à force.. Et donc une fois c'était un peu trop quoi et j'ai gueulé et je leur ai dit "mais attendez demain matin.." et le lendemain je me suis levée à 5 heures, je me suis occupée de mes petites affaires, je me suis habillée, tout ça, lavée, machin. Et après j'ai mis la musique à fond quoi ! Et si vous voulez pendant 2-3 jours ça a été un peu plus calme...

En général, les adolescentes qui ont gardé des relations étroites avec des personnes extérieures au foyer, ont plus de mal à s'intégrer au sein du groupe et à lier des amitiés avec certaines jeunes filles placées, sûrement car elles en ont moins l'occasion..

C'est le cas de Stéphanie qui d'une part était scolarisée, mais surtout, avait gardé des liens forts avec son grand-père. Elle faisait plutôt partie des jeunes filles calmes. Son adaptation a été d'autant plus difficile, qu'elle avait très peu de temps pour créer des liens au sein du foyer.

Stéphanie, 26 ans, *Secundo-mobile*

« En fait, au Caligo, j'y suis pas restée beaucoup parce que je faisais de la coiffure, je faisais un apprentissage de coiffure, je partais le matin et je revenais le soir. Le week-end j'étais jamais là, j'étais chez mon grand-père, puisque mon grand-père habitait gare de l'Est, je passais les week-ends là-bas, quand le *Caligo* partait en vacances, moi j'y allais jamais. J'y ai été une fois en séjour de ski avec eux et c'est tout quoi. [...] Moi j'aurais préféré rester chez mon grand-père parce que il y avait des filles au début ça m'a un peu choqué. Parce que les filles étaient pas du tout comme moi, moi je suis quand même calme et il y avait des filles qui étaient hyper-speed et qui avaient quand même eu des gros problèmes par rapport à moi. Moi j'avais rien eu en fait.

La situation d'Alexia met en évidence les risques d'exclusion induit par ce type de comportement ; elle a été placée au foyer *le Caligo* alors que son désir était de vivre dans la famille de son petit ami, en province. Elle travaille la semaine et passe alors ses week-ends chez eux dans l'attente d'une meilleure solution. Son passage au foyer *le Caligo* se déroule alors assez mal, elle devient rapidement le bouc émissaire du reste du groupe.

Alexia, 23 ans, *Secundo-mobile*

Il fallait que je parte chez lui. C'est vrai que, je ne pouvais plus... c'était insupportable entre une armoire qui était défoncée régulièrement pour qu'on me pique mes affaires, je ne sais pas si c'était par jalousie, parce que je travaillais, mon argent aussi et puis les bastons régulières que ce soit avec les petits copains de certaines qui ne savaient pas se défendre ou avec les filles du foyer aussi, même le contexte...

En fin de ce chapitre, nous pouvons constater que la politique de tolérance à l'admission adoptée par le foyer *le Caligo* entraîne l'accueil d'un public parfois très mélangé où les problématiques de chacune se côtoient. Si cette diversification convient à certaines, la majorité a pu en souffrir, au moins au début de leur placement. L'adaptation à ce nouvel environnement, rendu parfois difficile par les mises à l'épreuve que leur réservent les autres résidentes en signe de bienvenue, n'est pas vécue de la même manière selon que la jeune fille arrive d'un autre foyer ou au contraire de son milieu familial. Pour pallier cette diversité de population, le regroupement par âge ou plus encore par niveau d'autonomie est un premier rempart nécessaire, mais il ne permet pas d'éviter

systématiquement certaines cohabitations conflictuelles. C'est pourquoi, nous avons pu observer qu'au sein d'un même groupe, les adolescentes avaient tendance à nouer des liens plus forts avec certaines. La grande majorité préférera se rapprocher de ses semblables, qu'il s'agisse de jeunes filles difficiles ou au contraire, calmes. Néanmoins nous avons pu constater des rapprochements entre jeunes filles aux comportements antagonistes. Dans les deux cas, elles gardent de bons souvenirs de leur passage au foyer *le Caligo*. En revanche, les jeunes filles demeurées les plus distantes du reste du groupe sont souvent celles qui gardent un souvenir amer de ce placement. La distance, liée à un temps de cohabitation trop court (en général, il s'agit de jeunes filles scolarisées au sein d'un groupe non scolarisé ou encore d'une jeune ayant gardé des liens forts avec des personnes à l'extérieur du foyer) a parfois été causée par un refus de la jeune de s'intégrer à ce nouveau milieu, dont l'une des conséquences peut être l'exclusion de celle-ci par le reste du groupe. Il n'est pas rare de retrouver dans le dossier de ces jeunes filles la constatation qu'elles étaient devenues le « bouc émissaire » du groupe. Toutefois, ces placements sont de longue durée et ces comportements de rapprochement entre pairs ou au contraire entre sujets aux comportements antagonistes peuvent changer au cours du séjour par la modification de la composition du groupe accueilli.

Avant de passer à l'étude des différents axes pédagogiques choisis par cette institution, à savoir l'orientation psychiatrique adoptée par le foyer *le Caligo*, l'acceptation de la déscolarisation et le refus de travailler directement avec les familles, il est important de préciser quels sont les souvenirs gardés par les jeunes filles du travail éducatif au cours de leur passage au foyer *le Caligo*. En effet, comme nous l'avons présenté en première partie, le travail éducatif est basé sur une certaine souplesse afin de répondre à un désir de tolérance. Il n'existe pas de règlement intérieur formel ou doté de sanctions. Les jeunes filles n'ont pas d'éducateurs référents, les horaires de sorties sont très souples. Était-ce considéré comme du laxisme ou comme une véritable orientation pédagogique aux yeux des anciennes? Certaines auraient-elles préféré se sentir plus encadrées ?

4- Le cadre éducatif : une notion en débat. Choix pédagogique ou laxisme?

« Emile Durkheim, au début du siècle, estimait que l'éducation était une action exercée par les générations adultes sur ceux qui n'étaient pas encore mûrs pour la vie sociale, qu'elle avait pour objet de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclamait de lui la société.

On parle aujourd'hui autrement d'éducation. En des termes "modernes". On dit volontiers qu'éduquer c'est se supprimer en tant qu'éducateur, que le parent doit être présent à l'autre sans l'encombrer de sa personnalité, qu'il doit même progressivement s'effacer. On dit cela et bien d'autres choses encore. »⁸

Avant d'entamer ce chapitre, il faut avoir conscience que les jeunes filles accueillies au foyer *le Caligo* sont à l'âge de l'adolescence, c'est-à-dire à la période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Ce passage provoque régulièrement des conflits entre le monde des éducateurs (les parents le plus souvent) forts de leur expérience d'adulte et celui des adolescents à la fois fragiles et revendicateurs d'une nouvelle autonomie. Selon Michel Fize, *« les besoins de l'adolescent sont multiples et contradictoires : besoins d'aventure et de sécurité, de risque et de protection, de rencontre et d'isolement, d'agression et de tendresse, de désordre et d'ordre, de bruit et de silence, d'agitation et de calme, d'opposition et de reconnaissance, d'autorité et de liberté, de tension et de détente. L'adolescent comporte ces brusques passages d'un extrême à l'autre, tant sur le plan des idées que sur celui des conduites. »*⁹ Les éducateurs doivent donc naviguer dans ce flot de sentiments parfois déroutant. Le choix de l'équipe du foyer *le Caligo* est d'accéder à une confiance mutuelle avec ces jeunes filles — dont les problématiques liées à leur passé sont autant de difficultés qui viennent s'ajouter à celles plus généralement liées à l'adolescence — afin de leur apprendre à devenir adulte tout en leur laissant une part importante de liberté.

Savoir si l'absence de cadre clairement déterminée de la part des éducateurs, c'est-à-dire si le renoncement à un système éducatif basé sur l'autorité et la punition peut être vécu par les jeunes comme un laxisme éducatif, est une question posée par l'équipe éducative elle-même. Cette question reflète l'inquiétude selon laquelle cette orientation pédagogique pourrait entraîner de nombreux cas d'abus avec l'accroissement des cas de sorties nocturnes, de déscolarisation, de délinquances... alors que ce choix a justement été adopté comme une réponse à l'accueil d'une population déjà caractérisée par ces problématiques.

⁸ Fize M., *Le peuple adolescent*, Juillard, Paris, 1994, p. 39.

En d'autres termes, existe-t-il des effets pervers à ce système de "non-encadrement" choisi afin de répondre à un accueil de jeunes filles dites "incasables", pour lesquelles les règles trop strictes des autres foyers ne conviennent pas à leur personnalité ?

Tout d'abord, il faut noter que cette interrogation émane essentiellement de l'institution et ne trouve pas directement d'échos dans les opinions que les jeunes femmes gardent de leur séjour au foyer *le Caligo*. Pourtant à partir des points forts et des faiblesses de ce système éducatif, présentés par les « ex-placées », il semble possible de mieux comprendre les portées de ce type d'orientation pédagogique.

4-1- Encadrer les adolescentes de manière informelle

Les principales qualités éducatives avancées par ces jeunes femmes sont surtout d'ordre moral. Tout d'abord et parfois pour la première fois de leur vie, elles ont eu le sentiment d'être écoutées et entendues. Il s'agit principalement des jeunes femmes qui arrivaient directement du milieu familial (*Primo*), la transition étant donc bien plus perceptible que pour celles qui connaissaient déjà un système de protection. Cette qualité d'écoute est d'ailleurs principalement présentée en comparaison avec leur vie passée dans le milieu familial.

Haïza, 32 ans, *Primo-stable*

Pour moi, c'est d'être un petit peu libre, je trouvais ma place, ma place quelque part parce que je me suis sentie un petit peu exister, on m'a écoutée sans me couper la parole ou dire ce que je pouvais penser. Parce que c'était pas le cas chez mes parents, c'était impossible moi j'étais battue et puis c'est tout, pour rien en plus c'est ça le pire.

Cynthia, 23 ans, *Primo-mobile*

Bon moi je sais... je ne connais pas les autres foyers, donc je peux pas différencier, mais c'est vrai que j'ai eu la chance de tomber sur un foyer qui vraiment prenait soin de vous, ils vous écoutaient, ils prenaient le temps de vous écouter, ça changeait de chez moi.

La seconde qualité prêtée à ce foyer est de permettre aux adolescentes d'acquérir une certaine tranquillité morale, une certaine sérénité. En effet, le placement induit une protection de l'adolescente face aux adversités familiales et la présence d'éducateurs au tempérament "solide" leur assure un repère sur lequel elles peuvent s'appuyer en cas de besoin. Ce sentiment de tranquillité est certes à mettre en opposition avec les témoignages sur la cohabitation parfois difficile, agressive voire même violente entre certaines jeunes

⁹ Fize M., *Le peuple adolescent*, op. cit.

filles. Toutefois elles font, semble-t-il, la distinction entre ce qui est d'une part une violence dirigée contre elles, une violence familiale et d'autre part une violence "institutionnelle", violence gérée par les éducateurs et dont elles ne seraient pas nécessairement la victime. Nous avons déjà noté l'opinion d'Hélène (chapitre 3-1) à cet égard, c'est donc dans ce sens qu'elle considère le passage au foyer *le Caligo* comme un moment de tranquillité.

Hélène, 24 ans, *Primo-mobile*

Déjà, le foyer c'est un petit peu de tranquillité quoi et aussi de l'affection parce que chez moi le seul témoin d'affection qu'on avait en fait c'est quand on prenait des trempes quoi.

De la même manière, Natacha montre bien en quoi ce sentiment de sérénité engendré par la séparation d'avec ses parents et par la présence protectrice des éducateurs lui a permis d'évoluer malgré le climat tumultueux qui régnait au sein du foyer.

Natacha, 30 ans, *Primo-stable*

C'était, bien sûr ça gueulait là-dedans au foyer mais c'était pas pour les mêmes trucs que chez moi. Déjà tu ne voyais pas tes parents te taper, se taper dessus quoi, disons que j'étais beaucoup plus libre, pas libre de faire ce que je voulais mais libre dans ma tête quoi. Arrêter de penser que le lendemain ça allait recommencer que papa allait être complètement bourré en fait. C'est bizarre j'ai jamais pensé à ça moi, ce serait long à raconter enfin je ne sais pas. Qu'est-ce qui a changé en fait tout, je me sentais mieux dans ma peau oui, chez moi j'avais pas trop envie de faire quoi que ce soit, je ne pensais même pas à l'avenir en fait, moi je me disais à cette époque-là j'avais pas d'avenir, moi je voyais les parents, en fait je regardais pas ce qu'il y avait autour de moi, c'est quand je suis venue ici que...et puis il y avait des éduc, ils étaient là et... c'est là que ça m'a permis d'avancer un peu quoi.

En d'autres termes, c'est le fait d'être protégée et plus encore d'avoir conscience de cette protection qui permet à l'adolescente de pouvoir s'épanouir positivement. Comme l'explique Annie, cette sérénité d'esprit est un passage obligé pour parvenir à bien évoluer dans les autres domaines par la suite.

Annie, 30 ans, *Navetteuse*

Rétablir les bases déjà. On peut pas construire un avenir si on n'est pas bien dans sa tête, si on sait pas où on en est. Ça c'est... je pense que c'est plutôt le rôle du *Caligo*, rassurer les enfants, se dire qu'elles ne sont plus en danger, n'ont plus à avoir peur ou quoi que ce soit. Et puis après pouvoir continuer ses études en toute tranquillité.

Cette période peut être longue. Ainsi, Ouarda, suivait très assidûment sa scolarité lorsqu'elle vivait chez ses parents. C'était pour elle sa seule protection face aux maltraitances de son père. Elle est d'ailleurs placée "afin de lui permettre de suivre une

bonne scolarité", mais une fois protégée des violences familiales, elle ressent le besoin de faire un « break » d'une année avant de reprendre les cours.

Ouarda, 29 ans, *Primo-stable*

La première année j'étais vraiment en stand-by, j'avais l'impression que j'avais besoin de récupérer, enfin psychologiquement il fallait que je fasse un break, donc j'ai rien fait à l'école par exemple, alors que je m'étais battue... je voulais aussi... pour moi l'école c'était une réussite sociale, enfin c'était important quoi, j'ai rien foutu. Je comprenais rien en cours, je dormais tout le temps, ah oui j'étais vraiment épuisée, je pense, épuisée oui. Donc la première année, j'ai pas fait grand chose, enfin oui j'ai un peu perdu.. je pense pas que je l'ai perdue, je pense que j'avais besoin de faire un break mais bon, quand on est scolarisé, on n'a pas le temps de faire une pause quoi, ou alors une petite pause ! Mais moi il m'a fallu un an, un an pour réaliser.

Cette idée que le foyer *le Caligo* procurerait à ces jeunes filles un sentiment de tranquillité morale a été maintes fois répétée dans les entretiens. L'adolescente évoluait ainsi dans un milieu "compréhensif" et "protégé". Milieu "compréhensif" par la capacité d'écoute du personnel encadrant, aptitude nécessaire pour permettre à l'adolescente de récupérer une certaine estime de soi. Et milieu "protégé" à la fois par la séparation physique et morale d'avec un environnement hostile mais aussi, comme l'expliquent Estelle et Séverine, par l'image d'un groupe éducatif "solide" sur lequel elles peuvent se reposer en cas de besoin. Si toutes ces conditions sont réunies, l'adolescente semble pouvoir évoluer favorablement sur bien des points.

Estelle, 32 ans, *Primo-mobile*

En fait, je crois qu'ils [*les éducateurs*] nous apportaient énormément parce qu'en fin de compte, vous savez, simplement de savoir que vous pouvez compter sur quelqu'un, je crois que c'est important, et je crois que c'est quelque chose qu'ils nous ont toujours fait sentir, en fait, qu'on pouvait compter sur eux.

Séverine, 28 ans, *Primo-stable*

C'est différent parce qu'il n'y avait plus de contacts chez moi, il n'y en avait pas alors... il y en avait pas de toute façon, mes parents ne se parlaient pas ou s'engueulaient, ma sœur elle bossait pour réussir à s'occuper de nous, quand elle rentrait, il fallait qu'elle fasse la bouffe, qu'elle fasse... Mon frère qui était très dur à vivre qui faisait que des âneries qui ne rentrait jamais à l'heure et là je me suis retrouvée entourée avec des gens qui m'écoutaient, j'étais jamais seule quoi, quand j'avais envie d'être seule je me mettais dans ma piaule et puis je mettais la musique et j'étais tranquille quoi donc mais c'est vrai que quand j'avais besoin de parler il y avait quelqu'un pour m'écouter, quand j'avais un coup de blues il y avait une éduc, il y avait Maude [*la psychologue*] qui était là donc c'est mieux, j'étais plus entourée.

La souplesse du cadre s'interprète donc ici comme un moyen d'expression pour la jeune fille accueillie. Une fois ce cadre symbolique établi, la jeune fille va d'elle-même pouvoir s'extérioriser plus "normalement". Marina montre très bien comment dans ce nouveau milieu, elle s'est mise à évoluer de manière "normale", sans qu'elle ait eu besoin de conseil ou d'instruction d'un éducateur.

Marina, 25 ans, Primo-mobile.

Un exemple, c'est tout bête mais ça peut très bien illustrer tout le reste : chez mes parents, c'était une douche une fois par semaine, moi j'étais habituée à me laver une fois par semaine, donc déjà, arrivée au foyer je le faisais de moi-même tous les jours, je dirais pas que c'est eux qui m'ont aidé, mais c'était peut être déjà en moi et une fois que j'ai pu m'extérioriser et bien je l'ai fait toute seule, vous voyez j'ai commencé à faire tout ce que, d'être normale, mais toute seule. Ils étaient pas derrière moi, il faut faire ci, il faut faire ça.

Cette notion normative est très importante car elle montre comment dans tout système, il existe des normes qui sont respectées par le contrôle social, que celui-ci soit formel ou informel. J.-D. Reynaud distingue en effet, *"le contrôle social formel [qui] décrit le processus par lequel des groupes sociaux particuliers ou les instances officielles de contrôle social de la société globale (police, justice,...) régulent les activités déviantes par l'application de sanctions de différentes natures : sanctions morales (réprobation, blâme), sanctions religieuses (pénitence, excommunication), sanctions pénales (amende, prison)..."* du *"contrôle social informel [qui] s'exerce de manière continue à travers les interactions quotidiennes qui rythment la vie des différents groupes sociaux. C'est par lui que s'effectue l'intériorisation des normes et des valeurs d'un groupe particulier ou de la société globale. La régulation des comportements prend alors une forme plus subtile et plus diffuse."*¹⁰

Pour le foyer *le Caligo*, si l'équipe revendique un contrôle social formel réduit à son plus strict minimum, notre observation sur le terrain et le témoignage des « ex-placées » montrent en revanche l'existence d'un contrôle social informel à la fois par les interactions entre les éducateurs et les jeunes filles mais aussi par celles des jeunes filles entre elles. Pour reprendre l'exemple de Marina, elle est passée d'une hygiène hebdomadaire chez ses parents à une hygiène quotidienne au foyer *le Caligo*. Si elle a eu l'impression de « s'extérioriser » par elle-même à son arrivée au foyer, il n'en reste pas moins qu'un contrôle social informel devait s'exercer sur elle ; le fait de savoir que l'éducateur de nuit

se lave tous les matins, de vivre avec d'autres jeunes filles qui prenaient leur douche chaque jour, le fait de donner chaque semaine de l'argent pour l'hygiène, sont autant d'interactions qui influent sur le sujet qui, par effet d'imitation ou par la crainte de s'exclure du groupe, va adopter un nouveau système normatif. Certes, le foyer donne les moyens matériels à l'adolescente de se socialiser aux yeux d'un nouveau groupe social, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agissait d'un passage d'une norme familiale (se laver une fois par semaine) à une conduite peut-être plus socialisante mais qui reste normative. Enfin, si certaines, comme Marina, ont eu le sentiment de pouvoir extérioriser des comportements supposés innés, d'autres comme Linda (pour reprendre l'exemple de l'hygiène), ont eu conscience qu'il s'agissait d'un apprentissage.

Linda, 31 ans, Primo-stable

C'était un changement parce que j'apprenais, je me suis retrouvée à me laver ce que je ne faisais pas, à dormir dans un lit propre, ça a été le changement total mais c'était super... moi j'adorais.

A travers l'exemple de l'hygiène, il est possible de mettre en évidence l'existence d'un cadre symbolique constitué à la fois par une mise en confiance mutuelle entre éducateurs et adolescentes et par l'exercice d'un contrôle social informel pratiqué au quotidien par les éducateurs mais aussi par la vie en communauté elle-même. Ce contrôle n'a pas toujours été perçu, ni ressenti de la même manière selon les jeunes filles accueillies. Certaines ont en effet eu le sentiment qu'il existait un contrôle plus formel avec un système de punitions. Rappelons les propos d'Astrid, « *on me distribuait mon argent de poche et "si tu n'es pas sage tu n'en auras pas"* » mais aussi Zahia qui a gardé le sentiment d'un système assez rigide basé sur la punition systématique dès lors qu'il y avait désobéissance. Elle compare d'ailleurs l'orientation éducative du foyer à celle exercée au sein de son milieu familial, le directeur du foyer ayant repris la place du père.

Zahia, 24 ans, Primo-stable

J'ai fait quelques bêtises pas énormes quoi, sortir la nuit comme toutes les filles ont déjà fait sans demander la permission et puis à l'époque Jean [*le directeur du foyer*] c'était vraiment le papa qui serrait la vis quoi donc si il n'y avait pas de permission c'est que tu ne sors pas pendant une semaine enfin c'était comme ça... et c'est vrai que je l'ai fait une fois ça mais je n'ai pas recommencé parce que de toute manière il fallait s'accrocher et puis bon j'étais du tempérament à écouter quoi j'étais pas quelqu'un aussi qui aurait perdu le sens du respect tout ça, je respectais tout ce qu'on me disait quoi. J'étais punie, j'étais punie comme à la maison quoi c'était comme ça, j'ai été élevée comme ça donc pour moi ça continuait même si j'étais plus chez mes parents.

¹⁰ Etienne J., Bloess F., Noreck J.-P., Roux J.-P., *Dictionnaire de sociologie. Les notions, les mécanismes, les auteurs*, Paris, Hatier, Coll. Initial, 1995, p. 72.

Si ce type d'éducation semblait convenir aux jeunes filles comme Zahia, la majorité d'entre elles arrivaient au foyer *le Caligo* en rejetant justement ce type de système éducatif car elles en avaient trop souffert dans leur milieu familial ou au contraire car elles ne l'avaient jamais connu auparavant et il n'était pas question qu'elles l'acceptent à 16 ans, c'est-à-dire à l'âge de l'adolescence.

C'est le cas d'Annabelle qui a été livrée très jeune à elle-même, sa mère étant dépassé par les événements suite à l'emprisonnement de son mari.

Annabelle, 25 ans, Secundo-stable

C'est par rapport à ça que j'ai été placée aussi quoi, le fait que moi j'avais 13 ans, je sortais jusqu'à 6 heures du matin dehors... ma mère elle s'en foutait quoi, à 13 ans je pouvais traîner dehors, je rentrais ça ne dérangeait pas quoi. Elle m'a laissé faire depuis l'histoire, elle m'a laissé faire ce que je voulais, fumer et tout quoi.

Lorsqu'elle est accueillie à 17 ans au foyer *le Caligo*, elle continue à vivre comme elle l'entend. Le jour où le directeur du foyer s'aperçoit qu'Annabelle s'absente de ses cours, il la punit en lui ordonnant de faire la vaisselle. Celle-ci refuse : Elle précise dans ses propos que c'est cette notion d'ordre qui lui était inacceptable.

Annabelle, 25 ans, Secundo-stable

-R : J'ai eu une petite histoire, c'est la seule histoire que j'ai eue avec lui [*le directeur du foyer*] d'ailleurs, c'était une histoire de vaisselle que je ne voulais pas faire parce que c'était pas mon tour et il m'avait dit de la faire parce que je n'avais pas été à l'école et moi des fois j'allais pas à l'école mais je restais au foyer et je leur disais que je n'avais pas cours. Moi, j'ai dit il n'y a pas d'école mais il savait que j'avais de l'école quoi "alors dans ce cas-là tu vas faire la vaisselle" et puis la manière dont il m'a demandé j'ai pas, j'ai pas voulu la faire quoi. Il s'est énervé, je suis montée dans la chambre tout ça et puis il était pas content Dupond.

-Q : *Et vous comment prenez-vous cette sanction ?*

-R : Moi, moi sur le moment il m'aurait demandé gentiment de faire la vaisselle je l'aurais faite, je trouvais que ce n'était pas mon tour mais comme j'ai séché quand même, j'étais pas à l'école il m'aurait dit, Annabelle tu peux faire la vaisselle s'il te plaît, je l'aurais fait mais bon la manière... il m'a donné un ordre je n'ai pas, je n'ai pas voulu la faire. Et puis, je ne l'ai pas faite.

-Q : *Est-ce que vous trouviez ça normal qu'on vous demande quelque chose contre le fait que vous n'alliez pas à l'école ?*

-R : Oui moi, comme je vous dis, il m'aurait demandé gentiment je l'aurais fait même si c'était pas à moi de la faire mais j'aime pas qu'on me dise "fais la vaisselle !" Donc voilà je ne fais pas.

L'exemple d'Annabelle illustre bien la difficulté pour l'équipe du foyer *le Caligo* de mettre en place le moindre contrôle social formel envers ce type de population accueillie. En effet, ce genre d'attitude basée sur la punition peut entraîner un refus de tout travail possible avec la jeune fille. Il n'est pas rare alors, que l'adolescente fugue et mette en échec son

placement. Comme le précise F. Dolto : « *Devant l'abus d'autorité on se replie sur soi-même, on fuit imaginativement ou pour de vrai, on fugue.* »¹¹

C'est le cas de Caroline. A la suite d'une succession de comportements délictueux, le foyer l'orienta une quinzaine de jours dans un autre établissement pour tenter de l'éloigner de ses mauvaises fréquentations. Elle vit cela comme une sanction et ne reviendra pas au foyer *le Caligo* alors que ce n'était pas son souhait de départ.

Caroline, 26 ans, Navetteuse

-R : C'est-à-dire que quand je suis partie... j'avais une mise à pied de 15 jours, je devais aller au foyer à K. Je devais changer, j'étais punie 15 jours et en fin du compte je me suis retrouvée chez un ami et de fil en aiguille je suis complètement partie. Ça s'est fait comme ça. J'ai pas cherché à revenir ou quoi que se soit.

-Q : *Vous en aviez assez ?*

-R : Non mais je n'ai pas supporté la punition et pourtant je ne voulais pas partir.

En d'autres termes, l'absence de règles formellement énoncées est un choix pédagogique adopté le plus souvent possible par le foyer *le Caligo* pour répondre aux comportements des adolescentes accueillies qui ont trop souvent connu des séries de ruptures et pour lesquelles le contrôle social formel est intolérable. Le contrôle social informel semble donc être le moyen le plus pertinent pour débiter un travail à long terme avec ces jeunes filles. Nous l'avons observé avec l'exemple de l'hygiène, il peut s'étudier dans bien d'autres cas à travers les entretiens, comme par exemple, une jeune fille mutique et réservée qui se met à s'extérioriser et à se socialiser, ou encore une jeune fille déscolarisée qui reprend une formation « d'elle-même ». Toutefois, si l'absence de cadre formel entraîne une plus grande liberté de l'individu, celle-ci n'a semble-t-il pas donné lieu à une plus grande autonomie des adolescentes, dans le sens où cela ne leur a pas suffisamment permis d'apprendre à vivre seules et indépendantes.

¹¹ Dolto F., Dolto-Tolitch C., *Paroles pour adolescents. Le complexe du Homard*, Paris, Hatier, 1989, p. 91.

4-2- Libres mais pas autonomes

Les jeunes femmes anciennement accueillies au *Caligo* ont en effet ressenti un manque d'apprentissage des réalités de la vie. Elles ont alors perçu le passage au foyer *le Caligo* comme un "cocon" où il fait bon vivre, où elles sont protégées de leur milieu familial mais aussi, où elles se sont senties "trop" protégées. C'est seulement une fois la prise en charge achevée, qu'elles ont trop brusquement, "connu ce qu'était la vraie vie", avec le problème de trouver un logement, des factures à payer tous les mois, la cuisine à faire soi-même, la gestion des petits budgets... Elles ont alors pris conscience qu'au foyer, elles étaient "logées, nourries, blanchies", elles se permettaient de "gaspiller" la nourriture, mais une fois sorties, de nouvelles adversités auxquelles elles n'étaient pas suffisamment préparées les attendaient. Ce manque de préparation à l'autonomie que l'on retrouve pourtant dans bon nombre d'études sur le devenir d'enfants placés¹², a été vécu comme une lacune sur le plan du travail pédagogique. Tout d'abord, cette image du cocon illustrant le placement au foyer *le Caligo* est une idée récurrente dans les entretiens. Pour certaines, cela s'est même manifesté physiquement. Ainsi, Estelle qui a été victime de maltraitances sexuelles par son beau-père, faisait régulièrement des cauchemars au cours de sa jeunesse. Accueillie au foyer *le Caligo*, ses mauvais rêves cessent mais reprendront à la sortie jusqu'au décès du beau-père. Ces signes illustrent de manière très visible les périodes où l'adolescente s'est sentie protégée.

Estelle, 32 ans, Primo-mobile

C'est quelque chose qui m'était arrivé j'avais 11 ans, de l'âge de 11 ans à l'âge de 25-26 ans, j'ai fait le même cauchemar, je me réveillais, je pleurais, je hurlais, tu vois. Donc... et ce qui est marrant c'est que pendant les trois années où je suis restée au foyer, je ne les ai jamais faits ces cauchemars, tu vois. Je ne les ai jamais faits. C'est pour ça que je dis, d'une manière inconsciente, tu vois, tu sais que tu es dans un cocon, tu sais qu'il peut pas t'arriver de mal, tu vois. Même si tu veux pas te l'avouer. Par contre c'est vrai qu'à partir du moment où je suis sortie du foyer j'ai commencé à faire... j'ai commencé à faire des cauchemars là-dessus. Alors qu'en fait pendant trois années je ne les avais pas faits, donc en fin de compte j'avais aucune raison de les faire, et pourtant je les ai refaits après.

¹² Cf. le thème de la fin de prise en charge et de la préparation à l'autonomie dans Partie 1, Chapitre 2, 2-3- Le devenir des « ex-placés » pour évaluer les prises en charge

D'autres jeunes filles comme Estelle, ont eu cette impression d'avoir été élevées dans un "cocon" lors de leur placement au foyer *le Caligo*, c'est-à-dire d'avoir été "élevé(es) à l'abri des difficultés de l'extérieur"¹³. Néanmoins cette protection a souvent été ressentie comme excessive et cela ne leur a pas permis d'apprendre ce qu'était « la vraie vie ». Cette critique est principalement orientée sur le problème économique. En effet, si au foyer *le Caligo* les jeunes filles perçoivent un budget comprenant l'argent de poche, de vêture et d'hygiène chaque semaine et si elles doivent gérer ensemble un budget pour la nourriture le week-end, ces sommes sont souvent importantes en comparaison avec leur vie familiale passée. Cela a donc permis à certaines d'obtenir un début d'indépendance financière comme pour Hélène qui se souvient avoir pu acheter elle-même ses premiers vêtements.

Hélène, 24 ans, Primo-mobile

Et puis j'ai aussi découvert en fait parce que bon je suis arrivée j'avais de l'argent de poche alors là pour moi je me suis dit "formidable". Chose que j'avais jamais eue, en plus 450 francs je me disais « mais qu'est-ce que je vais pouvoir m'acheter avec ça, c'est énorme quoi parce que... en fait j'avais aucune idée de ce que c'était que l'argent et puis en même temps ça m'a permis après d'acheter ce que j'avais envie de porter vraiment quoi parce que je me suis toujours tapé les fringues de mes frères et sœurs et des fois de porter les trucs avec dix ans d'écart c'est pas évident quoi. Je portais les pantalons à pattes d'éléphant dix ans après, je me suis fait souvent charrier à l'école. Les chaussures et tout ça c'était l'horreur. Déjà j'ai pu également m'acheter des trucs qui étaient plus personnels quoi je devenais vraiment qu'une personne, avant on était un groupe d'enfants quoi en fait, c'était plus ça, là vraiment c'était...

Certaines ont eu aussi le sentiment que cet argent de poche était un moyen d'apprentissage de la gestion budgétaire.

Marina, 25 ans, Primo-mobile

Déjà ils m'ont aidé question... parce que quand on était au petit pavillon c'est vrai que l'on avait notre budget, c'était à nous de le gérer, on était quand même indépendante donc si on aimait vivre dans la crasse, on vivait comme ça quoi, on apprenait à vivre d'une façon autonome, question ça oui, ils m'ont aidée quand même parce que je vais dire moi j'étais pas indépendante du tout, c'était mon père qui prenait toutes les décisions, je veux dire avec mon argent de poche, j'ai dû gérer aussi.

¹³ Définition du Larousse.

Toutefois il est pertinent de s'interroger sur le rôle de cette relative "aisance financière" dans la continuité de la vie de ces jeunes filles. En effet, la plupart de ces adolescentes viennent d'un milieu défavorisé où les parents ne pouvaient pas se permettre de donner à chacun de leurs enfants 400 francs (environ 60 euros) par mois. Ils ne pouvaient pas non plus leur offrir des vacances régulières, ni leur proposer des produits frais à chaque repas. Une fois sorties du foyer, ces jeunes femmes n'auront pas connu de mobilité sociale importante, nous pourrons l'observer par la suite dans le chapitre sur le devenir à l'âge adulte. C'est en cela que Laurence, a eu l'impression de vivre hors de la réalité financière au cours de ses trois années de placement. L'expérience de sa sœur avec des enfants placés la fait s'interroger sur l'envie d'un retour familial pour un enfant qu'elle estime "gâté" par le foyer sur le plan financier.

Laurence, 25 ans, Navetteuse

-R : ...au foyer, on avait un budget mais à la maison c'est différent. Tout le monde dit " il faut manger équilibré ". C'est cher, s'il faut manger des tomates surtout en hiver ou des carottes. Ça n'a pas l'air comme ça mais toute la semaine, il faut de l'argent.

-Q : *Vous avez l'impression que vous aviez presque plus d'argent quand vous étiez au foyer ?*

-R : Par rapport à maintenant, oui par rapport, ah oui, j'avais de l'argent mais je veux dire mais je trouvais que c'était plus libre quoi parce que c'est vrai, c'est vrai qu'au niveau du repas les trois-quarts des filles, après elles achetaient... parce que pour acheter des surgelés, il faut des sacrées finances. Il faut se mettre à la place moi je vois, je vois c'est pareil certains trucs qu'ils nous apportaient, je trouvais c'était trop, comment voulez-vous que les filles... parce que là, je vois c'est pareil ma sœur, elle a justement le même problème, ses enfants sont placés. Comment vous voulez que ses enfants, ils ont envie de retourner chez ma sœur, toutes les vacances scolaires ils s'en vont en vacances, nous c'était pareil ils nous proposaient de nous aider ou ils cherchaient un truc à nous faire faire quoi. Mais dans la vie actuelle, c'est pas ça quoi je veux dire dans la vie actuelle c'est pas ça quoi, on ne peut pas partir tous les week-ends, on ne peut pas faire tout ça quoi. Le Caligo, c'était pas assez réaliste, je trouve parce qu'ils nous mettaient un budget, un budget qu'ils avaient eux par rapport aux filles et je trouve que des fois... Ça nous apprenait pas la vie. Non, non parce que je suis désolée, mais on ne peut pas, on ne peut pas à tous les repas, on ne peut pas avoir des..., moi je faisais souvent des tomates ou de la salade, on peut pas avoir ça on ne peut pas avoir de la viande, de la viande même si c'est du filet, même si on prend de la viande blanche je veux dire, on ne peut pas non plus tout le temps, "il faut varier" c'est bien gentil de varier mais... Parce que moi c'est vrai quand je faisais les courses, une fois je me suis emportée parce que... mais je veux dire la viande, les légumes, le fromage, le dessert, je trouve que dans la vie étant dans une famille où il y a eu des problèmes d'argent et on savait que des fois fallait juste se contenter de ce qui... je sais très bien qu'il faut, que des fois les gens se contentent de..., là déjà en fait ils donnaient aux filles le besoin d'avoir plus, c'est vrai il y avait le budget vêtement, les filles les trois-quarts du temps, elles s'achetaient des vêtements de marque je trouvais que c'était pas possible, on peut pas dans la vie s'acheter toujours... Moi je vois c'est vrai, je le fais de temps en temps, je le fais de temps en temps mais c'est rare que je m'achète que déjà c'est rare que j'achète des vêtements parce que ça me prend la tête d'aller dans les magasins, essayer tout ça moi, je ne suis pas du tout lèche-vitrines et tout j'aime pas ça alors là-dessus je suis tranquille, mon mari il est tranquille là-dessus je vais dire mais je vais te dire, c'est vrai des budgets, je vois des filles elles s'achetaient, elles s'achetaient des trucs j'étais folle moi, 400 francs pour un truc, un ou deux trucs non mais...

A ce sujet, M. Maïlat explique « *l'enfant placé bénéficie (donc) d'un statut matériel amélioré et supérieur à celui de ses parents. Cette situation discrédite davantage ses parents à ses yeux. L'autorité parentale est encore plus mise à mal lorsqu'il y a une concurrence entre le parent et l'éducateur (ce qui arrive souvent). En même temps, le placement habitue l'enfant à l'idée qu'il existe des institutions qui subviennent à ses besoins d'une manière idéale. On sait que la précarité ou la pauvreté rentre dans des processus de reproduction d'une génération à une autre dans la même famille. Est-il possible que le placement arrive à introduire une rupture dans ce processus ? Peut-être, à condition de travailler la responsabilisation de l'enfant et de ses parents au cours du placement et en lien avec l'équipe.* »¹⁴

L'apport matériel que procure la protection de l'enfance est une question difficile. En effet, doit-on priver un enfant de vacances ou de biens matériels simplement parce qu'il n'en a pas eu auparavant et risque de ne pas en avoir ultérieurement ? Ou, au contraire doit-on favoriser même temporairement la situation économique du jeune accueilli afin d'orienter plus facilement le travail pédagogique sur des aides non plus matérielles mais morales ?

Seule Laurence a exprimé l'idée qu'au foyer *le Caligo*, les jeunes filles perçoivent trop d'aides financières entraînant un "besoin d'avoir plus". Toutefois d'autres témoignages vont dans ce sens, exception faite que ce n'est pas la somme perçue qui est mise en cause mais le manque d'apprentissage de la valeur de l'argent autour de cette somme. Il faut rappeler que toutes ces opinions se sont élaborées après la fin de prise en charge au foyer *le Caligo*. En d'autres termes, ces jeunes femmes ont pu connaître par la suite, des difficultés financières qui leur ont fait prendre conscience de la réalité du coût de la vie. C'est alors en cela que le foyer *le Caligo* est perçu comme un lieu "surprotégé", l'équipe éducative leur épargnant les contraintes administratives telles que régler des factures, remplir les papiers administratifs comme les feuilles de soins, les déclarations d'impôts, apprendre à gérer avec de petits budgets, les dépenses quotidiennes... Linda estime en effet qu'il serait opportun de "profiter du temps" passé au foyer pour prendre conscience des réalités du coût de la vie, cela permettrait peut-être aux jeunes filles de se motiver davantage dans la poursuite des études.

¹⁴ Maïlat M., « *Enfant de famille pauvre : l'épreuve du placement* » In, *Informations Sociales*, N° 79, 1999, pp. 56-63.

Linda, 31 ans, *Primo-stable*

Les éducateurs devraient nous sensibiliser un peu plus sur ce qu'est la vie à l'extérieur, moi je trouve qu'on est trop protégées quand on est au foyer, moi maintenant mais j'en ai parlé avec d'autres anciennes à l'époque où j'étais et c'est ce qu'elles m'ont dit aussi. Je trouve que c'est malheureux pour les filles qui n'ont pas un suivi d'école très sérieux, qu'on ne leur montre pas qu'on ne leur démontre pas par A et par B qu'elles n'y arriveront pas et que quand elles vont être dehors ça va être terrible... Profiter du temps où elles n'ont pas grand-chose à faire pour leur apprendre que l'argent ça ne tombe pas du ciel, il faut le gagner et en plus il faut le gérer et ça au foyer on nous dispense de ces contraintes mais c'est dangereux parce que quand on sort on doit tout apprendre et très vite en plus. On aurait pu nous préparer un peu plus à ça parce qu'on a vite fait de se retrouver interdit à la banque.

Ouarda a eu la sensation que les projets de fin de prise en charge étaient souvent hasardeux et que les éducateurs comptaient un peu trop sur le système de "débrouille". C'est pourquoi elle suggère, elle aussi, une meilleure préparation à la sortie en particulier dans le domaine des démarches administratives.

Ouarda, 29 ans, *Primo-stable*

Ils [*les éducateurs*] n'étaient pas très au clair par rapport au devenir des jeunes filles, donc.. ben des fois il y a des filles qui partaient à la fin de leur mesure et, sans savoir ce qu'elles allaient faire, comme ça quoi, dans la nature, et il n'y avait pas vraiment de projet... Oui les projets étaient pas terribles, alors franchement quand il y en avait c'était pas terrible et sinon il y en avait pas. S'ils sentaient que la fille était assez forte, ben elle se débrouillait. Alors que bon moi je suis arrivée là-bas à 18 ans, mais il y en a qui y sont depuis... enfin qui ont connu que ça ou qui y sont depuis 10-12 ans, et qui savent rien faire, enfin je veux dire qui savent pas faire des démarches parce qu'il y a toujours eu l'éducateur qui était là, qui savent pas remplir des papiers parce qu'on n'a rien à remplir là-bas, des choses comme ça, donc là c'est un peu... je sais pas.. pour faire les courses, évaluer un budget pour la nourriture...

Annie est peut-être un peu plus nuancée sur le rôle de l'argent de poche. Elle reconnaît que cette somme peut être prise comme une "base de gestion", mais celle-ci est "erronée" car elle ne prend pas en considération la gestion budgétaire comme le règlement des factures et le budget alimentaire.

Annie, 30 ans, Navetteuse

On avait notre argent de poche de 400 francs, donc on gérait sur 400 francs. Moi je gère sur 400 francs, 400 francs ça faisait la semaine ! Et alors après c'est moi... parce qu'on était logées, on était nourries, on n'avait pas de problèmes de frais particuliers. C'était vraiment 400 francs d'argent de poche. Donc c'est vrai que c'était une gestion... une base de la gestion ! C'était un peu erroné parce que c'est vrai que les 400 francs ça nous faisait jamais le mois ! Ah oui oui... c'était pour s'acheter des vêtements.. Un vêtement ou deux, toc, c'est fini ! Bon, eh bien on verra le mois prochain ! C'est vrai que c'était pas ça du tout. Le jour où on a des factures à payer, savoir payer ses factures à temps, gérer son budget, faire les courses, savoir qu'on mange trois fois par jour, il faut agir en conséquence ! C'est vrai qu'au *Caligo* ça on s'en occupait pas. Parce qu'on ne pensait pas. On arrivait, hop ! On déposait les affaires, on faisait les andouilles avec les copines, Hop ! c'était "à table", on nous appelait pour manger.

Séverine se souvient avoir été confrontée à des difficultés d'ordre pratique et matériel dans les premiers temps qui ont suivi sa sortie. Savoir remplir une feuille de sécurité sociale, la déclaration d'impôts ou encore apprendre à renouveler une carte d'identité, sont autant de démarches administratives qui, si elles lui avaient été enseignées au cours de son placement, lui auraient facilité sa fin de prise en charge et son entrée dans la vie adulte.

Séverine, 28 ans, Primo-stable

En partant, j'ai commencé à travailler donc j'ai commencé à devenir autonome financièrement. Parce que comme j'ai commencé à travailler, j'ai eu mes premières feuilles de sécu donc j'ai appris à les remplir mais je veux dire ça par contre c'est le truc tout bête, personne n'a appris, m'a appris, je veux dire quand on sort de chez les parents, les parents vous apprennent pas, alors si le foyer vous êtes supposée être indépendante et on vous apprend pas à remplir les papiers administratifs. Aussi, c'est quand je suis partie, non la première année aussi je crois, la feuille d'impôts, ou je venais juste de partir, il y a personne qui m'a appris à la remplir, il a fallu que je me débrouille avec leur livret d'explication, je veux dire, ça par exemple juste avant que les filles s'en aillent leur expliquer qu'il y a des déclarations à faire que les impôts c'est sur telle année que comment il faut faire et ça rien, rien personne m'a expliqué, je veux dire par exemple faire des petits cartons en plastique ou des petits cartons pour que les filles les prennent et pour mettre une explication comment faire refaire sa carte d'identité si on perd sa carte d'identité ou la carte bleue ou même la carte sept sur sept. Quoi je veux dire les filles, certaines filles commençaient à avoir des comptes personnels donc leur expliquer comment faire pour avoir la carte, faire attention aux comptes comment faire si on perdait la carte.

Tous ces témoignages mettent donc en évidence une insuffisance pédagogique face aux réalités de la vie. Si ces jeunes femmes approuvent l'orientation éducative prise par le foyer (qui est de préconiser des aides morales bien plus que les aides matérielles), si elles réfutent l'idée que l'absence de scolarité pourrait être imputée à une carence pédagogique, elles ont en revanche, la conviction qu'un effort éducatif pourrait être entrepris dans le domaine de la préparation à l'autonomie.

Si certaines démarches administratives peuvent être effectuées par les adolescentes avec l'aide d'un éducateur, comme les feuilles de soins, le renouvellement de la carte d'identité ou encore l'ouverture d'un compte en banque, il paraît en revanche inconcevable au sein d'un foyer de recréer l'ensemble de la gestion d'un budget personnel. Les factures telles que l'eau, l'électricité, le téléphone ou les quittances de loyer, les impôts..., sont autant de dépenses qui sont impossibles à mettre en place sur un plan personnel lors d'un placement dans un milieu communautaire. C'est pourquoi certaines adolescentes proposent l'instauration d'une nouvelle étape dans leur prise en charge. Après une période en collectivité, elles auraient souhaité vivre dans un appartement avec l'aide extérieure d'un éducateur. Pour Alexandra cette étape est à différencier de "*l'Appartement*"¹⁵ car même si cette structure se rapproche le plus d'une vie autonome, cela reste une vie en communauté (elles sont quatre) et la gestion du budget se limite à la nourriture, la vêtue et l'hygiène. Ne sont pas comprises dans le budget, toutes les dépenses telles que l'électricité, le téléphone, ou encore un loyer. D'autre part, Alexandra met en évidence l'une des difficultés liée à la fin de prise en charge des jeunes, la recherche de logement en l'absence de caution parentale. Ce passage par un studio cautionné par le foyer permettrait alors à la jeune de sortir du cadre de la protection de l'enfance de manière moins brutale. Avec l'aide d'un éducateur cette transition lui permettrait d'apprendre réellement la gestion d'un budget.

¹⁵ "*L'Appartement*" est l'une des 4 structures du foyer *le Caligo* où vivent 4 adolescentes sans la présence d'éducateur. Pour plus de précision, se reporter à Partie 1, Chapitre 3, 1-2-1- Présentation du foyer par les différentes maisons

Alexandra, 32 ans, Secundo-stable

En fait ce qui serait bien c'est passer quelques mois dans un appartement, tu vois, pas un grand appart mais un petit studio, par exemple passer six mois dans un studio ou même une chambre avec des garanties du foyer, par exemple ils se portent caution, parce que moi bah je n'avais pas de caution parentale donc j'ai vraiment galéré pour avoir mon appart. Donc en fait si t'avais un studio avec la caution du *Caligo* et un éduc qui t'apprenne pendant un moment... qui t'apprenne à gérer avec ton budget, en fait il faudrait beaucoup moins d'aide financière mais par exemple en sortant du foyer il faudrait que tu passes par là et que tu apprennes à payer l'EDF, classer tes papiers, payer le téléphone et pas être dans le rouge le 5 tu vois, pas être dans le rouge parce que t'as craqué sur une paire de chaussures à 500 balles. Je sais pas si c'est possible mais je trouve que ta sortie elle serait beaucoup plus ... douce, parce que c'est vrai y a l'appartement au *Caligo*, donc c'est déjà plus indépendante, t'es déjà plus indépendante mais tu vis quand même sans payer les factures tous les mois, tu gères ta nourriture, mais t'as pas l'EDF ou les impôts à remplir, donc c'est encore pas la réalité.

Pour Ouarda le système des appartements serait surtout un moyen d'apprendre à vivre seule, c'est-à-dire à la fois savoir gérer son budget mais surtout vaincre la solitude. En effet, passer d'un lieu communautaire et entouré d'éducateurs, à l'indépendance solitaire (dans le cas où la jeune femme sort du système de protection sans petit ami ou sans retour en famille) a été vécu très difficilement par Ouarda.

Ouarda, 29 ans, Primo-stable

C'est dommage, parce que par exemple, le foyer où étaient mes sœurs, donc elles passaient d'abord par un foyer type *le Caligo*, où il y avait toujours des éducateurs, enfin le même style et avant de partir elles allaient dans des appartements et là elles avaient un budget, pour la bouffe, pour le médecin, même si elles se faisaient rembourser, mais... apprendre à vivre seule hein, parce que ça aussi c'est... moi je crois que j'ai jamais vécu seule et peut-être que ça s'est pas très bien passé aussi ma première année quand j'étais dans ma chambre parce que j'étais toute seule et que je savais pas ce que c'était. Parce que quand j'étais chez mes parents on était 7, il y avait toujours du monde. Au foyer, ben il y a toujours du monde et j'ai jamais vécu seule, donc ce serait bien qu'il y ait une transition, enfin il manque quelque chose.

Il faut noter tout de même que le foyer *le Caligo* a développé un système d'aide par la création d'un service de suite depuis 1992, service qui existait implicitement depuis la création du *Caligo*. En effet, une assistante sociale spécialement mandatée pour ce service est susceptible d'apporter une aide et un apprentissage dans ce type de demande (recherche de logement, aide financière ponctuelle, récupération des droits sociaux — allocation familiale, R.M.I., allocation adulte handicapé, Assedics —, accompagnement dans les démarches administratives,...). Toutefois, la proposition de créer des appartements de type associatif émane des jeunes femmes qui ont eu recours au service de suite. Il existe donc

un désir des "ex-placées" ayant eu du mal à vivre le passage de la vie en communauté à l'indépendance d'améliorer les conditions de sortie des nouvelles résidentes. Les jeunes femmes qui n'ont pas eu recours au service de suite avaient en effet un entourage familial ou conjugal leur permettant de passer cette période dans de meilleures conditions. A ce propos, il est possible de confronter le motif de sortie exprimé par l'équipe du foyer à partir des dossiers archivés avec leur propre idée sur cette question.

4-3- Le motif de sortie : une idée similaire aux dossiers ?

Lors de l'analyse des dossiers archivés, le motif de sortie des « ex-placées » avait été présenté selon l'acteur à l'initiative de cette fin de prise en charge¹⁶. Cependant, cette information étant recueillie dans les dossiers archivés il s'agissait des raisons évoquées par l'équipe du foyer et non pas par la jeune elle-même. Dans le questionnaire, nous avons donc demandé aux « ex-placées » quel était selon elles, le motif de leur fin de prise en charge et nous avons confronté ces résultats aux données des dossiers archivés.

Tableau 1 : Motif de sortie : confrontation des dossiers archivés et des réponses du questionnaire

		Dossiers archivés					Total
		Fin de prise en charge	Fugue ou contre avis	Renvoi	Autres situations	Ne sait pas	
Questionnaire	Fin de prise en charge	24	3	1	1	0	29
	Fugue ou contre avis	3	8	0	0	0	11
	Renvoi	2	1	9	0	0	12
	Autres situations	3	0	3	4	1	11
	Non indiqué	1	2	1	0	1	5
	Total	33	14	14	5	2	68

Dans l'ensemble, les résultats sont relativement similaires puisque plus des deux tiers (46/68) des « ex-placées » ont répondu le même motif que celui noté dans leurs dossiers. Toutefois, parmi les réponses non concordantes, notons que les orientations vers un autre foyer ont parfois été ressenties comme un renvoi ou comme une fin de prise en charge. Il

¹⁶ Rappel : « Sont regroupées ensemble les jeunes filles sorties du Caligo de leur gré et avec l'accord de l'équipe (fin de prise en charge) ; celles sorties sans le consentement de l'équipe ; celles dont la fin de prise en charge n'a pas été souhaitée par la résidente (renvoi). Enfin, nous avons regroupé ensemble certaines situations dont les notes ne permettaient pas de savoir si la fin de prise en charge était convenue à la fois de l'équipe éducative et de la jeune fille elle-même. Dans ce dernier groupe, on retrouve des retours en famille, le fait d'être enceinte, certaines orientations vers d'autres foyers, une hospitalisation en psychiatrie. » (Partie 1, Chapitre 3, 3-2-• Le motif de sortie)

est probable que l'échec ou au contraire le succès de ces orientations aient influencé leur réponse sur le motif de fin de prise en charge. Les 4 réponses « autres situations » analogues aux deux sources sont des « ex-placées » sorties enceintes ou orientée vers un hôpital psychiatrique. Par ailleurs, observons que certains motifs considérés comme des renvois (2/12) ou comme des fugues ou des sorties contre l'avis de l'équipe du Caligo (3/11) dans les dossiers n'ont pas été vécus comme tels par les « ex-placées » qui ont le plus souvent considéré leur sortie comme une fin de prise en charge à l'amiable. Dans les 3 cas de sortie contre avis de l'équipe du Caligo, il s'agit de jeunes filles sorties pour vivre avec un petit ami. Ce thème sera développé lorsque nous traiterons des trajectoires conjugales.

En d'autres termes, un peu moins d'un tiers des motifs de sorties défini par l'équipe du foyer le Caligo n'ont pas été ressenti *a posteriori*, de la même manière par les « ex-placées ». Il est possible que le temps ait joué dans les réponses mais on peut aussi se demander si cette sortie a été suffisamment discutée entre l'équipe et la jeune.

Conclusion

En guise de conclusion, l'équipe du foyer *le Caligo* a fait le choix de limiter le contrôle social formel afin de favoriser les placements à long terme pour une population d'adolescentes difficiles. D'après les témoignages des jeunes femmes anciennement placées, elles reconnaissent qu'au cours de leur période de placements, leur caractère était particulièrement insoumis au monde adulte. Elles avaient beaucoup de difficulté à écouter et obéir principalement lorsque cela était demandé de manière directive. Néanmoins, un contrôle informel basé sur des recommandations sans "chantage" de sanction, sur une écoute attentive et sur une confiance mutuelle entre éducateurs et résidentes a été perçu par beaucoup d'"ex-placées" comme la qualité principale de ce foyer. Cette méthode pédagogique semble favoriser l'aide morale aux dépens de l'aide matérielle. En effet, la plupart ont mis en avant le soutien moral de l'équipe entraînant pour beaucoup une meilleure estime de soi et une confiance retrouvée envers les adultes. Néanmoins, la liberté engendrée par ce mode éducatif ne permet pas pour autant l'apprentissage de l'autonomie. En effet, certaines "ex-placées" reprochent au foyer *le Caligo* un manque éducatif dans ce domaine. C'est ainsi que la fin de prise en charge d'un certain nombre d'entre elles, a été vécue comme un lâchage après une période de "surprotection". L'argent de poche reçu au

cours du placement associé au fait qu'elles étaient "logées, nourries et blanchies" est alors perçu comme une aisance financière à laquelle elles n'avaient pas accès auparavant et n'auront plus accès par la suite. Le reproche se concentre plus précisément sur l'absence d'apprentissage de la valeur de l'argent et de la gestion budgétaire au cours du placement. De la même manière, l'absence de démarches administratives au cours d'un placement collectif pose également des difficultés quant à la future autonomie de ces jeunes femmes. Enfin le sentiment de solitude engendré par le passage d'un lieu communautaire à l'indépendance souvent sans réseau familial a été particulièrement difficile à vivre. Malgré l'aide du service de suite dès la sortie du placement, certaines jeunes femmes estiment nécessaire de mettre en place un système d'appartements associatifs où la jeune femme vivrait dans les conditions les plus proches de l'indépendance c'est-à-dire, seule avec la gestion totale d'un budget, mais avec l'accompagnement extérieur d'un éducateur. Cette transition permettrait alors aux jeunes filles de préparer leur autonomie dans des conditions plus proches de la réalité.

L'étude du placement au foyer *le Caligo* serait incomplète sans l'étude des trois grands axes pédagogiques adoptés par cette institution, à savoir une déscolarisation ponctuelle tolérée, un maintien du lien familial non obligatoire et enfin, la prise en charge d'un soutien psychologique et psychiatrique au sein du foyer. Ces trois axes, nous l'avons déjà précisé, tiennent compte du public accueilli au foyer *le Caligo*. Ils ne pourraient donc être étudiés autrement qu'en les replaçant dans la trajectoire de vie de chaque jeune femme. Nous avons donc choisi d'étudier ces trois thèmes en considérant les comportements avant, au moment et après le placement au foyer *le Caligo*.

CHAPITRE 2 : ATOUR DE TROIS THEMES QUI INTERROGENT L'EQUIPE DU FOYER

1- Tolérer la déscolarisation

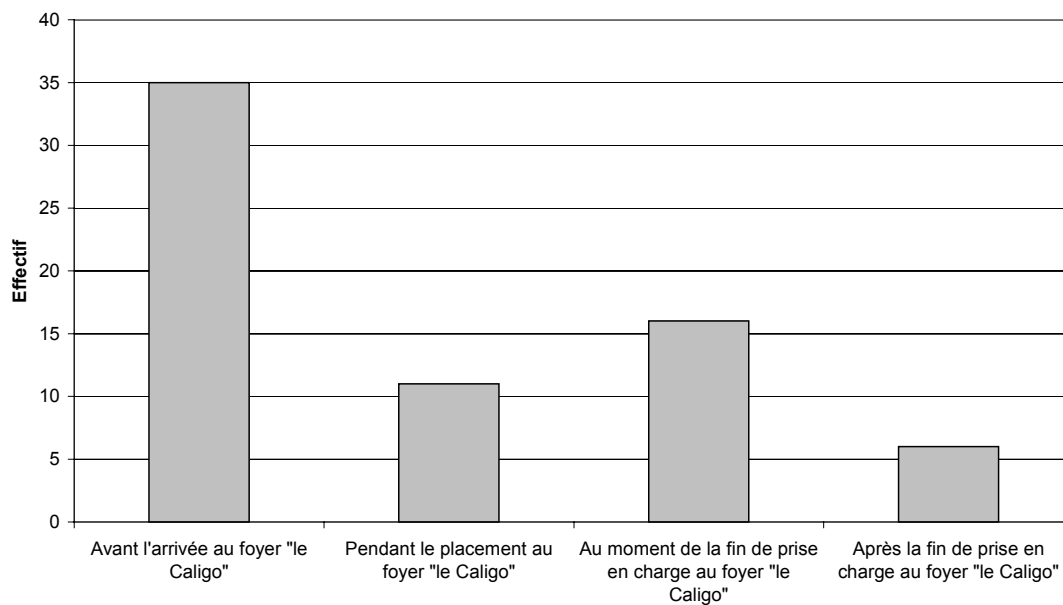
Accepter d'accueillir des adolescentes qui ne soient pas impliquées dans une démarche de scolarité ou de formation fait partie du projet pédagogique dans le sens où le foyer le *Caligo* souhaite définir son accueil par la notion de tolérance. Rappelons que l'analyse des 136 dossiers archivés a permis d'*estimer* le niveau scolaire des adolescentes à leur arrivée au foyer le *Caligo*¹, même si les données recueillies ne permettaient pas de reprendre le parcours scolaire précis de chaque individu. Ainsi, nous avons observé que la grande majorité de ces adolescentes ont d'importantes difficultés scolaires qui entraînent une situation d'exclusion à l'égard du système de formation. En effet, près de 65% des adolescentes accueillies entre 1982 et 1996 au foyer le *Caligo* avaient au moins deux années de retard scolaire. Une part importante aurait dû relever de l'éducation spécialisée plutôt que de l'éducation ordinaire, mais soit l'orientation ne s'est pas faite à temps pour des raisons que nous ignorons, soit leur arrivée en France a été très tardive. Certaines adolescentes sont effectivement en échec scolaire depuis les premières années de primaire. Dans un premier temps nous précisons comment se passait la scolarisation ou la déscolarisation lors du placement des jeunes filles au foyer le *Caligo*. Qu'ont-elles pensé de ce choix pédagogique ? Puis, nous mettrons en évidence la difficulté pour la majeure partie de ces jeunes femmes de continuer les études au-delà de la prise en charge en foyer bien que cela soit tout de même possible.

¹ Cf. Partie 1- Chapitre 3 : 3-2- Les jeunes filles du *Caligo*. Le niveau de scolarité.

1-1- Age et motif de la rupture scolaire

Les jeunes filles accueillies au foyer le *Caligo* ont entre 15 et 21 ans et, nous l'avons vu, la plupart arrivent au foyer avec d'importants retards scolaires. A partir du questionnaire passé auprès de 68 anciennes, nous avons pu observer que la déscolarisation touchait la moitié (35/68) des jeunes filles avant même qu'elles soient placées au foyer le *Caligo* (voir graphique 1). Onze autres ont arrêté au cours du placement. En d'autres termes, la déscolarisation est bien l'une des spécificités des adolescentes accueillies au foyer le *Caligo*.

**Graphique 1 : Moment de l'arrêt de la scolarité.
Point de repère le placement au foyer le *Caligo* (n=68)**



Source : questionnaire sur le devenir des "ex-placées" du foyer "le

Le questionnaire nous permet d'autre part, de connaître l'âge de l'arrêt de la scolarité (cf. tableau 1). Plus des trois quarts des jeunes femmes n'étaient plus scolarisées à l'âge de la majorité et il est fort intéressant d'observer que l'âge maximum de la scolarisation des jeunes filles correspond à la limite d'âge de la protection de l'enfance et des jeunes majeures (21 ans). Nous pouvons toutefois remarquer que trois d'entre elles étaient toujours scolarisées au moment de la passation du questionnaire. Elles avaient 22, 26 et 27 ans, néanmoins ces cas sont exceptionnels.

Tableau 1: Age d'arrêt de la scolarité parmi les jeunes femmes questionnées

AGE D'ARRET	Effectif	Proportion cumulée
13 ans	3	4 %
14 ans	3	9 %
15 ans	13	28 %
16 ans	11	44 %
17 ans	7	54 %
18 ans	17	79 %
19 ans	5	87 %
20 ans	2	90 %
21 ans	4	96 %
Toujours scolarisées*	3	////
Total	68	

* ces 3 jeunes femmes avaient 22, 26 et 27 ans au moment de la passation du questionnaire et étaient scolarisées respectivement en 1^{ère} année de BTS, 1^{ère} année de DEUG et 1^{ère} année de BEP

Lecture : 11 jeunes femmes questionnées ont arrêté la scolarité à 16 ans.

A 17 ans, 54 % d'entre elles avaient cessé l'école.

Si nos données ne nous permettent pas de faire le lien entre l'échec scolaire et les origines sociales et familiales des adolescentes, toutes les études sur les sorties précoces du système scolaire mettent en évidence l'influence de l'origine sociale sur l'échec scolaire. Ainsi, les jeunes originaires des classes sociales défavorisées, de familles monoparentales ou recomposées et de fratries nombreuses auront plus de risque de sortir précocement du système scolaire que les autres². Or, à partir des 136 dossiers archivés qui composent la population des

² Bauer D., Dubéchet P., "A la sortie de l'école. Les jeunes sans qualification déjà résignés ?" In *Consommation et Modes de vie, CREDOC*, N° 42, septembre octobre 1989, 4 p.

Caille J.-P., "Qui sort sans qualification du système éducatif ?", *Note d'information* 99-30, Ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie, août 1999, 6 p.

"ex-placées" que nous étudions, il a été possible de définir quelques caractéristiques des familles dont ces jeunes filles sont originaires. Ainsi, malgré la difficulté d'obtenir une information systématique sur la situation professionnelle du père (il s'agit d'une population où il est ordinaire que le père soit absent), il a été mis en évidence que les adolescentes accueillies au foyer le *Caligo* provenaient de familles socialement défavorisées, avec un grand nombre de parents au chômage ou inactifs. De plus, deux tiers des adolescentes avaient des parents séparés. A cela s'ajoutent les 18% d'adolescentes qui ont connu le décès d'au moins l'un des deux parents avant même leur arrivée au foyer le *Caligo*. A titre indicatif, dans la population française, en 1994, les jeunes de 15-17 ans étaient 73,8% à vivre avec leurs deux parents³. Enfin, elles sont originaires de fratries nombreuses principalement agrandies par la "demie-fratrie"⁴. En d'autres termes, en acceptant des adolescentes déscolarisées, le foyer le *Caligo* ne fait que tenir compte des caractéristiques sociales et familiales de cette population. D'autre part, la plupart de ces adolescentes sont placées suite à des maltraitances familiales importantes qui viennent « s'ajouter » aux caractéristiques générales des populations en risque de ruptures scolaires. En effet, comme le soulignent C. Safon et P. Tap, d'après une étude sur l'estime de soi, l'identification et le niveau d'aspiration chez l'adolescent « cas social »⁵ placé en institution, *« les filles "cas sociaux" présentent des images plutôt négatives ou moyennes (sauf pour l'image de soi à venir), un bas niveau d'aspiration et un rejet des identifications parentales, au profit des sœurs et des petits amis. La crise psychologique prend chez elles un caractère conscient et "dépressif". Les difficultés relationnelles avec la mère pourraient expliquer en particulier la baisse de l'image sociale de soi via la mère, le refus de s'identifier à celle-ci. La tendance de l'adolescente "cas social" à valoriser l'avenir apparaît comme une*

Chausseron C., "Le devenir des jeunes qui ont quitté le système éducatif après avoir passé moins de sept ans dans le second degré", *Note d'information* 99-18, Ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie, Juin 1999, 5 p.

Rochex J.-Y., "Difficultés et réussites scolaires", In *Panoramiques*, Les jeunes en difficultés, dirigé par P. Duret et A. Guy, N° 26, 3^{ème} trimestre, 1996, pp. 97-102.

³ Villeneuve-Gokalp, C., « La double famille des enfants de parents séparés », *op. cit.*, pp.9-35

⁴ Cf. Partie 1- Chapitre 3 : 3- Présentation de la population à partir des dossiers archivés

⁵ Adolescents « cas sociaux » : « Selon le définition de Lacapère (1985), les cas sociaux sont des adolescents :
-dont les familles, pour des raisons financières, morales, sociales, ne peuvent pas ou ne veulent plus prendre soin ;

- qui ont été victimes de mauvais traitements et pour lesquels le juge prononce une mesure de retrait de la famille ;

- délinquants pour lesquels le juge décide d'un placement éducatif dans un établissement à caractère social » ;
Safon C., Tap P., « Estime de soi, identification et niveau d'aspiration chez l'adolescent placé en institution », In Actes du Colloque International, *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale*, Paris, 31 mai – 1^{er} juin 1989, CTNERHI, p. 247.

*compensation irréaliste, si l'on tient compte de sa difficulté à assumer un haut niveau d'aspiration. »*⁶

En d'autres termes, les adversités du passé provoquent chez ces jeunes filles des blocages qui se traduisent soit par le refus de tout projet d'avenir soit, comme l'expliquent C. Safon et P. Tap, par des projets qu'elles n'atteindront jamais et qui risquent de les entraîner un peu plus dans une situation d'échec en général et d'échec scolaire en particulier⁷.

De plus, comme le souligne le comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, « *la rupture scolaire même lorsqu'elle est en apparence une décision prise par l'adolescent, vient en effet toujours à l'issue d'un parcours douloureux dans l'institution scolaire. Son enchaînement est connu : mauvais résultats scolaires, conflit avec les enseignants, absentéisme grandissant, conflit avec l'administration, renforcement de l'opposition à l'école, menaces d'exclusion temporaire, conduites d'échecs, exclusion ou abandon* »⁸ L'adolescent qui sort précocement du système scolaire cherche donc souvent à anticiper l'exclusion et a souvent l'objectif de « *repartir sur des bases saines : trouver un travail, changer d'école, changer d'environnement, devenir autonome* »⁹. Les jeunes filles anciennement placées au foyer le *Caligo* ne sont certainement pas indemnes de cet enchaînement d'exclusion, il paraissait néanmoins intéressant de les interroger sur leur avis face à cette rupture scolaire (Tableau 2). Ainsi, nous avons posé la question sur le motif principal de l'arrêt de la scolarité. Parmi celles qui se sont déscolarisées le plus précocement, les problèmes familiaux sont cités comme deuxième cause de rupture scolaire.

⁶ Safon C., Tap P., « Estime de soi, identification et niveau d'aspiration chez l'adolescent placé en institution », *op. cit.*, p. 253.

⁷ Cette tendance à « l'exagération sociale » a aussi été observée chez les « récents » sans domiciles fixes. « *Fantasizing occurred most frequently among those who still envision a future; it occurred least often among those individuals who appeared acclimated to street life and tended to embrace one or more street identities.* » : Snow D., Anderson L., "Identity Work among the Homeless: The Verbal Construction and Avowal of Personal Identities", *American Journal of Sociology*, vol. 92, n° 6, 1987, p. 1362.

⁸ Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, *L'insertion des adolescents en difficulté*, Rapport d'évaluation, Commissariat général du plan, La documentation française, février 1993, Paris, pp 101-102.

⁹ Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, *L'insertion des adolescents en difficulté*, *op. cit.* p. 102.

Tableau 2: Motifs d'arrêt de la scolarité selon l'âge de l'arrêt

MOTIF D'ARRET	Arrêt avant 17 ans révolus	Arrêt entre 18 et 21 ans	Total	Age moyen arrêt
Désintérêt	14	7	21	16.3 ans
Pour travailler ou gagner de l'argent	5	15	20	18.4 ans
<i>Dont - fin de prise en charge ASE – PJJ.</i>		6	6	19.5 ans
<i>- fin d'un cycle scolaire</i>		3	3	18.7 ans
Problèmes familiaux	11	2	13	15.6 ans
Problèmes de santé	3	1	4	17.3 ans
Echec scolaire, renvoi, mauvaise orientation	2	3	5	17.2 ans
"Vie difficile en foyer"	2	0	2	14.5 ans
Total	37	28	65	16.9 ans

Lecture : parmi les 65 jeunes femmes questionnées et ayant arrêté la scolarité, 37 ont arrêté avant l'âge de la majorité et parmi elles, 11 expliquaient cet arrêt à cause de problèmes familiaux.

Deux études sur le plan national ont mis en évidence les motifs de l'arrêt de la scolarisation dans le cas de sorties précoces du système scolaire ; l'étude du CREDOC en 1989¹⁰, ainsi que l'enquête insertion de la Direction de la programmation et du développement, effectuée tous les ans depuis 1993 et étudiée par C. Chausseron.¹¹ Il est difficile de comparer ces motifs à ceux des "ex-placées" du foyer le *Caligo* d'une part car nous avons demandé uniquement la cause principale (l'étude de C. Chausseron prend en compte plusieurs causes pour un même individu) d'autre part, le vécu de ces jeunes filles était trop spécifique pour ne garder que les motifs liés aux grandes enquêtes. Nous serions très probablement passé à côté des véritables raisons. Toutefois, nous pouvons noter l'importance dans notre étude des raisons liées au manque d'intérêt, motif étudié dans l'étude du CREDOC - mais dont l'importance est moindre que dans notre étude- et absent de l'étude de C. Chausseron.

¹⁰ Bauer D., Dubéchet P., *Les moins de vingt ans sans qualification. Conditions de vie et attitudes vis-à-vis des dispositifs d'insertion*, Les rapports du CREDOC, n° 59, avril 89.

¹¹ **Les principales raisons avancées par les élèves pour l'arrêt de leurs études (%)**

Pour quelles raisons avez-vous arrêté vos études ?	Oui	Non	N. R.	Total
Vous deviez travailler tout de suite pour gagner votre vie	37.4	50.5	12.1	100.0
Vous estimiez que le système scolaire ne pouvait plus rien vous apporter	23.3	64.6	12.1	100.0
On vous a proposé une orientation qui ne vous plaisait pas	18.6	69.3	12.1	100.0
Vous estimiez avoir atteint un niveau suffisant	13.5	74.4	12.1	100.0
Vous vouliez interrompre vos études momentanément	12.0	75.9	12.1	100.0

Source: Enquête insertion du panel. Direction de la programmation et du développement, Chausseron C., *op. cit.* p. 5.

Champ: Elèves du panel 1989 sortis du système éducatif après avoir effectué au maximum six ans d'études secondaires.

En effet, parmi les 65 "ex-placées" non-scolarisées et enquêtées par questionnaire, près d'une sur trois a avancé la raison du manque d'intérêt pour les études afin d'expliquer sa sortie précoce du système scolaire. Ce sont les jeunes femmes sorties le plus précocement du système scolaire qui avancent ce type de raison. A l'inverse, rares sont les jeunes femmes à avoir justifié leur sortie par un sentiment d'exclusion du système scolaire. L'étude du CREDOC sur les jeunes sans qualification montre au contraire qu'une "*majorité des jeunes interrogés ne justifient pas une sortie précoce du système scolaire par un désintérêt vis-à-vis de ce qu'ils apprenaient [... mais] plutôt par un sentiment assez fort d'avoir été exclu à 16 ans en raison de la limite d'âge ou simplement exclu de filière de formation professionnelle*"¹². De plus, les jeunes filles sorties entre 18 et 21 ans expliquent majoritairement leur arrêt de la scolarité par un désir ou un besoin de gagner de l'argent. Ce motif se retrouve d'ailleurs de façon importante dans l'étude de C. Chausseron.

Il faut aussi noter que parmi ces dernières, six expliquent l'arrêt de leur scolarité par leur fin de prise en charge de la protection de l'enfance. En effet, entre 21 et 25 ans, il existe un "vide" de la protection d'aide sociale qui peut pénaliser les jeunes en rupture avec leur entourage familial : la protection de l'enfance et des jeunes majeurs se limite à 21 ans alors que le revenu minimum d'insertion ne débute qu'à partir de 25 ans¹³. Dans ce cas la poursuite des études est particulièrement difficile comme l'explique Ouarda qui à 21 ans, préparait son baccalauréat mais qui, sans aide de l'Etat, s'est retrouvée en situation d'échec scolaire.

¹² Bauer D., Dubechot P., « A la sortie de l'école. Les jeunes sans qualification déjà résignés ? », *Consommation et modes de vie*, Credoc, N° 42, septembre-octobre 1989, p. 3.

¹³ Il est possible de bénéficier du RMI avant 25 ans uniquement si l'individu est parent d'au moins un enfant. De plus, il existe quelques mesures concernant les jeunes entre 21 ans et 25 ans comme le remboursement de la carte orange ou le fond d'aide aux jeunes (FAJ) mais le montant maximum de cette aide (4000 francs par an) ne permet pas de subvenir aux besoins quotidiens.

Ouarda, 29 ans Primo-stable

Alors je suis partie en janvier donc, puisque j'ai eu 21 ans en janvier, j'étais en terminale. Alors là... il fallait que je me débrouille. Donc j'avais travaillé en juillet-août dans un centre aéré, et puis j'avais proposé, enfin à Dupond [*Directeur du foyer le Caligo*], s'il pouvait... que je puisse aller dans une chambre, habiter dans une chambre dès septembre pour m'habituer et puis que eux me payent la moitié de mon loyer et puis mon repas et tout ça quoi. Donc ça a marché comme ça. J'ai eu une chambre à M., et donc ils me payaient mon loyer ou la moitié, enfin peut-être mon loyer, je sais plus, et puis j'avais de l'argent pour la bouffe, enfin ma vêtue, tout ça, jusqu'à mes 21 ans. Et j'allais au lycée. Et après alors là ça s'est mal passé quoi. Parce qu'il fallait... j'ai pas pu aller au lycée et bosser pour payer mon loyer, donc ma terminale, j'y suis pas allée beaucoup, j'ai pas mal déprimé. Et puis... voilà quoi. C'était pas terrible, terrible. C'était pas une bonne.. j'en voulais un peu au foyer, enfin j'en voulais même... oui j'en voulais bien au foyer parce que... enfin je comprenais pas, comme j'étais au lycée, en terminale, enfin je comprenais pas pourquoi ils m'avaient pas gardée au moins jusqu'au mois de juin pour que je puisse finir mon année scolaire. Et donc ils disaient qu'ils pouvaient pas et puis en même temps je voyais que de temps en temps il y avait des anciennes qui avaient plus de 21 ans qui revenaient pour quelque temps quand elles allaient mal quoi. Donc bon j'ai pas trop... J'en veux pas spécialement aux éducateurs mais au système, à ce système qui dit qu'à 21 ans la prise en charge s'arrête. Quand il y a un projet, quand il y a quelque chose de sérieux, enfin, de janvier à juin c'est pas si long que ça quoi. Si c'est pour se retrouver... enfin je sais pas, moi je pense qu'en plus 21 ans on est trop jeune pour avoir le RMI, ou je ne sais pas s'il y avait le RMI à cette époque, mais il y avait une aide, mais c'était pour les 26 ans, j'étais pas... je pouvais pas m'inscrire au chômage parce que j'étais à l'école, je pouvais pas avoir de bourse d'étudiante parce que j'étais au lycée et pas dans une Fac, j'avais rien du tout. Donc il fallait que je me débrouille toute seule. J'ai essayé d'avoir une aide mais j'ai pas pu en avoir. Ou alors le système est mal fait, pour des gens qui sont encore... les jeunes majeures... donc voilà, c'était assez dur, une année assez dure oui. Une année, même une année et demie. Finalement ben j'ai loupé mon Bac !

Ouarda soulève ici un problème de dysfonctionnement du système des solidarités institutionnelles pour la tranche d'âge 21 à 25 ans. En effet, seules quelques aides ponctuelles comme le fond d'aide aux jeunes (FAJ)¹⁴ ou le remboursement de la carte orange peuvent apporter un soutien à un jeune sans ressource¹⁵. D'autre part, les bourses scolaires qui sont fonction des revenus des parents ne permettent pas au jeune, à la fois de se loger et de subvenir à ses besoins pendant la durée de sa scolarité¹⁶. Comment dans ces situations précises, parvenir au maintien de la scolarité d'une jeune femme démunie de solidarités

¹⁴ « La loi du 29 décembre 1989 et le décret n°90-662 du 26 juillet 1990 ont institué les fonds d'aide aux jeunes (FAJ). La Loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi relative au RMI, n'a pas modifié l'âge d'ouverture du droit au RMI, fixé à 25 ans, traduisant ainsi la volonté d'insérer les plus jeunes d'abord par la formation et par l'emploi. Cependant certains jeunes de la tranche d'âge 18-25 ans se trouvent dans un extrême dénuement, soit parce que, trop perturbés, ils ne peuvent accéder à une phase de formation ou d'emploi, soit à cause du temps de latence entre deux mesures, soit enfin pour des circonstances exceptionnelles ou accidentelles liées à la santé par exemple. La généralisation des FAJ, à partir de 1993, permet à tout jeune en difficultés financières et sociales importantes de bénéficier d'une aide d'appoint de courte durée dès lors qu'il est engagé dans une démarche d'insertion. En outre, pour les jeunes en difficultés particulièrement grandes, cette aide peut être étendue à une période plus importante, les fonds finançant par ailleurs la construction progressive, à tous petits pas, de la démarche d'insertion et le suivi par un travailleur social particulièrement compétent. » Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, *L'insertion des adolescents en difficulté*, op. cit., 374 p.

¹⁵ Pour plus de détails sur les aides sociales apportées aux jeunes en difficultés, se reporter au chapitre « Les dispositifs mis en place pour l'insertion des jeunes en difficultés », op. cit. pp. 113-201.

¹⁶ Sur les bourses dans l'enseignement secondaire, voir Gissot C., Insee, et Héran F., Ined, "Les dépenses d'éducation des familles en 1991-1992", *INSEE Première*, n° 261, Juin 1993, 4 p.

familiales ? La question reste pour l'instant sans réponse. En d'autres termes, le placement au foyer le *Caligo* représenterait pour les adolescentes qui n'ont plus de soutien familial, leur dernière chance matérielle de poursuivre des études avant leur indépendance. Toutefois, comme nous venons de l'observer une part importante d'entre elles étaient en rupture scolaire avant leur arrivée au foyer le *Caligo* et de manière plus générale, rares sont celles qui ont pu profiter du passage au foyer le *Caligo* pour poursuivre ou reprendre une scolarité. A partir des entretiens auprès des « ex-placées » nous avons tenté de comprendre leurs attitudes face à la scolarité au cours du placement. Pourquoi n'ont-elles pas poursuivi ? Quel était le rôle des éducateurs face à la scolarité des jeunes filles ? Enfin quel est leur sentiment actuel à ce sujet ?

1-2- La déscolarisation au «Caligo» : un regret plus qu'une limite éducative

Pour comprendre la déscolarisation des jeunes filles placées au foyer le *Caligo*, il faut prendre en compte plusieurs paramètres. Tout d'abord, comme nous l'avons observé, les adolescentes accueillies au foyer le *Caligo* ont en majorité au moins deux années de retard scolaire, ce qui a favorisé l'abandon précoce des études. D'autre part, la plupart des caractéristiques des familles dont elles sont issues (milieu défavorisé, fratrie nombreuse, famille monoparentale ou recomposée,...) sont autant de facteurs de risques de déscolarisation précoce. Enfin, les adversités vécues dans le milieu familial ou institutionnel telles que les maltraitances sexuelles, physiques ou morales mais aussi les ruptures liées à la séparation ou au décès des parents, les successions de placements familiaux ou institutionnels, rendent le maintien scolaire difficile. La déscolarisation est souvent engendrée par une inadaptation au système scolaire, elle entraîne donc un nouveau sentiment d'exclusion. Afin d'éviter de nouvelles ruptures, le foyer le *Caligo* a donc fait le choix d'accepter des adolescentes qui ne sont plus dans une démarche de scolarité. Il est toutefois noté dans le projet pédagogique que « *même s'il est admis pendant certaines périodes que la jeune ne soit pas impliquée dans une démarche de scolarité ou d'apprentissage, [l'équipe s'applique] à collaborer avec des organismes spécialisés pour des populations en rupture scolaire* »¹⁷. Il paraît donc intéressant d'avoir la perception des jeunes femmes "ex-placées" sur cette optique pédagogique. En d'autres termes, le fait d'accepter la déscolarisation ne risque-t-il pas de démotiver les adolescentes déjà en échec scolaire ? Ont-elles des reproches à formuler sur ce type de pratique ?

Seule Pauline, sur les trente entretiens réalisés, estime qu'elle aurait pu être un peu plus poussée par les éducateurs et que cela l'aurait motivée pour reprendre les cours. Actuellement, ses seuls regrets se tournent sur ce manque d'acquis scolaires.

¹⁷ Projet pédagogique, Octobre 1996.

Pauline, 27 ans, Primo-mobile

-Q : *Est-ce que tu aurais aimé à l'époque qu'ils te poussent plus pour les études ?*

-R : Peut être oui quand même, parce que là maintenant, j'ai presque 28 ans et je ne sais pas faire les divisions. Donc j'ai vraiment eu des problèmes scolaires.

-Q : *Et crois-tu que si on t'avait poussée à cette époque, tu aurais réagi ?*

-R : Oui je pense parce que quand je le veux, je le peux parce que je peux avoir de la volonté quand même seulement il faut que ça me vienne là-dedans. Là c'est pareil il faudrait que j'apprenne mon code mais c'est, j'y arrive pas, j'ai le livre là, j'ai que ça à apprendre mais c'est pas ça que j'ai pour l'instant dans la tête.

Elle n'est pas la seule à avoir des regrets mais les autres jeunes femmes s'en veulent à elles-mêmes et non pas à un manque de "professionnalisme" de la part des éducateurs. A la question « *auriez-vous préféré que les éducateurs vous poussent plus ?* », question posée systématiquement si la jeune femme évoquait un sentiment de regret face à son parcours scolaire, les réponses sont souvent les mêmes. Ainsi, Haïza a mis fin à sa scolarité et du même coup à son placement peu de temps après sa majorité, afin de suivre son petit ami. Près de quinze années après sa sortie, elle considère que cet acte était une erreur personnelle mais qu'elle en est la seule responsable, les éducateurs l'avaient avertie. Elle regrette actuellement de n'avoir pas plus profité de l'opportunité matérielle du passage au foyer le *Caligo* pour se construire un avenir plus solide, basé sur une scolarité plus sérieuse. Toutefois, elle tente avec du recul d'expliquer comment tout type de conseils provenant de l'équipe éducative était systématiquement rejeté. Ces conduites de refus et d'imperméabilité face aux recommandations du monde adulte sont un comportement particulièrement lié à l'âge de l'adolescence. Dans une étude sur les adolescents, J. Burstin montre comment certains « *rejettent l'expérience de leurs aînés, celle-ci, affirment-ils [les adolescents en question], présente peu d'intérêt pour eux, parce qu'ils ont une tout autre vision des choses. Aussi réclament-ils le droit de faire eux-mêmes l'apprentissage de la vie.* »¹⁸

¹⁸ Burstin J. Dr, *L'adolescent et son insertion dans le monde des adultes, aspects biologiques, personnels et sociaux*, Toulouse, Erès, 1988, p. 118.

Haïza, 32 ans, Primo-stable

-R : Je suis partie, je ne suis pas bien partie, j'aurais quand même voulu rester continuer mes études j'aurais peut-être pris un autre chemin, c'est le regret d'aujourd'hui parce que je vois le parcours, j'essaye de le retracer et puis je me dis tiens à ce moment-là il y a eu ça et je n'aurais pas dû faire ça. Il y a quelque chose un obstacle qui, qui, et c'est de ma faute en fait c'est moi qui crée ça mais on ne peut pas le savoir à l'avance comment ça toucherait. On a pris la mauvaise décision sur le coup... oui, on est sûre de soi, c'est la bonne décision mais avec le recul on se dit non, c'était la mauvaise décision que j'ai prise et malheureusement on ne connaît pas le futur, c'est comme ça.

-Q : *Est-ce que les éducateurs vous conseillaient, est-ce que là par exemple, ils vous ont dit vous êtes en train de prendre une mauvaise décision ?*

-R : Oh la la oui, bien sûr que oui ! Oui ! De toute façon, ils n'ont même pas le temps de me le dire qu'on a déjà pris le mauvais chemin ça y est, c'est fini quoi, on va trop vite, on va trop vite ou alors on est bouchée vous savez même aujourd'hui je serais incapable de vous dire ce qu'ils m'ont dit et ce qu'ils ne m'ont pas dit. Oui, pour moi j'avais raison point final. Ce qu'ils disaient eux, ils n'ont pas raison. Alors des fois c'est vrai on est un peu rebelle on se dit, quand ils parlaient des factures, je disais "oh n'importe quoi, vous ne parlez que de ça. Ecoutez, vous travaillez, vous avez un salaire, vous avez des factures, vous les payez, il n'y a pas de problèmes." "C'est ça vous allez voir et tout ça", mais ça on ne peut pas le savoir quand on n'a pas mais maintenant je le sais. Et je peux vous dire que ces paroles-là je ne les ai jamais oubliées, jamais malgré que on me les a dites et ça fait des années, des années. Il y a des mots quand même qui restent et c'est resté, c'est vraiment gravé dans ma mémoire. Maintenant je le sais, je sais que c'est tellement dur et que la vie c'est une bataille de chaque instant, c'est une bataille donc on s'accroche vous savez, après on se dit c'est vrai ce qu'on nous dit c'était vrai en fin de compte on n'a pas voulu croire mais effectivement c'est la vérité.

En ce qui concerne les regrets face à la déscolarisation au cours du placement au foyer le *Caligo*, les témoignages sont étonnement similaires. Ainsi comme pour Haïza, Cynthia, Marie, Stéphanie et Ludivine ont le souvenir que les éducateurs tentaient de les pousser dans ce domaine, sans pour autant qu'il y ait eu un "chantage" de l'ordre de la sanction au cas où elles se déscolariseraient. Elles se souviennent, par ailleurs, de leur caractère "têtu" et impulsif qui les empêchait de maintenir une scolarité. Comme l'exprime Ludivine, elles n'étaient pas prêtes.

Cynthia, 23 ans, Primo-mobile : Ah ils m'ont poussée, ils m'ont poussée, je peux pas dire le contraire. Ils m'ont poussée. Ils m'ont dit... pas fait du chantage mais ils m'ont poussée. Ils m'ont dit "Cynthia écoutes, tu es quand même raisonnable, tu comprends, tu as l'âge de comprendre, tu es capable à l'école" parce que eux aussi le savaient que j'étais capable à l'école, que je pouvais faire ce que je voulais à l'école, et ils m'ont poussée, mais c'est moi qui étais obstinée, qui voulais rien savoir de ça quoi, j'étais dans le truc.. je voulais faire ce que je voulais ! C'était ça, je voulais faire ce que je voulais.

Marie, 26 ans, Institutionnelle : On m'avait inscrit dans une école de secrétariat je crois ou de comptabilité je ne sais plus où j'ai jamais mis les pieds où je passais mes après-midi aux Halles en fait donc je rentrais dans des états, je me souviens Jean [*le directeur du foyer*] il était pas content et puis ils étaient tous déçus quand même parce que je gâchais tout, mais à cette époque j'en faisais qu'à ma tête.

Stéphanie, 26 ans, Secundo-mobile. : Même Nicole [*éducatrice*] elle me disait « tu vas pas arrêter la coiffure et tout », non ça ne me disait plus rien. C'est des coups de tête, de toute façon tous les trucs que j'ai fait ça vient des coups de tête.

Ludivine, 27 ans, Primo-stable : Je me rends compte que les avertissements, les conseils qu'elle [*éducatrice*] me donnait finalement ils étaient bons et que c'est dommage mais bon je veux dire que je m'en veux pas non plus j'étais pas prête.

Il n'en reste pas moins vrai que plusieurs années après, cette déscolarisation est vécue comme un échec. A la question générale et posée en fin d'entretien, "quels conseils donneriez-vous aux jeunes filles actuellement placées au foyer le *Caligo* ?", 20 des 22 jeunes femmes qui ont émis des recommandations, ont évoqué l'importance "*d'aller à l'école*", de "*faire des études*", en "*profitant un peu des avantages qu'elles ont*", que "*si elles sont à l'école de pousser au maximum d'aller loin parce qu'il n'y a pas de travail*", "*de bien suivre leurs études*"... Il s'agit du conseil le plus fréquemment évoqué, loin devant le deuxième conseil qui porte sur l'importance "*d'écouter les autres*", "*d'écouter un peu plus les éducateurs*", "*de suivre les conseils des autres*", qui a été évoqué par neuf d'entre elles. Et enfin de "*faire attention à leurs fréquentations*", qu'elles "*évitent de fréquenter des mauvaises relations*", qu'elles "*réduisent leurs sorties et qu'elles fassent attention à leurs relations*", conseil émis par cinq "*ex-placées*".

L'ampleur des conseils concernant l'importance de suivre des études, même si ceux-ci étaient destinés aux jeunes filles et non pas aux éducateurs, pose tout de même question sur les limites de ce type d'éducation.

En effet, la fin de prise en charge marque de manière irréversible l'entrée de la jeune fille dans la vie adulte si celle-ci n'a pas les moyens de retourner chez ses parents et, nous le verrons par la suite, cela est le cas très souvent. Or de nombreux travaux tels que ceux de C.

Villeneuve-Gokalp¹⁹, O. Galland²⁰, M. Delage²¹ ont montré que pour les jeunes en général, l'entrée dans la vie adulte était "*une notion aux contours incertains*"²². D'ailleurs, si autrefois la séparation d'avec les parents, l'accès à un emploi et le mariage étaient trois phénomènes qui se produisaient simultanément, aujourd'hui cela n'est plus le cas, ce qui rend ce passage beaucoup plus long avec parfois des allers et retours. Dans le cas des jeunes filles du «*Caligo*» tout se passe comme si pour partir dans de bonnes conditions, il fallait encore aujourd'hui que ces trois phénomènes soient réunis. Nous développerons amplement ce thème lorsque nous étudierons les premières années après la fin de prise en charge des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*. Dans ces conditions, il semble donc nécessaire d'éviter au maximum la déscolarisation au cours du placement au foyer le *Caligo*, c'est-à-dire entre 15 et 21 ans. Si, comme en ont témoigné les jeunes femmes, le type d'éducation basé sur la notion d'un cadre souple semble être une bonne attitude à adopter pour répondre aux comportements liés à l'adolescence difficile, il paraît nécessaire de réfléchir à de nouvelles pistes de travail pour réussir à diminuer la déscolarisation au cours du placement. Déscolarisation qui peut être stigmatisante à l'extérieur du foyer mais qui par sa fréquence au sein du groupe de pairs, tend à se normaliser.

La mise en place en 1994, d'un poste de soutien scolaire au sein du foyer semble être un élément moteur. En effet, la présence de plus en plus régulière de la personne en charge de ce poste a permis de créer une dynamique intéressante auprès des adolescentes déscolarisées. D'une part, les jeunes filles scolarisées peuvent avoir à leur disposition une personne pour les aider dans leurs devoirs ou dans la préparation d'un diplôme. D'autre part, les jeunes filles déscolarisées, par effet d'imitation vis-à-vis des adolescentes scolarisées peuvent demander de l'aide à cette personne dans les démarches pour s'inscrire dans une école mais aussi pour une remise à niveau, un conseil d'orientation... Ces démarches peuvent se faire par le biais de la PAIO (Permanence d'accueil, d'information et d'orientation) mais celle-ci étant extérieure au foyer, ces démarches devenaient peut-être plus difficiles à mettre en place et plus stigmatisantes. Le rôle principal de la responsable du soutien scolaire est de redonner confiance à des jeunes filles ayant des retards scolaires importants car, rappelons-le, l'étude des 136 dossiers archivés avait permis d'estimer que plus de la moitié des adolescentes avaient au moins trois années de retard scolaire à leur

¹⁹ Villeneuve-Gokalp C., "Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe", In *Economie et statistique* n° 304-305, 1997, pp. 149-162.

²⁰ Galland O., *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie*, Paris, Armand Colin, 1991, 231 p.

²¹ Delage M., "L'entrée dans la vie adulte, quand parents et enfants se séparent" In *Un nouvel âge de la vie : le temps de la postadolescence*, sous la direction de Poilpot M.-P., Toulouse, Erès, 1999, pp. 51-82.

²² Galland O., "L'entrée des jeunes dans la vie adulte", in : *Problèmes politiques et sociaux*. N°794, 1997, p. 7.

arrivée au foyer le *Caligo*. Dans ce cas, la jeune fille devient déviante au sein d'une classe puisque à 16 ans, elle suivrait une classe d'un âge théorique de 13 ans. Cet écart d'âge ainsi que l'échec répété sont "dévalorisants et entraînent souvent des réactions phobiques à l'égard de la scolarisation."²³ Le soutien scolaire au sein du foyer permet alors à l'adolescente de reprendre une activité valorisante à l'abri des regards stigmatisants de la société. Le rôle du soutien scolaire auprès de ce type de population prend alors l'allure d'un "travail thérapeutique basé principalement sur l'idée de redonner confiance à des adolescentes en échec scolaire."²⁴ Toutefois la mise en place de ce poste est encore relativement récente et les jeunes filles interviewées n'ont pas eu l'occasion d'utiliser ce service. Il serait intéressant d'ici quelques années, d'étudier les opinions des anciennes qui ont pu avoir accès au soutien scolaire pour connaître d'une part, leur parcours scolaire, mais aussi leur insertion professionnelle et surtout savoir s'il existe toujours autant de jeunes filles ayant des regrets en ce qui concerne ce domaine.

Une seconde piste de travail afin d'éviter la déscolarisation au cours du placement, pourrait néanmoins être envisagée. En effet, ces jeunes filles visiblement réfractaires à écouter les conseils des adultes lors de leur placement prennent tout de même conscience des conséquences de la déscolarisation. Comme le propose Linda, un système de parrainage ou même de témoignage des anciennes pourrait être mis en place régulièrement au foyer le *Caligo* par des « ex-placées » volontaires.

²³ Propos recueillis auprès du Directeur du foyer le *Caligo*.

²⁴ Propos recueillis auprès du Directeur du foyer le *Caligo*.

Linda, 31 ans, Primo-stable

On ne peut pas comprendre quand on y est, on peut... je veux dire une des seules personnes à qui j'ai réussi à faire comprendre ça quelque part, c'est Géraldine [*adolescente placée au foyer le Caligo plusieurs années après Linda*] parce que j'ai vécu une semaine avec elle et parce que je lui ai montré que je pouvais déconner mais en même temps je pouvais avoir mes côtés sérieux et mes côtés déjà de femme parce que j'avais déjà 23, 24 ans et que j'avais déjà une vie, j'avais déjà un enfant, j'avais déjà et voilà quoi. Ça quelque part ça l'a aidée puisqu'elle, elle dit que je suis sa maman donc tu vois c'est... mais bon si tu veux elle a... Non je pense que oui que quand on voit les gens et quand les gens, quand il y a des gens qui sont prêts à recevoir ce qu'on peut leur donner, oui ils peuvent comprendre mais ceux qui ne sont pas prêt c'est pas la peine, se battre pour rien, se battre pour rien donc je pense que dans les filles actuellement il y en a peut-être trois ou quatre qui vont comprendre ce que si elles m'entendent moi tu vois je veux dire, moi qui ai vécu le même truc qu'elles, tu vois, qui vont comprendre ce que je vais leur dire et puis tout le reste ne va pas comprendre et par contre il y a une autre fille qui va arriver, une autre ancienne qui va pouvoir toucher encore deux autres filles qui ne seront pas les mêmes que celles que moi j'ai touchées parce que en fin de compte celles qu'on peut toucher c'est celles qui vont se voir en nous tu vois, quand elles vont me regarder elles vont se dire tiens j'aimerais être comme elle ; voilà et c'est comme ça qu'on arrive à faire toucher les gens, que les gens s'intéressent à ce que, et c'est ce que Géraldine a vu et c'est ce qui l'a intéressée chez moi... Je pense qu'il faudrait développer justement ce contact ancienne et actuelle. Je pense que ce ne serait pas un mauvais point, je veux dire si, si c'est préparé, si les filles dès le départ qu'elles arrivent au foyer elles savent qu'il y a des contacts avec les anciennes.

Fortes de leurs expériences similaires, celles-ci pourraient sensibiliser plus concrètement ces jeunes filles aux difficultés rencontrées après la prise en charge. Ce témoignage pourrait alors être étendu à toutes les difficultés rencontrées et non pas uniquement au seul problème de la déscolarisation.

Afin de conclure sur ce chapitre, nous pouvons noter que si la majorité des jeunes femmes interviewées expriment un sentiment de regret face à la scolarité, cela ne signifie pas pour autant que la reprise des études à l'âge adulte, voire même l'obtention d'un diplôme, sont des faits insurmontables.

1-3- Le niveau scolaire des "ex-placées"

Le questionnaire permet de connaître le dernier diplôme obtenu par les enquêtées ainsi que la date d'obtention de celui-ci. Nous pouvons ainsi observer à quel moment ces jeunes femmes ont obtenu leur dernier diplôme et donc repérer s'il y a eu des reprises de scolarité après la période du placement au foyer le *Caligo*. Le Tableau 3 met en évidence le moment où la jeune femme anciennement placée au foyer le *Caligo* a obtenu son dernier diplôme. Si la moitié des jeunes femmes enquêtées n'a obtenu aucun diplôme, plus d'une sur trois a un diplôme supérieur ou égal au BEP/ CAP (25/68). La majorité d'entre elles ont obtenu leur dernier diplôme lors de leur placement au foyer le *Caligo*, mais il est intéressant de noter qu'une jeune femme sur six a tout de même continué ou repris des études après son placement au foyer le *Caligo*.

Tableau 3 : Dernier diplôme obtenu selon la période d'obtention (repère : placement au *Caligo*)

DIPLOME / PERIODE	Aucun diplôme	Avant le <i>Caligo</i>	Pendant le <i>Caligo</i>	Après le <i>Caligo</i>	Total
Aucun diplôme	33				33
BEPC		6	1		7
BAFA			3		3
BEP – CAP			13	7	20
≥ Baccalauréat			1	4	5
Total	33	6	18	11	68
Age moyen au moment de l'enquête	25,0 ans	25,0 ans	26.1 ans	26.1 ans	25.4 ans

Lecture : parmi les jeunes femmes questionnées, 6 ont obtenu un BEPC avant d'avoir été placées au foyer le *Caligo*, elles n'ont pas obtenu d'autre diplôme par la suite. Elles avaient en moyenne 25 ans lorsqu'elles ont répondu au questionnaire.

Parmi ces onze femmes, quatre ont obtenu leur diplôme en ayant eu l'opportunité de continuer leurs études après la fin de prise en charge par le *Caligo*. Elles avaient au maximum 21 ans lors de l'obtention de leur dernier diplôme et elles ont toutes les quatre été aidées par au moins l'un des deux parents. Cette aide se présentait essentiellement par l'hébergement et la nourriture. Parmi elles, Hamida placée depuis son enfance dans divers foyers, sans retour chez ses parents (*Institutionnelle*) désire quitter le système des foyers socio-éducatifs à sa majorité. Elle est alors orientée vers un foyer jeunes travailleurs avec un contrat jeune majeur pendant un an. C'est à cette époque qu'elle reprend contact avec sa mère qu'elle n'a pas vue depuis dix ans, elle est alors hébergée chez elle pour la dernière année de son BEP.

Comme l'explique Hamida, cette situation ne pouvait être que de courte durée, toutefois cela lui a permis de renouer des liens avec sa mère qu'elle contacte depuis, régulièrement.

Hamida, 24 ans, Institutionnelle

Ma mère elle est revenue tout ça, elle voulait absolument qu'on vive ensemble à mon avis elle voulait qu'on perde le retard, tu sais qu'on récupère le retard et puis moi aussi... donc moi avec ma mère ça commençait à ne plus aller, à ne plus aller parce que tu sais, je suis indépendante alors déjà me retrouver chez ma mère déjà ça était très dur pour faire mon BEP tout ça, j'étais pressée d'avoir mon BEP tout ça parce que...

Les sept autres jeunes femmes qui ont pu reprendre une formation après une rupture scolaire ont pour la plupart, intégré un dispositif de formation rémunérée. Ainsi, Hélène a pu suivre une formation par le biais d'un contrat de qualification. Elle avait toutefois déjà un bon niveau à sa sortie du foyer le *Caligo* (niveau BAC) mais à l'époque elle avait préféré travailler en tant que vendeuse. Le revenu du contrat de qualification associé au salaire de son mari lui a permis de pouvoir bénéficier d'une nourrice pour la garde de son enfant et ainsi d'obtenir un CAP.

Hélène, 24 ans, Primo-mobile

Je passais mon BAC Gestion que j'ai raté que j'ai essayé de refaire mais j'étais trop amoureuse alors, d'être amoureuse avec les études ça ne marche pas toujours bien. C'est pas très compatible, c'est clair dans mon cas c'est pas bon ! Donc j'ai été caissière à LP et puis j'étais toujours caissière à LP et il y avait une annonce à la [nom d'une entreprise financière] comme quoi ils recherchaient tant de contrats de qualification donc j'ai pris une journée de travail pour aller passer des tests et j'ai été reçue donc après j'ai été faire des journées de sélection au bout des deux jours de sélection j'étais toujours là et du coup j'ai été embauchée pendant deux ans quoi... mais en fait ça a été parce qu'il y avait Stéphane [son mari] et puis surtout j'avais une nourrice qui me gardait Julien. Et c'est comme ça que j'ai passé mon CAP de banque.

Nous l'avons vu Ouarda, adolescente studieuse lors de son placement, n'a pas pu obtenir son BAC à cause de la limite d'âge de la protection de l'enfance. Pendant un an et demi, elle a été hébergée chez plusieurs amies différentes et elle se considérait à cette époque comme sans domicile fixe, ce qui a entraîné un nouvel échec scolaire lorsqu'elle a tenté de préparer son BAC en candidat libre. Finalement elle obtiendra le concours pour entrer en formation d'infirmière, formation suffisamment rémunérée pour subvenir à ses besoins. La situation de Ouarda se stabilise alors²⁵.

Ouarda, 29 ans, Primo-stable

R : A la rentrée de septembre suivante j'étais un peu partout, machin, j'ai essayé de passer... je me suis inscrite au CNED, pour passer mon Bac en candidat libre, j'ai bossé le premier trimestre, parce que j'étais aussi donc chez quelqu'un, donc j'ai réussi à bosser le premier trimestre, et puis après j'ai pas suivi... en plus j'avais pas de domicile fixe, donc j'ai laissé tomber... [très émue].

Q : *C'était du temps de perdu...*

R : Oh... oh là là ! un peu... pff... perdu... non je pense pas qu'on perde du temps, enfin je me suis forgée une personnalité on va dire, mais je regrette quand même quoi. C'était dur...

(Interruption de l'enregistrement car trop émue). [...]

Et puis après, après, ben dès que je suis rentrée à l'école d'infirmières, après c'était... enfin après j'avais une vie normale quoi, parce qu'on avait un salaire en plus, et... donc pendant 3 ans, donc de septembre 91 à 94, juillet 94. Alors là c'était super ! Ouais, ben oui j'avais un toit, un salaire, donc après ben.. il fallait faire comme tout le monde quoi, bosser ce qu'il fallait, c'était pas tellement difficile en plus.

Dans le cas d'Hélène ou de Ouarda, leur niveau scolaire étaient déjà correct à la sortie du foyer le *Caligo*. Ce n'était pas le cas de Nadia. Elle avait interrompu sa scolarité à l'âge de 15 ans. Au cours du placement au foyer le *Caligo*, elle a suivi quelques stages mais ses problèmes familiaux l'empêchaient de se maintenir dans le monde du travail.

Nadia, 28 ans, Navetteuse

Je faisais des stages, je faisais des stages en parfumerie, je faisais de la vente un peu partout, si ça me plaisait les démarches du «*Caligo*», c'est impeccable, j'ai pas à me plaindre mais c'est moi déjà ça n'allait pas en moi par rapport à tout ce que j'avais mentalement, les problèmes psychiques par rapport aux parents et tout...

Sortie du foyer le *Caligo* à 18 ans, elle retourne chez sa mère jusqu'à sa mise en couple à l'âge de 21 ans. A 20 ans, elle décide de reprendre une formation coiffure, mais son faible niveau scolaire l'empêche de suivre cette formation dans le public. Aidée par sa mère puis par son mari pour le logement, elle allie sa formation à des petits jobs afin de payer l'école privée et ainsi obtenir son BEP coiffure.

²⁵ Aborder cette période de sa vie a été très douloureux pour Ouarda, c'est pourquoi ce passage a fait l'objet d'une interruption d'enregistrement afin qu'elle puisse se calmer et reprendre plus posément la suite de son histoire.

Nadia, 28 ans, Navetteuse

-R : Alors un jour j'ai dit il faut que j'ai un métier, il faut que je sorte quelque chose de cette vie, il ne faut pas que je reste comme ça, je suis rentrée dans une école privée de coiffure que je payais 2500 par mois... 2500 francs par mois, ça faisait 3 millions l'année, c'était échelonné parce que je ne pouvais pas donner 3 millions déjà maman m'a prêté 5000 francs pour l'inscription parce qu'il fallait donner 5000 francs pour l'inscription et 2000 francs des accessoires, ils donnaient un grand sac avec les deux têtes maniables, les ciseaux tous les accessoires qu'il fallait, les rouleaux tout dedans.

-Q : *Vous vouliez faire ça depuis longtemps ?*

-R : Déjà depuis 12 ans je commençais à prendre, à 9 ans je prenais les poupées, 12 ans je coupais sur les cousins, les cousines au pays et tout, déjà depuis toute petite j'aimais ça, au foyer je faisais des brushings aux filles tout plein de trucs comme ça... et puis voilà... en même temps je travaillais au ménage le matin, de 6 heures du matin jusqu'à 9 heures, j'allais direct au salon je bossais après je reprenais des fois à un moment j'ai bossé le soir de 6 heures jusqu'à 9 heures et puis après ça y est, ils m'ont donné des autres heures le samedi que je devais rattraper alors ça fait que le soir je ne faisais plus rien... j'étais crevée, j'étais crevée mais c'était obligé, c'était pendant deux ans il fallait que à la première année j'ai eu le diplôme homme et la deuxième j'ai eu la pratique toute la pratique femme.

Le cas de Nadia est tout de même exemplaire car dans l'ensemble les jeunes filles qui ont obtenu un diplôme après leur fin de prise en charge avaient tout de même acquis un certain niveau scolaire auparavant. En effet, lorsque le niveau scolaire est très faible les chances de reprendre une formation s'amenuisent par la difficulté d'être acceptée dans les formations rémunérées qui aboutissent à l'obtention d'un diplôme.

Le Tableau 4 nous permet ainsi d'observer le niveau atteint par les 33 jeunes femmes qui au moment du questionnaire n'avaient aucun diplôme. Si la majorité d'entre elles ont rompu leur scolarité au niveau 5^{ème}, près d'une sur trois a poursuivi sa scolarité à un niveau deuxième cycle de l'enseignement secondaire (après la troisième). Il est donc possible qu'avec le temps certaines reprennent une formation.

Tableau 4: Dernière classe suivie par les jeunes femmes non-diplômées

DERNIERE CLASSE SUIVIE	Les non-diplômées
Cours élémentaire 2 (primaire)	1
Sixième	2
Cinquième (générale ou CPPN)	11
Quatrième (générale ou technologique ou CPPN)	3
Troisième (générale ou technologique)	6
Seconde ou 1 ^{ère} année BEP ou CAP	6
Première ou 2 ^{ème} année BEP ou CAP	4
Total	33

En fin de ce chapitre, nous pouvons dire que le foyer le *Caligo* a fait le choix pédagogique d'accepter des jeunes filles en rupture scolaire. Cette orientation répond à un besoin nécessaire puisque la population accueillie au foyer le *Caligo* cumule souvent plusieurs facteurs de risque d'être déscolarisée précocement. Tout d'abord des facteurs familiaux, ces adolescentes étant issues principalement de milieu social défavorisé, de fratrie nombreuse et de parents séparés. Ensuite, les différentes ruptures qui jalonnent leur enfance sont souvent à l'origine de leur échec scolaire, lui-même à l'origine de leur exclusion du système éducatif. Enfin, la tranche d'âge 15-21 ans qui correspond à la fois à la période d'arrêt de la scolarisation obligatoire (16 ans) mais aussi à la période des crises d'adolescence, crises souvent exacerbées pour des jeunes filles en grandes difficultés familiales ou sociales. L'accueil d'adolescentes déscolarisées au sein du foyer le *Caligo* répond donc toujours à l'objectif de tolérance ou d'évitement d'une nouvelle exclusion. Ainsi la moitié des jeunes femmes ont interrompu leur scolarité avant même d'arriver au foyer et un nombre non négligeable a cessé la scolarité au cours du placement. Plusieurs années après, ces jeunes femmes ont pu témoigner d'un sentiment de regret face à leur parcours scolaire. Elles ont expliqué comment à l'époque il était difficile, voire impossible, pour elles de poursuivre ou reprendre une scolarisation ; elles ont montré à quel point tous les efforts des éducateurs étaient vains. Ce n'est qu'une fois sorties du système de protection qu'elles ont réalisé la difficulté de s'insérer professionnellement sans le bagage d'un minimum de savoir. Difficulté portée à son paroxysme entre 21 et 25 ans puisqu'il s'agit d'une tranche d'âge où aucun dispositif de solidarité institutionnel n'existe. Certaines ont donc repris des formations mais en bénéficiant souvent d'aide parentale ou conjugale. En effet, rares sont les jeunes femmes, parmi celles qui n'étaient pas susceptibles de bénéficier d'une aide familiale, qui ont pu poursuivre ou reprendre leur scolarisation au-delà de la fin de prise en charge. Dans ce cas, ces jeunes femmes devaient déjà prétendre à un niveau scolaire suffisant pour poursuivre une

formation diplômante rémunérée. C'est pourquoi la plupart des jeunes femmes interviewées ont mis en avant la nécessité de convaincre les adolescentes au moment de leur placement de poursuivre ou reprendre des études. Le placement est alors vécu comme la dernière opportunité d'être scolarisée. L'idée d'un système de parrainage entre les anciennes et les nouvelles a alors été proposée pour tenter de persuader les adolescentes de poursuivre leurs études. D'autre part depuis 1994, un soutien scolaire au sein du foyer semble être un élément moteur pour la reprise des études en faveur de certaines d'entre elles.

En abordant les reprises de scolarité à l'âge adulte nous avons mis en évidence l'importance du relais des solidarités familiales lorsque la protection de l'enfance ou les solidarités institutionnelles ne sont plus efficaces. Or la première condition pour que ce relais puisse s'effectuer c'est qu'il y ait encore des liens entre l'individu anciennement protégé et ses parents. Qu'en est-il pour les jeunes femmes anciennement placées au foyer le «*Caligo*» ?

2- Ne pas intervenir sur le maintien du lien parental

Les jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* ont-elles préservé des liens avec leurs parents au-delà du placement ? Cette question émane d'un long débat en protection de l'enfance sur la pertinence ou non de maintenir le lien entre parents et enfants au cours du placement²⁶. Avant tout, il paraît important de rappeler que la population de l'étude des anciennes du foyer le *Caligo* est constituée de filles, entre 19 et 32 ans qui ont été placées au moins une fois au cours de leur adolescence (placement au foyer le *Caligo*). Toutefois, en ce qui concerne ce chapitre sur le maintien du lien parental, cette population présente une hétérogénéité très forte. En effet, il est difficile de comparer le maintien du lien entre une jeune fille qui a toujours vécu avec ses deux parents et qui n'a connu qu'un seul placement (celui du foyer le *Caligo*) et une autre jeune fille qui n'a jamais connu son père géniteur ou qui a été placée dès sa plus tendre enfance.

2-1- Relation parentale pendant le placement selon le vœu de l'adolescente

Le foyer le *Caligo* a fait le choix de « *ne pas prendre en charge directement le travail de régulation en direction du milieu familial, par contre [il] cherche à généraliser la collaboration sur ce point avec une instance tiers ; service de milieu ouvert ; référence Aide Sociale à l'Enfance* »²⁷. Cette position qui ne favorise en rien le maintien du lien parental, a été choisie dans l'idée qu'une séparation physique pouvait avoir des effets positifs sur les relations parents-enfant. En d'autres termes, ce choix s'appuie sur le principe qu'il n'est pas toujours bon pour l'adolescent de maintenir des relations parfois pathologiques, fusionnelles, conflictuelles avec ses parents. Au-delà de la protection physique, la séparation permettrait alors à l'adolescente de prendre du recul avec son passé familial douloureux et de dédramatiser une situation devenue insupportable. Cette mise à distance deviendrait ainsi, avec le temps, un allié pour reconstruire des liens moins pathogènes avec sa famille d'origine. Cela signifie-t-il pour autant que les jeunes filles accueillies n'avaient plus de contacts réguliers avec leurs parents lors de leur placement au foyer le *Caligo* ?

Ni les dossiers archivés, ni les questionnaires ne nous permettent de répondre à cette interrogation. En revanche, les entretiens mettent en évidence qu'un nombre non négligeable

²⁶ Cf. Partie 1- chapitre 2- 2-2-1- Observer les relations entre la famille d'affiliation et *Ego*

²⁷ Projet pédagogique, Octobre 1996, p. 9.

d'adolescentes rencontraient régulièrement au moins un des deux parents. Ainsi sur les trente femmes interviewées, si 14 n'ont entretenu aucun contact avec leurs parents au cours du placement au foyer le *Caligo*, 12 avaient des contacts réguliers avec l'un d'eux et 4 autres avec les deux parents. Le maintien des liens parentaux au cours du placement varie considérablement selon la trajectoire éducative des jeunes femmes. Ainsi, parmi les 10 qui ont eu une trajectoire « mobile »²⁸ (les « *Primo-mobiles* » et « *Secundo-mobiles* ») seulement 2 ont eu un contact avec un parent. Toutefois, il faut noter que 4 avaient au moins un des parents décédés. A l'inverse, parmi les 12 qui ont eu une trajectoire « stable »²⁹ (les « *Primo-stables* » et « *Secundo-stables* »), 11 avaient des contacts avec au moins l'un des deux parents. Les tendances sont en revanche plus difficiles à observer pour les 8 jeunes femmes qui ont été placées jeunes avec ou sans retours en famille (« *Institutionnelles* » et « *Navetteuses* ») puisque 3 avaient encore des contacts avec au moins l'un des deux parents. Ces résultats mettent en évidence la complexité d'analyser le maintien du lien au cours du placement et après le placement car cela dépend très fortement de l'histoire familiale de chacune, de la situation familiale des parents, du motif de placement, de l'auteur des maltraitances, du rejet de certains parents,...

Aux dires des interviews, les jeunes femmes ont senti qu'elles avaient été écoutées par l'équipe éducative dans leur volonté ou leur refus de maintenir des liens avec leurs parents au moment du placement. Ainsi, certaines décisions du juge des enfants en faveur de visites régulières entre l'adolescente et ses parents ont été révisées dès les premiers mois de placement au foyer le *Caligo*.

Annie n'a jamais connu son père, elle a passé son enfance et son adolescence entre foyers et retours chez sa mère fragilisée psychologiquement. Suite à une fugue, elle demande son placement car « la vie était vraiment impossible » avec sa mère. La confrontation avec sa mère devant le Juge pour enfants a été très difficile, il a tout de même décidé d'un maintien du lien mère-fille.

Annie, 30 ans, Navetteuse

Elle m'en voulait à mort ! Et c'était très dur. Enfin bref, et puis après donc j'ai été placée... moi je voulais plus la revoir, moi personnellement, mais le Juge a dit c'est ta mère et il a dit que je devais passer des week-ends, je sais plus combien peut-être une fois dans le mois, je devais aller chez elle.

²⁸ Est considéré comme mobile celle qui a connu au moins trois modes familiaux avant le foyer le *Caligo* (par exemple : a vécu avec son père et sa mère, puis avec sa mère uniquement, ensuite avec sa mère et un beau-père, et enfin avec sa mère seule, avant d'être placée soit dans un autre foyer que le *Caligo* (*Secundo-mobile*) soit au «*Caligo*» en tant que premier placement (*Primo-mobile*)).

Au foyer le *Caligo*, les éducateurs ont tenté d'appliquer la décision judiciaire, mais après un échec douloureux de retrouvailles, Annie refusera toute visite chez sa mère.

Annie, (suite)

Je me rappelle bien oui oui, Christian, un éducateur qui était là à l'époque me disait.. a essayé de me pousser à y aller. Moi j'y avais été une fois, je l'avais écouté, j'y avais été, bien sûr ça s'était très mal passé, donc après j'avais dit "fin ! fini, fini, fini !" ... on s'était donné rendez-vous avec mon frère, Guillaume, pour y aller, et quand j'y ai été Guillaume a été reçu à bras ouverts, moi elle m'a regardée, elle a fait, après avoir embrassé mon frère "tu aurais pu me le dire que tu avais amené une copine !" Alors quand on est jeune, en pleine crise d'adolescence, je l'ai regardée, j'ai dit "c'est ça, tu te rappelles même pas que je suis ta fille ! ça commence bien !" Et j'ai voulu partir. Guillaume m'a rattrapée en disant "non non, elle a dit que tu restais" ou quoi que ce soit. Alors j'étais restée, elle m'a pas adressé la parole, c'était le samedi.. du samedi... le samedi matin, elle m'a pas adressé la parole de la journée et le soir j'ai craqué, je suis repartie ! Et je devais rester le week-end. Alors je suis repartie... Après j'ai dit à Christian "fini !" et je crois qu'il a fait une lettre au juge parce que après j'avais le droit de ne plus y aller.

De la même manière, Ouarda, maltraitée physiquement par son père ne souhaitait pas passer des week-ends au domicile parental. Après quelques visites « obligées » les termes du contrat ont changé.

Ouarda, 29 ans, *Primo-stable*

Donc au début ils me forçaient à aller chez mes parents, parce que je pense que ça faisait partie du contrat avec le juge et puis après quand ils ont vu mon père ils ont... je ne sais pas comment ça s'est... enfin un jour ils m'ont dit que j'avais plus à y aller. C'était bien... après c'était un week-end sur deux et puis après ça s'est arrêté, j'y allais plus le mercredi, j'y allais un week-end sur deux et puis ensuite... on a arrêté ça.

²⁹ Sont considérées comme trajectoire « *stable* » les jeunes femmes qui n'ont pas connu plus de deux modes familiaux avant le placement au «*Caligo*», qu'il y ait eu un ou plusieurs foyers au moment de l'adolescence.

Sans rompre tous les liens parentaux, certaines jeunes filles ont vu leur décision judiciaire s'adapter à la situation. Ainsi, Haïza, violentée par son père, devait tout de même passer les week-ends chez ses parents. Il a ensuite été décidé qu'elle ne dormirait pas au domicile parental. Ainsi le contact avec sa mère a pu être maintenu tout en évitant des rencontres trop difficiles à vivre avec le père.

Haïza, 32 ans, Primo-stable

Au *Caligo*, je devais passer les week-ends chez maman en fin de compte par ordre du juge mais après, ils ont su que je ne voulais pas et puis qu'avec mon père, c'était pas facile donc les éducateurs ils ne m'ont jamais forcée. Mais j'allais quand même la voir l'après-midi je passais l'après-midi avec maman et puis, je repartais mais c'est-à-dire il était pas question que je passe le week-end ou dormir là-bas quoi. Non, non j'ai toujours gardé le contact avec maman et des fois je le voyais mais je l'ignorais... je ne parlais pas avec lui, on ne se parlait pas, on se regardait comme chien et chat.

A l'inverse, quand les contacts étaient possibles entre la jeune et ses parents, les éducateurs tentaient de faciliter ces visites : certaines, comme Linda, se souviennent ainsi que les éducateurs les accompagnaient en voiture chez leurs parents.

Linda, 31 ans, Primo-stable

Je les voyais de temps en temps, j'allais les voir, c'était souvent Bernard ou Martine [éducateurs] qui m'emmenait d'ailleurs, ils m'emmenaient directement chez moi, ils m'emmenaient avec la camionnette blanche et puis... je passais la journée là-bas et puis le week-end mais des fois, souvent, je partais parce que ça se passait mal, donc je partais mais je ne sais même plus s'ils revenaient me chercher, je sais qu'ils m'emmenaient parce que je me rappelle la vision de la camionnette.

Les éducateurs ont parfois fait le premier pas pour tenter de renouer des liens entre un parent demandeur et une adolescente hostile à ce type de retrouvailles. C'est le cas de Gaëlle qui a demandé son placement car elle ne s'entendait plus avec son père mais qui en voulait à sa mère d'avoir préféré rester avec son mari que de la garder auprès d'elle.

Gaëlle, 29 ans, Primo-mobile

Les éducateurs m'ont... ma mère téléphonait régulièrement bien sûr, et puis un jour ils m'ont dit « il faut que tu la prennes au téléphone, elle ne va pas bien » je l'ai prise, on s'est vues, on se revoyait régulièrement mais... c'est méchant ce que je vais dire mais, au départ c'était un petit peu par intérêt je trouve, je revoyais ma mère par... parce que je lui en voulais beaucoup mais elle m'apportait des petites choses quoi, donc au départ c'est vrai que c'était par intérêt, moi j'avais besoin d'un peu de sous, un peu de machin, un peu de truc. Ma mère était là, je trouve que c'est un peu horrible mais bon.

Léa a toujours vécu en foyer, tout en gardant le contact avec ses deux parents. En arrivant au foyer le *Caligo*, elle se rapprochait géographiquement de ses parents, cela lui a alors permis de développer les liens avec ceux-ci, d'autant plus que les éducateurs la « laissaient aller les voir comme [elle] voulait ».

Léa, 24 ans, Institutionnelle

-R : On se voyait le week-end en fait autrement aux EH (foyer précédent) c'est mes parents qui venaient nous [elle et ses frères] voir en fait. Nous au début pendant qu'on a été, au début quand on a été placé aux EH en fait c'était eux qui venaient nous voir mais nous on n'avait pas trop le droit d'aller là-bas le juge il ne voulait pas trop.

-Q : Pourquoi ?

-R : C'était pas évident au niveau du logement parce qu'ils sont, ils ont un petit F2 quoi et nous pour nous loger c'était pas évident donc c'est vrai qu'à trois, comme on est trois enfants, c'est vrai que ce n'était pas évident quoi donc nous, ils nous ont... c'est-à-dire que c'est mes parents qui venaient plus souvent nous voir quoi, que nous le contraire. Par contre au «*Caligo*» ça a changé, c'est-à-dire que moi les éducateurs me laissaient aller les voir comme je voulais. C'est vrai qu'on passait le week-end ensemble quoi donc c'est vrai que je pouvais partir le week-end et tout ça c'était plus facile pour moi. Je les voyais beaucoup plus après mais c'est sûr j'étais plus grande donc c'est vrai que mais voilà quoi.

Au regard des entretiens, il paraît plus pertinent de définir le choix du foyer le *Caligo* en ce qui concerne le maintien du lien parental, comme une action basée sur un maintien personnalisé du lien parental, prenant en compte dans un premier temps le choix du Juge pour enfants, tentant de faciliter dans la mesure du possible les retrouvailles et les contacts mais se réservant le droit de déroger au principe du maintien du lien systématique si l'adolescente refuse ces rencontres et que les éducateurs observent des conséquences néfastes de ce type de contacts sur l'évolution de l'adolescente accueillie. Comme nous l'avons présenté précédemment, l'idée sous-jacente de cette politique pédagogique est d'entraîner de meilleures relations parents-enfant, par la suite. Le témoignage d'Estelle permet de bien résumer l'objectif thérapeutique d'une séparation physique d'avec sa mère. Cette séparation, Estelle n'en a pas bénéficié au cours de son placement, elle le regrette maintenant et explique pourquoi.

Estelle, 32 ans, Primo-mobile

Pour moi ma mère elle voulait pas de moi, parce que tout simplement je m'étais fait violer par mon beau-père et en fait ma mère - qui était pas mon beau-père d'ailleurs au début - et après ce qui s'est passé ma mère elle s'est mariée avec lui, elle a eu trois enfants avec. Donc en fin de compte pendant des années j'ai été chez elle, bref, je me suis pas rendu compte qu'en fait ça me faisait du mal parce qu'en fin de compte je pouvais pas avancer. Tant que je voyais ma mère je pouvais pas avancer. Peut-être maintenant avec le recul, peut-être que je pourrais la voir, peut-être que ça se passerait différemment, d'ailleurs maintenant quand je la vois, je la vois de temps en temps comme ça, ça se passe complètement différemment, mais c'est vrai qu'à l'époque on n'aurait pas dû m'obliger à y aller, parce qu'en fin de compte moi j'ai continué à garder le contact mais en fait ce contact-là, je n'en avais pas besoin, parce qu'au lieu de me faire progresser ça m'a fait régresser en fait. Et il a fallu que je fasse une psychothérapie en fait pour me rendre compte qu'en fin de compte, ça m'avait fait plus régresser que progresser. Parce que pendant très longtemps j'étais là, mais en fin de compte je vivais dans le passé par rapport à tout ce qui m'était arrivé avant en fait. J'arrivais pas à comprendre et puis j'en souffrais, parce que même si le contact... en fait le contact physique s'était fait avec ma mère, mais ce que je pourrais dire c'est que le contact moral ne s'était pas fait parce que ce qui concernait cette période-là c'était sujet tabou donc on n'en parlait pas, et puis en fait moi j'en souffrais. Donc à certains moments j'étais agressive vis-à-vis d'elle par rapport aux paroles, par rapport aux trucs,.. par rapport aux paroles, parce que c'est vrai que je disais ce que je pensais, et puis bon c'est vrai que je voulais qu'elle m'en parle et puis en fin de compte elle m'en parlait pas. Et c'est vrai que moi j'avais besoin d'en parler parce que je savais que le fait d'en parler ça me permettrait d'avancer, et en fin de compte elle a jamais voulu en parler et d'ailleurs j'en ai jamais parlé avec elle, tandis que maintenant je vais mieux.

En d'autres termes, la séparation parents-enfant permettrait d'apaiser les conflits afin de les reprendre par la suite avec plus de recul. Toutefois, l'exemple d'Estelle suscite une autre interrogation. Un travail en direction de la famille n'aurait-il pas permis à la mère de retrouver le dialogue avec sa fille ? Cette question demanderait à être approfondie notamment par des interviews auprès des parents des jeunes filles placées au foyer³⁰.

Dans un premier temps, nous allons présenter les résultats du maintien du lien à partir des 68 questionnaires, puis dans un second temps, nous montrerons les différents types de comportements face à l'éventuelle reconstruction du lien avec les parents.

³⁰ Parce que la majorité des jeunes SDF le sont devenus suite à des conflits familiaux, une étude anglaise a été réalisée à la fois auprès de 56 jeunes SDF et de 22 de leurs parents. Cf. Smith J., Gilford S., O'Sullivan A., *The family background of homeless young people*, Family Policy Studies Centre, J. Rowntree foundation, London 1998, 59 p.

2-2- A l'âge adulte, qui garde des liens avec les parents ?

Nous avons demandé aux jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* si elles avaient actuellement des liens (au sens d'avoir des contacts réguliers qu'ils soient téléphoniques ou de visu) avec leurs parents. Comme nous l'avons précédemment noté, les données des dossiers archivés et du questionnaire ne nous informent pas sur la présence ou l'absence de liens parents-enfant lors de l'accueil de l'adolescente au foyer le *Caligo*. Il n'est donc pas possible ici de connaître les évolutions du maintien du lien entre la période de placement et celle au moment de l'enquête. En revanche, ces premières données nous permettent de mieux connaître les caractéristiques des jeunes femmes qui ont gardé ou repris contact avec leurs parents.

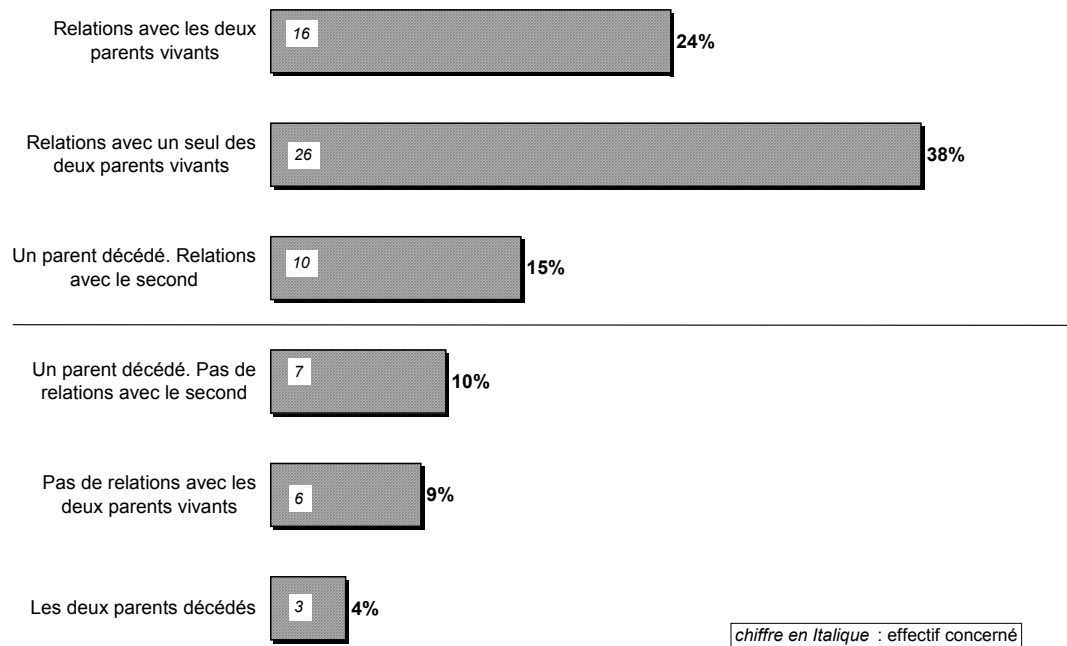
Avant de présenter les résultats, il est important de rappeler que lors de l'analyse des dossiers archivés, nous avons repéré que pour l'ensemble de la population étudiée (les 136 "ex-placées"), « 18% des dossiers archivés soulignaient le décès d'au moins l'un des deux parents »³¹. Malgré leur jeune âge lors de la passation du questionnaire (elles avaient entre 19 et 32 ans), un tiers des "ex-placées" (soit 22/68) a au moins un des deux parents décédés. Ainsi, sur les 68 femmes enquêtées, 15 (soit une sur cinq) ont leur père décédé et 11 (soit une sur six) leur mère décédée³².

Le graphique 2 sur la situation relationnelle avec les deux parents d'*Ego* tient compte des décès des parents. Six situations peuvent se présenter, les trois premières (si la jeune femme a des relations avec ses deux parents ou seulement un seul, car le second est décédé ou car elle n'a pas gardé de contact) rassemblent toutes les situations où la personne a, au moment de l'enquête, des liens avec au moins l'un des deux parents ; cela représente les trois quarts des "ex-placées" enquêtées (soit 52/68). A l'inverse, une femme sur quatre n'a plus aucun contact avec ses parents, cela représente 16 femmes mais parmi elles, 4 sont orphelines de père et de mère et 5 autres d'un seul parent. Ainsi, la grande majorité des femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* ont maintenu ou repris des liens avec au moins l'un des deux parents.

³¹ Cf. Partie 1, Chapitre 3, 3- Présentation de la population à partir des dossiers archivés

³² Parmi les 22 enquêtées qui ont au moins un parent décédé, 4 sont orphelines de père et de mère.

Graphique 2 : Situation relationnelle actuelle avec les deux parents d'Ego



Ce lien parental est toutefois, bien plus fréquent avec la mère qu'avec le père. Le Tableau 5 montre en effet, que trois quarts des jeunes femmes, dont la mère est encore vivante, ont maintenu ou repris des liens avec cette dernière, alors qu'à peine la moitié des "ex-placées" dont le père est encore vivant ont des contacts avec lui.

Tableau 5 : Situation relationnelle actuelle avec le père et la mère d'Ego

	Effectif		Fréquence* parmi les	
	Pères	Mères	Pères vivants	Mères vivantes
Relations maintenues ou reprises	25	43	47 %	75 %
Pas ou plus de relations	28	14	53 %	25 %
Parent décédé	15	11		
Total	68	68	100 %	100 %

Lecture : parmi les 68 "ex-placées" enquêtées, 43 ont gardé des liens avec leur mère. Si l'on ne tient pas compte des jeunes femmes dont la mère est décédée, 75% d'entre elles ont un lien avec leur mère.

* L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Dans l'enquête « Proches et parents », il était demandé à un échantillon représentatif de la population française, de citer les personnes qu'ils considéraient comme proches : « *Les liens parents-enfants apparaissent très fort : 76% des enquêtés se déclarent proches de leur mère, 71% de leur père. (...) les femmes privilégient la relation avec leur mère (77% sont proches de leur mère et seulement 68% de leur père)* »³³. Même si les questions différaient sensiblement, il est intéressant de remarquer que la part des "ex-placées" qui a gardé des liens avec leur mère est assez proche de celle d'un échantillon représentatif au plan national. D'autre part, même si elles sont proportionnellement moins nombreuses à avoir maintenu des liens avec leur père que dans l'enquête « Proches et parents », les résultats de cette dernière étude permettent de nuancer le comportement des "ex-placées" relatif à leur père.

Enfin, plus encore que le nombre d'années qui les séparent de leur placement au foyer le *Caligo*, l'âge des jeunes femmes enquêtées semble avoir un effet sur les liens parentaux. Ainsi, 8 enquêtées sur 10 de moins de 25 ans ont des contacts avec leur mère alors qu'elles ne sont que 7 sur 10 parmi les 25-32 ans³⁴. Nous retrouvons ici encore les mêmes tendances observées que dans l'enquête « Proches et parents », puisque la probabilité de citer la mère comme proche est de 88% parmi les moins de 25 ans et de 77% parmi les 25-39 ans. Toutefois, les résultats s'inversent lorsque l'on observe les relations fille - père. En effet, dans notre étude, moins de 4 enquêtées sur 10 de moins de 25 ans ont des contacts avec leur père alors qu'elles sont presque 6 sur 10 parmi les 25-32 ans. Ces résultats vont d'ailleurs à l'encontre de ceux de l'enquête « *Proches et parents* » puisque la probabilité de citer le père comme proche est de 76% parmi les moins de 25 ans et de 72% chez les 25-39 ans.³⁵

Il s'agit là très probablement d'une des caractéristiques de la population que nous étudions. Notre étude ne nous renseigne pas sur l'auteur des maltraitances, toutefois, une enquête de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) a mis en évidence, à partir de 6665 signalements d'enfants en danger (ou en risque de danger), que l'auteur des mauvais traitements le plus souvent mis en cause était le père (cf. Tableau 6).

³³ Bonvalet C., Maison D., "Famille et entourage : le jeu des proximités", In Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y., *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Travaux et documents, Cahier N° 143, Puf diffusion, INED, Paris, 1999, p. 38.

³⁴ Calcul effectué à partir des parents non décédés.

³⁵ Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y., *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, op. cit. p.41.

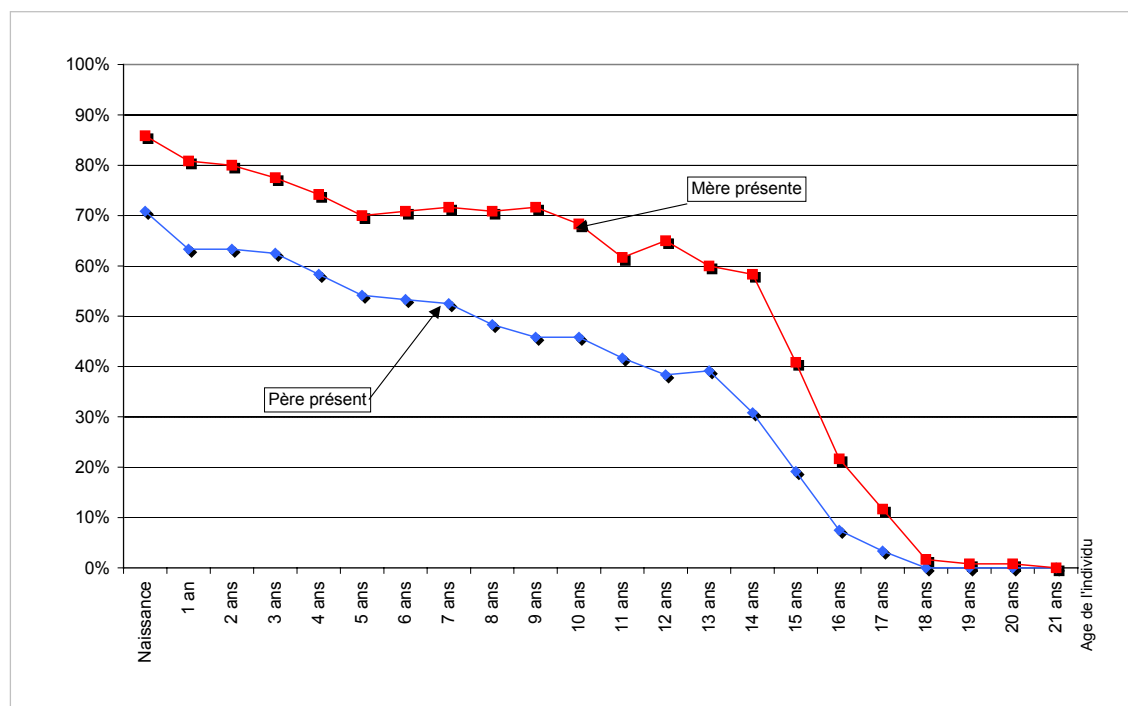
Tableau 6 : Répartition des auteurs des mauvais traitements cités en premier. (ODAS)

Auteur	Répartition (en %)
Père	46
Mère	25
Beau-père	9
Belle-mère	1
Famille élargie	10
Ami de la famille	3
Autre mineur	1
Professionnel d'une institution	2
Inconnu	2
Autre	1
Total	100

Source : BELLAMY E., GABEL M., PADIEU H., (1999), *Protection de l'enfance : mieux comprendre les circuits, mieux connaître les dangers*, Paris, ODAS – Snatem, p.38

D'autre part, le graphique 3, réalisé à partir des données des dossiers archivés, met en évidence l'importance de l'absence physique du père lors de l'enfance et de l'adolescence des « ex-placées ». A partir de l'âge de huit ans, la moitié des jeunes filles ne vivaient plus avec leur père alors que la mère était présente pour 70% d'entre elles³⁶.

Graphique 3 : Evolution de la présence physique du père et de la mère dans l'éducation des « ex-placées », à chaque âge de leur vie. (n= 120).



Lecture: parmi les 120 "ex-placées" (dont nous avons l'information détaillée), 86% ont vécu avec leur mère dans la première année de leur vie et seulement 71% avec leur père.

³⁶ La proportion des parents présents chute considérablement entre 14 et 15 ans puisque c'est à partir de cet âge que les adolescentes pouvaient être accueillies au foyer le *Caligo*.

En d'autres termes, la prédominance des pères comme auteur de maltraitance ajoutée à l'importance de l'absence du père lors de l'enfance des « ex-placées » peut permettre de comprendre la part importante de jeunes femmes qui n'ont plus de lien avec ce dernier. Néanmoins, au lieu de diminuer avec l'âge, il apparaît que les relations des jeunes femmes les plus âgées, avec leur père, augmentent. En tenant compte de ces premiers résultats et à l'aide des entretiens passés auprès des trente "ex-placées", il a été possible d'établir quatre types de comportements.

2-3- Les différents types de comportements des anciennes envers leurs parents

Au regard des entretiens, il a été possible de regrouper quatre types de relations entre les jeunes femmes anciennement accueillies et leurs parents. Tout d'abord, il faut dissocier le père de la mère, car même au sein d'un couple parental encore uni, la jeune femme peut avoir deux comportements différents avec le père et la mère. L'intérêt de ces types de comportements, c'est qu'ils se retrouvent quelle que soit l'adversité subie par la jeune fille, ainsi que le temps de l'adversité. Par ailleurs, même si notre enquête ne nous le permet pas, cette classification mériterait d'être approfondie lors d'une étude plus spécifique afin de vérifier l'hypothèse qu'au-delà des types de comportements que nous allons présenter, il pourrait s'agir d'étapes vers une reconstruction d'un lien plus sain, entre l'enfant et ses parents.

2-3-1- Le maintien d'un lien ininterrompu

Tout d'abord, il convient de séparer les liens parent(s)-enfant qui finalement n'ont jamais été rompus. Il s'agit en général, des parents qui n'étaient pas l'auteur direct des adversités. Ce type de comportement se retrouve le plus souvent parmi les *Primo-stables* et seulement avec un seul des deux parents de la jeune femme (le plus souvent la mère). Ainsi sur les trente jeunes femmes interviewées, cinq ont toujours maintenu un lien avec un seul des deux parents (dont 4 avec la mère) et deux autres avec les deux parents. C'est le cas de Zahia, victime d'un viol par une personne extérieure à la famille, elle s'est sentie rejetée par ses parents et a alors demandé son placement.

Zahia, 24 ans, Primo-stable

Je ne pouvais pas vivre avec mon père en sachant... lui dans sa tête j'étais reniée quoi et puis il s'en prenait toujours à ma mère et puis « oui c'est de ta faute » et puis voilà quoi et puis mon agresseur vivait quand même dans la même cité que moi. Donc ça c'était pas viable.

Cela n'a pas empêché le maintien de lien. Actuellement, Zahia a des contacts réguliers avec ses deux parents, même si elle reste plus proche de sa mère.

Zahia, (suite)

Je parle toujours de ma mère, parce que j'ai moins de relation avec mon père quoi c'est ça aussi qui fait, c'est vrai que moi et mon père, c'est pas le grand amour mais bon. Il ne me parle pas trop quoi c'est clair, des fois il va me parler et des jours il va rien me dire quoi il va me dire bonjour, il me dit toujours bonjour mais on n'a jamais eu... même avant tout ça, on a jamais eu vraiment de bonnes relations.

Nous avons vu précédemment que Haïza avait été placée suite aux maltraitances physiques que lui infligeait son père, mais aussi qu'elle avait pu garder un lien avec sa mère lors de son placement. A 32 ans, Haïza est en contact très étroit avec sa mère.

Haïza, 32 ans, Primo-stable

Ma mère c'est pas parce que c'est ma mère que je dois lui lancer des fleurs, elle aurait été méchante je vous l'aurais dit mais ma mère c'est la plus gentille, la plus adorable, on ne peut que l'aimer cette dame, c'est vrai on ne peut que l'aimer, c'est vrai. Je vais la voir tous les jours moi, elle habite juste à côté de chez moi, je vais la voir tous les jours, je vais lui faire un bisou je mange avec elle. Elle a vu mes enfants grandir.

Parmi les sept jeunes femmes qui ont gardé des liens avec au moins un des deux parents sans aucune rupture, six avaient des parents mariés ou en couple au moment du placement de la jeune femme. Comme Haïza, la plupart d'entre elles ne gardaient des liens qu'avec un seul des deux parents. Toute la difficulté de maintenir ce lien résidait alors dans la cohabitation des deux parents³⁷.

A l'inverse de ces situations, la plupart des jeunes femmes ont rompu les relations avec au moins un des deux parents durant un temps plus ou moins long de leur vie. Plusieurs années après le placement au foyer le *Caligo*, certaines refusent encore tout contact alors que d'autres se sont réconciliées.

³⁷ Voir extraits d'entretien de Ouarda et Haïza, dans ce même chapitre : 2-1- Relation parentale pendant le placement selon le vœu de l'adolescente.

2-3-2- Après une rupture du lien familial, quel devenir ?

La majorité des jeunes femmes a rompu les relations avec au moins l'un des deux parents pendant une période plus ou moins longue. Parmi les mères des trente jeunes femmes interviewées, six étaient décédées. Nous l'avons vu, six n'ont jamais rompu les liens, par contre les **18 autres mères ont connu une rupture avec leur fille**. En ce qui concerne les pères, six étaient décédés lorsque la jeune femme était placée au foyer le *Caligo* et depuis qu'elles sont sorties, deux autres pères sont décédés. Les liens n'ont pas été rompus avec trois pères, par contre les **19 autres pères ont connu une rupture avec leur fille**. Dans ce sous-chapitre, nous allons nous intéresser au devenir de ces 37 relations rompues³⁸. Mais avant tout, il faut préciser que trois jeunes femmes prêtes à renouer des liens avec leur père (cette situation ne s'est jamais présentée avec la mère), n'ont pas pu le faire à cause d'un refus du parent. C'est le cas d'Annabelle, placée suite à l'emprisonnement de son père pour cause de maltraitance sexuelle sur sa demi-sœur, elle n'a jamais pu renouer le contact avec celui-ci.

Annabelle, 25 ans, *Secundo-stable*

La dernière fois que j'ai vu mon père, c'était à la naissance de ma petite, il a refusé depuis le jour de son jugement. Au début que j'étais en foyer, il était en prison et j'allais le voir régulièrement du foyer, j'allais le voir en prison et il y avait le parloir et tout... et le jour de son jugement, le jour qu'il a pris dix ans quoi, depuis il n'a plus voulu nous voir, il a refusé tous les parloirs et tout. Un jour je me suis dit la petite elle est née, je vais essayer de le voir, je sais où il habite, j'y ai été mais il nous a... (long silence), j'en ai rien à foutre qu'il dégage, je ne veux plus le voir. Il a refait sa vie, il a des enfants, il est à F. là.

Au-delà de ces trois situations, il est possible de distinguer plusieurs attitudes de la part des jeunes femmes envers le parent avec qui le lien a été rompu. Au cours des entretiens, nous demandions à la personne interviewée, si elle avait renoué des contacts avec ses parents. Nous avons pu observer trois attitudes différentes. En effet, certaines rejettent encore l'idée de renouer des liens avec leur(s) parent(s), d'autres n'ont pas encore de très bons rapports avec leurs parents mais ne sont plus dans une situation de rejet, enfin certaines ont fait la démarche de se réconcilier avec leurs parents.

³⁸ 37 car 18 mères et 19 pères.

2-3-2-1- Le refus d'une reprise du lien parental

Parmi les trente jeunes femmes interviewées, 12 rejettent l'idée de renouer le contact avec l'un des deux parents. Dans neuf cas, il s'agit du père et seulement dans trois cas, de la mère. On retrouve souvent des jeunes femmes qui ont très peu connu ce parent. S. Tomkiewicz remarquait « *que les enfants séparés tôt de leur famille, une fois devenus majeurs, cherchent pratiquement toujours à la retrouver, à renouer le lien, fût-il pathogène ou maltraitant.* »³⁹ Notre analyse permet de nuancer davantage ces propos car l'absence durable du parent ne semble pas inciter de façon si systématique, les jeunes femmes à la reconstruction du lien. C'est le cas d'Annie, Sophie, Caroline, Alexia, et Hamida qui ne souhaitent pas entreprendre de démarches pour retrouver leur parent dont elles n'ont plus de nouvelles depuis leurs plus jeunes années. Le refus de renouer des liens s'associe à une résistance à accepter d'aborder ce sujet. Les expressions « voilà », « c'est pas la peine », « et puis voilà, c'est comme ça », « voilà, sinon tout va bien », « un point c'est tout » ont alors pour fonction de clore un sujet qui soit le contraire, soit l'excède. Il ne semblait pas alors opportun de chercher à développer ce thème lors des entretiens.

³⁹ Tomkiewicz S., "Le maintien du lien : pourquoi ?", In Gabel Marceline, Lebovici Serge, Mazet Philippe, *Maltraitance : maintien du lien ?*, Editions Fleurus, Paris, 1995, p. 114.

Annie, 30 ans, Navetteuse

Q : Et vous ne l'avez pas connu du tout [son père] ?

R : Non. Et voilà ! Ou il a dit "je ne veux pas vous voir" ou il ne voulait peut-être pas d'enfants, peut-être... enfin si puisqu'on a deux ans d'écart [*avec son frère*], forcément... Là c'est un mystère. Ça ne devait pas l'intéresser parce qu'il a jamais cherché à prendre contact avec nous. Donc puisqu'on l'intéressait pas, je vois pas pourquoi moi je devrais m'intéresser à lui aussi ! C'est pas la peine.

Sophie, 27 ans, Navetteuse

-Q : Vous aviez eu des contacts jeune avec votre père ou pas du tout ?

-R : Je l'ai connu à 16 ans, mais..., lui aussi a fait une cassure...(silence), ... il m'a violé aussi, pas violé mais il y a eu des attouchements quoi. Je veux plus le voir. Et puis voilà, c'est comme ça.

Caroline, 26 ans, Navetteuse

Avec mon père ça va. Avec ma belle-mère je sais pas ce qui lui prend elle ne veut plus me parler. Ma mère c'est pas la peine que je la vois sinon je la tue. Et mon grand-père maternel ça se passe très, très bien. Ma belle-famille ça va. La maman de mon mari est décédée, il y a deux ans donc c'est pas évident. Voilà sinon tout va bien.

Alexia, 23 ans, Secundo-mobile

-Q : Votre père l'avez-vous connu ?

-R : Non, il a essayé de me joindre à 22 ans, je l'ai envoyé balader parce qu'il disait qu'il m'aimait etc, je lui ai dit « tu es fort pour aimer quelqu'un que tu ne connais pas » et puis avec tout ce qu'il a fait enfin tout ce que ma famille a dit, je ne sais pas si c'est vrai et puis je ne tiens pas à le savoir, je l'ai jeté quoi, je l'ai jeté et de là je m'en fous en plus donc, ça me fait ni chaud ni froid, un point c'est tout.

Hamida, 24 ans, Institutionnelle

...tu sais j'ai pas été, j'ai pas vraiment été, ils [*ses demi-frères et sœurs paternels*] savent qu'ils ont une grande sœur quelque part par-là, ils savent que je suis là maintenant parce qu'on s'appelle tout ça, mais ce qui me, ce qui me, ce qui me fait, je me rapproche pas vraiment d'eux j'ai envie mais quelque part je n'ai pas envie parce que j'ai pas envie de, j'ai pas envie d'avoir de lien avec mon père voilà.

Si l'absence durable de lien entraîne dans la plupart des cas, un refus de reprendre contact⁴⁰, d'autres jeunes femmes ont expliqué ce rejet par l'absence de modification du comportement du parent concerné. Dans ces situations, cela signifie que la jeune femme a revu, à un moment donné, son père ou sa mère avec qui elle n'avait plus de contact. Ce contact les a déçues par l'immuabilité du comportement du père ou de la mère et jusqu'alors, elles ont voulu tirer un trait sur une éventuelle nouvelle rencontre.

⁴⁰ Nous verrons que seulement une jeune femme a repris contact avec son père absent depuis sa petite enfance et une autre est en passe de le faire.

C'est à sa majorité qu'Hélène maltraitée sexuellement par son père durant son enfance, souhaite porter plainte contre lui. Elle tentera pourtant une réconciliation avant d'entreprendre la procédure. Son père refuse de justifier ses actes. Elle porte alors plainte, il fait plusieurs années de prison. Dès lors, Hélène ne souhaite plus reprendre contact avec lui.

Hélène, 24 ans, Primo-mobile

En fait le jour de mes 18 ans j'avais dit au juge ce qui s'était passé, il m'a dit « il faut que tu ailles à la gendarmerie de Lo. pour porter plainte » et donc avant de prendre cette décision là, en fait avant d'aller le faire je suis allée chez mon père avec ma sœur Sabine, son mari et puis mon mari et je voulais voir mon père et savoir si vraiment c'était nécessaire de faire ça ou pas. S'il avait changé finalement, si au moins il avait un regret quelconque ou je ne sais pas une explication à me donner et donc je suis allée le voir et puis déjà il ne m'a pas reconnu quoi, parce que ça faisait 4 ans que je ne l'avais pas vu, il m'a dit « vous êtes qui ? » ben je fais partie de tes filles, c'est Hélène tu te rappelles et il m'a dit « qu'est-ce qui se passe, ça fait longtemps qu'on t'a pas vue » ... Bien sûr... ! Et donc on a discuté un peu 5 minutes le temps de dire ce qu'on était tout ça présenter Philippe, présenter Frédéric et puis à un moment donné je dis à mon père, « écoute, je suis venue là c'est pour discuter avec toi, tu sais de quoi je veux parler et puis tu sais très bien pourquoi je suis venue, donc j'aimerais avoir cette discussion avec toi » et il m'a dit « j'ai rien à dire, ce qui s'est passé, s'est passé, c'était comme ça et c'est tout je n'ai pas à me justifier » donc je me suis dit, là mon petit gars tu as tout faux, c'était pas la bonne réponse, c'était pas le bon joker.

[...]

-Q : *Et vous maintenant vous avez des contacts avec votre père ?*

-R : Non, non et puis j'en ai plus besoin, ça y est, je suis grande maintenant je n'ai plus besoin d'un papa qui n'a pas voulu être mon papa de toute façon.

Dans le même ordre d'idées, à la naissance de son premier enfant, Marina a souhaité offrir à sa fille Patricia, la possibilité de voir son grand-père. Avec l'aide de son mari, elle a renoué des contacts avec son père qu'elle n'avait pas vu depuis son placement au foyer le *Caligo*. Si les premiers contacts se sont bien passés, Marina n'a pas supporté l'attitude violente de son père à l'égard de sa nouvelle compagne, attitude qui d'après elle, était préméditée. Depuis elle ne souhaite plus reprendre contact avec lui.

Marina, 25 ans, Primo-mobile

Mon père, j'ai voulu lui amener Patricia quand elle est née, je me suis dit, je ne vais pas faire... parce qu'il avait empêché mes grands-parents de me voir pendant des années, on était interdit de les voir et moi je me suis dit, je ne vais pas faire les mêmes erreurs que lui il a faites, je ne l'empêcherais pas... d'ailleurs c'est mon mari qui est parti un matin tout seul de chez mes grand-parents parce que quand on y va, on va toujours chez mes grand-parents, il a essayé de trouver où habitait mon père et puis parce que moi au départ, je ne voulais pas y aller et puis il revenait et il me dit « tiens je crois que j'ai trouvé où habite ton père, tu viens avec moi, on va voir tu me diras si c'est là-bas ou pas ». Comme par hasard, on passe devant et mon père sortait de chez lui. Obligés de s'arrêter, c'est bien là et tout, il sortait mon père donc. La première année, il a vu Patricia parce qu'il y avait Patricia, elle venait de naître, elle avait trois semaines et après la deuxième fois qu'on est retourné, parce qu'on n'y va pas tous les ans, la dernière fois qu'on est retourné, il l'a vu aussi mais il a agi de façon... pour moi, il a voulu faire du mal ; il dit à mon frère que non mais pour moi il a voulu faire du mal. Parce qu'il avait tabassé sa bonne femme, elle était avec un œil au beurre noir, elle pleurait. Mon frère habitait chez mon père depuis 8 jours, il ne l'avait pas encore vu la bonne femme. Moi qui n'habitais pas là-bas, il me demandait d'aller la voir dans la chambre sans me dire pourquoi, soit disant pour qu'elle voie la gourmante à Patricia, et quand je suis arrivée je me suis retrouvée toute con, devant une bonne femme avec un œil au beurre noir qui pleurait. Pour moi, il a voulu me faire du mal. Au lieu de cacher pour que je pense qu'il avait changé, il me fait penser au passé donc pour moi c'était voulu. Parce que mon père s'il veut être méchant, il peut être méchant sans taper. Il a pas besoin de taper pour être méchant. Et pour moi il a voulu faire exprès. Donc l'année dernière, mon frère s'est marié et il a invité mon père, mon parrain et ma marraine et il m'a demandé si je pouvais héberger quelqu'un parce que lui il n'avait pas de place. Je lui dis, oui mais j'héberge le parrain et la marraine. Donc j'ai revu mon père mais sinon on avait décidé de ne plus aller le voir. Donc je l'ai revu, il a vu Nicolas et puis après on a été en vacances et j'ai pas été chez mon père.

Pour Ouarda, c'est l'absence de communication avec son père qui l'empêche de renouer des liens avec lui.

Ouarda, 29 ans, Primo-stable

L'an dernier, mon frère s'est fiancé, ma fille était toute petite, il y a peut-être un an, un an et demi presque, et je l'ai vu là [*son père*], et je l'avais pas revu depuis le mariage de ma sœur qui datait de deux ans auparavant, et ça a pas été... enfin c'était bizarre quoi, c'est comme si tout se passait bien, il est venu, il m'a fait la bise, il a pris ma fille, elle a pleuré, il me l'a rendue, il est parti. Et je suis restée... Ben en fait, c'est pas réglé avec lui hein, donc.. je sais pas... j'avais pas envie de le voir, mais bon ça va c'était un mariage, c'était une fête religieuse, donc il était chez les hommes et moi chez les femmes, donc je l'ai pas vu beaucoup, mais.. ah ça me fait.. ça fait bizarre quoi, surtout qu'il a pris ma fille et j'étais incapable de.. de faire quoi que ce soit, je suis restée comme ça, devant lui, il l'a prise, il a fait "guili-guili" et il me l'a rendue et je suis restée comme ça bouche bée. J'ai pas pu... de toute façon j'ai essayé de discuter avec lui à plusieurs reprises puisqu'à un moment donné il m'appelait, mais... ça sert à rien quoi. Il peut pas entendre ce que j'aurais envie de lui dire, donc.

Pour Delphine, sa mère a fait le choix de rester avec son conjoint alors qu'il est l'auteur des maltraitances sexuelles dont Delphine a été victime. Elle ne compte alors pas renouer de liens avec sa mère tant que son beau-père n'aura pas disparu de sa vie.

Delphine, 27 ans, *Primo-mobile*

Je ne veux pas la voir, et je ne veux plus la voir. En tout cas tant que lui ne sera pas mort, je ne lui souhaite pas la mort... enfin quoique ! Mais... tant qu'il sera pas mort je la reverrai pas quoi, c'est clair.

En d'autres termes, il existe deux causes principales de refus du lien parents-enfant pour ces jeunes femmes anciennement placées. Premièrement, les jeunes femmes dont les parents qui ont été longuement, voire continuellement absents dans leur vie, rejettent souvent l'idée de les revoir. Et deuxièmement, certaines jeunes femmes qui ont connu des maltraitances importantes ressentent le besoin d'une part de comprendre pourquoi leur parent leur a fait subir cela, mais aussi de pouvoir observer chez eux un changement de comportement. Si ces deux conditions ne sont pas réunies, elles ne peuvent renouer des contacts sereins. Toutefois, nous avons ici uniquement le témoignage des jeunes femmes. Il serait intéressant d'avoir celui des parents pour savoir s'ils ont eu le souhait et les moyens (par des aides sociales ou médicales, par un suivi rattaché au service de protection de l'enfance) de changer ce comportement, de préparer ce type de rencontre ou de retrouvailles avec la jeune fille anciennement placée.

2-3-2-2- Un début de lien : comprendre le parent

Sans avoir réellement repris un contact avec leur père ou leur mère, onze jeunes femmes ne sont plus dans une situation de rejet mais dans l'élaboration d'une certaine compréhension. Pour trois d'entre elles, ce sentiment s'oriente sur le père et pour huit autres, sur la mère. Il est important de noter qu'aucune des jeunes femmes n'a entrepris un travail de compréhension du couple parental. Il s'agit à chaque fois d'un seul parent. Dans six cas, la jeune femme rejette le second parent, dans trois cas, le second parent est décédé et enfin seules deux jeunes femmes ont de bons contacts avec le second parent. Le fait que ce travail de compréhension ne soit entrepris que sur un seul parent, peut s'expliquer de deux manières. Tout d'abord, pour dix des onze jeunes femmes, les parents ne vivent plus ensemble et vivent deux histoires familiales séparées, d'un côté l'histoire familiale du père, de l'autre celle de la mère. C'est pourquoi, certaines élaborent un travail de compréhension à partir d'une histoire familiale sans que celle du second parent ne vienne s'interférer. En outre, beaucoup de jeunes femmes comprennent l'attitude d'un parent compte tenu du comportement du second parent.

Cette attitude compréhensive à l'égard du comportement des parents peut se traduire en quatre situations différentes.

Premièrement, les reproductions de comportement de maltraitance peuvent devenir des facteurs explicatifs suffisants pour excuser certains gestes. C'est le cas de Linda, maltraitée physiquement par sa mère, elle excuse ce comportement par le passé familial difficile que cette dernière a elle-même vécu.

Linda, 31 ans, *Primo-stable*

Il y a des choses qu'il [*le conjoint de Linda*] comprend, il y a des choses qu'il ne comprend pas, ce qu'il ne comprend pas c'est qu'aujourd'hui j'arrive encore à parler à ma mère. En fait, ma mère elle a eu une vie terrible où son père l'a pris pour un homme. C'est-à-dire il l'a pris pour c'était presque la dernière des enfants, les garçons étaient déjà partis parce qu'ils étaient 13 enfants et elle, elle a eu donc elle avait une sœur qui avait un an de différence avec elle et donc l'autre sœur c'était la petite femme de maison, c'est-à-dire elle faisait de la couture, la vaisselle, la bouffe elle faisait ce qu'il fallait faire en femme d'intérieur, ma mère c'était le jardin, la bêche, la pioche et là-bas c'était des terrains immenses, c'est pas le petit bout de terrain que nous on avait, ma mère elle disait tout le temps « mais ça ce n'est rien » moi à votre âge je faisais un hectare ou deux hectares où il fallait qu'elle avance parce que le grand-père je l'ai connu très peu mais c'était un sauvage, et c'était le genre dès qu'elle avançait pas assez vite il lui foutait un coup de bêche aussi quoi donc pour elle, elle a vécu dans ce milieu donc c'était normal qu'elle nous foute un coup de pioche ou un coup de bêche.

Deuxièmement, dans le cas où le parent n'était pas l'auteur direct des maltraitances mais lorsqu'il a pris position, pendant un temps, en faveur du conjoint et non pas de sa fille. Il s'agit principalement d'une mère dont la dépendance financière a engendré un sentiment de rejet envers la jeune fille. C'est le cas de Marina. Maltraitée physiquement par son père, sa mère a préféré le placement de sa fille à l'emprisonnement de son mari. Aujourd'hui, Marina comprend la situation de dépendance conjugale, même si elle ne peut oublier.

Marina, 25 ans, *Primo-mobile*

Ma mère je la vois puisque c'est la fille de mes grands-parents et que de toute façon, je veux dire, elle ne m'a jamais tapée, elle m'a fait mal quand elle a dit à la juge parce que j'étais là, quand elle lui a dit « mettez-la en foyer, je veux récupérer mon mari » grosso-modo donc ça on fait semblant d'oublier mais on ne l'oublie pas, mais bon (...) mais je comprends, elle avait trois gosses, elle n'avait pas de boulot, elle avait rien ma mère... à la rigueur qu'elle supporte ça 20 ans. Mais c'est dur à comprendre mais on l'excuse quelque part.

Même s'il s'agit le plus souvent d'une dépendance matérielle, celle-ci peut aussi prendre la forme d'une dépendance morale comme cela a été le cas pour la mère de Laurence. Aujourd'hui, cette dernière l'a compris, même si les rapports sont encore distants.

Laurence, 25 ans, Navetteuse

Je ne peux pas m'en prendre à ma mère, elle était sous l'influence de mon beau-père, elle a toujours été un peu faible, maintenant je ne lui en veux plus. C'est à cause de lui, ils ont monté mon frère contre moi, ils lui ont fait croire que je l'avais abandonné alors que c'est eux qui ont envoyé mon frère en colonie sans que je le sache. Ils l'ont envoyé et le soir quand je suis rentrée des cours, ils m'ont dit qu'ils avaient envoyé mon frère et le lendemain ça m'a mis tellement en colère que c'est là qu'on a commencé à se battre et ma mère elle a pris la relève et c'est comme ça qu'ils m'ont foutue dehors. J'en avais marre de me laisser faire et puis ça me prenait la tête.

Le troisième type de compréhension est par contre, assez différent. La jeune femme comprend les attitudes du parent en le présentant sous le statut de malade, d'alcoolique ou de psychologiquement ou socialement fragile. En d'autres termes, le parent est en partie excusé de ses actes, compte tenu de son irresponsabilité potentielle. C'est le cas d'Alexia. Nous l'avons vu, elle n'a jamais connu son père et ne souhaite pas renouer de liens avec lui. En revanche, elle a longtemps vécu avec sa mère alcoolique et son placement a été motivé par les maltraitances que lui faisait subir son beau-père. Aujourd'hui, elle ne pardonne pas à sa mère mais accepte de la rencontrer de temps en temps car cette dernière est perçue par Alexia comme une femme malade.

Alexia, 23 ans, Secundo-mobile

Je lui en ai voulu de n'avoir rien dit par rapport à mon ex beau-père en ce temps-là, parce qu'elle le savait, je sais qu'elle le savait et puis elle a laissé faire et puis elle continuait à rester avec lui, je ne voyais pas l'intérêt. [...] Je ne lui pardonnais pas et je crois qu'au fond je crois que je ne lui ai jamais pardonné d'ailleurs mais je continue à la voir quand même malgré tout. Comme elle boit. En fait, ma mère est très instable en plus depuis le divorce de, avec le père de mes sœurs quoi, elle est instable, l'alcool surtout, en ce moment elle est au chômage depuis un an à peu près, un an ou plus je ne sais même plus, elle ne cherche pas vraiment. En fait, c'est une femme malade.

Dans le même ordre d'idées, Marie, qui a été placée depuis sa plus jeune enfance, excuse depuis peu son père, influencée par la lecture des « Misérables » de Victor Hugo et rejetant alors en grande partie la faute sur sa mère.

Marie, 26 ans, Institutionnelle

Je sais que je dois retourner voir Etienne, mon père ce mois-ci, au mois de janvier ou février, je vais aller le voir un soir parce que j'ai lu « les Misérables » de Victor Hugo, parce que j'ai peut-être grandi un peu enfin, c'est quelqu'un, je ne pourrais pas lui en vouloir, parce que c'est quelqu'un qui a été en fait malheureux, malheureux de ce qui s'est passé et qui n'a pas compris, une femme volage et puis il n'était pas là quand par exemple elle a abandonné ses enfants. Lui il n'était pas là, il était en train de travailler sur des chantiers donc il a été un peu, il a un peu récupéré maintenant, je crois qu'il n'y est pas pour grand-chose, enfin il a sa part forcément.

Enfin, certaines ont mieux compris les attitudes passées de leurs parents lorsqu'elles ont réalisé la difficulté d'éduquer un enfant. En effet, deux d'entre elles, Sophie et Julie, ont vécu le placement de leurs propres enfants.

Sophie, 27 ans, Navetteuse

Quelque part j'ai un peu ressemblé à ma mère bon question alcool et au niveau de mes enfants puisqu'ils ont été placés, mais je crois que sur les autres choses moi je suis plus lucide. Et bon j'ai rediscuté au mois d'août avec ma mère et... elle l'a accepté là, elle a accepté que je lui dise ce que moi j'avais ressenti de toutes ces années-là. Lui dire que quelque part, il y avait d'elle aussi, si je suis devenue comme ça, il y avait d'elle aussi, par rapport à ses amis, par rapport à ce qu'elle avait pu faire aussi, il y avait d'elle aussi. Que je n'étais pas la seule fautive, que ce n'est pas toujours les enfants qui ont... malheureusement pendant toutes ces années-là, ça a été moi la seule qui était... même pas victime parce que il n'y avait même pas d'histoire de victime parce que quelque part c'était peut-être normal par rapport à elle, quand il y a eu l'histoire,... d'ailleurs pas que celle-là mais bon. Disons que c'est une mère qui n'a pas de sentiment, qui n'a pas d'instinct maternel.

Julia, 31 ans, Secundo-stable

On était 10 gosses, 5 filles, 5 garçons, 10 gosses c'est beaucoup dans une maison. Déjà moi avec trois c'est quelque chose alors... C'est pour ça, moi maintenant je la comprends parce que ma mère franchement elle était courageuse, déjà trois gosses, élever trois gosses c'est pas évident, c'est beaucoup de boulot alors 10 qu'est-ce que c'était. Je me rappelle quand ma mère elle rentrait du boulot, il fallait encore qu'elle range parce qu'on était petits encore franchement pour nous c'était pas grand-chose, il fallait qu'elle range encore la maison et puis après qu'elle fasse à manger et puis qu'elle reparte encore retravailler soit dans les bureaux, soit chez les personnes âgées, quand elle rentrait elle était exténuée la pauvre...

Même s'il est difficile de démontrer que l'élaboration d'une compréhension des actes passés entraînera systématiquement une future réconciliation, nous pouvons dire qu'il s'agit d'une étape indispensable vers une reconstruction d'un lien familial plus sain. Reconstruction d'ailleurs déjà établie par certaines anciennes après une rupture plus ou moins longue de ce lien.

2-3-2-3- La reconstruction du lien parents-enfant

Dix jeunes femmes se sont réconciliées et ont pu reconstruire un lien durable et régulier avec au moins l'un de leurs deux parents. Là encore, cela concerne principalement les mères, puisque 8 jeunes femmes ont reconstruit un lien durable avec leur mère et seulement 4 avec leur père⁴¹. La réconciliation amenant à un lien durable est souvent induite par un passage d'entraide du parent envers son enfant. Cette attitude est d'ailleurs considérée par la jeune femme comme un moyen de réparation nécessaire face aux adversités subies dans le passé. Ainsi, Hamida qui a toujours été élevée en foyer, a eu très peu de contacts avec sa mère au cours de son enfance et aucun durant son adolescence. Hébergée en foyer jeunes travailleurs, elle décide de reprendre contact avec sa mère. Celle-ci l'hébergera durant quelques années. Même si la cohabitation a parfois été difficile⁴², Hamida montre bien que la réconciliation avec sa mère a dépendu de cet effort fait par cette dernière.

Hamida, 24 ans, Institutionnelle

Autant, c'est une partie fautive de ma mère, autant c'est une partie fautive de mon père, ça c'est les deux. Mais ma mère c'est-à-dire, quand elle est revenue vers moi, elle n'est pas repartie aussitôt, tu sais, c'est-à-dire qu'elle a fait des efforts quand même, même si la situation où elle a été, elle a vécu pas mal de choses de son côté. Mais elle a essayé tu vois ; même si elle a pas mal de défauts mais je suis quand même contente d'avoir mon appartement à moi mais c'est qu'elle a fait pas mal d'efforts que mon père non.

De la même manière, Stéphanie, alors enceinte hésite à garder l'enfant pour des raisons matérielles. Longtemps en froid avec son père, celui-ci lui propose son aide. Dès lors le contact est renoué.

⁴¹ Deux ont reconstruit un lien avec le père et la mère.

⁴² A ce propos voir extrait d'entretien de Hamida dans ce même chapitre : *1-4- Le niveau scolaire des "ex-placées"*.

Stéphanie, 26 ans, Secundo-mobile

Comme j'ai eu des problèmes... j'ai fait des salpingites et tout ça, je risquais si je faisais un avortement, je risquais de ne plus avoir d'enfant. J'avais fait tous les papiers pour me faire avorter et tout et mon père m'a appelée et m'a dit « non ne te fais pas avorter parce que après si tu ne peux plus avoir d'enfant ». Comme ma mère a une sœur qui n'a pas d'enfant, elle a eu des problèmes et tout, il ne voulait pas que ça m'arrive à moi, que je sois sans enfant. Mon père m'a dit « on sera là, on assumera, si tu n'y arrives pas, on sera toujours là pour t'aider avec ta fille »... j'étais... parce que mon père je m'entendais pas bien avec lui, alors c'est bien quand même et puis... Et c'est pour ça que j'ai gardé Astrid en fait (...) maintenant on est proche. J'ai voulu revenir vers eux parce qu'ils habitent P. Mon père est super content parce qu'il a ses petites-filles à côté de lui.

Ce fut aussi le cas de Ludivine, enceinte mais ayant des problèmes avec le père du futur enfant, sa mère lui propose de l'héberger. C'est à ce moment-là qu'elle se rapprochera réellement de sa mère.

Ludivine, 27 ans, Primo-stable

-R : C'était pas possible que je vive avec un enfant dans une chambre meublée, ma mère m'a proposé donc de revenir sur la région parisienne.

-Q : *C'est la première fois que vous aviez repris contact avec votre mère ?*

-R : Oui voilà, oui, déjà en fait pendant que j'étais au «Caligo», elle m'appelait quand elle était au Cameroun mais j'étais pas retournée avec elle. Mais c'est vraiment... je suis retournée... en fait, ce qui nous a rapprochées, c'est la naissance de ma fille quoi.

Cette condition d'aide pour la reconstruction de liens familiaux peut se traduire plus généralement par un changement d'attitude du parent. Nous avons vu que certaines jeunes femmes refusaient le contact avec leur parent car celui-ci n'avait pas changé. A l'inverse, en aidant, le père ou la mère reprend aux yeux de l'enfant le rôle ou le statut de parent responsable et aimant. En d'autres termes, le changement d'attitude du parent serait l'une des conditions pour reconstruire un lien durable. Ce fut aussi le cas de Gaëlle : l'arrêt de l'alcoolisme de son père lui a permis de se rapprocher de lui, petit à petit le dialogue s'est renoué et à son tour Gaëlle a pu percevoir différemment son père et ainsi mieux comprendre ses attitudes passées.

Gaëlle, 29 ans, *Primo-mobile*

Au début, c'était assez tendu et depuis, je vais dire depuis... Depuis deux ans, mon père a beaucoup changé, c'était quelqu'un qui buvait et il ne boit plus une goutte d'alcool, il se fait soigner, c'était un alcoolique mais pas un alcoolique à se péter la ruche toute la journée, il fallait qu'il boive son vin le midi, son apéro le soir pareil, ça s'appelle quand même un alcoolique mais il était pas avec sa bouteille en train de, voilà c'était pas un ivrogne, un alcoolique mais pas un ivrogne. Ils ont eu un problème enfin mes parents ont eu un problème et c'est là que mon père finalement, il m'appelait beaucoup, je vois... il y a quelque temps ça n'allait pas trop avec ma mère, il m'appelle, on discute. C'est vrai qu'au début j'ai eu beaucoup de mal à prendre parti, pour moi c'était ma mère c'était normal, mon père à la rigueur et bien tant pis pour toi, tu avais qu'à être mieux. Maintenant je commence à connaître ma mère et je me rends compte qu'elle a énormément de défauts comme tout le monde mais on voit les gens, enfin on pense ses parents super beaux, super gentils, super intelligents et là c'est vrai que ça m'a rapproché vachement de mon père parce que je me suis rendu compte que finalement ma mère elle n'était pas si parfaite que ça, qu'elle, elle avait aussi des défauts.

Dans ces exemples de réconciliation, nous avons pu observer qu'à chaque fois, le parent avait dû prouver son changement d'attitude à l'égard de sa fille. Dans ces situations particulières, on peut se demander si une aide sociale, médicale ou psychologique envers les parents pendant le placement de la jeune fille n'aurait pas permis un rapprochement parents-enfant plus précoce ? Toutefois, avec le témoignage de Gaëlle mais aussi celui d'Alexandra, le temps est une notion importante dans la reconstruction du lien. Les jeunes femmes ont en effet aussi changé, elles sont plus mûres et peut-être donc plus prêtes à considérer leur père ou leur mère comme un parent respectable.

Alexandra, 32 ans, *Secundo-stable*

Un jour, elle [*la mère d'Alexandra*] était venue, elle avait bu un petit peu je lui ai dit, « écoute, si tu comptes, je suis comme ça maintenant, si tu comptes pleurer ou parler des morts, des ci, des ça tout le temps tu t'en vas » et ça l'a calmée net, elle m'a dit « non c'est bon j'arrête » et voilà il y a du respect maintenant. Et je lui ai pardonné parce que de toute manière en vouloir aux gens ça sert à quoi, j'ai pas beaucoup d'énergie, je la garde pour ce qui est valable je veux dire haïr les gens les détester, ça sert à rien c'est de l'énergie gâchée, pour moi ça n'a aucune valeur je laisse les gens, je leur souhaite toutes les bénédictions de la vie, je les laisse parce que bon ça ne sert à rien, haïr les gens ne pas les aimer ça ne sert strictement à rien il vaut mieux laisser faire, pour moi, pour ma mère je lui ai pardonné parce que je me suis dit, elle a 60 ans bientôt je veux dire le temps passe vite et c'est la seule grand-mère qui reste enfin qui s'occupe de Charlotte je veux dire et pour Charlotte pour moi je pense que c'est bon aussi et puis malgré tout j'ai beau avoir 33 ans j'ai quand même besoin de ma mère quoi mais de temps en temps.

En guise de conclusion, nous pouvons rappeler que le choix du foyer le *Caligo* est de favoriser la mise à distance entre le(s) parent(s) et l'adolescente lorsque cette dernière l'estime nécessaire. Au regard du devenir de ce lien parents-enfant, il apparaît que la condition de reconstruction d'un lien parents-enfant est liée à un changement d'attitude ou de comportement du parent. Or, le foyer le *Caligo* a fait le choix de ne pas travailler directement auprès des familles laissant plutôt cette mission à une instance tiers ; service de milieu ouvert ; référence A.S.E.. Qu'en est-il réellement ? Cette collaboration est-elle efficace ou devrait-elle être renforcée ? Seule une étude auprès des parents des « ex-placées » pourrait permettre de répondre à cette question.⁴³ En tout état de cause, il apparaît que pour certaines, le temps fut un allié pour mieux comprendre et accepter la situation familiale passée.

⁴³ Notons à ce propos la recherche menée par J. Chretien sous la direction du professeur Durning, à l'Université de Paris X-Nanterre sur « le point de vue des parents face à la séparation avec leur enfant. (...) ces travaux concernent le plus souvent des familles mises en cause pour des événements graves », Cf. Chretien J., « Le maintien des liens. Les relations parents-enfants dans les situations de restriction des droits d'hébergement et des droits de visite », In *Sauvegarde de l'enfance*, n°3-4, 1999, p. 218.

3- Travail thérapeutique au foyer : dans quel but ?

La composition de l'équipe du foyer le *Caligo* se caractérise aussi par la présence de professionnels "psy"⁴⁴. Qu'en ont pensé les jeunes filles accueillies ? Utilisent-elles encore ce type de service depuis leur fin de prise en charge ? Afin d'observer l'attitude des jeunes femmes face à cette aide, il a paru intéressant d'étudier ce sujet en comparant leurs comportements au cours du placement avec ceux depuis la fin de leur prise en charge.

3-1- La présence des « psys » au sein de l'équipe

Le travail psychologique ou psychothérapeutique auprès des jeunes filles tient une place très importante dans l'orientation pédagogique de ce foyer. La présence d'un psychologue et d'un psychiatre au sein de l'équipe du foyer le *Caligo* offre à chaque adolescente accueillie le moyen d'entreprendre un travail psychologique. En effet, qu'elles présentent ou non des pathologies avérées, toutes ces adolescentes ont été victimes de ruptures familiales, de maltraitements morales, physiques ou sexuelles qui les ont marquées. Le placement deviendrait alors un lieu de protection envers tous ces types d'adversités mais aussi un lieu de "réparation" des événements malheureux de leur passé. Il n'est certes pas possible de connaître l'apport de ce type de mesure sur la personnalité de ces jeunes femmes, cette notion étant bien trop subjective. En revanche, nous pouvons savoir ce qu'elles ont pensé de la présence de professionnels de la psychologie et de la psychiatrie au sein de l'équipe du foyer. Est-ce que cela leur a permis de se familiariser à un nouveau type d'aide ? Et ainsi de le réutiliser à d'autres fins au cours de leur vie ?

Parmi les 30 femmes interviewées, 28 se souviennent avoir eu au moins un entretien avec la psychologue ou le psychiatre⁴⁵. Pour les deux autres, une se rappelle très clairement avoir refusé tout contact avec un psychologue : « *J'ai jamais voulu voir un truc comme ça, non ça ne m'attire pas.* » Pour une autre, ce thème n'a pas été abordé, il faut préciser qu'elle n'a quasiment aucun souvenir de son placement, elle se souvient juste qu'il s'agissait « *d'une mauvaise période* », elle n'est pas même capable de se rappeler sur quelle maison elle a été placée. Par souci de respecter ses propres défenses, l'entretien n'a porté que sur sa situation actuelle.

⁴⁴ Par manque de précision dans les discours, nous englobons sous le terme générique des "psys" les psychiatres, psychologues, psychanalystes et psychothérapeutes, tous genres confondus.

⁴⁵ A titre indicatif, sur le plan national, "4% des garçons et 4% des filles [de 11-19 ans] ont consulté un psychologue ou un psychiatre durant l'année [1992-93]". Cf Choquet M., Ledoux S., *Adolescents, Enquête nationale*, Paris, Les éditions INSERM, Coll Analyse et prospectives, 1994, 98 p.

Il faut préciser que « *la consultation d'un spécialiste "psy" -psychologue ou psychiatre- est très importante [parmi la population des adolescents de la P.J.J. (14-21 ans)] : 73% des filles et 56% des garçons en ont déjà consulté. Toutefois, pour la majorité de ces jeunes, la consultation est unique ou ne s'est répétée que quelques fois. En fait, sur l'ensemble des jeunes interrogés, 22% des filles et 16% des garçons ont bénéficié d'une prise en charge psychologique régulière.* »⁴⁶. Dans le cas de l'étude sur les anciennes du foyer le *Caligo*, il convient de distinguer les « consultations psychologiques » des « psychothérapies ». Nous entendons par « consultations psychologiques », les entretiens avec la psychologue ou le psychiatre du foyer le *Caligo* ressentis comme une contrainte par l'adolescente. A l'inverse, nous englobons sous le terme « psychothérapie », le cas des jeunes femmes qui ont souhaité personnellement rencontrer la psychologue ou le psychiatre, qu'elles aient eu des entretiens réguliers volontaires ou qu'elles aient véritablement suivi une psychothérapie au cours de leur séjour au foyer le *Caligo*. En d'autres termes, plutôt que de distinguer les types d'entretiens psychologiques selon leur régularité, nous avons préféré distinguer les entrevues "obligatoires" de celles "volontaires". Ainsi, parmi les 28 jeunes femmes qui ont dit avoir eu au moins un entretien avec un "psy", deux tiers (18/28) ont en réalité, eu des "*consultations psychologiques*" et un tiers (10/28) a suivi une "*psychothérapie*" au foyer le *Caligo*. En d'autres termes, si les consultations chez le "psy" ont fréquemment été ressenties comme un acte contraint, il n'est pas moins remarquable qu'une jeune fille sur trois y a eu recours volontairement.

3-1-1- La consultation psychologique : un passage obligé

Tout d'abord, l'entretien psychologique était systématique à l'arrivée au foyer le *Caligo*, comme l'explique Marina et Laurence. Il faisait partie des entretiens demandés à l'admission au foyer le *Caligo* jusqu'en septembre 1995. Ce premier contact a d'ailleurs, pour certaines, été vécu comme un examen d'aptitude.

⁴⁶ Choquet M., Ledoux S., Hassler C., Paré C., *Adolescents (14-21 ans) de la protection judiciaire de la jeunesse et santé*, Paris, Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, 1998, p. 42.

Marina, 25 ans, Primo-mobile

-Q : *Est-ce que vous aviez vu un psychologue ?*

-R : Maude, voilà Maude. La première fois que je suis arrivée au foyer je l'ai vue. Il y a des choses qui marquent quand même dans la vie. Elle m'a demandé de lui expliquer pourquoi à mon avis mon père agissait comme ça. Donc, je lui avais expliqué pourquoi selon moi mon père agissait comme ça, elle me regarde et elle me dit « vous êtes intelligente quand même ». Je m'en rappellerai toujours quand elle m'a dit ça. Je l'ai vue la première fois, mais c'est pareil Maude j'ai dû la voir une fois et je crois que la deuxième fois c'est aussi pour l'école.

Laurence, 25 ans, Navetteuse

Ils m'ont montré ma maison, j'ai vu la psychologue là, je sais plus comment elle s'appelle, je crois qu'elle n'y est plus. La psychologue qu'était un peu âgée, bizarre. J'aurais mieux fait de ne pas y aller parce que la seule chose qui l'intéressait c'était l'heure. Je m'en souviendrai parce qu'une psychologue, elle est supposée savoir... alors on a discuté un peu et le peu que j'ai discuté avec elle, elle a vu que j'étais apte à venir au foyer. Je l'ai vu et je m'en souviendrai parce que des petits détails des fois ça me marque. J'ai vu qu'elle regardait sa montre et « bon ça y est maintenant on peut y aller ». Apparemment elle était pressée de s'en aller.

D'autre part, l'équipe éducative peut être amenée à demander à l'adolescente de consulter le « psy » au cours de son placement, cela n'entraîne pas systématiquement une adhésion de la jeune fille à cette forme d'aide. Le caractère obligatoire est alors encore très empreint dans les discours et se heurte aussi à un sentiment d'absence de besoin.

Haïza, 32 ans, Primo-stable :

-Q : *Vous aviez vu un psychologue ?*

-R : Je ne me souviens pas du tout, sûrement si, si je crois que si... si c'est obligé de toute façon. (...) Franchement pour vous dire la vérité, moi les psychologues ça ne marche pas. Ça ne marche pas, il vous pose une question sur un sujet, quand vous allez pour répondre, il vous parle d'autres choses, vous savez, ils vous embrouillent la tête et je n'ai jamais aimé.

Zahia, 24 ans, Primo-stable :

-Q : *Et pendant ce temps as-tu vu un psychologue ?*

-R : Oui. (...) Au début j'ai refusé parce que ça ne me disait rien et puis après on m'a un peu obligé parce qu'il fallait faire quelque chose, ça ne passait pas du tout donc je ne disais rien quoi j'ai fait aucune thérapie réelle.

Alexia, 23 ans, Secundo-mobile

J'avais une psychologue, je ne sais plus son nom, mais j'allais la voir épisodiquement parce que j'avais pas envie comme je lui disais j'en sentais pas le besoin vraiment pas.

Caroline, 26 ans, Navetteuse :

-Q : *Vous aviez vu un psychologue ?*

-R : Oui, je ne sais plus comment il s'appelait, c'était un monsieur d'ailleurs de... du «Caligo», oui c'était un monsieur ou une dame, je ne sais plus, en bas, c'était dans une salle en bas. Il avait sa salle à lui et il venait de temps en temps. (...) je crois qu'il y avait des roulements, c'était chacune un jour, des gamines ou je ne sais plus quoi... et... non ça m'a rien apporté, puisque bon, j'estimais que j'avais pas de problème.

Ainsi, une proportion importante de jeunes filles a consulté un « psy » lors du placement au foyer. Néanmoins, au regard des extraits d'entretiens précédents, on peut se questionner sur l'intérêt de ce type de consultation. Comme le précise Hamida, le caractère obligatoire de cette démarche ne risque-t-il pas d'entraîner à plus long terme, le refus d'un suivi psychologique plus approfondi, probablement nécessaire ?

Hamida, 27 ans, Institutionnelle

(...) déjà un truc que je trouve qui n'est pas bien c'est obliger une personne à aller voir Maude (*la psychologue*). D'aller obliger d'aller la voir, d'obliger une fille à aller la voir parce que c'est là où déjà tout le monde se braquait contre elle, alors que la pauvre elle est là...Le fait d'aller forcer une fille d'aller voir un psychologue, d'aller voir Maude tout le monde se braquait contre Maude, oui je ne veux pas te voir...

Cette même jeune femme montre en effet, que l'obligation de soin « psy » n'est pas nécessaire dans la mesure où il devrait ne s'agir que d'un acte volontaire, facilité par la présence régulière de professionnels de cette discipline au sein de l'équipe du foyer.

3-1-2- La présence des « psys » : la familiarisation avec un nouveau type d'aide

Les données des dossiers archivés ont permis de mieux connaître l'origine sociale des jeunes filles accueillies au foyer le *Caligo*. Dans l'ensemble, elles sont issues de familles d'origine défavorisée. Or, comme l'explique L. Verhaegen, « *la culture médicale n'est pas la même dans toutes les classes sociales et la culture psychologique que suppose la posture psychothérapeutique est plus proche de la culture de la classe supérieure. Celle-ci cultive plus le culte de l'individualisme et de l'introspection à travers l'esprit d'examen qui est un habitus produit par le système d'éducation. Les patients, surtout issus des classes populaires, sont moins sensibilisés aux effets de la psychanalyse et ont peu abandonné une conception somatique de leurs troubles.* »⁴⁷

La psychiatrie et la psychologie en effet, sont deux disciplines peu connues qui font peur car la représentation sociale de la prise en charge psychologique repose presque systématiquement sur la folie. Les jeunes filles accueillies ont alors souvent des idées erronées de ce type d'aide et certaines refusent d'entreprendre un travail psychologique par méconnaissance de ces disciplines. Au sein de l'institution, les "psys" font partie de l'équipe,

ils sont « dans les murs » régulièrement, ils prennent leur repas à la même table que les jeunes filles, ce qui « peut renvoyer une image un peu moins stéréotypée et anxieuse que celle à laquelle les "pensionnaires" peuvent s'attendre »⁴⁸, comme l'explique Hamida.

Hamida, 27 ans, Institutionnelle

C'est important de ne pas obliger... parce qu'automatiquement la fille elle se braque contre, ne pas forcer parce que déjà psychologue pour une fille vous allez me prendre pour une folle et tout déjà ça, ça marche mal que si jamais elle apprend à connaître surtout au foyer c'était bien parce que Maude, elle était toujours là elle était mélangée, elle mangeait avec nous le midi tu vois même si on sait qu'elle est psychologue on a confiance mais en même temps si on la force pas à aller la voir et on discute à l'extérieur si y a un bon contact qui se fait, elle aura plus de facilité tu vois à ce que la personne aille se confier à elle tu vois.

Cette présence physique a semblé être un atout pour le démarrage d'un travail psychothérapeutique. Ainsi, Séverine et Stéphanie étaient dans un premier temps réticentes à l'idée de consulter un « psy ». La persévérance du professionnel a pourtant permis d'en « apprivoiser » certaines.

Séverine, 28 ans, Primo-stable

Oh Maude je l'ai vu à partir de juin de la première année, au début je me méfiais parce que vous savez moi les pys... et puis comme le renard dans le Petit Prince, elle m'a apprivoisée en fait et puis après j'allais la voir par plaisir donc après c'était plus trop un suivi parce que j'aimais bien parler avec elle, qu'elle comprenait et puis quand j'avais des doutes ou des questions, elle m'aidait à comprendre donc après ça a été par plaisir une fois par semaine j'allais la voir j'étais contente.

Stéphanie, 26 ans, Secundo-mobile

-Q : et pendant le séjour est-ce que vous avez vu un psychologue.

-R : oui j'ai vu un psychologue, au début c'était Maude et puis après c'était un monsieur ; je ne sais plus son nom, c'était un monsieur puis bon un petit peu et puis après j'ai arrêté parce que j'en n'avais pas... Mais quand je sentais que j'en avais besoin je demandais à aller le voir.

-Q : cela venait de vous ?

-R : au début je ne voulais pas voir de psychologue, je disais que c'était pour les dingues ; comme je pense beaucoup de monde. Et quand on est jeune surtout ; un psy oui j'ai pas besoin d'un psy et puis non après ça a été. J'avais besoin de parler donc quand j'avais besoin de parler je demandais à aller voir le psychologue.

⁴⁷ Verhaegen L., *Les psychiatries. Médecines de pointe ou d'assistance ?*, Ed Cabay, Coll Perspectives sur l'homme, Vol. 5, Louvain-la-Neuve, 1985, pp. 108-109.

⁴⁸ Note de travail « réflexion sur l'action psychothérapeutique dans le cadre institutionnel », 1990, foyer le Caligo.

Notons à ce propos, que T. Festinger avait déjà cette intuition dans son étude datant de la fin des années 70 : « *Les anciens placés avaient, depuis la fin de la prise en charge, consulté plus souvent que les autres des spécialistes de la santé mentale pour une aide ou un conseil. Sans doute leur expérience du placement les a-t-elle sensibilisés à la prise en compte de leurs problèmes, les a-t-elle rendus conscients des moyens qu'ils avaient d'être aidés et les a rendus plus enclins à s'entourer de conseils de spécialistes que les adultes de la population globale.* »⁴⁹

3-1-3- Les limites de la présence des « psys » au sein d'un foyer

Toutefois, ce type d'approche de la prise en charge psychothérapeutique au sein d'une institution n'est pas exempt de critiques. Tout d'abord cela laisse peu de choix quant au praticien à consulter. Ainsi Ludivine reproche au foyer le *Caligo* son manque de travail psychologique ; il semblerait que l'absence d'affinités avec la psychologue du foyer ait entraîné l'interruption de tout suivi psychologique pourtant nécessaire à ses yeux.

Ludivine, 27 ans, Primo-stable

Moi, ce qui manque c'est le travail psychologique parce qu'on nous demande par exemple on nous demande « il faut aller à l'école » oui bon s'il y a des problèmes qui sont trop lourds, on n'a pas envie on a plutôt envie de rester sous la couette et ça on dirait qu'ils ne le comprennent pas [...]

-Q : Vous n'aviez pas vu de psychologue au « Caligo » ?

-R : Il y avait Maude que j'avais vue lors du premier entretien et puis c'est tout. Et puis non j'avais pas d'affinité avec cette femme moi.

-Q : Donc ça n'a pas marché et à ce moment-là vous pensiez en avoir besoin ou pas ?

-R : Oui, si, si parce que justement Colette [éducatrice] me l'avait conseillé surtout que j'avais un comportement assez quand même violent. C'est pas que j'agressais les gens, c'était dans ma façon de me défendre.

De la même manière, Zahia n'a pas suivi de psychothérapie par manque d'affinité avec la psychologue du foyer, elle reconnaît néanmoins que cette présence est une opportunité d'aide qu'il est difficile de retrouver une fois sortie du système de protection de l'enfance.

⁴⁹ Festinger T., « Les enfants placés; leur comportement à l'âge adulte », In Corbillon M. (Coord.), *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale*, Paris, CTNERHI, 1989, p. 277

Zahia, 24 ans, Primo-stable

-Q : *Est-ce que tu regrettes de ne pas avoir fait de psychothérapie ?*

-R : Non je ne regrette pas parce que c'est vrai que ça ne collait pas avec la psy qui y avait donc, je ne regrette pas parce que il n'y en avait pas d'autre, il y en aurait eu un deuxième, je ne dis pas mais là c'était pas le cas il y en avait qu'une donc.

-Q : *Et en étant sortie, est-ce que tu n'as pas pensé à un moment à aller en voir un ?*

-R : De toute façon si j'aurais aimé en voir un à l'extérieur je n'aurais pas pu le payer, c'est ça que je veux dire. Voilà qu'elles [*les jeunes filles actuellement placées*] saisissent l'occasion aujourd'hui d'aller voir pendant qu'elles sont là-bas de faire tout ce qu'elles ont à faire parce que ce n'est pas quand elles seront sorties du foyer qu'elles pourront peut-être se permettre de se payer un psy. Aussi s'il y en a, c'est hors de prix quoi je veux dire c'est pas donné à part dans les centres psychologiques, je ne sais pas quoi et qu'elles fassent ce qu'elles doivent faire, celles qui ont besoin d'une thérapie qu'elles fassent leur thérapie parce que c'est hyper important pour elles.

Pour pallier cet inconvénient, il faut préciser qu'une jeune fille placée au «*Caligo*» pouvait entreprendre un suivi psychothérapeutique hors de l'institution. Cependant, au regard de ces témoignages, il semblerait que cela n'ait pas été systématique ou que même si la proposition avait été faite, beaucoup ont refusé ce recours.

Le risque de transgression du secret professionnel a aussi été mis en avant. En effet, le psychologue ou le psychiatre, en tant que membre de l'équipe participe aux réunions avec les éducateurs et peut donner son point de vue sur les orientations éducatives. Comment dans ces conditions réussir à instaurer un climat de confiance au cours de la psychothérapie ? Ainsi Sophie garde un goût amer de son expérience au foyer. Se dévoilant très peu aux éducateurs, elle se confie à la psychothérapeute qui retransmet alors l'information à un éducateur. Cette transmission d'information entre deux membres de l'équipe rompt tout début de confiance établie.

Sophie, 27 ans, Navetteuse

... Non ils [*les éducateurs*] ne comprenaient pas, je pense qu'ils ne comprenaient pas ce qu'il m'arrivait parce que c'est très rare que je leur parlais c'était très rare que je leur dise ce que je pouvais ressentir tout ça... et j'ai eu beaucoup de... non, ils m'ont déçue quoi. Même Madame, ... Maude, elle m'a beaucoup déçue pour une psychologue... elle m'avait dit "tu peux tout me dire, je suis là, je suis psychologue", quand on est psychologue rien ne sort de ce que tu peux dire alors, je me suis dévoilée à ce moment-là, c'est quand j'ai perdu mon amie, et puis il y a eu la perte de... l'avortement aussi et puis je me suis aperçue qu'elle avait tout raconté à un éducateur, et ça ça m'a... En fin compte dans ce foyer-là, je n'ai eu que du... du malheur quoi, ça a été sans...et pourtant je sais que Jean, c'était pas ça son rôle, c'était plutôt d'aider, mais bon j'avais tellement d'autres choses qui m'étaient arrivées entre temps, que bon ... j'ai, j'ai pas, ... on m'a peut-être souvent tendu la perche, mais j'ai jamais voulu l'attraper, ou je passais à côté quoi.

Malgré les limites de ce fonctionnement interne, nous l'avons vu, une jeune fille sur quatre a suivi une psychothérapie et quasiment l'ensemble des jeunes femmes interrogées a consulté au moins une fois au cours de son placement au foyer le *Caligo*.

Il est intéressant d'observer quelle image elles ont gardé de cette expérience. Ont-elles eu recours par la suite à ce type d'aide et si oui dans quel cas ? Pour d'autres qui ont une image négative des spécialistes "psys", quelles en sont les raisons et est-ce que cela les empêche de consulter ou d'entreprendre un suivi psychothérapeutique ? Nous verrons dans un premier temps parmi les jeunes filles qui ont été suivies régulièrement au cours du placement, quels comportements elles ont adopté face à cette discipline ; ont-elle continué ou repris une psychothérapie par la suite et dans quel cas ? Dans un second temps, nous montrerons que l'absence de suivi régulier au cours du placement au foyer le *Caligo* n'a pas empêché par la suite une jeune femme d'aller consulter soit un psychologue, soit un psychiatre. A l'inverse, certaines jeunes femmes réfractaires à ce type d'aide au cours du placement le sont toujours aujourd'hui, elles expliquent pourquoi.

3-2- Le devenir des psychothérapies entreprises au foyer le Caligo

Le Tableau 7 illustre les comportements face au suivi psychothérapeutique, des 28 jeunes femmes interviewées et ayant vu au moins une fois un « psy » au foyer le *Caligo*. Ainsi 8 d'entre elles ont suivi une psychothérapie depuis leur sortie du foyer le *Caligo*. Parmi elles, deux en suivaient déjà une au cours du placement, mais fait plus intéressant, un peu plus d'une jeune fille sur quatre qui n'avaient accepté que quelques consultations psychologiques durant leur accueil au foyer le *Caligo*, ont depuis, entrepris une psychothérapie.

Tableau 7 : Les psychothérapies entreprises poursuivies ou reprises par les "ex-placées" du *Caligo*

Type d'entretien suivi pendant le placement au <i>Caligo</i>	"Psychothérapie" après placement au <i>Caligo</i>		
	Oui	Non	Total
"Consultation psychologique"	4	14	18
"Psychothérapie"	5	5	10
Total	9	19	28

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*.

Lecture : Sur les 28 jeunes femmes interviewées et ayant vu au moins une fois un « psy » au foyer le *Caligo*, 9 ont suivi une psychothérapie depuis leur sortie du foyer le *Caligo*, parmi elles 5 en suivaient déjà une au cours du placement.

Il faut noter que les jeunes femmes qui ont poursuivi ou repris une psychothérapie sont en moyenne, âgées de deux années de plus que les autres. L'analyse des entretiens par le logiciel d'analyse textuelle Alceste⁵⁰ avait déjà mis en évidence que les passages des entretiens relatant une réflexion sur soi-même provenaient principalement des jeunes femmes les plus âgées et ayant fait une psychothérapie. C'est pourquoi, il est intéressant d'observer à quel moment au cours de leur insertion, elles reprennent contact avec des professionnels "psy". Pour ceci, nous pouvons distinguer les jeunes femmes qui n'ont jamais cessé leur travail psychologique, des autres qui ont un suivi plus ponctuel depuis leur sortie du foyer le *Caligo*.

3-2-1- La poursuite d'un suivi psychologique entamé au foyer

Pour certaines, le suivi psychologique fait suite à un travail déjà entrepris au cours du placement au foyer le *Caligo*. Cela concerne principalement des jeunes femmes qui ont été hospitalisées en psychiatrie et dont un suivi psychothérapeutique venait compléter cette hospitalisation. Ce fut le cas de Julie⁵¹ mais aussi de Marie, anorexique, dont le placement au «*Caligo*» prend fin par une hospitalisation en service psychiatrique pendant un an et demi.

Marie, 26 ans, Institutionnelle

Je prenais de la came, je ne mangeais plus, je ne pesais plus que 35 kilos, c'est Jean Dupond [Directeur du foyer le *Caligo*] qui avait dit qu'il fallait que je consulte un psychiatre donc on m'a mis en contact avec le docteur B. qui m'a fait rentrer dans son service à C. où c'était un service anorexie, boulimie, et puis pour les enfants aussi, des enfants suicidaires on va dire et là pendant un an... même plus un an et demi, ça a remonté, ça a remonté pour moi je crois c'est ce qui m'a sauvée... je crois.

A la suite de ce séjour qui n'a pas donné lieu à d'autres hospitalisations, Marie a en revanche, entrepris une psychanalyse qu'elle suit toujours, depuis maintenant sept ans. Ce suivi long et régulier est alors considéré comme une étape indispensable dans son parcours pour sa vie adulte.

Marie, (suite)

-R : Je fais toujours mon analyse... en fait, il y a eu l'hôpital donc c'était quand même le psychiatre et après je sentais qu'il y avait toujours des problèmes c'était pas aussi grave mais je la continue toujours mon analyse, ça va faire 7 ans.

-Q : *Il fallait régler certains problèmes ?*

-R : Oui quand j'avais été là voir c'était ça pour moi il y avait encore des choses à faire quoi, je crois que je n'avais pas tort là-dessus vu les années qui sont passées là oui, c'est terrible.

-Q : *Et encore maintenant vous en ressentez le besoin ?*

-R : Oui, oui je crois encore deux, trois ans après on pourrait peut-être arrêter.

⁵⁰ Se reporter à l'annexe 7 pour le détail de l'analyse par le logiciel Alceste.

⁵¹ Cf l'exemple de Julie, dans ce même chapitre : 3-3- *Les jeunes femmes hospitalisées en psychiatrie.*

Au-delà des psychothérapies entamées au foyer le *Caligo*, il arrive que certaines jeunes femmes prises en charge ultérieurement par un autre organisme social entreprennent seulement à ce moment un suivi psychologique. Dans ce cas, certaines poursuivent ce travail après la fin de leur prise en charge. Ainsi, Ludivine⁵² n'avait pas suivi de psychothérapie au cours du placement car elle "n'avait pas d'affinité" avec la psychologue de l'établissement. A ses yeux, la prise en charge psychothérapeutique était défailante dans le projet institutionnel du foyer le *Caligo*. A la naissance de son premier enfant, deux ans après sa sortie Ludivine vit en foyer maternel dont le "travail institutionnel" est basé justement sur le "travail psychologique". C'est donc au cours de cette prise en charge qu'elle entamera une psychothérapie qu'elle poursuit encore plus d'un an après sa sortie.

Ludivine, 27 ans, Primo-stable

A la X. [*centre maternel*], donc j'ai exposé mon cas, j'avais... il y a un travail institutionnel c'est-à-dire un travail psychologique, et c'est à ce moment-là que j'ai évolué parce que j'ai fait la rencontre avec une psychologue formidable, madame F. vous la connaissez peut-être et c'est vrai que c'est très important pour moi ce chemin que j'ai fait... et que je fais encore avec elle d'ailleurs...et je regrette qu'au «*Caligo*» il n'y a pas plus de travail psychologique pour les filles parce que moi j'ai perdu de longues années comme ça.

En d'autres termes, une prise en charge au foyer le *Caligo* mais aussi dans d'autres institutions peut permettre à certaines jeunes femmes d'entamer un travail à long terme dans la perspective de le continuer au-delà de la prise en charge. Toutefois la majorité des jeunes femmes qui continuent un travail psychologique à l'âge adulte consultent les psychologues de manière plus ponctuelle.

⁵² Cf exemple de Ludivine dans ce même chapitre : "3-1- La présence des "psys" au sein de l'équipe."

3-2-2- La psychothérapie : un service d'aide ponctuelle

En effet, certaines "ex-placées" ayant suivi une « psychothérapie » au cours du placement, "utilisent" ce type de service de manière plus ponctuelle en cas de difficulté passagère au cours de leur vie. La prise en charge psychologique pendant le placement a alors permis de se familiariser avec ce nouveau système d'aide. Ainsi, Estelle fait partie des jeunes filles qui ont suivi une psychothérapie au foyer le *Caligo*, malgré quelques réticences dans un premier temps.

Estelle, 32 ans, *Primo-mobile*

En fait le psy c'est bien parce que je te dis bon ben j'étais contre tout ce qui était psy, moi je veux dire j'ai jamais voulu en entendre parler. Là je pense que je dois être la seule à avoir jamais été voir Maude [*psychologue du foyer le Caligo*], à l'époque je veux dire je m'arrangeais toujours pour ne pas y aller, parce que moi je voulais pas être psychanalysée, puis bon il y a eu cette tentative de suicide, et donc, bon... je l'ai fait, tu vois. Mais je l'ai fait parce qu'en fin de compte, si tu veux, le fait de l'écrire, j'ai vu qu'il y avait des choses qui allaient pas, et en fin de compte, si tu veux, je me suis rendu compte qu'en fin de compte je pouvais pas les régler toute seule et c'est vrai que Maude m'a permis de régler énormément de blocages, il y avait d'autres blocages par rapport au passé qui faisaient encore souffrir, mais en fin de compte il y avait... en parlant avec quelqu'un, quelqu'un que je connaissais pas, qui était là juste pour écouter, qui pourrait régler les problèmes, c'est ce que j'ai fait, tu vois. Donc c'est vrai que moi j'ai eu deux pys : l'écriture et un psy.

Au cours de sa vie adulte, elle orientera tout d'abord son fils vers un psychologue afin de le préparer à sa future séparation avec le père de cet enfant.

Estelle, (suite)

Tu sais dans les séparations par rapport à l'enfant tu as toujours des problèmes hein, ça de toute façon c'est clair hein, il faut pas se leurrer, il faut pas se fermer les yeux. Donc moi ce que j'ai fait quand j'ai su que j'allais me séparer, Alexis [*fils d'Estelle*] je l'ai fait voir à un psychologue, tu vois, parce qu'en fin de compte c'était une préparation avant la séparation, tu vois, pour lui permettre d'accepter, de mieux vivre la séparation.

Peu de temps après la séparation, Estelle consultera à son tour un psychologue afin de mieux supporter ce passage difficile. Le psychologue est alors devenu une aide ponctuelle dans sa vie qu'elle réutilisera "en cas d'accident de parcours".

Estelle, (suite)

Q : Et donc le psychologue tu l'as vu quand ?

R : Ah je l'ai vu à la période où j'ai eu ma séparation

Q : Donc il y a eu Alexis et toi, tous les deux vous avez été suivis ?

F : Non, Alexis il l'a eu un an avant moi, alors que quand moi j'y ai été Alexis n'y allait plus du tout ! En fait j'ai vu un psy après la séparation parce que je n'arrivais pas à passer l'étape toute seule. Et puis ça a pas été très long et puis maintenant je ne vois plus de psy mais je ne dis pas que je n'irai plus jamais en voir, mais pour l'instant je n'en ai pas besoin. Pour moi le psy c'est quelqu'un qui t'aide en cas d'accident de parcours mais je ne ressens plus le besoin d'y aller pendant des années, tu vois ce que je veux dire ?

Dans le même ordre d'idée, Stéphanie qui avait suivi une psychothérapie pour la première fois au cours de son placement au foyer le *Caligo* a réutilisé une seconde fois ce type d'aide à la mort de son grand-père dont elle était très proche. A la différence d'Estelle, Stéphanie s'est toujours servie du personnel "psy" ponctuellement.

Stéphanie, 26 ans, Secundo-mobile

(voir début extrait d'entretien chapitre 2, 3-1-2- La présence des « psys »...)

*Même ça m'est arrivé après, bien après le *Caligo* quand mon grand-père est tombé gravement malade, il fallait que je vois un psychologue, fallait que je parle parce que je savais très bien qu'il allait mourir, fallait que ça sorte. Sinon je pense que... que j'aurais été très mal.*

C'est aussi le cas d'Alexandra. Au cours du placement au foyer le *Caligo*, elle n'hésite pas à demander l'aide d'un « psy » dès qu'elle en ressent le besoin. Depuis sa fin de prise en charge, elle répète ce comportement à chaque difficulté trop lourde à supporter seule. Sombrant dans l'alcoolisme, elle entreprend une psychothérapie de groupe et devient abstinente.

Alexandra, 32 ans, Secundo-stable.

Je suis tombée facilement dans l'alcool. Maintenant je n'y touche plus et je m'en suis très bien sortie, je suis allée dans des groupes de thérapie de groupe et tout ça, je me suis, je ne touche plus à l'alcool j'en ai plus besoin, je pourrais boire un verre comme tout le monde de temps en temps mais pour moi ce qui n'est pas nécessaire, je ne le prends pas quoi.

Lorsque son ami décède des suites d'une longue maladie, elle oriente leur fille, chez un « psy ». L'aide psychologique fait partie intégrante de la vie d'Alexandra, c'est une béquille sur laquelle elle se repose épisodiquement mais qui devrait petit à petit devenir moins nécessaire.

Alexandra, (suite)

J'en [les « psys »] ai vus pendant plusieurs années moi, même à l'époque du foyer, j'allais en voir de ma propre initiative oui et des fois quand j'ai des grosses difficultés, j'ai eu une difficulté, il y a quelque temps je suis allée un mois en voir un pour... maintenant je ne dis pas, c'est pas que j'ai pas besoin d'aide mais j'arrive, j'essaye de mettre tout en place moi-même, par exemple quand je fais quelque chose qui est pas bien enfin c'est rare mais ça arrive de commettre des erreurs, j'analyse, j'essaye de voir, de ne pas recommencer. Je sais que je ne suis pas un psy mais il y a des choses que je peux faire moi et je le fais, j'essaye dans la mesure du possible de le faire quoi.

En d'autres termes, le suivi psychothérapeutique entamé au foyer le *Caligo* a permis à certaines jeunes femmes de remplacer l'image stigmatisante de cette discipline très souvent liée à la folie en une image plus positive d'aide. Toutefois, nous n'avons pas pu observer ce type de comportement parmi les jeunes femmes qui n'ont eu que quelques consultations psychologiques au cours du placement au foyer le *Caligo*. Afin de compléter la présentation des différents types de comportements liés aux jeunes femmes ayant recours aux services d'aide psychologique, il paraît important de noter la naissance d'un phénomène qui pourrait se développer avec le temps : la psychologie au service de l'éducation des enfants des "ex-placées".

3-2-3- L'aide psychologique au service des enfants des "ex-placées"

Parmi les trente femmes interviewées, 22 sont mères mais la plupart des enfants sont encore en bas âge. Seulement dix d'entre elles ont un enfant de plus de cinq ans. Pourtant quatre jeunes mères ont déjà orienté leur enfant vers un psychologue. Elles mettent à chaque fois en avant l'aspect préventif de cette initiative, marquant ainsi la volonté de ne pas reproduire les comportements de leurs propres parents.

Nous avons vu qu'Estelle a souhaité que son fils soit suivi psychologiquement lors de sa séparation avec son père. Elle explique son geste par la crainte non voilée, de reproduire des comportements de maltraitance.

Estelle, 32 ans, *Primo-mobile*

... ce que tu as vécu tu le reproduis, et en fin de compte, moi je crois que ce qui m'est arrivé dans mon enfance, ça m'a tellement marquée qu'en fin de compte j'essaye de faire en sorte que le parcours que moi j'ai eu il soit totalement différent de celui d'Alexis. Si tu veux, moi je me dis toujours dans la vie, en fin de compte, ce que moi j'ai vécu, je veux absolument pas que mon fils le vive, tu vois.

De la même manière Cécile, jeune femme anciennement hospitalisée en psychiatrie, et ayant suivi une psychothérapie durant plusieurs années a orienté son fils vers sa propre psychologue lorsque, suite à la séparation avec le père de son fils, celui-ci présentait un problème d'énurésie. Confortée par la psychologue d'avoir eu les bons réflexes de prévention éducative, Cécile réutilisera ce type d'aide en cas de besoin.

Cécile, 26 ans, *Primo-stable*.

Ça a pas été drôle la séparation... et pour Kévin, il s'est remis à faire pipi au lit. Et puis moi j'étais toute seule parce que l'autre, il est parti sans laisser d'adresse bien sûr. Et puis je voyais bien que c'était pour me montrer qu'il supportait mal que son papa il était parti. Alors comme moi j'avais encore des contacts avec Madame O. [psychologue] j'ai envoyé Kévin la voir, bon il a fait des dessins mais Madame O. elle m'a dit que j'avais fait ce qu'il fallait comme ça il aura pas de traumatisme à l'adolescence et tout et ça... Kévin de toute façon. Kévin c'est ce que je tiens le plus au monde alors je suis contente. J'ai fait ce qu'il fallait et si je dois le refaire, je le referai.

Les motifs de recours à ce type d'aide sont sensiblement les mêmes pour Alexandra. Son conjoint décède d'un cancer six mois après la naissance de leur fille Charlotte. Deux années plus tard Alexandra conduira sa fille chez un psychologue afin de lui proposer une aide face à l'absence du père. Comme pour Cécile, le psychologue a "complimenté" la mère de cette action préventive.

Alexandra, *Secundo-stable*, 32 ans

J'ai emmené Charlotte chez le psy et il m'a dit, "c'est très bien d'avoir fait ça maintenant. Parce que moi ça m'évite de rattraper le travail quand ils ont 14, 15 ans" quoi et maintenant ma fille elle est bien dans sa peau, elle a d'excellents résultats scolaires mais à deux ans et demi, trois ans elle m'a sorti "j'aurais voulu que ce soit mon père qui soit vivant et toi qui meurs". Et ça, ça m'a fait tilt donc je l'ai emmenée voir le psy à ce moment-là... au niveau de ma fille j'ai toujours fait attention.

Le psychologue devient alors une aide éducative pour des jeunes femmes dont l'entourage familial fait parfois défaut. Il s'agit d'ailleurs toujours de jeunes mères se retrouvant dans une situation de monoparentalité.

Dans ces trois exemples, les jeunes femmes ont adressé leur enfant à un psychologue, Haïza, elle, a préféré s'adresser elle-même au professionnel afin d'être conseillée dans son rôle de mère. Ainsi, lors de sa séparation d'avec son conjoint, Haïza souhaite révéler à sa fille aînée Juliette, la véritable identité de son père. Elle s'adresse alors directement à un psychologue afin d'obtenir des conseils pour dévoiler ce secret.

Haïza, 32 ans, Primo-stable

J'ai pris un rendez-vous avec un psychologue pour savoir, pour savoir si j'allais lui dire et comment pour exposer le problème parce que... effectivement parce que je voulais qu'on m'aide mais qui ? Je voulais qu'on m'aide, qu'on me dise si c'est la bonne solution de lui dire ou pas ou de quelle manière lui dire, c'est-à-dire je voulais, si on m'aurait dit « il vaut mieux lui dire » mais j'aurais voulu, la question pour moi c'était quand lui dire. Parce qu'il faut trouver les mots et le moment parce que vous savez c'est difficile, je peux comprendre ma fille moi j'ai vu mon père à l'âge de 8 ans pour moi et je peux comprendre ma fille que ça a pu jouer quelque chose de très important dans sa vie, je ne voulais pas faire d'erreur, je ne voulais pas. En fin de compte je l'ai quand même fait et puis dieu merci ça va. Dieu merci ça se passe très bien, ça va je ne regrette pas déjà il y a un poids qui est parti en moi parce que je l'avais toujours en fait, c'est un mensonge et vivre avec un mensonge toute sa vie, c'est un petit peu lourd, c'est un petit peu lourd quelque part.

Afin de conclure sur ce chapitre, nous pouvons noter que la demande d'aide psychologique n'est pas rare parmi les jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*. Quelques-unes ont poursuivi une psychothérapie entamée lors d'une prise en charge institutionnelle (qu'il s'agisse d'un placement au foyer le *Caligo* ou d'un autre organisme comme un centre maternel). D'autres jeunes femmes se sont familiarisées avec ce type d'aide au cours du placement au foyer le *Caligo* et n'hésitent pas à réutiliser ce service ponctuellement au cours de leur vie adulte. Toutefois les jeunes femmes qui n'étaient pas engagées dans une psychothérapie au cours du placement au foyer le *Caligo* ou lors d'une prise en charge ultérieure (centre maternel, hospitalisation de longue durée,...) ne semblent pas, jusqu'à présent, utiliser ce service d'aide à des fins personnelles. Avec la naissance des premiers enfants des "ex-placées", nous pouvons observer que certaines jeunes mères dont l'entourage familial est défaillant font appel à l'aide de praticiens "psy". La plupart de ces consultations sont ponctuelles et font suite à une nouvelle rupture dans leur parcours (décès, séparation). Dans ces cas, quelques jeunes femmes n'ayant pas suivi de psychothérapie ont tout de même pris l'initiative pour leur enfant. Il existe encore peu de cas, toutefois les enfants de ces femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* sont encore jeunes. Il serait intéressant d'étudier ce phénomène lorsque la majorité des enfants auront atteint l'âge de l'adolescence. Nous pourrions alors nous interroger sur le rôle du psychologue dans l'éducation de ces enfants si ce phénomène devenait habituel. Pourquoi s'orientent-elles plus facilement vers un psychologue et non vers un éducateur ? Nous pourrions aussi nous demander quel est l'impact

de la stigmatisation de la reproduction des comportements de placement⁵³ sur la fréquence de ce type de démarche. En effet, la crainte de reproduire ne risque-t-elle pas d'entraîner à terme, une "surconsommation" de ce type d'aide ?

Aborder les attitudes des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* face aux soins psychologiques, c'est s'intéresser aussi à celles qui n'entreprennent pas ou plus de psychothérapie depuis leur fin de prise en charge. Quelles en sont les raisons ? Ont-elles toujours refusé cette pratique ? Certaines l'envisagent-elles ?

Là encore plusieurs attitudes sont observables. Tout d'abord certaines jeunes femmes sont conscientes qu'elles auraient besoin d'un suivi psychologique soutenu, toutefois cette décision est actuellement au stade de la maturation intellectuelle.

3-2-4- Le besoin de soins psychologiques, une idée qui "mûrit"

En effet, certaines jeunes femmes qui n'ont pas encore entamé de réel travail psychologique « mûrissent » pourtant lentement l'idée d'en débiter un. Ainsi, Sophie⁵⁴ n'a pas suivi régulièrement de travail psychologique au cours de son placement au «*Caligo*» car la relation avec la psychologue du foyer le *Caligo* s'est précocement rompue suite à un manque de confiance de Sophie envers la praticienne. A deux autres occasions, elle aura des contacts avec des professionnels "psys" (il semblerait qu'il s'agisse de médecins psychiatres plutôt que de psychologues). La première fois, ce fut avec un médecin psychiatre de l'association. Refusant le traitement médicamenteux prescrit, Sophie refuse de nouveau, le travail entamé. Enfin quelques années après sa sortie, elle fut hospitalisée pour violence conjugale et, à cette occasion, elle débute un travail psychologique qu'elle met aussi en échec, considérant la psychiatrie comme un espace où tout est folie.

⁵³ Cf. Lemard V., "Le devenir des enfants placés, la stigmatisation" In *Actualités Sociales Hebdomadaires*, N° 1841, 16 Juillet 1993

⁵⁴ Cf. exemple de Sophie dans le même chapitre : 3-1- « La présence des "psys" au sein de l'équipe. »

Sophie, 27 ans, Navetteuse

Bon elle elle [la psychologue du foyer le Caligo] était nulle, on n'en parle pas. Quand j'ai perdu... quand ma copine est décédée, j'avais arrêté avec Maude et j'avais vu un médecin, Monsieur... un médecin du foyer qui a les cheveux en bouclettes, mais il est plus là... je ne sais plus comment il s'appelle, et lui il me donnait des valium alors... ça faisait encore me détruire quoi. Et puis j'ai été dépendante longtemps de tout ce qui était médicaments et tout ça. Plus tard ... j'ai vu un médecin, un psychologue, Docteur C., qui m'a aidée quand je me suis fait frapper par le père de mes enfants. Et lui aussi il m'a fait comprendre que je n'avais pas le droit de me faire taper, que je n'avais pas le droit d'être soumise, qu'il fallait que je me laisse pas faire. Mais j'ai coupé parce que... je me dis, je suis folle mais eux ils sont plus fous que moi, alors je ne vois pas l'intérêt. Folle, je préfère... vivre avec ce que je vis et puis ça suffit. J'ai réussi, j'ai..., j'ai mes enfants, j'ai mon couple comme il est et puis voilà.

Néanmoins, elle reconnaîtra plus tard dans l'entretien que sa vie est ponctuée de moments de déprime. L'idée d'entreprendre un suivi psychothérapeutique n'est alors pas exclue.

Sophie, (suite)

Je ne sais pas pourquoi en ce moment j'ai une période comme ça, de plus manger, de boire énormément de café, de déprimer, là... d'aller chercher les petits de revenir là, je me suis mise à pleurer, je ne sais même pas pourquoi, je... je ne sais pas, j'ai des périodes comme ça. Et après je repars sur de bonnes bases, ça y est c'est la belle vie, tout est beau, tout est rose... et puis à des moments, mais je pense que ça doit provenir de mon passé quoi... il faudrait que j'aie voir un psy sérieusement... mais pour l'instant j'ai pas le courage de ressasser tout ça.

Si Sophie garde une perception ambiguë des professionnels "psys", Ouarda au contraire, est convaincue de l'apport de ce type de mesure. Elle estime certes que la psychothérapie pourtant entreprise au foyer le Caligo n'a pas été suffisante. En effet, débutée tardivement au cours de son placement celle-ci n'a duré que quelques mois et s'est terminée en même temps que sa fin de prise en charge à 21 ans. Huit ans après sa sortie, Ouarda est consciente qu'un nouveau travail psychologique est nécessaire. Toutefois, comme pour Sophie, elle n'arrive pas encore "à franchir le pas".

Ouarda, 29 ans Primo-stable

Enfin il faut que je voie un psy mais... pour l'instant j'arrive pas à franchir le pas, mais il faut vraiment que j'en voie un pour digérer tout ça quoi. Et puis, enfin maintenant que j'ai un enfant, il y a des choses qui reviennent aussi quoi, donc c'est vrai qu'il faut que je mette tout ça à plat. Mais ça ne doit pas être encore le moment. Il faut que je souffle encore un peu !

Alors que la démarche de consulter un psychologue paraît familière à certaines jeunes femmes qui n'hésitent pas à en user ponctuellement, d'autres au contraire ont besoin d'un cheminement intellectuel plus long, provoqué sans doute par le désir d'entreprendre un travail psychologique plus approfondi.

La seconde attitude observée réunit les jeunes femmes qui ont su trouver un équilibre moral suffisant pour ne plus ressentir le besoin d'aide extérieure.

3-2-5- L'absence de besoin de soutien psychologique

Un grand nombre de jeunes femmes ne ressentent plus le besoin d'être soutenues moralement par une aide psychologique professionnelle. Il s'agit en grande partie de jeunes femmes avec un entourage familial et amical important. Toutes n'ont pas suivi de psychothérapie au cours du placement, mais elles ont su soit garder des liens avec leurs parents, soit construire de nouveaux liens familiaux principalement avec la famille de leur conjoint ou encore, s'entourer d'amis. La plupart de ces jeunes femmes ont un réseau associant à la fois de la famille et des amis. Il est néanmoins difficile de savoir si c'est l'entourage qui se substitue à une aide psychologique professionnelle ou si c'est le meilleur équilibre moral de ces jeunes femmes qui leur permet d'une part de se construire un réseau social et familial important et d'autre part de pouvoir vivre sans l'aide des "psys". Ainsi, Cynthia ne ressent plus le besoin d'un psychologue. Son fiancé et sa mère sont les deux personnes à qui elle se confie.

Cynthia, 23 ans, Primo-mobile

Q : avez-vous par moment besoin d'aide ?

Non maintenant, même plus un psychologue, rien non, non, j'ai plus... je sens plus l'envie d'avoir quelqu'un pour m'aider parce que je veux dire déjà quand j'ai un petit coup de cafard, ça arrive tout le temps, j'en parle à mon ami, à mon fiancé quoi. Alors il est déjà... si vous voulez c'est un garçon qui est assez marrant quoi. Dès qu'il peut vous faire rire... je m'ennuie pas quoi avec lui... Mais non je sens plus le besoin d'avoir quelqu'un pour m'écouter ou... M'écouter si, mais bon il y a ma mère maintenant qui est là pour écouter ce que j'ai à dire quoi, il y a lui surtout qui passe en premier. Mais non je sens plus le besoin.

La présence d'un conjoint stable, entraîne souvent, en effet, un équilibre moral pour la jeune femme sur lequel elle s'appuie en priorité. C'est cet équilibre qui entraîne alors l'absence de besoin d'aide extérieure.

Marina, 25 ans, *Primo-mobile*

Moi c'est vrai que j'ai trouvé mon équilibre dans la vie de famille mais j'aurais pas la vie de famille que j'ai, étant donné que je n'ai pas non plus un métier qui me plaît, franchement il y aurait de quoi désespérer.

Alexia, 23 ans, *Secundo-mobile*

Il y a longtemps que je n'étais pas restée avec quelqu'un autant de temps et puis la vie à deux c'est pas rose tous les jours mais comme tout le monde d'ailleurs... mais, c'est génial quoi ! Je me dis, je suis comblée, c'est clair, je lui dis même que je suis heureuse quoi parce qu'il est présent et puis il y a des sentiments derrière, il ne joue pas un rôle comme certains ont joué, non ça va, ça se passe bien et puis il accepte ma sœur en plus c'est important pour moi.

Toutefois, la plupart de ces extraits d'entretiens proviennent des plus jeunes des trente femmes interviewées. Et comme nous l'avons vu précédemment, le besoin d'entreprendre une psychothérapie est à chaque fois, engendré par un aléa de parcours et lorsque la jeune femme a un faible entourage familial. Qu'advierait-il de leur comportement si ces jeunes femmes subissaient les mêmes problèmes affectifs que certaines de leurs aînées ?

Certes, la présence du « psy » dans une institution, telle que le foyer le *Caligo*, a probablement entraîné une familiarisation avec un nouveau type d'aide que certaines se sont ré-appropriées au cours de leur vie adulte. Toutefois, il s'agit de distinguer, plus encore que la régularité des rencontres au cours du placement entre le « psy » et l'adolescente, la démarche volontaire ou involontaire de ce type de consultation. En effet, la quasi-totalité des jeunes femmes accueillies au «*Caligo*» ont fait l'expérience de consulter un « psy » au cours de leur placement mais seules les jeunes femmes qui ont consulté volontairement le praticien, qui ont entrepris une « psychothérapie » au cours de leur placement, ont continué ou ont repris un travail psychologique depuis leur fin de prise en charge.

Au-delà du travail « psychothérapeutique » offert à chaque jeune fille accueillie au foyer le *Caligo* par la présence de « psy » au sein de l'institution, l'accueil d'adolescentes ayant des fragilités psycho-pathologiques a amené l'équipe à collaborer avec des intervenants médicaux extérieurs. Certaines adolescentes prise en charge au foyer le *Caligo* ont ainsi connu de plus ou moins courts séjours en hôpital psychiatrique.

3-3- Les jeunes femmes hospitalisées en psychiatrie

Nous l'avons vu, l'une des spécificités de ce foyer réside dans l'accueil de jeunes filles fragilisées psychologiquement et ayant besoin d'un suivi psychothérapeutique. Cette orientation est née d'un changement du public accueilli. En effet, 3 années après l'ouverture, il est noté dans le rapport d'activité : « *On peut remarquer un changement très net des demandes qui nous sont adressées. Auparavant, nous étions confrontés à des problématiques relevant de la délinquance, maintenant nous nous trouvons face à des jeunes présentant une inadaptation plus psycho-pathologique (passages à l'acte violent, crises clastiques, pseudo-débilité).* »⁵⁵ Au cours de l'année suivante, il est observé par l'équipe du foyer que les services de placements proposent de plus en plus d'adolescentes ayant ce type de problématique. Cet accroissement des candidatures met en évidence un besoin non satisfait dans l'accueil des jeunes adolescentes en difficultés. Toutefois, à cette époque, le foyer ne peut satisfaire l'ensemble des candidatures. Se crée alors une réflexion pour répondre au mieux à ce type de demande. En 1988, le fruit de ce travail de réflexion entraîne la re-précision de l'orientation prise par l'institution. En d'autres termes, pour pouvoir accepter au sein du foyer, des adolescentes très perturbées et fragiles psychologiquement, il est nécessaire de travailler en collaboration et avec l'appui d'une équipe médico-psychologique, de « *consolider l'équipe éducative en renforçant sa compétence, en engageant un travail de réflexion et de formation indispensable pour affronter des situations complexes où le savoir-faire éducatif est insuffisant.* »⁵⁶ Enfin, nous l'avons vu, la création de l'Appartement devait permettre de créer des distances entre les jeunes filles moins fragiles et les adolescentes en crises. A partir de 1989-90, le foyer affirme explicitement sa volonté d'intégrer dans l'effectif trois à quatre adolescentes ou jeunes majeures à personnalité très fragile avec pathologie marquée. Cet effectif s'est accru depuis et est maintenant passé à 6 ou 7 filles. Au total, sur l'ensemble de la période étudiée (1982-1996), 14 adolescentes ont été admises avec ce type de fragilité, auxquelles viennent s'ajouter 6 autres jeunes filles dont la problématique psychopathologique s'est révélée au cours du placement. Parmi ces vingt sujets, nous en avons rencontré quatorze pour la passation du questionnaire et cinq d'entre elles ont réalisé un entretien. Les faibles effectifs ne nous permettent pas de parler de sur-représentation, toutefois les adolescentes fragiles psychologiquement sont très nombreuses dans l'échantillon du questionnaire, elles le sont moins dans les entretiens. En effet entre 1982 et 1996, ce type de

⁵⁵ Rapport d'activité de 1985.

⁵⁶ Rapport d'activité de 1988.

population a été accueilli de manière plus fréquente dans les dernières années, puisque cela faisait partie du projet pédagogique de manière officielle depuis 1990. Or, l'échantillon du questionnaire s'est construit à partir des jeunes filles placées entre 1982 et 1996 alors que celui des entretiens se restreignait aux jeunes filles sorties avant 1994. Ainsi sur ces 14 jeunes femmes questionnées, 4 étaient sorties après 1994, 2 autres ont refusé de passer un entretien, une était hospitalisée en psychiatrie lors de la passation des entretiens enfin, deux autres ont été perdues de vue entre le questionnaire et l'entretien. Restent donc les 5 jeunes femmes que nous avons pu interviewer.

D'un point de vue sociologique, il n'est pas possible de connaître l'impact du passage au foyer le *Caligo* sur leur devenir psychologique à partir des entretiens, encore moins à partir des questionnaires. Toutefois, un des thèmes du questionnaire permet de repérer si une hospitalisation en psychiatrie entraîne nécessairement d'autres hospitalisations par la suite.

Tableau 8 : Hospitalisation en psychiatrie selon la fragilité psycho-pathologique repérée au *Caligo*

	Fragilité psycho-pathologique repérée au <i>Caligo</i>		Total
	Oui	Non	
N'a jamais connu de séjour en psychiatrie	<u>5</u>	49	54
A connu au moins un séjour en psychiatrie	9	5	14
<i>Dont au moins un après le Caligo</i>	5	3	8
Total	14	54	68

Lecture : parmi les 14 jeunes filles repérées par l'équipe du foyer le *Caligo* comme ayant une fragilité psycho-pathologique au moment du placement, 5 n'ont pas été hospitalisées en psychiatrie.

Ainsi à la question « *avez-vous connu des séjours en psychiatrie ?* » (Tableau 9), 14 (sur 68) ont répondu affirmativement. Parmi elles, 5 n'avaient pas été repérées comme fragilisées psycho-pathologiquement au cours de leur placement au foyer le *Caligo*. A l'inverse, avoir une fragilité psycho-pathologique n'entraîne pas systématiquement une hospitalisation puisque 5 d'entre elles n'ont jamais connu de séjour en psychiatrie. D'autre part, nous demandions de préciser si ces séjours avaient eu lieu « *avant, pendant ou après le placement au «Caligo»* ». Parmi les 8 jeunes femmes qui ont connu un séjour en hôpital psychiatrique après le placement au «*Caligo*», cinq avaient une fragilité « *psy* » déjà repérée au foyer le *Caligo*. Plus précisément, le tableau 13 permet d'observer les mécanismes de répétition ou non des hospitalisations en service psychiatrique pour l'ensemble des jeunes femmes interrogées par questionnaire, soit 68 « *ex-placées* ».

Tableau 9 : Périodes d'hospitalisation en psychiatrie parmi les « ex-placées » du foyer le Caligo enquêtées par questionnaire

	Aucune d'hospitalisation après le <i>Caligo</i>	Hospitalisation après le <i>Caligo</i>	Total
Aucune hospitalisation avant et pendant le <i>Caligo</i>	54	2	56
Hospitalisées avant le <i>Caligo</i> (<i>mais pas pendant</i>)	1	3	4
Hospitalisées pendant le <i>Caligo</i> (<i>mais pas avant</i>)	4	3	7
Hospitalisées avant et pendant le <i>Caligo</i>	1	0	1
Total	60	8	68

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

Parmi les 12 « ex-placées » qui ont connu un passage en psychiatrie avant et/ou pendant le placement au «*Caligo*», 6 n'ont pas connu d'autres hospitalisations après leur sortie du foyer le *Caligo*. Elles sont certes sorties du foyer le *Caligo* depuis moins longtemps que les 6 personnes qui ont été hospitalisées par la suite (en moyenne quatre ans contre sept ans), mais nous avons pu observer que la plupart (5/6) de ces hospitalisations se produisent dans les deux premières années après la sortie du placement. En d'autres termes, plusieurs jeunes filles repérées comme "ayant des fragilités psycho-pathologiques" au cours du placement au «*Caligo*» ont donc pu connaître d'autres hospitalisations après le foyer ; toutefois, elles ont eu lieu peu de temps après la sortie et elles n'en ont pas eu d'autres par la suite. C'est le cas de Julia 31 ans. Elle arrive au foyer le *Caligo* à 18 ans après un séjour en hôpital psychiatrique à la suite d'une tentative de suicide. Son comportement suicidaire, alcoolique et violent l'amène à être hospitalisée à deux autres reprises en service psychiatrique au cours de son placement. C'est la limite d'âge qui fait cesser sa prise en charge au foyer le *Caligo* ; ainsi le jour de ses 21 ans, Julia sort et se retrouve hébergée chez sa mère avec une grande partie de ses frères et sœurs, la solution n'est pas idéale.

Julia, 31 ans, Secundo-stable

Quand j'ai quitté le *Caligo*, je suis retournée un petit peu chez ma mère, ça n'allait pas parce qu'il y avait encore des frères et sœurs. Il y avait frères et sœurs avec maris et bébés parce que maman elle avait un duplex un 6 pièces, un duplex alors il y avait 5 chambres quand même et puis il y avait mari avec les enfants, il y avait la grande sœur, les petits, les derniers quoi, ils étaient encore chez papa maman, chez maman surtout... il y avait trop de monde.

Sa consommation d'alcool devient inquiétante, elle cesse de se nourrir et cinq mois après sa sortie, elle est de nouveau, hospitalisée en service psychiatrique.

Julia, (suite)

... j'étais d'une maigreur... je pesais 40 kilos, c'était affolant, affolant, j'ai été hospitalisée d'urgence pour me ré-alimenter... chez les fous encore.

-Q : *Vous ne vouliez pas manger ?*

-R : c'est pas que je ne voulais pas manger, c'est que quand je suis partie de chez ma mère j'ai pas été tout de suite à l'association [*association qui gère des centres d'hébergement pour l'insertion des femmes*] j'ai galéré un petit peu au moins 15 jours, dire qu'on n'a pas de tune, on a rien, bon bah on boit quoi, pour moi à cette époque-là une bouteille c'était beaucoup plus important qu'un morceau de pain ou quelque chose... moi je ne voyais que la bouteille c'était clair, et puis après on s'est retapé et je suis repartie en foyer d'accueil. Ils m'ont fait quitter Paris parce que bon les copains c'était bien beau mais je passais des journées dans un café à boire, c'était une belle époque aussi, une époque formidable !

Cela fait bientôt dix ans que Julia n'a plus eu recours aux hospitalisations en service psychiatrique. Elle a poursuivi une psychothérapie pendant cinq années et actuellement elle ne boit plus et mange normalement.

Il apparaît d'une part que la fragilité psycho-pathologique décelée au cours du foyer le *Caligo* n'entraîne pas systématiquement l'hospitalisation en service psychiatrique du jeune et d'autre part, la plupart des séjours en psychiatrie ont été causés par des troubles liés à l'adolescence (anorexie, boulimie, tentative de suicide...) et n'ont pas donné lieu à d'autres hospitalisations à l'âge adulte. Toutefois la faiblesse des effectifs (68 jeunes femmes), l'âge des jeunes femmes enquêtées (de 19 à 32 ans) ainsi que le nombre d'années depuis la fin de la prise en charge (de six mois à 14 ans) ne permettent pas de conclure mais de dégager quelques tendances.

Conclusion

Ce chapitre s'est articulé autour de trois questions posées par l'équipe éducative du foyer le *Caligo* ; Est-ce que cela a un sens de tolérer la déscolarisation lors du placement ? Est-ce que cela a un sens de travailler sur la rupture du lien parental ? Enfin le travail thérapeutique au sein de l'institution est-il opportun ? Nous ne rappellerons jamais assez qu'il n'est pas possible de mesurer l'impact des orientations pédagogiques prises au cours du placement sur le devenir de ces jeunes filles, compte tenu des innombrables événements qui viennent interférer sur le devenir de ces jeunes femmes. Néanmoins, les témoignages des jeunes femmes anciennement placées permettent de mieux comprendre leur opinion sur ces questions. D'autre part, le questionnaire et les entretiens nous ont permis d'observer leurs situations à l'âge adulte autour de ces trois thèmes.

En ce qui concerne la scolarité, nous avons pu observer qu'un grand nombre d'entre elles étaient déscolarisées avant même le placement au foyer le *Caligo*. Submergée par les problèmes familiaux et ceux liés à leur période d'adolescence, la scolarité ne pouvait être considérée comme une priorité. Beaucoup se souviennent que les éducateurs cherchaient à les motiver pour reprendre une formation, mais elles étaient dans l'incapacité d'écouter ce type de conseil. Ce n'est qu'une fois sorties du système de protection qu'elles ont réalisé la difficulté de s'insérer professionnellement sans bagage scolaire. La plupart regrettent de n'avoir pas pu profiter de ce placement pour continuer ou reprendre une scolarité et désireraient conseiller aux jeunes filles actuellement placées de ne pas faire les « mêmes erreurs » qu'elles. En effet, le placement mais plus généralement les mesures de protections de l'enfance sont perçues comme le dernier moyen d'accéder à une formation. Avec un faible réseau familial, la fin de prise en charge marque le début de l'indépendance. Si certaines ont continué ou repris une formation après la fin de prise en charge cela s'est fait au prix d'importants efforts personnels. Depuis cette étude, le foyer a mis en place un système de soutien scolaire qui semble inciter certaines jeunes filles à reprendre un cycle scolaire. Il serait intéressant de savoir d'ici quelques années, si le témoignage de ces nouvelles « ex-placées » varie, si cela leur a permis d'avoir moins de regrets.

Le second thème abordait la question du sens de travailler sur les effets de la séparation entre ces jeunes filles et leurs parents, sans souhaiter intervenir directement sur le maintien du lien parental. La plupart des jeunes femmes ont rompu tout contact avec leur(s) parent(s) pendant un temps plus ou moins long. Au cours du placement au foyer le *Caligo*, l'équipe ne cherche pas à travailler avec les parents, ce qui n'encourageait pas la reprise du lien parents-enfant. A l'inverse, dans un certain nombre de situations la rupture du lien pouvait être envisagée

comme un moyen positif de distanciation qui devait à terme entraîner des liens moins pathogènes entre le parent et l'enfant. A l'âge adulte, la majorité des jeunes femmes qui ont encore leurs parents vivants, ont des contacts avec eux. Toutefois, ce lien est plus important avec la mère qu'avec le père. Cela s'explique d'une part, car c'est le parent qui a été plus souvent absent de l'éducation de l'enfant, d'autre part, car il est plus souvent que la mère à l'origine des maltraitances et des adversités du passé. Nous avons pu observer que si certaines n'ont jamais interrompu le lien avec leur mère ou leur père, un certain nombre sont encore dans le rejet catégorique de reconstruire un lien. Il s'agit principalement de parents longuement absents de la vie de la jeune fille ou de parents dont le comportement n'a jamais évolué. A l'inverse, certaines sont dans une phase de compréhension à l'égard d'un parent, il s'agit principalement de parents qui n'étaient pas directement à l'origine de la maltraitance mais dont la non-assistance a rompu à un moment donné le lien. Enfin, certaines ont reconstruit un lien durable avec leur(s) parent(s). Cette reconstruction est le fruit d'une double attitude, tout d'abord le changement de comportement du parent mais aussi une attitude plus mature de la part de la jeune fille. Le fait le plus observable dans la reconstruction ou au contraire le rejet d'un lien parental se situe au niveau du changement de comportement du parent à l'égard de la jeune femme. Il serait intéressant de connaître l'opinion des parents sur ce point. Ont-ils reçu une aide extérieure pour pouvoir changer ? Comment ont-ils ressenti cette rupture ? Serait-il possible et intéressant de travailler davantage afin de permettre des ruptures plus courtes ?

Enfin le troisième point abordé dans ce chapitre concernait les objectifs d'un travail thérapeutique au foyer. La question sous-jacente à ce thème pourrait se formuler ainsi : comment conduire, au sein de l'institution, un travail thérapeutique ou de sensibilisation des jeunes filles à la réflexion psychologique sans les y contraindre et tout en permettant que, le moment voulu, elles puissent et sachent y recourir ? Dans un premier temps nous avons mis en évidence que si la quasi-totalité des jeunes femmes avaient consulté un « psy » au cours de leur placement, seulement un tiers a suivi une « psychothérapie » dans le sens où cette démarche était volontaire. Il apparaît, à l'âge adulte, qu'un certain nombre de jeunes femmes familiarisées au cours du placement ou au cours d'un autre type de prise en charge (notamment les foyers maternels) ont réutilisé par la suite ce type d'aide soit pour elle, soit, phénomène nouveau dans cette population pour leur propre enfant. D'autre part, l'évolution des caractéristiques de la population accueillies a amené le foyer le *Caligo* à travailler avec des équipes médico-psychologiques extérieures, principalement avec des équipes d'hôpitaux psychiatriques. Il apparaît qu'une jeune femme sur dix enquêtées, a connu un passage en

hôpital psychiatrique au cours de son placement au foyer le *Caligo*. Plus généralement, au cours de sa vie, une femme sur cinq a connu un passage à l'hôpital psychiatrique alors que la moyenne d'âge n'était que de 25,5 ans au moment de l'enquête. Il apparaît que la plupart de ces hospitalisations ont eu lieu au cours de l'adolescence. En effet, même s'il semble encore prématuré pour l'affirmer, les passages répétés en hôpital psychiatrique semblent n'avoir lieu que durant les deux années qui suivent la fin de prise en charge.

Afin de compléter ce rapport, nous allons présenter dans ce dernier chapitre, quelques résultats sur le devenir social et familial de ces jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*.

CHAPITRE 3 : DEVENIRS SOCIAL ET FAMILIAL DES JEUNES FEMMES ANCIENNEMENT PLACÉES AU FOYER LE CALIGO

Sur les 136 femmes qui constituent la population étudiée par les dossiers archivés, 68 ont accepté de répondre au questionnaire. Cet échantillon est sensiblement représentatif de la population accueillie au foyer le *Caligo*, du moins en ce qui concerne les variables du passé¹. Bien entendu, il est impossible de savoir si celles interrogées ont eu proportionnellement le même type d'insertion par la suite que les autres. Au moment de la passation du questionnaire, elles avaient entre 19 et 32 ans et étaient sorties du foyer le *Caligo* depuis 8 mois pour les sorties les plus récentes et 14 ans pour les plus anciennes. Une grande partie du questionnaire était consacrée à examiner leurs situations sociale et familiale au moment même de la passation de celui-ci. Il est bien évident que les situations variaient d'une personne à une autre mais aussi selon leur âge et le temps écoulé depuis leur sortie.

Les deux premières sous-parties de ce chapitre présentent l'étude transversale du devenir à l'âge adulte des anciennes du foyer le *Caligo*. Cependant, lorsqu'il a été repéré une forte influence de l'âge ou du temps écoulé depuis la sortie, nous mettrons ces résultats en évidence en ajoutant, soit une colonne avec « l'âge moyen des enquêtées », soit une colonne avec « le nombre moyen d'années depuis la fin de prise en charge au foyer le *Caligo* ».

De plus, nous avons divisé notre échantillon entre quatre classes d'effectifs similaires (à partir du calcul des quartiles) selon leur âge au moment de l'enquête. Ainsi, l'échantillon se compose de :

- 17 jeunes femmes âgées de 19 à moins de 23 ans
- 17 jeunes femmes âgées de 23 à moins de 25 ans
- 17 jeunes femmes âgées de 25 à moins de 28 ans
- 17 jeunes femmes âgées de 28 à 32 ans.

¹ Cf. Partie 1. Chapitre 3- 3-4- Caractéristiques de l'échantillon du questionnaire par rapport à la population étudiée.

Nous avons procédé de la même manière pour l'ancienneté de la fin de prise en charge.

Dans ce second cas, l'échantillon se compose de :

- 17 jeunes femmes sorties depuis 8 mois à moins de 4 ans
- 17 jeunes femmes sorties depuis 4 à 6 ans
- 17 jeunes femmes sorties depuis 6 à 8 ans
- 17 jeunes femmes sorties depuis 8 à 14 ans.

Ces différentes classes permettent d'observer plus finement la répartition des jeunes femmes selon leur âge et leur ancienneté. Toutefois, ces tableaux ne seront présentés qu'en annexe afin de ne pas trop alourdir la présentation².

L'échantillon de 68 individus est trop faible pour pouvoir entreprendre des analyses de type "toute chose égale par ailleurs". L'effet de l'âge ou de l'ancienneté sont souvent le premier facteur explicatif des situations sociale et familiale des "ex-placées". Dans ce cas, il ne nous sera pas possible de mettre en évidence les répercussions des variables du passé (notamment par la typologie des trajectoires familiale et éducative) sur le devenir actuel des jeunes femmes. En effet, les *Navetteuses*, *Institutionnelles* et *Primo-stables* placées entre 1982 et 1996 sont proportionnellement plus nombreuses parmi les plus anciennes, à l'inverse, les *Primo-mobiles*, *Secundo-stables* et *Secundo-mobiles* se retrouvent principalement parmi les plus jeunes. Toutefois, lorsque certaines situations ne sont pas influencées par l'âge ou l'ancienneté de la prise en charge, nous pourrions mettre en avant la variation (si elle existe) selon la trajectoire du passé. De plus, il est toujours possible de se reporter aux annexes 8, où l'ensemble des variables ont été croisées selon le type de trajectoires passées.

Enfin dans la troisième sous-partie, nous aborderons l'analyse des trajectoires résidentielle, domestique et professionnelle en nous appuyant sur les travaux de la sociologie de la jeunesse, plus particulièrement sur le thème de l'entrée dans la vie adulte. Cette étude longitudinale devrait permettre de mieux comprendre les mécanismes d'insertions des jeunes « ex-placées » au fil des années écoulées depuis leur sortie. Il sera d'ailleurs intéressant d'observer ces différentes formes de devenirs selon leur trajectoire passée, éducative et institutionnelle.

Normalement, tout type d'analyse avec un échantillon inférieur à 100 individus ne doit pas faire l'objet de calcul en pourcentage, cependant pour des facilités de lecture une colonne indiquant ces proportions sera systématiquement présente.

² Cf Annexe 8

1- La situation sociale actuelle des "ex-placées"

1-1- Le logement

Le logement est un indice important de l'insertion sociale des jeunes femmes. Avant d'aborder leur situation résidentielle au moment de l'enquête, observons dans quelles conditions de logement elles sont sorties du *Caligo*.

1-1-1- Le premier logement à la sortie du foyer le *Caligo*

A la fin de la prise en charge au foyer le *Caligo*, les conditions de logement sont très variées. Certaines, vont retourner chez leurs parents alors que d'autres trouveront un logement indépendant ou encore continueront sous une autre forme de prise en charge. Présenter les conditions de logement à la sortie du foyer le *Caligo* à partir de l'indicateur du "mode d'habitat" défini par le CREDOC³ et l'INSEE (selon quatre variables vivre seul, avec les parents, avec un conjoint et autres situations) ne permet pas de représenter la situation résidentielle de ces jeunes femmes. C'est pourquoi, nous avons choisi de décrire ces premières conditions de logement à travers le statut d'occupation, c'est-à-dire selon que la jeune femme ait été hébergée, locataire, ait eu une autre prise en charge soit sociale (dans un autre foyer socio-éducatif, un centre maternel, un foyer jeune travailleur mais sans payer de loyer,...), soit médicale (hôpital psychiatrique) ou enfin ait été sans logement (dans ce cas il s'agit toujours d'une déclaration personnelle de la jeune femme). Les jeunes femmes hébergées représentent la majorité du premier statut d'occupation, nous avons alors distingué les retours chez les parents et les autres types d'hébergements (autres membres de la famille, un(e) ami(e), famille du conjoint) car comme le montre le Tableau 1, l'hébergement chez les parents se présente principalement en cas de fin de prise en charge précoce.

³ Le mode d'habitat: « C'est le fait d'être chef de ménage qui est prépondérant. Les individus vivant en couple chez leurs parents sont comptabilisés dans la catégorie "chez les parents"; par contre s'ils forment un ménage indépendant, ils relèvent de la catégorie "avec un conjoint ou un compagnon". Quand il est indiqué "vit seul", cela signifie qu'il ne vit pas au foyer parental et sans compagnon attitré, ni d'autres pairs (amis, cousins, frères et sœurs...); cependant, il n'est pas exclu qu'il vive avec ses enfants. Dans les autres cas, se retrouvent toutes les autres situations moins classiques. », Bauer D., Dubechot P., Legros M., *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*. op. cit. p. 71.

Tableau 1: Statut d'occupation après la fin de prise en charge du foyer le Caligo, selon l'âge à la sortie

Age de la sortie	Hébergée chez		Locataire		Prise en charge	SDF*	Total	Total (% colonne)
	Parents	Autres	Seule	Conjoint				
Moins de 18 ans	9	0	0		2	1	12	18%
/18-19 ans/	3	10	4	4	3	1	25	37%
/19-20 ans/	2	3	2	1	5	1	15	22%
/20-21 ans/	1	7	4	2	3	0	16	24%
Total	15	20	10	7	13	3	68	100%
Total (% ligne)	22%	29%	15%	10 %	19%	4%	100%	

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

Lecture: parmi les 12 jeunes femmes sorties mineures du foyer le Caligo, 9 sont retournées chez leurs parents.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

*SDF : Ici « sans domiciles fixes » recouvre les jeunes filles en squat, à l'hôtel, et celles hébergées dans plusieurs logements simultanément et qui se sont déclarées « .SDF » . Aucune ne vit réellement dans la rue.

Le statut d'occupation dans le premier logement varie naturellement selon l'âge à la sortie (Tableau 1). Environ une jeune femme sur cinq est sortie mineure du foyer le Caligo. La plupart d'entre elles est retournée chez ses parents ou a été orientée vers un autre type de prise en charge. De manière plus générale, seulement une jeune femme sur quatre accède à une autonomie résidentielle en sortant du foyer le Caligo – parmi les 17 jeunes femmes locataires, 10 vivaient seules et 7 en couple – par contre, la moitié des jeunes femmes sorties du foyer ont été hébergées soit chez leur(s) parent(s), soit chez un oncle ou une tante, un(e) ami(e), ou encore dans la famille du conjoint. Par ailleurs, la prolongation des prises en charge (sociale ou médicale) est une orientation relativement commune puisque cela concerne une jeune femme sur cinq et elle se retrouve à tous les âges de sorties. Enfin trois jeunes femmes sont sorties sans aucune solution résidentielle.

Tableau 2 : Durée moyenne et médiane du premier statut d'occupation

	Durée moyenne	Durée médiane	Nb d'individus
Hébergée chez les parents	14 mois	6 mois	14*
Hébergée (autre)	9 mois	6 mois	20
Locataire	16 mois	12 mois	15*
Prise en charge	15 mois	10 mois	13
SDF	25 mois	24 mois	3
Total	14 mois	7 mois	65*

*Trois enquêtées ont été ôtées de ce calcul car elles n'ont pas changé de statut d'occupation depuis leur fin de prise en charge. Il s'agit d'une jeune femme habitant depuis 6 ans chez ses parents et de deux jeunes femmes locataires depuis respectivement 6 mois et 2 ans.

La durée dans le premier logement est très variable et le statut d'occupation ne suffit pas à expliquer cette variation. L'exemple le plus significatif regroupe les jeunes femmes sorties pour retourner chez leurs parents. Si la durée moyenne de ce retour est de 14 mois, la moitié d'entre elles n'est pas restée plus de 7 mois. Cette moyenne élevée tient au fait que deux jeunes femmes sont restées respectivement 5 et 7 ans chez leur(s) parent(s) avant de changer de statut d'occupation. Ainsi, si la durée moyenne du premier logement est de 14 mois, un quart des jeunes femmes est resté entre 1 et 3 mois dans le même type d'habitat, un second quart entre 3 et 7 mois, un troisième quart entre 7 mois et 1 an et demi, enfin le dernier quart est resté entre 1 an et demi et 7 ans. En d'autres termes, la moitié des jeunes femmes n'est pas restée plus d'une demi-année dans le type d'habitat qui a suivi la fin de prise en charge.

1-1-2- La situation résidentielle actuelle

Plusieurs indicateurs permettent de présenter les conditions de logement des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*. Nous avons tout d'abord regroupé les enquêtées selon les formes du logement afin de caractériser le logement par sa stabilité ou au contraire son caractère transitoire.

Tableau 3 : Répartition des enquêtées selon les formes de logement actuel

	Effectif	Proportion	Age moyen de l'enquêtée	Nb d'années écoulées depuis la sortie du <i>Caligo</i>
Logement "stable"	49	72 %	26,4 ans	7,5 années
Propriétaire ou accédant	5		28,1 ans	9,7 années
Locataire Privé	25		26,2 ans	7,5 années
Locataire HLM	19		26,1 ans	6,9 années
Hébergement	9	13 %	22,8 ans	4,1 années
Hébergée chez des parents	7		22,7 ans	4,2 années
Hébergée chez des amis	2		23,2 ans	3,6 années
Logement "transitoire"	10	15 %	22,8 ans	3,5 années
Locataire chambre d'hôtel	1		22,5 ans	5,4 années
"Locataire" FJT	4		22,1 ans	2,6 années
Sous locataire (association) ⁴	3		22,3 ans	3,2 années
Prise en charge en foyer	2		25,4 ans	4,9 années
Total	68	100 %	25,4 années	6,5 années

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

⁴ Il s'agit d'associations qui sous-louent des appartements à des jeunes en difficultés et qui assurent le suivi éducatif et budgétaire.

Il apparaît que près des trois quarts des enquêtées vivent dans une forme de logement stable, c'est-à-dire qu'elles sont, soit locataires, soit propriétaires (ou accédant à la propriété). Toutefois, cela signifie aussi qu'une jeune femme sur quatre n'a pas acquis cette stabilité résidentielle. Elles sont alors soit hébergées (la plupart d'entre elles, chez leurs parents) soit, elles vivent dans un logement « transitoire » de type foyer jeunes travailleurs (FJT) ou alors dans un logement indépendant avec un suivi par une association d'aide au logement. Néanmoins, le logement transitoire (hébergement inclus) est spécifique aux plus jeunes des femmes enquêtées. En effet, l'âge moyen des femmes vivant en logement stable est de plus de 26 ans, alors que celui des femmes hébergées ou en logement transitoire est d'à peine 23 ans⁵.

Le Tableau 4 permet d'observer comment les jeunes femmes ont réussi à avoir accès à leur logement actuel lorsqu'il s'agit d'un logement "transitoire" ou au contraire d'un logement "stable". La moitié d'entre elles n'a pas été aidée dans sa recherche de logement. Dans ce cas, elles ont très majoritairement trouvé un logement de type "stable".

Il faut noter que 5 jeunes femmes sont logées, soit par leur employeur soit par celui de leur conjoint. D'autre part, une personne sur cinq a trouvé son logement par le biais de son entourage familial ou amical. Enfin lorsque les services sociaux sont à l'origine de l'accès au logement, il s'agit principalement de logement "transitoire".

Tableau 4 : Par qui a été trouvé le logement, selon la forme de logement

	Seule	Par l'employeur	Par l'entourage	Par les services sociaux	Total
Logement stable	28	5	12	4	49
Logement transitoire	2			8	10
Total	30	5	12	12	59
Total (% ligne)	51 %	8 %	20 %	20 %	100 %

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

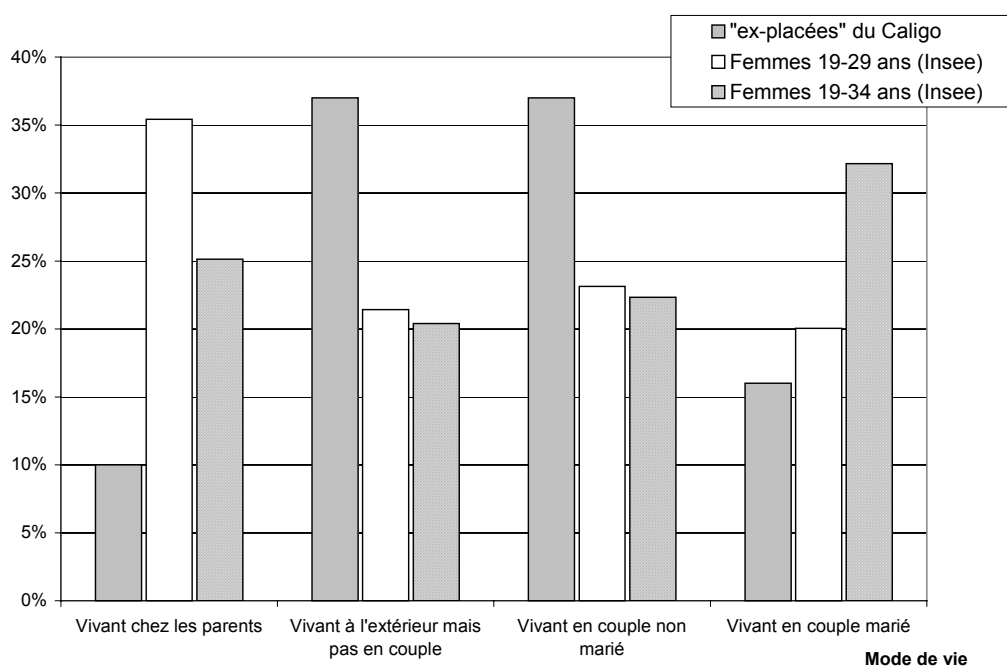
Lecture : parmi les 49 jeunes femmes vivant dans un logement stable, 12 ont eu accès à ce logement par le biais de l'entourage.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

La situation résidentielle peut aussi s'observer à partir du mode d'habitat de ces jeunes femmes. La répartition selon cette variable permet d'ailleurs une comparaison avec la population féminine française du même âge.

⁵ Se reporter en annexe 8 pour le détail par classe d'âge et d'ancienneté de la prise en charge.

Graphique 1 : Répartition des "ex-placées" selon le mode de vie actuel. Comparaison avec les femmes de 19-29 ans et de 19-34 ans.



Sources : Enquête sur le devenir des anciennes du Caligo et
Enquête sur l'emploi de 1998, Insee Résultats, pp. 118-119

* L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Les tranches d'âge choisies par l'INSEE ne nous permettent pas de comparer spécifiquement notre population (âgée de 19 à 32 ans) avec celle de la population française du même âge. C'est pourquoi le graphique 1 présente à la fois le mode de vie des françaises de 19-29 ans mais aussi celles de 19-34 ans. Dans les deux cas, il apparaît que les « ex-placées » vivent nettement moins souvent avec leurs parents ou en couple marié que l'ensemble des françaises du même âge. A l'inverse, elles vivent bien plus à l'extérieur sans être en couple ou alors en couple non marié. Ces tendances avaient déjà été observées dans l'étude du CREDOC⁶ sur un échantillon de 500 jeunes adultes de 21 à 24 ans révolus, sortis des dispositifs de l'A.S.E. et de la P.J.J. depuis quatre années. Il faut préciser que parmi les 25 femmes de notre échantillon "vivant à l'extérieur mais pas en couple", 21 vivent seules, 2 vivent en milieu communautaire et 1 vit avec une copine. En d'autres termes, lorsqu'elles ne sont pas en couple, la majorité des "ex-placées" ont un style de vie solitaire. Là aussi, l'âge et plus encore, le temps écoulé depuis la sortie du foyer le Caligo entraînent d'importantes variations quant à la répartition des jeunes femmes selon leur mode de vie. Si les moins anciennes sont en grande majorité seules ou chez leurs parents

⁶ Bauer D., Dubechot P., Legros M., *op. cit.*, p. 71.

les plus anciennes vivent essentiellement en couple (marié ou non marié)⁷.

Pour résumer, nous pouvons dire que la situation résidentielle des jeunes femmes enquêtées semble plutôt bonne dans la mesure où les trois quarts d'entre elles vivent dans des logements "stables". Toutefois, il s'agit des plus anciennes des enquêtées et tout porte à croire qu'avant d'accéder à ce type de logement la majorité des jeunes femmes est passée par des formes de logement plus transitoires. D'autre part, si la majorité de ces femmes vit en couple, la vie solitaire de près d'un tiers des anciennes est peut-être la conséquence d'une indépendance rendue précoce par l'absence ou la faiblesse du réseau familial. L'analyse des trajectoires résidentielles et familiales viendra compléter ces résultats.

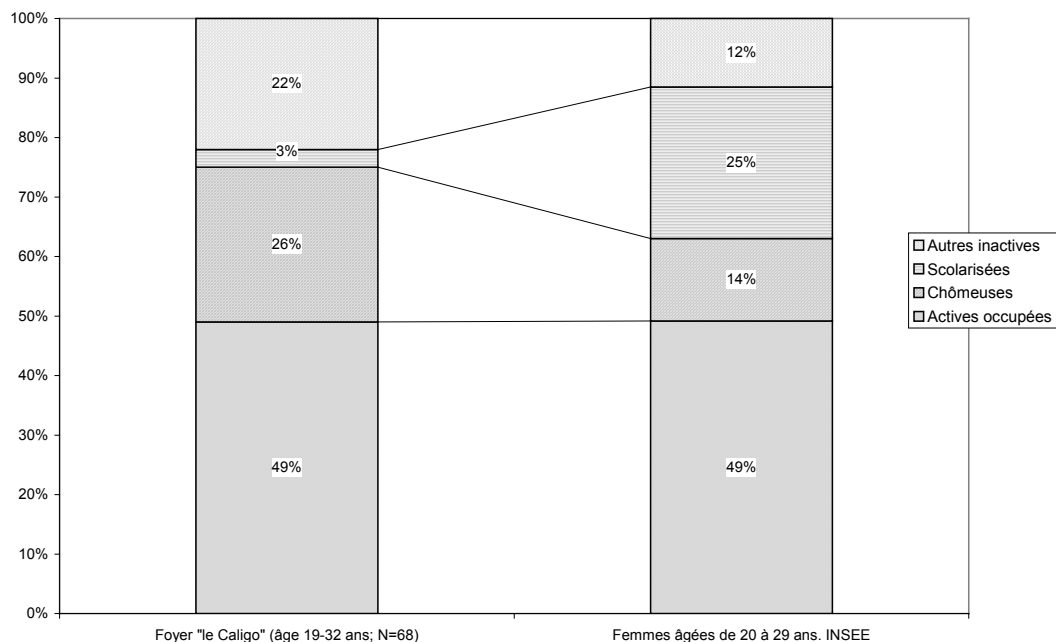
L'insertion sociale peut aussi s'observer par la situation professionnelle de ces jeunes femmes. Nous avons vu au cours du second chapitre que beaucoup regrettaient l'arrêt précoce de leur scolarité. Quelles en sont les conséquences aujourd'hui ? Dans la mesure du possible nous confronterons nos résultats à ceux concernant la population féminine française du même âge.

⁷ Se reporter en annexe 8 pour le détail par classe d'âge et d'ancienneté de la prise en charge.

1-2- La situation professionnelle

La moitié des jeunes femmes enquêtées occupait un emploi au moment de la passation du questionnaire (Graphique 2). La part des « ex-placées » actives avec un emploi est la même que celle de l'ensemble de la population féminine française. Cependant, la part des étudiantes est quasi inexistante parmi les femmes anciennement placées au profit des chômeuses ou des inactives. Cette absence d'étudiantes est bien évidemment à mettre en relation avec leur statut d'indépendance parentale, très souvent contraint par leur histoire familiale.

Graphique 2⁸ : Activité des femmes. Comparaison entre les « ex-placées » du *Caligo* et la population française de la même tranche d'âge.



Sources: Questionnaire sur le devenir des jeunes femmes anciennement placées au foyer "Le Caligo" et Enquête sur l'emploi de 1998, Résultats détaillés, INSEE Résultats N°141-142, p 50.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Encore une fois, l'ancienneté de la prise en charge est déterminante sur la situation professionnelle (Tableau 5 et 5bis). Ainsi, les femmes actives occupées sont sorties en moyenne depuis plus de sept ans alors que les jeunes femmes au chômage sont sorties en moyenne depuis un peu moins de six ans⁹. Parmi les femmes inactives, la moitié est mère

⁸ Sur ce graphique les tranches d'âges choisies par l'INSEE dans l'enquête emploi, ne nous permettent pas de comparer nos données avec l'activité des femmes françaises de 19 à 32 ans. Cependant, il est possible de se reporter en annexe 9 à la répartition des "ex-placées" âgées de 20 à 29 ans selon leur activité.

⁹ Se reporter en annexe 8 pour le détail des résultats par classe d'âge, d'années de sorties, et trajectoires éducatives.

au foyer - il s'agit des plus anciennes de notre échantillon- et la seconde moitié est inactive pour d'autres raisons, il s'agit de personnes plus jeunes.

Tableau 5 : Répartition des "ex-placées" selon leur situation professionnelle

	Effectif	%	Nb moyen d'années depuis la sortie	Age moyen des enquêtées
Travail	33	49 %	7,1 années	25,9 ans
Chômage	18	26 %	5,8 années	25,0 ans
Etudiante	2	3 %	4,4 années	23,5 ans
Inactives	15	21%	6,0 années	24,9 ans
Dont mères au foyer	8	12%	7,7 années	26,8 ans
Autre	7	10%	4,1 années	22,8 ans
Total	68	100%	6,5 années	25,4 ans

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Tableau 5 bis : Caractéristiques de l'activité des femmes ayant un emploi

	Effectif	////	Nb moyen d'années depuis la sortie	Age moyen des enquêtées
Temps de travail				
Complet	26	//////	7,2 années	26,0 ans
Partiel	7	//////	6,8 années	25,4 ans
Total	33	//////	7,1 années	25,9 ans
Type de contrat				
CDI	22	//////	7,5 années	26,1 ans
CDD	1	//////	4,2 années	22,9 ans
Emploi précaire*	9	//////	6,8 années	25,8 ans
Ne sait pas	1	//////	6,2 années	26,7 ans
Total	33	//////	7,1 années	25,9 ans
PCS				
Professions intermédiaires	3	//////	10,8 années	30,4 ans
Employées	28	//////	6,8 années	25,5 ans
Ouvrières	2	//////	6,8 années	25,3 ans
Total	33	//////	7,1 années	25,9 ans

* Emploi précaire : CES (1), Contrat de qualification (2), Intérim (2) et vacation (4)

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

Il est important de noter que parmi les 33 femmes actives occupées, deux tiers sont en contrat à durée indéterminée et plus des trois quarts travaillent à temps complet. Il y a très peu de diversité dans les catégories sociales puisque plus des quatre cinquièmes sont des employées. Les trois femmes ayant une profession intermédiaire sont parmi les plus âgées. Nous pouvons supposer qu'une mobilité sociale de certaines des enquêtées vers les classes plus favorisées puisse survenir avec le temps.

Tableau 6 : Situation professionnelle des « ex-placées » selon le niveau scolaire (par obtention du diplôme le plus élevé)

Diplôme le plus élevé	Aucun	BAFA	BEPC	CAP/BEP	> ou = BAC	Total
Situation professionnelle						
Travaille	13	2	4	10	4	33
Etudiante	0	0	0	1	1	2
Au chômage	12	0	2	4	0	18
Inactive	8	1	1	5	0	15
Dont mère au foyer	2	1	0	5	0	8
Total (effectif)	33	3	7	20	5	68
Total (% en ligne)	49 %	4 %	10 %	29 %	7 %	100 %

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Certes, les données du Tableau 6 mettent en évidence que les diplômes ont une incidence sur la situation professionnelle puisque parmi elles, plus d'un tiers des femmes sans diplôme recherchent un emploi (au chômage) alors qu'elles ne sont qu'une sur six parmi les diplômées. De la même manière, la grande majorité des diplômées inactives sont en fait des mères au foyer. Toutefois, l'absence de qualification n'entraîne pas systématiquement une situation de non-emploi : parmi les jeunes femmes sans aucun diplôme, deux sur cinq travaillent.

Tableau 7 : Catégorie socioprofessionnelle selon le dernier emploi occupé

	Active occupée	Chômeuse	Etudiante	Mère au foyer	Autre inactive	Total effectif	Total proportion
PCS							
Professions intermédiaires	3	0	0	0	0	3	4%
Employées	28	12	2	9	3	54	79%
Ouvrières	2	5	0	0	0	7	10%
N'a jamais travaillé	0	1	0	0	3	4	6%
Total	33	18	2	9	6	68	100%

Sources : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Le Tableau 7 montre la catégorie sociale et professionnelle d'appartenance de l'ensemble des jeunes femmes enquêtées selon le dernier emploi occupé. Seulement quatre d'entre elles n'ont jamais travaillé, parmi elles, trois ne recherchent pas d'emploi. A l'inverse, toutes les mères au foyer ou étudiantes ont travaillé au moins une fois. Là encore c'est la catégorie des employées qui prédomine nettement (avec près des 4/5^{ème} des femmes enquêtées). Le Tableau 8 permet de comparer la répartition des femmes actives de notre

échantillon selon la PCS avec celles des femmes de 25 à 39 ans¹⁰ dans la population française (INSEE résultats, 1998). Nous entendons ici par "femmes actives", les actives occupées et les chômeuses ayant déjà eu un emploi.

Tableau 8 : Situation professionnelle des femmes actives anciennement placées au foyer le *Caligo* selon la profession et catégorie sociale

	Actives foyer le <i>Caligo</i>.** (effectif)	Actives foyer le <i>Caligo</i>.** (%)	Actives France *
PCS			
Agricultrices exploitantes	0	0 %	1 %
Artisanes, commerçantes, chefs d'entreprise	0	0 %	3 %
Cadres et prof. intellectuelles supérieures	0	0 %	10 %
Professions intermédiaires	3	6 %	24 %
Employées	40	80 %	50 %
Ouvrières	7	14 %	11 %
Total	50	100 %	100 %

* Femmes actives (actives occupées ou chômeuses) entre 25 et 39 ans, INSEE Résultats, Enquête sur l'emploi de 1998, Résultats détaillés, n°141-142, septembre 1998, pp. 56-57.

** Femmes actives occupées ou chômeuses ayant déjà travaillé, entre 20 et 32 ans, questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Malgré cette différence de tranche d'âge entre les deux échantillons, nous pouvons observer ici une des spécificités de notre échantillon : elles font toutes parties des catégories professionnelles moyennes et défavorisées. Cependant, nous avons montré lors de l'analyse des dossiers archivés — et malgré le grand nombre de dossiers où ces informations n'étaient pas notées — que les jeunes filles accueillies au foyer le *Caligo* étaient issues de parents appartenant à des classes sociales moyennes ou défavorisées¹¹. Il n'est donc pas étonnant de retrouver le même type de répartition sociale dans leur propre profession.

¹⁰ Les données détaillées au-delà de 29 ans pour l'activité en 1998 des femmes françaises ne sont pas disponibles dans INSEE résultats. Nous avons tout de même inclus dans les résultats les six femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*, ayant répondu au questionnaire et âgées de plus de 29 ans révolus.

¹¹ Cf. Partie 1 – Chapitre 3 – 3-1-1- La famille d'origine ; • La situation professionnelle des parents.

Tableau 9 : Détails des catégories et professions sociales selon le statut professionnel des femmes au moment de l'enquête

	Travaille	Ne travaille pas	Total
Professions intermédiaires	3	0	3
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	2	0	2
Professions administratives et commerciales	1	0	1
Employées	28	26	54
Agents de service et aides soignantes	0	1	1
Agents de surveillance	1	1	2
Employées administratives	17	4	21 ¹
Employées de commerce	3	8	11 ²
Personnels de services directs aux particuliers	7	12	19 ³
Ouvrières	2	5	7
Ouvrières qualifiées de type industriel	0	1	1
Chauffeurs	0	1	1
Ouvrières non qualifiées de type industriel	1	1	2
Ouvrières non qualifiées de type artisanal	1	2	3
N'a jamais travaillé	0	4	4
Total	33	35	68

¹ Parmi les 21 employées administratives : 7 secrétaires, 6 employées de bureau, 3 standardistes, 2 aides comptable, 2 assistantes commerciales, 1 gardienne d'immeuble.

² Parmi les 11 employés de commerce : 9 vendeuses, 2 caissières.

³ Parmi les 19 « personnels de services directs aux particuliers » : 8 serveuses, 2 aides-cuisinières, 4 aides-ménagères, 1 toiletteuse, 1 coiffeuse, 3 assistantes maternelle.

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

Cette quasi exclusivité de la catégorie sociale "employée" nous a amené à détailler les professions afin de mieux cerner quel type d'emploi elles occupent ou au contraire elles n'occupent plus. Les données du Tableau 9 sont remarquables d'homogénéité. Les trois quarts des « ex-placées » (51/68) sont soit « employées administratives », soit « employées de commerce », soit « personnels de services directs aux particuliers ». Mais ce tableau met surtout en évidence que ces deux dernières catégories recouvrent souvent des situations d'échec professionnel. Il faut ajouter que ces deux types d'emploi génèrent un contact avec la clientèle mais aussi des horaires variables (par exemple, les vendeuses en grande surface, tous les métiers de la restauration et de l'hôtellerie). Il s'agit donc de métiers cumulant plusieurs difficultés pour une population parfois encore fragile. A l'inverse, les jeunes femmes employées administratives sont pratiquement toutes actives occupées, elles n'ont pourtant proportionnellement pas plus de diplômes que les "personnels de service direct aux particuliers".

Afin de conclure, nous pouvons rappeler que la moitié des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* ont un emploi. Cette proportion est comparable à celles de femmes françaises du même âge. Toutefois, parmi celles qui ne travaillent pas, il y a très peu d'étudiantes. La répartition de la population des "ex-placées" selon leur situation professionnelle risque donc de rester inchangée dans les années à venir. Presque toutes les « ex-placées » ont déjà travaillé. Une majorité d'entre elles, fait partie de la catégorie sociale "employées" mais à l'intérieur de cette classe, ce sont les employées administratives qui sont le plus protégées par l'emploi. Par ailleurs, même si le diplôme garde son rôle protecteur sur le marché du travail, certaines ont trouvé un emploi malgré l'absence de qualification. Ici aussi, l'analyse des trajectoires professionnelles complétera ces résultats.

La situation professionnelle amène naturellement à nous interroger sur les revenus des anciennes, combien gagnent-elles? Quelle est la source de leur revenu? Comment considèrent-elles leur situation financière?

1-3- La situation financière

La situation financière des jeunes femmes doit tenir compte de la composition du ménage. En effet, une personne seule qui perçoit 7000 francs (1067 euros) n'aura pas la même situation financière qu'une personne seule avec trois enfants. D'autre part, « *les besoins d'un ménage de n personnes sont inférieurs à n fois les besoins d'une personne seule, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens* »¹² C'est pourquoi nous avons choisi de présenter les résultats par unité de consommation, ce qui nous permettra de comparer nos données avec les résultats de l'enquête Budget des ménages de l'INSEE. Selon l'échelle d'Oxford, le premier adulte du ménage compte pour 1 unité de consommation, chaque autre adulte ou adolescent de 14 ans ou plus pour 0,7 unité de consommation supplémentaire, et chaque enfant de moins de 14 ans pour 0,5 unité de consommation supplémentaire¹³. De la même manière, nous avons repris la définition des revenus de l'enquête budget des ménages de l'Insee, « *il correspond au total des revenus d'activités, des prestations sociales et des revenus du patrimoine. Il est la somme des*

¹² INSEE, *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, Economie et statistique N°308-309, 1997, 8/9/10, p 37.

¹³ Par exemple, un couple avec deux enfants compte pour $1+0,7+0,5+0,5$ soit 2.7 unités de consommation. Si le revenu de cette famille est de 10 000 francs par mois, son revenu par unité de consommation sera alors de $10\ 000 / 2.7$ soit 3703 francs.

ressources suivantes : salaires, revenus d'activités indépendantes, revenus d'activités secondaires, retraites, revenus liés au chômage, prestations familiales et bourses d'études, invalidité, handicap, dépendance, RMI et aides sociales, aides au logement, revenus du patrimoine. »¹⁴

Tableau 10 : La source des revenus du ménage des "ex-placées"

Type des ressources	Effectif concerné	Pourcentage (n=68)
Salaire	33	49 %
Allocation ou assurance chômage	6	9 %
RMI	4	6 %
Allocations familiales	22	32 %
Allocation parent isolé	6	9 %
Allocation logement	25	37 %
Allocation Adulte Handicapée	4	6 %
Pension alimentaire	4	6 %
Autre (aide sociale ponctuelle, rente)	6	9 %
Ressources du conjoint	30	44 %
Aucun revenu	4	6 %

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

Lecture : parmi les 68 jeunes femmes questionnées, 22 perçoivent des allocations familiales. L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Le Tableau 10 présente la provenance des ressources du ménage des « ex-placées ». Notons tout d'abord que la part des jeunes femmes qui perçoivent l'allocation chômage est nettement inférieure à la part des personnes au chômage (9% contre 26 %). D'autre part, quatre jeunes femmes ne perçoivent aucun revenu, il s'agit de personnes de moins de 25 ans sans emploi ni enfant (elles ne peuvent donc prétendre au RMI). Toutes quatre sont hébergées soit chez leurs parents, soit chez une copine. Il faut aussi noter que la moitié des jeunes femmes perçoivent un salaire. Si l'on ajoute le salaire du conjoint, c'est 70% des ménages qui perçoivent au moins un salaire.

Le Tableau 11 présente la répartition des enquêtées selon les ressources du ménage par unité de consommation. L'importance des "non réponses" est principalement due aux réponses incomplètes des enquêtées (certaines ne connaissaient pas le montant des ressources de leur conjoint ou de la personne qui les hébergeait).

¹⁴ INSEE, *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, op. cit. p 37.

Tableau 11 : Montant des ressources mensuelles par unité de consommation

Montant des ressources par U.C.	Effectif	Proportion (n=68)	Proportion (n=57)
Moins de 2500 francs	5	7 %	9 %
2500 F à moins de 5000 francs	28	41 %	49 %
5000 F à moins de 7500 francs	18	26 %	32 %
7500 francs et plus	6	9 %	11 %
Non-réponse	11	16 %	//////////
Total	68	100 %	100 %

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

Lecture : 28 jeunes femmes vivent dans un ménage où l'unité de consommation est de 2500 à moins de 5000 francs par mois.

Note : l'étude ayant été réalisée avant le passage à l'Euro, tous les résultats sont présentés en francs.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Ce tableau met en évidence que si peu de jeunes femmes perçoivent de très faibles ressources, le niveau des ressources de l'ensemble des « ex-placées » est tout de même modeste. Le Tableau 12 permet de comparer ce niveau de revenu avec celui de la population française, soit selon l'âge de la personne de référence, soit selon le type de ménage.

Tableau 12: Revenu des ménages par unité de consommation, selon le type de ménage (en francs)

	Effectif concerné	Foyer le Caligo	INSEE	Différence le Caligo - INSEE
Selon l'âge de la personne de référence				
Moins de 25 ans	23	5312	3708	+ 1604
De 25 à 34 ans	34	4824	7111	- 2287
Total 19-34 ans	57	5026	5409	- 383
Selon le type de ménage				
Personne seule de moins de 65 ans	15	4562	8322	- 3760
Couple avec 1 enfant	11	4338	7693	- 3355
Couple avec 2 enfants	10	4652	6685	- 2033
Couple avec 3 enfants ou plus	2	3162	5454	- 2292
Couple sans enfants (personne de référence -35 ans)	12	7411	7785	+ 374
Famille monoparentale	7	3831	5498	- 1667

Source: Clément I., *Le budget des ménages en 1995*, INSEE résultats. n°550, 1997 et *Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo*.

Lecture : Alors que dans la population française, un couple avec un enfant a un revenu mensuel moyen par U.C. de 7693F, les jeunes femmes enquêtées vivant dans le même type de ménage ont 4338 F. soit 3355 F. de moins.

Note : l'étude ayant été réalisée avant le passage à l'Euro, tous les résultats sont présentés en francs.

Ne connaissant pas l'âge du conjoint, nous avons été contrainte de désigner l'enquêtée comme personne de référence, ce qui peut expliquer en partie l'importance du montant du revenu des moins de 25 ans dans la population des "ex-placées". Dans l'ensemble, ce tableau met en évidence que si les revenus des jeunes femmes anciennement placées sont

en moyenne convenable, cela est dû à un effet d'âge. En effet, aux âges jeunes, dans la population française, un grand nombre d'individus ne perçoivent pas d'argent car ils sont encore étudiants, dans notre population la plupart ont déjà des sources de revenus. Ainsi, lorsque l'on compare les jeunes femmes seules avec le reste de la population française de moins de 65 ans, les écarts deviennent très importants. En d'autres termes, les "ex-placées", de par leur âge, ont des revenus corrects mais lorsqu'on les compare par type de ménage ces revenus sont plus faibles que pour la population française.

Tableau 13 : Répartition selon la formule qui correspond le mieux à la situation financière

	Effectif	Pourcentage
Je suis endettée	10	15 %
Je puise dans mes économies	20	29 %
Mes revenus et mes dépenses s'équilibrent	17	25 %
Je mets de l'argent de côté	19	28 %
Non réponse	2	3 %
Total	68	100 %

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.
L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

A la question "*quelle formule correspond le mieux à votre situation financière?*" (Tableau 13), une jeune femme sur six se considère endettée, mais à l'inverse plus de la moitié considère ne pas avoir de problème financier, plus d'un quart peut même mettre de l'argent de côté. A ce propos, on peut noter que ni l'âge ni le temps écoulé depuis la sortie, ni même la structure du ménage ne font varier ces résultats. En revanche, et ceci paraît normal, le fait d'avoir un emploi est le facteur le plus protecteur quant à la perception d'une situation financière favorable.

Enfin, nous avons demandé aux jeunes femmes enquêtées, "*en cas de problèmes financiers, à qui vous adresseriez-vous en priorité ?*" (Tableau 14). Il est important de constater que parmi les « ex-placées », un tiers refuserait de demander de l'aide, préférant se « débrouiller seule » ou « demander un emprunt à la banque ». Un second tiers s'orienterait vers les services sociaux, dont le service de suite du foyer le Caligo. Enfin, à peine un tiers demanderait en priorité de l'aide à son entourage.

Tableau 14 : En cas de problème financier, à qui la personne s'adresserait en priorité?

Origine de la demande d'aide financière	Effectif	Pourcentage
A personne	23	34%
Aux services sociaux	16	24%
Au service de suite du foyer le <i>Caligo</i>	6	9%
A sa propre famille	10	15%
A la famille de son conjoint	6	9%
A des amis	5	7%
Autre	2	3%
Total	68	100%

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*.

Lecture : en cas de difficultés financières, dix jeunes femmes demanderaient en priorité de l'aide à ses parents, soit une jeune femme sur six environ.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

En d'autres termes, si la situation financière des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* est relativement modeste par rapport à l'ensemble de la population française, elle reste convenable compte tenu de l'âge des personnes enquêtées. A ce propos, plus de la moitié estime ne pas avoir de difficultés financières. Toutefois, en cas de problème, un grand nombre refuserait de demander de l'aide à quelqu'un et seulement un tiers s'orienterait vers une personne de leur entourage.

Ces résultats nous amènent à élargir notre questionnement sur l'entourage, notamment en nous interrogeant sur le réseau de sociabilité de ces jeunes femmes et ceci, à travers plusieurs indicateurs tels que les loisirs, la vie civique et sociale, les fêtes et les contacts.

1-4- La sociabilité

En dehors de la vie familiale (que nous étudierons ultérieurement) et professionnelle, nous nous sommes interrogée sur leur intégration dans la vie en société à travers les activités extra-professionnelles mais aussi à travers d'autres indicateurs sociaux.

1-4-1- Les vacances et les loisirs

Tout d'abord, un point important et remarqué au cours des entretiens avec les trente femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* est que la plupart des jeunes femmes gardent de très bons souvenirs des vacances passées collectivement avec les autres

adolescentes placées et les éducateurs au cours de leur séjour au foyer le *Caligo*. Pour certaines, il s'agissait de leurs premières vacances et c'est pourquoi, nous nous sommes doublement interrogée sur les comportements actuels des jeunes femmes par rapport aux vacances.

Sont-elles parties en vacances récemment ? Avec qui ? Et si elles ne partent pas, quelles en sont les raisons principales ?

Séverine, 28 ans, Primo-stable

-Q : *Comment ça se passait justement les vacances au «Caligo» ?*

-R : Ça dépend les quelles vacances, les vacances scolaires où tout bêtement on fait notre petite vie habituelle quoi. A part quand on partait, le ski c'était géant, les C.F. [*lieu de vacances à la montagne*] le pied, un cadre d'enfer une ambiance d'enfer, ça se passait toujours très bien, j'aimais bien, j'aimais bien la maison, j'aimais bien sortir, il y avait rien autour, c'était le pied, c'était vraiment géant et puis il y avait une ambiance très bien. On allait en boîte, on s'est fait les restos, on a fait vraiment les trucs sympas et puis il y avait Y. [*lieu de vacances à la mer*], on pourrait dire que j'en ai un souvenir, un souvenir magnifique alors moi ça a été les vacances. Parce que j'ai rencontré quelqu'un là bas, ça a duré très longtemps notre histoire, oui, ça a vraiment été les vacances avec Nicole, avec Christian [*deux éducateurs*] on a fait les 400 coups. Les 400 coups avec les filles on s'est bien marré, les vacances j'en ai un très bon souvenir.

Annabelle, 25 ans, Secundo-stable

-Q : *Est-ce que vous avez des souvenirs du «Caligo» ?*

-R : Des souvenirs, oui les vacances, c'était bien quand on allait au ski c'était sympa on s'amusait bien quoi. On avait été à A., je m'en rappelle les C.F., je ne sais pas si ils y vont toujours, c'était bien. On était tous ensemble, non vraiment c'était super.

Haïza, 32 ans, Primo-stable

L'Algérie, je ne la connaissais pas... mais la France encore moins. La première fois que je suis partie en vacances c'était avec le *Caligo*. La première fois que j'ai découvert la mer, c'était avec eux aussi, je me souviens mes copines, elles m'ont mise, on est arrivé à minuit là-bas, c'était à C.A [*lieu de vacances à la mer*] à minuit on m'a mis dans l'eau, c'était froid, on m'a attrapée, on m'a jetée dans l'eau. C'était super ! C'est des souvenirs, je suis partie aux sports d'hiver, je suis partie à A., on s'est bien amusées... je suis partie je ne sais pas où encore si à A., on est parties oui parce que je suis partie après donc.

-Q : *Ca vous a donné par la suite envie de repartir en vacances quand vous n'étiez plus au «Caligo» par vous-même ?*

-R : Oh oui !... Mais j'ai jamais eu l'occasion franchement, je ne suis pas partie.

Annie, 30 ans, Navetteuse

Q : *Vous êtes partie en vacances au «Caligo» ?*

R : Ah oui on partait aux sports d'hiver, en vacances d'été aussi on partait, oui oui. Oui c'était bien hein, j'en ai gardé vraiment de très bons souvenirs, ah oui très bons hein. Ah oui parce que j'avais connu le ski, c'est là-bas que... j'ai connu les vacances de ski, et donc si, on partait régulièrement. C'était des bons souvenirs, ça me faisait voir les autres... les changements de température, c'était bien agréable aussi hein !

Tableau 15 : Les départs en vacances au cours de la dernière année et les raisons des non-départs.

Est partie en vacances cette année ?	Effectif	Pourcentage	Insee, 20-29 ans
Oui, dont	36	53 %	60 %
En couple	10		
En couple avec enfants	7		
Seule avec enfants	4		
Avec des amis	8		
Avec un membre de sa famille	4		
Avec l'institution qui la prend en charge	2		
Seule	1		
Non	32	47 %	40 %
<i>Partie pour la dernière fois depuis :</i>			
Plus d'un an et moins de deux ans	8		
De deux ans et moins de trois ans	10		
De trois ans et moins de quatre ans	8		
Quatre ans et plus	6		
Les raisons du non-départ en vacances			
Financières	18	56 %	46 %
Professionnelles	2	6 %	21 %
Familiales	5	16 %	17 %
Problèmes de santé	1	3 %	1 %
Par choix	4	13 %	12 %
Autre	2	6 %	7 %
Total	32	100 %	100 %

Sources : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

Rouquette C., « Chaque année, quatre français sur dix ne partent pas en vacances » Insee-Première, N°734, Août 2000, 4 p.

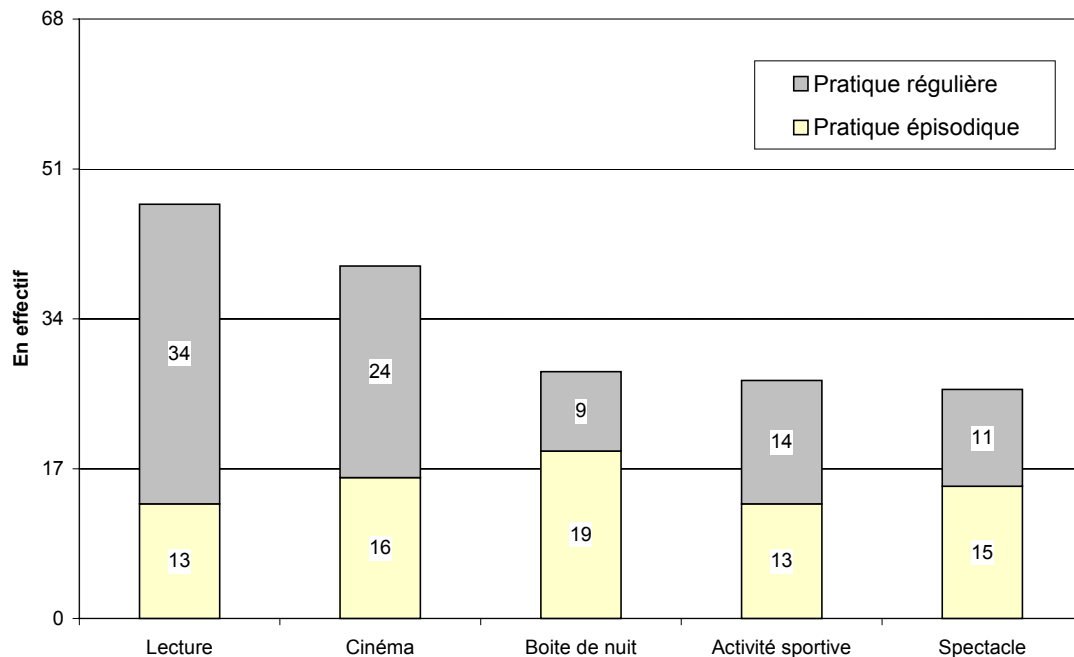
L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Seulement un peu plus de la moitié des « ex-placées » est partie en vacances au cours de la dernière année. Dans ce cas, elles partent en priorité avec leur conjoint et s'il y en a, avec leur(s) enfant(s). Dans aucun cas, une personne avec enfants n'est partie sans eux. A l'inverse, sur les 33 femmes qui ont au moins un enfant, 18 ne sont pas parties en vacances. Toutefois, cela n'empêche pas l'enfant de partir par le biais des colonies par exemple. Parmi celles qui ne sont pas parties, la majorité a pris des vacances au cours des trois dernières années, mais il reste un petit nombre qui partent très rarement, voire jamais. A âge égal, les jeunes femmes partent certes un peu moins que la population française mais cette différence n'est pas très importante. La principale raison évoquée par les « ex-placées » pour expliquer cette absence de vacances est liée à des problèmes financiers (pour plus de la moitié de celles qui ne sont pas parties). Toutefois, il s'agit de la même tendance mais un peu plus accentuée que dans l'ensemble de la population du même âge. A part les problèmes professionnels, rarement évoqués parmi les « ex-placées » toutes les autres raisons sont proportionnellement les mêmes que dans le reste de la population à âge

égal. En d'autres termes, le comportement des « ex-placées » envers les vacances est similaire à celui de la population française du même âge.

Au-delà des vacances, les « ex-placées » pratiquent des loisirs (Graphique 3).

Graphique 3 : Les loisirs pratiqués par les "ex-placées" du Caligo au cours des douze derniers mois.



Le quadrillage horizontal permet de distinguer les effectifs en quatre quarts.

Nous avons demandé aux « ex-placées » si au cours de l'année précédente, elles avaient lu (des livres), étaient allées au cinéma, en boîte de nuit, si elles avaient pratiqué une activité sportive ou enfin avaient été à des spectacles (théâtre, concert, cirque...). Si cela était le cas, est-ce qu'elles pratiquaient ce loisir épisodiquement ou régulièrement. La lecture -qui est un loisir domestique- est pratiqué par près des trois quarts d'entre elles, (à titre de comparaison, 74% des français de plus de 15 ans ont lu au moins un livre dans les douze derniers mois¹⁵). La fréquentation du cinéma est aussi fortement pratiquée puisque plus de la moitié sont allées au cinéma au cours des douze derniers mois, toutefois, à titre de comparaison, 69% des français de 20-34 ans sont allées au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois¹⁶. Enfin, les sorties en boîtes de nuits, les activités sportives

¹⁵ Donnat O., *Les pratiques culturelles des français*. Enquête de 1997, La Documentation française, Paris, 1998, p. 169.

¹⁶ Donnat O., *Les pratiques culturelles des français*, op. cit., p. 237

ou les spectacles sont pratiqués par un tiers de « ex-placées ». Nous n'avons pas de chiffres nationaux permettant de comparer nos données avec la population française, mais nous avons étudié quelques caractéristiques de notre population selon leurs pratiques de loisirs extérieurs (cinéma, boîte de nuit, activités sportives et spectacles). Pour ce faire, nous avons calculé un score de pratique de loisirs extérieurs en additionnant les réponses de la manière suivante : (jamais =0 ; épisodiquement =0.5 ; régulièrement = 1).

Tableau 16 : Caractéristiques des jeunes femmes selon leur pratique de loisirs à l'extérieur

	Pratique faible (score=0-0,5)		Pratique moyenne (score = 1-1,5)		Pratique importante (score = 2 ou plus)		Total	
Age de l'enquêtée								
[19-25 ans[10	29%	11	32%	13	38%	34	100%
[25-32 ans[16	47%	10	29%	8	24%	34	100%
Situation financière								
Bonne ¹⁷	16	44%	10	28%	10	28%	36	100%
Difficile	10	33%	10	33%	10	33%	30	100%
Non indiquée	0		1	///	1	///	2	///
Situation maternelle								
N'a pas d'enfants	7	20%	10	29%	18	51%	35	100%
A au moins un enfant	19	58%	11	33%	3	9%	33	100%
Total / Total (% en ligne)	26	38 %	21	31 %	21	31 %	68	100%

Lecture : Parmi les jeunes femmes sans enfant, 7 pratiquent très faiblement un loisir à l'extérieur soit 20% d'entre elles. A l'inverse, les femmes avec enfants sont 58% à très peu pratiquer de loisirs. L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Nous avons alors cherché à comprendre qui, parmi ces jeunes femmes, pratiquait très peu, voire jamais de loisirs extérieurs (Tableau 16). Etonnamment, la situation financière des jeunes femmes n'influence pas la pratique ou l'absence de pratique de loisirs extérieurs. A l'inverse, l'âge de l'enquêtée a, certes une incidence, mais bien plus encore, c'est le fait d'avoir ou non des enfants qui influe sur ce score. La présence d'enfants empêche en effet, d'avoir du temps libre pour pratiquer ce genre d'activité d'autant plus que les revenus modestes de ces jeunes femmes ne leur permettent probablement pas une double dépense engendrée par la pratique des loisirs plus les frais de garde.

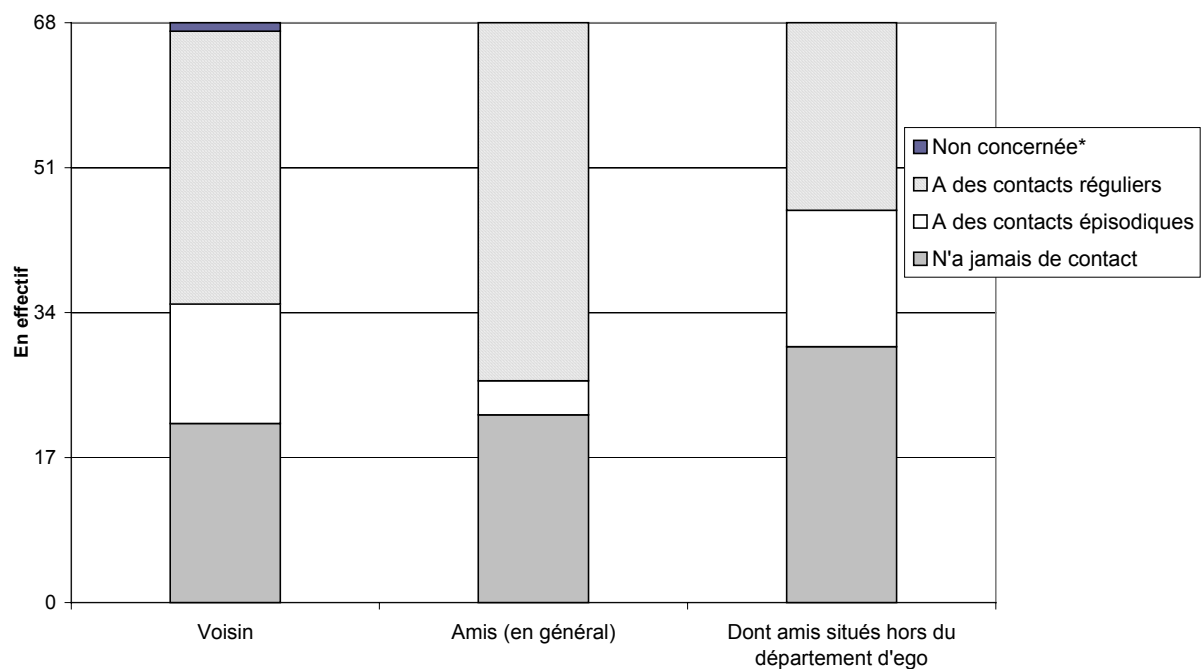
En dehors des loisirs, nous nous sommes interrogée sur les relations amicales et de voisinage qu'entretenaient les jeunes femmes avec leur entourage.

¹⁷ A partir de la question : Quelle formule correspond le mieux à votre situation financière (**Bonne** = peut épargner ou les revenus et les dépenses s'équilibrent. **Difficile** = puise dans les économies ou est endettée).

1-4-2- Les relations amicales et de voisinage

Les relations de sociabilité passent aussi par les voisins et les amis. Le Graphique 4 présente la répartition des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* selon le type de contact entretenu avec les voisins et les amis. En ce qui concerne les relations de voisinage, nous avons regroupé sous l'appellation « aucun contact » celles qui n'ont effectivement pas de relation avec leurs voisins mais aussi celles qui n'entretiennent que de mauvaises relations. De la même manière, parmi les jeunes femmes qui ont des contacts épisodiques avec les voisins, nous avons regroupé toutes les personnes qui s'en tiennent à des relations cordiales du type « bonjour, au revoir ». Enfin, celles qui ont des contacts réguliers avec leurs voisins sont celles qui sont dans une relation d'entraide, d'invitation ou de contacts discursifs plus importants que les contacts cordiaux.

Graphique 4 : Contacts amicaux ou de voisinage des "ex-placées"



Le quadrillage horizontal permet de distinguer les effectifs en quatre quarts.

* une personne n'a pas de voisin

Plus d'un quart des « ex-placées » n'a aucun contact avec ses voisins. A titre comparatif et bien que cette étude date de près de vingt ans, la répartition des ménages selon l'intensité des relations de voisinage se présentait ainsi :

« - <i>Aucune relation</i> :	8,7%
- <i>Conversation ou visites</i> :	18,8%
- <i>Petits services</i> :	44,8 %
- <i>Liens étroits</i> :	27,7% » ¹⁸

Toutefois, cet article mettait en évidence que le peu de contact était lié au peu d'ancienneté dans le logement, aux habitats de type collectif ou groupe d'immeubles, cités et grands ensembles, et encore à la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage des employés ou des ouvriers non qualifiés, et parmi ces CSP, ce sont les ménages jeunes ou très âgés qui ont le moins de relations de voisinage. Par contre les femmes et les ménages avec des enfants tendent à avoir des relations plus fortes avec leurs voisins. En d'autres termes, les relations de voisinage qu'entretiennent les « ex-placées » sont certes moindres que l'ensemble des ménages français mais cela peut s'expliquer en partie par les caractéristiques socio-démographiques de la population des « ex-placées ».

En ce qui concerne les relations amicales, la majorité des jeunes femmes ont des contacts réguliers avec leurs amis, mais il faut souligner qu'un quart d'entre elles n'ont pas d'ami(e)s, par contre lorsqu'elles en ont, les relations avec cette ou ces personnes sont régulières. D'autre part, nous avons souhaité mettre en évidence l'importance de la proximité géographique de ces relations. Ainsi, lorsque la jeune femme entretient une relation amicale avec une personne habitant dans un autre département que le sien, ces relations deviennent plus singulières et lorsqu'il y en a, elles sont plus souvent épisodiques. Enfin, pour terminer, nous avons posé quelques questions aux anciennes du foyer le *Caligo* sur leur vie sociale et civique.

¹⁸ Héran F., « Les relations de voisinage », *Données sociales 1987*, Insee, 1987, Paris, pp. 326-337.

1-4-3- La vie sociale et civique

L'inscription sur les listes électorales est un bon indice d'intégration sociale. En effet, dans leur article « *La présidentielle à contre-jour : abstentionnistes et non-inscrits* »¹⁹, F. Héran et D. Rouault montrent que les 9% d'électeurs potentiels qui ne se sont pas inscrits sont principalement des jeunes, sans diplôme et sans emploi. Comme le soulignent ces deux auteurs, « *geste symbolique échappant à toute contrainte économique, l'engagement électoral dépend avant tout du degré d'intégration à la collectivité et des ressources culturelles de chacun. Indépendamment de l'âge, les électeurs hors-jeu se retrouvent d'abord au sein des fractions les plus démunies de la population : chômeurs, salariés sous contrat temporaire, personnes sans diplôme mais le phénomène va plus loin, puisqu'il entame largement une population aussi vaste que celle des locataires.* »²⁰ Par ailleurs, comme le souligne A. Muxel d'après une étude sur l'entrée en politique d'une même cohorte de jeunes, « *au fil des ans, la cohorte réunit les signes d'une intégration politique croissante. [...] Toutefois, à y regarder de plus près, ce continuum progressif est en fait constitué d'une diversité de cheminements, largement assujettis aux conditions d'insertion sociale d'une part, et au contexte familial d'autre part.* »²¹

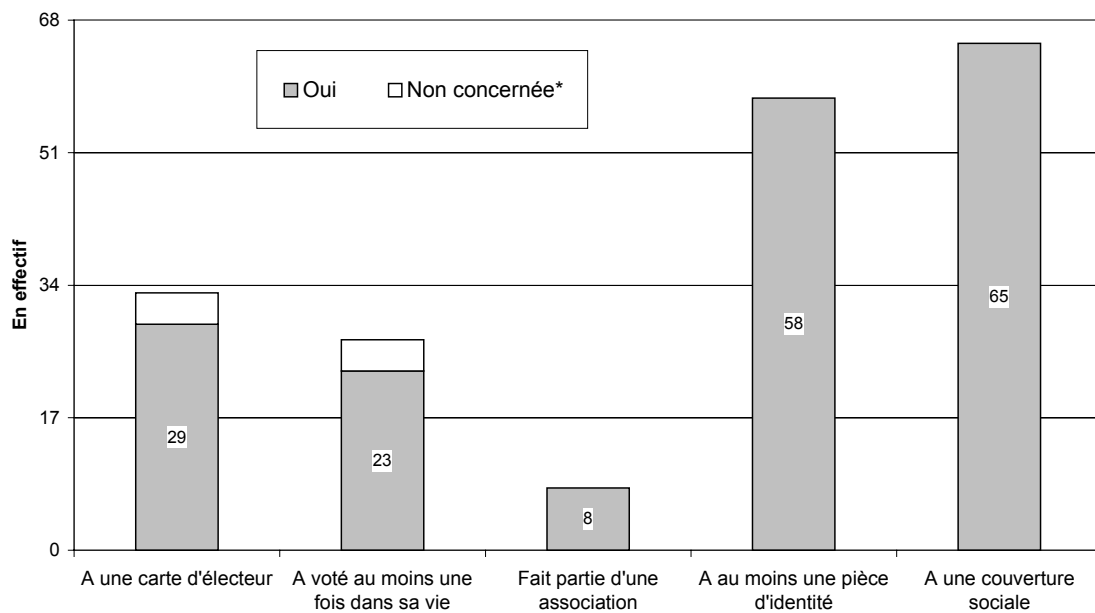
Au regard du Graphique 5, les jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* sont proportionnellement peu à s'inscrire sur les listes électorales (seulement la moitié était inscrite et un tiers a déjà voté) et ceci malgré les caractéristiques de notre population. Il est vrai que le questionnaire n'a pas eu lieu au moment des élections présidentielles, mais en mai 1995. Seulement 7 des 68 jeunes femmes n'étaient pas des électrices potentielles (3 étaient mineures et 4 de nationalités étrangères). Cela n'explique donc pas l'importance du nombre de jeunes femmes non-inscrites. Une des explications potentielles de ce si fort désengagement électoral pourrait être alors la conséquence de la forte mobilité résidentielle de ces jeunes femmes.

¹⁹ Héran F., Rouault D., « La présidentielle à contre jour : abstentionnistes et non-inscrits. », *Insee-première*, N°397, Juillet 1995, 4 p.

²⁰ Héran F., Rouault D., « La présidentielle à contre jour : abstentionnistes et non-inscrits. », *op. cit.* p. 2.

²¹ Muxel A., « Seuils d'entrée en politique : entre héritage et expérimentation », in Cavalli A., Galland O. (Dir.), *L'allongement de la jeunesse*, Poitiers, Actes sud, 1993, p. 155.

Graphique 5 : Vie sociale et civique des "ex-placées". (N=68)



Le quadrillage horizontal permet de distinguer les effectifs en quatre quarts.
 *Non concernée : car de nationalité étrangère

L'intégration sociale passe aussi par l'acquisition d'une couverture sociale et de papiers en règles. Si seulement 3 jeunes femmes n'ont aucune couverture sociale, 10 n'ont pas de pièce d'identité. Ces 10 dernières sont toutes de nationalité française. Parmi elles, 8 ont expliqué qu'elles les avaient perdues ou qu'on leur avait volées, et pour les 2 autres, elles sont en possession d'une pièce d'identité périmée.

Afin de conclure sur le niveau de sociabilité des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*, nous pouvons rappeler que les caractéristiques socio-démographiques (logement, emploi, qualification, âge) de cette population entraînent généralement de faibles niveaux de sociabilité. Malgré tout, ces jeunes femmes ne semblent pas avoir un comportement qui se démarque considérablement de la population française du même âge en ce qui concerne à la fois les vacances et les loisirs. La relative faiblesse des relations de voisinage s'explique en grande partie par diverses caractéristiques socio-démographiques telles que le type d'habitat, l'ancienneté dans le logement ou encore la CSP du chef de ménage, mais la multitude de ces caractéristiques par rapport à la taille de notre échantillon nous permet seulement de donner quelques tendances. D'autre part, les relations amicales lorsqu'elles existent sont particulièrement fortes et régulières, mais à l'inverse un quart d'entre elles n'ont pas d'ami(e)s. Cette « solitude amicale » s'ajoute-t-elle à une « solitude familiale » ? Nous répondrons à cette question après avoir présenté la situation familiale de ces jeunes femmes.

2- La situation familiale des « ex-placées »

Dans le chapitre précédent, nous avons abordé les relations que les jeunes femmes entretenaient avec leurs parents. Nous reprendrons donc rapidement ces résultats afin d'y associer les relations avec les autres membres de la famille d'affiliation, notamment les liens avec les membres de la fratrie mais aussi de la demi-fratrie. Puis nous consacrerons une grande partie de ce sous-chapitre à la situation des jeunes femmes au sein de leur famille nouvellement construite. Nous essayerons de mettre en avant les types de comportements face à cette famille, le choix du conjoint et enfin les comportements de procréation.

2-1- La famille d'affiliation

2-1-1- Les relations avec les parents

Dans le sous-chapitre sur le maintien du lien parental, nous avons amplement analysé les liens maintenus ou rompus ou repris qu'entretenaient les jeunes femmes avec leurs parents. Pour simple rappel, nous avons noté la part très élevée (près d'un tiers) de jeunes femmes dont au moins l'un des deux parents était décédé. Par ailleurs, nous avons mis en évidence la nette différence entre les liens avec le père et ceux avec la mère. Ainsi, parmi les jeunes femmes dont le père est vivant, à peine la moitié a maintenu ou repris des liens avec lui, alors que parmi celles dont la mère est vivante, les trois quarts ont actuellement des contacts avec celle-ci.

L'analyse qualitative a mis en évidence une fois de plus, le rôle du temps pour la reconstruction du lien parental lorsque celui-ci a été rompu. Par ailleurs, la forte proportion de parents séparés²² génère davantage de comportements dissociés entre le père et la mère. C'est pourquoi maintenir ou reprendre le lien avec la mère ne signifie pas avoir le même comportement avec le père. Ajoutons tout de même qu'au moment de l'enquête, les ¾ des « ex-placées » ont gardé ou repris un lien avec au moins l'un des deux parents (52/68). Curieusement ce sont les *Navetteuses* (9/10) qui sont proportionnellement les plus nombreuses à avoir au moins un lien avec l'un des deux parents. Suivi des « ex-placées »

²² L'analyse des dossiers archivés mettait en évidence que deux tiers des adolescentes placées entre 1982 et 1996 avaient, à leur arrivée au foyer le *Caligo*, leurs parents séparés.

ayant eu une trajectoire familiale « stable » (*Primo-stables* 15/19²³ ; *Secundo-stables* 7/9). Les *Institutionnelles* suscitent, elles aussi, la surprise puisque 10/13²⁴ ont gardé ou repris des liens parentaux. Enfin, ce sont les jeunes femmes ayant connu une plus grande mobilité familiale qui ont proportionnellement moins de relation à l'âge adulte avec leurs parents (*Primo-mobiles* 7/11 ; *Secundo-mobiles* 4/6). Néanmoins ces deux groupes sont formés « d'ex-placées » relativement plus jeunes, il est donc possible qu'un lien se reconstruise par la suite.

Par ailleurs, la famille ne se réduit pas aux parents et il est intéressant de connaître les liens qu'entretiennent les jeunes femmes avec leurs frères et sœurs.

2-1-2- Les relations fraternelles

Lors de l'analyse des dossiers archivés, nous avons mis en évidence l'importance du nombre d'enfants uniques dans la population des « ex-placées ». En effet, une partie des jeunes femmes sont nées d'une union éphémère du couple parental. En revanche, parmi les 16 jeunes femmes sans frères et sœurs, seulement 2 n'ont pas de demie-fratrie. Le Tableau 17 présente les relations fraternelles selon le nombre de frères et sœurs. Notons tout d'abord que plus d'un quart des enquêtées ont plus de trois frères et sœurs. D'autre part, nous retrouvons parmi l'échantillon des « ex-placées » ayant répondu au questionnaire, cette part importante d'enfants uniques.

Tableau 17 : Relations fraternelles selon le nombre de frères et sœurs

Nombre de frères et sœurs / Contacts	Enfant unique	Contact avec <u>aucun</u> membre de la fratrie	Contact avec une <u>partie</u> de la fratrie	Contact avec <u>toute</u> la fratrie	Total	Total (%)
Enfant unique	16				16	24 %
Un frère ou sœur		3*		10	13	19 %
Deux frères et sœurs		1	5	13	19	28 %
Trois frères et sœurs et +		1	8	10	19	28 %
Total	16	5	13	33	67**	100 %
Total (%) Sans enfants uniques	///////	10 %	25 %	65 %	100 %	

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

* dont un car le frère est décédé mais la jeune femme n'avait pas de contact avec lui auparavant

** Une jeune femme n'a pas répondu à cette question

Lecture : Parmi les 19 « ex-placées » qui ont 2 frères et sœurs, 13 ont des contacts avec ces 2 frères et sœurs.

²³ Deux autres « ex-placées » *Primo-stables* étaient orphelines de père et mère au moment de l'enquête.

Les relations fraternelles sont proportionnellement plus importantes que les relations parentales. En effet, si l'on ne tient pas compte des jeunes femmes sans frères et sœurs, 9 enquêtées sur 10 ont des relations avec au moins un frère ou une sœur²⁵. Et deux tiers avec tous leurs frères et sœurs. Bien entendu, plus la fratrie est grande moins les jeunes femmes gardent le contact avec tous les membres de celle-ci. Toutefois, cela n'apparaît pas de manière significative.

Le foyer le *Caligo* n'est pas spécialisé dans le placement des fratries entières. En effet, parmi les jeunes femmes enquêtées, seulement une a été placée au même moment que sa sœur²⁶, toutefois, elle fait partie d'une fratrie de 5 frères et sœurs. En d'autres termes, toutes les jeunes femmes enquêtées ont connu au moins une rupture avec les membres de leurs fratries ; celle lors du passage au foyer le *Caligo*. Cette forte proportion de jeunes femmes ayant gardé ou repris des liens avec leurs frères et sœurs en est d'autant plus remarquable. Cependant, parmi les 18 enquêtées n'ayant pas gardé de contact avec l'ensemble de la fratrie, 10 ont eu au moins un frère ou une sœur placé, soit plus de la moitié alors que parmi l'ensemble des enquêtées ayant une fratrie, seulement 2/5 ont eu au moins un frère ou une sœur placée²⁷. D'autre part, celles qui ont le plus de chance de garder des liens avec l'ensemble des frères et sœurs sont les jeunes femmes qui n'ont jamais été placées avant le foyer le *Caligo*. En effet, parmi les *Primo-stables* et les *Primo-mobiles*, seulement 4/29 n'ont pas de contact avec l'ensemble de la fratrie, alors que parmi les *Institutionnelles* et les *Navetteuses*, elles sont plus d'un tiers (8/23) et de la même manière, plus d'un tiers des *Secundo-stables* et *Secundo-mobiles* (6/16) n'ont plus de liens avec l'ensemble de leurs frères et sœurs. Ainsi, si le lien fraternel semble résister à une séparation courte due à un placement au moment de l'adolescence, une rupture plus longue – due soit à d'autres placements de la jeune femme au cours de son enfance ou en début d'adolescence, soit au placement des autres membres de la fratrie – semble entraîner plus fréquemment des pertes de contacts fraternels au cours de la vie adulte.

Comme la majorité des parents des « ex-placées » se sont séparés, un grand nombre d'entre elles ont des demi-frères ou des demi-sœurs. Ainsi sur les 68 enquêtées, 36 ont au moins un demi-frère ou une demi-sœur. Lorsqu'il y a une demi-fratrie, sa taille moyenne (sans compter la jeune femme) est de 4 demi-frères et sœurs. Et si la moitié d'entre elles ont

²⁴ Une autre « ex-placées » Institutionnelle était orpheline de père et mère au moment de l'enquête.

²⁵ Cette même tendance avait été observée par Coppel M., Dumaret A.-C., *op. cit.*, p. 97.

²⁶ Nous n'avons pas interrogé sa sœur.

moins de 4 demi-frères et sœurs, l'autre moitié en a entre 4 et 17. Parmi ces 36 jeunes femmes, près de la moitié n'a aucun contact avec ses demi-frères et sœurs (Tableau 18) et très peu ont des contacts avec l'ensemble de la demi-fratrie.

Tableau 18 : Lien avec la demie-fratrie selon sa taille

	Lien avec aucun	Liens avec une partie	Liens avec tous	Total
Entre 1 et 3 demi-frères et sœurs	12	3	4	19
Entre 4 et 17 demi-frères et sœurs	4	12	1	17
Total	16	15	5	36

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

Là encore, plus il y a de demi-frères et sœurs plus la jeune femme aura de chance d'avoir des contacts avec au moins l'un d'eux.

Tableau 19 : Lien avec la demie-fratrie selon le type de trajectoires éducatives

	Liens avec aucun	Liens avec au moins un	Total
<i>Institutionnelles</i>	6	2	8
<i>Navetteuses</i>	5	3	8
<i>Primo-mobiles</i>	1	6	7
<i>Primo-stables</i>	1	5	6
<i>Secundo-mobiles</i>	1	2	3
<i>Secundo-stables</i>	2	2	4
Total	16	20	36

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

Là encore, le temps de placement influe sur les contacts ou non avec la demie-fratrie. Ainsi, celles qui ont été placées au moment de l'enfance (*Institutionnelles* et *Navetteuses*) sont rares à avoir des liens avec la demie-fratrie. A l'inverse, celles qui n'ont jamais connu de placement avant le Caligo (*Primo-mobiles* et *Primo-stables*) ont, en général, des contacts avec au moins un membre de leur demi-fratrie.

En d'autres termes, les relations avec la fratrie et la demie-fratrie sont très probablement fonction du temps passé auprès de celles-ci. Les séparations longues entraînent souvent une rupture du lien fraternel. La durée moyenne du placement au foyer le Caligo est de 2,5 ans et l'âge moyen à l'entrée est de 16,5 ans. A cet âge, si les frères et sœurs ont toujours

²⁷ Sur 52 enquêtées ayant au moins un frère ou une sœur, pour 24 aucun autre membre de la fratrie n'a été placé, pour 2 une partie de la fratrie a été placée, pour 19 toute la fratrie a été placée ; enfin nous n'avons pas

vécu ensemble auparavant, ils peuvent probablement supporter une séparation de cette durée. Cependant, pour la plupart d'entre elles, la durée de séparation a été plus longue et plus précoce que le seul placement au foyer le *Caligo*.

2-1-3- L'étendue du réseau de parenté

Nous nous sommes interrogée sur l'étendue du réseau de la parenté de ces jeunes femmes en prenant en compte les parents, la fratrie et la demi-fratrie – ici les lignées maternelle et paternelle ont été retenues – avec qui la personne pourrait potentiellement avoir des contacts (nous n'avons donc pas tenu compte des personnes décédées) et nous les avons comparés au nombre de personnes de la famille avec qui la jeune femme avait effectivement des liens.

Tableau 20 : Réseau effectif de la parenté en rapport avec le réseau potentiel

		Nombre de personnes avec qui l'enquêtée a des contacts							Total
		0 pers.	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et +	
Nb. de personnes potentielles avec qui l'enquêtée pourrait avoir des contacts	0 pers.	0							0
	1 pers.		1						1
	2 pers.	1	1	3					5
	3 pers.		4	2	2				8
	4 pers.		2	4	6	5			17
	5 pers.		3		1	2	2		8
	6 pers. et +	1	4	3	3	3	3	11	28
	Total	2	15	12	12	10	5	11	67
Total (% ligne)		3 %	22 %	18 %	18 %	15 %	7 %	16 %	100 %

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*.

Note : une enquêtée n'a pas répondu aux questions sur la fratrie, nous n'avons donc pu calculer la composition de son réseau de parenté.

Lecture : Parmi les 17 enquêtées qui pourraient avoir des liens avec 4 personnes dans leur famille, 5 ont des contacts avec la totalité d'entre eux et 6 en voient trois sur quatre.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif

Le Tableau 20 met en évidence que le nombre de personnes avec qui la jeune femme a des contacts dépend de la composition de la famille et celle-ci varie de 0 à 23 personnes. Ainsi, plus la famille est grande, plus la personne pourra prétendre avoir plusieurs contacts, mais moins elle utilisera l'ensemble du réseau potentiel. Par exemple, lorsqu'on additionne le nombre de parents, de frères et sœurs et de demi-frères et demi-sœurs, la moitié des

l'information pour les 7 autres (Sources : Dossiers archivés + questionnaires).

enquêtées a un réseau potentiel d'au moins 5 personnes (36/67)²⁸ pourtant seulement un quart (16/67) des « ex-placées » a des contacts avec au moins 5 personnes. A l'inverse, parmi les 31 enquêtées qui ont moins de 5 membres potentiels de leur famille à contacter²⁹, plus d'un tiers (11/31) voit la totalité de ces personnes.

De manière générale, à part deux personnes, aucune « ex-placée » n'a rompu totalement les liens avec sa famille, mais seulement une jeune femme sur cinq (14/67) a des contacts avec l'ensemble de sa famille³⁰. Toutefois, si l'on ne tient pas compte de la demi-fratrie, c'est plus d'un tiers (24/67) des jeunes femmes qui voit l'ensemble de leurs parents et fratrie dont les membres sont encore vivants³¹.

En d'autres termes, après un placement et dans la majorité des cas après une série de placements les membres de la famille d'affiliation sont encore présents dans la vie des « ex-placées ». Si la majorité n'a des liens qu'avec une partie des membres de leur famille, rares sont celles néanmoins, qui n'ont plus aucun contact avec ceux-ci. Et nous pouvons alors émettre l'hypothèse empruntée à H. Le Bras, que « *le réseau de parenté permet[te] un premier pas vers une famille choisie, et non une famille biologique et légale* »³².

Enfin pour terminer cette présentation du devenir des anciennes, nous allons étudier la situation familiale actuelle de ces jeunes femmes.

²⁸ 36 personnes : 28+8.

²⁹ 31 personnes : 0+1+5+8+17

³⁰ Pour ce calcul, nous avons additionné toutes les cases grisées du tableau dans son détail (c'est-à-dire en détaillant la colonne et la ligne des 6 personnes et plus).

³¹ Voir tableau en annexe 9.

³² Le Bras H., « L'interminable adolescence ou les ruses de la famille », *Le débat*, 1983, n° 25, p.124.

2-2- La famille de procréation

2-2-1- La plupart des « ex-placées » vivent en couple

Le statut matrimonial ne reflétant qu'une situation juridique ne suffit pas à comprendre comment vivent les jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*. C'est pourquoi, parmi les célibataires, nous avons distingué celles vivant en couple de celles vivant seule.

Tableau 21 : Situation matrimoniale des femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*

	Effectif	Proportion	Age moyen
Célibataires dont :	54	79%	25,0 ans
<i>Vivant seule</i>	30	44 %	24,2 ans
<i>Vivant en couple</i>	24	35 %	26,1 ans
Mariée	13	19%	25,8 ans
Divorcée vivant en couple	1	2%	25,7 ans
Total	68	100%	25,4 ans

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.
L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif

A la différence de la variable mode de vie, présentée dans la partie sur la situation résidentielle des « ex-placées », le Tableau 21 ne distingue pas le mode d'hébergement. En d'autres termes, si une jeune femme vit en couple, hébergée chez une tierce personne, elle sera considérée comme « vivant avec un conjoint³³ ». De la même manière, les célibataires « vivant seules » peuvent en fait vivre avec un parent. Cette précision étant donnée, nous pouvons remarquer que si seulement une femme sur cinq est mariée, elles sont plus de la moitié à vivre avec leur conjoint ou mari. Le concubinage tient donc une place importante dans la vie de ces femmes. Plus elles sont âgées, plus elles vivent en couple aux dépens des autres types de ménage, principalement celui de vivre avec les parents ou de vivre seule.

³³ Dans ce rapport le terme conjoint signifie à la fois le mari et le concubin.

2-2-2- La moitié des « ex-placées » a débuté sa descendance

La moyenne d'âge des femmes interviewées est d'un peu plus de 25 ans, elles n'ont donc bien sûr pas fini leur descendance : pour certaines, elles ne l'ont même pas entamée. C'est pourquoi nous avons posé la question suivante "*combien voulez-vous d'enfants ?*", afin de déterminer quel serait le nombre d'enfants qu'elles mettraient au monde durant leur vie féconde, en faisant l'hypothèse qu'elles savent contrôler leurs naissances. Cette question a été ajoutée au questionnaire plus tardivement, c'est pourquoi 19 d'entre elles n'y ont pas répondu.

Le Tableau 22 présente la répartition des jeunes femmes selon le nombre d'enfants mis au monde actuellement. Là encore, l'âge a évidemment une influence. Ainsi la moitié des « ex-placées » qui n'ont pas d'enfant ont en moyenne trois ans de moins que celles qui ont au moins un enfant³⁴. A titre indicatif, nous avons ajouté la répartition des jeunes femmes nées en 1964 selon le nombre d'enfants qu'elles avaient à l'âge de 25 ans. Bien entendu, ces chiffres sont difficilement comparables puisque la population des « ex-placées » enquêtées avait entre 19 et 32 ans au moment de l'enquête et nous avons pu remarquer que les jeunes femmes avec plusieurs enfants avaient en moyenne un âge bien plus élevé que celles sans enfants. Néanmoins, cette comparaison permet de relativiser nos résultats, car cette répartition n'est pas si éloignée de celle de la population féminine française, toute classe sociale confondue.

Tableau 22 : Nombre d'enfants au moment de l'enquête

	Effectif	Age moyen de l'enquêtée	Proportion Caligo	Enquête INSEE Génération née en 64*
<i>Nombre d'enfants</i>				
Aucun	35	23,9 ans	51%	60,4%
1 enfant	18	25,8 ans	26%	24,9%
2 enfants	10	28,1 ans	15%	11,4%
3 enfants	5	29,1 ans	7%	3,3%
Total	68	25,4 ans	100 %	100 %

Source : Enquête Famille de 1990. Répartition des femmes selon leur nombre d'enfants à 25 ans.³⁵

³⁴ Voir annexe 8 pour le détail de la répartition selon l'âge et le nombre d'années écoulées depuis la sortie.

³⁵ Lavertu J., *Fécondité et calendrier de constitution des familles. Enquête famille de 1990*, Insee Résultats n°579, 1997, 144 p.

D'autres facteurs ont été calculés pour connaître leurs incidences sur le fait d'avoir ou non des enfants, comme la durée du placement, l'âge à l'entrée ou à la sortie du placement au foyer le *Caligo*, le nombre de frères et sœurs (demi-frères et demi-sœurs) de ces femmes, le pays d'origine des parents... Le nombre d'enfants ne dépend pas de ces facteurs. Il faut juste noter une petite sur-représentation des femmes d'origine maghrébine parmi celles qui n'ont pas d'enfants. Ce phénomène dépend surtout d'un effet de structure. En effet, le foyer le *Caligo* a accueilli proportionnellement plus de jeunes femmes maghrébines au cours des dernières années. Celles-ci étaient donc plus jeunes au moment de l'enquête. En d'autres termes, ce sont les femmes les plus âgées qui ont des enfants.

Par ailleurs, sur les 68 femmes enquêtées, six étaient enceintes au moment de la passation du questionnaire, dont quatre pour la première fois. Il n'est certes pas possible de calculer un âge moyen à la première maternité pour notre échantillon puisque près de la moitié n'a pas encore eu d'enfant. Cependant l'âge à la première maternité chez les 38 femmes qui ont ou vont avoir un enfant est de 22 ans. Age bien entendu très bas puisque n'est pas compris dans ce calcul toutes celles qui retardent l'âge de leur première maternité. A titre indicatif, l'âge moyen des 30 autres enquêtées était de 24 ans au moment de la passation du questionnaire.

Tableau 22 bis : Nombre désiré d'enfants au moment de l'enquête

	Effectif	Age moyen de l'enquêtée	Proportion	Enquête INSEE**
<i>Nb. idéal d'enfants</i>				
Aucun	2	24,1 ans	4%	4%
1 enfant	7	24,6 ans	14%	7%
2 enfants	19	25,2 ans	39%	53%
3 enfants	10	25,0 ans	20%	28%
4 enfants et plus	8	25,0 ans	16%	9%
Ne sait pas	3	26,5 ans	6%	0%
Non indiqué	19	26,1 ans	///////	//////
Total	68	25,4 ans	100 %	100 %

** source : enquête EPCV d'octobre 1998, Insee-Ined. Echantillon de 2600 hommes et femmes âgés de 15 à 45 ans et source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*.

Le nombre idéal d'enfants des « ex-placées » a été comparé au « nombre idéal en situation d'enfants » faisant référence aux « personnes du même milieu, disposant des mêmes ressources »³⁶. Toutefois cette comparaison est uniquement indicative puisque la question posée n'était pas tout à fait la même et elle a été posée à un échantillon d'hommes et de

³⁶ Toulemon L., Leridon H., *La famille idéale : combien d'enfants, à quel âge ?*, INSEE Première, N°652, Juin 1999, 4 p.

femmes de 15 à 45 ans représentatifs de l'ensemble de la population. Nous pouvons donc supposer que l'origine sociale, l'âge et le sexe peuvent faire varier ces résultats.

Si dans l'enquête INSEE-INED, plus de la moitié désirent deux enfants, cette proportion est sensiblement plus faible pour notre échantillon au profit du désir d'un enfant unique ou au contraire d'avoir une famille nombreuse. On observe donc une plus grande hétérogénéité dans les réponses des « ex-placées » que dans l'échantillon de l'enquête INSEE-INED. Cependant ces différences sont principalement dues aux réponses des plus jeunes de notre échantillon et sont moins marquées parmi les plus âgées³⁷.

2-2-3- Le difficile contrôle des naissances

Comme nous l'avons précisé, le nombre d'enfants désirés par les « ex-placées » suppose que ces dernières sont à même de contrôler leurs naissances. Or, lors de la passation des entretiens, nous avons demandé aux jeunes mères s'il s'agissait d'un ou de plusieurs enfants désirés. Sur les trente jeunes femmes interviewées par entretiens, 23 ont eu au moins un enfant, 3 étaient enceintes pour la première fois et donc seulement quatre n'ont jamais eu d'enfant. Si l'on tient compte du premier enfant, 15 enfants étaient désirés mais 10 n'étaient pas prévus (pour une personne, nous n'avons pas l'information). De plus, parmi les 15 jeunes femmes qui désiraient un enfant, trois ont exprimé clairement qu'il ne s'agissait pas d'un choix de couple. Ainsi, Linda et Nadia ont décidé de faire un enfant par crainte de perdre leur conjoint ; à l'inverse, Gaëlle désirait un enfant avec ou sans conjoint.

Nadia, 28 ans, Navetteuse

-Q : Vous désiriez tous les deux un enfant ?

-R : Non, c'était maman qui me disait si tu veux que ton mari reste avec toi il faut avoir des enfants.

-Q : C'est pour ça que vous avez eu un enfant ?

-R : Oui c'est pour ça que je me suis laissée tomber enceinte parce que je ne voulais pas me retrouver fille toute seule, que je dépende d'elle encore.

Linda, 31 ans, Primo-stable

-Q : Il était désiré des deux ?

-R : Ronan [son enfant], je sentais qu'on allait se quitter donc j'ai dit si je veux pouvoir continuer ou espérer continuer, il faut que je fasse un enfant voilà donc on s'est dit, enfin on s'est dit, je me suis dit moi parce que je ne sais pas si c'était lui que.. si je n'avais pas d'enfant que ça allait se casser donc moi je voulais que ça tienne à vrai dire, je me suis dit maintenant je suis avec lui tant pis il faut que ça tienne. Donc je me suis dit l'enfant ça nous fera peut-être tenir, mais enfin de compte ça a été de pire en pire.

³⁷ Se reporter au détail des résultats en annexe 8.

Gaëlle, 29 ans, Primo-mobile

-Q : *La première elle a été désirée ?*

-R : Oui, j'avais dit à Paul avant qu'on se marie, bien avant qu'on en parle « voilà moi j'arrête la pilule, j'ai envie d'un bébé », je lui imposais pas du tout, je dis « écoute toi t'en veux, c'est bien, t'en veux pas c'est pas grave moi j'en veux un pour moi »... je suis assez égoïste comme personne, je le voulais pour moi.

En revanche, les douze autres jeunes femmes ont pris cette décision en couple comme l'expriment Ouarda, Hamida ou Léa.

Ouarda, 29 ans, Primo-stable

On a réfléchi. On s'est fixés une date, enfin une date... en se disant "à partir de telle période j'arrête la pilule et puis.." non non c'était quelque chose de réfléchi.

Léa, 24 ans, Institutionnelle

-Q : *Le bébé qui va arriver c'est un bébé que vous avez désiré tous les deux ?*

-R : Oui, oui on en avait discuté et c'est vrai moi personnellement ça faisait je voulais, enfin au niveau de mon âge je voulais, je, c'était l'âge pour moi le bon âge pour avoir un premier enfant et c'est vrai que oui on le voulait donc c'est pas, après par la suite on ne pensait pas qu'au niveau du travail ce ne serait pas simple pour lui quoi mais ça on ne peut pas toujours savoir quoi donc c'est vrai il faut quand même. Moi je travaille quand même, j'ai quand même un revenu en même temps que mon congé de maternité je touche le même salaire quoi je veux dire et c'est vrai que N. [ville de province où habite Léa] c'est quand même une ville qui est beaucoup moins chère que Paris.

Hamida, 27 ans, Institutionnelle

-Q : *Et alors le bébé, c'est un bébé que vous avez désiré tous les deux ?*

-R : Plus le papa que moi, puisque moi, c'est vrai qu'on en avait parlé et une fois on s'était engueulé il y a longtemps, on habitait déjà à P., je lui en avais vaguement parlé et on s'était engueulé parce que il disait « oui, non mais il nous faut de l'argent pour avoir un bébé ». Je lui dis « mais attends on peut très bien là travailler ensemble avoir une bonne situation et quand on va avoir le bébé six mois après on peut très bien un des deux avoir perdu un boulot pour X ou X raison ». Je vois dans la vie personne est à l'abri, on peut très bien vivre sans enfant, vivre bien et puis après avoir un enfant et se séparer au bout de trois ans quatre ans je veux dire personne n'est à l'abri de ça c'est vrai, malheureusement c'est comme ça et pas autrement. On s'était engueulé et puis après je ne lui en avais plus parlé. Et c'est lui après six mois, il me dit « ça y est, je veux un enfant », je l'ai regardé et je lui ai dit « tu te fous de moi, j'espère », je lui dis, tu m'as fait un enfer pendant six mois avant et maintenant ça y est tu es décidé, tu veux un enfant. Il me dit « oui, oui je veux un bébé je veux être papa, j'en ai marre et tout ». Et bingo tu vois sur le moment, je n'étais plus prête dis donc. Tu sais c'est pas question que j'étais pas prête, si je voulais un enfant mais en même temps ça me faisait un peu peur et puis on en a rediscuté et on le voulait tous les deux alors on a décidé j'arrête la pilule, et voilà, maintenant je suis pressée qu'il sorte.

D'autre part, lors du questionnaire, nous avons demandé aux jeunes femmes si elles avaient déjà subi une interruption volontaire de grossesse au cours de leur vie et si oui, combien de fois. Si quatre n'ont pas voulu répondre à cette question, 30 ont déjà subi une IVG, parmi elles, 16 en ont subi qu'une, 11 deux IVG, 2 trois IVG enfin une en a subi quatre. En d'autres termes, il apparaît qu'un nombre important de jeunes femmes a des difficultés à contrôler ses grossesses, c'est pourquoi le nombre d'enfants désirés exprimé par les jeunes femmes peut être tout de même remis en cause et demanderait à être vérifié dans les années à venir.

Il est possible de distinguer la situation familiale des « ex-placées » selon le fait qu'elles aient ou non débuté leur descendance.

2-2-4- La situation familiale des femmes sans enfants

Trente-cinq femmes « ex-placées » au foyer le *Caligo* n'ont pas encore eu d'enfant, nous l'avons vu, elles sont en moyenne beaucoup plus jeunes que celles ayant eu des enfants (24 ans au lieu de 27 ans parmi les mères de famille).

Tableau 23 : Situation familiale des jeunes femmes « ex-placées » au foyer, sans enfants et selon leur âge

Situation familiale	Effectif	Age moyen
Vivent en couple	13	25 ans
Vivent seules	12	23 ans
Vivent avec leurs parents	5	21 ans
Vivent avec un frère ou une sœur	2	24 ans
Vivent avec une copine	2	24 ans
Total	35	24 ans

Source : questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

Lecture : Parmi les 35 « ex-placées » sans enfants au moment de la passation du questionnaire, 13 vivaient en couple, elles avaient en moyenne 25 ans.

Si cinq d'entre elles dépendent encore de leurs parents, la majorité vivent indépendantes, 13 sont en couple et 12 vivent seules. L'âge a une incidence sur leur situation familiale puisque ce sont les plus jeunes qui vivent chez leurs parents et les plus âgées en couple. Parmi ces 35 femmes sans enfants, seulement deux ne désirent pas d'enfant.

Pour présenter la situation familiale des mères de familles nous avons distingué celles qui ont placé leur(s) enfant(s) de celles qui l'ont toujours gardé auprès d'elles.

2-2-5- La situation familiale des mères de famille

Il est à noter que parmi les 33 femmes ayant eu au moins un enfant, 7 ont placé au moins un de leurs enfants (au total 10 enfants ont été placés). Toutefois, seules 2 de ces femmes avaient leur enfant encore placé au moment du questionnaire, les 5 autres ayant de nouveau leur garde. Dans l'ensemble, ces enfants ont été placés très jeunes (4/10 ont été placés avant l'âge de un an, et l'âge moyen au placement a été de moins de trois ans). La durée moyenne du placement a été de 1 an et demi (pour les 8 qui ne sont plus placés). Par ailleurs, il s'agit souvent de grossesse plutôt précoce puisqu'elles avaient en moyenne 20,8 ans³⁸ au moment de leur première grossesse, alors que les 26 autres jeunes femmes ont débuté leur descendance en moyenne à 22,3 ans.

Tableau 24 : Répartition des mères selon leur situation familiale et le fait ou non d'avoir eu un enfant placé

	Aucun enfant placé	Au moins un enfant placé	Total
Vit avec le père de tous les enfants	13	1	14
Famille monoparentale	6	2	8
Famille recomposée ³⁹	7	3	10
Vit seule, enfant placé	0	1	1
Total	26	7	33

Source : questionnaires sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo

La situation familiale des femmes anciennement placées au foyer le *Caligo* et mères d'au moins un enfant montre que seulement deux sur cinq vivent avec le père de tous les enfants. Un quart d'entre elles vivent seules avec leurs enfants et un tiers en famille recomposée. Parmi les 7 femmes qui ont eu au moins un enfant placé, seulement une est restée avec le père de tous les enfants. Il faut souligner que parmi elles quatre femmes ont placé leur enfant « pour le protéger du père / mari violent ». Notons aussi qu'à la question, « Auriez-vous besoin d'un soutien auprès de vos enfants ? » Parmi ces 33 mères de famille, 12 ont répondu affirmativement. Ainsi, 6 souhaiteraient en priorité un soutien financier, 3 un soutien éducatif, 2 un soutien ménager et enfin 1 un soutien moral. Après avoir vu la situation familiale des femmes selon qu'elles aient ou non un enfant, voyons la situation familiale, scolaire, et de santé des enfants eux mêmes.

³⁸ Ces 7 jeunes femmes avaient entre 17 et 24 ans lors de la première grossesse.

³⁹ Est considéré comme « en famille recomposée », l'enquêtée vivant avec un homme qui n'est pas le père biologique de l'ensemble des enfants de cette femme.

2-2-6- La situation des enfants des « ex-placées »

Au total 54 enfants (27 filles et 27 garçons) sont nés dont un est décédé de la mort subite du nourrisson. Parmi les 53 enfants vivants, 33 sont les aînés de la fratrie, 15 sont les deuxièmes (dont 10 sont les cadets) et 5 sont les troisièmes et cadets de la fratrie.

Vingt-six d'entre eux sont en âge d'être scolarisés. Parmi eux, trois ont un retard scolaire d'un ou deux ans alors qu'ils n'ont que 6,5 ans en moyenne. Huit enfants de six mères différentes ont une mesure d'AEMO, elles font toutes suite au placement de l'enfant.

Tableau 25 : Quels liens les enfants entretiennent –ils avec leur père ?

	Nombre d'enfants concernés	Age moyen des enfants
L'enfant vit avec son père	25	3 ans
L'enfant ne vit pas avec son père mais il le voit :	28	6 ans
<i>Régulièrement</i>	6	4 ans
<i>Episodiquement</i>	9	5 ans
<i>Jamais</i>	13*	7 ans
Total	53	5 ans

Source : Questionnaire sur le devenir des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.

* Dont 2 enfants car le père est déchu de l'autorité parentale et un car le père est décédé.

A peine la moitié des enfants vivent encore avec leur père, cependant plus d'un quart ont encore des contacts avec lui et l'autre quart ne le voit plus du tout. Le lien entretenu avec le père est en relation avec l'âge de l'enfant. Ainsi, plus les enfants sont âgés, plus les liens sont fragilisés. Autrement dit, parmi les 25 enfants qui vivent avec leur père et qui n'avaient en moyenne que 3 ans au moment de l'enquête, combien d'entre eux auront encore des contacts avec lui d'ici quelques années ?

La situation familiale des enfants et plus généralement des jeunes femmes anciennement placées au foyer le Caligo ne peut s'expliquer qu'en reprenant l'ensemble de leur trajectoire conjugale. Les données du questionnaire ne nous permettent pas de répondre à ce type d'analyse. En revanche, ce thème a largement été abordé au cours des entretiens avec les « ex-placées ».

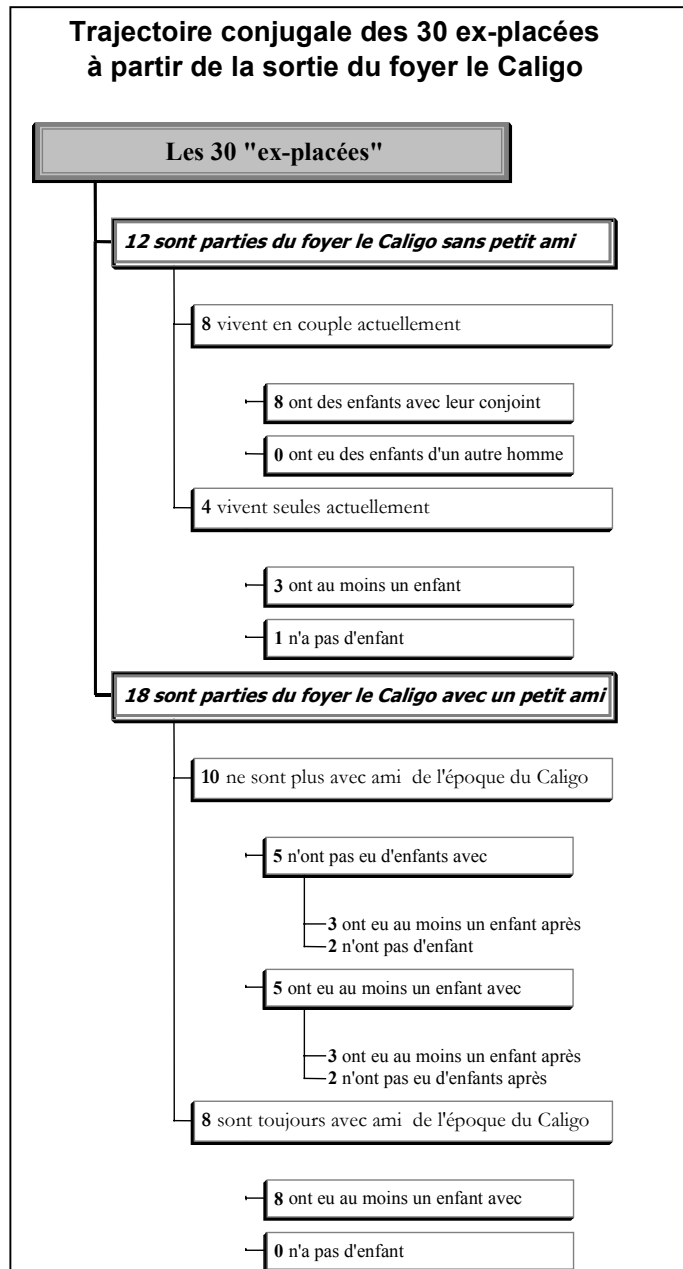
2-2-7- Comprendre la situation familiale au travers de la trajectoire conjugale

Pourquoi existe-t-il une proportion si importante d'enfants « d'ex-placées » dont le père est absent de leur éducation ? Les enfants vivant actuellement avec leurs deux parents ont-ils autant de risques de connaître la séparation du couple parental que leurs aînés ? Nous ne cherchons pas, dans cette partie à calculer une probabilité de risque de séparation. Au contraire, en reprenant la trajectoire conjugale des « ex-placées », nous cherchons à mettre

en évidence que le choix du premier conjoint après la sortie du foyer le *Caligo* est souvent le principal facteur explicatif de la situation familiale actuelle des « ex-placées ».

2-2-7-1- La rencontre du conjoint⁴⁰ au cours du placement au foyer le *Caligo*

Malgré la « non mixité » de l'accueil au foyer le *Caligo*, la majorité des jeunes femmes ont vécu une relation amoureuse à l'époque de leur prise en charge et ainsi, 18 des 30 jeunes femmes interviewées sont sorties du placement accompagnées d'un petit ami ou de leur futur mari. Parmi ces 18 jeunes femmes, 13 ont eu au moins un enfant avec ce conjoint, mais seulement 8 vivent encore avec lui. En effet, d'après le schéma ci-contre, nous pouvons observer que la majorité des jeunes femmes sorties du foyer le *Caligo* avec un conjoint se sont séparés depuis (10/18) et parmi elles, la moitié a eu au moins un enfant avant cette séparation. A l'inverse parmi les 12 « ex-placées » qui sont sorties du foyer le *Caligo* sans petit ami la majorité vivent actuellement dans une famille de type nucléaire.



En effet, lorsque les liens avec la famille d'affiliation sont fragiles voire absents, le fait de sortir du dispositif de protection de l'enfance pour se mettre en couple est rassurant. Ce « premier conjoint » est alors choisi avant tout pour répondre à la crainte de vivre seule.

C'est le cas de Linda, sortie dans de mauvaises conditions du foyer le *Caligo*, elle s'oriente dans un premier temps chez ses parents, mais cette cohabitation devient vite invivable, sa seule solution est alors d'aller vivre chez son petit ami.

Linda, 31 ans, *Primo-stable*

A 18 ans quand ils m'ont virée du foyer en fin de compte j'ai pas été vivre chez le père à Y. [*son premier enfant*] comme le foyer l'aurait pensé, j'ai été vivre chez mes parents, oui je suis repartie chez mes parents, ça a duré 15 jours et au bout de 15 jours je suis partie mais je me voyais pas vivre seule et donc là je suis partie et le seul endroit où je pouvais partir c'est chez le père à Y.

La plupart des jeunes femmes sorties « accompagnées » ont d'ailleurs connu cet ami peu de temps auparavant et la sortie du foyer est alors souvent prématurée. C'est le cas de Ludivine, Stéphanie, Annabelle ou encore Haïza.

Ludivine, 27 ans, *Primo-stable*

-Q : *Et alors vous êtes partie vous aviez 20 ans et comment s'est passée la sortie ?*

-R : en fait c'est même pas la fin d'une prise en charge, j'ai rencontré un jeune homme là où je travaillais donc finalement lui c'était quand même quelqu'un qui avait aussi des problèmes avec sa famille, en fait avec son père du fait qu'il s'était remarié donc sa belle-mère ne l'acceptait pas et puis d'un coup de tête je suis partie, il ne pouvait pas rester donc je suis partie et c'est là vraiment que la galère a commencé.

Stéphanie, 26 ans, *Secundo-mobile*

Je suis partie sur un coup de tête du «*Caligo*». Dès que j'ai eu mes 18 ans. J'avais un petit copain, j'ai été vivre chez lui après ça n'a pas été, je suis retournée chez mon grand-père.

Annabelle, 25 ans, *Secundo-stable*

-R : J'ai rencontré un Antillais qui repartait là-bas et il m'a demandé de venir si je voulais et moi j'ai dit oui. Disons que c'était un petit ami comme ça quoi et comme il m'a proposé de partir aux Antilles j'ai dit oui quoi, je pensais que déjà moi je rêvais d'aller là-bas, j'aurais bien aimé, il m'a dit « oui j'habite là-bas et tout est-ce que tu veux venir avec moi » c'était un gars gentil et bien oui je te suis... je suis partie du «*Caligo*» juste après, je devais passer le BEP et juste d'avant le diplôme je suis partie quoi avant de passer l'examen.

-Q : *Vous en avez parlé avec l'équipe du «Caligo» ?*

-R : Non je ne leur ai pas demandé leur avis, j'étais majeure, je leur ai dit... je veux partir quoi et je suis partie, j'ai fait mes..., ils n'étaient pas trop pour mais j'étais majeure et j'avais envie de partir.

⁴⁰ Par conjoint nous considérons à la fois le mari ou le concubin.

Haïza, 32 ans, Primo-stable

...j'ai connu quelqu'un, mon premier petit copain, j'avais 17 ans et puis je serais restée quelques mois avec lui mais lui il a eu des problèmes et on m'a conseillé de le quitter. Jean Dupond [le directeur du foyer le *Caligo*] il me disait « c'est pas bon pour toi Haïza, c'est pas bon pour toi » et moi je disais « mais qu'est-ce que vous en savez » moi j'étais amoureuse. Aujourd'hui c'est sûr si je suis amoureuse je ne verrais pas que ça je verrais autre chose mais quand on a 17 ans on ne voit que ça on ne voit rien d'autre et donc je suis partie à 18 ans même pas un mois avant mes 18 ans, un mois avant je suis partie avec lui. Le *Caligo*, je ne leur ai pas demandé leur avis, vous savez je partais deux jours, je revenais, je partais trois jours, une semaine je revenais et puis jusqu'au jour où je suis partie définitivement quoi. Jean Dupond il m'a mis quand même la police dans, derrière moi donc ils ont fait une recherche et ils m'ont retrouvée mais quand ils m'ont retrouvée, j'étais majeure. Et c'est à partir de là que je ne suis jamais retournée en fin de compte, j'ai passé, j'ai pas passé mon CAP.

2-2-7-2- *Les trajectoires conjugales à travers le choix du conjoint*

Afin de mieux comprendre les trajectoires conjugales nous avons élaboré une typologie des conjoints à partir des tendances observées par A.-C. Dumaret et M. Coppel. Comme l'expliquent ces deux auteurs, le choix du conjoint semble « *gouverné par deux tendances opposées* :

- *la première conduit à choisir quelqu'un qui va plutôt les aider ; quelqu'un grâce à qui ils pourront avoir la famille qui leur a manqué. Ce sera un homme (...) ayant eu une enfance plutôt heureuse et choyée, avec des parents présents et accueillants. En se mariant le jeune entre dans sa belle-famille et se l'approprie ;*
- *l'autre tendance conduit au contraire à choisir un conjoint comme « en miroir » de ce qu'ils sont eux-mêmes ; quelqu'un qui a souffert dans son enfance, qui a été mal aimé et éventuellement placé, quelqu'un que l'on veut aider. Chacun des protagonistes du couple se reconnaît dans ce que vit l'autre. Dans les cas heureux, on est deux pour lutter contre l'adversité et on s'en sort à deux. Dans les cas malheureux, on sombre à deux dans le malheur. »⁴¹*

Ayant pris connaissance de ces orientations avant la passation des entretiens, nous avons systématiquement demandé à la jeune femme si leur ami avait connu ou non des adversités au cours de son enfance.

Nous avons alors distingué :

- le conjoint « *aidant* » : Homme ayant connu une enfance plutôt heureuse avec des parents présents et accueillants. En s'unissant, la jeune femme entre dans sa belle-famille et se l'approprie ;

- le conjoints en « *miroir positif* » : Homme qui a souffert dans son enfance, qui a été mal aimé et éventuellement placé. Leur union va renforcer leur motivation pour s'en sortir. ;

- et le conjoint en « *miroir négatif* » : Même type d'homme que précédemment mais leur union va au contraire être un frein à leur insertion.

La distinction entre le conjoint en « miroir positif » et celui en « miroir négatif » était néanmoins délicate à observer à partir des récits de vie, puisque par définition, les personnes reconstruisent leur vie une fois les événements survenus. Dans cette perspective, un conjoint en « miroir » pourrait être considéré comme « positif » en début d'union lorsque *tout va bien* puis devenir « négatif » lorsque les premiers signes de la rupture s'annonçaient. Pour échapper à un tel biais, nous avons considéré comme « négatif » uniquement les unions où les jeunes femmes exprimaient l'idée d'un malaise conjugal existant dès le début de l'union (par exemple un conjoint sans emploi, montrant des signes de délinquance ; d'abus de drogue ou de d'alcool ; violent verbalement ou physiquement envers sa conjointe et ceci très rapidement après l'union...). Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri du risque d'une reconstruction imparfaite des trajectoires conjugales et nous sommes bien consciente qu'après une rupture, la personne a davantage tendance à incriminer son conjoint que lorsqu'elle vit toujours avec.

Malgré ces limites, l'intérêt d'une telle typologie tient à la prise en compte d'une variable du passé du conjoint associée à une variable du comportement au cours de la vie conjugale, ce qui n'était pas le cas de la principale étude sur ce thème réalisée par D. Quinton, M. Rutter et C. Liddle⁴². D'ailleurs, cette intuition nous a été récemment confortée par les résultats de l'enquête « *Proches et parents* ». En effet, C. Bonvalet vient de mettre en évidence l'impact du vécu durant l'enfance sur le choix du conjoint. Etudiant plus

⁴¹ Coppel M., Dumaret A.- C., *Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'Oeuvre Grancher*, op. cit. p. 132.

⁴² Cf. Partie 1- Chapitre 2- 2-2-2- Observer la famille de procréation des « ex-placés ». Nous faisons ici référence aux articles : Quinton D., Rutter M., Liddle C., « Institutional rearing, parenting difficulties and marital support », *Psychological medicine*, 1984, Vol. 14, n°1, pp. 107-124.

Rutter M., Quinton D., Hill J., « Adult outcome of institution-reared children : Males and females compared. » in Robins Lee N., and Rutter M., *Straight and devious Pathways From Childhood to adulthood*. Cambridge, U.K., Cambridge University Press, 1990, pp. 135-157.

spécifiquement les différents modes de formation des familles-entourage locale⁴³, elle distingue trois processus différents : la reproduction du mode de vie en famille-entourage locale déjà vécu dans les générations précédentes ; la réparation d'une enfance difficile ; enfin la formation d'un tel type de famille liée à des contraintes économiques ou familiales. Dans le second processus qui nous intéresse plus particulièrement ici, l'auteur met en évidence l'importance de la formation d'une famille entourage locale dans les mécanismes de réparation d'une enfance malheureuse. Elle différencie ainsi les personnes qui créent une famille à travers « *la constitution d'une microcommunauté privée fondée essentiellement sur les liens de parenté* »⁴⁴, de celles qui s'investissent dans la famille du conjoint, c'est-à-dire qui adopte leur belle-famille. L'objectif de ces deux mécanismes est d'éviter de reproduire avec leurs enfants le même mode de vie familiale qu'elles ont vécue au cours de leur propre enfance. Si les caractéristiques passées du conjoint d'ego n'ont pas été l'objet d'étude central de cet article, il est continuellement sous-jacent dans les études de cas. On retrouve alors le choix d'un conjoint en miroir, comme Denise qui a vécu une enfance malheureuse et qui a construit sa propre famille entourage locale avec un mari qui n'avait « *pas une vie de famille malheureuse, mais pas vraiment, vraiment chaleureuse* » ; ou encore Lucie, anciennement placées en famille d'accueil « *veut créer un univers familial que ni elle, ni son mari [...] n'ont connu dans leur enfance* »⁴⁵. De la même manière, dans les exemples de la famille-adoption, le choix d'un conjoint aidant est très prégnant dans les discours. Ainsi Robert, orphelin à 5 ans, décrit ses beaux-parents ainsi « *je ne sais pas c'est inné chez eux, ils voyaient qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas [...] ils nous aidaient avec leur faibles moyens, quoi, leur petits moyens.* »⁴⁶

Jusqu'à présent les observations de A.-C. Dumaret et M. Coppel s'effectuaient uniquement sur le conjoint actuel des « ex-placés ». Notre intérêt actuel est d'observer, lorsque les « ex-placées » ont connu plusieurs conjoints, l'existence ou non d'une évolution du choix du conjoint au cours de leur vie conjugale. Nous avons alors comparé le choix du premier conjoint avec celui du conjoint actuel.

⁴³ « *Familles-entourage locale, c'est-à-dire qui habitent dans la même commune qu'un parent faisant partie des personnes citées comme proche, ont des contacts des contacts avec lui au moins une fois par semaine et échangent des services et des aides* », Bonvalet C., « La famille entourage locale », *Population, revue de L'INED*, à paraître.

⁴⁴ Bonvalet C., *Ibid*, à paraître.

⁴⁵ Bonvalet C., *Ibid*, à paraître.

⁴⁶ Bonvalet C., *Ibid*, à paraître.

Le tableau 26 décrit, de manière exhaustive, le type du premier conjoint choisi après la sortie du foyer le *Caligo* (lorsque celui-ci a été choisi au cours de la prise en charge au foyer le *Caligo*, il est noté en gras) des trente jeunes femmes interviewées et, si elle s'est séparé de celui-ci, nous avons le type du conjoint actuel. Dans le cas de changement, nous n'avons pas détaillé dans ce tableau les différents conjoints susceptibles d'avoir vécu avec la jeune femme entre le premier et le dernier conjoint. Par contre, nous avons mis en évidence si celle-ci a eu un enfant avec le premier conjoint et avec le dernier. Le schéma suivant synthétise davantage ces trajectoires mais sans rendre compte des unions réalisées lors du séjour au Caligo, ni des naissances.

Tableau 26 : Choix du premier conjoint après le *Caligo* et du conjoint actuel

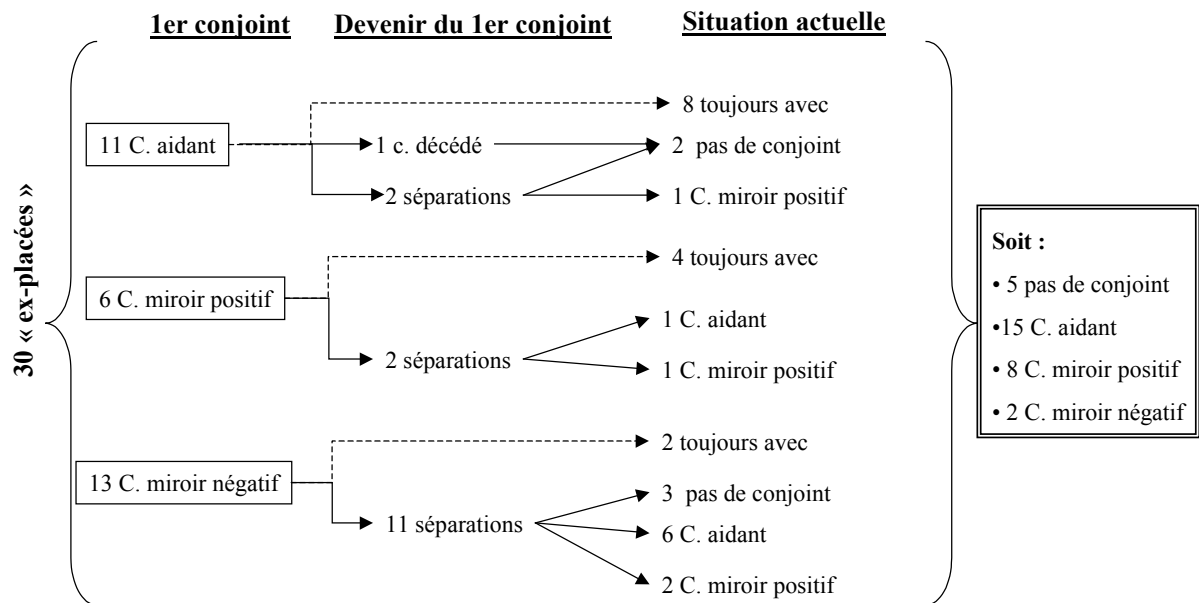
Pseudonyme	Age de l'enquêtée	Premier conjoint		Conjoint actuel (si changement)	
		Type de conjoint	Enfant avec ?	Type de conjoint	Enfant avec ?
Léa	24 ans	Aidant*	Non	Miroir positif	Enceinte
Hélène	24 ans	Aidant	Oui		
Marina	25 ans	Aidant	Oui		
Laurence	25 ans	Aidant	Oui		
Annie	30 ans	Aidant	Oui		
Cynthia	23 ans	Aidant	Non		
Hamida	24 ans	Aidant	Oui		
Camille	25 ans	Aidant	Oui		
Marie	26 ans	Aidant	Non	Pas de conjoint	Non
Ouarda	29 ans	Aidant	Oui		
Alexandra	32 ans	Aidant décédé	Oui	Pas de conjoint	Non
Alexia	23 ans	Miroir négatif	Non	Aidant	Non
Annabelle	25 ans	Miroir négatif	Oui	Aidant	Non
Caroline	26 ans	Miroir négatif	Non	Miroir positif	Oui
Stéphanie	26 ans	Miroir négatif	Oui	Aidant	Oui
Sophie	27 ans	Miroir négatif	Oui		
Ludivine	27 ans	Miroir négatif	Oui		
Linda	31 ans	Miroir négatif	Oui	Aidant	Oui
Haïza	32 ans	Miroir négatif	Oui	Miroir positif	Oui
Estelle	32 ans	Miroir négatif	Oui	Pas de conjoint	Non
Astrid	25 ans	Miroir négatif	Non	Aidant	Oui
Cécile	26 ans	Miroir négatif	Oui	Pas de conjoint	Non
Natacha	30 ans	Miroir négatif	Non	Pas de conjoint	Non
Julia	31 ans	Miroir négatif	Oui	Aidant	Non
Zahia	24 ans	Miroir positif	Oui		
Pauline	27 ans	Miroir positif	Enceinte		
Séverine	28 ans	Miroir positif	Non	Aidant	Non
Gaëlle	29 ans	Miroir positif	Non	Miroir positif	Oui
Delphine	27 ans	Miroir positif	Oui		
Nadia	28 ans	Miroir positif	Oui		

* les conjoints connus au cours de la période de prise en charge au foyer le *Caligo* sont notés en gras

Sources : les 30 entretiens de type récit de vie avec les « ex-placées » du foyer le *Caligo*

Lecture : Annabelle qui a 25 ans au moment de l'entretien a eu un premier conjoint en miroir négatif qu'elle a connu au cours de la période de sa prise en charge au foyer le *Caligo*, elle a eu un enfant avec. Depuis, elle ne vit plus avec lui et vit avec un conjoint « aidant » avec qui elle n'a pas eu d'enfant jusqu'à présent.

Figure 1 : Trajectoires conjugales selon le choix du 1^{er} et dernier conjoint



Lecture : Parmi les 6 jeunes femmes qui ont connu une première union avec un conjoint en miroir positif, 4 sont toujours avec et deux se sont séparées. Aujourd'hui l'une est avec un conjoint aidant, l'autre avec un autre conjoint en miroir positif.

Ainsi, les jeunes femmes sont nombreuses à choisir un premier conjoint en « miroir négatif » (c'est-à-dire ayant lui aussi connu une enfance difficile risquant d'entraîner une vie conjugale malheureuse). Parmi les treize qui ont choisi un conjoint de ce type, 9 l'ont connu au cours du placement au foyer « le Caligo » et seulement quatre après. D'autre part, 9 d'entre elles ont eu un enfant avec, mais seulement deux vivent toujours avec ce premier conjoint « en miroir négatif ». Les autres sont soit seules, soit avec un conjoint « aidant » ou en « miroir positif ». A l'inverse, celles qui ont connu un premier conjoint soit « aidant », soit « en miroir positif », peu ont changé de situation conjugale. Ainsi parmi les 11 qui ont choisi un premier conjoint « aidant », seulement trois ont changé de situation dont une car son ami est décédé à la suite d'une maladie. Les deux autres n'avaient pas eu d'enfant auparavant.

Les jeunes femmes qui sont restées avec leur premier conjoint « aidant » ont principalement orienté leur vie familiale en « adoptant leur belle-famille », comme l'expliquent Annie et Hélène.

Annie, 30 ans, Navetteuse

Moi j'ai ma vie avec mes filles, mon mari, la famille de mon mari, ça me suffit largement !

Q : Vous avez retrouvé une famille en trouvant Luc [son mari] ?

R : Ah ben bien sûr. Ah ben oui ! Que déjà ma belle-mère je l'ai toujours appelée Mamie, ça a été comme une grand-mère pour moi et ses frères ont toujours été mes grands frères pour moi aussi. Son père a été... un peu comme un père aussi.

Hélène, 24 ans, Primo-mobile

Moi en fait, je n'avais plus personne quoi et à part mes sœurs mais c'est pareil comme elles habitent loin je ne les vois pas souvent tout ça donc j'avais quand même besoin d'un contact, d'avoir quelqu'un à qui me confier ou quand ça n'allait pas d'avoir quelqu'un à qui parler et je savais très bien que si dès que ça n'allait pas j'allais au foyer ou un truc comme ça je ne sortirais jamais du foyer en fait j'aurais toujours un pied dedans et si je garde toujours un pied dedans c'est aussi un pied dans les problèmes, dans les histoires que j'ai vécues tout ça donc je me suis dit il faut pendant un moment que j'évite quoi. Donc je me suis plus reportée sur la famille à Philippe qui a toujours été très gentille avec moi et avec qui ça s'est toujours très bien passé et Philippe en plus il a un petit papa, alors ça m'arrange bien. Physiquement il est petit, il est très gentil.

De la même manière, les jeunes femmes ayant choisi en premier un conjoint « en miroir positif » sont soit toujours avec lui et ont des enfants avec, soit elles n'ont pas eu d'enfant et ont changé de conjoint. De plus, nous pouvons remarquer, qu'à l'inverse de celles ayant choisi un conjoint « aidant », les jeunes femmes avec un conjoint en « miroir positif » sont plus tournées vers leur propre famille. Ainsi parmi les 8 jeunes femmes actuellement avec un conjoint de ce type, Léa, Caroline, Haïza, Zahia, Gaëlle et Nadia ont des contacts avec au moins l'un de leur parent.

En d'autres termes, les enfants issus d'une première union sont majoritairement issus d'un père « en miroir négatif ». Toutefois, malgré cette première expérience malheureuse, il semble que ces femmes « remplacent » ce premier conjoint par un autre type plus positif (soit un conjoint « aidant », soit un conjoint « en miroir positif »). Ainsi, au moment de la réalisation des entretiens, 15 femmes étaient avec un conjoint « aidant », huit femmes avec un conjoint en « miroir positif », seulement deux femmes avec un conjoint en « miroir négatif » et enfin 5 d'entre elles vivaient seules. Cette majorité de jeunes femmes avec un conjoint de type positif laisse présager une vie familiale meilleure pour les enfants que celle débutée précocement.

Afin de conclure sur la situation familiale des jeunes femmes anciennement placées au foyer le *Caligo*, nous pouvons rappeler que si la majorité des anciennes est célibataire, la plupart vit en couple. La vie en concubinage est donc la situation familiale la plus souvent adoptée par ces jeunes femmes. D'autre part, elles sont la moitié à avoir débuté leur descendance et même si les mères de familles se retrouvent parmi les plus âgées de notre échantillon, il s'avère que cette population a des difficultés pour planifier les naissances. Toutefois, lorsqu'un enfant est né, celui-ci sera élevé avec sa mère quelle que soit la situation du couple.

Par l'analyse transversale du devenir des « ex-placées », le temps apparaît déjà très nettement être un allié dans le processus d'insertion de ces jeunes femmes. Ainsi ce sont les « ex-placées » les plus âgées et donc les plus anciennes qui sont le plus fréquemment établies socialement, ce sont aussi elles qui ont le plus souvent constitué une famille de procréation. Faut-il y voir un accès à l'autonomie plus difficile pour les générations les plus récentes ? Pas nécessairement. L'analyse longitudinale devrait compléter ces résultats en observant cette fois-ci l'accès à l'autonomie à partir des trajectoires résidentielles familiales et professionnelles des « ex-placées » depuis leur sortie du foyer le *Caligo*.

3- Les formes d'entrées dans la vie adulte

Deux questions de type rétrospectif ont permis de retracer les trajectoires résidentielle, domestique et professionnelle de chaque enquêtée depuis sa fin de prise en charge au foyer le *Caligo*. La première concerne à la fois à les trajectoires résidentielle et domestique, elle se présentait selon quatre critères : la date d'entrée et de sortie du logement, le type de logement (pavillon, appartement privé, HLM, foyers, centre maternel, hôtel,...), le statut d'occupation (propriétaire, locataire, prise en charge sociale ou médicale, SDF) et enfin le mode d'habitat (vit seule, avec les parents, avec un conjoint, autres situations). La seconde, plus succincte – « citez tous les emplois et formations effectués depuis votre départ du *Caligo* (date de début et date de fin) » – permet de retracer les trajectoires professionnelles sans avoir le détail des périodes creuses (inactivité, chômage, longue maladie...). Connaissant l'âge à la sortie du *Caligo*, il est possible d'observer ces trajectoires selon deux angles : le nombre d'années écoulées depuis la sortie du *Caligo* ou l'âge des « ex-placées ».

3-1- Précautions méthodologiques

Notre objectif est d'avoir une meilleure connaissance de la période transitoire du passage à l'âge adulte. En effet, de nombreux sociologues et démographes ont mis en évidence que cette phase avait tendance à s'allonger parmi les jeunes générations. Un parallèle semble donc pertinent avec la période étudiée pour le devenir des « ex-placées ». Néanmoins notre population requiert un certain nombre de spécificités qui rend difficile l'observation de la décohabitation juvénile telle qu'elle est définie par la sociologie de la jeunesse.

Premièrement, l'ensemble des études sur la décohabitation juvénile part du postulat que le jeune vivait chez ses parents avant de décohabiter. Pourtant, à partir de l'enquête « *Proche et parents* »⁴⁷, C. Clément a mis en évidence la complexité de conceptualiser ce type de départ dans la mesure où 25% des enquêtés ont quitté le domicile des parents pour une durée supérieure à un an avant l'âge de 18 ans. Ces « *coupures précoces* »⁴⁸ correspondent non pas à une décohabitation juvénile telle qu'elle est formulée par les

⁴⁷ Enquête réalisée à l'INED en 1990 par Catherine Bonvalet, Dominique Maison, Hervé Le Bras et Lionel Charles.

⁴⁸ Clément C., "Quitter ses parents", in De Loenzien M., Yana S. D. (dir.), *Les approches qualitatives en démographie: théorie et applications*, Réseau Démographie de l'Agence Universitaire de Francophonie (AUF), collection "Universités francophones", (en cours).

sociologues et démographes aujourd'hui, mais à « l'entrée en pension, la mise en nourrice, notamment lors de la période de la seconde guerre mondiale, l'hébergement par les grands-parents ou d'autres membres de la famille... »⁴⁹. Cette analyse marque bien la complexité des trajectoires dès l'enfance dans une population représentative de la population française adulte en 1990. Elle fait particulièrement écho à une difficulté méthodologique à laquelle nous sommes confrontée. En effet, comment observer le phénomène de décohabitation juvénile pour une population anciennement placée qui par définition, a connu des « coupures précoces » bien avant l'accès à l'indépendance. Doit-on considérer le passage au foyer « le Caligo », comme une étape vers l'autonomie ou comme une *suppléance familiale*, définie par P. Durning comme une « action auprès d'un mineur visant à assurer les tâches d'éducation et d'élevage, habituellement effectuées par les familles, mises en œuvre partiellement ou totalement hors du milieu familial dans une organisation résidentielle, une famille d'accueil ou un dispositif alternatif »⁵⁰ ? Dans la mesure où il s'agit de placement dans le cadre de la protection de l'enfance, avec des visées éducatives, nous postulons que le passage au foyer le Caligo ne doit pas être considéré comme une étape d'autonomisation, comme cela pourrait être le cas pour un logement autonome payé par les parents. Par contre, qu'en est-il des passages en foyer jeunes travailleurs ou en foyer maternel, deux types d'établissements que les jeunes femmes « ex-placées » ont parfois fréquenté depuis leur fin de prise en charge au foyer le Caligo ? S'appuyant sur l'observation de F. de Singly qui distingue le logement *autonome* (vivre seul, quelle que soit la personne qui finance le logement) du logement *indépendant* (vivre seul et être locataire ou propriétaire)⁵¹, le questionnaire permet de faire cette distinction. En effet, en plus du type de logement, le statut d'occupation permet d'affiner la situation résidentielle des « ex-placées ». Nous pouvons ainsi différencier les jeunes filles vivant en FJT avec une prise en charge sociale de celles qui payaient un loyer mensuel au FJT. De la même manière, l'indépendance conjugale peut apparaître très subjective, en effet, on peut vivre avec un conjoint qui assume seul le loyer du logement commun. Dans ce cas, la jeune femme n'est-elle pas tout aussi dépendante de quelqu'un que lorsqu'elle est hébergée chez ses parents ? Cette fois-ci, c'est la question conjointe du statut d'occupation et du mode d'habitat qui permettra de remédier à ces difficultés. Ainsi les jeunes femmes ont parfois déclaré avoir été hébergée par leur conjoint avant de se sentir réellement

⁴⁹ Clément C., *Ibid.*, résultats obtenus à partir d'entretiens complémentaires à l'enquête Proches et Parents.

⁵⁰ Corbillon M.(Dir.), *Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques*, 2001, Québec, Matrice, pp.2-3.

autonomes sous le même toit.

La seconde spécificité de la population des « ex-placées » vient de leur niveau scolaire. En effet, s'il est maintenant convenu que les parcours professionnels revêtent des formes multiples avec des allers et retours entre périodes d'activité et formation, voire avec des périodes d'inactivité, les sociologues spécialistes de la jeunesse ont tendance trop souvent encore, à analyser l'insertion professionnelle des jeunes en trois phases sans tenir compte des parcours plus chaotiques. Ainsi pour passer du statut de jeune au statut d'adulte, l'individu passe par trois étapes : une scolarité prolongée qui se termine par la fin des études, une phase de précarité et le travail⁵². Certes la durée de la phase de précarité varie selon le niveau de formation, mais ce modèle peut-il tout de même convenir à une population qui a connu des fins de cycles scolaires très précoces ? (2/5 ont arrêté leur scolarité pendant plus d'un an à 16 ans dont les 2/3 avant l'âge obligatoire ; à 18 ans, 9/10 ont rompu avec le système scolaire⁵³). Pour la majorité en échec scolaire, de multiples formes d'aides leur ont parfois été proposées comme des stages de remise à niveau, les ateliers pédagogiques, des reprises d'un cycle scolaire normal, des stages professionnels. Toutes ces aides ou tentatives d'aides (plus ou moins réussies) doivent-elles être considérées dans la phase de scolarité ou dans celle de la précarité ? En d'autres termes, comment observer la période de fin d'étude lorsque les jeunes ont rompu pendant plusieurs années leur scolarité à des âges où celle-ci est encore obligatoire ? Doit-on prendre en compte les mesures d'aides telles qu'une remise à niveau dans le cadre de la mission locale ou un atelier pédagogique dans la mesure où celles-ci sont particulièrement présentes dans les trajectoires de la population étudiée ? Les enquêtes sur les « sortants » du système éducatif - telles que « génération 92 » du CEREQ⁵⁴ ou, l'enquête bisannuelle *insertion* du panel 1989 de la Direction de la programmation et du développement créée en 1993 auprès de jeunes entrés en 1989 en sixième ou en SES-SEGPA et « sortis » du système scolaire depuis deux ans⁵⁵ - considèrent comme « sortant », un jeune ayant mis fin à sa scolarité pendant une période d'au moins un an. Si l'on s'en tient à cette définition l'âge moyen de

⁵¹ Cf. Partie 1- chapitre 2- 2- L'insertion juvénile observée comme l'entrée dans la vie adulte

⁵² A ce sujet, cf. Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Colin, 3ème Ed., 1997, p. 151.

⁵³ Résultats à partir du questionnaire sur le devenir des jeunes femmes anciennement placées au foyer Le Caligo (effectif : 68)

⁵⁴ Dormont B., Dufour-Kippelen S., « Insertion professionnelle et autonomie résidentielle : le cas des jeunes peu diplômés », *Economie et statistique*, n°337-338, 2000, pp.97-120.

Bordigoni M., « Les jeunes sortis sans qualification en 1992 : que deviennent-ils ? », *Education et formations*, n°57, juillet-septembre 2000, pp. 65-74.

⁵⁵ Chausseron C. « Le devenir des jeunes qui ont quitté le système éducatif après avoir passé moins de sept ans dans le second degré », *Education et formations*, n°57, juillet-septembre 2000, pp. 55-63.

la fin de la scolarité pour les 68 jeunes femmes anciennement placées au *Caligo* était d'un peu moins de 17 ans. Néanmoins, un certain nombre a repris un cycle scolaire plusieurs années après cette première interruption. L'observation des trajectoires d'insertion professionnelle devra donc prendre en compte la spécificité de cette population.

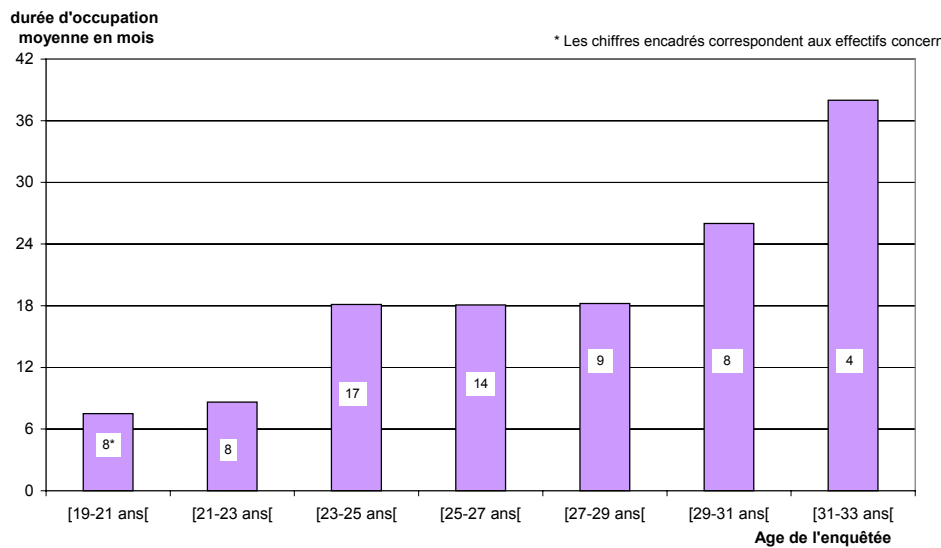
Dans un premier temps, nous allons étudier chaque type de trajectoires afin d'en dégager les spécificités. Puis nous essayerons de comprendre le processus d'ensemble de ces devenirs en élaborant des parcours types. Nous essayerons alors de savoir si certaines stratégies sont davantage ou au contraire moins développées selon les trajectoires passées des « ex-placées ».

3-2- Observer les trajectoires par secteur

3-2-1- Les trajectoires résidentielles

Une approche de la mobilité résidentielle – à partir de la durée d'occupation dans chaque logement ainsi que du nombre de déménagements effectués chaque année – met en évidence l'existence d'une instabilité résidentielle dans les premières années qui tend à se stabiliser par la suite. Ainsi, plus la jeune femme est âgée, plus la durée moyenne dans chaque logement est longue (Graphique 6). Une enquêtée âgée de moins de 21 ans est restée en moyenne 8 mois dans chaque logement depuis sa fin de prise en charge au foyer le *Caligo*. A l'inverse, parmi les enquêtées âgées de 29 à 30 ans révolus, leur durée moyenne dans chaque logement, est de plus de trois ans. La stabilité résidentielle (définie ici uniquement par la durée dans le même logement) tend à se renforcer avec l'âge. Le rallongement de la durée moyenne dans chaque logement n'est en effet pas dû à une évolution du comportement de la population mais au fait que plus la jeune femme vieillit, plus elle se stabilise dans le logement. Toutefois, la durée moyenne dans chaque logement a été calculée en tenant compte de tous les logements et non pas seulement les logements quittés. La durée du dernier logement occupé a donc été calculée en fonction de la date de l'enquête ce qui désavantage très nettement les jeunes femmes sorties depuis peu du foyer.

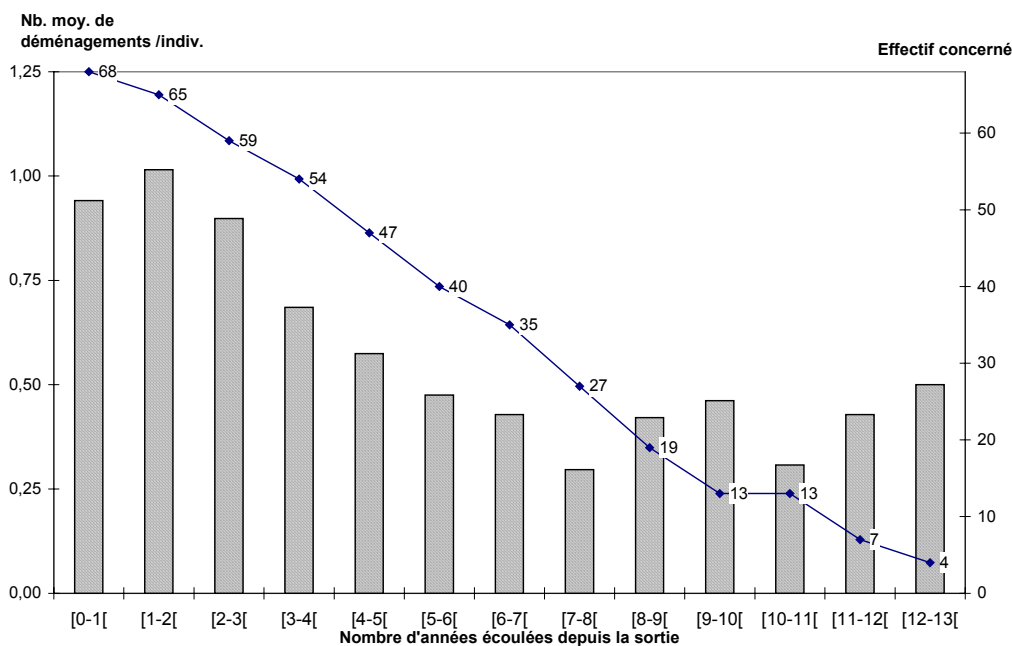
Graphique 6 : Durée d'occupation moyenne dans chaque logement depuis la sortie du foyer selon l'âge de l'enquêtée



Lecture : les 17 jeunes femmes âgées de 23 à 24 ans révolus au moment de l'enquête, sont restées en moyenne 1 an et demi dans chaque logement.

Néanmoins, l'analyse de la mobilité par nombre de déménagements (Graphique 7) confirme cette tendance à la stabilité au fil des années après la fin de prise en charge au foyer le Caligo.

Graphique 7: Nombre moyen de déménagements selon le nombre d'années écoulées depuis la sortie du Caligo



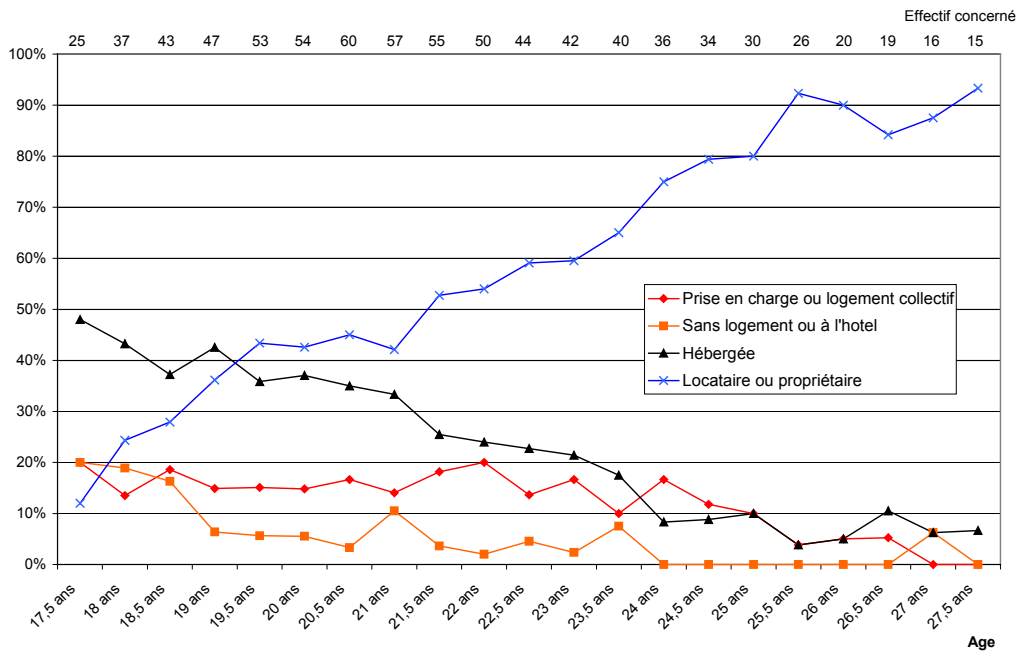
Lecture : alors que le nb moyen de déménagement / individu est de 1,25 la 1ère année après la sortie du foyer "le Caligo", il n'est plus que de 0,5 la 5ème année.

Ainsi, au cours des deux premières années, les jeunes femmes déménagent en moyenne plus d'une fois dans l'année. Toutefois, ce nombre moyen de déménagements par individu baisse régulièrement chaque année après la sortie du foyer pour atteindre 0,3 déménagement au cours de la septième année (c'est-à-dire qu'en moyenne, seules 3 jeunes femmes sur dix vont déménager au cours de la septième année après la sortie du foyer). En d'autres termes, l'âge et le temps écoulé depuis la fin de prise en charge sont deux variables indispensables pour étudier les conditions de logement de ce type de population. D'ailleurs, la répartition selon le statut d'occupation du logement évolue très nettement avec le temps (Graphique 8 et Graphique 9). La part de celles qui sont locataires ou propriétaires ne cesse de croître avec l'âge ou le nombre d'années écoulées depuis la sortie du *Caligo*. C'est à partir de 22 ans que plus de la moitié des « ex-placées » sont locataires ou propriétaires. On retrouve cette même proportion à partir de 2,5 ans suivant la sortie du *Caligo*. L'hébergement qui était le statut d'occupation le plus fréquent dans les premières années suivant la sortie baisse régulièrement tout comme les prises en charge et les conditions plus précaires de logements. Notons cependant une petite baisse du statut de locataire au profit des hébergées et des prises en charge entre 3 et 4,5 ans après la sortie. Il s'agit pour certaines de ruptures affectives qui les ont amenées à retourner au domicile des parents ou dans un foyer maternel⁵⁶, pour d'autre d'une période de précarité professionnelle. Toutefois, cette baisse n'est que provisoire et on observe un rattrapage par la suite. Ceci est caractéristique du passage à l'âge adulte, ainsi « *le retour de ceux qui partent après la fin de la scolarité répond souvent à une situation de crise : 6% reviennent en raison du chômage, de l'insuffisance de leurs ressources ou (et) parce qu'ils ne peuvent plus garder leur logement, et autant reviennent à la suite d'une rupture conjugale ou sentimentale ou (et) parce qu'ils n'aiment pas vivre seuls* »⁵⁷.

⁵⁶ Cf. Partie 2 – Chapitre 3. 2-2-7-2- Les trajectoires conjugales à travers le choix du conjoint

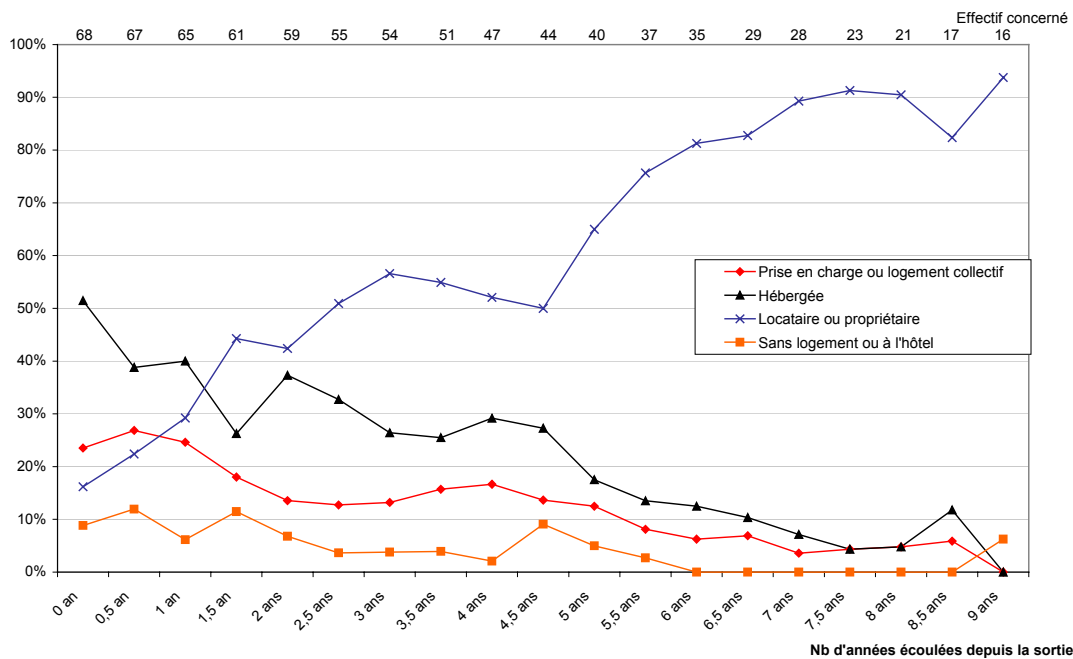
⁵⁷ Villeneuve-Gokalp C., « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe », *Economie et statistique*, n°304-305, 1997, p. 155

Graphique 8 : Répartition des statuts d'occupation à chaque âge depuis la sortie du Caligo



Lecture : A 23 ans, parmi les 42 « ex-placées » qui avaient atteint au moins cet âge au moment de l'enquête, 60% étaient locataires ou propriétaires

Graphique 9 : Répartition des statuts d'occupation selon le nombre d'années depuis la sortie du Caligo



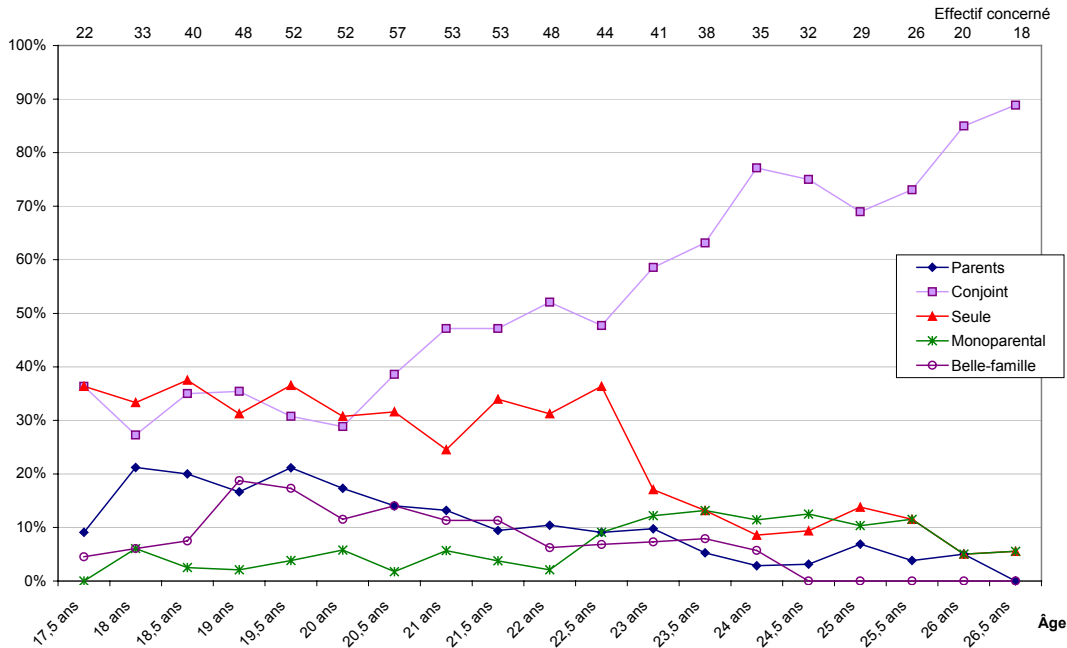
Lecture : 5 ans après la sortie, parmi les 40 « ex-placées » qui étaient sorties depuis au moins cette période au moment de l'enquête, 65% étaient locataires ou propriétaires.

3-2-2- Les trajectoires domestiques des « ex-placées »

Nous mettons sous le terme de trajectoire domestique, les différentes formes de ménages par lesquelles les « ex-placées » sont passées depuis leur sortie du foyer le *Caligo*. Ne sont retenues ici que les cinq formes les plus importantes : elles vivaient soit seules, soit avec leurs parents, soit avec un conjoint (sont regroupés ici conjoint seul ou conjoint plus enfants), soit dans la famille du conjoint (belle-famille), soit enfin elles vivaient seules avec leurs enfants. Certaines ont vécu chez leurs frères et sœurs, oncles et tantes, grands-parents, chez des amis mais cela reste relativement marginal. Enfin notons, que les jeunes femmes vivant en FJT ont été considérées comme « vivant seules » et en foyer maternel comme « *ménage monoparental* » à partir de la naissance de l'enfant.

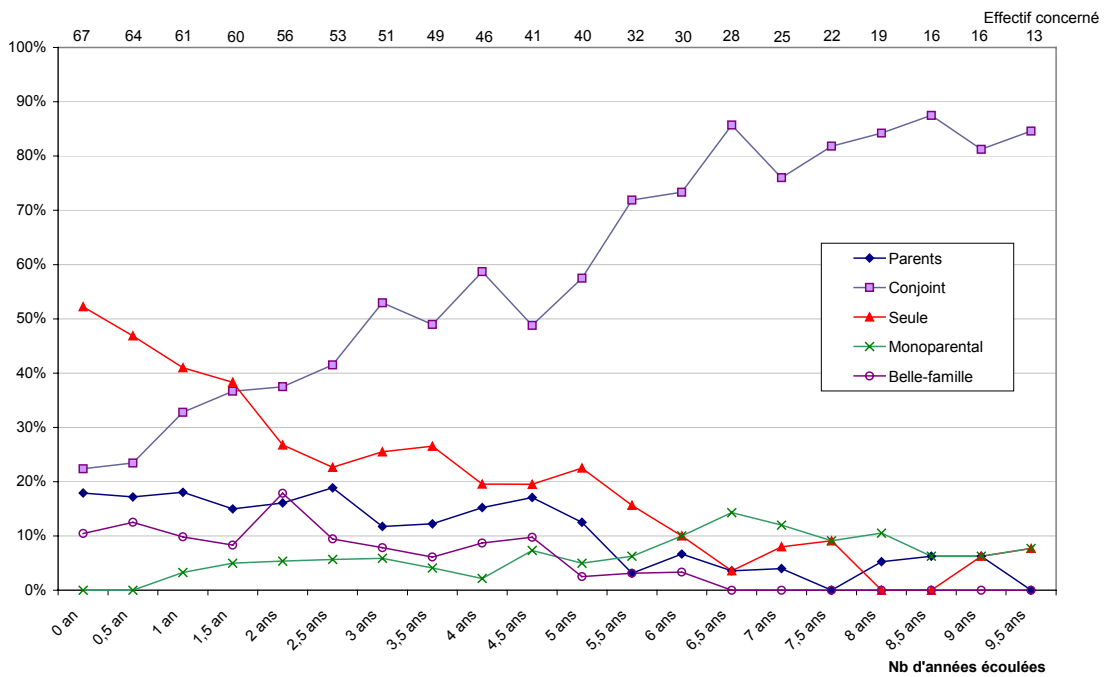
Aux âges jeunes qui coïncident souvent avec la fin de prise en charge au *Caligo*, toutes les formes de ménages sont représentées pour petit à petit laisser la place à une forme dominante : la vie conjugale. La comparaison des Graphique 10 et Graphique 11 met en évidence que la vie solitaire est davantage liée à la suite de la fin de prise en charge au *Caligo* plutôt qu'à l'âge à la sortie. Ainsi plus d'une jeune fille sur deux, sort pour vivre seule mais cette proportion diminue rapidement dans les deux premières années après la sortie. Par ailleurs, notons la relative importance de la présence parentale dans les solidarités liées à cette période. Environ une jeune fille sur six sollicite l'aide résidentielle de ses parents dans les cinq premières années suivant la fin de prise en charge au *Caligo*. Pour certaines, c'est l'aide de la famille du conjoint qui est davantage sollicitée. Sur la même période, une jeune femme sur dix vivra chez ses beaux-parents. Enfin, si les premiers ménages monoparentaux apparaissent précocement (dès l'âge de 18 ans), ils sont très marginaux jusqu'à 22 ans pour représenter environ une jeune femme sur dix à partir de 23 ans.

Graphique 10 : Répartition des formes de ménages à chaque âge depuis la sortie du Caligo



Lecture : A 22 ans, parmi les 48 « ex-placées » qui avaient atteint au moins cet âge au moment de l'enquête, 52% vivaient avec un conjoint.

Graphique 11 : Répartition des formes de ménage selon le nombre d'années depuis la sortie du Caligo



Lecture : 4 ans après la sortie, parmi les 46 « ex-placées » qui étaient sorties depuis au moins cette période au moment de l'enquête, 20% vivaient seules.

En d'autres termes, la trajectoire domestique est comparable à celles des autres jeunes de leur âge dans la mesure où l'une des transitions du passage à l'âge adulte se caractérise par le fait de vivre soit avec un conjoint, soit seule. Toutefois, cette transition apparaît très tôt dans la vie de ces jeunes en comparaison avec la population française féminine du même âge. Les « ex-placées » enquêtées ont eu en moyenne 18 ans en 1990. C'est pourquoi nous avons choisi cette année de référence pour comparer la répartition des « ex-placées » selon leur mode de vie lorsqu'elles avaient 18 ans à celles des jeunes françaises du même âge (Tableau 27).

Tableau 27 : Répartition selon le mode de vie à 18 ans (« ex-placées »/ France entière)

	Femmes françaises de 18 ans	« Ex-placées » à 18 ans.
Vivant chez leurs parents	90,3 %	21 %
Vivant à l'extérieur mais pas en couple	8,8%	39 %*
Vivant en couple (mariés ou non)	0,8%	33 %**

Sources : Insee, « Enquêtes sur l'emploi de 1990 et 1991 : résultats détaillés », *INSEE Résultats*, N°222-223, 1992, p. 206

* regroupe les « ex-placées » vivant seules ou en ménage monoparental

** regroupe les « ex-placées » vivant avec un conjoint et celles chez la belle-famille

Si l'on cherche à quel âge le même type de répartition que celui des « ex-placées » à 18 ans, apparaît dans l'ensemble de la population féminine française, on s'aperçoit qu'à aucun moment les jeunes françaises ne seront en proportion si importante « *vivant à l'extérieur mais pas en couple* ». C'est entre 24 et 25 ans qu'elles ne seront plus que 20% chez leurs parents, et à 22 ans qu'elles vivront pour un tiers en couple⁵⁸.

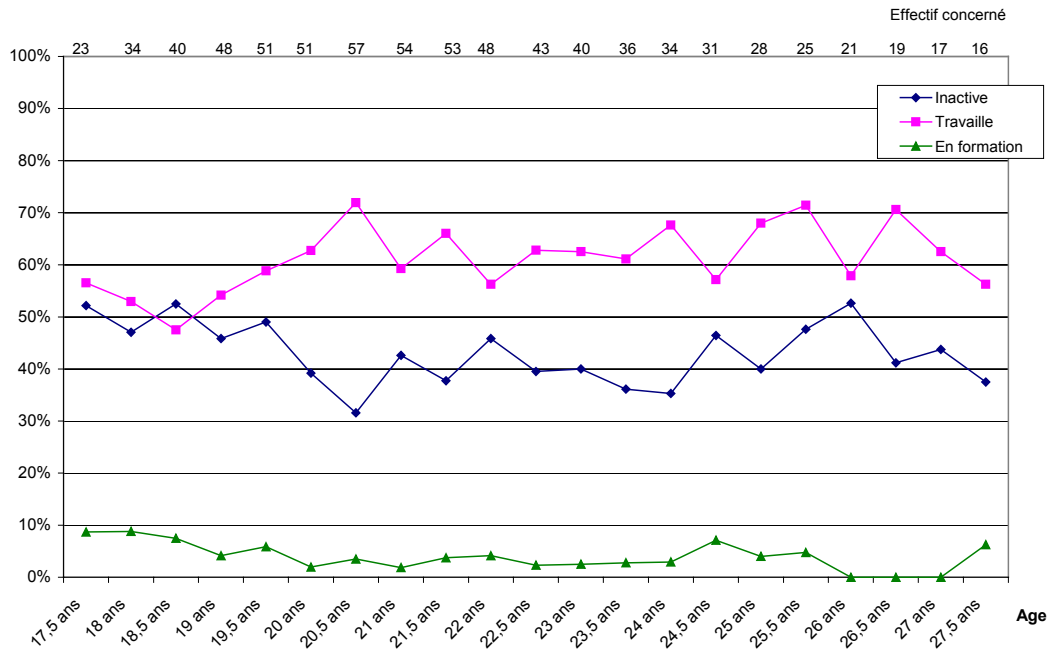
⁵⁸ Insee, *Ibid*, p. 206-207

3-2-3- Les trajectoires professionnelles des « ex-placées »

La trajectoire professionnelle reprend ici seulement trois critères : soit la jeune femme travaillait, soit elle était en formation, soit elle ne travaillait pas. Contrairement aux deux premières trajectoires (résidentielle et domestique) où l'accèsion à l'autonomie était très fortement influencée par le temps, la trajectoire professionnelle semble répondre à d'autres critères que ce dernier. Tout d'abord, quel que soit l'âge à la sortie, le taux d'activité est tout de suite relativement élevé (60%), mais n'augmentera que faiblement, laissant sur toute cette période une part relativement constante de jeunes femmes sans emploi et sans formation. Rappelons-nous, seulement 4/68 (6%) des « ex-placées » n'ont jamais travaillé, il ne s'agit donc pas d'un groupe « d'ex-placées » sans travail, mais de ruptures d'emploi dans la trajectoire professionnelle. Ceci est spécifique des parcours féminins dont les périodes d'arrêt d'activité en vue d'éduquer les enfants ne sont pas rares. Toutefois, ici aussi, l'entrée dans la vie professionnelle débute bien plus précocement que pour l'ensemble des jeunes femmes françaises du même âge. Ainsi, alors que 52% des « ex-placées » travaillaient lorsqu'elles avaient 18 ans, le taux d'actives occupées du même âge était seulement de 6,3% en 1990⁵⁹. A cet âge la plupart des jeunes sont encore scolarisées (88,3%), alors que les « ex-placées » ne sont que 8%, celles qui ne travaillent pas étant le plus souvent sans occupation. Bien entendu, une comparaison avec des jeunes issus des mêmes milieux sociaux aurait probablement estompé ces différences dans la mesure où ces jeunes femmes pour la plupart en échec scolaire arrivent sur le marché du travail très tôt. Toutefois, la limite d'âge de la protection de l'enfance à 21 ans maximum, entraîne inévitablement une entrée contraignante sur le marché du travail pour certaines.

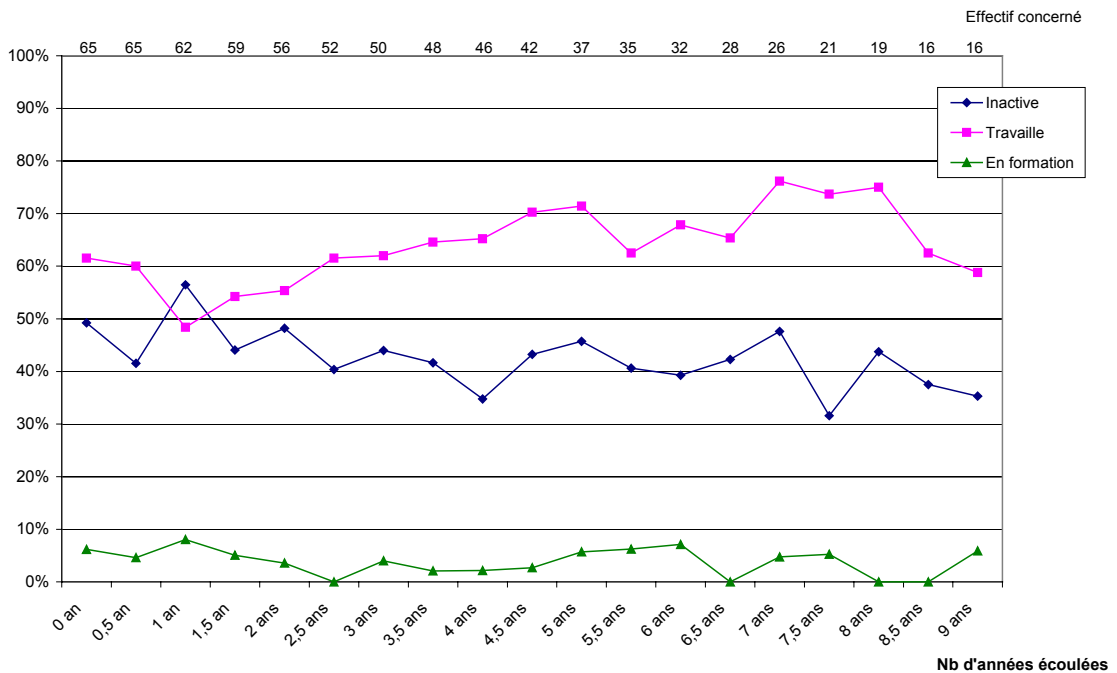
⁵⁹ L'année 1990 correspond à l'année moyenne observée lorsque les « ex-placées » avait 18 ans. Insee, « Enquêtes sur l'emploi de 1990 et 1991 : résultats détaillés », *INSEE Résultats*, N°222-223, 1992, p. 47

Graphique 12 : Trajectoire professionnelle selon l'âge des « ex-placées »



Lecture : A 23 ans, parmi les 40 « ex-placées » qui avaient atteint au moins cet âge au moment de l'enquête, 40% ne travaillaient pas.

Graphique 13 : Trajectoire professionnelle selon le nombre d'années écoulées depuis la sortie du Caligo



Lecture : 4,5 ans après la sortie, parmi les 42 « ex-placées » qui étaient sorties depuis au moins cette période au moment de l'enquête, 70% travaillaient.

L'étude sectorisée des trois trajectoires met déjà en évidence que l'accès à l'autonomie des « ex-placées » se fait avec le temps et s'apparente en ce point aux observations faites en sociologie de la jeunesse à partir de populations représentatives de la population française de cette tranche d'âge. Finalement, une fois sorties du foyer, les « ex-placées » vont connaître une période d'instabilité résidentielle avec des allers retours entre autonomie et dépendance comme toutes les personnes de leur âge. Ce qui varie sûrement, c'est l'usage des systèmes d'aides sociales résidentielles (FJT, Foyer maternel,...) qui pallient en partie la faiblesse du réseau familial souvent sollicité par les jeunes au cours de cette phase transitoire du passage à l'âge adulte. En effet, comparativement à l'ensemble de la population, la phase de transition apparaît très tôt dans le cycle de vie de ces jeunes filles ce qui les amène à devoir accéder précocement soit à une autonomie financière par le biais du travail, soit à la vie conjugale.

Une analyse d'ensemble des trajectoires devrait permettre de mieux comprendre les stratégies de ces jeunes femmes pour accéder à leur propre autonomie.

3-3- Les stratégies d'autonomisation des « ex-placées »

Ces stratégies féminines d'entrée dans la vie adulte ont été étudiées par T. Blöss, A. Frickey et M. Novi en 1994. Ils distinguaient alors deux modes d'entrée dans la vie adulte pour des femmes mariées nées en 1947 : le *mode matrimonial*, où les jeunes femmes quittent leurs parents pour se mettre en ménage ; et le *mode individuel* où les jeunes femmes partent célibataires indépendantes pour travailler ou suivre une formation⁶⁰. Si les femmes entrées dans la vie adulte sur le mode matrimonial sont plus souvent issues du milieu populaire et (donc) moins diplômées, l'analyse « *toute chose égale par ailleurs* » a permis de démontrer que ce mode d'entrée peut être considéré en soi, comme un frein à une carrière professionnelle valorisée. Les événements matrimoniaux et la carrière du conjoint ont en effet, priorité sur la carrière professionnelle de la femme.

A l'aide des trois trajectoires des « ex-placées », il est possible de distinguer ces deux modes d'entrées. Ici encore, le départ de chez les parents n'a pas été retenu comme critère systématique de l'entrée dans la vie adulte puisque pour certaines, le *Caligo* ou parfois un autre placement qui faisait suite au *Caligo* était considéré comme une phase de suppléance familiale. Sur les 68 enquêtées, il n'a été possible d'étudier que 66 trajectoires car dans un

⁶⁰ Blöss T., Frickey A., Novi M., Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées, *Population*, Mai Juin 1994, n°3, p. 639.

cas la trajectoire domestique est inexploitable, dans l'autre, c'était la trajectoire professionnelle. Par ailleurs des 66 jeunes femmes, 12 n'avaient pas au moment de l'enquête accédé à une forme d'autonomie. Parmi elles 8 avaient moins de 22 ans et étaient sorties du foyer le *Caligo* depuis moins de trois ans. Pour les quatre autres, il s'agit de difficultés d'insertion plus importantes et surtout qui s'installent dans la longueur (elles ont entre 24 et 27 ans et sont sorties depuis plus de cinq ans du foyer le *Caligo*). Parmi elles, deux sont dans un circuit familial, une dans un circuit socio-médical et une dans une instabilité proche de la marginalité. Reste une grande majorité (54 « ex-placées ») qui a accédé à une certaine forme d'indépendance. Parmi elles, 26 « ex-placées » ont pris leur autonomie par le mode matrimonial et 28 par le mode individuel. Si les 12 jeunes femmes qui n'ont pas encore acquis leur indépendance sont plus jeunes, il n'existe pas de grandes différences quant à l'âge à la sortie ou à l'âge au moment de l'enquête entre les deux autres groupes.

Tableau 28 : Age à la sortie du *Caligo* et au moment de l'enquête selon le mode d'entrée dans la vie adulte

	Mode individuel	Mode matrimonial	Non insérée
Age moyen à la sortie du <i>Caligo</i>	19,1 ans	18,6 ans	19,1 ans
Age médian à la sortie du <i>Caligo</i>	19,1 ans	18,6 ans	19,3 ans
Age moyen au moment de l'enquête	26,3 ans	25,8 ans	22,4 ans
Age médian au moment de l'enquête	26,7 ans	25,2 ans	21,8 ans
Effectif	28	26	12

La part des « ex-placées » accédant à l'autonomie par le mode individuel est plus importante que celles y accédant par le mode matrimonial. T. Blöss & al. avaient observé l'inverse dans leur échantillon (366 par le mode matrimonial /142 par le mode individuel). Toutefois, la génération concernée (née en 1947) ne permet pas ce type de comparaison. Notre objectif ici est davantage de comprendre les stratégies d'accès à l'autonomie d'un groupe de jeunes femmes spécifique et éventuellement d'ouvrir la voie à d'autres études comparatives plutôt que de tenter de comparer ces résultats dès à présent.

Quel que soit leur mode d'entrée dans la vie adulte les « ex-placées » ont pu, depuis leur sortie du *Caligo*, être hébergées par leurs parents (38% l'ont été au moins un fois depuis leur sortie du *Caligo*) ou un autre membre de la famille (11%), par la famille du conjoint (35%), ou plutôt recourir à des formes d'aides sociales résidentielles (53%) ou pour les plus malchanceuses avoir connu une période définie par elles-mêmes de « galère », de

squat ou de vie à l'hôtel (24%). Le Tableau 29 met en évidence que les « ex-placées » prenant leur autonomie par le mode *individuel*, ont eu davantage recours à la famille d'affiliation ou aux aides sociales résidentielles que celles du mode *matrimonial*. Et c'est en toute logique que ces dernières ont davantage recours à la belle-famille. Par ailleurs, elles paraissent un peu plus protégées du risque de connaître une période de « galère » résidentielle que les « ex-placées » du mode *individuel*, mais cette différence est très relative.

Tableau 29 : Répartition de certaines formes résidentielles selon le mode d'entrée dans la vie adulte

	Mode individuel	Mode matrimonial	Non insérée	Total	Total %
Hébergée chez parent(s)	12	7	6	25	38%
Hébergée chez autre membre de la famille	4	2	1	7	11%
Hébergée chez belle-famille	8	14	1	23	35%
A connu au moins un système d'aide sociale résidentielle	19	9	7	35	53%
<i>Dont FJT</i>	12	2	2	16	24%
<i>Dont foyer maternel</i>	4	2	1	7	11%*
A connu un moment de « galère », « squat », vie à l'hôtel...	7	5	4	16	24%
Total	28	26	12	66	100%

* Si l'on rapporte le nombre de jeunes femmes ayant vécu en foyer maternel au nombre de mère (7/33) la proportion est alors de 21%.

Ceci nous permet de mieux comprendre la répartition de ces modes d'entrée dans la vie adulte selon le parcours vécu durant l'enfance.

Tableau 30 : Mode d'entrée dans la vie adulte selon la trajectoire du passé

	Mode individuel	Mode matrimonial	Non insérées	Total
Navetteuses	2	5	2	9
Primo-mobiles	5	6		11
Secundo-mobiles	2	3	1	6
Institutionnelles	3	5	4	12
Primo-stables	9	5	5	19
Secundo-stables	7	2		9
Total	28	26	12	66

Lecture : parmi les 12 enquêtées ayant été placées durant l'enfance sans retour en famille (Institutionnelles), 5 sont entrées dans la vie adulte par le mode matrimonial.

Compte tenu des faibles effectifs, il ne s'agit là que de tendances mais celles-ci sont riches d'enseignements. Premièrement, parmi les 12 jeunes filles « non insérées », seulement 4 semblaient avoir de réelles difficultés d'insertion (3 sont *Primo-stables* et 1 *Navetteuse*), les *Institutionnelles* très représentées dans cette colonne le sont surtout à cause de leur âge relativement jeune. Deuxièmement, il apparaît assez clairement que les « ex-placées » aux trajectoires familiales les plus mobiles (*Navetteuses*, *Primo-mobiles*, *Secundo-mobiles*) ainsi que les *Institutionnelles* entrent plus souvent dans la vie adulte par le mode *matrimonial*. A l'inverse, celles qui sont restées sur le même mode familial durant l'enfance (*Primo-stables* et *Secundo-stables*) entrent dans la vie adulte par le biais de l'emploi. En effet, l'entrée dans la vie adulte par le mode *individuel* nécessite l'appui soit de l'entourage (le plus souvent les parents), soit des systèmes d'aides sociales résidentielles. Même si les formes d'aides peuvent parfois être conjointement utilisées au cours de cette période de vie d'accès à l'autonomie, on peut remarquer que les *Secundo-stables* ont fait plus souvent appel au réseau social et les *Primo-stables* ont plutôt été aidées par la famille après leur sortie de foyer. Dans le chapitre précédent, nous avons d'ailleurs mis en évidence que les « ex-placées » qui avaient toujours maintenu un lien avec leurs parents étaient davantage représentées parmi les *Primo-stables*⁶¹. En effet, même si au moment de l'enquête, les ¾ des « ex-placées » avaient des liens avec au moins l'un des deux parents, ces relations se sont pour beaucoup, reconstruites au fil du temps depuis la sortie du foyer le *Caligo*. En d'autres termes, ces relations parentales n'ont pas nécessairement été « utilisées » comme soutien parental au moment du passage à l'autonomie. Ainsi, malgré le fait que 9 des 10 *Navetteuses* avaient, au moment de l'enquête, des liens avec au moins l'un des deux parents, seulement 2/9⁶² sont entrées dans la vie adulte par le mode *individuel*.

Par ailleurs, comme le soulignent les auteurs « *l'existence de ces deux modes d'entrée dans la vie adulte n'empêche cependant pas, à terme, mariage et activité professionnelle de s'entrecroiser très largement* »⁶³. Ainsi, parmi les 24 « ex-placées » ayant pris leur autonomie par le mode matrimonial, deux seulement n'ont jamais travaillé. En revanche, seulement 1/5 ont suivi une formation et celle-ci n'a jamais excédé un an, alors que parmi les 32 « ex-placées » ayant pris leur autonomie par le mode de

⁶¹ Cf. Partie 2- Chapitre 2- 2-4-1- Le maintien d'un lien ininterrompu

⁶² Il n'a pas été possible de reconstituer le mode d'entrée dans la vie adulte d'une des *Navetteuses*

⁶³ Blöss T., Frickey A., Novi M., *Ibid.*, p. 640.

l'indépendance, 2/5 ont suivi après leur sortie du *Caligo* une formation dont la durée pouvait aller jusqu'à 2,5 ans.

Pour illustrer les trajectoires professionnelles en fonction de leur mode d'entrée (ou pas) dans la vie adulte, nous avons calculé une répartition moyenne du temps passé soit à travailler, soit à se former, soit à être *inactive* (c'est-à-dire ne pas occuper d'emploi, ni de formation) depuis leur sortie du foyer le *Caligo*.

Tableau 31 : Répartition du temps passé depuis la sortie du *Caligo* selon l'occupation professionnelle

	Mode individuel	Mode matrimonial	Non insérée
Répartition moyenne du :			
- temps passé à travailler	63%	50%	9%
- temps passé à se former	7%	1%	4%
- temps passé ni à travailler, ni à se former	30%	48%	71%
Total	100%	100%	100%

Lecture : Les « ex-placées » entrées dans la vie adulte par un mode *individuel* ont passé en moyenne, 63% de leur temps depuis la sortie du *Caligo* à travailler ; 7% à se former et 30% ni à travailler, ni à se former.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Ainsi, l'accès à l'autonomie par le mode *individuel* amène tout de même les « ex-placées » à travailler ou se former davantage que celles dont l'autonomie a été acquise par le mode *matrimonial*. La part relativement importante du temps passé sans activité parmi les jeunes femmes du mode *matrimonial* s'explique en partie seulement par le temps passé à l'éducation des enfants. En effet, nous avons mis en évidence l'effet protecteur du diplôme sur le marché du travail, quel que soit son niveau⁶⁴. Or il apparaît clairement que les jeunes femmes du mode *matrimoniale* sont moins fréquemment diplômées que les autres (Tableau 32). Cette faiblesse du diplôme peut alors traduire un handicap sur le marché de l'emploi qui les a amenées à choisir une entrée dans la vie adulte par le mode conjugal.

⁶⁴ Cf. p. 357

Tableau 32 : Caractéristiques actuelles des « ex-placées » selon leur mode d'entrée dans la vie adulte

	Mode individuel	Mode matrimonial	Non insérée
Etre mariée ou en couple	43%	77%	17%
Avoir au moins un enfant	50%	65%	17%
Avoir des liens avec au moins un parent	71%	73%	92%
Avoir au moins un diplôme	75%	36%	17%

Lecture : Parmi les « ex-placées » entrées dans la vie adulte par le mode individuel, 75% avait au moins un diplôme au moment de l'enquête.

L'effectif étant inférieur à 100, ces fréquences sont présentées à titre indicatif.

Nous pouvons alors nous demander quelle forme d'indépendance vis-à-vis du conjoint certaines « ex-placées » ont acquise ? Quelle part de liberté ont-elles sur leur devenir ? Pour faire écho à l'analyse des trajectoires conjugales – où il a été observé qu'une partie des « ex-placées » *choisissait* dans un premier temps un conjoint en « miroir négatif » avant de rompre pour reformer un couple avec soit un conjoint en « miroir positif », soit un conjoint « aidant »⁶⁵ – il serait intéressant de mesurer ces capacités à rebondir selon le mode d'entrée dans la vie adulte emprunté par ces « ex-placées ». D'ailleurs, comme le soulignaient F. Battagliola, E. Brown et M. Jaspard, « *Les risques engendrés par les difficultés professionnelles sont (...) loin d'être identiques pour les femmes et pour les hommes. Les premières sont plus protégées de l'extrême pauvreté et de l'isolement social par le fait qu'elles vivent plus souvent en couple avec leurs enfants. L'hypergamie fréquente de leur choix conjugal leur assure un meilleur niveau de vie. Mais le risque encouru par les femmes ayant misé sur la vie familiale apparaît en cas de rupture de couple, puisqu'elles se retrouvent alors seules avec leurs enfants dans des situations souvent particulièrement difficiles.* »⁶⁶

⁶⁵ Cf. p. 392

⁶⁶ Battagliola F., Brown E., Jaspard M., « Précarité d'emploi et itinéraire de transition à l'âge adulte », *Recherches et prévisions*, n°40, 1995, p. 55.

Conclusion

Ce dernier chapitre a été consacré aux résultats de l'enquête portant sur le devenir social et familial des « ex-placées », observé à la fois de manière transversale et longitudinale. Ce qu'il faut retenir avant tout et que les deux niveaux d'observation permettent de dégager, c'est l'influence du temps sur la notion d'insertion. La sortie du foyer le *Caligo* ne correspond pas à l'autonomie. Celle-ci va se construire par la suite. Ainsi, les plus jeunes de l'échantillon des enquêtées sont proportionnellement plus nombreuses à connaître des difficultés résidentielles, professionnelles, financières... Elles sont plus souvent seules et sans enfant. Toutefois les « ex-placées » avaient entre 19 et 32 ans au moment de la passation du questionnaire, ce qui coïncide justement avec cette période transitoire du passage à l'âge adulte, période qui tend à s'allonger quelle que soit la population observée. Les « ex-placées » ne sont pas exemptes de ce passage, mais du fait de leur histoire familiale tumultueuse et de la fin de la protection de l'enfance à 21 ans, ce passage s'observe plus précocement que dans l'ensemble de la population française. Parfois, cette précocité a probablement été contrainte. L'analyse longitudinale a d'ailleurs montré, que les jeunes femmes ayant accédé à l'autonomie par la voie *matrimoniale* ont été moins aidées par leur entourage familial, ont eu moins de diplômes et seront moins présentes sur le marché de l'emploi. Cause ou conséquence de ce type d'insertion ? Probablement un peu des deux. Pour certaines, l'arrivée d'un conjoint dans leur vie a été synonyme de tournant heureux, pour d'autres il a pu être choisi comme un échappatoire à une enfance et/ou adolescence malheureuse. De la même manière, l'accès à l'autonomie par la voie *individuelle* a pu être plus ou moins bien vécue. Certes, elles ont davantage été aidées par l'entourage familial, et ont plus souvent poursuivi des études ou repris une formation par la suite, mais les passages de « galère », de vie à « l'hôtel », dans un « squat » ne sont pas toujours absents de leur trajectoire résidentielle. Soit, car le soutien parental n'a pu être utilisé que pour une courte période, soit car certaines n'en avaient tout simplement pas. L'utilisation importante des systèmes sociaux d'aides résidentielles, traduit d'ailleurs cette nécessité de pallier la faiblesse du réseau familial. Car, si la grande majorité des « ex-placées » avaient des liens avec au moins l'un des deux parents au moment de l'enquête, ceux-ci ont été pour beaucoup, reconstruits très récemment, alors que leur vie adulte avait déjà débuté.

CONCLUSION

Dans cette étude sur les jeunes femmes ayant été placées au foyer le *Caligo*, nous nous étions donné le double objectif d'analyser un type de prise en charge au travers des paroles des « ex-placées » et de connaître leur insertion sociale et familiale depuis la sortie du foyer.

A la suite de l'analyse critique des enquêtes déjà réalisées sur le même thème, notre souci était d'apporter un regard nouveau en replaçant les notions de temps et d'âge comme variables explicatives du devenir des personnes après un placement à l'adolescence. Plusieurs difficultés existent néanmoins, lorsque l'on souhaite observer une telle population.

Premièrement, l'absence de connaissances générales des populations protégées – engendrée par un système statistique encore trop complexe, ne recouvrant pas l'ensemble des enfants protégés – ne permet pas de situer une population telle que la nôtre. En effet, le foyer le *Caligo* est une structure associative habilitée par les deux organismes de protection de l'enfance : l'Aide sociale à l'enfance et la Protection judiciaire de la jeunesse. Or ces deux systèmes sont à la fois, indépendants l'un de l'autre mais aussi fortement imbriqués par leurs compétences décisionnelles et financières. Il en résulte deux sources statistiques distinctes, comptant parfois les mêmes enfants. L'appariement de celles-ci permet seulement d'estimer le nombre d'enfants pris en charge, aucune caractéristique supplémentaire sur les enfants placés n'est exploitable.

La deuxième difficulté rencontrée est celle de retrouver une population qui, du fait de son âge, n'a plus de lien avec la protection de l'enfance. L'absence de « fichier-adresses » rend le terrain d'enquête particulièrement difficile et incite à privilégier – comme nous l'avons fait – l'observation sur de petites unités (ici le foyer le *Caligo*) qui ont leurs spécificités propres quant au type d'accueil de la population. Les résultats observés au *Caligo* peuvent-ils alors faire écho à d'autres structures de placement ? Nous aurions pu émettre l'hypothèse qu'au vu des critères d'accueil très larges, basés sur un principe de tolérance et du refus de l'exclusion, les jeunes femmes accueillies au *Caligo* représentent l'une des tranches les plus en difficultés de la population féminine protégée en France. Dans ce cas, leurs niveaux d'insertion pourraient servir de base nivelée par le bas à l'ensemble de la population protégée (avec comme seule restriction, qu'elles soient comparées aux populations uniquement du même sexe, les garçons ayant des

modes d'entrée dans la vie adulte différents¹). En effet, il a été maintes fois démontré que le mode de prise en charge avait un caractère sélectif et que si l'on privilégie de plus en plus le placement en famille d'accueil, les critères d'accueil sont souvent plus stricts que ceux du placement en institution. Par ailleurs, il a déjà été démontré que les placements tardifs entraînaient fréquemment des difficultés professionnelles dues à une plus faible qualification, et que l'instabilité des trajectoires de placement avait une influence négative sur l'insertion sociale et professionnelle de cette population². Les critères d'âge à l'accueil du *Caligo* (15-21 ans) entraînent nécessairement, au moins pour une partie de cette population, des caractéristiques identiques. Travailler sur une telle hypothèse pouvait se révéler dangereux car elle est basée sur un postulat bien incertain d'un lien de causalité entre un mauvais passé qui engendrerait un mauvais devenir et par opposition un passé moins malheureux entraînerait un devenir meilleur. Il s'agirait alors de faire abstraction de tout un pan de la recherche psychologique sur le concept de résilience³ ainsi que de passer sous silence la diversité des trajectoires adultes, des rencontres ultérieures au placement qui ont pu faire varier les destins de chacune. De plus, notre choix ne se portait pas sur la mesure d'un niveau d'insertion atteint, d'ailleurs comment le mesurer ? A quoi le comparer ? Les études antérieures nous ont enseigné les obstacles liés à la comparaison de telles populations⁴.

C'est pour ces raisons que nous avons dirigé notre problématique sur une approche dynamique de l'insertion sociale de ces jeunes femmes, tout en faisant l'hypothèse que celle-ci se construit tout au long de la vie. Le placement au foyer le *Caligo* (d'une durée moyenne de deux ans) est alors considéré comme un passage, à la fois commun à toutes ces jeunes femmes, mais n'empêchant pas la diversité des trajectoires passées et futures. Nous avons alors émis deux hypothèses. D'une part, que la diversité des trajectoires passées pouvait avoir des influences sur la perception du temps de placement au *Caligo* et sur leur devenir futur. Et d'autre part, que l'insertion se construisait aussi après la sortie du *Caligo* même si celui-ci apparaît souvent comme la dernière prise en charge du fait de ses limites d'âge (21 ans marquant la fin de la protection de l'enfance et de l'adolescence en France). Les jeunes femmes enquêtées avaient entre 19 et 32 ans lorsque nous les avons rencontrées. Certaines étaient sorties depuis seulement

¹ Cf. Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, A. Colin, 1997, pp. 135-170, Battagliola F., Brown E., Jaspard M., *Filles et garçons : de la jeunesse à l'âge adulte*, Paris, Centre de Sociologie Urbaine, 1994, 80 p., et plus particulièrement sur une différence sexuée du devenir des « ex-placés » Cf. Rutter M., Quinton D., Hill J., « Adult outcome of institution-reared children : Males and females compared. » In Robins Lee N., and Rutter M., *Straight and devious Pathways From Childhood to adulthood*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, pp. 135-157.

² Cf. Partie 1- Chapitre 2 - 1-3-4- Comparaison selon des types de trajectoires.

³ Cf. Les travaux de B. Cyrulnik.

⁴ Cf. Partie 1- Chapitre 2 - 1-3- Le problème de la comparabilité

six mois du foyer, d'autres depuis plus de dix ans, elles étaient donc à des stades d'installation dans la vie adulte très différents. Au lieu d'être un obstacle à l'analyse, cette diversité des âges nous a servi d'outil pour une approche plus dynamique du devenir adulte des « ex-placées ».

Forte des connaissances de la sociologie de la jeunesse, nous avons souhaité inscrire cette recherche dans ce même contexte. Toutefois, à l'inverse des observations généralement avancées par les spécialistes de ce domaine, la population étudiée ici permettait de s'interroger sur les réseaux sollicités par les jeunes accédant à l'autonomie lorsque les solidarités familiales sont moins marquées voire défailtantes. Pour étudier un tel contexte, l'observation biographique nous est apparue l'approche la plus pertinente, puisqu'elle permet une analyse des réseaux.

Trois sources de données ont alors été mises en place dans un souci de répondre à différents objectifs. L'analyse des 136 dossiers archivés a permis de définir la population étudiée selon des caractéristiques individuelles et familiales des jeunes femmes au moment de ou avant leur placement au *Caligo*. L'élaboration d'une classification des trajectoires éducative et institutionnelle devait permettre de faciliter la compréhension de la perception que ces jeunes femmes avaient de leur passage au foyer mais aussi de leur insertion future. Enfin, il s'agissait de notre seul outil pour apprécier la *représentativité* de notre échantillon. En effet, la seconde source de données se compose de 68 questionnaires passés auprès des anciennes, retrouvées et ayant accepté d'y répondre, soit la moitié de l'échantillon⁵. La comparaison des deux groupes a alors mis en évidence une bonne représentativité selon les variables du passé (les enquêtées sont néanmoins un peu plus jeunes que les « non-enquêtées »). Celle-ci ne garantit pas pour autant, une représentativité des itinéraires d'insertion une fois les jeunes femmes sorties du foyer. Tout au plus, cela limitait les risques de biais. Le questionnaire devait permettre une première appréciation du devenir social et familial des « ex-placées » avec un grand nombre de caractéristiques observées de manière transversale mais complétées par quelques questions rétrospectives permettant d'observer les trajectoires résidentielle, domestique et professionnelle des « ex-placées » depuis leur départ du *Caligo*. Enfin, parmi les 68 enquêtées, 30 ont passé un entretien de type récit de vie permettant ici d'approfondir les connaissances sur leurs perceptions du passage au foyer le *Caligo*, mais aussi de mieux comprendre leur insertion adulte.

Les résultats de l'enquête qui forment la seconde partie de cette thèse, s'articulent autour de trois chapitres : le premier est une analyse des perceptions du temps de placement au *Caligo* à travers

⁵ A ce propos, rappelons que seulement six jeunes femmes ont refusé de répondre au questionnaire, les 62 autres n'ont pas pu être contactées.

les dires des jeunes femmes ; dans le second, on ré-interroge trois pratiques spécifiques au projet pédagogique du foyer le *Caligo* mais qui font largement écho à des pratiques professionnelles et éducatives plus larges ; enfin le dernier chapitre forme l'analyse du devenir social et familial des « ex-placées ».

Le foyer le *Caligo*, nous l'avons vu, a ouvert ses portes en 1982 dans l'idée de travailler dans de petites structures. Composée de quatre maisons, qui avaient pour objectif de marquer des temps de passage dans la prise en charge des jeunes filles, il tient sa spécificité de ses critères d'accueil basés sur la tolérance. En effet, ce foyer accueille des jeunes filles entre 15 et 21 ans prises en charge par l'A.S.E. ou la P.J.J.. Au-delà de ces critères, toutes les situations sont susceptibles de cohabiter ensemble. A partir de l'approche qualitative, basée sur les récits de vie, nous avons mis en évidence l'importance des trajectoires passées sur la perception de leur période de placement. Ainsi, l'arrivée au foyer est particulièrement pénible à vivre pour les jeunes filles non initiées à ce type de prise en charge. D'autres au contraire, ayant été maintes fois placées, présentaient une « hyper-adaptation ». Les premiers jours ont souvent été difficiles. Un rite de « bienvenue » apparaît dans un grand nombre d'entretiens. A l'écart de la surveillance des éducateurs, les adolescentes déjà placées se chargent par quelques plaisanteries d'accueillir la nouvelle « recrue », ce qui dans bien des cas, exacerbe son mal-être.

Au cours du placement, les jeunes femmes s'adaptent à des rythmes différents et la cohabitation (propre à toute vie en communauté) entre des jeunes filles au parcours et au comportement difficile avec celles présentant moins de problèmes n'est pas toujours aisée. Le passage entre les différentes maisons est un premier rempart contre cette diversité. Pourtant, même si elles ne sont pas plus d'une dizaine par structure, elles ont tendance à se rapprocher de leurs semblables. Les plus difficiles se regroupant alors pour former soit un groupe proche de la définition des gangs, soit au contraire pour se protéger des stigmates qu'entraînent leurs propres difficultés. Celles qui présentent peu de difficultés de comportement se rassemblent principalement autour de leurs centres d'intérêt communs et leur volonté de s'en sortir. Il existe néanmoins quelques cas de jeunes femmes dont les caractères opposés sont à l'origine de leur rapprochement. Dans ces situations, la notion de protectrice / protégée est très présente.

Le choix d'accueillir des jeunes filles au comportement difficile afin d'éviter une fois encore l'exclusion pose un autre problème que celui de la cohabitation. En effet, quel type d'éducation adopter pour éviter une nouvelle rupture dans la vie de ces jeunes filles dont la période de l'adolescence ne fait qu'accroître la fragilité ? Très souvent dans le refus et l'opposition au monde adulte, les règlements ont pour principal objectif d'être transgressés. A l'heure où les

centres fermés réapparaissent, où l'Ordonnance de 1945 tend à être réformée⁶ cherchant à donner davantage de poids au répressif plutôt qu'à l'éducatif, le choix pédagogique de l'équipe du foyer est basé sur un système de contrôle social informel, susceptible de donner une sensation de liberté : elles sont protégées mais peu réprimées. Même si l'absence de cadre formel a déplu à certaines, la plupart des « ex-placées » ont d'une part apprécié ce système qui leur a permis de réapprendre à avoir confiance envers le monde adulte, mais elles ont surtout mis en évidence qu'à cette époque de leur vie, il leur était impossible de recevoir un autre type d'éducation. Néanmoins, la liberté engendrée par ce mode éducatif ne permet pas pour autant l'apprentissage de l'autonomie. Le temps du placement apparaît alors comme une période de « surprotection » qui rend la fin de prise en charge d'autant plus difficile à vivre. L'accueil au *Caligo* est alors perçu comme une aisance matérielle à laquelle elles n'avaient pas accès auparavant et n'auront plus accès par la suite. L'absence d'apprentissage de la gestion budgétaire difficile à mettre en place dans un lieu collectif devient un handicap pour les jeunes filles qui viennent d'entrer dans la vie autonome. Enfin, la vie communautaire qu'offre ce type d'institution renforce le sentiment de solitude vécu à la sortie du placement. Malgré l'aide du service de suite certaines jeunes femmes ont évoqué la nécessité de mettre en place un système d'appartements associatifs afin d'apprendre à vivre dans les conditions les plus proches de l'indépendance c'est-à-dire, seule avec la gestion totale d'un budget, mais avec l'accompagnement extérieur d'un éducateur. Cette transition permettrait aux jeunes filles de préparer leur autonomie dans des conditions plus proches de la réalité.

Dans un second temps, trois thèmes qui interrogent l'équipe éducative ont été développés. Plus généralement ces thèmes concernent des questions de fond de la pratique éducative, auprès d'adolescents en grande difficulté et pris en charge en institution. En effet, le projet pédagogique du *Caligo* s'oppose souvent aux politiques de protection et d'éducation actuellement mises en places : la tolérance vis-à-vis de la déscolarisation à une époque où le diplôme est l'un des seuls garants de l'obtention d'un métier ; le peu d'intervention sur le maintien du lien parental au moment où les mesures en milieu ouvert n'ont de cesse d'augmenter et où se développe une reconsidération des parents et de leurs droits envers l'enfant placé ; et l'intervention d'un travail thérapeutique au sein d'un foyer éducatif comme réponse à un manque en la matière, puisqu'il s'agit d'accueillir certains jeunes que ni le tout éducatif, ni le tout psychiatrique ne souhaitent. Ré-interroger ces pratiques professionnelles avait donc un

⁶ Rappelons que l'Ordonnance de 1945 proclame la prééminence de l'éducatif sur le répressif, sans exclure la possibilité de mise en détention. Cf. Partie 1 – Chapitre 1- 1-2-4-3- L'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante

objectif plus large qu'un simple retour à une équipe éducative puisqu'il cherchait à faire du lien avec des questionnements plus globaux souvent au cœur des débats éducatifs. Aussi, le choix du titre de ce chapitre « *Autour de trois thèmes qui interrogent l'équipe du foyer* » mériterait-il sûrement d'être élargi aux acteurs des professions médico-sociales et éducatives.

Les résultats de l'étude ont mis en évidence, pour la **tolérance à l'égard de la déscolarisation**, que la population accueillie au foyer le *Caligo* cumulait souvent plusieurs facteurs de risque d'être déscolarisée précocement. Au-delà du milieu social d'origine, les adversités subies au cours de leur enfance et les différentes ruptures qui jalonnent leur vie sont les principaux motifs de cet échec scolaire qui est lui-même, à l'origine de leur exclusion du système éducatif. Accepter l'accueil de ces jeunes filles serait donc une réponse à l'évitement d'une double exclusion. Le travail éducatif se tourne alors vers la tentative de redonner confiance à ces adolescentes pour reprendre à plus long terme soit une formation, soit un emploi. Si les jeunes femmes ont reconnu que durant la période de placement, elles refusaient mais surtout, elles ne pouvaient accéder à une scolarité du fait de la multitude de problèmes qui les envahissaient, elles gardent souvent un sentiment de regret face à cet échec passé. Ce regret se porte particulièrement sur le fait de ne pas avoir pu profiter de l'opportunité matérielle que présentait cette période de placement pour pouvoir acquérir un minimum de bagage scolaire. En effet, une fois sorties du système de protection de l'enfance, même si le temps du placement a pu leur redonner confiance, la reprise d'une scolarité non rémunérée se heurte alors aux nécessités matérielles qu'impose la vie autonome. La scolarité devient une préoccupation secondaire lorsqu'il faut avant tout trouver de l'argent pour se loger et se nourrir. Certaines ont néanmoins repris une formation, mais il s'agit en grande partie de celles qui ont bénéficié de solidarité familiale après le placement. La question de la déscolarisation au cours du placement au foyer le *Caligo* –qui, de par ses critères d'âge représente souvent la dernière prise en charge possible par la protection de l'enfance- comme moyen de réapprentissage de l'estime de soi, se heurte donc au problème plus général du manque de temps. Le placement est alors vécu comme la dernière opportunité d'être scolarisée. C'est pourquoi les jeunes femmes ont insisté au cours des entretiens sur la nécessité de convaincre les adolescentes au moment de leur placement de poursuivre ou reprendre des études. L'idée d'un système de parrainage entre les anciennes et les nouvelles a alors été proposée. Par ailleurs, un soutien scolaire au sein du foyer semble être un élément moteur pour une reprise des études plus précoce pour certaines d'entre elles.

A propos **du maintien du lien entre parents et enfants** au cours du placement, ce thème a toujours suscité des débats passionnés engendrant des lois radicalement opposées selon les époques, puisque nous sommes passés d'une interdiction à une nécessité du maintien du lien

entre parents et enfants. Afin de garder un climat de confiance entre l'adolescente et l'équipe éducative, le foyer le *Caligo* a fait le choix de ne pas prendre en charge directement le travail de régulation en direction du milieu familial ; par contre, il cherche à généraliser la collaboration sur ce point avec une instance tiers : service de milieu ouvert ; Référence A.S.E.. En pratique, l'équipe favorisait au mieux le choix de la jeune fille qu'il s'agisse de maintenir ou de prendre de la distance avec ses parents. Il avait déjà été noté dans des études antérieures sur le devenir d'individus anciennement placés, qu'il valait mieux rompre totalement un lien pendant la période de placement plutôt que de faire subir à l'enfant des visites instables, irrégulières et de mauvaise qualité. En revanche, l'accès à l'autonomie passe souvent par l'aide des parents. Il n'est donc pas étonnant que nous ayons observé que la fin de prise en charge, souvent vécue comme un lâchage, pouvait être facilitée par l'aide du réseau familial. Ces deux observations ne vont pas dans le sens contraire. En effet, les jeunes femmes soutenues après la prise en charge par une aide parentale ne sont pas nécessairement celles qui avaient gardé un lien au cours du placement. En tout état de cause, lors de la passation du questionnaire, la moitié avait des contacts avec leur père et les trois quarts avec leur mère. Cette différence est due à la fois, à l'absence plus fréquente du père dans l'éducation de la jeune femme mais aussi au fait que le père ait été plus souvent l'auteur des maltraitances. Par ailleurs, une distanciation de plusieurs années entre l'adolescente et ses parents pouvait dans certains cas être bénéfique à la jeune fille pour reprendre par la suite une relation moins pathogène avec ses parents. Pour étudier le devenir du lien parent(s)-enfant, les relations que « l'ex-placée » entretenait avec son père et celles d'avec sa mère ont été dissociées, car même au sein d'un couple parental encore uni, la jeune femme peut avoir deux comportements différents avec le père et la mère. Quatre types de comportements face au lien parent(s)-enfant ont ainsi été retenus : les relations qui n'ont jamais été rompues sont la plupart du temps observées parmi les "*Primo-stables*"⁷ avec le parent qui n'était pas l'auteur direct des maltraitances. Ensuite, parmi celles qui ont rompu le lien avec leur(s) parent(s) : certaines rejettent toujours l'idée de renouer le contact avec l'un des deux parents soit car celui-ci n'a jamais fait partie de sa vie, soit car son comportement reste inchangé ; certaines adoptent un comportement plus compréhensif (la jeune femme n'est plus dans le rejet mais elle comprend l'attitude antérieure du parent : soit elle a pris connaissance du passé malheureux de celui-ci, soit il n'était pas l'auteur direct des maltraitances, soit le parent est perçu comme une personne fragilisée soit enfin, la jeune femme a, à son tour, fait l'expérience de la difficulté d'éduquer son propre enfant) ; enfin, les autres se sont réconciliées avec leur(s) parent(s). Dans ce dernier cas, la condition indispensable semble passer par un changement

⁷ « Primo-stables » : jamais placée avant le foyer le *Caligo* + stabilité familiale

d'attitude de celui-ci. Les données à la fois du questionnaire et des entretiens ne nous permettent pas d'observer s'il y a réellement eu un travail de régulation auprès des familles au cours de la période de placement au foyer le *Caligo* et si celui-ci existait, de quel type était-il et comment a-t-il été perçu par les parents ? Cette question mériterait pourtant d'être approfondie notamment par une enquête auprès des parents des « ex-placées » dans la mesure où la reconstruction d'un lien rompu passe régulièrement par un changement de comportement du parent. Par ailleurs, il serait intéressant de vérifier l'hypothèse qu'au-delà des types de comportements que nous venons de présenter, il s'agirait d'étapes vers une reconstruction d'un lien plus sain, entre l'enfant et ses parents.

Enfin, le troisième thème abordé concernait la pertinence de **la présence du « psy » dans une institution telle que le foyer le *Caligo***. Cette présence a-t-elle entraîné une familiarisation avec un type d'aide que certaines se sont ré-appropriées au cours de leur vie adulte. La quasi-totalité des jeunes femmes accueillies au «*Caligo*» a fait l'expérience de consulter un "psy" au cours du placement mais seules celles qui ont consulté volontairement le praticien, ont continué ou ont repris un travail psychologique depuis leur fin de prise en charge. Par ailleurs, certaines jeunes femmes devenues mères et dont l'entourage familial est défaillant, font appel à l'aide de praticiens "psy" pour leur enfant. La plupart de ces consultations font suite à une nouvelle rupture dans leur parcours (décès, séparation). Ces cas sont rares mais les enfants sont encore jeunes. Il serait intéressant d'étudier ce phénomène lorsque la majorité des enfants aura atteint l'âge de l'adolescence. Enfin, l'accueil d'adolescentes avec des problèmes psychologiques avérés a amené l'équipe du foyer le *Caligo* à collaborer avec des intervenants médicaux extérieurs. Certaines ont ainsi connu un ou plusieurs séjours en hôpital psychiatrique au cours de leur prise en charge. Une jeune femme sur cinq a connu au moins une hospitalisation au cours de sa vie. Parmi elles, plus de la moitié a été hospitalisée pendant son placement au «*Caligo*». Toutefois, les problèmes psychiatriques qui ont entraîné une ou des hospitalisations au cours du placement, semblent être passagers dans la vie de ces jeunes femmes et probablement liées à l'âge de l'adolescence.

Enfin, le dernier chapitre aborde l'état de la situation sociale et familiale des 68 « ex-placées » du foyer le *Caligo* à la fois sous l'angle de l'analyse transversale mais aussi biographique. Les jeunes femmes étant âgées de 19 à 32 ans au moment de l'enquête, l'analyse a fortement été replacée dans le contexte du passage à l'âge adulte observé par les sociologues et démographes de la jeunesse comme un processus long composé de phases plus ou moins précaires. Phases où la solidarité familiale est souvent sollicitée, où le choix du conjoint peut

tenir un rôle déterminant quant aux destins futurs et où l'accès à l'autonomie n'a plus sa physionomie linéaire qu'on lui attribuait pour les générations 50-60. A cette époque, la fin des études emboîtait le pas à l'emploi, au mariage, à la vie conjugale et aux enfants. Au contraire aujourd'hui, ces étapes sont « *désynchronisées* »⁸. L'absence (parfois) ou la faiblesse du réseau d'entraide familiale à la sortie du foyer le *Caligo* – dont on a pu observer la reconstruction des liens au cours du temps – nous a amené à nous interroger sur les « stratégies » qui tiennent parfois de la « débrouille », déployées par les « ex-placées » pour accéder à l'autonomie. Les résultats de l'enquête peuvent alors être ré-interprétés en ce sens. Au moment de l'enquête, un peu moins d'une jeune femme sur cinq n'avait pas encore accès à l'autonomie. Il s'agissait en majorité de personnes encore jeunes et sorties depuis peu de temps du foyer le *Caligo*. Néanmoins, la phase de précarité qui suit la sortie apparaît à la fois dans l'analyse transversale et longitudinale. Elle ne se traduit pas de la même manière pour toutes et sa durée est très variable. L'analyse transversale a mis en évidence que dans bien des domaines, les « ex-placées » avaient un comportement relativement similaire au reste de la population féminine française du même âge, même si ces comparaisons auraient été plus affinées avec une population issue du même milieu. Les trois quarts sont dans un logement stable, la moitié travaille (elles sont presque toutes employées), le niveau financier est convenable lorsqu'on tient compte de la composition du ménage, leur niveau de sociabilité est lui aussi comparable au reste de la population française du même âge, les relations familiales sont importantes, particulièrement avec les frères et sœurs, malgré le fait qu'elles n'ont pas toujours cohabité au cours de leur enfance. La majorité vit en couple et la moitié a débuté sa descendance. Néanmoins, le second niveau d'analyse met en évidence un certain nombre de spécificités liées à l'insertion de cette population. En effet, celles-ci apparaissent en observant les trajectoires résidentielles, professionnelles et domestiques des « ex-placées » depuis leur fin de prise en charge. Certes l'accès à l'autonomie se fait avec le temps et s'apparente en ce point aux observations faites en sociologie de la jeunesse (instabilité dans le logement avec des allers et retours entre autonomie et dépendance), mais comparativement à l'ensemble de la population, la phase de transition, souvent synonyme de précarité apparaît plus tôt dans le cycle de vie de ces jeunes femmes, ce qui les amènent à devoir accéder précocement soit à une autonomie financière par le biais du travail, soit à la vie conjugale. Nous avons alors distingué ces deux modes d'entrée dans la vie adulte. C'est durant cette période que les solidarités familiales sont souvent sollicitées, principalement dans l'aide résidentielle, mais elles peuvent l'être dans bien d'autres domaines. Aussi, certaines y ont recours, mais l'une des caractéristiques de cette population est justement liée à cette faiblesse du

⁸ Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, A. Colin, 2001, p. 151.

réseau familial (qui se reconstruira plus tard pour certaines). Dans ce cas, il apparaît une autre forme d'aide que l'on pourrait nommer la *solidarité institutionnelle*. Elle est souvent sollicitée par les « ex-placées » pour accéder à l'autonomie résidentielle par l'usage des systèmes d'aides sociales résidentielles (FJT, appartements associatifs,...). On peut aussi l'observer en cas de difficultés liées à l'éducation de leurs enfants. Ainsi, elles peuvent avoir recours aux psychologues pour leurs enfants principalement en cas de ruptures conjugales et lorsque le réseau familial est faible. Une jeune femme sur cinq ayant déjà des enfants a séjourné en foyer maternel. De la même manière, 7 ont vu leur(s) enfant(s) placés, parmi elles certaines ont souligné qu'il s'agissait de leur propre demande afin de protéger leur enfant d'une situation conjugale difficile. L'analyse des trajectoires conjugales⁹ permet d'ailleurs de mettre en évidence que ces comportements sont liés à cette phase transitoire. En effet, après la fin de prise en charge au foyer le *Caligo*, nombreuses sont celles qui se sont mises en union et parmi elles, beaucoup ont choisi un premier conjoint ayant le même type de passé qu'elles. Dans de nombreux cas, cette première union a été un échec et plusieurs enfants sont issus de ce premier type d'union qui a abouti à une séparation. Toutefois, ces jeunes femmes ont la capacité d'éviter de réitérer ces mauvaises expériences. Ainsi la plupart se séparent d'un conjoint « *en miroir négatif* » pour s'unir avec un conjoint « *aidant* » ou en « *miroir positif* ».

Ce choix du conjoint est d'autant plus important que près de la moitié va accéder à l'autonomie par la voie *matrimoniale*. Il s'agit souvent de celles qui ont un réseau familial plus faible, et peu de bagage scolaire ce qui ne facilite par leur accès à l'emploi. Pour certaines, l'arrivée d'un conjoint dans leur vie a été synonyme de tournant heureux, pour d'autres il a pu être choisi comme un échappatoire à une enfance et/ou adolescence malheureuse. A l'inverse, certaines ont eu accès à l'autonomie par la voie *individuelle*. Leur entourage familial les a davantage aidées, et elles ont un niveau scolaire plus solide. Toutefois, le mode *individuel* a souvent engendré des trajectoires résidentielles tumultueuses avec beaucoup de déménagements et de « *débrouille* » alternant de nombreux allers et retours entre un hébergement parental ou chez un ami, une location provisoire et courte, ou même des passages plus précaires (squat, SDF...). Car si la solidarité familiale existe, elle est rarement prolongée et les aides sociales résidentielles sont alors utilisées en palliatif.

⁹ A partir des tendances observées par A.-C. Dumaret et M. Coppel, dans l'étude de l'œuvre Grancher, nous avons distingué les conjoints « *aidant* » (homme ayant connu une enfance plutôt heureuse avec des parents présents et accueillants. En s'unissant, la jeune femme entre dans sa belle-famille et se l'approprié); les conjoints en « *miroir positif* » (homme qui a souffert dans son enfance, qui a été mal aimé et éventuellement placé. Leur union va renforcer leur motivation pour s'en sortir.); les conjoints en « *miroir négatif* » (même type d'homme que précédemment mais leur union va au contraire être un frein à leur insertion.)

Ainsi, les « ex-placées » sont pour la plupart installées dans leur vie d'adulte et de nombreux indicateurs mettent en évidence une vie sociale et familiale proche de celles des françaises de la même tranche d'âge. Néanmoins le parcours pour arriver à cette insertion a, pour certaines, été semé d'embûches, mais probablement que le plus dur a été franchi. Pour d'autres au contraire, l'aide d'un conjoint a effectivement facilité l'accès à l'autonomie et évité certains obstacles, mais qu'en serait-il si cette béquille venait à disparaître. Deux hypothèses peuvent être émises : soit, elles auront profité de ce temps de stabilité pour se reconstruire un réseau d'entraide (dont la reconstruction des liens familiaux peut être une issue) et une autonomie financière par le biais d'un emploi. Auquel cas, elles sauront probablement rebondir en cas de rupture conjugale ; soit au contraire, elles auront orienté toute leur vie uniquement sur leur famille, adoptant parfois la belle-famille comme leurs propres parents. Dans ce cas, il y a de forts risques qu'une éventuelle séparation conjugale soit plus difficile à surmonter. Ces conclusions ne sont pas spécifiques à cette population, elles sont néanmoins accentuées par rapport à une population dotée d'un réseau familial sur lequel elles peuvent s'appuyer en cas de moments difficiles.

Sur ce point, cette étude ouvre un nouveau débat dans le domaine de la sociologie de la jeunesse dont le passage à la vie adulte n'a été étudié jusqu'à présent qu'à travers une famille vécue comme positive, soutenant les jeunes dans leur chemin vers l'indépendance. En revanche, ce thème est bien plus rarement étudié lorsque la famille n'est pas présente comme dans beaucoup de situations de jeunes en fin de prise en charge par la protection de l'enfance mais aussi d'autres jeunes n'ayant pas été protégés mais dont la famille ne peut être considérée comme une ressource¹⁰ (soit par une mésentente¹¹, soit par de véritables manques de moyens,...). Cet angle d'approche a un intérêt d'autant plus fort que la période de « précarité » définie par O. Galland, coïncide à une période « creuse » dans les aides sociales puisqu'entre 21 et 25 ans, l'individu est trop âgé pour être aidé par la protection de l'enfance mais encore trop jeune pour recourir à certaines formes d'aides sociales (telles que le RMI).

Dans cette perspective, il serait maintenant nécessaire de développer la recherche à un échelon plus important permettant la confrontation de passages à l'âge adulte entre des populations anciennement placées ou en rupture familiale et d'autres ayant bénéficié d'une vie familiale continue. Pour ceci, l'approche biographique semble tout à fait appropriée puisqu'elle permet à

¹⁰ A ce propos, cf. et plus spécifiquement pour l'accès à l'autonomie des jeunes sans domicile, cf. Firdion J.-M., « Une revue de la littérature sur les jeunes sans domicile », *Recherches et prévisions*, N°60, juin 2000, pp. 79-97 ; Marpsat M., Firdion J.-M., Meron M., « Le passé difficile des jeunes sans domicile », *Population et sociétés*, n°363, décembre 2000, 4 p.

¹¹ cf. par exemple, Smith J., Gilford S., O'Sullivan A., *The family background of homeless young people*, Family Policy Studies Centre, London, 1998, 59 p.

la fois de distinguer des parcours d'enfances différenciées et d'approcher le réseau des proches que les individus solliciteront au cours de cette période. Et si, l'étude dont on rend compte ici, par la faible dimension de son échantillon n'a pas permis d'analyser les résultats par les méthodes statistiques biographiques développées notamment par D. Courgeau, E. Lelièvre et A. Bringé¹², elle ouvre néanmoins des possibilités fort intéressantes pour une étude à l'échelon national. Pour cela, il faudrait réaliser une vaste étude à l'image de l'enquête *Biographies et entourage*¹³, mais sur des générations plus jeunes (nées dans les années 70). En effet, cette enquête a permis de recueillir l'histoire familiale, professionnelle et résidentielle de près de 3000 personnes âgées de 50 à 70 ans et de leur entourage¹⁴. Par les trajectoires résidentielles des individus, il est possible de distinguer les personnes ayant connu au cours de leur enfance des passages hors du domicile familial (famille d'accueil, foyer, internat...)¹⁵. Cette étude offre donc la possibilité de comparer des biographies entre personnes ayant toujours vécu chez leurs parents avec celles de personnes plus proche du vécu des enfants protégés. Néanmoins, nos préoccupations portent sur l'entrée dans la vie adulte, phénomène qui a considérablement évolué depuis les générations 50-60. C'est pourquoi l'échantillon de cette enquête (constitué d'individus nés entre 1930 et 1950) ne nous permet pas d'y répondre pour les générations plus récentes. Par ailleurs, même si nous n'avons pas de données quantitatives précises sur le nombre d'individus adultes ayant connu au moins une prise en charge par la protection de l'enfance entre 0 et 21 ans¹⁶, il est clair qu'il s'agit d'un phénomène heureusement marginal. Il serait donc nécessaire qu'une telle enquête soit effectuée sur un échantillon important - ou alors cela nécessiterait d'étudier les modalités permettant de sur-représenter les personnes placées - afin de recueillir un sous-échantillon « d'ex-placés » suffisamment grand pour permettre des analyses quantitatives. Dans le cas d'une telle réalisation, cela nécessite d'inclure des informations détaillées sur les éventuels types de prise en charge que les individus ont connu au cours de leur enfance et adolescence.

¹² Courgeau D., Lelièvre E., *Manuel d'Analyse Démographique des Biographies*, INED/PUF, Paris, 1989, 268 p. ; Lelièvre E., Bringé A., *Manuel pratique pour l'analyse statistique des biographies*, Méthodes et Savoirs n°2, INED/PUF, Paris, 1998, 189 p.

¹³ Enquête réalisée à l'INED par E. Lelièvre, C. Bonvalet, G. Vivier et D. Courgeau.

¹⁴ L'entourage comprend : les parents de l'enquêté, biologiques et adoptifs, les personnes citées comme ayant joué un rôle parental, ses frères et sœurs, ses conjoints, ses beaux-parents, ses enfants (éventuellement ses beaux-enfants), ses petits enfants et d'autres personnes apparentées ou non et désignées par l'enquêté pour le rôle clef qu'elles ont joué dans leur vie.

¹⁵ Cette enquête ne précise toutefois pas s'il s'agit de placement pris en charge par la protection de l'enfance.

¹⁶ Cette interrogation pourrait cependant être résolue par l'intégration d'une seule question (si elle est bien formulée) lors d'une enquête sur un échantillon représentatif de la population adulte française. A notre connaissance, cela n'a jamais été fait.

En définitive, nous avons abordé dans cette thèse le côté « invalidant » de la famille, souvent ignoré en sociologie de la famille. En effet, « *dans l'actuel regain d'attention porté à la famille, affleure souvent (sans doute par réaction contre le désintérêt qui prévalait auparavant) une tendance à en surestimer les aspects « positifs ». Ce sont surtout ses fonctions de soutien, d'entraide, d'intégration, de mise à disposition des ressources qui sont mises en lumière. On oublie que la famille peut être aussi génératrice de troubles et de handicaps qui pèsent sur la destinée sociale des individus.* » [...] Pourtant dans l'enquête *Proches et parents*, « *près de la moitié des enquêtés estiment avoir vécu des « événements familiaux graves » durant leur jeunesse* »¹⁷. Ce phénomène est donc loin d'être marginal. Ainsi, en replaçant le thème du devenir adulte d'une population anciennement placée, au cœur d'un contexte plus général qu'est le passage à l'âge adulte, nous contribuons aussi à ré-interroger cette période particulière où la famille est fortement sollicitée. Cette question est d'autant plus cruciale en période de crise, où les difficultés d'accès à un logement et à un emploi sont réelles. Cela pose alors de manière forte la question de la complémentarité entre solidarité familiale et solidarité institutionnelle.

¹⁷ Bonvalet C., Maison, D., Le Bras H., Charles L., « Proches et parents », *Population, Revue de l'INED*, n°, 1993, pp. 102-103.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Première et deuxième partie

Partie 1 - Chapitre 1

Figure 1 :	Le circuit de la protection de l'enfance.....	43
Figure 2 :	Catégories juridiques d'enfants pris en compte par les deux systèmes statistiques.....	52
Figure 3 :	Le nombre d'enfants placés par la protection de l'enfance au 31/12/94.....	53
~		
Graphique 1 :	Rapport de masculinité chez les enfants et adolescents placés en MECS, situation au 01/01/1994). Comparaison avec la population française du même âge.....	59
Graphique 2 :	Fréquence des mauvais traitements par sexe et par âge.....	61
Graphique 3 :	Pyramide des âges des enfants et adolescents en MECS et âge à l'entrée dans l'établissement. (Situation au 01/01/94).....	62
Graphique 4 :	Durée du séjour en MECS pour les enfants et adolescents sortis en 1993.....	63
Graphique 5 :	Proportion de jeunes scolarisés selon leur âge. Comparaison jeunes présents en MECS le 01/01/94 à la population française du même âge.....	67
Graphique 6 :	Proportion d'actifs occupés parmi les non-scolarisés. Comparaison jeunes présents en MECS le 01/01/94 à la population française du même âge.....	68
Graphique 7 :	Proportion de chômeurs parmi les non-scolarisés. Comparaison jeunes présents en MECS le 01/01/94 à la population française du même âge.....	68
Graphique 8 :	Proportion d'inactifs parmi les non-scolarisés. Comparaison jeunes présents en MECS le 01/01/94 à la population française du même âge.....	68
~		
Tableau 1 :	Le système français de protection de l'enfance en difficulté.....	35
Tableau 2 :	Comparaison des catégories juridiques avec la classification de l'Odas.....	47
Tableau 3 :	Origine à l'entrée dans l'établissement selon l'âge à l'admission des jeunes présents en MECS au 01/01/94.....	64
Tableau 4 :	Mesure à l'entrée dans l'établissement selon le sexe des jeunes présents en MECS au 01/01/94.....	65
Tableau 5 :	Mesure à l'entrée dans l'établissement selon l'âge des jeunes présents en MECS au 01/01/94 (en %)......	66
Tableau 6 :	Destination à la sortie de l'établissement selon l'âge à la sortie (situation au 01/01/94)....	70

Partie 1 - Chapitre 3

Graphique 1 : Caractéristiques des échantillons selon les sources de données.....	163
Graphique 2 : Durée moyenne de placement selon le mode de localisation de l'enquêtée.....	173
Graphique 3 : Répartition de la population selon la passation du questionnaire par année de sortie.....	174
Graphique 4 : Statut des parents selon l'année de naissance des résidentes du Caligo.....	182
Graphique 5 : Comparaison de la taille de la fratrie vue du côté des enfants.....	188
Graphique 6 : Age moyen à l'entrée et à la sortie du Caligo, selon l'âge d'entrée.....	191
Graphique 7 : Fréquentation du service de suite selon l'année de sortie du Caligo.....	202
Graphique 8 : Répartition des principaux éducateurs selon l'âge de l'enfant.....	209
Graphique 9 : Répartition par année de naissance de la population interrogée dans la population totale.....	213
Graphique 10 : Répartition par année d'entrée au Caligo de la population interrogée dans la population totale.....	214
Graphique 11 : Répartition par année de sortie du Caligo de la population interrogée dans la population totale.....	214
Graphique 12: Comparaison des distributions par quartile de l'échantillon des « 68 » et des « 136 » selon les âges à l'entrée et à la sortie du Caligo.....	216

~

Tableau 1 : Composition des membres de l'équipe du foyer le Caligo selon leur sexe.....	152
Tableau 2 : Fréquence d'apparition des noms du personnel dans les entretiens.....	153
Tableau 3 : Répartition de la population selon le statut matrimonial des parents.....	181
Tableau 4 : Répartition de la population selon le décès du père et/ou de la mère.....	183
Tableau 5 : Comparaison des taux d'orphelines à l'arrivée au Caligo avec la population française du même âge.....	183
Tableau 6 : Catégories socioprofessionnelles des parents de l'individu accueilli.....	184
Tableau 7 : Le pays d'origine des parents.....	186
Tableau 8 : Taille de la fratrie d'origine au moment de l'entrée au Caligo.....	187
Tableau 9 : Rang dans la fratrie à l'entrée au Caligo.....	189
Tableau 10 : Le placement des frères et sœurs.....	189
Tableau 11 : Age et durée du placement au foyer le Caligo.....	190
Tableau 12 : Lieu de naissance selon le pays d'origine des parents.....	192
Tableau 13 : La vie hors de France métropolitaine.....	193
Tableau 14 : Trajectoire géographique des 31 « ex-placées » qui ont vécu une partie de leur vie hors de France métropolitaine.....	193
Tableau 15 : Nombre de dossiers où l'un des types de maltraitance apparaît.....	194
Tableau 16 : La maltraitance sexuelle des jeunes filles accueillies au Caligo en Mars 1998.....	195
Tableau 17 : Le niveau scolaire à l'arrivée au Caligo.....	196
Tableau 18 : Le nombre d'année(s) de retard scolaire à l'arrivée au Caligo.....	197
Tableau 19 : Nombre de dossiers où le comportement est noté pour décrire la jeune au cours du placement au Caligo.....	199

Tableau 20 : Répartition de la population selon le motif du départ du Caligo.....	200
Tableau 21 : Ages et durée de placement selon l'existence d'une prise en charge par le service de suite.....	201
Tableau 22 : Trajectoires familiales et institutionnelles.....	204
Tableau 23: Classification des individus selon leur trajectoire éducative.....	207
Tableau 24 : Quelques exemples de trajectoires selon la classification retenue.....	207
Tableau 25 : Type de séquences de vie vécues par l'individu avant l'arrivée au Caligo.....	208
Tableau 26 : Caractéristiques de la famille d'origine : comparaison entre la population interrogée et l'ensemble de la population étudiée (en effectif).....	212
Tableau 27 : Répartition selon le retard scolaire de la population interrogée dans la population totale.....	216
Tableau 28 : Répartition selon le motif de sortie du Caligo de la population interrogée dans la population totale.....	217
Tableau 29 : Répartition des prises en charge par le service de suite de la population interrogée dans la population totale.....	217

Partie 2 - Chapitre 1

Tableau 1 : Motif de sortie : confrontation des dossiers archivés et des réponses du questionnaire.....	269
---	-----

Partie 2 - Chapitre 2

Graphique 1 : Moment de l'arrêt de la scolarité.....	274
Graphique 2 : Situation relationnelle actuelle avec les deux parents d'Ego.....	302
Graphique 3 : Evolution de la présence physique du père et de la mère dans l'éducation des « ex-placées », à chaque âge de leur vie. (n= 120).....	304

~

Tableau 1: Age d'arrêt de la scolarité parmi les jeunes femmes questionnées.....	275
Tableau 2: Motifs d'arrêt de la scolarité selon l'âge de l'arrêt.....	278
Tableau 3 : Dernier diplôme obtenu selon la période d'obtention (repère : placement au Caligo).....	289
Tableau 4: Dernière classe suivie par les jeunes femmes non-diplômées.....	293
Tableau 5 : Situation relationnelle actuelle avec le père et la mère d'Ego.....	302
Tableau 6 : Répartition des auteurs des mauvais traitements cités en premier. (ODAS).....	304
Tableau 7 : Les psychothérapies entreprises poursuivies ou reprises par les "ex-placées" du Caligo.....	327
Tableau 8 : Hospitalisation en psychiatrie selon la fragilité psycho-pathologique repérée au Caligo.....	340
Tableau 9 : Périodes d'hospitalisation en psychiatrie parmi les « ex-placées » du foyer le Caligo enquêtées par questionnaire.....	341

Partie 2 - Chapitre 3

Figure :	Trajectoire conjugale des 30 ex-placées à partir de la sortie du Caligo.....	387
Figure 1 :	Trajectoires conjugales selon le choix du 1er et dernier conjoint.....	393
~		
Graphique 1 :	Répartition des "ex-placées" selon le mode de vie actuel. Comparaison avec les femmes de 19-29 ans et de 19-34 ans.....	353
Graphique 2 :	Activité des femmes. Comparaison entre les « ex-placées » du Caligo et la population française de la même tranche d'âge.....	355
Graphique 3 :	Les loisirs pratiqués par les "ex-placées" du Caligo au cours des douze derniers mois.....	367
Graphique 4 :	Contacts amicaux ou de voisinage des "ex-placées".....	369
Graphique 5 :	Vie sociale et civique des "ex-placées". (N=68).....	372
Graphique 6 :	Durée d'occupation moyenne dans chaque logement depuis la sortie du foyer selon l'âge de l'enquêtée.....	400
Graphique 7 :	Nombre moyen de déménagements selon le nombre d'années écoulées depuis la sortie du Caligo.....	400
Graphique 8 :	Répartition des statuts d'occupation à chaque âge depuis la sortie du Caligo.....	402
Graphique 9 :	Répartition des statuts d'occupation selon le nombre d'années depuis la sortie du Caligo.....	402
Graphique 10 :	Répartition des formes de ménages à chaque âge depuis la sortie du Caligo.....	404
Graphique 11 :	Répartition des formes de ménage selon le nombre d'années depuis la sortie du Caligo.....	404
Graphique 12 :	Trajectoire professionnelle selon l'âge des « ex-placées ».....	407
Graphique 13 :	Trajectoire professionnelle selon le nombre d'années écoulées depuis la sortie du Caligo.....	407
~		
Tableau 1 :	Statut d'occupation après la fin de prise en charge du foyer le Caligo, selon l'âge à la sortie.....	350
Tableau 2 :	Durée moyenne et médiane du premier statut d'occupation.....	350
Tableau 3 :	Répartition des enquêtées selon les formes de logement actuel.....	351
Tableau 4 :	Par qui a été trouvé le logement, selon la forme de logement.....	352
Tableau 5 :	Répartition des "ex-placées" selon leur situation professionnelle.....	356
Tableau 5 bis :	Caractéristiques de l'activité des femmes ayant un emploi.....	356
Tableau 6 :	Situation professionnelle des « ex-placées » selon le niveau scolaire (par obtention du diplôme le plus élevé).....	357
Tableau 7 :	Catégorie socioprofessionnelle selon le dernier emploi occupé.....	357
Tableau 8 :	Situation professionnelle des femmes actives anciennement placées au foyer le Caligo selon la profession et catégorie sociale.....	358
Tableau 9 :	Détails des catégories et professions sociales selon le statut professionnel des femmes au moment de l'enquête.....	359
Tableau 10 :	La source des revenus du ménage des "ex-placées".....	361
Tableau 11 :	Montant des ressources mensuelles par unité de consommation.....	362

Tableau 12: Revenu des ménages par unité de consommation, selon le type de ménage (en francs).....	362
Tableau 13 : Répartition selon la formule qui correspond le mieux à la situation financière.....	363
Tableau 14 : En cas de problème financier, à qui la personne s'adresserait en priorité?.....	364
Tableau 15 : Les départs en vacances au cours de la dernière année et les raisons des non-départs.....	366
Tableau 16 : Caractéristiques des jeunes femmes selon leur pratique de loisirs à l'extérieur.....	368
Tableau 17 : Relations fraternelles selon le nombre de frères et sœurs.....	374
Tableau 18 : Lien avec la demie-fratrie selon sa taille.....	376
Tableau 19 : Lien avec la demie-fratrie selon le type de trajectoires éducatives.....	376
Tableau 20 : Réseau effectif de la parenté en rapport avec le réseau potentiel.....	377
Tableau 21 : Situation matrimoniale des femmes anciennement placées au foyer le Caligo.....	379
Tableau 22 : Nombre d'enfants au moment de l'enquête.....	380
Tableau 22 bis : Nombre désiré d'enfants au moment de l'enquête.....	381
Tableau 23 : Situation familiale des jeunes femmes « ex-placées » au foyer, sans enfants et selon leur âge.....	384
Tableau 24 : Répartition des mères selon leur situation familiale et le fait ou non d'avoir eu un enfant placé.....	385
Tableau 25 : Quels liens les enfants entretiennent –ils avec leur père ?.....	386
Tableau 26 : Choix du premier conjoint après le Caligo et du conjoint actuel.....	392
Tableau 27 : Répartition selon le mode de vie à 18 ans (« ex-placées »/ France entière).....	410
Tableau 28 : Age à la sortie du Caligo et au moment de l'enquête selon le mode d'entrée dans la vie adulte.....	409
Tableau 29 : Répartition de certaines formes résidentielles selon le mode d'entrée dans la vie adulte.....	410
Tableau 30 : Mode d'entrée dans la vie adulte selon la trajectoire du passé.....	410
Tableau 31 : Répartition du temps passé depuis la sortie du Caligo selon l'occupation professionnelle.....	412
Tableau 32 : Caractéristiques actuelles des « ex-placées » selon leur mode d'entrée dans la vie adulte.....	413

BIBLIOGRAPHIE

- AFIREM, *L'enfance maltraitée. Du silence à la communication*, Actes de Congrès de Toulouse, janvier 1990, Paris, Karthala, 1991, 259 p.
- ALLEMANDOU B., LE PENNEC J., *La naissance de l'Aide Sociale à l'enfance à Bordeaux sous l'Ancien Régime*, Talence, La maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, n°156, 1991, 253 p.
- ANAUT M., *Entre détresse et abandon, la répétition transgénérationnelle chez les enfants placés*, Paris, CTNERHI, Nov. 1997, 242 p.
- ANAUT M., THEVENET A., *Le placement des enfants : la répétition intergénérationnelle au sein de l'aide sociale à l'enfance*, Paris, CTNERHI/PUF, 1991, 227 p.
- ARDUIN P., FRECHON I., MARPSAT M., *Aspects dynamiques de la situation des personnes sans domicile*, Rapport final du projet pour le PUCA, INED, 2002, pp. 40-50.
- ARIES Ph., *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, Coll. « Points Histoire », 1973, 316 p.
- AUBERT N., GAULLEJAC (de) V., « Femmes, filles, mères... Roman familial et trajectoires sociales des familles monoparentales », *Espaces et familles*, 1989, n°5,
- AUCLAIRE E., BEUZELIN C. (Dir.), *Mineurs en danger... Mineurs dangereux ! La colère de vivre*, Actes du colloque Seine Saint-Denis, 8-9 octobre 1999, Paris, L'Harmattan, 2000, 304 p.
- AURIAT N., *Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives*, Paris, PUF, INED, Travaux et documents, n°136, 1996, 203 p.
- AUTES M., « L'insertion, une bifurcation du travail social », *Esprit*, Mars-Avril 1998, pp. 60-77.
- BAILLEAU F., « Ce n'est pas un problème juridique mais politique », *L'humanité*, 05 mars 2002.
- BAILLEAU F., « De l'intégration à l'insertion. un nouvel ordre social ? », In Chauvière M. (Dir.), *L'insertion en question(s)*, Annales de Vaucresson, N°32-33, 1990, pp. 33-50.
- BAILLEAU F., LEOMANT Ch., SOTTEAU-LEOMANT N., *L'insertion en question(s)*, Annales de Vaucresson, N°32-33, 1990, 282 p.
- BAILLEAU F., *Les jeunes face à la justice pénale, Analyse critique de l'application de l'ordonnance de 1945*, Paris, Syros, 1996, 237 p.
- BARREYRE J.-Y., « le panel mineurs justice », in *Interface, Observer le social et le médico-social en Ile de France*, Mars 1996, 50 p.
- BASTARD B., CARDIA-VONECHE L., EME B., NEYRAND G., *Reconstruire les liens familiaux : nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros, 1996, 203 p.
- BATTAGLIOLA F., BROWN E. et JASPARD M., « Etre parent jeune : quels liens avec les itinéraires professionnels ? », *Economie et statistique* n°304-305, n°4/5, 1997, pp. 191-207.

- BATTAGLIOLA F., BROWN E. et JASPARD M., « Précarité d'emploi et itinéraires de transition à l'âge adulte. », *Recherches et prévisions*, n°40, 1995, pp. 45-56.
- BATTAGLIOLA F., BROWN E. et JASPARD M., *Filles et garçons : de la jeunesse à l'âge adulte*, Paris, Centre de sociologie urbaine, CNRS, Institut de démographie de l'université Paris I, Novembre 1994, 66 p. + annexes
- BAUER D., DUBECHOT P., « A la sortie de l'école. Les jeunes sans qualification déjà résignés ? », *Consommation et Modes de vie*, CREDOC, n°42, Septembre- octobre 1989, 4 p.
- BAUER D., DUBECHOT P., LEGROS M., *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*. Etude commandée par l'instance d'évaluation des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté, Paris, CREDOC, 1993, 199 p.
- BAUER D., MARESCA B., Lignes de vie. Méthodologie de recueil et de traitement des données biographique. Le cas des carrières et trajectoires professionnelles, *Cahier de recherche*, n°37, CREDOC, Mai 1992, 129 p.
- BAUER D., DUBECHOT P., « A la sortie de l'école. Les jeunes sans qualification déjà résignés ? », *Consommation et modes de vie*, Credoc, N° 42, septembre-octobre 1989, 4 p.
- BAUER F., MERCKLE P., *Devenir des enfants placés et suivis en milieu ouvert*, Colmar, ADEIS-OHRAS, 1995, 99 p. + Annexe.
- BAYLOR E., MONACHESI E., *The rehabilitation of children*, New-York, Harper, 1939.
- BEC C., *L'assistance en démocratie. La politique assistantielle dans la France des XIXème et XXème siècles*, Paris, Belin, Coll. "socio-histoire", 1998, 256 p.
- BECKER de E., DUBOIS F., La question des liens avec les familles maltraitantes, *Sauvegarde de l'enfance*, n°1, 1999, pp. 20-26.
- BECKER H. S., *Outsiders, études de sociologie de la déviance*, 1963, trad. Française, Paris, A.-M. Métaillié, 1985, 247 p.
- BECLIN B., MORIN A., DUMONT M., GRIFFOND A., SAMSON F., MASSON C., « L'insertion des jeunes majeurs. Questions posées par les fins de mesures et les prises en charge éducative tardives d'adolescents », *Sauvegarde de l'enfance*, n°1, 1999, pp. 48-57.
- BELLAMY E., GABEL M., PADIEU H., *Protection de l'enfance : mieux comprendre les circuits, mieux connaître les dangers*, Paris, ODAS – Snatem, 1999, 48 p.
- BERTAUX D., « Du monopole au pluralisme méthodologique dans la sociologie de la mobilité sociale », *Annales de Vaucresson*, n°26, 1987, pp. 305-319
- BERTAUX D., BERTAUX-WIAME I., Le patrimoine et sa lignée : transmissions et mobilité sociale sur cinq générations, *Récits de vie*, 1988, n°4, pp. 8-25
- BERTAUX D., *Les récits de vie*, Nathan, Coll. Sociologie 128, Paris, 1997, 128 p.
- BIANCO J.-M., LAMY P., *L'Aide à l'Enfance demain*, Paris, Ministère de la Santé et de la sécurité sociale, Coll. "Etudes et documents", 1979, 217 p.
- BIEHAL N. et al., *Moving on young people and leaving care schemes*, edited by HMSO, London, 1995.
- BIEHAL N., CLAYDEN J., STEIN M., WADE J., « Leaving care in England. A research perspective », *Children and Youth services review*, Vol. 16, n°3-4, 1994, pp. 231-254.
- BIEHAL N., WADE J., « Looking back, looking forward : Care leavers, families and change », *Children and youth services review*, Vol. 18, n°4-5, 1996, pp. 425-445.
- BIEHAL N., WADE J., CLAYDEN J. and STEIN M., *Prepared for Living ? A survey of young people Leaving the care of three Local Authorities*. University of Leeds Leaving Care Research Project. National Children's Bureau, 1992.

- BISCARRAT J.-C., *Bilan statistique 1994 des services du secteur public, Synthèse nationale obtenue avec le fichier GAME*, Paris, Ministère de la justice, 1995, 119 p.
- BIZEUL D., « le récit des conditions d'enquêtes : exploiter l'information en connaissance de cause », *Revue française de sociologie*, n°4, octobre-décembre 1998, pp. 751-787.
- BLATIER C., CHATILLON L., « L'accueil jeune majeur et les effets du placement sur l'accès à l'autonomie », *Sauvegarde de l'enfance*, n°1, 1999, pp. 38-47.
- BLÖSS T., « Décohabitation familiale, rapports entre générations et mobilité résidentielle », In Haumont N., Segaud M. (Dir.), *Familles, modes de vie et habitat, Actes du colloque international d'Arc et Senans*, 17-19 septembre 1987, Paris, l'Harmattan, coll. Habitat et sociétés, 1989, pp. 277-298.
- BLÖSS T., *Education familiale et beau-parenté: l'empreinte des trajectoires biographiques*, Paris, l'Harmattan, 1997, 154 p.
- BLÖSS T., FRICKEY A., GODARD F., Cohabiter, décohabiter, recohobiter. Itinéraire de deux générations de femmes, *Revue française de sociologie*, n°4, octobre – décembre 1990, pp. 553-572.
- BLÖSS T., FRICKEY A., NOVI M., « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées », *Population*, n°3, 1994, pp. 637-655.
- BLÖSS T., GODARD F., « Décohabitation juvénile : Stratégies juvéniles et conjoncture de l'existence », In Bonvalet C., Fribourg A.M. (org.) *Stratégies résidentielles, Actes du séminaire Paris 1988*, INED, n°2, 1990, pp. 205-222.
- BOHMAN M., SIGVARDSSON S., « Negative social heritage », *Adoption and fostering*, 1980, p. 25-34.
- BOHU D., « La maltraitance à travers l'histoire et la littérature », *Soins gynécologie obstétrique-Puériculture pédiatrie*, n°150, nov. 1993, pp. 6-10.
- BONTE M-C., COHEN-SCALI V. (Coord.), *Familles d'accueil et institutions : évaluer les pratiques de placement d'enfants et de jeunes : actes de la table ronde*, Rouen, 23 janvier 1997. Paris, l'Harmattan, Montréal, 1998. 263 p.
- BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMEYER Y. (Eds.), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED, PUF diffusion, Travaux et documents, Cahier n°143, 1999, 291 p.
- BONVALET C., MAISON D., LE BRAS H., CHARLES L., « Proches et parents », *Population, Revue de l'INED*, n°, 1993, pp. 83-110
- BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMEYER Y., BERTAUX-WIAME I., MAISON D., ORTALDA L., « Proches et parents : l'aménagement des territoires », *Dossiers et recherches*, n°64, décembre 1997, INED, Paris, 324 p.
- BONVALET C., LELIEVRE E., « La mesure de l'hébergement », In Levy-Vroelant C. (Eds.), *Logements de passage. Forme, Normes, Expériences*, Paris, l'Harmattan, Coll. Habitat et sociétés, 2000, pp. 19-34.
- BONVALET C., MAISON D., ORTALDA L. (Coll.), « Les moments difficiles. L'entraide au sein de la parenté selon l'enquête "Proches et Parents" », In, *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*. Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994), Paris, AIDELF-PUF, 1996, pp. 535-548.
- BONVALET C., « Le Logement », in Singly (De) F. et al., (éd.), *La famille : l'état des savoirs*, Paris, Nathan, 1991, pp. 169-171.
- BORDIGONI M., « Les jeunes sortis sans qualification en 1992 : que deviennent-ils ? », *Education et formations*, n°57, juillet-septembre 2000, pp. 65-74.
- BORN M., CHEVALIER V., HUMBLET I., « Resilience, desistance and delinquent career of adolescent offenders », *Journal of adolescence*, "Risk and resilience in adolescent development", Vol. 20, Issue 6, décembre 1997, pp. 679-694.

- BOUQUET B., « Approche historique du concept de maltraitance », *Vie Sociale*, n°11-12, 1993, pp.7-15.
- BOURDIEU P., « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°43, pp. 58-63.
- BOZON M., « Les loisirs forment la jeunesse », *Données sociales 1990*, Insee, 1990, pp. 217-222
- BOZON M., « Choix du conjoint et reproduction sociale », *Ecoflash*, n°64, décembre 1991, 4 p.
- BOZON M., « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. II. – Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint. », *Population*, n°3, 1990, pp. 565-601.
- BOZON M., « Voler de ses propres ailes. Comment l'on part de chez ses parents dans les années 80 ? » In, *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*. Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994), Paris, AIDELF-PUF, 1996, pp. 475-483.
- BOZON M., HERAN F., « La découverte du conjoint. I. Evolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population* n°6, 1987, pp. 943-986.
- BOZON M., HERAN F., « La découverte du conjoint. II. Les scènes de rencontre dans l'espace social. », *Population* n°1, 1988, pp. 121-150.
- BREEZE E., TREVOR G. and WILMOT A., *Children in Britain : Family Report*, Family Policy Studies Centre, 1995.
- BREUVART J., ALGAN A., SELOSSE J., *Que deviennent-ils ? Etude comparative des niveaux d'intégration sociale d'une population de mineurs de justice*, Vaucresson, C.F.R.E.S., 1974, 411 p.
- BROAD B., « Young People leaving care : Moving towards 'joined up' Solution ? », *Children & society*, National Children's Bureau, Vol. 13, n°2, April 1999, pp. 81-93.
- BRUGELLE C. CROMER I., CROMER S., « Les représentations du masculin et du féminin dans les albums illustrés ou comment la littérature enfantine contribue à élaborer le genre », *Population, revue de l'INED*, n° 2, mars-avril 2002, p. 261-292.
- BUCHANAN A., « Young people views on being looked after in out-of-home-care under the Children Act 1989 », *Children and Youth Services Review*, 1995, Vol. 17, n° 5-6, pp. 681-696.
- BURGUIERE A., *Dictionnaire des sciences historiques*, PUF, 1986, 690 p.
- BURSTIN J. Dr, *L'adolescent et son insertion dans le monde des adultes, aspects biologiques, personnels et sociaux*, Toulouse, Erès, 1988, 213 p.
- CADORET A., « Accueillir l'enfant de l'Assistance publique. Jalons pour une histoire de la politique familiale (1840-1960) », *Ethnologie française* n°4, 1993, pp. 517-525.
- CADORET A., « Enfant placé et famille : les raisons d'une fratrie », *Dialogue*, n°4, 1991, pp. 12-25.
- CADORET A., « Enfant placé et parent isolé », *Le groupe familial*, n°152, octobre 1996, pp. 77-87.
- CADORET A., « Placements d'enfants et appartenance familiale : une pluriparentalité nécessaire », in Le Gall D., Bettahar Y. (Dir.), *La pluriparentalité*, Paris, Puf, Coll. Sociologie d'aujourd'hui, 2001, pp. 95-111.
- CADORET A., « Placer ensemble des frères et sœurs ? », *Informations sociales*, n°67, pp. 74-75.
- CADORET A., *Enfant accueillis et multiparenté; Le placement de l'Aide Sociale à l'Enfance des Hauts-de-Seine*, Conseil Général des Hauts de Seine/ Fondation de France/ IDEF, 1997.
- CADORET A., *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial*, Paris, L'Harmattan, 1995, 230 p.

- CAILLE J.-P. « Qui sort sans qualification du système éducatif ? », *Note d'information 99-30*, Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 6 p.
- CAILLOT R., « L'insertion sociale des étrangers dans l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne », *Hommes et Migrations*, n°113, 1969, pp. 64-95.
- CALDWEL P., « Child survival : physical vulnerability and resilience in adversity in the european past and the contemporary third world », *Social science and medicine*, n°5, Septembre 1996, pp. 609-619.
- CALOT G., « Enfant, "frères et sœurs, aînés et puînés" », *Population*, n°2, mars-avril 1981, p361-396.
- CAPUL M., *Abandon et marginalité. Les enfants placés sous l'ancien régime*, Toulouse, Privat, 1989, 215 p.
- CAUSSAT L., « L'indépendance financière et l'emploi », *Problèmes politiques et sociaux, L'entrée des jeunes dans la vie adulte*, n°794, pp. 26-28.
- CAUSSAT L., « Les chemins vers l'indépendance financière », *Economie et statistique*, n°283-284, 1995, pp. 111-125.
- CEBULA J.-C. (Dir), HOREL C. (Codir.), *Le placement familial de l'Aide Sociale à l'Enfance. Etude nationale (mai 1992 – septembre 1993)*, La documentation française, Paris, 1994, 190 p.
- CHAMBAZ C., HERPIN N., « Débuts difficiles chez les jeunes : le poids du passé familial », *Economie et statistique*, n°283-284, 1995, pp. 111-125.
- CHANTREAU A., (Dir.), *La maltraitance se crie mais ne s'écrit pas ?*, Melun, Recherches initiatives sociales et communication, 1993, 286 p.
- CHARTIER J.-P., RIVA H., *Donner la parole à ceux qui ne l'ont pas eue.*, AVVEJ, non daté, 133 p.
- CHAUSSEYERON C., « Le devenir des jeunes qui ont quitté le système éducatif après avoir passé moins de sept ans dans le second degré », *Note d'information 99-18*, Ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie, Juin 1999, 5 p.
- CHAUSSEYERON C., « Le devenir des jeunes qui ont quitté le système éducatif après avoir passé moins de sept ans dans le second degré », *Education et formations*, n°57, juillet-septembre 2000, pp. 55-63.
- CHAUVIÈRE M. (Dir.), *L'insertion en question(s)*, Annales de Vaucresson, N°32-33, 1990, 112 p.
- CHAUVIÈRE M., *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*, Paris, Ouvrières, Economie et humanisme, 1980, 316 p.
- CHAUVIÈRE M., *La recherche en quête du social : enjeux et perspectives*, Paris, CNRS, 1989, 158 p.
- CHAUVIÈRE M., LENOËL P., PIERRE E., *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratique socio-judiciaires (XIX^e -XX^e siècles)*, Rennes, Les PUR, Coll. Des "sociétés", 1996, 183 p.
- CHESNAIS J.-C., *La transition démographique. Etapes, formes, implications économiques*, Paris, INED, Travaux et Documents, cahier n°113, PUF, 1986, 580 p.
- CHOQUET M., LEDOUX S., *Adolescents, Enquête nationale*, Paris, INSERM, Coll. Analyse et prospectives, 1994, 346 p.
- CHOQUET M., LEDOUX S., HASSLER C., PARE C., *Adolescents (14-21 ans) de la protection judiciaire de la jeunesse et santé*, avec la participation d'A. Dru, D. Cazier, M.-L. Vincent..[et al.], Paris, Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, 1998, 146 p.
- CHRETIEN J., « Le maintien des liens. Les relations parents-enfants dans les situations de restriction des droits d'hébergement et des droits de visite », In *Sauvegarde de l'enfance*, n°3-4, 1999,

- CHRETIEN J., « Le maintien des liens. Les relations parents-enfants dans les situations de restriction des droits d'hébergement et des droits de visite », *Sauvegarde de l'enfance*, n°3-4, 1999, p.
- CLEMENT C., « Quitter ses parents », In De Loenzien M., Yana S. D. (Dir.), *Les approches qualitatives en démographie: théorie et applications*, Réseau Démographie de l'Agence Universitaire de Francophonie (AUF), collection "Universités francophones", (en cours).
- CLEMENT C., *La famille, ruptures et continuités à travers les générations*, Thèse de Doctorat de sociologie et démographie sociale, Université Paris X Nanterre, sous la direction de C. Bonvalet, décembre 2002, 478 p.
- CLEMENT L., *Le budget des ménages en 1995*, INSEE résultats, n°550, 1997, 118 p.
- COHEN-SCALI V., *Intervention socio-éducatives et insertion des jeunes en situation de placement*, Rouen, CEREQ / Université de Rouen, 1996, 138 p.
- COHEN-SCALI V., *Logiques de placement : l'accueil familial et l'internat. Actes de table ronde de janvier 1997*, Université de Rouen, Laboratoire EFS, 1997, 150 p.
- COLLIE A., « The Institute as container of unconscious feelings : The Therapeutic challenge of adolescents in residential care », *Journal of Social Work Practice*, 1996, Vo.10, n°2, pp. 129-136.
- COLTON M., HELLINCKX W., « Residential and foster care in the european-community current trends in policy and practice. », *British journal of social work*, 1994, Vol. 24, n°5, pp. 559-576.
- COMITE INTERMINISTERIEL DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, *L'insertion des adolescents en difficulté*, Paris, Rapport d'évaluation, Commissariat général du plan. La documentation française, février 1993, 374 p.
- COPPEL M., DUMARET A.- C., « Placement familial et destin : à propos d'une recherche », In *Maltraitance, répétition, Evaluation*, Paris, Fleurus, coll. Psychopédagogique, pp141-152.
- COPPEL M., DUMARET A.- C., *Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'Œuvre Grancher. Analyse d'un placement spécialisé*, Toulouse, Erès, 1995, 192 p.
- CORBILLON M. (Coord.), *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale*, Paris, CTNERHI, 1989, 350 p.
- CORBILLON M.(Dir.), *Suppléance familiale : nouvelles approches, nouvelles pratiques*, 2001, Québec, Matrice, 241 p.
- CORBILLON M., ASSAILLY J.-P., DUyme M., « L'Aide Sociale à l'Enfance : descendance et devenir adulte des sujets placés », *Population*, n°2, mars avril 1988, pp. 473-479.
- CORBILLON M., ASSAILLY J.-P., DUyme M., *L'enfant placé : de l'Assistance publique à l'Aide sociale à l'enfance*, Paris, Documents affaires sociales, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, 1990, 196 p.
- CORBILLON M., ASSAILLY J.-P., DUyme M., *Le placement à l'Aide Sociale à l'Enfance ; étude épidémiologique nationale, étude longitudinale : le devenir à l'âge adulte*, Paris, Ministère des affaires sociales, 1987, 61 p.
- CORBILLON M., DULERY A., MACKIEWICZ M.-P., *Quel devenir à l'issue d'un placement dans une maison d'enfants*, GERIS, Rapport final, juin 1997, 99 p.
- CORBILLON M., HELLINCKX W., COLTON M.-J., *Suppléance familiale en Europe : l'éducation en internat, les familles d'accueil et les alternatives au placement dans les pays de l'union européenne*, Vigneux-sur-Seine, Matrice, 1994, 253 p.
- CORLYON, MC GUIRE, *Pregnancy and Parenthood. The views and experiences of young people in care*, London, National Children's Bureau, 1989, 185 p.

- COURGEAU D., GUERIN-PACE F., « Le suivi des itinéraires professionnels des couples par les méthodes de la statistique textuelle », *JADT 1998*, CNRS, INaLF, Université de Sophia-Antipolis, pp. 315-324.
- COURGEAU D., LELIEVRE E., *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED, 1989, 268 p.
- CRENNER E., DECHAUX J.-H., HERPIN N., « Le lien de germanité à l'âge adulte. Une approche par l'étude des fréquentations », *Revue française de sociologie*, 41-2, 2000, pp. 211-239.
- CRIVILLE A., *Parents maltraitants, enfants meurtris. L'intervenant social face à la famille de l'enfant maltraité*, Paris, ESF, 1987, 167 p.
- CYRULNIK B., « Le psy qui redonne espoir », *l'Express*, n°2689, 16/01/2003, pp. 62-69.
- CYRULNIK B., *Le murmure des fantômes*, Paris, Odile Jacob, 2003, 259 p.
- CYRULNIK B., *Les vilains petits canards*, Paris, Odile Jacob, 2002, 278 p.
- CYRULNIK B., *Sous le signe du lien. Une histoire naturelle de l'attachement*, Paris, Hachette, 2001, 319 p.
- CYRULNIK B., *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob, 1999, 218 p.
- DAOUPHARS A., *Une pratique singulière d'admission à l'Aide Sociale à l'Enfance*, Mémoire de DSTS, dirigé par Frechon I., ETSUP, Janvier 2003, 139 p.
- DE LUCAS V., *Aux origines de l'Etat-providence : les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide sociale à l'enfance : 1820-1930*, Paris, INED, 2002, 367 p.
- DE LUCAS V., ROLLET C., *La pouponnière de Porchefontaine : l'expérience d'une institution sanitaire et sociale*, Paris, L'Harmattan, 1999, 213 p.
- DE SINGLY *et al.*, *La famille en questions, état de la recherche*, Paris, Syros, 1996, 324 p.
- DE SINGLY François (éd.), *La famille : l'état des savoirs*, Paris, Nathan, 1991, 448 p.
- DELAGE M., "L'entrée dans la vie adulte, quand parents et enfants se séparent" In *Un nouvel âge de la vie : le temps de la postadolescence*, sous la direction de Poilpot M.-P., Toulouse, Erès, 1999, pp. 51-82.
- DELAGRANGE G., Châtiments corporels, *Sauvegarde de l'enfance*, n°1, Vol. 56, 2001, pp. 46-52
- DEPARTMENT OF HEALTH. SOCIAL SERVICE INSPECTORATE, « ... *When leaving. Home is also leaving care...* » : an inspection of Services for young people leaving care. London, the department, 1997, 78 p.
- DESPLANQUES G., « Taille des familles et milieu social », *INSEE première*, n°296, Février 1994, 4 p.
- DESSERTINE D., « Aux origines de l'assistance éducative. Les tribunaux pour enfants et la liberté surveillée 1912-1941 », in Chauvière M., Lenoël P. et Pierre E., *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Rennes, PUR, 1996, pp. 137-147.
- DESSERTINE D., « L'émergence de la politique sociale de l'enfance : des enfants trouvés à l'enfance assistée. (1780-1940) », *Vie sociale*, 3-4, 1990, pp. 41-51.
- DESSERTINE D., *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance (1890-1960) : face à l'enfance en danger, un siècle d'expérience de l'internat et du placement familial*, Toulouse, Erès, 1990, 218 p.
- DO CEU CUNHA M., « Evolution des rôles dans la famille maghrébine », *Panoramiques, Les jeunes en difficulté*, n°26, 3^{ème} Trimestre, 1996, pp. 89-96.
- DODSON F., *Tout se joue avant six ans*, trad. française, Paris, Marabout, 1996, 316 p.

- DOLTO F., DOLTO-TOLITCH C., *Paroles pour adolescents. Le complexe du Homard*, Paris, Hatier, 1989, 186 p.
- DONATI P., MOLLO S., NORVEZ A., ROLLET C., *Les centres maternels. Réalité et enjeux éducatifs*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 1999, 314 p.
- DONNAT O., *Les pratiques culturelles des français*. Enquête de 1997, La Documentation française, Paris, 1998, 359 p.
- DONZELOT J., *La Police des familles*, Paris, Minuit, 1977, 221 p.
- DONZELOT J., *L'invention du social essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Seuil, 1994, 263 p.
- DORMONT B., DUFOUR-KIPPELEN S., « Insertion professionnelle et autonomie résidentielle : le cas des jeunes peu diplômés », *Economie et statistique*, n°337-338, 2000, pp. 97-120.
- DOWDNEY L., SKUSE D., RUTTER M., QUINTON D., MRAZEK D., « The nature and qualities of parenting provided by women raised in institutions », *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1985, Vol. 26, pp. 559-625.
- DRAY D.-H., « Le devenir des enfants placés en villages pour enfants » in Corbillon M. (coord.), *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale, Actes du colloque international, Paris, 31 mai-1^{er} juin 1989*, Paris, Eds. CTNERHI, 1989, pp. 311-322.
- DUBAR C. « La catégorie de jeunesse », *Informations sociales*, n°84, pp. 28-37.
- DUBAR C., *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Colin, Coll. U. Sociologie, 2e éd., 1995, 276 p.
- DUBET, F., *La galère, jeunes en survie*, Paris, Seuil, 1995, 497 p.
- DUCLOS D., « L'enfance, une espèce en danger », *Le Monde diplomatique*, janvier 1997, pp. 24-25.
- DUMARET A.-C, DUyme M., « Devenir scolaire et professionnel de sujets placés en village d'enfants », *Revue internationale de psychologie appliquée*, n°31, 1982, pp. 455-474.
- DUMARET A.-C., « Que sont-ils devenus ? Vivre entre deux familles ou l'insertion à l'âge adulte d'anciens enfants placés », *Dialogue*, n°2, 2001, pp. 63-71.
- DUMARET A.-C., *Enquête sur les aînés de 18 ans et plus ayant été placés en village d'enfants*, Rapports ronéotés à l'Association des villages SOS d'enfants de France. Document de synthèse, septembre 1982,
- DUPOUX A., « Sur les pas de Monsieur Vincent, trois cents ans d'histoire parisienne de l'enfance abandonnée », *Revue de l'Assistance publique*, Paris, 1958, 415 p.
- DURNING P., « L'enfance maltraitée : Piège ou défi pour la recherche en éducation familiale », *Revue française de pédagogie*, n°96, 1991, pp. 33-42.
- DURNING P., « Maltraitements : une notion floue, des réalités incontournables », *ADSP*, n°31, juin 2000, pp. 57-59.
- DURNING P., *Education familiale, un panorama des recherches internationales*, Vigneux, Matrice, 1988, 285 p.
- EID G. (Dir.), *La famille, le lien et la norme*, Paris, L'Harmattan, 1997, 271 p.
- ETIENNE J., BLOESS F., NORECK J.-P., ROUX J.-P., *Dictionnaire de sociologie. Les notions, les mécanismes, les auteurs*, Paris, Hatier, Coll. Initial, 1995, p.
- FABLET D., « Améliorer la coopération entre chercheurs et praticiens », *Les cahiers dynamiques*, revue de la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, n°8, avril 1997. 48 p.
- FASSIN D., « Repenser les enjeux de la santé autour de l'immigration », *Hommes et migrations*, n°1225, Mai-juin 2000, pp. 5-12.

- FEIN E., MALUCCIO A., « Children leaving foster-care – Outcomes of Permanency Planning », *Child Abuse & Neglect*, 1984, Vol. 8, pp. 425-431.
- FERGUSON T., *Children in care and after a study of a group of glasgow Children who came into the care of local authority*, London, Oxford University Press, 1966, 139 p.
- FESTINGER T., « Going home and returning to foster care », *Children and youth services review*, 1996, Vol. 18, n°4-5, pp. 383-402.
- FESTINGER T., « Les enfants placés; leur comportement à l'âge adulte », In CTNERHI, *L'enfant placé. Actualité de la recherche française et internationale*. Acte du colloque international, Paris, collection flash Information, juin, numéro hors série, 350 p.
- FESTINGER T., *No one ever asked us.. A postscript to foster care*. New-York, CUP, 1983.
- FESTY P., « Des mères plus âgées », *Populations. L'état des connaissances, La France, l'Europe, le monde*, 1996, pp. 13-16.
- FESTY P., « L'enfant dans la famille. Vingt ans de changement dans l'environnement familial des enfants », *Population, Revue de l'INED*, N°6, Nov-Dec 1994, pp. 1245-1295.
- FILHON A., « Pratiques linguistiques des enfants vivants en France et issus de l'immigration nord-africaine », *Colloque international de Dakar, AIDELF, 10-13 décembre 2002, 3^{ème} séance*, à paraître.
- FIRDION J.-M., « Une revue de la littérature sur les jeunes sans domicile », *Recherches et prévisions*, N°60, juin 2000, pp. 79-97
- FISHER M., MARSH P. and PHILLIPS D., with SAINSBURY E., *In and out of care, the experiences of children, parents and social workers*, London, B.T. Batsford Ltd in association with British Agencies for Adoption and Fostering, 1986.
- FIZE M., *Le peuple adolescent*, Paris, Julliard, 1994, 180 p.
- FIZE M., *Les bandes. L'« entre soi » adolescent*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993, 184 p.
- FLANDRIN J.-L., *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Hachette, 1976, 2^{ème} éd., Paris, Le Seuil, 1984, 288 p.
- FLANDRIN J.-L., *Le sexe et l'Occident. Evolution des attitudes et des comportements*, Paris, Le Seuil, 1981, 376 p.
- FOUCAULT M., *Histoire de la Folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1992, 583 p.
- FOUCAULT M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Bibliothèque des histoires, NRF; Mayenne, Gallimard, 1975, 318 p.
- FOURDRIGNIER C., « Que sont-ils devenus ? », *Sauvegarde de l'enfance*, n°3-4, 1999, pp. 190-207.
- FOURDRIGNIER M., « Anthropologie du placement et de l'initiation des adolescents », *Sauvegarde de l'enfance*, n°3-4, 1999, pp. 208-213.
- FOURGEAU C., « L'insertion en France des communautés asiatiques : fidélité au pays d'origine et inclusion des diasporas dans le monde », *Migration études*, n°80, avril-mai 1998, 12 p.
- FRECHON I. « L'impossible observation de l'enfance protégée en France ? » In, AIDELF, *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours*. Actes du Colloque International de Dakar (Sénégal, 9-13 décembre 2002) (à paraître).
- FRECHON I., « Devenir social et familial de jeunes filles en difficultés : le cas d'adolescentes qui ont été placées en foyer socio-éducatif », In *Colloque international organisé à l'occasion du XXXème anniversaire du CESDIP. Paris, 14-15-16 octobre 1999, Normes, déviations, contrôle social. Nouveaux enjeux, nouvelles approches.*, web : <ftp://ftp.msh-paris.fr/pub/cesdip/frechon.pdf> ; Cd-rom.

- FRECHON I., « Reproduction intergénérationnelle du placement. Le cas de femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif au moment de l'adolescence », In GASTINEAU B., CARVALHO (de) E., *Démographie : nouveaux champs, nouvelles recherches, Colloque Jeunes chercheurs, Cerpos, Université Paris X Nanterre, 11-12 janvier 2000*, co-éd. CERPOS-INED, Dossiers et recherches n°89, décembre 2000, pp. 227-236.
- FRECHON I., *Etre placées à l'adolescence... et après ?*, Témoignages et devenir de jeunes filles ayant vécu au foyer "le Caligo", CNFE-PJJ, Coll. Etudes et recherches n°4, Vaucresson, 2001, 210 p. et annexes.
- FREUND V., GREVOT A., PITTS J., et al., *Le rôle du travail socio-éducatif dans la protection de l'enfance, une comparaison entre l'Angleterre et la France*, Paris, JCLT erf/ CNFE-PJJ, 1994, 106 p.
- GABEL M., LBOVICI S., MAZET Ph., *Maltraitance : maintien du lien ?*, Paris, Fleurus, 1995, 213 p.
- GALLAND O. « L'entrée des jeunes dans la vie adulte », *Problèmes politiques et sociaux*, n°794, 5 décembre 1997, 75 p.
- GALLAND O., « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Economie et statistique*, n°337-338, 2000, pp. 13-36
- GALLAND O., « Un nouvel âge de la vie », *Revue française de sociologie*, n°4, octobre-décembre 1990, pp. 529-551.
- GALLAND O., *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Colin, 3ème Ed., 1997, 248 p.
- GARDNER H., « The concept of family : perceptions of adults who were in long-term out-of-home care as children », *Child Welfare League of America*, Vol LXXVII, n°6, Nov-dec 1998, pp. 681-700.
- GARNETT L., *Leaving Care and after*, London, National Children's Bureau, 1992, 132 p.
- GARNIER P., « Maltraitements : des situations complexes, difficiles à gérer », *Panoramiques, Les jeunes en difficulté*, n°26, 3^{ème} Trimestre, 1996, pp. 89-96.
- GAVARINI L., PETITOT F., *La fabrique de l'enfant maltraité. Un nouveau regard sur l'enfant et la famille*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 1998, 174 p.
- GEMINEL Ph., « Le passage à l'âge adulte des jeunes de l'A.S.E. : étude comparative des trajectoires de formation et d'insertion professionnelle en milieu ouvert et en établissement », *Le Colporteur*, n°220, mai 1992, pp. 2-5.
- GHEORGHIU M.-D., LABACHE L., LEGRAND C., QUAGLIA M., ORRA J.-R., TEIXEIRA M., *La recherche des personnes et les entretiens, novembre 2000 – mai 2002, Rapport final de la recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000*, Non publié, Bobigny, juin 2002, 478 p.
- GIRARD A., *Le choix du conjoint : une enquête psycho-sociologique en France*, Paris, INED, Travaux et documents, cahier n°70, PUF, 1974, 201 p.
- GISSOT C., HERAN F., « Les dépenses d'éducation des familles en 1991-92 », *INSEE première* n° 261, juin 1993, 4 p.
- GLASMAN D., « Les dispositifs d'accompagnement scolaire : des intermédiaires entre famille populaires et école ? », *Lien social et politique*, n°35, Printemps 96, pp. 99-107
- GODARD F., BLÖSS, T., « La décohabitation des jeunes », In *Transformation de la famille et de l'habitat, Actes du colloque, Paris, Octobre 1996*, Travaux et documents, Cahier n°120, pp. 31-55.
- GODEK S., « Leaving Care, a case study approach to the difficulties children care », *Barnardo Social Work paper*, N°2, Hertford, 1976, 54 p.

- GOFFMAN E., *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Les éditions de Minuit, Paris, 1968, 447 p.
- GOFFMAN E., *Stigmate*, Paris, Minuit, 1975, 175 p.
- GREVOT A., *Voyage en protection de l'enfance. Une comparaison européenne*, Vaucresson, CNFE-PJJ, 2001, 332 p.
- GROSSMAN, BEINASHOWITZ, ANDERSON, SAHURAI, FINNIN, FLAHERTY, « Risk and resilience in young adolescents », *Journal of youth and adolescence*, n°5, octobre 1992, pp. 529-550.
- GROUPE DE REFLEXION SUR L'APPROCHE BIOGRAPHIQUE, *Biographie d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, INED/PUF, Paris, 1999, 336 p.
- HAEUSLER L., MERIMANIS, « Méthode pour la classification des itinéraires », *Actes de la 23^{ième} journée de Statistique*, Strasbourg, 1991.
- HEATH, A.F., COLTON M.J., and ALDGATE J., « Failure to escape : A longitudinal study of Foster Children's Educational Attainment. », *British Journal of Social Work*, vol.24, 1994, pp. 241-260.
- HEIM Ph., *Adolescents placés en MECS : enjeux du "dé-placement" et modes d'appropriation de la scolarité*, Toulouse, Mémoire de DSTS, mai 1996, 136p. + annexes
- HENRY L., « Enfants, frères et sœurs », *Population*, n°4, 1973, pp. 938-960.
- HERAN F., « Les relations de voisinage », *Données sociales 1987*, Insee, 1987, Paris, pp. 326-337.
- HERAN F., ROUAULT D., « La présidentielle à contre jour : abstentionnistes et non-inscrits. », *Insee-première*, N°397, Juillet 1995, 4 p
- HERMAN GIDDENS ME., KOTCH JB., RUINA DC., WINSOR JR., JUNG JW, STEWART PW., « Childbearing patterns in a cohort of women sexually abused as children », *Journal of interpersonal violence*, 1998, Vol. 13, n°4, pp. 504-513.
- HILY M.-A., POUTIGNAT Ph., VOLLENWEIDER-ANDRESEN L., STREIFF-FENART J., *Familles maghrébines immigrées : transmission intergénérationnelle, redéfinitions identitaires et insertion sociale*, Nice, SOLIIS, 1996, 148 p.
- HODGES J., TIZARD B., « I.Q. and behavioural Adjustment of ex-institutional adolescents », *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1989, vol.30, n°1, pp. 53-75.
- HODGES J., TIZARD B., « Social and family relationships of ex-institutional adolescents ». *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1989, vol.30, n°1, pp. 77-97.
- HORROCKS C., BROAD B., « Young people leaving care : Life after the Children Act 1989 », *British Journal of social work*, 1998, Vol. 28, n°5, pp. 809-811.
- IMBERT J., *Guide du chercheur en Histoire de la protection sociale, Vol. II (1789-1914)*, Comité d'histoire de la sécurité sociale, Paris 1997, 254 p.
- INSEE Résultats, *Enquête sur l'emploi de 1998*, Résultats détaillés, n°141-142, septembre 1998, 198 p.
- INSEE, *Annuaire rétrospectif de la France 1948-1988*, Paris, INSEE, 1990,
- INSEE, *Les immigrés en France*, Paris, INSEE, Coll. Contours et caractères, 1997, 140 p.
- INSEE, *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, Economie et statistique N°308-309, 1997, 8/9/10, p 37.
- INSEE, Service des droits des femmes, *Les femmes*, Paris, INSEE, Coll. Contours et caractères, 1995, 217 p.
- INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES, INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES JUDICIAIRES, *Le dispositif de protection de l'enfance : un système d'information et les relations entre les départements et l'institution judiciaire*, 1995, pp. 19-23.

- JACKSON S., *Looking after Children good parenting, good outcomes : reader.*, London, HMSO, 1996.
- JEFFERIES J., *Outcomes for young people leaving care*, Department of social statistics, University of Southampton, non publié, non daté, 25 p.
- JOSEFSBERG R., *Internat et séparations. Des outils éducatifs ?*, Toulouse, Erès, 1997, 152 p.
- KEMPENEERS M., DANDURAND R ; B., *L'enfant à risque : discours scientifiques et interventions publiques*, Ethiques publiques, INRS, Printemps 2001, 17 p.
- KOSONEN M., « Maintaining sibling relationships- Neglected dimension in child care practice », *British Journal of social work*, 1996, Vol. 26, n°6, pp. 809-822.
- KOVES V., *Epidémiologie et santé mentale*, Paris, Flammarion, 1996, 161 p.
- KRAUS J., « Foster children grown up; parameters of care and adults delinquency », *Children and Youth Services review*, 1981, 3, pp. 99-114.
- LAHLOU S., « L'analyse lexicale », *Variances*, N°3, Octobre 1994, pp. 16-25.
- LANI M., *A la recherche... de la génération perdue*, *Histoire de trajectoire "en" et "sans" famille.*, Marseille, Coll. Hommes et perspectives, 1990, 352 p.
- LARGUEZE B., « Filles et rituels de bizutage », *Sociétés contemporaines*, n°21, mars 1995, pp. 5-118.
- LAVERTU J., *Fécondité et calendrier de constitution des familles. Enquête famille de 1990*, Insee Résultats n°579, 1997, 144 p.
- LE BRAS H., « L'interminable adolescence ou les ruses de la famille », *Le débat*, 1983, n° 25, pp. 116-128.
- LE CLAINCHE C., LEGROS M., *Les ports de la galère.*, Paris, CREDOC, 1991, 118 p.
- LE GALL D., BETTAHAR Y. (DIR.), *La pluriparentalité*, Paris, Puf, Coll. Sociologie d'aujourd'hui, 2001, 294 p.
- LEBART L. et SALEM A., *Statistique textuelle*, Paris, Dunod, 1994, 342 p.
- LEFAUCHEUR N., « Dissociation familiale et délinquance juvénile ou la trompeuse éloquence des chiffres », in Chauvière M., Lenoël P., Pierre E., *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIX^e - XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 123-133.
- LEFAUCHEUR N., *Dissociation familiale et délinquance juvénile, les avatars scientifiques d'une représentation sociale*, Paris, Rapport pour la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, IRESCO-CNRS, 1989, 198 p.
- LELIEVRE E., « Acquisition du premier logement et naissance du dernier enfant », In, Bonvalet C., Fribourg A.M. (org.) *Stratégies résidentielles, Actes du séminaire Paris 1988*, INED, n°2, 1990, pp. 117-127.
- LELIEVRE E., BRINGE A., *Manuel pratique pour l'analyse statistique des biographies, Méthodes et Savoirs n°2*, INED/PUF, Paris, 1998, 189 p.
- LEMARD V., « Le devenir des enfants placés, la stigmatisation ? », *Actualités sociales hebdomadaires*, N°1841, 16 juillet 1993, p. 7.
- LEOMANT Ch., « Histoire de vie et confrontation interdisciplinaire », In *Histoire de vie au risque de la recherche, de la formation et de la thérapie*, CRIV, Vauresson, 1992, pp. 7-11.
- LEOMANT Ch., SOTTEAU-LEOMANT N., "Exclusion, insertion et enracinement social", In Chauvière M. (Dir.), *L'insertion en question(s)*, Annales de Vauresson, N°32-33, 1990, pp. 111-122.

- LEOMANT Ch., SOTTEAU-LEOMANT N., « Histoire de vie : sociologues et narrateurs à la recherche de la compréhension », In *Histoire de vie au risque de la recherche, de la formation et de la thérapie*, CRIV, Vaucresson, 1992, pp. 32-43.
- LEOMANT Ch., SOTTEAU-LEOMANT N., « Intervention judiciaire et insertion sociale : itinéraires de jeunes délinquants "difficiles" », In *Les Adolescents difficiles*, Vaucresson, CFEES, 1989, pp. 51-68
- LEOMANT Ch., SOTTEAU-LEOMANT N., « Itinéraires de vie et trajectoires institutionnelles de jeunes délinquants », In *Histoire de vie, histoire de famille, trajectoires sociales*, Annales de Vaucresson, n°26, 1987, pp. 199-222.
- LERIDON H., OUSTRY P., BAJOS N. et l'équipe Cocon, « La médicalisation croissante de la contraception en France », *Population et sociétés*, n°381, juillet - Août 2002, 4 p.
- LEVY C., CASTET, Dr. B., « Caractères sociaux de jeunes délinquantes d'un centre d'observation », *Population*, n°2, 26^{ème} année, mars-avril 1971, pp319-330.
- LOUVEAU C., « Le nombre de ménages augmentera de moins en moins vite, une projection à l'horizon 2020 », *Economie et statistique*, n°267, 1993, pp. 31-47.
- LUCAS (de) V., ROLLET C., *La pouponnière de Porchefontaine. L'expérience d'une institution sanitaire et sociale*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1999, 213.
- MAGNAUD J.-P., « Prudence de l'Odas », *La lettre blanche de Pénombre*, n°7, Juillet 1995. (web : www.unil.ch/penombre/07/07/.htm)
- MAÏLAT M., « Enfant de famille pauvre : l'épreuve du placement », *Informations Sociales*, n°79, 1999, pp. 56-63.
- MALLON G.-P. « After care, then where ? Outcomes of an independent living program », *Child welfare*, 1998, Vol. 77, n°1, pp. 61-78.
- MANCIAUX M., GABEL M., GIRODET D., MIGNOT C., ROUYER M., *Enfances en danger*, Paris, Fleurus, coll. Psychopédagogique, 1997, pp. 773.
- MANNONI M., *Education impossible*, Paris, Le Seuil, 1973, 309 p.
- MARECHAL M. *Cycle de vie et milieu social selon l'enquête Famille de 1990*, INSEE Résultats n°580-581, Démographie - société, Paris, 1997, 220 p.
- MARNEFFE C., « Menace à la naissance : menace prévisible ? Menace inévitable ? », In Raimbault G., Manciaux M., *Enfance menacée*, Paris, INSERM, 1992, 1, pp. 158-165.
- MARPSAT M., FIRDION J.M., *La rue et le foyer : une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Paris, PUF/INED, 2000, 413 p.
- MARPSAT M., FIRDION J.-M., MERON M., « Le passé difficile des jeunes sans domicile », *Population et sociétés*, n°363, décembre 2000, 4 p.
- MARRY C., FOURNIER-MEARELLI I., KIEFFER A., « Activité des jeunes femmes : Héritages et transmissions », *Economie et statistiques*, n°283-284, 1995, pp. 67-79.
- MARTIN Claude, « Solidarité de la parentèle après la désunion », In *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*. Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994), Paris, AIDELF-PUF, 1996, pp. 504-516.
- MASOTTA P.-M., *En quoi les différents statuts juridiques peuvent-ils exercer une influence sur le devenir de l'enfant placé ?.*, Toulouse, Erès, Coll. Les recherches de GRAPE, 1993, pp. 120-122.
- MAUGER G., « Jeunesse : l'âge des classements, Essai de définition sociologique d'un âge de la vie », *Recherches et prévisions*, n°40, 1995, pp. 19-36.

- MAUGER G., « Les politiques d'insertion, une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 2001, pp. 5-14
- MAUGER G., *L'âge des classements. Sociologie de la jeunesse*, Paris, IRESCO, Cultures et sociétés urbaines, 1998, 200 p.
- MAUGHAN B., RUTTER M., « Continuities and discontinuities in anti-social behavior from childhood to adult life », *Advances in clinical child psychology*, 1998, vol. 20, pp. 1-47.
- MAUNAYE E., « Passer de chez ses parents à chez soi : entre attachement et détachement », *Lien social et politiques*, n°43, Printemps 2000, pp. 59-66.
- MAZEL, O., « De l'école à l'entrée dans la vie active », *Ecoflash*, n° 65, janvier 1992, 4 p.
- MC CORD J., Mc CORD W., THURBER E. « The effects of foster-home placement in the prevention of adult antisocial behavior », *Social Service Review*, 1960, 34, pp. 415-420.
- MC GEADY M. R., « Famille et résilience de l'enfant », *L'enfance dans le monde*, n°1, 1994, pp. 1-54.
- MEIER E.G. *Former foster children as adult citizens*, Columbia University, DSW Dissertation, 1962.
- MEULDERS-KLEIN M.-T., THERY I. (Dir.), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, 1993, 350 p.
- MIGNACCA G., « La décision dans le travail social : environnement, pratiques et conséquences », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 1994, n°23, pp. 70-91.
- MIGNOT C., « Le Lien chez des jeunes maltraités, 20 ans après à propos d'une recherche », in Gabel M., Lebovici S., Mazet Ph. (Dir), *Maltraitance : Maintien du lien ?*, Paris, Editions Fleurus, 1995,
- MIGNOT C., STRAUSS P., DROUET M., et al., *Etude du devenir à long terme d'une cohorte d'enfants maltraités dans leur première enfance*, Paris, ministère de la justice, Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (AFIREM), 1991, 209 p.
- MINGAY G. L., *An evaluative study of long-term fostering in Dorset*, Thesis, University of Southampton, Dept. of Social Work Studies, 1986.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, « Projection nationale d'effectifs d'élèves du premier degré. Pour les rentrées 1995 et 1996 », *Note d'information*, n°7, 1995, 6 p.
- MINODIER, F., « La scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans en 1997-1998 », *Note d'information*, n°32, 1999, 6 p.
- MINODIER, F., « La scolarisation des jeunes de 16 à 25 ans en 1998-1999 », *Note d'information*, n°39, 2000, 6 p.
- MONNIER A., « La conjoncture démographique : l'Europe et les pays développés d'outre-mer », *Population*, n°5, 1998, pp. 995-1024.
- MONROSE M., « Les jeunes adultes de 18 à 29 ans : Indépendance résidentielle et niveau de vie », *Solidarité et santé*, n°2, 2001, pp. 7-19.
- MORRISSETTE P.J., MCINTYRE S., Homeless Young-People in residential Care, *Social Casework-Journal of Contemporary Social Work*, 1989, Vol. 70, n°10, pp. 603-610.
- MOUNOUD C., « De la relation objective, l'écriture dans la protection sociale et judiciaire », *Sauvegarde de l'enfance, revue de l'Association française pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence*, n°4-5, 1997, pp. 203-207.
- MUCCHIELLI L., « Délinquance et immigration : des préjugés à l'analyse », *Enquêtes interdites*, n° 23-24, sept. 2002, en ligne : <http://www.amnistia.net/librairie/amnistia/n23/delimmig.htm>

- MUCCHIELLI L., *Familles et délinquances : un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones*, Dossier d'études allocations familiales, n°9, 2000, 81 p.
- MUXEL A., « Seuils d'entrée en politique : entre héritage et expérimentation », in Cavalli A., Galland O. (Dir.), *L'allongement de la jeunesse*, Poitiers, Actes sud, 1993, pp. 153-164.
- NEIMANN N., MANCIAUX M., DOHM J. P., « Le devenir des enfants victimes de sévices », *Revue pédiatrique*, 1975, n°11, pp. 11-16.
- NICOLE-DRANCOURT C., ROULLEAU-BERGER L., *L'insertion des jeunes en France*, 2002, Paris, PUF, Que sais-je ?, 127 p.
- NIMAL P., LAHAYE W., POURTOIS J.- P., *Logiques familiales d'insertion sociale. Etude longitudinale des trajectoires de jeunes adultes*, Bruxelles, De boeck Université, 2000, 229 p.
- OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES TENDANCES SOCIOLOGIQUES, *Le retour des clans : après l'ère de l'individualisme, entrons-nous dans l'ère des tribus ?*, Foreseen, Paris, Denoël, 1997, 140 p.
- OSLEN L., « Preparing adolescent for life after foster care, » Malluccio AN, Krieger R., Pine BA., *Social Work*, 1992, Vol. 37, n°4, p. 382.
- PAIN J., « Ne rien faire et ne rien laisser faire. Du laxisme en éducation », *Informations sociales*, n°84, pp. 134-139.
- PARKER R., WARD H., JACKSON S., ALDGATE J., WEDGE P., *Assessing Outcomes in Child Care. The report of an independent Working Party established by the Department of Health*. HMSO, 1991.
- PARSONS T., *Eléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon, 1955, (1^{ère} Édition américaine 1937), 353 p.
- PAUGAM S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, Coll. "Sociologie", 1991, 254 p.
- PEYRE V., PINEAU J., « Insertion : construction et usage », In Chauvière M. (Dir.), *L'insertion en question(s)*, Annales de Vaucresson, N°32-33, 1990,
- PINKERTON J., STEIN M., « Responding to the needs of young-people leaving state care- Law, Practice and Policy in England and Northern-Ireland », *Children and youth services review*, 1995, Vol. 17, n°5-6, pp. 697-709.
- PISON G., « La population de la France en 2002 », *Population et sociétés*, n° 388, Mars 2003, 4 p.
- PITROU A., *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*. Toulouse, Privat, 1992, 252 p.
- PORTER R., « Teenagers leaving care », Norwich, University of East Anglia, 1984, 34 p.
- PRIOX F., « L'évolution démographique récente en France », *Population*, Ined, n°4, Juillet-Août 2001, pp. 571-610.
- PRIOX F., « Le premier enfant de plus en plus tard », *Populations. L'état des connaissances*, La France, l'Europe, le monde, 1996, pp. 16-18.
- PROST A., "Devenir adulte autrefois, jeunesse populaire...", *Problèmes politiques et sociaux, L'entrée des jeunes dans la vie adulte*, n°794, pp. 15-25
- QUINTON D., « The consequences of care : adult outcomes from institutional rearing, » *Maladjustment and therapeutic Education*. Vol. 5, n°2 : Summer 87, pp. 18-29.
- QUINTON D., RUTTER M., « Parenting breakdown. The making and breaking of intergenerational links », *British journal of psychiatry*, 1989, Vol. 154, pp. 283-284.
- QUINTON D., RUTTER M., « Parenting breakdown. The making and breaking of intergenerational links », *Journal of marriage and the family*, 1989, Vol. 51, n°4, pp. 1097-1098.

- QUINTON D., RUTTER M., « Parenting breakdown. The making and breaking of intergenerational links », *Contemporary sociology- A journal of reviews*, 1989, Vol. 18, n°2, pp. 283-285.
- QUINTON D., RUTTER M., LIDDLE C., « Institutional rearing, parenting difficulties and marital support », *Psychological medicine*, 1984, Vol. 14, n°1, pp. 107-124.
- QUINTON D., RUTTER M., *Parenting breakdown. The making and breaking of intergenerational links*, Hampshire, ESCR DHSS, 1989, 265 p.
- RAITHEL M., WOLLENSACK H., *Les anciens enfants des Villages d'enfants SOS : que sont-ils devenus ?*, Munich, Institut de pédagogie sociale de l'association allemande des villages d'Enfants SOS, 1980, 148 p.
- RAYCHABA B., « The canadian youth in care – Leaving care to be on our own with no direction from home », *Children and youth services review*, 1994, Vol. 16, n°3-4, pp. 231-254.
- RAYCHABA B., *To be on our own with no direction from Home*, A report on the social Needs of Youth leaving the care of the Child Welfare System, Canada, National Youth in care Network, 1998, 97 p.
- REINERT M., « Un logiciel d'analyse lexicale : ALCESTE », *Cahiers de l'Analyse des Données*, n°4, 1990, pp. 471-484.
- RENARD J., *Poil de carotte*, Paris, Gallimard, Folio plus, 1997, 274 p.
- RENAUT M. H., « Le droit et l'enfant adultérin de l'époque romaine à aujourd'hui ou l'histoire d'un exclu accédant à la vie juridique », *Revue Historique*, Avril-juin 1997, PUF, pp. 369-408.
- RENOUARD J.-M., « La Protection Judiciaire de la Jeunesse et la recherche », in Chauvière M., Lenoël P. et Pierre E., *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Rennes, PUR, 1996, pp. 177-183.
- REYNAUD J.-D., *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris, A. Colin, coll. U., 3^{ème} Eds., 1997, 348 p.
- ROCHEX J.-Y., « Difficultés et réussites scolaires », *Panoramiques, Les jeunes en difficulté*, n°26, 3^{ème} Trimestre, 1996, pp. 97-102.
- ROLLET C., *Les enfants au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2001, 265 p.
- ROLLET-ECHALIER C., *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République*, *Travaux et Document*, INED, cahier n°127, PUF, 1990, 593 p. + Index
- ROSENZVEIG J.-P., *Le dispositif français de protection de l'enfance*, Paris, Jeunesse et droit, 1998, 700 p.
- ROSENZVEIG J.-P., *Les droits des enfants en France*, Paris, Institut de l'enfance et de la famille, 1992, 277 p.
- ROUMAJON Dr. Y., *Enfants perdus, Enfants punis. Histoire de la jeunesse délinquante en France : huit siècles de controverses*, Paris, Laffont, 1989, 351 p.
- ROUSSEAU J.-J., *Emile ou de l'éducation*, Paris, Gallimard, Coll. Folio Essais, 1969, 1139 p.
- ROUSSEAU J.-J., *Œuvres complètes, Les confessions. Autres textes autobiographiques, Tome I*, Bruges, Gallimard, Bibliothèque de la pléiade, 1969, 1969 p.
- ROWE J., HUNDLEBY M., GARNETT L., *Child care now, a survey of placement patterns*, London, British Agencies for Adoption and Fostering, 1989.
- RUVAULT M., CALLEGHER D., « Bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance. Séries chronologiques 1992 et 1999 », *Document de travail, Drees, Collection statistiques*, n°11, 2000, 96 p.
- RUVAULT M., CALLEGHER D., « L'Aide Sociale à l'Enfance : Davantage d'actions éducatives et de placements décidés par le juge », *Etudes et Résultats, Drees*, n°46, Janvier 2000, 8 p.

- RUFIN M., *Protection de la jeunesse et délinquance juvénile : rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1996. 116 p.
- RUTTER M., « Beyond longitudinal data causes, consequences, changes and continuity », *Journal of consulting and clinical psychology*, vol. 62., pt.5 (1994) pp. 928-940.
- RUTTER M., « Some research considerations on intergenerational continuities and discontinuities : Comment on the special section », *Developmental psychology*, 1998, Vol. 34, n°6, pp. 1269-1273.
- RUTTER M., QUINTON D., « Long-term follow-up of women institutionalized in childhood – factors promoting good functioning in adult life », *British journal of developmental psychology*, 1984, Vol. 2, n°sep, pp. 191-204.
- RUTTER M., QUINTON D., « Parents with children in care. 2. Intergenerational continuities », *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1984, Vol. 25, n°2., pp. 231-250.
- RUTTER M., QUINTON D., HILL J., « Adult outcome of institution-reared children : Males and females compared. » (pp. 135-157) In ROBINS Lee N., and RUTTER Michael. *Straight and devious Pathways From Childhood to adulthood*. Cambridge, U.K. :Cambridge University Press. 1990, 389 p.
- RUTTER M., QUINTON D., HILL J., « Adult outcome of institution-reared children : Males and females compared. », in Robins Lee N., and Rutter M., *Straight and devious Pathways From Childhood to adulthood*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990, pp. 135-157.
- SAFON C., TAP P., « Estime de soi, identification et niveau d'aspiration chez l'adolescent "cas social" placé en institution », In *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale : Acte du colloque international*, Paris, collection flash Information, juin 1989, numéro Hors Série, pp. 247-255.
- SALO R., *Municipal child welfare work as promoter of social adjustment*, Finlande, Lassa, 1956.
- SANCHEZ C., *Sous les regards de Caïn, l'impossible observation des mineurs délinquants (1945-1972)*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 1995, 200 p.
- SANDRIN J., *Enfants trouvés, enfants ouvriers, 17^{ème}-19^{ème} siècle*, Corbière (Orne), Aubier, 1982, 255 p.
- SAVATER F., « A quel engagement conduit la tolérance », *Esprit*, Supplément nov 2001, pp. 5-10.
- SAWRAS J., *Le passé, le séjour, le devenir des garçons "cas sociaux" ayant été placés dans un foyer de semi-liberté (étude portant sur 108 adolescents)*. Université de Paris VIII, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, 1981, 261 p.
- SCHLEMMER F., *L'enfant placé, Y a-t-il encore des bagnes d'enfants ?*, Nyon, (Suisse), Lynx, 1972, 229 p.
- SCHWARTZ B., *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes, la documentation française, Rapport au Premier ministre*, septembre 1981, 145 p.
- SCHWARTZ B., *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Rapport au Premier ministre, Paris, La documentation française, 1981, 145 p.
- SEGALEN M., *Sociologie de la famille*, Paris, Colin, 4^{ème} Ed., 1981, 296 p.
- SELLENET C., « Enfants placés : quelle scolarité ? », *Le journal des psychologues*, N°121, 1994, pp. 62-65.
- SERRE D., « Des catégories légales (de 1958-59) aux catégories statistiques (mises en place par l'Odas) autour du "danger" », Journée d'étude sur « *la protection de l'enfance : un espace entre protéger et punir* » organisée par le CNFE et l'AHES-PJM, 30 mars 2001 (à paraître).

- SERRE D., « la "judiciarisation" en actes. Le signalement d'"enfants en danger" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136-137, mars 2001, pp. 70-82.
- SHORTER E., *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil, 1977, 379 p.
- SMITH J., GILFORD S., O'SULLIVAN A., *The family background of homeless young people*, Family Policy Studies Centre, J. Rowntree foundation, London 1998, 59 p.
- SMITH P. M., BERRIDGE D., *Ethnicity and childcare placements*, London, National Children's placements, 1993, 39 p.
- SNATEM, *Rapport annuel d'activité 1999*, Paris, 87 p.
- SNOW D., ANDERSON L., "Identity Work among the Homeless: The Verbal Construction and Avowal of Personal Identities", *American Journal of Sociology*, vol. 92, n° 6, 1987, pp. 1336-1371.
- SOHN A.-M., *Du premier baiser à l'alcôve. La sexualité des Français au quotidien (1850-1950)*, France, Aubier, Coll. Historique, 1996, 310 p.
- STEIN M. « Placement et devenir adulte. Une revue des recherches en Grande-Bretagne. », In Corbillon M. (Coord.), *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale*, Paris, CTNERHI, 1989, pp. 289-300.
- STEIN M., « Leaving Care, Education and career Trajectories. », *Oxford Review of education*, vol.20, n°3, 1994, pp. 349-360.
- STEIN M., CAREY K., « Leaving care », *British Journal of Social Work*, 1987, Vol. 17, n°5, pp. 555-557.
- STEIN M., CAREY K., « Leaving care », *Journal of Social Policy*, 1987, Vol. 16, n°Pt2, pp. 274-276.
- STEIN M., CAREY K., *Leaving care*, Oxford, Basil Blackwell Ltd, 1986, 189 p.
- STEIN M., *What works in leaving care ?*, England, Bernardos, Essex, 1997, 71 p.
- STONE M., *Young people leaving care, a study of management systems service delivery and user evaluation*, The Philanthropic Society, Redhill, 1990.
- STRAUSS P., MANCIAUX M., DESCHAMPS G., et al., *Les jeunes victimes de mauvais traitements*, Paris, CTNERHI, 1978.
- STRAUSS P., MANCIAUX M., GABEL M., GIRODET D., MIGNOT C., ROUYER M., *L'enfant maltraité*, Paris, Fleurus psychopédagogie, 1993, 695 p.
- SZWED C., « La métamorphose des M.E.C.S. Penser l'avenir », *Journal du droit des jeunes*, n°213, mars 2002, pp. 28-43.
- TAP P., BEAUMATIN A., ESPARBES S., MICHON-TAP C., « Insertion et Intégration sociales : des notions aux pratiques », In CHAUVIERE M. (Dir.), *L'insertion en question(s)*, Annales de Vaucresson, N°32-33, 1990, pp. 69-80.
- TAYLOR R. W., WANG M. C., *Social and emotional adjustment and family relations in ethnic minority families*, New Jersey, LEA, 1997, 239 p.
- THEIS VAN SENDEN S., *How foster children turn out*, New-York, States Charities Aid Association, n°165, 1924.
- THEVENET A., *L'Aide sociale en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 39^{ème} édition, 1998, 127 p.
- TOMKIEWICZ S., "Le maintien du lien : pourquoi ?", In Gabel M., Lebovici S., Mazet P., *Maltraitance : Maintien du lien ?*, Paris, Editions Fleurus, 1995,
- TOULEMON L., « Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis cent ans ? », *Population et sociétés*, n°374, déc. 2001, 4 p.

- TOULEMON L., « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée », *Population*, n°3, mai-juin 1996, pp.675-716.
- TOULEMON L., LERIDON H., *La famille idéale : combien d'enfants, à quel âge ?*, INSEE Première, N°652, Juin 1999, 4 p.
- TRISELIOTIS J., « Growing up in foster care and after », in TRISELIOTIS J. (Dir.), *New developments in foster care and adoption*, London, Routledge and Kegan Paul Ltd., 1980, pp. 131-161.
- VALLES J., *L'enfant*, Paris, Pocket, 1998, 383 p.
- VAN DER WAALS P., « Former foster children reflect on their childhood », *Children*, 1960, 7, pp. 29-33.
- VANDEMBROUCQ N., *Etablissements et services du secteur habilité justice. Quelques données de l'activité de 1994*, Paris, Ministère de la Justice, DPJJ, 1996, 137 p.
- VANISTANDEAL S., *La résilience ou le réalisme de l'espérance. Blessé, mais pas vaincu*, Genève, BICE, 1995, 44 p.
- VANISTENDAEL S., *Clés pour devenir : la résilience*, les Vendredis de Châteauevallon, nov. 1998, p.
- VELPRY L., FABIANA D.-O., TEIXEIRA M., *Parcours d'enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance. Analyse des dossiers d'enfants sortis en 1980 et 1990 de l'ASE de Seine-Saint-Denis*, Mars 2000, 76 p.
- VERDIER P., *L'autorité parentale, le droit en plus*, Paris, Bayard éditions, Collection Travail social, 1993, 121 p.
- VERDIER P., *L'enfant en miettes, l'Aide Sociale à l'Enfance bilan et perspectives d'avenir*, Toulouse, Privat, 1992, 184 p.
- VERHAEGEN L., *Les psychiatries. Médecines de pointe ou d'assistance ?*, Louvain-la-Neuve, Cabay, Coll. Perspectives sur l'homme, Vol. 5, 1985, 300 p.
- VIAL M., *Les enfants anormaux à l'école, aux origines de l'éducation spécialisée 1882-1909*, Colin, Paris, 231 p.
- VILLENEUVE-GOKALP C., « Faux départs et soutien familial » In, *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*. Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994), Paris, AIDELF-PUF, 1996, pp. 495-504.
- VILLENEUVE-GOKALP C., « La double famille des enfants séparés », *Population*, n°1, 1999, pp. 9-36.
- VILLENEUVE-GOKALP C., « Le départ de chez les parents: définitions d'un processus complexe », *Economie et statistique*, n°304-305, 4/5 1997, pp. 149-162.
- VILLENEUVE-GOKALP C., « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents. », *Economie et statistique*, n°337-338, 2000, pp. 13-36.
- VORRIA P., RUTTER M., PICKLES A., WOLKIND S., HOBBSBAUM A., « A comparative study of Greek children in long-term residential group care and in two-parent families : I. Social, emotional, and behavioural differences », *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1998, Vol. 39, n°2, pp. 225-236.
- VORRIA P., RUTTER M., PICKLES A., WOLKIND S., HOBBSBAUM A., « A comparative study of Greek children in long-term residential group care and in two-parent families : II. Possible mediating mechanisms », *Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines*, 1998, Vol. 39, n°2, pp. 237-245.
- WADSWORTH J., MALLUCIO AN., KRIEGER R., PINE B., « Preparing adolescents for life after foster-care. The central role of foster parents. », *Journal of pediatric psychology*, 1992, Vol. 17, n°4, pp. 508-510.

- WEST A., *You're on your own now. Young people's research on leaving care*, London, Save the children, 1995, 48 p.
- WOITRAIN E., RUAULT M., *Les établissements et services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Activité, clientèle et personnel, série chronologique : 1985 à 1996*, Documents statistiques n° 278, février 1997, SESI, 156 p.
- YI CHEUNG S., HEATH A., « After Care : the education and Occupation of Adults who have been in Care », *Oxford review of Education*, vol.20, 1994, pp361-374.
- ZIMMERMAN R., *Foster care in retrospect*, New Orleans, Tulane Studies in Social Welfare, Tulane University, 1982.

Annexe 1

Synthèse des études sur le devenir des enfants placés

Synthèse des études sur le devenir des enfants placés

Auteur	Titre	Spécialité des auteurs	Année	Pays	Type quantitatif/ qualitatif	Année d'enquête	Comparaison	Type de placement	Population	Echantillon	Age départ
THEIS VAN SENDEN S.	How foster children turn out, New-York, States Charities Aid Association, n°165, 1924.		1924	USA	Quantitatif	1922	Non	FA pendant au moins un an	910	500	
BAYLOR E., MONACHESI E.	The rehabilitation of children, New-York, Harper, 1939		1939	USA	Quantitatif		Non	Non précisé	500	500 230	
SALO R.	Municipal child welfare work as promoter of social adjustment, Finlande, Lassa, 1956.		1956	Finlande	Quantitatif	1952	Oui (fratrie non placée)	FA et foyer	Enfants ayant été placés au moins 6 mois	742	
VAN DER WAALS P.	"Former foster children reflect on their childhood", in Children, 1960, 7, pp29-33	Formatrice, secrétaire honoraire	1960	Hollande	Qualitatif	1952-54	Non	Placement de longue durée	200 Enfants ayant entre 2 et 14 ans au moment du placement en FA, pas de relation avec les parents	160	
MC CORD J., Mc CORD W., THURBER E.	"The effects of foster home placement in the prevention of adult antisocial behavior", in Social Service Review, 1960, 34, pp. 415-419.	Sociologie	1960	USA	Qualitatif	1956-57	Oui (19 adolescents non placés)	Foyers	Adolescents placés au début de leur adolescence et en dernier recours	19	
MEIER E.G.	Former foster children as adult citizens, DSW Dissertation, Columbia University, 1962		1962	USA			Non			66	
FERGUSON T.	Children in care and after, London, Oxford University Press, 1966, 260 p.	Non précisé	1966	Ecosse	Quantitatif	1960	Non	FA (2/3) foyer ou confié parents ou tuteur (1/3) mais variable qui ne sert pas à l'analyse du devenir	Enfants nés vers 1945	110 garçons 95 filles	18 ans
MORSE, C.W., O.Z. SAHLER, and S.B. FRIEDMAN	"A Three-Year Follow-Up Study of Abused and Neglected Children." AMERICAN JOURNAL OF DISEASES OF CHILDREN 120 (1970): 439-446	Psychologie	1970				Non	Pas de placement mais enfants maltraités		60 ou 25 ?	
SANDGRUNG, H., R. GAINES, and A. GREEN	"Child Abuse and Mental Retardation: A Problem of Cause and Effect." AMERICAN JOURNAL OF MENTAL DEFICIENCY 79 (1974): 327-330	Psychologie	1972				Oui (30 enfants non abusés)	Pas de placement mais enfants maltraités		60 maltraités 30 négligés	
BREUVART J., ALGAN A., SELOSSE J.	Que deviennent-ils ? Etude comparative des niveaux d'intégration sociale d'une population de mineurs de justice, Vaucresson, Eds. C.F.R.E.S., 1974, 411 p.	Professeur de psychologie (Selosse)	1974	France	Quantitatif	64-67		Pas un placements mais des interventions judiciaires auprès de mineurs	Enfants ayant connu une intervention judiciaire au cours des années 49-50-51	2543 sujets de 17 TE qui sont représentatifs de l'ensemble des TE	
GODEK S.	Leaving Care, a case study approach to the difficulties children face	Non précisé	1976	Grande-Bretagne	Qualitatif, étude exploratoire et descriptive.		Non	Foyer accueillant des enfants émotionnellement perturbés	12	10	16 et +
TRISELIOTIS J.	Growing up in Foster Care and after. In: Triseliotis, J. (Ed.): New Developments in Foster Care and Adoption. London, Boston and Henley, 1980	Professeur en politique sociale	1980	Ecosse			Non	FA ou foyer stable		40	
RAITHEL M., WOLLENSACK H	Les anciens des Villages d'Enfants SOS: que sont-ils devenus?	Economiste (Raithel) Psychologue (Wollensack)	1980	Allemagne	Quantitatif	1976	Non	Village d'enfants SOS	157 sujets admis entre 1958 et 1961 et nés entre 1946 et 1954, qui sont arrivés après l'âge de 3 ans et ne sont pas sortis avant leur indépendance du village SOS	114 dont 67 garçon et 47 filles	non spécifié
BOHMAN M., SIGVARDSSON S	"Negative social heritage", in Adoption and fostering, 1980, p. 25-34.	Professeur de psychiatrie de l'enfance et de la jeunesse;	1980	Suède	Quantitatif	1956-57	Oui (garçons nés le même jour dans la même ville)	certaines adoptés, d'autres placés, ou retour chez mère	624 enfants nés entre 56 et 57 confiés en vue d'adoption	329 garçons dont 263 ont passé le service militaire	
KRAUS J.	"Foster children grown up, parameters of care and adults delinquency", Children and Youth Services review, 1981, 3, pp 99-114	Probablement psychologie	1981	Australie	Quantitatif	1979	Non	Famille d'accueil, le point commun tous sortis à 18 ans	491	491 sujets dont 246 garçons et 245 filles	18 ans
SAWRAS J.	Le passé, le séjour, le devenir des garçons "cas sociaux" ayant été placés dans un foyer de semi-liberté (étude portant sur 108 adolescents). Eds. Université de Paris VIII, Thèse de Doctorat de 3ème cycle, 1981, 261 p.	Science de l'éducation	1981	France	Qualitatif	1979	Non	Foyer semi liberté (MECS)	108 garçons placés entre 1974 et 1979 et ayant au moins 24 ans au moment de l'enquête	51	la majorité avait 18 ans
ZIMMERMAN B.	Foster care in retrospect, New Orleans, Studies in Social Welfare, Vol. 14, Tulane University, 1982.		1982	USA			Non	FA		61	
DUMARET A.	Enquête sur les aînés de 18 ans et plus ayant été placés en village d'enfants. Avril et juillet, rapports ronéotés à l'Association des villages SOS d'enfants de France. Document de synthèse, septembre 1982.	Psychologue	1982	France	Quantitatif		Non	Village d'enfants	274 "ex-placés" soit 98 fraties.	212+148	

Synthèse des études sur le devenir des enfants placés

Auteur	Titre	Spécialité des auteurs	Année	Pays	Type quantitatif/ qualitatif	Année d'enquête	Comparaison	Type de placement	Population	Echantillon	Age départ
DUMARET A. DUYME M.	Devenir scolaire et professionnelle de sujets placés en village d'enfants	Psychologue; épidémiologie génétique	1982	France	Quantitatif	1975-76	Oui (Avec pop abandonnée et adoptée (cf Duyme, thèse))	Village d'enfants	590 enfants accueillis par l'association au 31/12/75	530 sujets dont 199 de 7 à 15 ans; 201 de 16 à 21 ans et 130 de plus de 21 ans, ne sont pas pris en compte les moins de 7 ans	
FESTINGER T.	No one ever asked us... A postscript to foster care. New-York, CUP, 1983	Professeur au département de recherche de l'école de travail social	1983	USA	Quantitatif	1979	Comparés à diverses enquêtes nationales réalisées à la même époque.	FA (3/4), Foyer (1/4)	394 : tous les jeunes sortis en 1975 des services sociaux de New-York, placés au moins 5 ans sans interruption et sortis entre 18 et 21 ans.	277 interviewés mais seulement 50 non retrouvé.	18 ans ou plus
PORTER R.	Teenagers leaving care, Norwich, University of East Anglia, 1984, 34 p.	Non précisé	1984	Grande-Bretagne	Qualitatif	1982	Non	18 en foyer et 2 en famille d'accueil	20	20	16 ans et plus.
FEIN E., MALUCCIO A.,	« Children leaving foster-care – Outcomes of Permanency Planning » In Child Abuse & Neglect, 1984, Vol. 8, pp. 425-431.	Directrice de recherche au service de l'enfance et de la famille; maître de conférence à l'école du travail social	1984	USA	quantitatif & longitudinal		Non	Famille d'accueil avec concept de "permanency planning"	726	187	Moins de 14 ans
STEIN M., MAYNARD C.	I've never been so lonely, London, 1985, NAYPIC	Professeur en recherche sociale, professeur en sociologie	1985	Grande-Bretagne	Quantitatif		Non	FA et foyer		157	
FISHER M., MARSH P. and PHILLIPS D., with SAINSBURY E.	In and out of care, the experiences of children, parents and social workers, B.T. Batsford Ltd in association with British Agencies for Adoption and Fostering, London, 1985	Sociologie	1986	Grande-Bretagne	Qualitatif	1981-82	Non	FA et foyer	55	55	8 ans et plus
STEIN M., CAREY K.	Leaving care, Edited by Basil Blackwell Ltd, Oxford, 1986, 186 p.	Professeur en recherche sociale	1986	Grande-Bretagne	Qualitatif	1982	Non	Tous types : foyer, FA, home-on trial...	79 "ex-placés" : tous ceux sortis de placement à 16 ans et plus en 1982 de Wakefield	45 à 24 selon la phase d'entretien	16 ans et plus
FIRST K.	A study of black people leaving care, Leeds, 1987.	Non précisé	1987	Grande-Bretagne	recherche action	1987	Non	Jeunes ayant un "projet de préparation à l'indépendance"	54		
QUINTON D., RUTTER M.	Parenting breakdown. The making and breaking of intergenerational links. ESCR DHSS, Hampshire, 1989, 265 p	Professeur de développement en psychologie sociale, Professeur de psychiatrie de l'enfant	1989	Grande-Bretagne	Quantitatif	1978	Oui (Familles avec un enfant du même âge, non placé habitant le même quartier.)	Foyer	Familles ayant un enfant de 5 à 8 ans au foyer et un enfant placé pour la deuxième fois.	48	
QUINTON D., RUTTER M.	Parenting breakdown. The making and breaking of intergenerational links. ESCR DHSS, Hampshire, 1989, 265 p	Professeur de développement en psychologie sociale, Professeur de psychiatrie de l'enfant	1989	Grande-Bretagne	Quantitatif	1978	Oui (Enfants issus de milieux défavorisés et jamais placés)	Foyer		81 femmes	à l'adolescence
HODGES J., TIZARD B.,	« I.Q. and behavioural Adjustment of ex-institutional adolescents ». In, Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines, 1989, vol.30, n° 1, pp. 53-75.	Psychologie médicale dans un hôpital d'enfant malade	1989	Grande-Bretagne			Oui (Jeunes du même âge étant scolarisés à Londres)	foyer	63 enfants vus à 4 ans et placés jusqu'à au moins l'âge de 2 ans; 51 des 63 enfants, vu à 8 ans	42	Certains sont adoptés, d'autres ont été remis à leur parents biologiques, enfin certains sont encore placés.
HODGES J., TIZARD B.,	« Social and family relationships of ex-institutional adolescents ». In, Journal of child psychology and psychiatry and allied disciplines, 1989, vol.30, n° 1, pp. 77-97.	Psychologie médicale dans un hôpital d'enfant malade	1989	Grande-Bretagne			Oui	foyer	64 enfants vus à 4 ans et placés jusqu'à au moins l'âge de 2 ans; 51 des 63 enfants, vu à 8 ans	42	Certains sont adoptés, d'autres ont été remis à leur parents biologiques, enfin certains sont encore placés.
STEIN M.	Living out of care, Barkingside, Barnardo's, 1991	Professeur en recherche sociale	1990	Grande-Bretagne	Qualitatif	1987	Non	Jeunes ayant un "projet de préparation à l'indépendance"	65	65	
CORBILLON M., ASSAILLY J.-P. DUYME M.	L'enfant placé : de l'Assistance publique à l'Aide sociale à l'enfance, Paris, Documents affaires sociales, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, 1990, 196 p.	Sociologue; Docteur en psychologie de l'enfant; Chargé de recherches à l'Institut national de recherches sur les transports et leur sécurité (en 1992); épidémiologiste généticien	1990	France	Quantitatif	1987-88	Comparés à diverses enquêtes nationales)	FA (12,5%), foyer (38%), les deux (47,5%) autre 2%	1417	131	
QUINTON D., RUTTER M., HILL J.	"Adult outcome of institution-reared children: Males and females compared" In Robins Lee N. and Rutter M., Straight and devious Pathways from childhood to adulthood, Cambridge, U.Monsieur Kerminati : , Cambridge University Press, 1990, pp. 135-157.	Professeur de développement en psychologie sociale, Professeur de psychiatrie de l'enfant; ?	1990	Grande-Bretagne			Oui (42 garçons du même âge, jamais pris en charge et ayant vécu dans leur famille dans le même quartier.)	Foyer	123 garçons	91 garçons	à l'adolescence
ANAUT M., THEVENET A.,	Le placement des enfants : la répétition intergénérationnelle au sein de l'aide sociale à l'enfance. Eds. CTNERH/PUF, Paris, 1991, 227 p.	Docteur en psychologie. - Enseignant-chercheur à l'Université Lumière-Lyon 2 (en 1991); président de Sida Info Services, Inspecteur Général des Affaires Sociales.	1991	France	Quantitatif	1985	Non	FA	Non précisée	66	

Synthèse des études sur le devenir des enfants placés

Auteur	Titre	Spécialité des auteurs	Année	Pays	Type quantitatif/ qualitatif	Année d'enquête	Comparaison	Type de placement	Population	Echantillon	Age départ
MIGNOT C., STRAUSS P., DROUET M., et al.	Etude du devenir à long terme d'une cohorte d'enfants maltraités dans leur première enfance, ministère de la Justice, Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (AFIREM), 1991, 209 p.	Pédiatre (Mignot),	1991	France	Qualitatif			Hospitalisés entre 59 et 70 pour mauvais traitements	54	18 15 filles 3 garçons	
GEMINEL Ph.,	"Le passage à l'âge adulte des jeunes de l'A.S.E. : étude comparative des trajectoires de formation et d'insertion professionnelle en milieu ouvert et en établissement", Le Colporteur, n° 220, mai 1992, pp. 2-5.	Sociologue	1992	France	Quantitatif	1988	Non	MECS, Foyers d'adolescents, AEMO	259	199	16-17 ans
BIEHAL N., WADE J., CLAYDEN J. and STEIN M.,	Prepared for Living ? A survey of young people Leaving the care of three Local Authorities. University of Leeds Leaving Care Research Project. National Children's Bureau, 1992, 45 p.	Recherche en travail social, département santé. Professeur en recherche sociale	1992	Grande-Bretagne	Quantitatif	1990	Non	Tous types		183	16 et +
GARNETT L.	Leaving Care and after, National Children's Bureau, London, 1992, 132 p.	Non précisé	1992	Grande-Bretagne	Quantitatif & qualitatif	1989	Non	Tous types	308 (correspond à tous les jeunes étudiés dans une étude du même auteur)	135 jeunes venant de trois comtés différents où les politiques sociales sont différentes	16 et +
BAUER D., DUBECHOT P., LEGROS M.	Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte. Etude commandée par l'Instance d'évaluation des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté, CREDOC, Paris, 1993, 199 p.	Sociologue	1993	France	Quantitatif		Non	Tous types	500	367 30	
RAYCHABA B.	« The canadian youth in care – Leaving care to be on our own with no direction from home » In Children and youth services review, 1994, Vol. 16, n° 3-4, pp. 231-254.	Non précisé	1994	Canada	Synthèse à partir de lecture		Non				
HEATH, A.F., COLTON M.J., and ALDGATE J.,	« Failure to escape : A longitudinal study of Foster Children's Educational Attainment. » In British Journal of Social Work, vol.24, pp. 241-260, 1994.	Professeur en sociologie, Professeur de travail social	1994	Grande-Bretagne	Quantitatif	1987; 1988; 1989	Oui (Même âge, même niveau scolaire, recruté par le service social 58 enfants (24 garçons et 24 filles)	Famille d'accueil	49 (26 garçons et 23 filles)	49 au début moins 10 qui ont quitté la FA au cours des trois vagues de test	8-14 ans
YI CHEUNG S., HEATH A.	« After Care : the education and Occupation of Adults who have been in Care. » In Oxford review of Education, vol.20, 1994, pp361-374.	Professeur de sociologie, professeur de sociologie	1994	Grande-Bretagne	Quantitatif	1981-91	Oui (Ceux qui ont répondu à la même enquête mais qui n'ont jamais été placés.)	Tous types	Enquête nationale. Tous les enfants nés entre le 3 et le 9 mars 1958 soit 17000 enfants	300 et plus	
DUMARET A.- C., COPPEL M.	Que sont-ils devenus ? Les enfants placés à l'Œuvre Grancher. Analyse d'un placement spécialisés. Toulouse, Eds Eres, 1995, 192 p.	Psychologue (Dumaret), Psychiatre (Coppel)	1995	France	Qualitatif	1990-92	Non	FA	63	45	
BAUER F., MERCKLE P.	Devenir des enfants placés et suivis en milieu ouvert, ADEIS-OHRAS, Colmar, 1995, 99 p. + Annexe.	Chargé d'étude, chargé de mission, observatoire Haut-Rhinois de l'action sociale	1995	France	Qualitatif	1994	Non	FA, Foyer, multiples	Plus de 5000	31	18 ans
WEST A.	You're on your own now. Young people's research on leaving care. Save the children. London, 1995, 48 p.	Non précisé	1995	Grande-Bretagne	Qualitatif		Non	Tous types		10	16-17 ans
KOSONEN M.,	« Maintaining sibling relationships- Neglected dimension in child care practice ». In British Journal of social work, 1996, Vol. 26, n° 6, pp. 809-822.	Principal Officer (Strategic Planning and Commissioning)	1996	Ecosse	Quantitatif		Non	FA et adoption	Non précisée	337 enfants dont 285 placés en FA et 52 adoptés	
COHEN-SCALI V.,	Intervention socio-éducative et insertion des jeunes en situation de placement, Eds. CEREQ / Université de Rouen, 1996, 138 p.	Psychosociologue	1996	France	Quantitatif	1995	Non	Tous types	63 sortis depuis 2 à 3 ans	39	
CORBILLON M., DULERY A., MACKIEWICZ M.-P.	Quel devenir à l'issue d'un placement dans une maison d'enfants, GERIS, Rapport final, juin 1997, 99 p.	Professeur de sociologie, Science de l'éducation, science de l'éducation	1997	France	Quantitatif & qualitatif	Juin à Septembre 1996	Non	MECS	142	62 8	16 ans maxi
ANAUT M.	Entre détresse et abandon, la répétition transgénérationnelle chez les enfants placés, Paris, Eds. du CTNERHI, Nov. 1997, 242 p.	Docteur en psychologie, - Enseignant-chercheur à l'Université Lumière-Lyon 2 (en 1991)	1997	France	Quantitatif	1986-1987	Non	Tous types ASE	Non précisée	56 enfants se regroupant en 34 familles	
GARDNER H.	« The concept of family : perceptions of adults who were in long-term out-of-home care as children ». In Child Welfare League of America, Vol LXXVII, n° 6, Nov-dec 1998, pp681-700	Docteur en psychologie sociale de la famille	1998	Australie	Qualitatif		Non	FA and family group home	Non précisée	39 sujets dont 11 garçons et 28 filles	
BROAD B.,	« Young People leaving care : Moving towards 'joined up' Solution ? » In Children & society, National Children's Bureau, Volume 13, n° 2, April 1999, pp. 81-93.	Non précisé	1999	Grande-Bretagne	Quantitatif & qualitatif	1994-96	Non	Projet de fin de prise en charge	61 projets de leaving care	46 projets soit 3308 jeunes sortant	
GHEORGHUI M., LABACHE L., LEGRAND C., QUAGLIA M., RAFANELLI ORRA J., TEIXEIRA M.	Rapport final de la recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine Saint Denis entre 1980 et 2000	Sociologie, anthropologie et psychologie	2002	France	Qualitatif	2000-2002	Non	FA, foyer+ FJT; +logt thérapeutique...	Non précisée	72 sujets	

Synthèse des études sur le devenir des enfants placés

Auteur	Age enquêté	Méthodes	Thèmes abordés	Résultats
THEIS VAN SENDEN S.	moins de 18 ans	Entretien avec anciens placés, les parents nourricier et leur proches	Respect des lois et des valeurs	75 % des jeunes sont jugés respectueux des lois et des valeurs morales, Autonomes (aptes à se prendre en charge)
BAYLOR E., MONACHESI E.	5 à 29 ans et plus 21 et plus	Entretien auprès des relations et employeurs des "ex placés"	Comportement et vie dans un environnement social satisfaisant	73.5% de 230 jeunes adultes âgés de 21 ans et plus au moment du suivi avaient un comportement jugé "favorable" et une proportion similaire était considérée comme vivant dans un environnement "favorable"
SALO R.	27 ans (moyenne)	Informations fournies par divers organisme et entretien individuel lorsque cela était possible.	Emploi, délinquance, alcoolisme, devenir conjugal	meilleure situation pour les anciens placés que pour leur frères et sœurs non placés
VAN DER WAALS P.	Plus de 30 ans	Entretien	Emploi, conduite anti-sociales, bien-être (malheureux, malchanceux)	Seulement 29/160 sont restés dans la même famille jusqu'à leur fin de prise en charge un bon nombre de ces adultes étaient plutôt bien établis socialement et que peu d'entre eux étaient chômeurs ou marginaux ou avaient perdu leur droits parentaux. Cependant, beaucoup se sentaient malheureux, insatisfaits et accablés.
MC CORD J., Mc CORD W., THURBER E.	30 ans	A partir de registres administratifs	Repérer ceux qui étaient devenus alcooliques, psychotiques ou criminels	pourcentage plus élevé de casiers judiciaires chez les anciens placés.
MEIER E.G.	28-32 ans		Bien-être, autonomie socio-économique, comportement parental, célibat masculin.	Pour une large part, les résultats obtenus étaient positifs et, à de rares exceptions près, ces jeunes gens, hommes et femmes, étaient des individus subvenant à leurs besoins, habitant des logements agréables et s'occupant bien de leurs enfants. La plupart s'était trouvé sans l'aide de personne, une situation dans leurs communautés et se conformaient aux normes sociales de celles-ci. Dans la plupart des domaine d'adaptation, leur comportement habituel se rapprochait favorablement de celui de la population générale.
FERGUSON T.	20 ans	"Suivi" à 6 mois, 1 an et 2 ans après la sortie.	QI, scolarité, mobilité, emploi, contact avec la FA, condamnation, mariage, santé, loisir, naissances illégitimes.	Entre 18 et 20 ans : 4% des garçons et 24% des filles sont mariés. 2/3 des jeunes sont encore dans la même aire géographique que pendant leur placement. 1/3 gardent de bonnes relations avec leur ancienne famille d'accueil. Bonne santé pour les deux sexes. 24% des garçons et 40% des filles ont changé d'emploi entre 19 et 20 ans. La majorité travaille dans des emplois plutôt d'échelle sociale basse. 90% des filles et 92% des garçons pourvoient à leur besoin. 15% et 3% des filles ont été condamnés (principalement pour vol) entre 18 et 20 ans. 7% des filles ont donné naissance à des enfants illégitimes.
MORSE, C.W., O.Z. SAHLER, and S.B. FRIEDMAN			Les enfants maltraités, 5 ans après sont plus exposés à des accidents ou à des blessures qu'un groupe témoin	42% des enfants maltraités ont un QI inférieur à 80
SANDGRUNG, H., R. GAINES, and A. GREEN			Comparaison des troubles mentaux selon le groupe observé.	25% des "abusés" ont été diagnostiqués "retardés mentaux" contre 20% des "négligés" et seulement 3% du groupe contrôle.
BREUVART J., ALGAN A., SELOSSE J.		Suivi de dossiers pour observer les éventuelles récidives, demande de casiers judiciaires, des renseignements d'Etat civil, dépeuplement du fichier électoral de l'INSEE, consultation des fichiers de police et de gendarmerie, éventuellement demande d'un complément d'info aux TS	Comparaison en 3 groupes (réadaptés, non réadaptés, douteux) sur différents thèmes (sexe, nouvelle famille, les enfants, le travail, le logement, vie civique, réputation actuelle, alcoolisme, évaluation des mesures judiciaires, ...)	La carrière délinquante des filles est + courte que celle des G., Les F sont + svr réadaptés (70%/59%) que non réadaptées (11%/21%) douteux + ou - : 19%/20%
GODEK S.	18-19 ans	Entretiens non directifs	Perception du placement par les jeunes, perception de la sortie du placement	Problèmes rencontrés à la sortie du placement : Budget : l'argent de poche ne permet pas d'apprendre à tenir un budget Solitude : elle entraîne les mauvaises fréquentations et la délinquance pour les garçons et une sexualité déviante pour les filles Dilemme de l'adolescence : une vie adulte ressentie comme trop précoce Emploi: Difficulté pas seulement de trouver un travail mais aussi de le garder
TRISELIOTIS J.	20-21 ans	Entretien	Evaluation de prise en charge, scolarité, emploi, identification à la FA, délinquance,	7/10 anciens placés ont qualifié leur vie en FA de satisfaisante ou très satisfaisante. La scolarité avait pris fin à 15 ans, 4/5 étaient assidus au travail et connaissaient une trajectoire professionnelle stable; ils avaient pour la plupart des emplois semi ou non qualifiés. Une majorité était restée très proche de sa famille nourricière, la considérant comme la vraie famille. 60% des "ex-placés" étaient estimés ou s'estimaient se débrouillant bien; 15% se débrouillant plus ou moins bien; 25% se débrouillant moins bien. Sur tout le groupe, 20% avaient comparu devant un tribunal entre 17 et 21 ans; les enfants qui ont été élevés dans une famille nourricière dans laquelle ils se sentaient désirés et acceptés comme membre à part entière de la famille, se comportent généralement bien. La plupart des enfants sont capables de surmonter de sérieux handicaps sociaux de leur famille naturelle et à la situation traumatisante avant et après l'entrée en placement
RAITHEL M., WOLLENSACK H	22-30 ans	Analyse des 180 dossiers, questionnaire, test de Giessen (analyse de l'image de soi), exploitation des casiers judiciaires,	Adaptation professionnelle, intégration sociale dans le domaine extra-professionnelle (relations affectives, fondation d'une famille, enfants, participation à la vie publique, amitié, intérêt à la politique, attaché religieuses, casiers judiciaire, maîtrise subjective de la vie	88% des sujets ont terminé avec succès une école publique avec l'examen de sortie normale. Les 2/3 de ceux qui avaient entrepris une formation professionnelle (83% du total) l'ont terminée avec succès. 7% de chômage mais dans la majorité des cas, les sujets avaient perdu leur emploi depuis peu de temps; Plus de la moitié des sujets et les 2/3 des filles sont déjà mariées; 1/5 n'avait pas encore trouvé de partenaire ferme; 30% des hommes et 62% des femmes ont déjà des enfants; 2/49 enfants ont dû être placés au dehors de leur famille naturelle. Les anciens ont beaucoup d'amis en dehors du village d'enfants, ils font preuve d'intérêt pour la politique. 25/14 ont été condamnés, ce sont surtout les garçons, mais cette délinquance reste sur des délits mineurs.
BOHMAN M., SIGVARDSSON S.	0-22 ans environ	enquête panel sur la base de dossiers et registres administratifs dont le dossier militaire.	Développement cognitif et social, QI, comportement anti-social (alcoolisme, délinquance) selon que l'enfant ait été adopté soit retourné chez sa mère biologique ou ait été placé	Les enfants adoptés sont au même niveau que le groupe contrôle en ce qui concerne les tests intellectuels et de capacité physique réalisés au service militaire. Même résultat pour les registres de crime et d'abus d'alcool. Les enfants retournés chez leur mère biologique ou placés sont par contre plus souvent dispensés de service militaire leur capacité intellectuelle physique étant inférieure au groupe contrôle. En ce qui concerne l'abus d'alcool et la criminalité, les enfants placés sont les plus représentés. La sélectivité de l'admission est ici en cause.
KRAUS J.	28-29 ans	consultation des fichiers officiels de délinquance	Délinquance, évaluation de prise en charge (durée, âge du placement stabilité)	Durant les 10 ans qui ont suivi la sortie de placement, 30% des garçons et 7,3% des filles ont été condamnés pour une variété d'infractions plus ou moins importantes dont la toxicomanie. La durée du placement et par suite, l'âge au moment du placement, étaient sans rapport avec les condamnations à l'âge adulte. Cependant, ceux qui avaient connu 6 placements ou plus étaient probablement plus exposés à l'incarcération que ceux qui en avaient eu moins.
SAWRAS J.	24-29 ans	questionnaire standardisé et entretien directif sauf deux questions sur la perception du placement et leur avenir	Emploi, délinquance, situation familiale, les enfants, les loisirs, les vacances, l'habitat les souvenirs, lien avec les parents	tous les résultats sont croisés avec la CSP de l'ancien au moment de l'enquête. Il conclue que le foyer a joué un rôle plutôt négatif concernant les fugues, le déclassement professionnel par rapport au père, les délits commis à la sortie, la nécessité d'une aide par le service de suite ou un service social. Rôle nul à la sortie de l'établissement (90% sont ouvriers ou manœuvres), pour les liens avec la famille d'origine, et avec les éduc du foyer. Mais rôle positif car les anciens participent à des loisirs. 18 diplômes ont été obtenus après la sortie, 6% ont augmenté dans l'échelle sociale et 6 à 20% sont engagés dans des activités syndicales, politiques de vie associatives.
ZIMMERMAN B.	19-29 ans	Entretien	Adaptation sociale en rapport avec évaluation de prise en charge (durée, stabilité, remise ou non à la famille...)	Les résultats basés sur une évaluation d'un fonctionnement social global avec des indicateurs tels que le respect des lois et l'autonomie financière, indiquent clairement que les jeunes de cet échantillon qui ont connu un placement de longue durée qui ne l'ont quitté qu'à leur majorité se comportent, de manière significative, bien mieux que ceux qui ont été placés pour de courtes périodes ou qui ont été de nouveau confiés à leur famille naturelle.
DUMARET A.	18-35 ans	212 questionnaires directs et 148 questionnaires remplis par les FA et fratries et les éducateurs.	Emploi, vie conjugale, pratique parentale,	2/3 ont un diplôme; 2/3 travaillent. 65% vivent en couple. 50% ont des enfants qui vivent pour 90% d'entre eux avec leur 2 parents. Il y a plus de célibat chez les hommes. 10% sont négatifs par rapport à leur placement. Les relations sociales sont presque exclusivement d'ordre familial (fratrie et mère SOS). Les jeunes ont le plus de difficultés entre 18-25 ans, (sortie du cadre institutionnel et entrée dans marché du travail). Les situations se stabilisent ultérieurement.

Synthèse des études sur le devenir des enfants placés

Auteur	Age enquête	Méthodes	Thèmes abordés	Résultats
DUMARET A. DUYME M.	de 7 à plus de 21 ans	A partir de dossiers sociaux, bilans psychologiques à l'admission de la fratrie, fiche scolaire. Pour les adultes les mères SOS ont fait le complément d'info (diplôme obtenus métiers exercés.	Situation scolaire, niveau d'instruction, statut professionnel, en relation avec l'âge à l'entrée dans le placement	p. 472 l'ensemble des résultats indique que la réussite est fonction de l'âge d'arrivée dans le placement. De plus malgré le handicap parentiel, les enfants accèdent à une réussite plutôt supérieure à celle attendue d'après leur milieu social d'origine. L'effet bénéfique limité du foyer monoparental substitutif (FMS) auprès des enfants accueillis après l'âge de six ans pose la question d'apports thérapeutiques et éducatifs plus variés. Il serait utile de connaître le rôle des différents acteurs masculins qui interfèrent épisodiquement dans la vie des enfants y compris leur propre père. Il reste à chercher les conditions de vie qui pourraient permettre des restructurations plus complètes de la personnalité à des âges situés au-delà de la prime enfance.
FESTINGER T.	24-26 ans	Entretiens d'une à deux heures avec les jeunes retrouvés	Logement, religion, participation à la vie publique, relations amicales, divorce, éducation des enfants, emploi, scolarité, aide sociale, délinquance, alcoolisme, santé, estime de soi	Insertion très proche de celle du groupe contrôle. Quelques différences cependant principalement pour les 25% "d'ex-placés" issus d'un placement institutionnel : moins bonne situation professionnelle, plus de dépendance économique, sortie vécue de manière plus brusquée.
PORTER R.	16-20 ans	Entretien non directifs d'une heure en moyenne et questionnaire	Le sentiment des "ex-placés" vis-à-vis de leurs parents naturels et les contacts entretenus au moment de l'enquête, leur perception de l'image publique des enfants placés; Leurs sentiments à propos de la fin de prise en charge; Les difficultés sociales et économiques auxquelles ils doivent faire face; Les soutiens reçus pendant ce processus de fin de prise en charge.	Le travail social effectué en fin de prise en charge n'est pas suffisant pour ces adolescents.
FEIN E., MALUCCIO A.,	2-14 ans	Entretiens avec les parents ou le travailleur social	Evaluation de prise en charge spécifique avec le concept "permanency planning", c'est-à-dire remettre de façon permanente l'enfant placé dans une famille stable (adoption ou parents biologique).	Plus de 50% sont retournés dans leur famille biologique, adoptions plus fréquentes pour les enfants blancs que les enfants noirs. 78% des enfants étaient encore dans leur placement permanent 12 à 16 mois plus tard, ils fonctionnaient normalement et cela correspondait à un réel besoin. Importance de soutenir la famille biologique lorsque l'enfant la réintègre.
STEIN M., MAYNARD C.		Questionnaire postal		
FISHER M., MARSH P. and PHILLIPS D., with SAINSBURY E.	8 ans et plus	331 entretiens avec les jeunes les parents, les éducateurs à trois occasions : à l'admission, pendant et dans l'année qui suit la fin de prise en charge	Que signifie la fin de prise en charge pour la famille et les travailleurs sociaux? Comment l-elle été négociée? Qu'est-ce que ces stages ont apporté pour eux? Quelles actions étaient nécessaires et quelles sont les perceptions des parents et enfants après cette fin de prise en charge?	Alors que la famille décrit la fin de prise en charge comme un processus, les travailleurs sociaux la décrivent comme un événement. Dans l'ensemble les travailleurs sociaux accordent peu d'importance à la sortie et plus à l'admission en placement.
STEIN M., CAREY K.	Suivi pendant 2,5 ans	4 séries d'entretiens semi-directifs tous les 6 mois depuis la sortie	Logement, Scolarité-emploi-salaire, Famille-amis-loisirs, Contrat de fin de prise en charge	Beaucoup de déménagements; insatisfaction importante et taux très élevé de déplacements chez ceux qui vivent seuls ou sortent de placements probatoire à domicile; Retour à une vie à plusieurs; Solitude, isolement et reviviscence des difficultés familiales antérieures et la rupture de relations constituent les principales raisons des déménagements. La stigmatisation est ressentie, 40% sont logés de manière autonome. 50% des "ex-placés" étaient au chômage dans les 2 années après la sortie. Le faible niveau scolaire est à mettre en relation. 50% ont des difficultés de gestion de budget
FIRST K.		Entretien avec le personnel	Seule étude spécifique sur le sujet des différences culturelles au sein d'un placement	L'auteur souligne les problèmes d'identité culturelles que rencontrent les jeunes noirs élevés dans un système de placement pour la race blanche est prédominante. La découverte du racisme, la solitude à vivre dans l'environnement à prédominance blanche, ainsi que le "daltonisme" du placement sont aussi évoqués.
QUINTON D., RUTTER M.		Etude retrospective Entretien et entretien psychologique	Reproduction du comportement de placement	25% des mères ont été placées dans leur enfance dont 44% ont eu une hospitalisation en psychiatrie (7% et 2% pour le groupe témoin); 40% des mères sont séparées du père de l'enfant, 51% sont des familles monoparentales (14% et 9%); 61% cumulaient 4 types de difficultés dans l'enfance (16%); L'âge au 1er enfant, les relations aux pères l'inscription dans le logement était différent du groupe témoin.
QUINTON D., RUTTER M.	21-27 ans	Etude prospective intergénérationnelle	Emploi, relation conjugale, relations amicales, vu selon les relations passées avec leurs parents	Les "ex-placées" ont rencontré beaucoup plus de problèmes dans leur travail, leur relation avec leur conjoint, leurs amis et dans leurs rôles de parents que le groupe contrôle. Ceux qui ont été placés après deux ans et à cause de raisons familiales (décès d'un parent) ont mieux réussi que ceux admis après 2 ans provenant de milieu fort perturbés ou admis avant l'âge de 2 ans. Ces deux derniers groupes ne montrent pas de problèmes multiples si ce n'est dans l'établissement et le maintien des relations intimes et amicales et dans la conservation d'un emploi stable.
HODGES J., TIZARD B.,	16 ans	Etude longitudinale à 3 panels : 4 ans, 8 ans, 16 ans. Ce sont soit les parents adoptifs, soit les TS, soit les parents soit le jeune qui a répondu	Quotient intellectuel	effets mauvais d'une éducation précoce en institution et qui persiste dans le temps, même quand les dernières années de l'enfance deviennent stables, dans un environnement familial harmonieux.
HODGES J., TIZARD B.,	16 ans	Etude longitudinale à 3 panels : 4 ans, 8 ans, 16 ans. Ce sont soit les parents adoptifs, soit les TS, soit les parents soit le jeune qui a répondu	Effet d'un placement précoce sur les relations sociales et familiale à long terme	Ils ont plus de difficultés que le groupe contrôle avec leur pairs et sont parfois renfermés. Par contre les enfants qui ont été placés par la suite
STEIN M.		Entretiens semi-directifs	La fin de prise en charge, évaluation d'un projet de préparation à l'autonomie.	
CORBILLON M., ASSAILLY J.-P., DUYME M.	34/35 ans	Questionnaire postal	Emploi, logement, famille de procréation, scolarité des enfants, réseau relationnel : Variables en lien avec des variables du passé + reproduction intergénérationnelle du placement.	
QUINTON D., RUTTER M., HILL J.		Interview avec questionnaire standardisé avec les sujets et leur épouse durant 2 à 4 heures. Plus enregistrement officiels des crimes. Comparaison avec l'étude prospective des mêmes auteurs (1989)	Trouble de la personnalité et criminalité, problèmes conjugaux et parentaux; résultats psycho-social; soutien de l'époux.	Le soutien conjugal dans le début de la vie adulte (mariage harmonieux avec un époux non-déviant) fournit un effet de protection puissant. Les hommes ont plus fréquemment des troubles de la personnalité et sont plus souvent inscrits au registre criminel que les femmes mais possibilité de biais car homme provenant de familles plus déviantes que les femmes. Les femmes se marient plus à un homme déviant que les hommes à une femme déviante (52% vs 27%). 41% des femmes et 8,9% des hommes ont été parent à l'adolescence. Pour les deux sexes le groupe des ex-placés a de moins bons résultats que le groupe contrôle. Cependant il faut dire que pour les hommes comme pour les femmes, un peu plus d'un cinquième des ex-placés ont de bons résultats et seulement un tiers montre des résultats pauvres. D'où une hétérogénéité considérable à rendre compte.
ANAUT M., THEVENET A.,		Sur dossiers archivés	Répétition intergénérationnelle à partir des parents des enfants	Constat d'une répétition intergénérationnelle du placement (30% des enfants placés en famille d'accueil étaient issus de parents ayant eux-mêmes été placés.

Synthèse des études sur le devenir des enfants placés

Auteur	Age enquête	Méthodes	Thèmes abordés	Résultats
MIGNOT C., STRAUSS P., DROUET M., et al.	20-33 ans	Entretien	Bilan psychologique social et professionnel	Bilan psychologique négatif mais bilan social et professionnel satisfaisant
GEMINEL Ph.,	17-18 ans	Etude de dossiers	Trajectoire familiale, sociale, institutionnelle, en rapport avec les itinéraires de formation et d'insertion sur 1 an.	L'apport essentiel de l'étude est le dépassement de l'alternative milieu ouvert/ milieu institutionnel. Une corrélation entre efficacité en matière d'insertion/formation et le degré d'autonomie laissé au milieu naturel est mise en évidence : plus le milieu de prise en charge serait performant plus le milieu naturel serait mis à distance; en milieu ouvert une plus grande autonomie est laissée au milieu naturel ce qui fait que les inégalités y jouent plus fortement
BIEHAL N., WADE J., CLAYDEN J. and STEIN M.,		questionnaires travailleurs sociaux	Observer l'insertion six mois après la sortie et évaluer la période de fin de prise en charge	L'instabilité du placement a des conséquences néfastes sur leur vie après la sortie de placement. Niveau scolaire bas. Précocité de l'âge à l'indépendance, problèmes de logement, un grand nombre de chômeurs et de jeunes dépendant de revenus de soutien. Un besoin de développer la transition vers la sortie. Importance des grossesses précoces chez les jeunes filles.
GARNETT L.		entretien et questionnaire postal rempli par le dernier travailleur social qui s'est occupé du jeune.	Evaluation de la sortie selon les différents types d'histoire de placement. Quels contacts et quels types de soutien ils ont eu pendant cette période?	3 trajectoires différentes : les placés à long terme de manière stable(1), placés à long terme de manière instable(2), placés à l'adolescence (3). La majorité est sans qualification à la sortie du placement, le groupe 3 le sont plus fréquemment et les 1 le moins.40% sont au chômage plus d'un tiers a un emploi mais souvent emploi précaire avec salaire bas. Grande mobilité à la sortie. Plus d'un tiers des sortant a demandé de l'aide social plus tard, principalement pour de l'argent ou le logement.
BAUER D., DUBECHOT P., LEGROS M.	21-24 ans	Questionnaire entretien	Logement, emploi, croisés avec variables telles que sexe, âge à l'établissement, type de placement, service de prise en charge, durée de prise en charge	10% d'entre eux ont un avenir qui apparaît sombre, on peut peut-être parler de répétition des ruptures et des déconvenues. 20% sont en situation de précarité; 13,5% sont dans une situation d'insertion sociale et professionnelle excellente, 20% peuvent se considérer comme sortis de leur difficulté de l'enfance et de l'ado, 40% dont on ne peut dire 5 ans après la prise en charge vers quel statut d'insertion elle se dirigera. Plus de la moitié vit en couple, seuls mais en dehors de la famille d'origine. 1/3 a un ou plusieurs enfants, 2/3 disent ne plus avoir de relation avec les institution d'action sociale. la famille et les amis occupent une place importante pour 1/3. Près de 1/2 n'ont aucun diplôme ou un certificat d'études, 15% ont le BA ou le niveau, 40% se déclarent au chômage, 42% occupent un emploi mais 1/2 a un emploi contractuel. Pour 1/3 ils sont sans qualification et parfois illettrés, ont des graves problèmes de santé pour certains, une couverture sociale moins solide et sont moins entourés. plus de la 1/2 de ce 1/3 ne sait pas à qui s'adresser en cas de pb. Les jeunes placés en FA ont une meilleure insertion prof. le prospect de manière positive. les mesures qu'ils ont eu à connaître notamment une famille et un
RAYCHABA B.				Devenir très pessimiste des "ex-placés", logement, travail....
HEATH A.F., COLTON M.J., and ALDGATE J.,	8-14 ans; 9-15 ans; 10-16 ans selon les 3 vagues	Test de lecture, vocabulaire et de maths effectué tous les ans pendant 3 ans	Niveau scolaire comparaison entre jeunes placés en FA et jeunes non placés en FA	
YI CHEUNG S., HEATH A.	A 23 ans et à 33 ans.	Etude nationale longitudinale, 5 vagues d'enquêtes. Ici les 2 dernières.	Niveau scolaire et occupation des "ex-placés" en rapport avec la trajectoire institutionnelle passée	43% des "ex-placés" n'ont pas de qualification contre 16% des "jamais placés". Le chômage touche 19,2% des "ex-placés" (contre 11,1 des jamais placés) à 23 ans et 10,8 vs 3,6% à 33 ans. Les "ex-placés" souffrent d'une addition d'obstacles lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. A niveau scolaire égal, les "ex-placés" sont dans des postes plus bas que les "jamais placés". Les auteurs notent cependant que selon la trajectoire institutionnelle les résultats diffèrent. Ainsi les sujets placés et sortis du placement avant l'âge de un an ont les mêmes résultats que les jamais placés. A l'inverse ceux placés avant 11 ans et sortis après 11 ans (dont la plupart sont restés longtemps) sont ceux qui ont le plus de pénalité pour rentrer sur le marché du travail.
DUMARET A.- C., COPPEL M.	23-39 ans	Entretien	Perception du placement par les jeunes, perception de la sortie du placement, devenir en terme de vie sociorelationnelle, travail et santé, insertion générale à l'âge adulte, répercussion de certains éléments du passé sur l'évolution des jeunes adultes, reproduction transgénérationnelle, fonctionnement mental des jeunes adultes, à qui se sont ils identifiés?, relation avec les parents	
BAUER F., MERCKLE P.	18-60 ans	Entretiens	Jugements portés sur l'institution, Pas de reproduction sociale, emploi, difficultés relationnelles	Jusque vers 1970, les jeunes étaient orientés vers des placements professionnels à l'adolescence. Les questions matérielles de logement et de mise au travail, semblent assez rapidement réglées pour les personnes sortant de placement avant 1978. Après cette date charnière, apparition de problèmes "multiples", où les jeunes sortants sont confrontés à la fois aux pénuries de logements accessibles, à la crise de l'emploi et aux difficultés d'autonomie. Pas de reproduction intergénérationnelle (1 cas de placement), la situation professionnelle ne présente pas de particularité, par contre des problèmes conjugaux et/ ou relationnels apparaissent massivement (20/31 cas), ils sont explicitement reliés au passé institutionnel. Le traumatisme de l'abandon et du placement reste vivant.
WEST A.	18-21 ans	Entretien	Evaluation du passage de fin de prise en charge, Logement, soutien, santé, vie sociale	Logement, soutien, santé, vie sociale, évaluation des fin de prise en charge.
KOSONEN M.,	En âge d'être placés	Questionnaires complétés par des travailleurs sociaux	Observation de la fratrie des enfants placés ou adoptés.	82% ont une fratrie connue; la majorité de ces frères et sœurs ne sont pas placés avec Ego. Dans ce cas ils sont 38% chez leurs parents; 23% en famille d'accueil (autre); 5% en foyer résidentiel; 16% sont majeurs; 12% sont adoptés et 6% vivent avec d'autres adultes que les parents.
COHEN-SCALI V.,	18-21 ans	Etudes des dossiers, information retenues à 12, 16 et 18-21 ans. Entretien avec 39 "ex-placés" sortis depuis 2 à 3 ans	Evaluation de prise en charge, représentation des jeunes sur les types de placements proposés par l'association	L'internat devrait peut-être prendre une forme plus personnalisée et l'accueil familial offrir un service moins aléatoire plus contrôlé par l'association. Les jeunes les plus en difficulté suivis par l'association auraient probablement besoin de des réponses "à la carte" leur soient proposées
CORBILLON M., DULERY A., MACKIEWICZ M.-P.	moins de 25 ans avec des mineurs	Questionnaire postal, téléphonique ou vis-à-vis, rempli soit par le jeune soit par un TS soit par un parent. et entretien auprès des jeunes, des parents ou d'un TS	Type d'habitat et cohabitation, l'emploi et la formation, la santé, le réseau relationnel, le passage au foyer, les effets du placement	La spécificité du placement en famille d'accueil c'est l'attachement des liens qui peuvent se créer pendant le placement avec la famille d'accueil est se perpétuer après la prise en charge. Ainsi pour maintenir des liens avec la famille biologique, il est nécessaire que ceux-ci soient maintenus pendant le placement.
ANAUT M.		Questionnaire à chaque nouvel enfant placé à l'ASE	Répétition intergénérationnelle à partir des parents des enfants	46,4% des mères des enfants placés ont été placées (aucune pondération effectuée malgré des enfants issus de même famille); 5,36% des pères des enfants ont été placés (66,07% de non-réponse)
GARDNER H.	De 19 à 65 ans. Moy : 33,4 ans	Entretiens semi-directifs	Perception du concept de famille réinterrogé par des "ex-placés"	Peu de liens avec parents biologiques, garder le contact pendant le placement permet de maintenir un lien à l'âge adulte.
BROAD B.,		Questionnaires aux travailleurs sociaux et rapports de fin de prise en charge (FPC)	Evaluation à échelle nationale des projets de FPC au sens du Children Act 1989	
GHEORGHUI M., LABACHE L., LEGRAND C., QUAGLIA M., RAFANELLI ORRA J., TEIXEIRA M.	Nés entre 1960 et 1981	Entretiens semi-directifs		Entretiens non analysés

Annexe 2

Grille des dossiers archivés

Individu N° _____

Mois et années de naissance	
Date entrée Foyer le <i>Caligo</i>	
Date sortie Foyer le <i>Caligo</i>	
Pays d'origine	
Nationalité	
Motif d'entrée	
Motif de sortie	
Niveau scolaire à l'arrivée	
Niveau scolaire à la sortie	
Type de formation effectuée au Foyer <i>Caligo</i>	
Elevée par (PM; M; P; Fam rec; GdP; autre)	
Nombre de frères et soeurs	
Rang de l'individu / fratrie	
Nombre de frères et soeurs placés	
Nombre d'enfants (autres) du père	
Nombre d'enfants (autres) de la mère	
Si divorce ou séparation : âge de l'individu	
Si décès père : âge de l'individu	
Si décès mère : âge de l'individu	
PCS père	
PCS mère	

Trajectoire éducative			
	Eduquée par*	événements**	* Eduquée par
Naiss			édu PM : éduquée par les 2 parents
1 an			édu M : éduquée par la mère
2 ans			édu P : éduquée par le père
3 ans			édu recom : éduquée par famille recomposée
4 ans			édu GP : éduquée par les grands parents
5 ans			Foy1: Premier placement en institution
6 ans			FA2 : 2è placement en famille d'accueil
7 ans			U1 : Premier placement d'urgence
8 ans			** évènements déclenchant
9 ans			DCP Décès du père
10 ans			DCM Décès de la mère
11 ans			DCGP décès d'un gd parent qui a éduqué l'enfant
12 ans			DIV divorce
13 ans			MP Maltraitance physique
14 ans			MM Maltraitance morale
15 ans			MS Maltraitance sexuelle
16 ans			CS Carence sociale
17 ans			CE Carence éducative
18 ans			CA Carence affective
19 ans			Noter le pays où l'enfant a été éduqué, si hors de France
20 ans			
21 ans			

Annexe 3

Questionnaire

CONTACT AVEC UNE ANCIENNE
DOCUMENT DE TRAVAIL

Enquêteur

Accueil réservé au
questionnaire

(Très bon, Bon, Réticent,
Difficile)

N° Enquête	1,2,3,...		
Date enquête	En clair Ex : 29/06/95		
Date de naissance	ex:01/01/1970		
Pays naissance			
Nationalité			
Année d'entrée Caligo	Ex : 1995		
Année de sortie Caligo	Ex : 1996		
Suivi en cours	<u>Qui</u> , <u>Non</u> , <u>Difficile</u> ,		
Motif de sortie	Fin de prise en charge/ Fugue/ Renvoi/ Hospitalisation		

1- **LOGEMENT**

Log 1

Log 2

Log 3

Log 4

Log 5

Log 6

Log 7

Type de logement date entrée/date de sortie	Pavillon							
	Appartement privé							
	HLM							
	Foyer							
	Autre							
	Sans							
Statut	<u>Propr.</u> , <u>Locat.</u> , <u>Hébergé</u> (préciser si en famille, amis, employeur, autre)							
Sans statut	<u>Hotel</u> , <u>Squat</u> , <u>SDF</u> ,							
Signataire du bail	Vous Votre conjoint Votre conjoint et vous autre		Suite trajectoire résidentielle					
Comment l'avez vous trouvé ?	Seule							
	Par un service social							
	Par l'employeur							
	Par l'entourage							
Nombre de pièces	(hors cuisine et salle de bains)							
Nombre de pers dans logt								
Si dans le logement il y a des enfants :	Y a t-il un espace enfant ? O/N/PE							
Loyer mensuel	Exemple : 2000 F							

2- STRUCTURE DU MENAGE

Situation matrimoniale	Célibataire		
	Mariée Préciser la date		
	divorcée Préciser la date		
	Veuve Préciser la date		
Avec qui vivez-vous ?	Seule		
	Avec un compagnon stable / mari		
	Avec un copain		
	Avec une copine		
	Avec un frère ou une soeur		
	Avec le père		
	Avec la mère		
	Avec grands parents		
	Avec famille d'accueil		
	Autre		

3- LIEN AVEC LA FAMILLE

Nb de frères et soeurs	ex: 4		
Nb demie fratrie	ex:2		
Liens fratrie	ex: 2/4		
Liens demie-fratrie	ex: 2/2		
Lien avec le père	Oui/ Non/ DCD		
Lien avec la mère	Oui/ Non/ DCD		
Lien avec autre membre de la famille	Préciser		

4- ETUDES SUIVIES

Etes-vous scolarisée?	Oui / Non							
Si oui, à quel niveau ?								
A quel âge avez-vous cessé l'école ?	âge ou année							
A quel niveau avez-vous arrêté ?	Dernière classe fréquentée							
Pour quelle raison avez vous arrêté ?	Vous aviez terminé le cycle d'études entrepris							
	L'école ne vous intéressait plus							
	Vous préférez travailler							
	Vous avez été renvoyée pour votre comportement							
	Vous étiez en situation d'échec scolaire							
	Vous avez échoué à un concours ou examen							
	Vous attendiez un enfant							
	Problèmes familiaux							
	Problèmes de santé							
Autre préciser								
Avez-vous obtenu des diplômes ?	Si oui : Lesquels ?							
	Année d'obtention							

CONTACT AVEC UNE ANCIENNE
DOCUMENT DE TRAVAIL

5- ENFANTS

Nombre d'enfants à soi	Indiquez le nombre					
En charge d'autres enfants	(Compagnon)					
Désir d'avoir d'autres enfants	Si oui, combien?					
		Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant4	
Sexe de l'enfant	F ou M					
Date de Naissance	Exemple : 10/08/82					
Habite t-il avec vous depuis l'enfance ?	O/N					
Si non :	Placés Famille du père Grands parents Autres					
Si l'enfant n'a pas toujours vécu avec vous ?	Combien de moments de séparation Combien de temps ? A quel âge ?					
Liens maintenus avec le père ?	A la naissance Actuellement Qd l'a t-il vu pour la dernière fois ?					
Qualité du contact - Père / Enfant	<u>A</u> bsent <u>E</u> pisodique <u>D</u> urable <u>V</u> it avec <u>P</u> résent mais hors ménage					
Liens maintenus avec les Grands Parents maternels ?	O / N					
Liens maintenus avec les Grands Parents paternels ?	O / N					
Elevé durant les premières années	Seule Avec le père Avec un autre homme					
Placés ?	O/N					
Mesures d'AEMO ?	O/N					
Classe						
Problème particulier de santé	O/N					
Suivi médical	PMI - Médecin traitant					
En tant que parent souhaiteriez vous être aidée ?	Sur le plan : <u>F</u> inancier, <u>M</u> énager, <u>E</u> ducatif, <u>A</u> utre.					
Avez vous l'occasion de discuter des problèmes d'enfants avec votre entourage ?	Amis Voisins Médecin					

CONTACT AVEC UNE ANCIENNE
DOCUMENT DE TRAVAIL

6- TRAVAIL - FORMATION

			1er emploi	2eme emploi	3eme emploi	4eme emploi	5eme emploi	6eme emploi
Avez - vous déjà travaillé ?	O/N							
Quels sont les principaux emplois que vous avez exercés depuis votre départ de le Caligo? (noter formations)	Dans quels domaines							
Combien de temps ?	Date début/ fin de contrat							
Quelle profession exercez-vous actuellement?			Suite trajectoire professionnelle					
Depuis quand?								
Est-ce :	A tps <u>C</u> omplet, <u>P</u> artiel ?							
Type de contrat de travail	Contrat à durée indéterminée							
	Contrat à Durée Déterminée :							
	Contrat d'Intérimaire							
	Contrat d'Insertion							
	Contrat d'Aide à l'Emploi							
	Contrat Emploi-Solidarité							
	Contrat d'Apprentissage							
Durée du contrat								
Avez vous des feuilles de salaire ?	O/N							
Si vous ne travaillez pas :	en Stage rémunéré							
Vous êtes ?	en Stage non rémunéré							
	en Congé Parental							
	au Chômage,							
	arrêtée pour raisons de santé,							
	arrêtée pour une autre raison							
Avez-vous déjà été licenciée ?	<u>E</u> co ou pour <u>F</u> aute ?							
Si vous êtes au chômage depuis combien de temps ?								
Etes- vous inscrite à l'ANPE ?								
Quel est votre temps de transport ?	aucun							
	moins d'une heure							
	une à deux heures							
	plus de deux heures							

CONTACT AVEC UNE ANCIENNE
DOCUMENT DE TRAVAIL

7- REVENUS

		Vous	Autres
Quels sont vos revenus ?	Salaires		
	Assedic		
	R.M.I.		
	Allocations Familiales		
	Allocations logement		
	Allocations Adulte Handicapé		
	Allocations Parents isolés		
	Pension Alimentaire		
	Autre		

8 - STATUT JURIDIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL

		Vous	Autres
Avez-vous une pièce d'identité à jour?	O/N		
Affiliation à la Sécurité Sociale	O/N		
Banque	Compte chèque		
	Carte bleue ou équivalent		
	Compte d'épargne		
	Emprunts		
	Rien		
Avez-vous des emprunts en cours?	O/N		
Si oui, pour quel(s) motifs?	immobiliers (achats/travaux)		
	Professionnels		
	Pour une voiture		
	Autre		
Combien avez-vous d'emprunts en cours	1, 2, 3, + de 3		
Si vous êtes confrontée à des difficultés, à qui vous adressez vous ?	Famille		
	Copains		
	Services Sociaux		
	Le Caligo		
	Autres (précisez)		
Quelle formule correspond le mieux à votre situation financière?	Vous mettez de l'argent de côté		
	Vos revenus et vos dépenses s'équilibrent		
	Vous puisez dans vos économies		
	Vous vous endettez		
Tutelle / curatelle ?	si oui T/C		

9 - VIE CIVIQUE

Carte d'électeur	O/N		
Vote effectif	O/N		
Participation à un mouvement	O/N		
Type de mouvement	Association de quartier		
	Engagement politique		
	Engagement syndical		
	Simple adhésion syndicale		
	Sympathis. d'un groupement		
	Vie religieuse		
	Autres		

10 - VACANCES

Quand êtes vous partie la dernière fois ?	Année		
Avec qui ?	Seule		
	Avec compagnon/conjoint		
	Avec enfants		
	Avec amis		
	Avec la famille		
	Voyages organisés : O/N		
Raison de non-départ	Finances		
	Pas de désir		
	Peur de la solitude		
	Manque de temps		
	Inquiétude		
	Peur du changement		
	Autre		

11 - FETES DURANT L'ANNEE

Quelles sont les fêtes que vous avez l'habitude de fêter?	Votre anniversaire		
	Celui de votre compagnon		
	Celui des enfants		
	Ceux des parents		
	Ceux des amis		
Y a t-il d'autres fêtes importantes ?	Noël Saint Sylvestre Autres fêtes traditionnelles Autres occasions		

12 - LOISIRS DURANT L'ANNEE

Cinéma	Jamais, Episodique, Régulier		
Spectacles	Jamais, Episodique, Régulier		
Sports	Jamais, Episodique, Régulier		
Boîtes de nuit	Jamais, Episodique, Régulier		
Lecture	Jamais, Episodique, Régulier		

13- SANTE - HYGIENE DE VIE

Avez vous suivi une psychothérapie?	Si oui à partir de quand (point de repère le Caligo)		
	Pendant combien de temps (en mois)		
Avez-vous subi une IVG?	Si, oui (nombre?)		
Avez-vous des problèmes d'insomnie?	O/N		
Séjour en hopital psychiatrique?	Point de repère le Caligo		

14 - FREQUENTATIONS

Amis proches	Réguliers, Episodiques, Aucun		
Voisins de quartier	Réguliers, Episodiques, Aucun		
Amis à dist géographique	Régulier, Episodique, Aucun		

15- Acceptez- vous de me revoir pour un entretien ?

Annexe 4

Guide d'entretien

Guide d'entretien

« Le questionnaire précédent portait plutôt sur votre situation présente au moment de l'enquête (hormis les questions du logement ou de l'emploi), j'aimerais aujourd'hui que vous me retraciez l'histoire de votre parcours à partir du moment que vous souhaitez. »

Si gênée par la question, lui proposer de débiter sa vie à ses premiers souvenirs ou à son arrivée au Caligo, en lui précisant son âge à l'époque.

LE GUIDE THEMATIQUE

Laisser venir les thèmes, ne poser de question que s'ils ne sont pas abordés naturellement.

✓ Enfance

Tenter de repérer les moments forts et clefs de son enfance.

Les personnes importantes à ses yeux,

La première prise en charge en protection, les raisons.

La perception de son parcours institutionnel et familial.

✓ L'origine du placement au Caligo.

Vous rappelez-vous votre entrée (admission) au Caligo?

- Si oui, quel service vous a orienté vers ce foyer?

- Est-ce votre première orientation ?

- Entretien d'admission ?

- Etiez vous accompagnée ? Par qui?

✓ Le premier jour au Caligo?

- Accueil : qui vous a présenté l'institution ? *Quel sentiment avez-vous eu à votre arrivée ?*

Si pas de souvenir du premier jour : Quel est votre premier souvenir du foyer le Caligo ?

- Dans quelle maison avez-vous été accueillie en premier ? Villa, Pavillon ou Appartement?

- Quel accueil vous ont réservé les autres jeunes filles ?

✓ Le séjour au Caligo

Comment s'est déroulé votre séjour au Caligo ?

Un moyen de raconter le déroulement du placement peut-être par les temps de passage d'une maison à une autre. Rappeler la durée du séjour.

Les thèmes qui peuvent être abordés, (en rapport avec la politique du foyer «le Caligo») (ne pas lister) :

- la notion de **tolérance** (peut être abordée sous l'angle de la notion de contrat),

- la notion de **réfèrent** (à l'intérieur du Caligo),

- la notion de **réfèrent extérieur** (le rôle du magistrat ou inspecteur ASE (du rôle de réfèrent au rôle administratif)),

- les fêtes et les séjours de **vacances**,

- la notion de **cohabitation** avec des **cultures** et des milieux différents,

- la notion de cohabitation avec d'autres jeunes filles (ayant des "**problématiques**" différentes),

- la notion d'**adaptation** à une nouvelle vie (collectivité, lieu de résidence, ..),
- la notion des liens **familiaux** (en rapport avec la politique du *Caligo*),
- la **scolarité**, formation, emploi,
- l'aspect médical, affectif, **psychologique**,
- de la vie quotidienne (**budget**, administratif,...),
- de l'éducation de vous-même (savoir vivre, sorties nocturnes,...).

✓ Le départ du Caligo

Pouvez-vous nous expliquer comment cela s'est passé (fin de prise en charge, fugue, renvoi ?) et à quel âge ?

- Si fugue, pourquoi ? Avez-vous ensuite eu des regrets ?
- Si renvoi, pourquoi ? Quel sentiment avez-vous eu alors ? (Sentiment d'abandon ? Sentiment d'être rejetée une nouvelle fois ? Vous avez compris la décision ? ...)

Vous sentiez-vous préparée à ce départ ?

Sur le plan - scolaire / professionnel, gestion d'un budget, administratif, matériel, psychologique...

- Qui a choisi l'orientation? (Vous ou quelqu'un d'autre ?), Quelle était cette orientation ? Etait-elle bonne ? (Orientation précaire ou préparée sur du long terme?)
- Le service de suite vous a-t-il aidé dans cette démarche vers l'autonomie? Si oui, en quoi ? (Domaine du social, administratif, psychologique, éducatif ?)

✓ Le devenir après le départ de le Caligo

Rappeler le nombre d'années passées entre son départ de le Caligo et aujourd'hui date de l'entretien., il s'agit là d'un récit chronologique.

□ Au cours de ces _____ années, pouvez vous m'expliquer ce que vous êtes devenue en relatant les temps forts de votre existence, qu'il s'agisse des moments de galères ou au contraire des bons moments *. Pouvez vous aussi m'expliquer qu'elles sont les personnes importantes qui vous ont accompagné durant ces _____ dernières années de votre vie (famille, petit ami du moment, ami actuelle, mari, copains, pourquoi pas des anciennes de le Caligo, un service social, une association....).

On peut aider la personne à se repérer en reprenant la trajectoire résidentielle (ex : à cette époque vous étiez locataire, ou en foyer...)

*Exemples de moments de **galères** : se retrouver à la rue ; se retrouver sans emploi ; enfants placés ; mauvais choix d'ami ; impression d'être seule ; difficultés familiales ; problèmes de santé ; décès d'une personne proche..... ;

* Exemples de **bons** moments : l'arrivée d'un enfant désiré ; une bonne rencontre ; un emploi ; un mariage ; reprise d'une formation ; des liens ressoudés avec les parents ; un déclic psychologique.....

→ *Repère de la trajectoire conjugale selon le choix du conjoint (rechercher à connaître l'enfance vécue par conjoint)*

- Etes vous revenue après votre départ au *Caligo* ?

Si non - Pour quelle(s) raison(s) ? (sentiment d'une porte fermée, pas d'envie, la vie continue ...)

Si oui - Pour quelle(s) raison(s) ? (dire bonjour ou service de suite)

Si service de suite : Dans quel domaine vous a-t-il aidé (administratif, social, éducatif, psychologique ?)

- Avez-vous le sentiment d'appartenir à un groupe à part (notion d'étiquette DASS)

✓ **Actuellement**

- Si vous aviez aujourd'hui, à faire un bilan de votre vie, comment le qualifieriez vous ?

Au niveau :

- de l'insertion sociale

> d'après vous qu'est-ce qu'une bonne insertion sociale ?

- de l'insertion professionnelle

> d'après vous qu'est-ce qu'une bonne insertion professionnelle ?

- de la famille d'origine

> Avez-vous envisager de renouer des liens avec votre famille ?

- de la famille "nouvellement construite"

> d'après vous qu'est-ce qu'une famille idéale ?

- de l'insertion dans le logement?

> où aimeriez vous vivre? (lieu et statut)

Si le bilan n'est pas pleinement satisfaisant pour l'individu, poser les questions en petits caractères

- Y a-t-il eu quelqu'un qui à un moment donné a particulièrement compté pour vous ?

Ou que vous jugez comme un modèle à suivre ?

- Avez vous des projets d'avenir ? Si oui, lesquels ?

Si non, pourquoi ?

- Si vous aviez un conseil à donner aux jeunes filles actuellement au *Caligo*, lequel serait-il ? Pourquoi ?

Annexe 5

Déroulement des entretiens

Déroulement des trente entretiens

Estelle, 32 ans, *Primo-mobile*

Entretien passé chez la personne. Grand appartement d'un immeuble HLM où elle est gardienne. L'entretien s'est déroulé sur la table du salon, il n'y avait que nous deux. Entretien long et très rétrospectif.

Annie, 30 ans, *Navetteuse*

Elle m'a reçue dans son appartement, je lui ai demandé de baisser un peu le son de la chaîne HIFI : elle l'a baissé « un peu »...Très bien reçue, appartement très propre mais très simple. Quasiment aucun meuble, quasiment pas de chauffage non plus. Lorsqu'elle est dans son appartement elle a besoin de laisser les fenêtres grandes ouvertes parce que sinon elle se sent enfermée.

Ouarda, 29 ans, *Primo-stable*

Je suis arrivée à 9 heures du matin, nous avons commencé l'entretien uniquement lorsque son conjoint est parti avec leur fille au musée pour nous laisser travailler. Son conjoint semble du même âge. Elle a semblé gênée par le magnétophone au début, puis l'a oublié. Elle était assez tendue alors que je pensais qu'il s'agirait d'un entretien facile. Ils vivent dans une petite maison avec encore beaucoup de travaux à faire.

Gaëlle, 29 ans, *Primo-mobile*

Habite en très grande banlieue (début de la province), dans une maison petite mais cossue. Elle est venue me chercher à la gare en voiture. L'entretien s'est fait en deux temps parce qu'elle devait aller chercher sa fille à l'école. J'ai déjeuné avec elle. Et j'ai arrêté l'entretien au moment de se mettre à table. Nous sommes restées presque trois heures à la suite du déjeuner, il était difficile de remettre le magnétophone. Une partie de l'entretien a donc été notée. Ils ont un âne, un cheval, 3 chats, 2 chiens, une chèvre, un hamster et un oiseau.

Pauline, 27 ans, *Primo-mobile*

Habite dans une cité HLM. Elle m'a accueillie chez elle avec son conjoint, ils guettaient tous deux mon arrivée par la fenêtre. L'appartement est petit, très chargé mais propre et bien rangé. Comparativement à la cité (de l'extérieur), nous sommes agréablement surpris lorsque l'on rentre. Un copain est arrivé avant même que l'on commence l'entretien. Le conjoint est donc parti avec son ami dans la cuisine, ce qui nous a permis d'être tranquille et à elle, de pouvoir parler librement. Lorsque l'ami en question repart, son conjoint revient dans la salle, il participe alors activement à la conversation.

Sophie, 27 ans, Navetteuse

C'est la deuxième fois qu'elle m'accueillait chez elle, puisque j'étais déjà venue seule pour la passation du questionnaire. Elle habite un appartement dans une cité HLM relativement calme. L'intérieur très simple. Au début, une voisine est arrivée en même temps que moi dans l'appartement. Je n'ai pas sorti le magnétophone et j'ai attendu en restant le plus discrète possible. C'est Sophie qui m'a présentée tout de suite comme « quelqu'un du foyer ». La présence de son fils âgé de 2 ans a parfois perturbé le déroulement de l'entretien.

Delphine, 27 ans, Primo-mobile

C'est la deuxième visite chez elle, puisque le questionnaire s'est déroulé au domicile. Elle habite le rez-de-chaussée d'une petite maison de centre ville dans la grande banlieue. Je pense qu'elle avait attendu cet entretien, qu'elle l'avait préparé. A la fin de l'entretien, elle a ajouté qu'elle craignait un jour que ses filles lui demandent plus de précisions sur son enfance et sur leurs grands-parents. Elle se prépare à ce genre de questions et pense qu'elle répondra, « ma mère ne m'aimait pas, mais moi je t'aime ». Encore très marquée par son histoire.

Caroline, 26 ans, Navetteuse

Je suis arrivée un peu en retard car il n'y avait qu'un bus toutes les heures entre la gare et sa cité. Une « voisine-copine » était là, installée dans un fauteuil. J'ai demandé à Caroline si elle préférerait que je revienne, mais elle n'a pas voulu et la voisine est restée et a écouté très attentivement son récit. J'étais déjà venue une fois chez elle pour la passation du questionnaire, que j'avais fait seule. Cette fois-ci, j'étais très mal à l'aise, et je crois que ça indisposait aussi Caroline. La preuve, à un moment la voisine part calmer la fille de Caroline qui fait une colère dans sa chambre, et à ce moment là Caroline est plus loquace et parle volontiers de ses problèmes d'argent. Au bout de 45 minutes, j'ai arrêté l'entretien.

Stéphanie, 26 ans, Secundo-mobile

Je l'ai vu environ 15 jours après son accouchement. Je suis venue chez elle, elle était là mais avait complètement oublié ma venue. Sa mère était là et Stéphanie devait emmener le bébé chez le pédiatre une ½ heure plus tard. Nous avons donc fixé un second rendez-vous pour le lendemain.

Elle habite une barre HLM, appartement très simple, quasiment pas meublé mais propre. Deuxième fois que je viens chez elle (la première fois c'était avec une éducatrice du foyer le *Caligo* pour la passation du questionnaire) mais elle a déménagé entre temps. Nous sommes restées dans la cuisine pour qu'elle puisse fumer sans déranger le bébé. L'entretien a été très long. Stéphanie aimait visiblement beaucoup partager cette expérience avec une personne inconnue de son entourage.

Laurence, 25 ans, Navetteuse

M'accueille chez elle. Vit dans un appartement HLM, très simple, sans meuble. Pas de lumière alors que c'était assez sombre. Je ne peux pas dire si c'était propre ou pas. Son enfant de deux ans était présent mais est resté très calme à jouer à côté de nous. Laurence a son franc parlé, mais ne finit pas ses phrases, à nous de deviner la suite. Entretien relativement difficile, elle part dans tous les sens.

Marina, 25 ans, *Primo-mobile*

Habite une cité HLM, son appartement est vivant et chaleureux. Nous commençons l'entretien mais la belle-mère (mère du conjoint), vient prendre un café. Je suis présentée comme faisant partie du personnel du *Caligo*. A la demande de Marina, on reprend l'entretien. La belle-mère reste environ ¼ d'heure puis repart.

Hamida, 27 ans, *Institutionnelle*

Enceinte de sept mois. Elle est venue me chercher à l'arrêt de bus. Son appartement (locatif privé) grand et cossu est impeccablement tenu. Elle en est très fière et me le fait visiter entièrement avant le début de l'entretien. Elle semble bien dans sa peau. Sa mère a appelé pendant l'entretien.

Cynthia, 23 ans, *Primo-mobile*

Vit dans un appartement HLM propre bien meublé, dans une cité tranquille. C'était la deuxième fois que je venais chez elle, la passation du questionnaire s'était aussi fait seule. Durant l'entretien, elle n'a pas arrêté d'avoir des coups de fils (mère, sœur, amis...). Sa sœur est arrivée au cours de l'entretien, elle a participé discrètement à la fin de l'entretien.

Alexia, 23 ans, *Secundo-mobile*

Vit dans un appartement privé, très bien meublé et extrêmement propre malgré la présence d'un chien dont la taille était très impressionnante. Elle n'était pas là au premier rendez-vous et j'ai eu beaucoup de mal à la joindre sur son portable par la suite. Très accueillante. Je n'ai su qu'à la fin de l'entretien, lorsque j'ai arrêté le magnétophone que son ami dormait dans la pièce à côté et qu'elle espérait qu'il n'ait pas tout entendu parce qu'il y a des choses qu'elle préfère ne pas lui dire.

Astrid, 25 ans, *Secundo-stable*

Habite dans un appartement parisien « bourgeois », l'intérieur est meublé avec beaucoup de goût. C'est la deuxième fois, qu'elle m'accueille chez elle, la passation du questionnaire s'était aussi faite seule. Elle vient d'accoucher d'un fils qu'elle ne supporte pas de voir pleurer donc elle l'a toujours dans ses bras. Astrid a pensé cet entretien et très vite, on se rend compte qu'elle parle à son père par l'intermédiaire de la magnétophone. D'ailleurs, à la fin de l'entretien, elle me demande un double de la cassette pour l'envoyer à son père.

Séverine, 28 ans, *Primo-stable*

L'entretien s'est passé dans une salle de cours de l'université de Nanterre, car c'était un lieu proche de son bureau. Alors que je m'imaginai un entretien facile, il s'est avéré être très difficile : la présence du magnétophone la gênait même si elle ne la refusait pas. Peu loquace. Je pense que le lieu et la date y sont grandement pour quelque chose. L'université peut avoir quelque chose d'impressionnant, et nous étions vendredi soir juste avant le week-end, elle avait sûrement d'autres choses bien plus intéressantes à faire qu'un entretien...

Ludivine, 27 ans, *Primo-stable*

Habite un appartement HLM. L'entretien a eu lieu chez elle dans la cuisine. C'est la deuxième fois qu'elle m'accueille chez elle, la passation du questionnaire s'était aussi faite seule, mais depuis elle avait déménagé. Tout y est impeccablement rangé et propre (à la limite de l'obsessionnel), mais quasiment aucun meuble et presque pas de jouets (alors qu'elle a trois enfants). Deux de ces trois enfants étaient à l'école et le dernier dormait. A la fin de l'entretien, elle m'a présenté le dernier très souriant (comme elle d'ailleurs).

Julia, 31 ans, *Secundo-stable*

Habite un appartement HLM dans une cité tranquille. L'entretien s'est passé chez elle. J'avais pris le rendez-vous quatre jours à l'avance. Lorsque je suis arrivée, elle m'avait oubliée. Je lui ai proposé de repasser à un autre moment, mais sur un mode un peu fataliste, elle m'a dit « oh, bah comme vous êtes là, rentrez. »

Avant même que j'ai eu le temps de brancher le magnétophone, elle m'a évoqué qu'elle avait passé un été très dur : Décès de son frère en prison dans des conditions qu'elle ne s'explique pas ; Suicide du père de sa famille d'accueil ; Mort d'un enfant de 11 ans (proche de la famille) par méningite ou leucémie ; Mort d'un copain de son ami (accident de moto).

L'entretien sera très difficile car elle n'évoque sa vie que par des propos négatifs. Il durera longtemps (environ 2h30). Pendant tout ce temps elle alterne entre cigarettes et joints qu'elle fume « pour se détendre ». Vers 16h30, la fille de la voisine arrive, c'est Julia qui doit la garder mais elle l'avait complètement oubliée (sûrement à cause de l'entretien). La fille jouera dans une chambre pendant le reste de l'entretien. Julia est très douce avec les enfants, très calme. Les photos de ses enfants sont affichées partout dans la pièce. A l'inverse de beaucoup d'autres anciennes, son appartement est plein de bricoles, complètement rempli, il n'y a plus une place de libre.

Haïza, 32 ans, *Primo-stable*

Habite dans un appartement HLM. C'est la deuxième fois qu'elle m'accueille chez elle, la passation du questionnaire s'était fait avec une éducatrice du foyer le *Caligo*. Ce fut un samedi matin comme le jour de l'entretien. Celui-ci se passe entre ses heures de travail du matin et celles de l'après-midi. Je sais qu'on n'a pas beaucoup de temps, cependant Haïza prendra le temps de tout expliquer en détail. Appartement très bien tenu. Son ami n'était pas là et les deux filles jouaient dans la chambre. J'avais prévenu Haïza du type d'entretien pour qu'elle puisse prendre ses dispositions face à ses proches. Ce qu'elle a fait.

Annabelle, 25 ans, *Secundo-stable*

L'entretien s'est passé chez elle dans son nouvel appartement en rez-de-chaussée avec jardin. Il y avait son conjoint et sa fille (née d'un autre conjoint). Tous les deux sont partis planter des tulipes dans le jardin. L'appartement est un peu en travaux mais « pour faire quelque chose de bien ». Son conjoint, menuisier restaure tout lui même. Par contre pas de chauffage du tout... Je me doutais que l'entretien serait un peu difficile compte tenu de la timidité d'Annabelle, pourtant lorsqu'elle parle à son ami, on sent une certaine autorité et assurance dans sa voix qui ne lui ressemble pas.

Natacha, 30 ans, *Primo-stable*

L'entretien s'est passé le 24 décembre au foyer le *Caligo*. Nous n'avions pas d'autres choix de date, elle est venue voir sa famille et tenter de voir son fils. L'année, elle habite dans le sud de la France. Entre le moment de la passation du questionnaire et l'entretien, Natacha a eu un grave accident qu'elle raconte lors de l'entretien, et qui lui a laissé des séquelles importantes. Elle est arrivée avec une heure trente de retard, elle est très nerveuse, elle part dans tous les sens. Elle est très ailleurs aussi.

Marie, 26 ans, *Institutionnelle*

Vu chez elle, dans une chambre de bonne au cœur de Paris. Je suis arrivée un peu tôt visiblement, puisque j'ai dû attendre un bon moment derrière la porte qu'elle fasse et range sa vaisselle. La chambre est petite et sale, Marie ne supporte pas et veut changer, mais cette chambre est aussi très peu rangée. Marie est tout sourire, parle bien, mais a quelques moments d'absence.

Léa, 24 ans, *Institutionnelle*

Vit dans une grande ville provinciale. Elle est venue me chercher en voiture à la gare. Elle habite dans un T2 bien meublé. Elle est enceinte de plus de 8 mois. Très à l'aise malgré une réticence première à la vue du magnétophone. Elle aimerait (ou du moins ça l'amuserait) qu'un livre soit publié en finalité de cette recherche. A la fin de l'entretien, son ami est arrivé, nous avons donc arrêté l'entretien à ce moment là

Nadia, 28 ans, *Navetteuse*

Lorsque j'arrivais chez elle pour le rendez-vous, elle partait... soit disant me chercher à la gare avec ses enfants alors que nous n'avions pas fixé de rendez-vous à la gare. Auparavant, elle avait annulé deux rendez-vous, le premier car sa mère était malade, le second car elle devait remplacer son mari au marché. Nous avons fait quelques courses au supermarché du coin. Elle m'a alors redemandé comment allait se dérouler l'entretien : si j'arrivais quand même avec une liste de questions ou si elle allait devoir faire un monologue. Elle appréhendait visiblement, je l'ai rassurée. Nous sommes arrivées à l'appartement, qui se situe dans une grande tour d'une cité. L'entretien a eu du mal à commencer, comme si elle redoutait le début. Il s'agit d'une personne très attendrissante et affectueuse. L'appartement est vide (très peu de chose) à part des fauteuils et un canapé en cuir. Nous avons fait l'entretien à la cuisine, (là où se trouve la seule table de l'appartement) à ma demande. Les enfants ont alors pu regarder des cassettes vidéo à la télévision. J'ai eu beaucoup de mal à diriger cet entretien car elle n'écoutait pas ou ne voulait pas entendre mes questions.

Linda, 31 ans, *Primo-stable*

Je suis allée la voir chez elle dans une grande ville provinciale du Sud de la France. Elle est venue me chercher à la gare en voiture et elle m'a fait visiter la ville. Nous avons déjeuné dans un restaurant de la ville qu'elle affectionne particulièrement. Nous avons beaucoup parlé de son travail et des raisons qui l'ont amené à vivre dans le sud (s'éloigner de son ex-ami qui lui téléphonait tous les soirs). Puis nous avons été chez elle, c'est une petite maison toute neuve. Son conjoint était dans le jardin avec un voisin pour construire un cagibi. Son fils est parti faire la sieste, et nous avons alors pu faire l'entretien, celui-ci s'est terminé un peu brutalement parce que son conjoint en avait assez de rester dehors...

Alexandra, 32 ans, *Secundo-stable*

On lui avait coupé le téléphone donc c'est par lettre que j'ai pris le rendez-vous. Elle me dira par la suite qu'elle avait hésité à accepter car elle évite de parler du passé. Par contre, à la fin de l'entretien, elle me dira qu'elle a accepté car elle n'en parle pas et que peut-être ça lui fera du bien. Elle était finalement contente de l'avoir fait ; pour elle mais aussi pour les futures jeunes filles qui seront accueillies au *Caligo*. Lorsque je suis arrivée elle jouait au Monopoly avec sa fille mais elle m'attendait. L'appartement (locatif privé) est propre, mais triste par le manque de travaux de rénovation. Alexandra est fière de me présenter sa fille, mais aussi les cadeaux qu'elle a lui a fait (aquarium, poisson, Monopoly...). Sa fille me montre ce qu'elle a fait en pâte à modeler... Malgré le lieu, on sent une chaleur qui s'y dégage. C'est la deuxième fois que je viens, puisque j'avais passé le questionnaire chez elle, avec une éducatrice du *Caligo*. Sa fille part dans sa chambre pendant l'entretien. Elle reviendra faire des apparitions régulières jusqu'à la dernière où elle en a marre, et on interrompt l'entretien.

Hélène, 24 ans, *Primo-mobile*

Habite dans une ville de province. Elle est venue me chercher en voiture à la gare et nous avons directement été chez elle. Déjà au cours du trajet en voiture, elle m'a dit qu'ils étaient arrivés sur cette ville pour se rapprocher de la famille de son mari. La mutation de ce dernier a été rapide, elle a eu plus de mal à retrouver du travail alors qu'elle avait un bon poste sur la région parisienne. Elle vit avec son mari et son fils dans un appartement en rez-de-chaussée avec un jardin. Nous nous installons dans le salon pour passer l'entretien, elle est très posée, raconte son histoire avec beaucoup de recul et lorsque quelque souvenir la touche, elle a un rire nerveux mais continue à raconter en détail son enfance. Après l'entretien avant de reprendre le train, nous allons ensemble auprès d'un plan d'eau où elle promène régulièrement son fils.

Zahia, 24 ans, *Primo-stable*

J'arrive un peu en retard, un café et des petits gâteaux m'attendent. Zahia habite une maison, tout est très bien tenu chez elle, maison vivante et chaleureuse. Elle semble un peu inquiète avant de débiter l'entretien. Je lui ai précisé qu'il s'agissait d'un entretien anonyme, elle m'a dit n'avoir rien à cacher au *Caligo*.

Cécile, 26 ans, *Primo-stable*

Ce rendez-vous a été très difficile à prendre parce que je n'avais que son conjoint sur le téléphone mobile, mais jamais elle, jusqu'au jour où j'ai réussi à avoir un autre numéro de téléphone et la joindre en direct. Là, j'apprend qu'elle n'est plus avec son conjoint (ce qu'il ne m'a jamais dit au cours des divers coups de fils que nous avons eu ensemble). Elle m'apprend qu'il la traîne en justice pour qu'il ait la garde de sa petite fille d'à peine un mois. Elle va très mal, nous parlons au téléphone ensemble, mais je n'insiste plus sur l'entretien, pourtant elle me fixe un rendez-vous. Arrivée chez elle, dans une cité peu tranquille, elle m'attend mais ne va pas bien du tout. Elle m'attend pour que je la rassure mais pas pour l'entretien. Je vais rester 4 heures avec elle pour seulement 30 minutes d'entretien. Elle est ailleurs, dans son procès. Je n'insiste pas, elle m'inquiète... par contre elle s'occupe semble-t-il très bien de son bébé. Elle ne comprend pas ce qu'il lui arrive. Je laisse l'entretien de côté. Tant pis, tout ce qui va m'importer maintenant, c'est qu'en partant, elle aille voir son médecin et qu'elle continue à extérioriser. Lorsque je l'avais vue pour la première fois, je l'avais vu avec son conjoint, un garçon qui semblait très stable, très gentil.

L'éducatrice qui m'accompagnait alors, avait dit que c'était très bien pour elle. Cette séparation c'est un peu lui ôter ses béquilles. Un exemple vivant d'une désinsertion par la séparation.

Camille, 25 ans, *Primo-mobile*

Avant ce rendez-vous, elle avait déjà annulé deux rendez-vous de suite. Je suis donc venue chez elle un jeudi vers 17h15 (après son travail). Je suis arrivée un peu avant elle. J'ai sonné deux fois à sa porte mais personne n'a répondu. Elle est arrivée un quart d'heure après, chargée de courses très lourdes et elle montait difficilement les quatre étages. Je lui propose mon aide mais il ne restait plus que quelques marches à monter. Elle a paru étonnée que je sois à la porte puisque sa belle-sœur (sœur de son ami) et sa propre fille étaient dans l'appartement. La belle-sœur ne m'avait pas ouvert car elle pensait que j'étais un colporteur. La petite fille de 2 ans dormait. Elle habite un appartement dans une cité HLM visiblement trop petit pour la famille.

Ennuyée par la présence de la belle-sœur, je demande à Camille si elle veut qu'on attende un peu pour passer l'entretien. « Non, non, on peut le commencer tout de suite », visiblement il n'était pas prévu que la belle-sœur s'en aille. Elle a eu beaucoup de mal à parler de son enfance et a axé l'entretien quasiment uniquement sur le temps du placement au *Caligo*.

Le magnétophone ne s'est accidentellement pas mis en route, j'ai donc essayé dès mon retour de reprendre le maximum de note de cette entrevue pourtant très riche.

Annexe 6

Lettre de la CNIL

COMMISSION NATIONALE
DE L'INFORMATIQUE
ET DES LIBERTES

REPUBLIQUE FRANCAISE

ASSOC JEAN COTXET
52 RUE MADAME
75006 PARIS

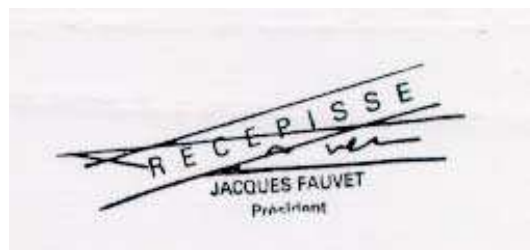
RECEPISSE DE DECLARATION No 553340 DELIVRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
16 DE LA LOI DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS
ET AUX LIBERTES

ASSOC JEAN COTXET
52 RUE MADAME
75006 PARIS

A DECLARE A LA COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES
UN TRAITEMENT AUTOMATISE WINFORMATIONS NOMINATIVES DONT LA FINALITE
PRINCIPALE EST:

PRODUCTION DE CONNAISSANCE RECHERCHE

LA DELIVRANCE DU PRESENT RECEPISSE NE VAUT PAS CONSTATATION DE LA
CONFORMITE DU TRAITEMENT A LA LOI ET N'EXONERE LE DECLARANT D'AUCUNE
DE SES RESPONSABILITES.



~~RECEPISSE~~
JACQUES FAUVET
Président

PARIS, LE 10 FEVRIER 1998
PAR DELEGATION DE LA COMMISSION,
LE PRESIDENT OU LE VICE PRESIDENT DELEGUE

21, RUE SAINT GUILLAUME 75340 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22

Annexe 7

Analyse des entretiens par ALCESTE

Analyse des entretiens par le logiciel Alceste¹

Les trente entretiens passés auprès de femmes anciennement placées au foyer “le Caligo” et sorties depuis au moins quatre années ont pour objectif de compléter de manière qualitative les données déjà obtenues auprès des dossiers archivés ainsi que par la passation du questionnaire. Ces entretiens peuvent se résumer en trois grandes phases :

- La vie avant le placement au “Caligo” : dans quel milieu familial et/ou institutionnel ont-elles vécu, les grandes étapes de leur enfance, les motifs de leur placement...

- La vie au foyer “le Caligo” : réseau intérieur (éducateurs, médecin, les autres filles) et extérieur (famille, ami(e)s, école, travail, service ASE ou PJJ...).

- La vie après le foyer : temps forts de leur existence² et les personnes importantes qui ont accompagné leur parcours (famille, petit ami du moment, ami actuel, mari, copains, pourquoi pas des anciennes du foyer “le Caligo”, un service social, une association, ...).

Il s’agit d’entretiens d’une durée moyenne d’une heure et demie. Ce sont des récits de vie souvent très riches en émotion, compte tenu des histoires personnelles de chacune. Avant de faire une analyse de contenu classique, nous avons choisi d’effectuer une enquête exploratoire de ces entretiens au moyen d’Alceste qui est un logiciel d’analyse textuelle. En effet, comme le soulignent Catherine Bonvalet, Dominique Maison et Laurent Ortalda³ *“le traitement quantitatif de données qualitatives introduit une médiation entre le discours et l’analyse qui réduit le risque, toujours présent, d’interprétations hâtives et de projections de présupposés.”*

A- La méthode d’analyse par Alceste

Le principe d’Alceste est de découper le corpus en Unités de Contexte Élémentaire (U.C.E.)⁴, de reconnaître les mots et de lemmatiser (c’est-à-dire de les grouper par la racine, par exemple : cuisin+e : cuisine, cuisines, cuisinier, cuisiniers, cuisinière, cuisinières). Grâce à un dictionnaire, il distingue les mots⁵ outils (les articles, les pronoms, les auxiliaires être et avoir, les chiffres et certaines locutions...) des mots⁵ pleins (c’est-à-dire les adjectifs, les verbes, les adverbes, les noms,...). Seuls les mots pleins serviront au calcul, en effet la seconde étape de l’analyse consiste à classer ces U.C.E. par une classification descendante hiérarchique à l’aide d’un tableau disjonctif à double entrée croisant, en ligne, les U.C.E. et, en colonne, les formes réduites (ou mots pleins). Ce tableau ne comporte que des 0 ou des 1, suivant si le mot est présent (1) ou absent (0) de l’U.C.E. Il s’agit donc d’un tableau très grand et “creux” (il comporte environ 99% de zéros). Le principe de la classification descendante hiérarchique est de chercher la meilleure bipartition de la plus grande des classes

¹ Alceste : Analyse des Lexèmes Cooccurrents dans les Enoncés Simples d’un Texte, ou Analyse Lexicale par Contexte Etabli à partir d’une segmentation du Texte en Enoncés.

² *Exemples de moments de galères : - se retrouver à la rue- se retrouver sans emploi- enfants placés- mauvais choix d’ami- impression d’être seule- difficultés familiales- problèmes de santé- décès d’une personne proche...

* Exemples de bons moments : - l’arrivée d’un enfant désiré- une bonne rencontre- un emploi- un mariage- reprise d’une formation- des liens ressoudés avec les parents- un déclic psychologique...

³ BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMEYER Y., BERTAUX-WIAME I., MAISON D., ORTALDA L., “ Proches et parents : l’aménagement des territoires ”, *Dossiers et recherches*, n°64, décembre 1997, INED, Paris, p. 240.

⁴ U.C.E. : unité de contexte élémentaire, elle correspond à l’idée de phrase mais calibrée en fonction de la longueur et de la ponctuation (dans l’ordre de priorité : . ; ? ! : ,)

⁵ les “ mots ” sont en réalité des occurrences c’est-à-dire que le logiciel ne reconnaît pas le sens, mais seulement la forme. Pour une meilleure compréhension nous avons choisi d’utiliser le terme “ mot ” au sens “ d’occurrence ”.

restantes, en commençant par la classe contenant toutes les U.C.E. En d'autres termes, " le logiciel procède en trois étapes :

- il cherche le premier facteur de l'analyse factorielle de correspondance
- il cherche l'hyperplan perpendiculaire au premier axe maximisant l'inertie interclasses des deux nuages
- il choisit la plus grande des classes restantes, puis réitère."⁶

Afin de garantir un maximum de stabilité dans les classes, cette opération est calculée de deux façons selon une longueur des U.C.E., différente. D'autre part, certaines U.C.E. ne seront pas prises en compte dans cette analyse, car les mots contenus dans celles-ci diffèrent des autres classes et ils sont, en effectif, trop faiblement représentés pour former une classe.

Enfin, il est possible d'ajouter un certain nombre de " variables étoilées ", afin de donner des informations de type quantitatif à chaque personne enquêtée. Celles-ci ne font pas partie du calcul mais nous aideront à l'interprétation de l'analyse des classes.

Notre corpus a ainsi été soumis au logiciel Alceste ; nous donnerons rapidement un aperçu de la préparation du corpus avant d'interpréter les classes retenues par l'analyse.

B- Les récits de vie de jeunes femmes anciennement placées au foyer "le Caligo".

Les récits de vie ont été passés auprès de 30 jeunes femmes anciennement placées au foyer "le Caligo", parmi ceux-ci un n'a pas été enregistré⁷, autrement dit seulement 29 ont été retranscrits mot à mot. C'est sur ce corpus que se base l'analyse suivante.

1- Préparation du corpus

La première étape a consisté à ôter toutes les questions et relances de l'interviewer afin d'avoir uniquement le texte de la jeune femme.

Pour chaque entretien nous avons ajouté dix variables étoilées afin de mieux comprendre quel type d'individu est à l'origine des différents discours.

- *Le numéro de l'entretien* (ENT_...)
- *La date de naissance*
 - 17 sont nées entre 1966 et 1971⁸ révolu (NAISS_1)
 - 13 sont nées entre 1972 et 1974 révolu (NAISS_2)
- *Le statut matrimonial au moment de l'interview*
 - 18 étaient célibataires (MAT_C)
 - 10 étaient mariées (MAT_M)
 - 1 divorcée (MAT_DI).
- *La composition du ménage au moment de l'interview*
 - 21 personnes vivant en couple (soit avec leur mari, soit avec leur conjoint) (VI_CSM),
 - 8 autres vivants soit seule (3 d'entre elles) soit seule avec leur enfant (5 d'entre elles) (VI_SMO).
- *Le fait ou non d'avoir au moins un enfant vivant, au moment de l'interview*
 - 22 d'entre elles ont au moins un enfant, qu'il soit ou non à leur charge (ENF_O)

⁶ Lahlou Saadi, " L'analyse lexicale ", In Variances, N°3, Octobre 1994, p16.

⁷ Suite à un problème avec le magnétophone et non pas à cause d'un refus de la personne d'être enregistrée.

⁸ Cette répartition a été établie d'après le calcul de la médiane de l'année de naissance des trente jeunes femmes interviewées (1971).

- 7 n'en n'ont pas ou sont enceintes du premier au moment de l'interview (ENF_N).
 - *Le type de trajectoire éducative et institutionnelle⁹ de chaque interviewée, avec :*
 - 7 *Primo-stables* (TRAJ_PS)
 - 7 *Primo-mobiles* (TRAJ_PM)
 - 5 *Secundo-stables* (TRAJ_SS)
 - 2 *Secundo-mobiles* (TRAJ_SM)
 - 3 *Institutionnelles* (TRAJ_IN)
 - 5 *Navetteuses* (TRAJ_NA)
 - *Les liens avec le père au moment du questionnaire :*
 - 12 n'ont aucun lien avec le père (PE_N)
 - 8 ont leur père décédé au moment de l'interview (PE_DCD)
 - et 9 ont des liens avec leur père (PE_O)
 - *Les liens avec la mère au moment du questionnaire :*
 - 5 n'ont aucun lien avec leur mère (ME_N)
 - 4 ont leur mère décédée au moment de l'interview (ME_DCD)
 - et 20 ont des liens avec leur mère (ME_O)
 - *La situation face à l'emploi au moment du questionnaire*
 - 20 travaillaient (TR_O)
 - 5 étaient au chômage (TR_C)
 - 4 ne travaillaient pas et ne recherchaient pas d'emploi (TR_N)
 - *Leur situation financière estimée par elle-même, au moment du questionnaire*
 - 8 avaient des difficultés financières (soit elles sont endettées, soit elles puisent dans leurs économies), (FIN_D)
 - 21 n'avaient pas de réelles difficultés financières (soit leurs revenus et dépenses s'équilibrent, soit elles mettent de l'argent de côté). (FIN_F)
 - *Le fait ou non d'avoir entrepris une psychothérapie à un moment donné de leur vie (sont exclues celles qui ont répondu " une fois", ou "deux trois fois ")*
 - 11 ont entrepris une psychothérapie (PSY_O)
 - 18 n'ont pas entrepris de psychothérapie (PSY_N)
- Une fois cette préparation du corpus effectuée, celui-ci a pu être analysé par le logiciel Alceste.

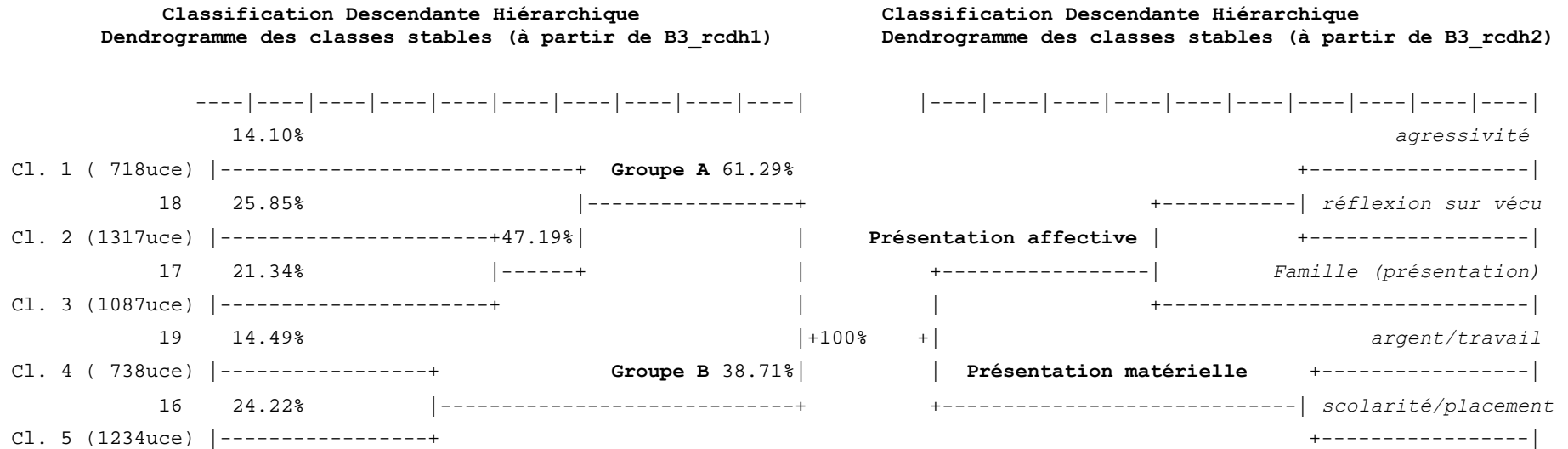
2- Analyse des récits de vie des " ex-placées " au foyer LE CALIGO

Ainsi pour les 29 entretiens analysés par Alceste, le logiciel a découpé ce corpus en 7369 U.C.E. et après avoir analysé tous ces énoncés, 5094 U.C.E. ont été retenues pour la classification, soit 69.13% de l'ensemble du corpus. Cette proportion est tout à fait normale pour le type d'entretiens (c'est-à-dire des récits de vie) que nous avons effectué¹⁰.

⁹ FRECHON Isabelle, *Présentation des échantillons par rapport à l'ensemble de la population étudiée*, Rapport de deuxième année de Doctorat de Sociologie et Démographie, Université Paris X – Nanterre, 1999, pp 4-8.

¹⁰ Pour les récits de vie la proportion doit se situer entre 60 et 70%.

CLASSIFICATION DESCENDANTE HIERARCHIQUE



Cette figure présente les deux dendrogrammes calculés selon deux modes de calcul différents, par le logiciel ALCESTE. Sur la figure de gauche nous avons noté la proportion d'UCE prise en compte pour chaque classe (qui est la même pour les deux dendrogrammes) et sur celle de droite, les différents thèmes qui apparaissent dans ces classes (thèmes identiques selon les deux calculs), et qui vont être détaillés dans les prochains paragraphes.

Dans cette analyse les deux arbres ne sont pas identiques bien que les classes terminales restent stables. Il existe tout d'abord deux grands groupes qui opposent, dans les deux arbres, le groupe A composé des classes 1, 2 et 3 au groupe B avec les classes 4 et 5. Le groupe B a une configuration identique quel que soit le dendrogramme, c'est dans le groupe A que les classes ne restent pas comparables. En effet, le premier arbre montre une opposition entre la classe 1 d'un côté et les classes 2 et 3 de l'autre, alors que le deuxième arbre met en avant une opposition entre les classes 1 et 2 d'un côté et la classe 3 de l'autre. Nous pouvons toutefois en conclure que les classes 1 et 3 restent toujours opposées dans le groupe A.

Voyons maintenant comment définir ces cinq classes. Nous allons tenter de les définir par grands groupes afin de mieux comprendre les relations entre ces différentes classes.

3- Présentation affective.

a- Agressivité et délinquance.

La classe 1 contient 14.10% des U.C.E. retenues dans l'analyse. Son vocabulaire spécifique est basé sur les racines (formes réduites) de noms définissant les lieux d'un logement et des objets en rapport avec la délinquance :

"chambre+"(45)¹¹, "couteau+"(16), "cuisin+e"(24), "gueule+"(14), "lit+"(18), "main+" (28), "nuit+"(35), "porte+"(33), "shit"(18), "terre+"(14), "train+"(37), "verre+"(10), "médica<"(14), "nana+" (15)

Cette classe se caractérise principalement par la forte présence de verbes d'action :

"boire."(37), "chi+er"(21), "claqu+er"(13), "cri+er"(12), "dormir."(47), "drogu+er"(19), "foutre." (26), "fum+er"(43), "lav+er"(12), "lev+er"(24), "mang+er"(47), "regard+er"(39), "reveill+er"(18), "rigol+er"(12), "tap+er"(40).

Le thème de la violence et de la délinquance apparaît ici clairement.

Un certain nombre de mots outils y sont associés, il s'agit de mots qui n'ont pas contribué au calcul de la classe mais qui sont significativement présents dans les U.C.E. retenues pour cette classe, cela permet d'affiner l'analyse.

Nous retrouvons ainsi la présence significative des mots "*dans*"(216) et "*dessus*"(17) qui sont des marqueurs d'une relation spatiale, de la même manière les marqueurs de la personne y ont aussi une place importante principalement avec les mots "*elles*"(64) et "*me*"(406). Il s'agit d'un enchaînement narratif qui est extérieur à l'interviewée, cependant le pronom personnel "*me*" montre qu'elle existe en tant que sujet. Enfin les prénoms de cette classe sont toujours associés à des personnages du foyer "le Caligo" soit des anciennes résidentes soit des membres de l'équipe éducative.

En lisant les U.C.E. qui ont servi à cette classe, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un discours sur les violences qu'elles ont subies durant leur enfance,

¹¹ Il s'agit des formes réduites les plus spécifiques des classes. Le nombre entre parenthèses indique la fréquence de ce mot dans la classe.

UCE : violence et agressivité subies durant l'enfance

□□□□ ... donc à 15 ans j'ai *pris* beaucoup de *médicaments*, j'ai été très *malade* dans la *nuit*, ça a fait *chier* d'ailleurs mes parents parce que je me suis fait *engueuler* beaucoup parce que j'étais *malade* et le lendemain ils ont appelé le médecin...

□□□□ ... il y en avait un qui me *prenait* un bras, une *tête*, une *jambe* pour me *monter* dans les *escaliers* de force quoi, je me débattais partout et puis ils m'ont *montée* quand même de force et puis après il y avait la *police*...

□□□□ ... parce qu'on parlait des mêmes épisodes à la *télé* tout ça, alors que quand j'étais chez moi c'était, on parlait de la *vaisselle* à *faire* voilà... c'était plus pareil quoi et puis je *rentrais* chez moi je me disais bon je *vais* me *faire engueuler* combien de *fois* ? Qu'est-ce que je *vais* me *prendre* aujourd'hui quoi ?

□□□□ ... on n'avait aucun repère, on ne savait jamais si, jamais parce que c'était un *jour* c'était *blanc* et le lendemain c'était *noir* tout le temps et moi et d'ailleurs quand je me *prenais* une *claque* parce que, parce que je *piquais* une *crise* de nerfs parce que je disais il faut savoir ce que vous voulez, je leur disais moi, faut savoir ce que vous voulez, un *jour* faut pas vous *regarder* dans les *yeux*, le lendemain il faut vous *regarder* dans les *yeux*...

□□□□ ... elle a *crié* et le *couteau* il est parti sur son côté, il a traversé il est *rentré* dans mon *sac* à *main*, il a traversé mon *sac* à *main*... et il a fait ça devant la *porte* de l'appartement moi j'ai *pris*... le trac que j'ai eu, j'ai *ouvert* la *porte* et je me suis barrée,

Lecture : les mots en *italique* sont ceux qui ont servi, par leur présence significative, à la construction de la classe.

Mais aussi le climat d'agressivité ou plus généralement de délinquance qui a pu régner lors de leur placement, qu'il s'agisse de leur propre violence ou de celles d'autres résidentes, qu'elles aient été ou non elles-mêmes violentes ou délinquantes.

UCE: délinquance vécue ou subie lors du placement

□□□□ et je ne les *balançais* pas c'était elles qui savaient ce que elles voulaient *faire* certainement, et puis je les *regardais* moi, elles avaient l'*air* de s'y plaire, donc c'était bien. C'était... quel type de *bêtises* ? *Fumer* des joints, *faire* des... *se laisser* entraîner par des *tas* de garçons, ce *genre* de *bêtises* là, *aller* en boîte de *nuit*.

□□□□ crado, crado, et qu'on n'*arrêtait* pas de *gueuler*, puis on n'*arrêtait* pas de *s'engueuler* à cause de la *chambre*. et un jour j'en ai eu marre, donc j'ai *viré* les matelas, je les ai *balancés* par la *fenêtre*,

□□□□ ... c'est *clair* il faut *boire* de l'*eau* de la fontaine! oh, je *buvais* beaucoup à la Villa aussi je *buvais* beaucoup à la Villa et après la Villa je *buvais* encore beaucoup. Oui c'était la *totale* quoi, c'était, c'était même pas un *suicide* à petit *feu* parce que je pense que je l'aurais fait *direct*, c'est comme ça qu'il fallait être et puis voilà quoi, c'était mon *corps* ne réclamait que ça en fait...

□□□□ avec Colette c'est vrai une *nuit*, on avait passé avec Cathia et puis comment elle s'appelait... Cyrielle, elles étaient dans un *état catastrophique* toutes les deux, toutes les deux à passer la *nuit* à être devant les *fenêtres*, devant les *portes* on nous responsabilisait *vachement* enfin moi et puis d'un autre côté on nous *laissait* à la rigueur... j'ai vu des filles *rentrer* complètement *défoncées* et les *éduc*s les voyaient pas, c'est nous on les *montait* dans les *chambres*.

□□□□ ... gare du Nord je crois on *va* en face voilà pas qu'on *tombe* sur des manouches et tout il y a une *nana* qui est restée devant pendant qu'on *mangeait*, qu'elle lui tendait la *main* pour qui lui donne son sandwich *carrément*, le *mec* il est venu mais...

□□□□ ... c'est vrai que moi j'étais plutôt, j'ai pas fait de *conneries* enfin j'ai pas le *souvenir*, je me suis jamais *droguée*, j'ai jamais ramené de *copain* dans la *chambre* enfin malgré qu'une *fois* une éducatrice me l'avais *balancé* ça parce que j'avais pleins de *copains* donc je couchais avec tout le *monde* mais...

Lecture : les mots en *italique* sont ceux qui ont servi, par leur présence significative, à la construction de la classe.

Enfin dans cette classe apparaît aussi les comportements agressifs qu'elles ont vécus après leur placement (par exemple avec un mari violent) et ceux qu'elles vivent actuellement qu'il s'agisse d'une action passive ou active.

U.C.E. : violence vécue ou subie après le placement jusqu'à aujourd'hui

□□□□ moi je voulais le provoquer un peu, je *commence* à *prendre* mon *copain* par le *bras* et il m'a envoyé *chier*, qu'est-ce que tu *fais*, tu *fais exprès* ou quoi et c'est là, il a *éclaté* de *rire* et ça a *pété* comme ça, il est devenu *fou*,

□□□□ il ne veut pas *sortir*. Je suis en *train* de me battre une *fois* dans l'année pour me *sortir* avec lui, pour *aller* en discothèque pour *évacuer* un peu parce que quand je suis sur une piste de *danse* je *mets* de la *musique* à *fond* et la *tête* elle s'évade dans la piste.

□□□□ je *laisse tomber* c'est *clair*, c'est une mycose, les enfants c'est beaucoup plus important que... et bah *franchement*, bah *franchement* de toute façon que voulez que j'en dise. des *fois*, des *fois* un petit *coup d'œil* par là il *crie* quoi, sans plus,...

□□□□ et Zoé qui se *lève* de son *lit* toute seule. Le soir, elle se *lève* cinq six *fois* avant de se *prendre* une trempe! La dernière *fois*... quand je dis une trempe, c'est deux trois *claques* sur la *main* quoi, histoire qu'elle *coure* quand même. A cet âge là, la *fessée* ça ne *marche* pas encore,.... la *couche*.

□□□□ faut pas *faire de bruit*, faut pas *crier*, faut pas chanter, faut pas *faire de bruit* en *jouant* enfin c'était un peu... des fois c'est vrai qu'elles le réclament. La dernière *fois*, Tatiana elle m'a mis une *baffe*, j'étais en *train* de la *laver* et elle me dit pourquoi c'est pas papa qui me *lave* parce que il est boulot,

□□□□ c'était archi trop dur et puis moi j'ai pas *tenu* le *coup*, je me *souviens* et j'étais maigre comme un clou de toute façon j'aurais pas pu supporter. Je ne *mangeais* pas, je *fumais* beaucoup, je *buvais* beaucoup, je suis devenue *alcoolique* c'était *grave*, ça fait quatre ans que je ne *bois* plus, plus une goutte d'*alcool* même le champagne je n'arrive même pas à le *boire*.

□□□□ je te *jure* avec toutes les *conneries* que j'ai fait, je suis encore là et *Dieu merci, merci* parce que *franchement*, elle est dure la vie, elle est dure, elle est archie dure, *putain* elle ne *va* pas me croquer, ah non c'est moi qui *vais* la croquer ça c'est *clair* que. mais il y a tellement de trucs qui me *tombent* dessus, on arrive à l'an, bientôt en l'an 2000...

Lecture : les mots en *italique* sont ceux qui ont servi, par leur présence significative, à la construction de la classe.

Grâce à l'étape D1, nous pouvons retrouver les racines de chaque mot. Nous remarquons alors que les verbes étaient en majorité utilisés à l'imparfait, de la même manière les verbes avoir et être qui font partie des mots outils sont significatifs principalement lorsqu'ils sont conjugués au passé, nous avons donc principalement un discours sur le passé.

Les variables étoilées les plus significatives de cette classe montrent qu'il s'agit principalement des jeunes femmes "ex-placées" **les plus âgées de notre échantillon**, principalement **au chômage**, ayant leur **mère décédée**, elles ont souvent **au moins un enfant** et la trajectoire "**Secundo-stable**"¹² apparaît très significativement.

b- La famille

La classe 3 qui est en opposition à la classe 1 que nous venons de décrire contient 21,34% des U.C.E. retenues dans l'analyse. Son vocabulaire spécifique est principalement basé sur les mots clés de la famille

"beau-père"(30), "belle-mère"(42), "cousin+"(27), "frère+"(195), "mère+"(282), "père+"(283), "maman+"(45), "famille+"(124), "soeur+"(150), "parent+"(131), "mari+"(68), "femme+"(55), "fils"(46), "enfant"(154).

Y coexiste aussi tout un vocabulaire sur le thème de l'événement familial :

"naissance"(13), "abandonn+er"(10), "adopt+er" (8), "deced+er"(24), mariage+"(43), "sépar+er"(31), "divorce+"(28), "guerre"(10), "mort"(20).

Enfin le thème de la relation ou du contact y est aussi présent:

"bonjour"(11), "contact"(26), "invit+er"(16), "conversation"(5), "partage"(6), "ador+er"(22), "appreci+er"(13), "entendre"(50), "voir"(322), "revoir"(32), "appel+er"(68), "complic+e"(8), "téléphon+er"(28).

¹² *Secundo-stable* : avoir fait au moins un autre foyer avant "le Caligo" mais placée pour la première fois au moment de l'adolescence et n'ayant connu que deux modes familiaux auparavant (ex: les deux parents, puis la mère seule, puis la mère et un beau-père correspond à 4 modes familiaux.)

Les mots outils associés à cette classe sont essentiellement des prénoms et des marqueurs de la personne. Les prénoms sont principalement ceux d'enfants d'*Ego*. Les marqueurs de la personne les plus significatifs sont "*elle*"(443), "*lui*"(303) et des pronoms possessifs tels que "*ma*"(386), "*mon*"(400), "*sa*"(157), "*son*"(166). Il s'agit encore d'un discours très narratif, mais plus que pour la première classe *Ego* s'introduit dans ce discours par son appartenance à une famille (*ma, mon*). Le verbe "avoir" n'apparaît pas dans cette classe, à l'inverse du verbe "être" , principalement conjugué au présent et qui est très significatif. Nous sommes donc plus dans un discours de présentation d'un objet plutôt que dans une possession ou une action. Enfin les marqueurs d'une relation temporelle les plus significatifs "*depuis*"(70), "*souvent*"(45), et "*toujours*"(149), mettent en avant une opposition entre la discontinuité et la continuité.

A la lecture des U.C.E. retenues dans cette classe, il s'agit bien évidemment du thème de la famille mais vu sous deux angles. Le premier est la présentation de la famille, celle-ci étant souvent complexe les jeunes femmes interviewées étaient amenées à situer les membres de leur famille dans un contexte plus élargi.

U.C.E.: Présentation de la famille

□□□□ *régulièrement* ? Jamais, non jamais. Tout à fait, mon *père*, toute la *famille* est de mon *père*, toute, *frères* et *sœurs*. Mes *grands-parents* ont eu dix *enfants*, 5 filles et 5 *garçons*... entre-temps, il y en a qui doit être *décédé* bien sûr mais que du *côté* de mon *père*, c'est que des *Bunnel*... Oui, comme je suis la dernière aussi c'est pareil, ils ont eu chacun un mariage de leur *côté* et ils se sont remis *ensemble* après.

□□□□ oui elle était bien ma *grand-mère*, mon *grand-père* aussi. je *connais* plus la *famille* de ma *mère* que celle de mon *père*, ma *mère* elle a jamais voulu qu'on aille dans la *famille* de mon *père*. Je ne sais pas, *vu* qu'elle était en *guerre*, c'est ça que j'ai dit à ma mère même si tu n'*aimes* plus *papa* tu es en *guerre* avec lui, j'ai dit c'est pas une raison pour nous refuser d'aller *voir* sa *famille*.

□□□□ de mes *frères* et *sœurs*, non du *côté* de mon *père* il y a que moi et mon *frère* Jérémie qui m'a *gardée*... et du *côté* de ma *mère*, il y a deux *frères* et une *soeur*, et puis mon *père* a eu d'autres *enfants* entre temps avec sa première *femme*. Avec la *mère* de mon *frère* Jérémie.

□□□□ chez les *garçons* tout passait jusqu'à ce que ce soit use quoi, chez les *filles* *pareils*. Mais je ne le *connais* même pas non, j'ai un *beau-père*, je le *connais* pas je ne sais *même* pas la gueule qu'il a... *demi-frères* et *sœurs*... avec ma *mère* et mon *père* on est deux *filles* deux *garçons*, les autres, les 4 premiers sont du premier *mari*, les 4 suivants c'est mon *père* et les deux autres les deux derniers c'est mon *beau-père*,

□□□□ et les *petits-enfants* de celle-là qui est *morte*, ils sont tout seuls, ils n'ont pas de *parents* maintenant, comme mon *père* est *décédé* et leur *mère* qui est *morte* et puis voilà, ils sont au *pays* en train de rester là-bas tout seuls...

□□□□ tous mes *frères* et *sœurs* *portent* le *nom* de leur *père*, mon *frère* et moi on porte le *nom* de ma *mère* quand elle était jeune *filles* et ça j'ai jamais *réussi* à savoir pourquoi, peut-être déjà si il m'a *vue* ça y est il ne voulait pas de moi.

□□□□ et de tous les *petits-enfants*. Comme *petits-enfants* il y a mon *cousin* Pierre qui est plus *vieux* que moi, qui a 10 ans de plus que moi, moi je suis la première *petite* fille, après il y a mon *frère* et ma *soeur*... parce que ma *mère* avait un *frère* qui est *décédé* à 19 ans et puis deux *sœurs*.

□□□□ ils ont fait que ça eux mes *grands-parents*, ils ont *élevé* leurs *petits-enfants* et puis j'ai été *élevée* avec eux et puis quand on s'est *séparé*, j'avais quand même j'avais 12 ans moi, j'étais la plus *âgée*, ma *cousine* elle avait 10 ans et lui il avait 9 ans donc là ça fait quand même j'ai 33 ans aujourd'hui et puis ça fait très loin.

Lecture : les mots en *italique* sont ceux qui ont servi, par leur présence significative, à la construction de la classe.

Le second angle de cette classe s'apparente aux relations entretenues par les jeunes femmes interviewées avec les membres de leurs familles, il peut s'agir de liens maintenus ou rompus ou encore repris mais il peut aussi s'agir des relations avec leur famille nouvellement construite (famille du mari, les enfants, le mari,...).

U.C.E. : Liens maintenus, rompus ou repris avec les membres de la famille

□□□□ tu sais d'être toujours et c'est elle qui m'*appelait* souvent... alors *côté* ma *mère* j'ai mon *grand-père* qui est kabyle et ma mère qui est *française*, ma *grand-mère* qui est *française* ma *mère* elle a un *nom français* pur, elle s'*appelle* Mireille Martin tu vois, et j'ai mon *père* qui est *algérien marocain*.

□□□□ oui, on se soutient bien. si il y a un problème on est tous là. oui comme mon *père* il dit, parce que mon *père* vient d'une *grande famille*, sa *mère* a eu 18 *enfants*, et entre *frères* et *soeurs* personne s'*entend*, personne se *voit*.

□□□□ et ils attendent ça, parce que ça fait 7 ans qu'ils sont *ensemble* la *grande soeur* et son *mari*, ça fait 7 ans... donc déjà la *quatrième génération* de leur *famille* et en plus le premier *petit* donc déjà je sais qu'il va être *pourri*, gâté, en plus avec les *frères* et *sœurs* tout ça et déjà le *papa* je lui fais confiance aussi et moi aussi tu vois.

□□□□ De là-bas ? La personne qui me manque, je vais vous dire c'est ma *grand-mère* et puis mon *cousin*, mon *cousin* avec sa *soeur*, c'est-à-dire ma *cousine*... parce que c'est avec eux que j'ai été *élevée* en fait, j'ai *grandi* avec eux et eux c'est pareil leur *mère*, elle les a laissés et leur *père* il est *mort* pendant la *guerre* en *Algérie*, donc c'est ma *grand-mère* qui les a *élevés* avec moi...

□□□□ là on va fêter *Noël* avec ses *parents*. bien je suis *contente* parce que la *petite* elle est acceptée parce que c'est vrai que eux ils ont une *grande fille* qui est enceinte là, sa *grande soeur* à Laurent elle va avoir un *bébé*, et sa *petite soeur* qui reste encore avec eux et c'est la *seule petite* quoi ils l'ont bien acceptée, ça se passe bien, très bien même, ils *l'adorent*, ils *l'aiment* bien et tout.

□□□□ j'étais avec Dominique mais par chance mon *père* appréciait beaucoup Dominique donc il la *connaissait* aussi d'avant donc il l'*appréciait* beaucoup je pense que c'est. ça aurait été quelqu'un d'inconnu mes *parents* ne sont pas *vieux* jeux mais c'est vrai que c'est difficile je suis la *filles unique* de mon *père* quoi, dire elle est avec une *femme*, t'auras peut-être jamais de *petits-enfants*...

□□□□ comme le *papa* à *Daniela* il l'*appelle* Eric il ne dit pas, mais Eric et *Cécilia* sont très *complices*, rien qu'à *voir* les *yeux* qu'elle a là, ils sont très, très *complices* oh là la pire avec *Cécilia* qu'avec sa propre *filles* archi *complice* avec *Cécilia*,

□□□□ oui, oui on a fait ça avec la *belle-famille* mais on a fait quelque chose de restreint quand même quoi, restreint si on *appelle* ça être... 20 c'est restreint parce que moi au début je voulais faire juste moi et mon *mari* le *témoin* et ses *parents*. mais comme j'ai *vu* que ce serait pas possible ma *mère* elle voulait venir son *père* a voulu venir donc,...

Lecture : les mots en *italique* sont ceux qui ont servi, par leur présence significative, à la construction de la classe.

Les variables étoilées les plus significatives de cette classe montrent qu'il s'agit surtout des femmes "ex-placées" **les plus jeunes** de notre échantillon, elles sont **mariées et/ou vivent maritalement**, elles ont des **liens avec leur mère**, et ont eu en majorité une trajectoire de type " *Secundo-mobile* " ¹³.

c- Réflexion sur le vécu d'Ego

La classe 2 contient 25.85% des U.C.E. retenues dans l'analyse. Les mots spécifiques de cette classe sont de l'ordre d'une réflexion sur leur propre vécu :

"dur+"(81), "besoin+"(68), "chose+"(206), "compte+"(69), "dire"(345), "gens"(129), "vécu+"(79), "vie+"(178), "apport+er"(24), "comprendre"(72), "essa+yer"(84), "parl+er"(105), "rendre"(46), "éducat+ion"(109), "import+ant"(44), "psycholog+"(50), "ré+el"(19).

Les mots outils soulignent aussi ce thème, tout d'abord avec une présence importante des verbes modaux "*pouvoir*"(287), "*savoir*"(366), "*vouloir*"(345), ainsi que les marqueurs d'une modélisation tels que "*je pense*"(124), "*peut-être*"(122), "*ne*"(714), "*pas*"(964), "*c'est vrai*"(234).

Les verbes "*avoir*" et "*être*" sont principalement conjugués au conditionnel, ce qui marque un discours apparenté au bilan, au retour en arrière.

La présence d'une multitude de mots outils, marqueurs d'une relation discursive (ex : "*en fin de compte*"(141), "*mais*"(654), "*si*"(318), "*par rapport*"(61), "*par exemple*"(37), "*comment*"(78)), ainsi que des démonstratifs et pronoms indéfinis ou relatifs (ex : "*ce-qu*"(277), "*qu*"(1007), "*c'est*"(733), "*quelqu'un*"(94), "*personne*"(88)), montre qu'il s'agit d'un discours déjà pensé, pré-construit. Les six pré-noms associés à cette classe font tous partie de l'équipe éducative du "Caligo", mais avec une significativité très importante pour le psychologue.

Le marqueur d'une relation temporelle "*maintenant*"(156) montre que ce discours s'apparente à leur pensée actuelle. Enfin c'est dans cette classe que le pronom personnel "*je*"(1184)

¹³ *Secundo-mobile* : avoir fait au moins un autre foyer avant "le Caligo" mais placée pour la première fois au moment de l'adolescence et ayant connu plus de deux modes familiaux auparavant.

apparaît le plus significativement. Il existe donc une réelle implication de la personne dans ce discours.

Cette classe étant une fois associée à la classe 1 et dans le second calcul à la classe 3, il peut être intéressant justement de montrer comment elle serait une réflexion sur les moments difficiles que les femmes interviewées ont vécus au long de leur vie, qu'il s'agisse de l'enfance de l'adolescence ou de leur période à l'âge adulte, et dans un second temps, une réflexion sur leurs liens familiaux. Toutefois, les liens familiaux sont tellement en relation avec les souffrances qu'elles ont vécues dans le passé que ce classement par U.C.E. n'est pas toujours simple à percevoir.

U.C.E. : Réflexion sur les moments difficiles vécus au cours de leur vie

□□□□ et le *seul moment* où on s'occupait de moi c'était quand on me *frappait* dessus ! Donc en fin de compte la *violence* tu la recherches, tu *vois*, parce que *malheureusement* cette *violence* là, en fin de compte... *psychologiquement*, quand tu as ces âges-là je crois que tu es *persuadée* que le fait de *vivre* la *violence*, ça voudra *dire* que tu *existes*, et en même temps c'est pas fait *consciemment* tu *vois*, c'est fait d'une *manière inconsciente* mais c'est un *besoin*.

□□□□ ou à la *limite* de ce que ça *apportait* de *positif* ou de négatif. en tous les *cas* je sais que j'y allais parce que j'avais *besoin* d'y aller en fait, en fait c'était mon *repère* en fait, je ne sais pas, c'était comme si j'allais dans un *milieu familial*, je récupérais tout ce que j'avais à récupérer en énergie au *niveau* du *passé*, etc, etc...

□□□□ je pense que je ne *vois* que ça, je pense que c'est une *manière* de me protéger, c'est-à-dire des *personnes importantes*. En fait *Marc*, il s'est *passé vraiment plein* de *choses* avec lui, ce que je pourrais *dire* c'est qu'en fait c'était une bouée, tu *vois*, c'était une bouée, c'était une bouée, mais le *problème* c'est que cette bouée là, si tu veux, j'ai pas su m'en servir.

□□□□ il aurait fallu, je ne sais pas... des *paroles*, des *paroles* c'est *facile* de donner des *conseils* mais j'étais dans une telle détresse et puis j'ai toujours été très, très émotive et c'est vrai que là, j'étais, c'était *horrible* je me retrouvais dans une *situation* j'avais *vraiment* l'*impression* là, je me *rendais compte* que c'était *vraiment* personne ne m'aime mais c'était *vraiment* ça,

□□□□ c'est contradictoire, mais je crois que *l'amour* c'est contradictoire de toute façon, et en fait *Jean*, en fait je crois qu'il nous *apportait énormément* parce que... *en fin de compte*, vous savez, *simplement* de *savoir* que vous pouvez *compter* sur quelqu'un, je crois que c'est *important*, et je crois que c'est quelque chose qu'il nous a toujours fait sentir *Jean*, en fait, qu'on pouvait *compter* sur lui...

□□□□ c'est dans la *normalité*, enfin c'est *bizarre* à *dire*, mais c'est *dur*. Bon ça *arrive* quoi, c'est pas... je suis pas victime, enfin de ce qui peut se *passer* quoi, pour *l'instant* hein, je veux *dire* que... mais bon c'est fragile, j'ai toujours l'*impression* que ça pourrait *changer*, tout ça, mais, c'est. quand on est *adulte* ensuite, enfin c'est pas pareil quoi, on peut plus se défendre ou on se bat pas de la même *façon* que quand on est môme.

□□□□ des *gens*, ils ne *comprennent* pas donc mais c'est vrai que... d'*écouter* un peu plus les *éducateurs*, moi-même je ne les ai pas *écouté*, je les ai *écouté* mais beaucoup plus après ma majorité quand je me rappelais d'eux, de ce qu'ils disaient de ça et leurs *fréquentations*, *savoir* ce que elles veulent *vraiment* parce que c'est vrai que c'est *important*.

□□□□ ça s'est bien *passé* mais une *période* aussi *dure* parce que je captais aussi peut-être avec l'analyse je ne sais pas ce qui fait ça, de captais les *choses* et les *choses*... dans ma *vie*, dans le service, enfin comme si il y avait le service mais du service déjà on *apprend* déjà à ne pas laisser *passer* ses *impressions* et pour ne pas laisser *passer* ses *impressions* c'est qu'il faut *comprendre* ses *impressions* et ce travail là quelque *part* que...

□□□□ le moindre petit truc qui pouvait se *passer*. c'était. ça *fonctionnait* pas dans quelques *chose*. c'était. plus ça continuait, plus je me *plaisais* dans cette déchéance et c'était *devenu* un *problème* quoi, ce que je pense maintenant. Et c'est vrai qu'à cette *période* là c'était de l'autodestruction quoi, c'était *vraiment*, ne plus *vivre*, c'était j'*existais* pour personne, personne ne voulait de moi, c'était là, j'étais rien.

□□□□ qui *arrive* aussi bien à pouh... et puis du jour au lendemain de retomber quoi, se *détruire*. j'affronte les *choses* de la *vie*, mais moi je ne m'affronte pas, je n'*arrive* pas à *comprendre*. peut-être que je me *comprends* et *en fin de compte* je ne me *comprends* pas, c'est. je suis *difficile* quoi, je dois être quelqu'un qui n'est pas *normal*,

Lecture : les mots en *italique* sont ceux qui ont servi, par leur présence significative, à la construction de la classe.

U.C.E. : Réflexion sur les liens familiaux entretenus ou rompus

□□□□ donc *en-fin-de-compte* pendant des années j'ai été chez elle, bref, je me suis pas *rendu compte* qu'en fait ça me faisait du mal *en-fin-de-compte* parce que *en-fin-de-compte*... *en-fin-de-compte* je pouvais pas *avancer*, tant que je voyais ma mère je pouvais pas *avancer*. Peut-être maintenant avec le *recul*, peut-être que je pourrais la voir, peut-être que ça se *passerait* différemment, d'ailleurs maintenant quand je la vois, je la vois de temps en temps comme ça, ça se *passé* complètement différemment.

□□□□ ... il y a *vraiment* pas. Ca me dit *vraiment* rien de reprendre un *vrai* contact avec elle. Quand elle a *envie* d'appeler elle appelle. Je ne la *renvoie* pas, je ne suis pas une *sauvage* quand même et les filles elles *comprendraient* pas de toute *manière*, donc...

□□□□ Quand elle a quelque chose à *confier*, elle vient vers moi quoi, c'est moi qui *écoute* tous ses *problèmes* et tout ça. Si je peux la *conseiller*, je la *conseille*. Je vais *dire*... au contraire j'*essaie* au *maximum* qu'aucune d'elles ne fasse comme moi quoi, qu'elles *deviennent*, qu'elles *fréquentent* des *mauvaises relations*, des *trucs* comme ça.

□□□□ *parler*, pas de ces *choses* là mais je sais qu'il faut déjà lui *parler*, même après, pas lui *parler* gaga mais lui *parler* *normalement* comme on *parle* à un *adulte* déjà pour son *équilibre* mental et il y a *plein* de *choses* qui rentrent en *compte* dans ces conditions donc j'*essayerai* d'être au *maximum* à l'*écoute* et de l'*aider*.

□□□□ donc je ne veux pas ça. Je ne veux pas qu'elles *vivent* ce que j'ai *vécu* quoi, je veux que... je veux pas qu'elles *perdent confiance* aux *adultes* comme moi j'ai *perdu confiance* aux *adultes* au *départ* quoi, donc. et puis en plus vis-à-vis de mes sœurs, j'*essaie* de... au *maximum* de... je les couve pas, mais j'*essaie* d'être là quoi.

□□□□ j'*arrivais* pas à *comprendre* et puis j'*en souffrais*, parce que même si le contact... en fait le contact *physique* s'était fait avec ma mère, mais ce que je pourrais *dire* c'est que le contact *moral* ne s'était pas fait parce que ce qui concernait cette *période*-là c'était *sujet* tabou donc on n'*en parlait* pas,

□□□□ si on m'aurait dit : il vaut mieux lui *dire* mais j'*aurais voulu*, la *question* pour moi c'était quand lui *dire*? Parce que il faut trouver les *mots* et le *moment* parce que vous savez c'est *difficile*, je peux *comprendre* ma *filles* moi j'*ai vu* mon père à l'âge de 8 ans pour moi et je peux *comprendre* ma *filles*, que ça a pu jouer quelque chose de très *important* dans sa *vie*, je ne voulais pas faire d'erreur, je ne voulais pas.

□□□□ *présenter* Pascal et puis à un *moment* donné je dis à mon père *écoute* je suis venue là c'est pour *discuter* avec toi, tu sais de quoi je veux *parler* et puis tu sais très bien pourquoi je suis venue, donc j'*aimerais* avoir cette *discussion* avec toi et il m'a dit j'*ai rien* à *dire*, ce qui s'est *passé* c'est *passé*, c'était comme ça et c'est tout je n'*ai pas* à me justifier donc je me suis dit, là mon petit gars tu as tout *faux*,

□□□□ il sait très bien que son père il n'*aime* plus sa mère donc ça va, et puis *pareil* vis-à-vis de sa mère quoi si il *parle* de son père en mal à sa mère *forcément* ça ne va pas aller quoi alors que si il *en parle* avec moi j'*essaie* toujours de lui *expliquer* des fois que les *choses* ne sont pas toujours *faciles*

Lecture : les mots en *italique* sont ceux qui ont servi, par leur présence significative, à la construction de la classe.

Les variables étoilées montrent qu'il s'agit principalement des femmes **les plus âgées** de notre échantillon, elles ont connu une trajectoire éducative de type "**primo mobile**"¹⁴, et ont eu, à un moment donné, recours à une psychothérapie. Elles sont **célibataires et vivent seules ou en ménage monoparental**. Elles **travaillent** et n'ont **pas de difficultés financières**. Enfin, elles ont actuellement des **liens avec leur père**, ce qui est intéressant lorsque l'on sait que seulement 37% des jeunes femmes interviewées ont encore des liens avec leur père.

Afin de conclure sur ces trois classes qui forment le groupe A, nous pouvons dire qu'elles font toutes partie de la sphère privée, intime de leur histoire et d'un vécu "extraordinaire" qui les mènent souvent dans des explications très détaillées à la fois sur leur famille d'origine (souvent complexe), mais aussi sur les violences vécues tout au long de leur vie. Enfin ces deux classes qui sont plus de l'ordre de la présentation de fait sont en relation avec une classe qui au contraire, est une tentative d'analyse personnelle de ces faits.

4- Présentation matérielle

a-Argent, travail

La classe 4 contient 14.49% des U.C.E. retenues dans l'analyse. Les mots spécifiques de cette classe sont typiques du vocabulaire "**budgétaire**":

"*payer*"(114), "*argent*"(100), "*travail*"(164), "*francs*" (44), "*loyer*"(24), "*poche*"(23), "*cher*"(25), "*société*"(25), "*acheter*"(52), "*gagner*"(23), "*heure*" (70), "*balle*"(19), "*salaires*"(20), "*boulot*"(63), "*bac*" (15), "*cheque*"(13), "*après-midi*"(19), "*emploi*"(15), "*donner*"(74), "*credit*"(12), "*appartement*"(63), "*format*"(21), "*boss*"(24).

¹⁴ Primo-mobile : le foyer "le Caligo" est leur premier foyer, mais auparavant elles ont connu au moins trois modes de vie différents en famille.

Les mots outils associés à cette classe expriment principalement la contrainte, tout d'abord avec la présence significative des verbes modaux "*falloir*"(126), "*devoir*"(44) et "*pouvoir*"(144). Les pronoms personnels ont peu de significativité dans cette classe cependant les deux pronoms les plus présents sont "*nous*"(85) et "*tes*"(8) ; la personne interviewée est à l'extérieur du discours, elle n'existe pas en tant que sujet.

Les U.C.E. les plus significatives de cette classe montrent bien qu'il s'agit des contraintes financières que la jeune femme vit ou a pu vivre dans sa vie. Il s'agit principalement d'exemples actuels. Cependant cet état de contrainte ne traduit pas systématiquement un état difficile pour la personne.

U.C.E. : les contraintes financières et celles liées au travail

□□□□ je sais pas comment on aurait fait, mais bon en tout avec le temps de *transport*, le temps de perdu dans les *transports*, le *boulot*, je partais à 6 *heure du matin*, je revenais à 6 *heure le soir*, je *gagnais 500 francs*, quand on *enlève* la *crèche*, la *cantine*, tout pour faire garder les *mômes* en fait.

□□□□ en fait, ils nous ont *donné* parce que un *prêt*... mais donc 30. 000 *francs* pour l'*appartement*, et puis après ils nous ont *payé* la *voiture*, enfin ils ont aidé à nous *payer* une *voiture*... et donc déjà on a la *voiture* la maison déjà on n'aurait pas pu l'avoir... et donc ben nous on *attend* le *chèque*.

□□□□ mais c'est vrai que question *horaires* je ne retournerai pas, quoi qu'il va *falloir* que je *cherche* du *travail* après mon *congé parental*. je ne retournerai pas en *magasin* tout ça. A la rigueur, je préfère une *usine*, on a des *horaires*, 8 *heure*, 5 *heure*, c'est très bien, mais *finir* à 8 *heure du soir* alors qu'on a deux enfants à la *maison*.

□□□□ parce que *donner* de l'*argent* comme ça, ça fait 6 ans qu'on est là et qu'on *paye* 2000 *francs* tous les mois dans le *vide*, alors que pour un *loyer* de 3000 tous les mois on peut *recupérer*, revendre et se casser en *Bretagne* à la *retraite*, voilà et puis au moins dans l'*appartement* tu fais ce que tu veux, tu *payes* un *loyer* tous les mois c'est idiot.

□□□□ j'avais pas le *choix* parce que je *travillais*, je *travillais* dans un *restaurant*, une crêperie donc je *travillais* plus de 13, 14 *heures* par jour parce que j'étais toute seule comme serveuse, je *faisais* le bar, la terrasse le *restaurant*, le jour du *congé* je me tapais le *menage* ce qui fait que je n'avais pas beaucoup de *repos*, j'avais que une *heure* et demie l'*après-midi*, deux *heures* et au bout de trois mois on me disait Natacha tu as *grossi* quand même,

□□□□ ma mère elle m'a dit viens tu vas pas *attendre* après l'*ANPE* tu vas travailler. après je commençais à *travillier* de 6 *heure du matin* jusqu'à 9 *heure du soir*, je *faisais* six *heures* par jour intercalées quoi, trois *heures* le *matin*, trois *heures* le *soir* et cinq *heures* le *samedi*, ça fait que je *gagnais* 4000 *balles* c'était bon,

□□□□ le *pavillon* voilà le *pavillon* donc j'avais toujours mes 450 *francs* d'*argent* de *poche* et j'avais aussi, il me *donnait* aussi 900 *francs* pour l'*alimentation* quoi en fait, les 30 *francs* de *repas* extérieur ceci cela quoi et pour que en même temps j'ai une certaine *autonomie* parce que en fait j'étais toujours à l'école donc *financièrement* je ne pouvais pas être dépendante donc voilà quoi.

□□□□ Jean me *prêtait* une *machine* à *écrire* au *secrétariat* et je tapais les *courriers* et tout c'était cool, la *secrétaire* qui était là à l'*époque*, je ne sais plus Jeanne, je crois m'a *donné* des *cours* de sténo pour passer mon examen quoi tout s'est bien passé quoi côté *études* et puis côté conneries rien de...

□□□□ oui ça serait bien, ouais. mes projets ça serait pendant la fin de mon *congé parental* que j'essaye de me trouver quelque chose pour *faire* à *domicile* des *boulots informatiques*, mais. enfin des *trucs* de saisie quoi, mais ça serait bien à *domicile*, comme ça je pourrais, mais bon dans un autre sens si je *gagne* de l'*argent* comme ça il faut que je *paye* des impôts, enfin il faut que je *paye*.

□□□□ il sait tout *faire* de ses mains, il sait *faire* de la maçonnerie, il sait *faire* une *salle de bain*, il sait tout *faire*. mais en même temps c'est un *instable* donc il n'arrive pas à garder un *boulot*. et voilà il est RMISTE et ça lui convient très bien il ne *cherche* pas et puis il *travillie*, il fait des petits *boulots* à *droite* à *gauche* et puis voilà et en même temps ça l'*arrange* parce que il ne me *donne* pas de *pension* pour Ronan donc tout va bien.

□□□□ ça peut *servir* aux filles parce que c'est vrai que avoir son *permis* ça peut-être *utile*, ça permet aussi de se déplacer plus loin parce que les *employeurs* quand ils voient où vous habitez et ils voient les problèmes de *transports* en *commun*, ils se disent alors s'ils savent que vous avez le *permis*, ils peuvent éventuellement se *débrouiller* pour vous *prêter* une *voiture* de service, ça peut aider quoi et ça par contre ça s'est arrêté parce que j'ai vu que le *pavillon* était à *vendre*.

□□□□ ce que il y a c'est qu'on avait calcule, on *bossait* tous les deux, une *nourrice* à Paris c'est extrêmement *cher* moi je me *faisais* 6000 *balles* par mois, donc je m'étais dit, lui *travillant* de nuit, moi de jour, on ne va jamais se voir déjà avant d'avoir Ella on ne se voyait pas, c'était ou quand il commençait tard, il venait me *chercher* et il me *ramenait* à la *maison* et on se voyait une demi *heure* dans la *voiture* quoi ...

□□□□ ah oui, si parce que on avait notre *argent* de *poche* de 400 *francs*, donc on *gérail* sur 400 *francs*. moi je *gère* sur 400 *francs*, 400 *francs* ça *faisait* la semaine! et alors après c'est moi qui parce que on était logées, on était nourries, on n'avait pas de problèmes de frais particuliers.

□□□□ qui savent pas *remplir* des *papiers* parce que on n'a rien à *remplir* là-bas, des choses comme ça, donc là c'est un peu. c'est pas. pour *faire* les *courses*, évaluer un *budget* pour la *nourriture*,

□□□□ c'est pas un des plus *chers* quoi, mais bon... et donc... je disais quoi ? C'est la *banque*... ils savent qu'il y a un *chèque* qui va arriver, qui va *pouvoir*... tant qu'on n'a pas dépassé 300. 000 *francs*, bon mais bon. Parce que en fait... ah bien nous on *rembourse* le *prêt* hein

□□□□ pour être aux normes de la C.A.F. et en étant dans un deux *pièces*, là on n'est pas trop aux normes, on *paiera* moins de *loyer*, enfin j'*espère*, on verra bien, là ils nous *donnent* 500 *francs* déjà... donc c'est ça en moins à *payer* mais... sur l'*appartement*, mais bon, on n'y arrive toujours pas.

Lecture : les mots en *italique* sont ceux qui ont servi, par leur présence significative, à la construction de la classe.

Les variables étoilées les plus significatives de la classe 4 montrent qu'il s'agit essentiellement de femmes dont le **père est décédé**, elles ont eu une trajectoire de type **navetteurs**¹⁵. Elles n'ont **jamais entrepris de psychothérapie**. Sous l'angle matériel, ce sont surtout des femmes qui **ne travaillent pas** (à ne pas confondre avec des personnes au chômage) et qui disent **avoir des difficultés financières**.

b- lieu de vie et de scolarité (agenda)

La classe 5 contient 24.22% des U.C.E. retenues dans l'analyse. Son vocabulaire spécifique s'apparente tout d'abord aux thèmes du placement et de la scolarité et/ou de l'emploi :

foyer+(208), *place*+(61), *cap*+(27), *école*+(95); *accueil*+(32), *Caligo* (46), *villa*+(51), *ski*+(12), *centre*+(22), *logement*+(17), *stage*+(24), *plac+er*(19), *coiffure*+(17), *week-end*+(48), *studio*+(15), *urg+ent*(18), *contrat*+(16), *colonie*+(7), *patron*<(15).

Ces thèmes sont situés dans le temps...

mois(237), *vacance*+(92), *an*+(293), *juillet*+(38), *année*+(105), *aout*+(31), *decembre*+(25), *fevrier*+(22), *juin*+(24), *septembre*+(26), *novembre*+(21), *semaine*+(65), *janvier*+(16), *mars*(14), *octobre*+(19), *mai*(16), *dimanche*+(9), *avril*+(15),

... et dans l'espace :

Paris(92), *Ja.*(57), *Rennes*(39), *Ri.*+(30), *ile*+(25), *st*(27), *Y.*(22), *martinique*(13), *parisien*+(12), *champigny*(15), *italie*(9), *banlieue*+(10), *creteil*(7), *normandie*(8), *brie*(8),

Les verbes font tous partie du thème des allers et retours :

rest+er(207), *partie*+(142), *habit+er*(77), *partir.*(107), *retourn+er*(61), *revenir.*(71), *repartir.*(32), *remont+er*(23), *demenag+er*(25), *redouble*+(11), *quitte*+(23), *venir.*(127), *eloign+er*(9).

Les mots outils associés à cette classe montrent qu'il n'y a ni marqueurs de la personne, ni verbes modaux, ni marqueur d'une intensité. Il s'agit d'un discours très froid où la personne ne se met pas en scène, ce type de récit se retrouve dans les témoignages de guerre. Ici la personne raconte avec beaucoup de distance son parcours, l'affect n'apparaît pas, les sentiments ne transparaissent pas, par contre les séries d'allers et retours sont très marquées. A la différence des classes 1, 2, et 3, nous avons l'impression d'un évitement d'explication sur le pourquoi des choses. Nous sommes vraiment dans un système de défense où le sujet préfère oublier ou ne désire pas s'exprimer sur les périodes douloureuses de sa vie. Autrement dit, on accepte le jeu de l'entretien mais on ne parle pas de choses trop intimes ou personnelles. Les U.C.E. caractéristiques de cette classe sont très parlantes.

U.C.E. : Remémoration descriptive de sa propre trajectoire.

¹⁵ Navetteuses : placées durant l'enfance et ayant fait des allers et retours entre des placements et la famille.

□□□□ ...oui j' ai rien fait de spécial, disons je suis *partie* trois semaines en vacances au mois de juin l'année dernière...
 Oui c'est ce que je suis en train de réfléchir quoi. Avant la villa! Je suis née à Ci., je suis *restée* jusqu'à 15 ans chez moi, chez mes parents, à 15 ans je suis venue ici, je suis *restée* jusqu'à mes 18 ans, à 18 ans je suis *partie* à l'île d'Y. en V...

□□□□ ...Alors là c'est pas évident, tout au *début* en fait moi j'ai *commencé* par le *premier*, le *premier foyer* que j'ai fait c'est *Pi...* pas trop non, j'ai été *placée jeune* j'avais 6, 7 ans donc je ne me *rappelle* pas trop avant non je me *rappelle* un peu quand j'étais avec mes parents tout ça enfin je ne *rappelle* pas vraiment en fait parce que on était *placé assez jeune* en fait.

□□□□ je ne sais plus si c'est un *an* et demi ou deux *ans* que je suis *allée* en Angleterre et après je suis *allée* le *rejoindre* en *Italie* je suis *restée* 6 ou 8 mois ou je ne sais plus, je ne m'en *rappelle* plus et je suis *revenue* après à *Paris*.

□□□□ j'avais mon *ami* à *Rennes* et en fait moi je l'avais *connu* en étant sur *Ja.-sur-Ri.*, en fait sur le *foyer* quoi parce qu'en fait en été, on avait été en vacances sur l'*Île d'Y.* et c'est vrai que je l'avais *connu* donc on ...

□□□□ donc il a pris 10 *ans*, ma mère elle n'a pas pu *garder* le pavillon et on est *venu* à *Co-la-C.* là et j'ai été *placée* dans un *premier foyer* les E.H. vers *Va-en-B.* Oui je suis *arrivée* ici à *Co* et dans l'*année* qui *suivait* ma mère elle nous a *placés*. Oui elle ne pouvait pas...

□□□□ Pas très longtemps en fait j'ai dû *rester* deux *ans* je crois. Je suis *arrivée*, on est *parti* en vacances à l'*Île d'Y.* donc c'était très bien j'ai dû *rester* une journée au *foyer* et le lendemain on *partait* toutes en trafic à l'*Île d'Y.*

□□□□ Oui j'étais toute *jeune*, j'étais *enceinte* de quelques *jours*. C'est tout *nouveau* parce que il est né au mois de *août*. Il était *prévu* pour le 10 *août* donc c'était tout *jeune*. L'histoire depuis le *début*, *début* que je suis *née* par exemple.

□□□□ à 15 *ans*, non j'étais pas encore à la *Villa*, j'étais au *foyer* de *Ver.* quand je l'ai eu. Non, non je suis *tombée* de trois mètres de *haut*, on devait aller en soirée avec des *amies*. Je *revenais* de *vacances*, on était *parti* sur la Côte d'Azur, je *revenais* de *vacances* et j'étais *partie* dormir chez mes *amies* et tu sais, je crois dans des *cités* tu as des poubelles qui *descendent*, qui sont en descente,...

□□□□ J'ai fait *CAP* de *coiffure* et donc après le *CAP* de *coiffure* j'ai commencé à le faire à *Ja.-sur-Ri.* en fait... en fait donc moi je suis *arrivée*, je devais avoir 15 *ans*, 16 *ans* et en fait je suis *restée* presque jusqu'à mes 18 *ans* quoi *pratiquement*

□□□□ Il m'a dit, oui j'*habite* là-bas et tout est-ce que tu veux *venir* avec moi c'était un gars gentil et bien oui je te suis... disons, je suis *arrivée* en *Martinique* *pratiquement* six mois après je suis *tombée* *enceinte*, parce que je suis *tombée* *enceinte* et je suis *revenue* en *France* parce que je ne voulais pas *accoucher* là-bas, j'ai fait ma grossesse là-bas.

□□□□ mais j'ai pas travaillé, c'est-à-dire j'ai *fini* mes études à 19 *ans* quand je suis *rentrée* au *foyer* de *jeunes* travailleurs j'avais 18 *ans* j'ai passé ma *première* année de *BEP* ensuite en *novembre* de la *deuxième* année de *BEP*,...

□□□□ moi je me sentais pas prête. J'étais pas loin des 18, 17 *ans* et demi. Donc après ils m'ont *proposé* *Ja.*, j'ai été le *visiter*, quand je suis *arrivée* moi j'*habitais* *Hu.* donc c'était *Paris* *pratiquement*. Quand je suis *arrivée* à *Ja.* J'ai dit c'est la *campagne* ici! Et après j'ai bien voulu *rester* à *Ja.* Je suis *restée* au *foyer* des plus grandes, je ne suis pas *passée* par la *Villa*.

□□□□ à la *Villa* j'avais 17 *ans* quelque chose comme ça. Depuis l'âge de 15 *ans* et demi, parce que j'*habitais* chez ma cousine entre temps, quand je suis *arrivée* au *foyer* d'*accueil* d'*urgence* de *Bo.* Je suis *partie* un mois en *vacances* chez mon parrain,

□□□□ ... Oui. Ah j'ai été... non enfin oui c'était mon *premier foyer*, mais j'ai *été* dans un *foyer* d'*accueil*, pour quand j'ai *fugué* là... oui. en attendant de pouvoir voir le *judge*, parce-que j'ai *fugué* au mois de *décembre*, *fin* *décembre*, c'était les *fêtes*, il y avait personne, donc on m'avait *mise*, je sais pas 8 10 *jours* ou 15 *jours*, je sais plus, à *Jo*, au parangon...

□□□□ j'ai fait celui, j'ai fait *No.*, j'ai fait *Col.*, j'en ai fait je ne m'en *rappelle* même plus mais en tout cas j'avais fait une *bonne partie* de l'*Île-de-France*; parce que les familles d'*accueil* d'*urgence* c'est des..., les *foyers* d'*accueil* d'*urgence* *justement* *foyer* *accueil* *urgence* c'est-à-dire que des fois ils pouvaient vous *garder* une *semaine* ou un *mois* minimum, grand maximum.

Lecture : les mots en italique sont ceux qui ont servi, par leur présence significative, à la construction de la classe.

Les variables étoilées de cette classe montrent qu'il s'agit principalement des **femmes les plus jeunes** de notre échantillon, elles n'ont **plus de lien ni avec leur père, ni avec leur mère**. Elles sont **célibataires**. Enfin il s'agit de personnes qui ont connu une trajectoire éducative de type **institutionnel**¹⁶ (variable étoilée fortement significative).

En d'autres termes ces deux classes s'apparentent principalement à un discours dénué d'affect, pour le groupe 5 il s'agit là d'une énumération d'étapes dans leur vie sans manifester leurs sentiments. Elles ne semblent pas vouloir donner plus d'éléments que lors de la passation du questionnaire.

5- Représentation graphique de l'analyse des entretiens.

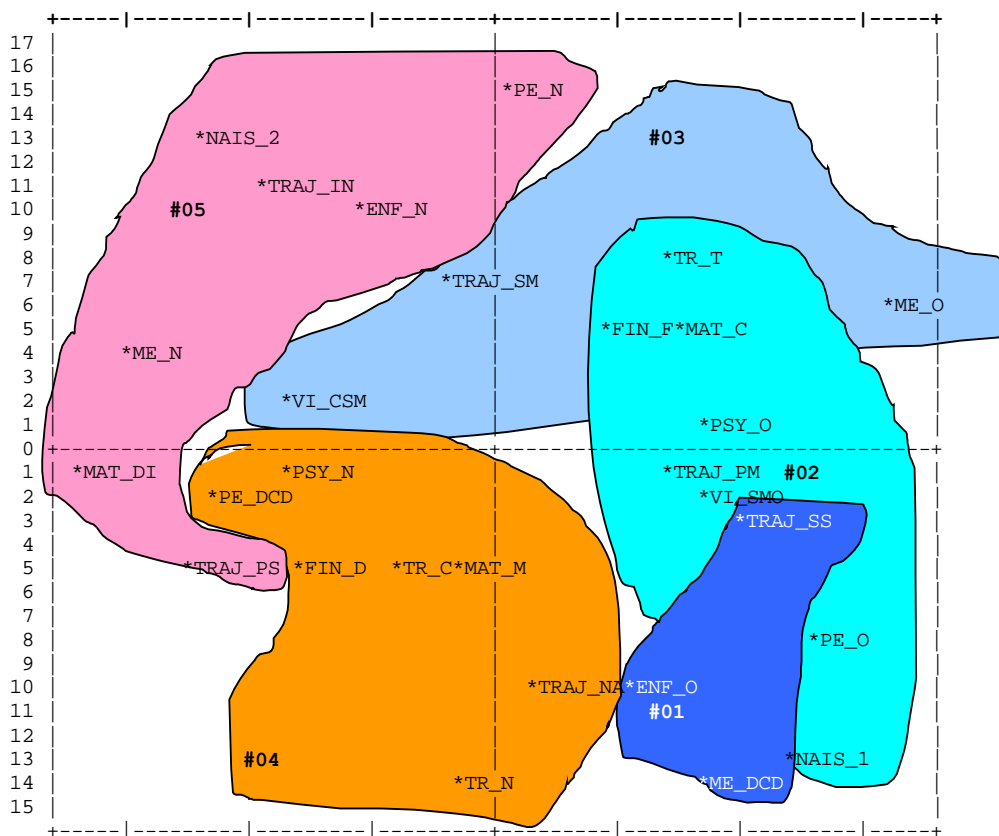
Les trois graphiques suivant sont des analyses factorielles de correspondances tous relatifs au premier plan factoriels (toujours à partir des axes 1 et 2). Ils sont donc superposables.

¹⁶ Trajectoire institutionnelle : placées avant l'âge de 12 ans, sans aucun retour en famille.

Le graphique 1 contient la projection des classes (#01, #02...) et des variables étoilées (*NAIS_2 ; PE_O...). Le graphique 2 contient la projection des classes (#01, #02...) et des mots analysés (*an, ami, parent, famille, âge...*). Enfin le graphique 3 contient la projection des classes (#01, #02...) et des mots en éléments supplémentaires (les mots outils) (*moins, peu, oui, longtemps, depuis...*).

De ces trois analyses factorielles de correspondance, nous retiendrons que l'axe horizontal oppose les deux grands groupes " **présentation matérielle** " à gauche, avec les classes 4 et 5, et " **présentation affective** " à droite avec les classes 1, 2 et 3. Quant à l'axe vertical, l'opposition qui semble se dégager serait en haut un " **discours de présentation** " et en bas un " **discours actif** ", différenciant ainsi les groupes 3 (famille) et 5 (scolarité/placement) aux groupes 1 (agressivité) et 4 (argent/travail). Le groupe 2 (réflexion sur le vécu) étant quasiment au centre. En effet, les verbes d'action étaient très présents pour les thèmes liés à l'agressivité et aux contraintes budgétaires. En revanche nous avons mis en évidence un discours sur le mode de la présentation (notamment avec l'absence ou la rareté des pronoms personnels) lorsque les femmes ont abordé le thème de la famille ou de leur cursus scolaire ou institutionnel.

Graphique 1 : Projection des classes et des caractéristiques des interviewées (variables étoilées) sur les plans 1 et 2



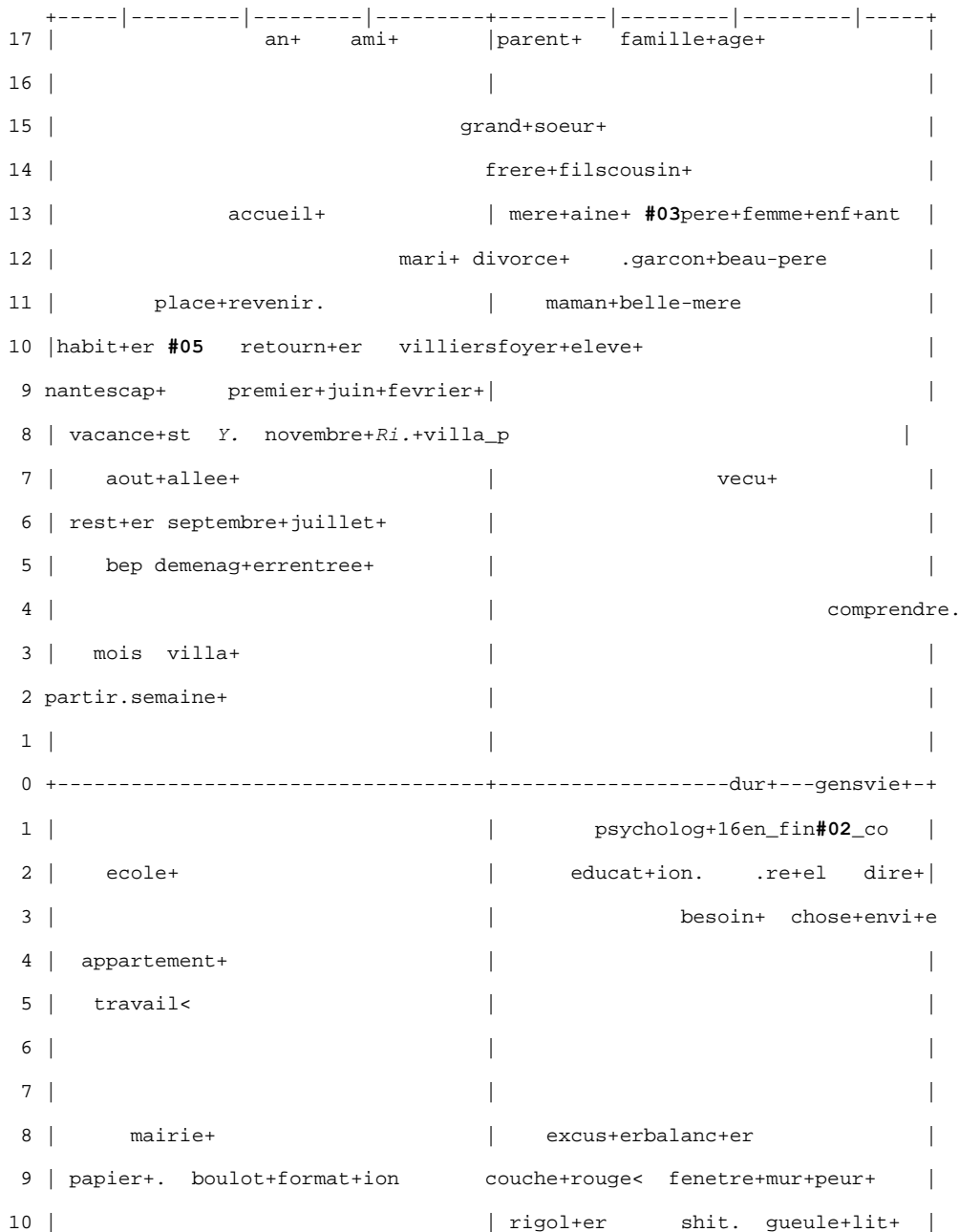
Axe horizontal : le facteur : V.P. = .1912 (32.34 % de l'inertie)
 Axe vertical : 2e facteur : V.P. = .1622 (27.44 % de l'inertie)

- Lexique des abréviations du graphique 1**
- #01 : Classe agressivité délinquance
 - #02 : Classe réflexion sur le vécu d'Ego

- #03 : Classe famille
- #04 : Classe argent travail
- #05 : Classe lieu de vie et scolarité (agenda)

- Date de naissance : NAISS_1 (1966-71) et NAISS_2 (1972-74)
- Statut matrimonial par ordre célibataire, mariée, divorcée(MAT_C, MAT_M, MAT_DI)
- composition du ménage : VI_CSM : vit en couple avec conjoint ou mari ou VI_SMO : vit seule ou en famille monoparentale.
- Les enfants d'Ego : ENF_O : avoir au moins un enfant ; ENF_N : ne pas avoir d'enfant
- Type de trajectoire éducative et institutionnelle : Primo-stable (TRAJ_PS), *Primo-mobiles* (TRAJ_PM), *Secundo-stables* (TRAJ_SS), *secundo-mobile* (TRAJ_SM), institutionnelles (TRAJ_IN) et les navetteurs (TRAJ_NA)
- Lien avec le père : oui (PE_O) ; non (PE_N) ; décédé (PE_DCD)
- Lien avec la mère : oui (ME_O) ; non (ME_N) ; décédée (ME_DCD)
- Emploi : actif occupé (TR_O), actif au chômage (TR_C) ; inactif (TR_N)
- Situation financière : pas de difficulté (FIN_F), avec des difficultés (FIN_D)
- Psychothérapie : en a entreprise une (PSY_O), n'en n'a pas entreprise (PSY_N)

Graphique 2 : Projection des mots analysés sur les plans 1 et 2



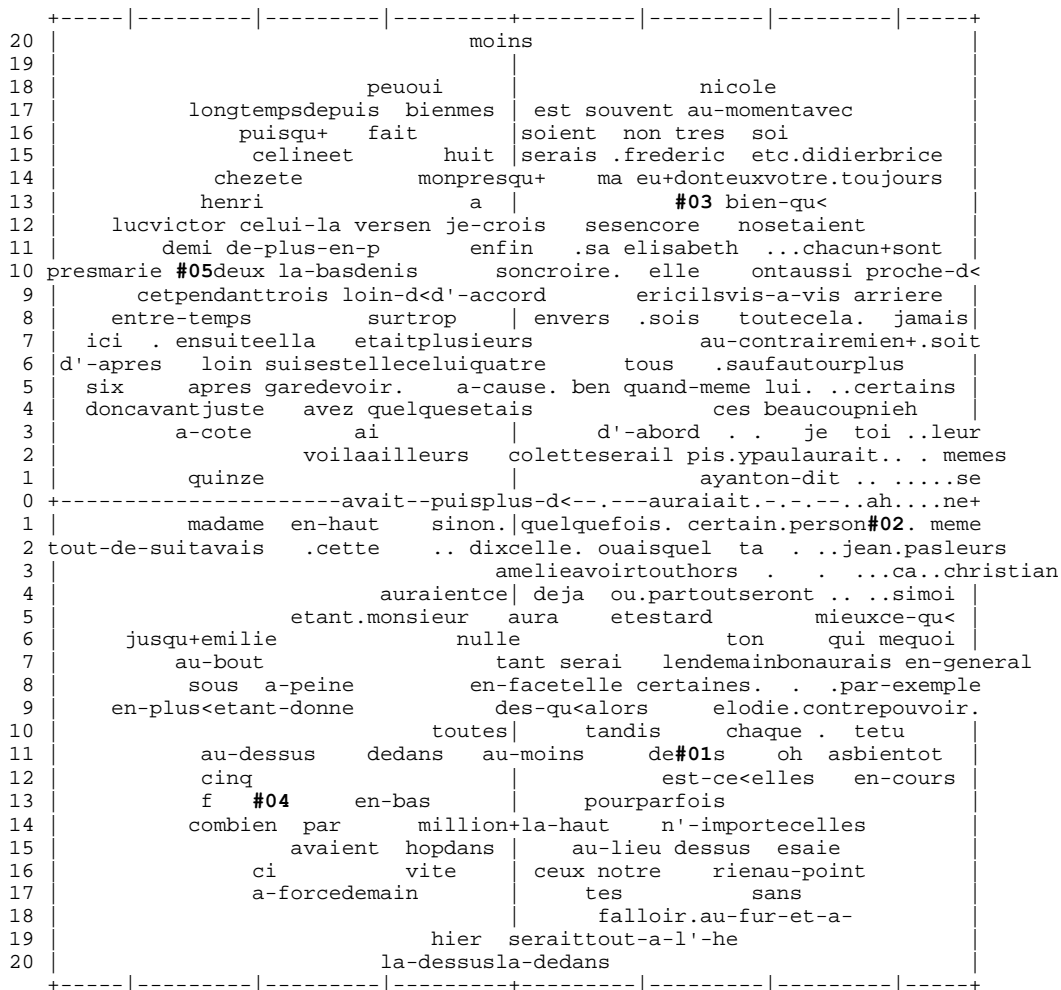

```

11 | pavillon+          compta+bleemploi+ nuit+      #01.boire.terre+      |
12 |cher+samedi+       salaire+courrier+ chien+.      train+dormir.      |
13 | bacmeuble+ #04    pa+yurbanqu+emidi+lav+er porte+lev+er      |
14 | loyer+loge+       societe+balle+|      medica< donn+ernana+drogu+er |
15 |      apres-midi+ rempl+ir      libre+      chambre+prendre.      |
16 |      course+ soir+      salle+rentr+er      |
17 |      matin+      |      |      |
18 |      heure+      |      |      |
19 |      mang+er      |      |      |
+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+

```

x	y nom	x	y nom
-18	-13 boss+er	-18	-12 poche+
-19	-13 rembours+er	-17	-12 usine+
-15	-12 nourr+ir	14	-10 couteau+
10	-12 fum+er	13	-10 tap+er
20	-10 regard+er	-21	-11 employ+e
11	-12 cri+er	-19	-11 gagn+er
14	-12 chi+er	-17	-11 allocat+ion
15	-12 claqu+er	11	-11 main+
17	-12 foutre.	12	-11 verre+
-18	-13 chequ+e	14	-11 reveill+er
-17	-13 argent	16	-11 agressi+f
-16	-13 budget+	-21	-12 cantine+
-16	-14 credit+	-19	-12 fran+14
-15	-14 achet+er	-27	-9 secretariat+
4	-14 cuisin+e	22	-2 impressi+on
-16	-14 facture+	17	-2 import+ant
-18	-13 secretaire+	-23	8 ile+
-18	-13 ger+ant	-22	9 partie+
-25	9 janvier+	-21	10 rencontre+
11	12 reproche+	-22	10 mars
-26	10 annee+	-24	10 decembre+
-25	10 paris		

Graphique 3 : Projection des mots outils sur les plans 1 et 2



Nombre de points recouverts 73 dont 0 superposés

x	y	nom	x	y	nom	x	y	nom
8	15	florent	28	1	il-y-a<	5	-2	quelle
22	15	tout-a-fait	30	1	plutot	22	-2	martine
25	14	philippe	31	1	par-rapport	24	-2	c'-est-vrai
5	11	dominique	32	1	tot	25	-2	etre
20	11	d'-ailleurs	33	1	dire.	30	-2	hein
21	11	au-fond	34	1	pourtant	20	-3	pour-qu<
22	11	bertille	7	0	plupart	24	-3	quelqu'-un
10	8	par-contre	19	0	maintenant	27	-3	point
27	8	quelqu+	21	0	vous	28	-3	surtout
-28	7	sebastien	23	0	aurelie	29	-3	assez
32	7	mal	26	0	comment	32	-3	comme
16	6	aussi-bien	27	0	je-pense	33	-3	quoiqu+
3	5	guillaume	30	0	aucun+	10	-4	nous
23	5	quand	31	0	mais	25	-4	devant
25	5	pierre	32	0	derriere	26	-4	parce-qu<
26	5	peut-etre	33	0	autant	28	-4	savoir.
17	3	c'-est-c<	-1	-1	a-partir-d<	29	-4	paraître.
19	3	autre+	12	-1	en-tout-cas	-12	-5	il-me-semble
31	3	fort	21	-1	quelque-chos			
32	3	malgre				19	-8	pas-mal-d<
17	2	a-la-rigueur	30	-1	c'-est	22	-8	carine
			31	-1	vouloir.	25	-8	jerome
29	2	tiens	32	-1	qu+	22	-9	catherine
30	2	entre	-16	-2	c'-est-a-dir	24	-10	aujourd'-hui
32	2	de-toute-fac						
			-6	-2	tant-que			
27	1	pourquoi	-5	-2	en-meme-temp			

En guise de conclusion, l'analyse par le logiciel Alceste a permis de réaliser une première approche du corpus composé de récits de vie de femmes anciennement placées. Le premier axe d'interprétation qui se dégage de ce corpus marque une opposition entre un discours chargé d'émotions, d'affects, et un beaucoup plus matériel, c'est-à-dire où les émotions ne transparaissent pas laissant ainsi la place à une présentation de faits extérieurs à soi. Les thèmes de l'agressivité, de la famille et plus encore d'une réflexion sur leur propre vécu ont largement été abordés dans le premier type de discours, laissant la place aux thèmes de l'argent, du travail, du placement et de l'école dans le second. Les 29 femmes ont pu aborder à un moment ou un autre ces différents domaines, mais ce sont plus significativement les femmes :

- les plus âgées,
 - originaires d'une trajectoire éducative et institutionnelle *Primo-mobile*, *Secundo-stable* ou *Secundo-mobile*,
 - avec des enfants,
 - célibataires et vivant sans partenaire,
 - ayant des liens avec leurs parents,
 - travaillant et n'ayant pas de difficultés financières,
 - ayant suivi une psychothérapie,
- qui ont eu un discours émotionnel.

Les femmes :

- les plus jeunes,
 - originaires d'une trajectoire éducative et institutionnelle *Navetteuses*, *Institutionnelles*, ou *Primo-stable*,
 - sans enfant,
 - mariées,
 - n'ayant aucun lien avec leurs parents,
 - inactive ou à la recherche d'un emploi et ayant des difficultés financières,
 - n'ayant jamais suivi de psychothérapie,
- ont elles, un discours plus matériel.

Cette différence de discours marque aussi des différences de niveau d'insertion parmi les femmes interviewées. Nous avons déjà mis en évidence l'importance du temps écoulé après la sortie du placement sur l'insertion des individus. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons choisi de n'interviewer uniquement des femmes sorties depuis au moins quatre ans. Il est remarquable de voir que celles qui ont le plus de facilité à parler d'elles-mêmes sont celles qui sont les plus âgées. Dans l'analyse de contenu classique des entretiens nous pourrions donc étudier en quoi le temps a joué en faveur d'une "reconstruction psychologique", par exemple, à quel moment de leur vie elles ont entrepris la psychothérapie, est-ce l'insertion professionnelle qui a précédé ce type de démarche ou le contraire ? A quel moment ont-elles repris des liens avec leurs parents ? L'arrivée d'un enfant a-t-il changé ces liens ?...

Cependant, en plus du facteur temps, l'analyse d'Alceste a montré que le type de trajectoire éducative et institutionnelle avait parfois un poids très significatif dans certaines classes (Khi-2 atteignant 146.17 pour les *Institutionnelles* dans la classe 5 ; Khi-2 de 72 pour les *Primo-mobiles* dans la classe 2 enfin, Khi-2 de 61 pour les *Secundo-stables* dans la classe 1). Le passé jouerait donc encore un rôle plusieurs années après sur la manière de se présenter.

Dans tous les cas, cette première analyse va permettre une seconde lecture des entretiens sous un angle différent : l'insertion par l'aptitude à raconter son parcours et son histoire. Au-delà de la présence de certains thèmes dans chaque entretien, nous serons maintenant attentifs aux absences, aux non-dits qui paraissent particulièrement intéressants dans des récits de vie de personnes ayant connu de grandes difficultés.

GLOSSAIRE

Extrait du glossaire de LEBART L. et SALEM A., *Statistique textuelle*, Paris, Dunod, 1994, 342 p.

Abréviations :

Cla : Classification

Ling : Linguistique

Stat : Statistique.

Sa : Segmentation automatique.

Analyse factorielle (stat) : famille de méthodes statistiques d'analyse multidimensionnelle, s'appliquant à des tableaux de nombres, qui visent à extraire des "facteurs" résumant approximativement par quelques séries de nombres l'ensemble des informations contenues dans le tableau de départ.

Analyse de correspondances (stat.) : méthode d'analyse factorielle s'appliquant à l'étude de tableaux à double entrée composés de nombres positifs. L'AC est caractérisée par l'emploi d'une distance (ou métrique) particulière dite distance de chi-2 (ou χ^2).

Analyse des correspondances multiples (stat.) : méthode d'analyse des correspondances s'appliquant à l'étude de tableaux disjonctifs complets. Tableaux binaires dont les lignes sont des individus ou observations et les colonnes la juxtaposition des modalités de réponses à des questions (les modalités de réponse à une question s'excluant mutuellement).

Caractères délimiteurs/non-délimiteur (sa) : distinction opérée sur l'ensemble des caractères, qui entrent dans la composition du texte permettant aux procédures informatisées de segmenter le texte en occurrences (suite de caractères non-délimiteurs) :

- les caractères délimiteurs d'occurrence (encore appelés "délimiteurs de forme") qui sont en général : le blanc, les signes de ponctuation usuels, les signes de préanalyse éventuellement contenus dans le texte.
- les caractères délimiteurs de séquence : sous-ensemble des délimiteurs d'occurrence correspondant, en général, aux ponctuations faibles et fortes contenues dans la police de caractères.
- les caractères séparateurs de phrase : sous-ensemble des délimiteurs de séquence qui correspondent, en général, aux seules ponctuations fortes.

Classification (stat.) : technique statistique permettant de regrouper des individus ou observations entre lesquels a été définie une distance.

Classification hiérarchique (cla) : technique particulière de classification produisant par agglomération progressive des classes ayant la propriété d'être, pour deux quelconques d'entre-elles, soit disjointes, soit incluses.

Cooccurrence (sa) : présence simultanée, mais non forcément contiguë, dans un fragment de texte (séquence, phrase, paragraphe, voisinage d'une occurrence, partie du corpus, etc.) des occurrences de deux formes données.

Corpus (ling.) : Ensemble limité des éléments (énoncés) sur lesquels se base l'étude d'un phénomène linguistique.

(lexicométrie) ensemble de textes réunis à des fins de comparaison ; servant de base à une étude quantitative.

Dendogramme (cla) : représentation graphique d'un arbre de classification hiérarchique, mettant en évidence l'inclusion progressive des classes.

Lemmatisation : regroupement sous forme canonique (en général à partir d'un dictionnaire) des occurrences du texte. En français, ce regroupement se pratique en général de la manière suivante :

- les formes verbales à l'infinif,if,
- les substantifs au singulier,
- les adjectifs au masculin singulier,
- les formes élidées à la forme sans élision.

Lexical (ling) : qui concerne le lexique* ou le vocabulaire*

Lexique (ling) : ensemble virtuel des mots d'une langue.

Occurrence (sa) : suite de caractères non-délimiteurs bornée à ses extrémités par deux caractères délimiteurs de forme.

Partition (d'un corpus de texte) : division d'un corpus en parties constituées par des fragments de texte consécutifs, n'ayant pas d'intersection commune et dont la réunion est égale au corpus.

Variables supplémentaires : (variable illustrative) : variables utilisées a posteriori pour illustrer des plans factoriels ou des classes. Une variable supplémentaire peut-être considérée comme une variable active munie d'un poids nul.

Vocabulaire (sa) : ensemble des formes attestées dans un corpus de textes.

Annexe 8

Résultats détaillés du questionnaire selon :

- l'âge des enquêtées
- Le nombre d'années écoulées depuis la sortie du Caligo
- La trajectoire éducative et familiale des « ex-placées »

Résultats détaillés du questionnaire selon l'âge des enquêtées.

Le logement

Statut d'occupation du logement * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Propriétaire ou accédant	1		1	3	5
Locataire	10	12	14	13	49
Hébergée chez parent	3	3		1	7
Hébergée chez autre	1	1			2
Prise en charge foyer	2	1	2		5
Total	17	17	17	17	68

Forme du logement * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Propriétaire ou accédant	1		1	3	5
Locataire privé	4	7	5	9	25
Locataire HLM	3	3	9	4	19
Hébergée chez des amis	1	1			2
Hébergée dans la famille	3	3		1	7
Locataire hôtel	1				1
Locataire FJT	2	2			4
Prise en charge foyer		1	1		2
Sous locataire	2		1		3
Total	17	17	17	17	68

L'emploi

Situation professionnelle actuelle * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Occupe un emploi	5	12	7	9	33
Etudiante	1		1		2
Chômage	7	2	4	5	18
Inactive	4	3	5	3	15
<i>Dont mère au foyer</i>	1	1	3	3	8
Total	17	17	17	17	68

Temps de travail * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Sans travail	12	5	10	8	35
Temps complet	3	11	4	8	26
Temps partiel	2	1	3	1	7
Total	17	17	17	17	68

Type de contrat de travail * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Contrat à durée indéterminée	2	10	3	7	22
Contrat à durée déterminée	1				1
Contrat emploi solidarité			1		1
Contrat de qualification	1	1			2
Intérim	1			1	2
Vacations		1	2	1	4
Ne sait pas			1		1
Sans emploi	12	5	10	8	35
Total	17	17	17	17	68

Catégories socioprofessionnelles selon le dernier emploi exercé * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Professions intermédiaires				3	3
Employées	15	15	13	11	54
Ouvrières		2	3	2	7
N'a jamais travaillé	2		1	1	4
Total	17	17	17	17	68

Situation sociale et financière**Avez-vous vos papiers en règle (avoir au moins une pièce d'identité) * âge des enquêtées**

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	14	15	14	15	58
Non	3	2	3	2	10
Total	17	17	17	17	68

Avez-vous une protection sociale ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	15	17	16	17	65
Non	2		1		3
Total	17	17	17	17	68

La formule qui correspond le mieux à votre situation financière * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Je peux mettre de l'argent de côté	4	6	5	4	19
Mes revenus et mes dépenses s'équilibrent	1	4	5	7	17
Je puise dans mes économies	10	2	3	5	20
Je suis endettée	2	4	3	1	10
Autre (dépendance financière)			1	1	2
Total	17	17	17	17	68

Comment réglez-vous vos dépenses? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Je paye tout en liquide	9	5	11	7	32
Je paye en liquide ou en chèque	5	3	2	3	13
Je paye en liquide , en chèque ou en carte bleue	3	9	4	7	23
Total	17	17	17	17	68

Avez-vous des emprunts à la banque ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	3	9	5	10	27
Non	14	8	12	7	41
Total	17	17	17	17	68

En cas de difficultés financières à qui vous adressez-vous ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
A personne	4	6	6	7	23
A un service social	4	2	6	4	16
Au service de suite du « Caligo»	3	2		1	6
A ma famille	3	4	2	1	10
A la famille de mon conjoint	2		1	3	6
A un ami	1	2	1	1	5
Autre		1	1		2
Total	17	17	17	17	68

Avez-vous votre carte d'électeur ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	4	8	9	8	29
Non	12	8	7	8	35
Non concerné	1	1	1	1	4
Total	17	17	17	17	68

Avez-vous voté au moins une fois dans votre vie ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	3	4	9	7	23
Non	13	12	7	9	41
Non concerné	1	1	1	1	4
Total	17	17	17	17	68

Faites-vous partie d'une association ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui		2	1	5	8
Non	17	15	16	12	60
Total	17	17	17	17	68

Etes-vous partie en vacances cette année ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	8	8	13	7	36
Non	9	9	4	10	32
Total	17	17	17	17	68

Fêtez-vous votre anniversaire ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	11	8	10	12	41
Non	6	9	7	5	27
Total	17	17	17	17	68

Fêtez-vous l'anniversaire de votre conjoint ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	6	10	9	10	35
Non	2	1	4	3	10
N'a pas de conjoint	9	6	4	4	23
Total	17	17	17	17	68

Fêtez-vous l'anniversaire de vos enfants ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	5	6	9	13	33
Non					
N'a pas d'enfants	12	11	8	4	35
Total	17	17	17	17	68

Fêtez-vous l'anniversaire d'au moins un de vos parents ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	8	9	6	8	31
Non	8	8	9	9	34
Les 2 parents décédés	1		2		3
Total	17	17	17	17	68

Fêtez-vous Noël ou une autre fête traditionnelle ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	15	14	15	16	60
Non	2	3	2	1	8
Total	17	17	17	17	68

Fêtez-vous la Saint-Sylvestre (Jour de l'an) ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	14	16	16	15	61
Non	3	1	1	2	7
Total	17	17	17	17	68

Activités extra-professionnelles

Allez-vous au cinéma ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Jamais	5	5	8	10	28
Episodiquement	6	3	4	3	16
Régulièrement	6	9	5	4	24
Total	17	17	17	17	68

Allez-vous à des spectacles (concert, théâtre, cirque...)? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Jamais	10	9	11	12	42
Episodiquement	6	2	5	2	15
Régulièrement	1	6	1	3	11
Total	17	17	17	17	68

Pratiquez-vous une activité sportive ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Jamais	13	9	9	10	41
Episodiquement		6	4	3	13
Régulièrement	4	2	4	4	14
Total	17	17	17	17	68

Allez-vous en boîte de nuit ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Jamais	7	9	11	13	40
Episodiquement	6	6	5	2	19
Régulièrement	4	2	1	2	9
Total	17	17	17	17	68

Lisez-vous (des livres) ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Jamais	4	4	5	8	21
Episodiquement	4	4	4	1	13
Régulièrement	9	9	8	8	34
Total	17	17	17	17	68

Réseau amical, de voisinage et familial.

Avez-vous des ami(e)s (différent de copains / copines)? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Je n'ai pas d'ami(e)s	7	4	6	5	22
Oui, que je vois épisodiquement	1	2	1		4
Oui, que je vois régulièrement	9	11	10	12	42
Total	17	17	17	17	68

Avez-vous des amis situés hors de votre département ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total

Non	6	7	9	8	30
Oui, que je vois épisodiquement	7	5	3	1	16
Oui, que je vois régulièrement	4	5	5	8	22
Total	17	17	17	17	68

Quels rapports entretenez-vous avec vos voisins ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Je n'ai aucun contact ou des rapports conflictuels	7	3	6	5	21
J'ai des contacts cordiaux (bonjour - bonsoir)	1	5	5	3	14
J'ai de bons contacts	9	9	6	8	32
Je n'ai pas de voisin				1	1
Total	17	17	17	17	68

Lien avec le père * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	5	6	7	7	25
Non	10	6	6	6	28
Père décédé	2	5	4	4	15
Total	17	17	17	17	68

Lien avec la mère * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	9	13	9	12	43
Non	4	2	5	3	14
Mère décédée	4	2	3	2	11
Total	17	17	17	17	68

Lien avec les membres de la fratrie * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Enfant unique	5	5	5	1	16
Aucun lien avec la fratrie		1		3	4
Lien avec une partie de la fratrie	3	4	3	3	13
Lien avec tous les membres de la fratrie	8	6	9	10	33
Frère décédé		1			1
Non indiqué	1				1
Total	17	17	17	17	68

Situation familiale actuelle

Statut matrimonial* âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Célibataire	16	13	14	11	54
Mariée	1	4	2	6	13
Divorcée			1		1
Total	17	17	17	17	68

Situation familiale actuelle * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Vit seule	5	4	2	2	13

Couple sans enfant	3	4	3	3	13
Vit avec le père de tous les enfants	1	3	6	4	14
Famille monoparentale	2	2	1	3	8
Famille recomposée	1	1	3	5	10
Vit avec ses parents	3	2			5
Autres situations	2	1	2		5
Total	17	17	17	17	68

Nombre d'enfants vivants * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Aucun enfant	13	11	7	4	35
1 enfant	4	5	5	4	18
2 enfants		1	4	5	10
3 enfants			1	4	5
Total	17	17	17	17	68

Nombre d'enfants désirés (taille de la famille idéale) * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Aucun enfant		2			2
Un enfant	3		2	2	7
Deux enfants	5	2	10	2	19
Trois enfants	2	4	2	2	10
Quatre enfants et plus	3	2		3	8
Ne sait pas	1		1	1	3
Non indiqué	3	7	2	7	19
Total	17	17	17	17	68

Autre, santé

Avez-vous subi au moins une interruption volontaire de grossesse ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	5	8	7	10	30
Non	11	9	8	6	34
Non réponse	1		2	1	4
Total	17	17	17	17	68

Souffrez-vous d'insomnies¹ ? * âge des enquêtées

	[19-23 ans[[23-25 ans[[25;28 ans[[28;32 ans[Total
Oui	6	6	7	3	22
Non	11	11	10	13	45
Non réponse				1	1
Total	17	17	17	17	68

¹ définition d'insomnie : s'endort mais se réveille dans la nuit avec difficulté ou incapacité de se rendormir.

Résultats détaillés du questionnaire selon l'ancienneté de la prise en charge au foyer le Caligo.

Le logement

Statut d'occupation du logement * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Propriétaire ou accédant	1			4	5
Locataire	10	10	17	12	49
Hébergée chez parent	1	1			2
Hébergée chez autre	3	3		1	7
Prise en charge foyer	2	3			5
Total	17	17	17	17	68

Forme du logement * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Propriétaire ou accédant	1			4	5
Locataire privé	3	4	9	9	25
Locataire HLM	4	4	8	3	19
Hébergé chez des amis	1	1			2
Hébergé dans la famille	3	3		1	7
Locataire hotel		1			1
Locataire FJT	3	1			4
Prise en charge foyer		2			2
Sous locataire	2	1			3
Total	17	17	17	17	68

L'emploi

Situation professionnelle actuelle * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Occupe un emploi	4	10	10	9	33
Etudiante	1		1		2
Chômage	6	5	2	5	18
Inactive	6	2	4	3	15
<i>Dont mère au foyer</i>	2		4	2	8
Total	17	17	17	17	68

Temps de travail * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Sans travail	13	7	7	8	35
Temps complet	3	8	7	8	26
Temps partiel	1	2	3	1	7
Total	17	17	17	17	68

Type de contrat de travail * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Contrat à durée indéterminée	2	6	7	7	22
Contrat à durée déterminée		1			1
Contrat emploi solidarité			1		1
Contrat de qualification	1	1			2
Intérim	1			1	2
Vacations		2	1	1	4
Ne sait pas			1		1
Sans emploi	13	7	7	8	35
Total	17	17	17	17	68

Catégories socioprof. selon le dernier emploi exercé * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Professions intermédiaires			1	2	3
Employées	15	13	14	12	54
Ouvrières		3	2	2	7
N'a jamais travaillé	2	1		1	4
Total	17	17	17	17	68

Situation sociale et financière**Avez-vous au moins une pièce d'identité ?** * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	14	15	15	14	58
Non	3	2	2	3	10
Total	17	17	17	17	68

Avez-vous une protection sociale ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	15	17	17	16	65
Non	2			1	3
Total	17	17	17	17	68

Formule qui correspond le mieux à votre situation financière * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Je peux mettre de l'argent de côté	5	3	8	3	19
Mes revenus et mes dépenses s'équilibrent	1	5	4	7	17
Je puise dans mes économies	8	5	1	6	20
Je suis endettée	3	2	4	1	10
Autre (dépendance financière)		2			2
Total	17	17	17	17	68

Comment réglez-vous vos dépenses? * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Je paye tout en liquide	3	6	6	8	23
Je paye en liquide ou en chèque	4	4	2	3	13
Je paye en liquide , en chèque ou en carte bleue	10	7	9	6	32
Total	17	17	17	17	68

Avez-vous des emprunts à la banque ? * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	3	6	7	11	27
Non	14	11	10	6	41
Total	17	17	17	17	68

En cas de difficultés financières à qui vous adressez-vous ? * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
A personne	5	5	6	7	23
A un service social	4	4	4	4	16
Au service de suite du « Caligo »	2	3		1	6
A ma famille	3	2	4	1	10
A la famille de mon conjoint	2		1	3	6
A un ami	1	2	1	1	5
Autre		1	1		2
Total	17	17	17	17	68

Avez-vous votre carte d'électeur ? * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	2	10	10	7	29
Non	14	7	5	9	35
Non concerné	1		2	1	4
Total	17	17	17	17	68

Avez-vous voté au moins une fois dans votre vie ? * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	2	6	9	6	23
Non	14	11	6	10	41
Non concerné	1		2	1	4
Total	17	17	17	17	68

Faites-vous partie d'une association ? * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	1	2	2	3	8
Non	16	15	15	14	60
Total	17	17	17	17	68

Etes-vous partie en vacances cette année ? * nb d'années depuis fin Caligo

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	8	8	13	7	36
Non	9	9	4	10	32
Total	17	17	17	17	68

Fêtez-vous votre anniversaire ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	11	9	9	12	41
Non	6	8	8	5	27
Total	17	17	17	17	68

Fêtez-vous l'anniversaire de votre conjoint ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui		7	8	10	35
Non		1	2	4	10
N'a pas de conjoint		9	7	3	23
Total		17	17	17	68

Fêtez-vous l'anniversaire de vos enfants ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui		4	10	7	33
Non					
N'a pas d'enfants		13	7	10	35
Total		17	17	17	68

Fêtez-vous l'anniversaire d'au moins un de vos parents ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui		7	9	9	31
Non		9	8	7	34
Les 2 parents décédés		1		1	3
Total		17	17	17	68

Fêtez-vous Noël ou une autre fête traditionnelle ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	15	15	14	16	60
Non	2	2	3	1	8
Total	17	17	17	17	68

Fêtez-vous la Saint-Sylvestre (Jour de l'an) ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	14	16	16	15	61
Non	3	1	1	2	7
Total	17	17	17	17	68

Activités extra-professionnelles

Allez-vous au cinéma ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Jamais	3	8	7	10	28
Episodiquement	6	4	3	3	16
Régulièrement	8	5	7	4	24
Total	17	17	17	17	68

Allez-vous à des spectacles (concert, théâtre, cirque...)? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Jamais	9	11	9	13	42
Episodiquement	5	3	6	1	15
Régulièrement	3	3	2	3	11
Total	17	17	17	17	68

Pratiquez-vous une activité sportive ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Jamais	13	10	9	9	41
Episodiquement	2	3	5	3	13
Régulièrement	2	4	3	5	14
Total	17	17	17	17	68

Allez-vous en boîte de nuit ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Jamais	7	11	10	12	40
Episodiquement	5	5	7	2	19
Régulièrement	5	1		3	9
Total	17	17	17	17	68

Lisez-vous (des livres) ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Jamais	3	5	5	8	21
Episodiquement	5	3	4	1	13
Régulièrement	9	9	8	8	34
Total	17	17	17	17	68

Réseau amical, de voisinage et familial.

Avez-vous des ami(e)s (différent de copains / copines)? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total	
Je n'ai pas d'ami(e)s		6	6	6	4	22
Oui, que je vois épisodiquement		1	2	1		4
Oui, que je vois régulièrement		10	9	10	13	42
Total		17	17	17	17	68

Avez-vous des amis situés hors de votre département ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total	

Non	7	7	9	7	30
Oui, que je vois épisodiquement	5	7	3	1	16
Oui, que je vois régulièrement	5	3	5	9	22
Total	17	17	17	17	68

Quels rapports entretenez-vous avec vos voisins ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Je n'ai aucun contact ou des rapports conflictuels	5	6	4	6	21
J'ai des contacts cordiaux (bonjour - bonsoir)	2	3	7	2	14
J'ai de bons contacts	10	8	6	8	32
Je n'ai pas de voisin				1	1
Total	17	17	17	17	68

Lien avec le père * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	4	9	4	8	25
Non	9	7	8	4	28
Père décédé	4	1	5	5	15
Total	17	17	17	17	68

Lien avec la mère * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	11	10	12	10	43
Non	2	4	4	4	14
Mère décédée	4	3	1	3	11
Total	17	17	17	17	68

Lien avec les membres de la fratrie * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Enfant unique	5	4	6	1	16
Aucun lien avec la fratrie	1			3	4
Lien avec une partie de la fratrie	3	4	2	4	13
Lien avec tous les membres de la fratrie	7	8	9	9	33
Frère décédé			1		1
Non indiqué	1				1
Total	17	17	17	17	68

Situation familiale actuelle

Statut matrimonial * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Célibataire	16	13	14	11	54
Mariée	1	4	2	6	13
Divorcée			1		1
Total	17	17	17	17	68

Situation familiale actuelle * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Vit seule	5	2	4	2	13

Couple sans enfant	3	2	4	4	13
Vit avec le père de tous les enfants	1	4	5	4	14
Famille monoparentale	2	3	1	2	8
Famille recomposée		3	2	5	10
Vit avec ses parents	3	2			5
Autres situations	3	1	1		5
Total	17	17	17	17	68

Nombre d'enfants vivants * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Aucun enfant	14	7	9	5	35
1 enfant	2	9	3	4	18
2 enfants	1	1	3	5	10
3 enfants			2	3	5
Total	17	17	17	17	68

Nombre d'enfants désirés (taille de la famille idéale) * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Aucun enfant		1	1		2
Un enfant	3		2	2	7
Deux enfants	4	4	8	3	19
Trois enfants	3	3	2	2	10
Quatre enfants et plus	4	1		3	8
Ne sait pas	1	1		1	3
Non indiqué	2	7	4	6	19
Total	17	17	17	17	68

Autre, santé

Avez-vous subi au moins une IVG ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	6	6	8	10	30
Non	10	10	8	6	34
Non-réponse	1	1	1	1	4
Total	17	17	17	17	68

Souffrez-vous d'insomnies* ? * nb d'années depuis fin *Caligo*

	[0,7;4 années[[4;6 années[[6;8 années[[8;14 années[Total
Oui	7	6	6	3	22
Non	10	11	11	13	45
Non-réponse				1	1
Total	17	17	17	17	68

* définition d'insomnie : s'endort mais se réveille dans la nuit avec difficulté ou incapacité de se rendormir

Résultats détaillés du questionnaire selon la trajectoire éducative et familiale des « ex-placées »

Légende :

Les Primo-mobiles :	jamais placée avant le foyer <i>le Caligo</i> + mobilité familiale
Les Primo-stables :	jamais placée avant le foyer <i>le Caligo</i> + stabilité familiale
Les Secundo-mobiles :	placée adolescente + mobilité familiale
Les Secundo-stables :	placée adolescente + stabilité familiale
Les Navetteuses :	placée enfant avec retour en famille
Les Institutionnelles :	placée enfant sans retour en famille.

Le logement

Statut d'occupation du logement *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Propriétaire ou accédant	1	2		1	1		5
Locataire	10	11	5	6	9	8	49
Hébergée chez parent		3		1	2	1	7
Hébergée chez autre			1	1			2
Prise en charge foyer		2		1	1	1	5
Total	11	18	6	10	13	10	68

Forme du logement *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Propriétaire ou accédant	1	2		1	1		5
Locataire privé	2	4	3	5	7	4	25
Locataire HLM	8	5		1	1	4	19
Hébergée chez des amis			1	1			2
Hébergée dans la famille		3		1	2	1	7
Locataire FJT		2	1		1		4
Locataire hôtel			1				1
Prise en charge foyer		1				1	2
Sous locataire		1		1	1		3
Total	11	18	6	10	13	10	68

L'emploi

Situation professionnelle actuelle *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Occupe un emploi	6	9	5	6	5	2	33
Etudiante	1			1			2
Chômage	2	7	1	2	3	3	18
Inactive	2	2		1	5	5	15
<i>Dont mère au foyer</i>	2			1	2	3	8
Total	11	18	6	10	13	10	68

Temps de travail *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Sans travail	5	9	1	4	8	8	35
Temps complet	5	6	3	5	5	2	26
Temps partiel	1	3	2	1			7
Total	11	18	6	10	13	10	68

Type de contrat de travail *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Contrat à durée indéterminée	4	4	5	4	3	2	22
Contrat à durée déterminée		1					1
Contrat emploi solidarité		1					1
Contrat de qualification	1	1					2
Intérim				2			2
Vacations	1	2			1		4
Ne sait pas					1		1
Sans emploi	5	9	1	4	8	8	35
Total	11	18	6	10	13	10	68

PCS selon le dernier emploi exercé *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Prof. intermédiaires		2		1			3
Employées	11	11	5	7	12	8	54
Ouvrières		4	1	2			7
N'a jamais travaillé		1			1	2	4
Total	11	18	6	10	13	10	68

Situation sociale et financière**Avez-vous au moins une pièce d'identité ?** *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	10	15	5	10	10	8	58
Non	1	3	1		3	2	10
Total	11	18	6	10	13	10	68

Avez-vous une protection sociale ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	11	17	5	10	12	10	65
Non		1	1		1		3
Total	11	18	6	10	13	10	68

Formule qui correspond le mieux à votre situation financière *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Je peux mettre de l'argent de côté	4	4	1	3	6	1	19
Mes revenus et mes dépenses s'équilibrent	1	6	2	4	2	2	17
Je puise dans mes économies	3	5	2	1	4	5	20
Je suis endettée	3	2	1	2	1	1	10
Autre (dépendance financière)		1				1	2
Total	11	18	6	10	13	10	68

Comment réglez-vous vos dépenses? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Je paye tout en liquide	3	8	5	6	6	4	32
Je paye en liquide ou en chèque	2	4		1	3	3	13
Je paye en liquide, en chèque ou en carte bleue	6	6	1	3	4	3	23
Total	11	18	6	10	13	10	68

Avez-vous des emprunts à la banque ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	4	7	1	6	4	5	27
Non	7	11	5	4	9	5	41
Total	11	18	6	10	13	10	68

En cas de difficultés financières à qui vous adressez-vous ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
A personne	5	7	2	3	3	3	23
A un service social	1	5	1	2	2	5	16
Au service de suite du « Caligo »		2	2		2		6
A ma famille	1	2		2	5		10
A la famille de mon conjoint	2	1		1	1	1	6
A un ami	2	1	1	1			5
Autre				1		1	2
Total	11	18	6	10	13	10	68

Avez-vous votre carte d'électeur ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	9	9	2	3	4	2	29
Non	1	9	4	5	9	7	35
Non concerné	1			2		1	4
Total	11	18	6	10	13	10	68

Avez-vous voté au moins une fois dans votre vie ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	9	6	1	3	3	1	23
Non	1	12	5	5	10	8	41
Non concerné	1			2		1	4
Total	11	18	6	10	13	10	68

Faites-vous partie d'une association ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	3	1	1	2	1		8
Non	8	17	5	8	12	10	60
Total	11	18	6	10	13	10	68

Etes-vous partie en vacances cette année ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	6	10	3	6	6	5	36
Non	5	8	3	4	7	5	32
Total	11	18	6	10	13	10	68

Pratique festive**Fêtez-vous votre anniversaire ?** *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	8	9	5	6	8	5	41
Non	3	9	1	4	5	5	27
Total	11	18	6	10	13	10	68

Fêtez-vous l'anniversaire de votre conjoint ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	9	8	3	5	7	3	35
Non	1	3		1		5	10
N'a pas de conjoint	1	7	3	4	6	2	23
Total	11	18	6	10	13	10	68

Fêtez-vous l'anniversaire de vos enfants ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	7	10		6	3	7	33
Non							
N'a pas d'enfants	4	8	6	4	10	3	35
Total	11	18	6	10	13	10	68

Fêtez-vous l'anniversaire d'au moins un de vos parents ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	3	11	4	6	5	2	31
Non	7	6	2	4	7	8	34
Les 2 parents décédés	1	1			1		3
Total	11	18	6	10	13	10	68

Fêtez-vous Noël ou une autre fête traditionnelle ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	11	14	6	10	11	8	60
Non		4			2	2	8
Total	11	18	6	10	13	10	68

Fêtez-vous la Saint-Sylvestre (Jour de l'an) ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	11	14	6	9	12	9	61
Non		4		1	1	1	7
Total	11	18	6	10	13	10	68

Activités extra-professionnelles

Allez-vous au cinéma ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Jamais	3	7	3	2	5	8	28
Episodiquement	3	7	1	3	1	1	16
Régulièrement	5	4	2	5	7	1	24
Total	11	18	6	10	13	10	68

Allez-vous à des spectacles (concert, théâtre, cirque...)? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Jamais	5	15	3	4	8	7	42
Episodiquement	4	3	2	2	2	2	15
Régulièrement	2		1	4	3	1	11
Total	11	18	6	10	13	10	68

Pratiquez-vous une activité sportive ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Jamais	7	15	3	6	5	5	41
Episodiquement	2	1		4	4	2	13
Régulièrement	2	2	3		4	3	14
Total	11	18	6	10	13	10	68

Allez-vous en boîte de nuit ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Jamais	7	13	2	6	6	6	40
Épisodiquement	4	4	2	3	3	3	19
Régulièrement		1	2	1	4	1	9
Total	11	18	6	10	13	10	68

Lisez-vous (des livres) ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Jamais	2	5	1	3	5	5	21
Épisodiquement	2	5	1		2	3	13
Régulièrement	7	8	4	7	6	2	34
Total	11	18	6	10	13	10	68

Réseau amical, de voisinage et familial.**Avez-vous des ami(e)s (différent de copains / copines)? *typologie trajectoires passées**

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Je n'ai pas d'ami(e)s	2	7	1	2	5	5	22
Oui, que je vois épisodiquement	2			2			4
Oui, que je vois régulièrement	7	11	3	8	8	5	42
Total	11	18	6	10	13	10	68

Avez-vous des amis situés hors de votre département ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Non	2	9	2	3	7	7	30
Oui, que je vois épisodiquement	3	5	2	3	1	2	16
Oui, que je vois régulièrement	6	4	2	4	5	1	22
Total	11	18	6	10	13	10	68

Quels rapports entretenez-vous avec vos voisins ? *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Je n'ai aucun contact ou des rapports conflictuels	1	9	3	1	3	4	21
J'ai des contacts cordiaux (bonjour - bonsoir)	3	4	1	4	1	1	14
J'ai de bons contacts	7	5	2	5	8	5	32
Je n'ai pas de voisin					1		1
Total	11	18	6	10	13	10	68

Lien avec le père *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	3	5	2	5	7	3	25
Non	5	9	4	2	3	5	28
Père décédé	3	4		3	3	2	15
Total	11	18	6	10	13	10	68

Lien avec la mère *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	6	14	4	6	7	6	43
Non	2	2	1	3	3	3	14
Mère décédée	3	2	1	1	3	1	11
Total	11	18	6	10	13	10	68

Lien avec les membres de la fratrie *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Enfant unique	4	4	2	1	2	3	16
Aucun lien avec la fratrie					2	2	4
Lien avec une partie de la fratrie	2	2	2	3	3	1	13
Lien avec tous les membres de la fratrie	5	12	1	5	6	4	33
Frère décédé				1			1
Non indiqué			1				1
Total	11	18	6	10	13	10	68

Situation familiale actuelle**Statut matrimonial** *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Célibataire	8	16	3	10	12	5	54
Mariée	3	1	3		1	5	13
Divorcée		1					1
Total	11	18	6	10	13	10	68

Situation familiale actuelle *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Vit seule		2	3	3	5		13
Couple sans enfant	4	4		1	3	1	13
Vit avec le père de tous les enfants	5	3				6	14
Famille monoparentale	1	3		3	1		8
Famille recomposée		3	1	3	2	1	10
Vit avec ses parents		2			2	1	5
Autres situations	1	1	2			1	5
Total	11	18	6	10	13	10	68

Nombre d'enfants vivants *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Aucun enfant	5	8	5	4	10	3	35
1 enfant	4	8		3	1	2	18
2 enfants	2	2	1	1		4	10
3 enfants				2	2	1	5
Total	11	18	6	10	13	10	68

Nombre d'enfants désirés (taille de la famille idéale) *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Aucun enfant			1		1		2
Un enfant			4	1	1		7
Deux enfants	4	6	2			3	19
Trois enfants	2	1	1	2		4	10
Quatre enfants et plus		2		1		2	8
Ne sait pas	1				2		3
Non indiqué	4	4	2	3		4	19
Total	11	18	6	10	13	10	68

Autre, santé**Avez-vous subi au moins une IVG ?** *typologie trajectoires passées

	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	5	11		5	4	5	30
Non	6	6	6	5	7	4	34
Non-réponse		1			2	1	4
Total	11	18	6	10	13	10	68

Souffrez-vous d'insomnies¹ ? *typologie trajectoires passées

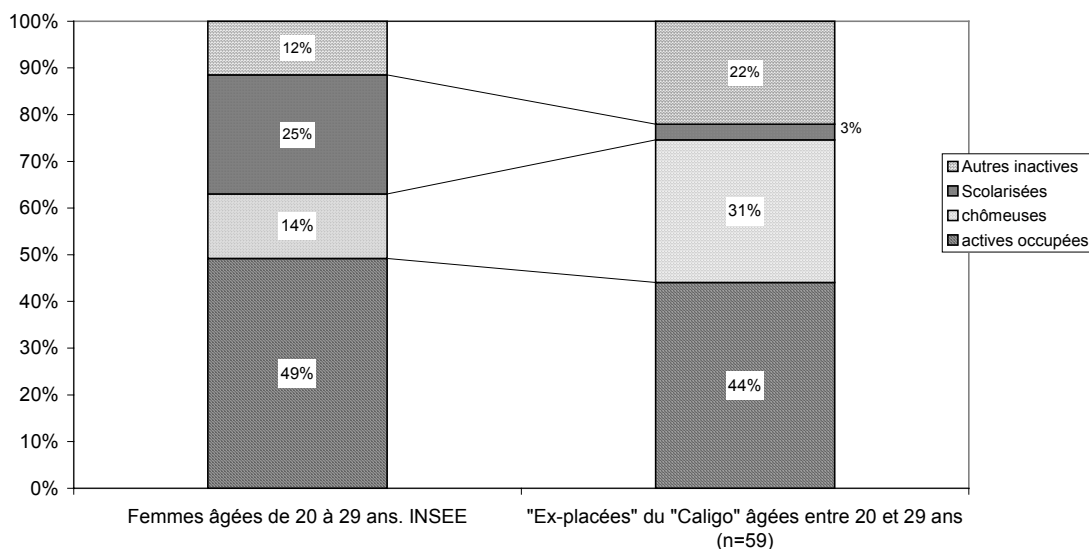
	P. Mobile	P. Stable	S. Mobile	S. Stable	Institutionnel	Navetteuse	Total
Oui	2	4	3	2	5	6	22
Non	9	13	3	8	8	4	45
Non-réponse		1					1
Total	11	18	6	10	13	10	68

¹ définition d'insomnie : s'endort mais se réveille dans la nuit avec difficulté ou incapacité de se rendormir

Annexe 9

- ✧ Activité des femmes âgées de 20 à 29 ans.
- ✧ Réseau effectif de parenté de la famille nucléaire par rapport à la taille du réseau potentiel.

Activités des femmes âgées de 20 à 29 ans. Comparaison entre les ex-placées du foyer "le Caligo" (n = 59) et la population féminine française.



Sources : Questionnaires sur le devenir des jeunes femmes anciennement placées au foyer "le Caligo" et Enquête sur l'emploi de 1998, Résultats détaillés, Insee Résultat N°141-142, p 50.

Réseau effectif de parenté de la famille nucléaire par rapport à la taille du réseau potentiel.

Taille de la famille nucléaire	Nombre de parents et frères et sœurs avec qui la personne a des contacts											Total
	0 pers	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers	8 pers	9 pers	10 pers	11 pers	
0 personne	1											1
1 personne		6										6
2 personnes	2	9	3									14
3 personnes		3	6	4								13
4 personnes		2	3	6	5							16
5 personnes		2	1		2	2						7
6 personnes					2	2	1					5
8 personnes		1						1				1
9 personnes								1	2			3
10 personnes										1		0
11 personnes											1	1
Total	3	23	13	10	9	4	1	1	2	1	0	67

Les cases grisées correspondent au nombre d'enquêtées qui ont des contacts avec l'ensemble des membres de leur famille nucléaire.

Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif

L'image négative du placement résidentiel des adolescents est une idée fortement ancrée dans l'opinion publique et les médias amplifient cette image par des titres à sensation. Pourtant, des études menées sur le sujet depuis les années vingt, tendent à démontrer qu'il n'existe pas de fatalité dans un domaine aussi complexe que celui-ci. La présente recherche se donne le double objectif d'analyser ce mode de prise en charge à travers les paroles des « ex-placées », et de connaître leur insertion sociale et familiale depuis la sortie du foyer. A l'origine, cette étude a été commanditée par un foyer socio-éducatif de la région parisienne. Celui-ci, ouvert depuis 1982, accueille des adolescentes entre 15 et 21 ans. Il s'agit de jeunes filles en rupture avec leur famille qui ont été placées par le juge des enfants ou l'Aide sociale à l'enfance. Comment alors étudier le devenir sans prendre en compte leur passé et l'âge des enquêtées (19-32 ans) ? Cette recherche consiste donc à situer – grâce à l'approche biographique - l'expérience du placement dans l'ensemble de la trajectoire des individus, et le devenir dans un contexte de passage à la vie adulte, phénomène étudié par les sociologues de la jeunesse. Pour cela, l'analyse des 136 dossiers archivés par le foyer, a tout d'abord permis de retracer l'évolution des profils familiaux des jeunes femmes. Au schéma de la famille nucléaire se substituent des configurations familiales de plus en plus complexes (familles monoparentales, recomposées...). Cette évolution explique les multiples ruptures familiales et les multiples placements qui jalonnent les trajectoires. Ensuite, un questionnaire passé auprès de 68 "ex-placées" a permis d'obtenir des informations de type quantitatif sur leur insertion professionnelle, résidentielle, familiale et sociale après leur départ du foyer. Enfin 30 entretiens de type récit de vie complètent cette analyse afin d'approfondir la compréhension de ces processus d'insertion.

Social and familial integration of young women formerly placed in residential care

The negative image of young people's (minor's) placement in residential care is an idea strongly held by the public opinion and it is enhanced by sensational headlines in the media. However, the studies undertaken on this subject since the 1920s tend to demonstrate that there is no fatality in such a complex field. This research has a dual objective: first, to analyse a type of care received, through the testimony of “formerly placed” women; second, to gain understanding of their social and familial integration since they left care. This study was originally commissioned by a teenager's home in the Paris region. This home opened in 1982, and receives adolescent girl aged 15 to 21, split up from their families and placed by the *Child Court* or *Social Assistance for Youth*. One cannot study their future without taking into account their past and their age (19 -32 years). The contribution of this research consists in considering through a biographic approach the experiences of the individuals and their evolution into adult life, phenomenon studied by sociologists specialised in youth studies. For that purpose, 136 archival files from the teenager's home were first analysed. This allows the study to retrace the evolution of young women family profiles. The traditional nuclear family has been replaced by more complex family configurations (single parent families, blended families...). This evolution explains the multiple family ruptures and placements which stand out along the taken paths. Secondly, a questionnaire was completed by 68 “formerly placed” young women. It allows one to quantify the information concerning their professional, residential, family and social integration since they left residential care. Finally, 30 young women were interviewed for a deeper understanding of their integration process.